



**Conseil d'Agglomération
du jeudi 20 juin 2024
Salle du Conseil municipal**

**ORDRE DU JOUR
(Rapports Joint)**

PROCES-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 11 avril 2024

FINANCES

2 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2025

3 - Créances admises en non-valeur – Budgets Principal et Déchets

4 - Provision pour risque d'irrecouvrabilité – Impayés Budgets Principal, Déchets, Gens du Voyage, Hôtel de projet, Résidence pour personnes âgées et Tourisme

5 - Accompagnement à la stratégie de communication, au déploiement du plan de communication et à la mise en œuvre de la communication du chantier ÉcoQuartier gare de l'ARC - Attribution du marché

6 - Assurance Dommages aux biens - Avenant au marché

7 - Assurance Responsabilité civile - Avenant au marché

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

8 - Signature d'une convention tripartite entre l'ARC, la Ville de COMPIEGNE et l'Entente Oise Aisne pour l'entretien et la gestion du batardeau situé devant l'entreprise GUERDIN

9 - Signature d'une convention de mise à disposition de la digue ZI Nord entre l'Entente Oise Aisne, la Ville de COMPIEGNE, la Ville de CHOISY-AU-BAC, l'ARC, OPELLA (SANOFI) et l'ONF

10 - Signature d'une convention avec l'Entente Oise Aisne pour le financement des travaux des digues de l'ARC

11 - Fixation du prix de vente des composteurs

12 - Passation de l'avenant n° 1 au marché SEPUR pour la collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification de tournées de collectes pour les quartiers sensibles de l'Écharde, du Vivier Corax, du Clos des Roses et des Musiciens à Compiègne

13 - Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Énergie de l'Oise

TOURISME

14 - Fixation des barèmes de la taxe de séjour sur le territoire de l'ARC au 1er janvier 2025

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DES VOIRIES

15 - Principe du recours à la délégation de service public s'agissant de l'exploitant du parking ACARY situé rue d'Amiens à Compiègne.

AMENAGEMENT

16 - CHOISY-AU-BAC - ZAC du Maubon - Lancement d'une consultation pour le désamiantage et la démolition de l'ancien stade de football du Maubon

17 - CLAIROIX - La Petite Couture - Lancement d'une consultation d'entreprises pour la viabilisation de 6 lots à vocation économique

18 - Requalification de l'ancien site de BMX - Création d'une aire sportive et de loisirs - Autorisation de lancement de consultation, établissement d'un groupement de commandes avec la commune de Clairoix et demande de subvention auprès de différents partenaires

URBANISME

19 - Approbation de la Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

EQUIPEMENT

20 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) - Lancement d'un marché pour le renouvellement du matériel informatique et la fourniture de solutions numériques éducatives pour les écoles des communes de l'ARC

ADMINISTRATION

21 - Remplacement du conseiller communautaire suppléant de la commune de Saint-Sauveur

22 - Remplacement d'un délégué suppléant au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)

23 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2023

24 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) - Adhésion au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé ainsi qu'à sa centrale d'achat Focus Numérique

25 - Compte rendu des décisions du Président et du Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil
d'Agglomération du 11 avril 2024**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Étaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de Conseillers représentés : 14
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 47

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-01CA20062024-DE

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Sophie SCHWARZ, Emmanuel PASCUAL, Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

PROCES-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 11 avril 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 à l'approbation des conseillers communautaires.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu les articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024, joint en annexe.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

du jeudi 11 avril 2024
Salle du Conseil municipal

Étaient présents :

Philippe MARINI Maire de Compiègne Sénateur honoraire de l'Oise (sauf point n° 5), Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Eric de VALROGER, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Evelyne LE CHAPPELLIER, Claude PICART, Jean-Marie LAVOISIER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Martine MIQUEL, Oumar BA, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Sandrine De FIGUEIREDO, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Emmanuel PASCUAL, Anne-Sophie FONTAINE, Thérèse-Marie LAMARCHE, Claudine GRÉHAN, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Zadiyé BLANC, Cécile DAVIDOVICS, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre LEOEUF représenté par Laurent PORTEBOIS Béatrice MARTIN représentée par Evelyne LE CHAPPELLIER Alain DRICOURT représenté par Jean-Marie LAVOISIER Philippe BOUCHER représenté par Xavier LOUVET Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD Georges DIAB représenté par Bernard HELLAL Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD Jihade OUKADI représentée par Oumar BA Pierre VATIN représenté par Sophie SCHWARZ Evelyse GUYOT représentée par Dominique RENARD Astrid CHOISNE représentée par Zadiyé BLANC Emmanuelle BOUR représentée par Daniel LECA Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY représentée par Etienne DIOT

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI (point n° 5), Patrick LEROUX

M. Daniel LECA a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers communautaires présents (titulaires ou suppléants):

Points n° 1 à 4 : 39 – Point n° 5 : 38 – Points n° 6 à 51 : 39

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de conseillers communautaires votants présents ou ayant donné pouvoir :

Points n° 1 à 4 : 52 – Point n° 5 : 51 – Points n° 6 à 45 : 52 – Point n° 46 : 51 – Points n° 47 à 51 : 52

En caractères italiques : les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

En caractères romains : retranscription de la teneur des discussions

PROCES-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération d

FINANCES

2 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

3 - Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57

4 - Approbation des comptes de gestion 2023 de Monsieur le Receveur

5 - Vote des comptes administratifs 2023

6 - Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget Principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Transport, Déchets, Hôtel de projets, Résidence pour personnes âgées, Gens du Voyage, Aéroport, Assainissement, SPANC, Eau potable, Tourisme)

7 - Vote des budgets primitifs 2024 des budgets Principal, Aménagement, ZAE le Champ Dolant, Transport, Déchets, Hôtel de projets, Résidence pour personnes âgées, Gens du Voyage, Aéroport, Tourisme

8 - Vote des Budgets Supplémentaires 2024 des Budgets annexes Assainissement, SPANC, Eau

9 - Création d'une autorisation d'engagement et de crédit de paiement

10 - Fiscalité directe - Vote des taux pour 2024

11 - Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2024

12 - Participation du budget principal aux budgets annexes

13 - Approbation des fonds de concours et des subventions d'équipement 2024

14 - Approbation des subventions et participations aux organismes privés et publics – Année 2024

15 - Attribution de subventions 2024 pour des événements sportifs de rayonnement régional ou national

16 - Répartition 2024 de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

17 - Fonds de concours aux communes de moins de 2 000 habitants - Année 2023 - BIENVILLE

18 - Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie - Convention de financement de l'opération

19 - Assurance Dommages aux biens - Haras du centre-ville (Grandes Ecuries du Roy) - Approbation du marché 2024-2027

20 - Approbation de la convention de suivi et de soutien des Centres de Première Intervention (CPI) communaux (Clairoix, Le Meux)

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

21 - Service Public de production et de distribution de l'eau potable sur 21 communes de l'ARC : Choix du mode de gestion et lancement de la procédure de Concession de Service Public

22 - Passation d'un avenant n° 3 de prolongation au contrat de Concession de Service Public Eau Potable dit « lot 1 » portant sur les communes de Compiègne, La Croix-Saint-Ouen, Clairoix, Janville, Bienville, Choisy-au-Bac et Vieux-Moulin et les productions de Baugy et des Hospices

23 - Passation d'un avenant n° 2 de prolongation au contrat de Concession de Service Public Eau Potable dit « lot 2 » portant sur les communes de Venette, Jaux, Armancourt, Le Meux, Jonquières, Lachelle, Saint-Sauveur, Saintines et Saint-Jean-aux-Bois

24 - Passation d'un avenant n° 2 de prolongation au contrat de Concession de Service Public Eau Potable de Margny-lès-Compiègne

25 - Passation d'un avenant n° 2 à la Concession de Service Public de collecte et traitement des eaux usées des communes de Armancourt, Choisy-au-Bac, Compiègne, Jaux, Jonquières, Lachelle, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne et Venette

26 - Taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) - Fixation de son montant pour l'année 2024

27 - Dispositif de soutien à la mise en oeuvre de cantines en régie auprès des communes jusqu'au 31 décembre 2025

28 - Présidence du Comité de Pilotage (COPIL) et animation du Document d'Observation (DOCOB) Natura 2000 « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp »

29 - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes Electricité du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)

TOURISME

30 - Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les musées municipaux et le Mémorial de l'Internement et de la Déportation et augmentation du temps de validité pour les offres couplées musées/mémorial/SIH

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DES VOIRIES

31 - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 22.309 - Entretien des espaces communautaires et des espaces annexes – Lot n° 5 : Zones d'Aménagement

GRANDS PROJETS

32 - COMPIÈGNE - MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE - Eco Quartier de la Gare - Convention de financement relative à la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal, dans le cadre de l'appel à projets 2020 du Ministère chargé des transports et demandes de subvention

33 - Quartier Gare - Lancement d'une consultation d'entreprises pour la première phase des travaux d'aménagement

34 - MARGNY-LES-COMPIEGNE - Création d'une salle de danse d'intérêt communautaire

35 - MARGNY-LES-COMPIEGNE - Extension du complexe Marcel Guérin – Lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'oeuvre et demandes de subventions

36 - Lancement d'une étude préalable au transfert du complexe Piscine-Patinoire de Mercières à l'ARC

AMENAGEMENT

37 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) – ZAC Multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux - Approbation du programme des équipements publics

38 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) – ZAC Multisites des secteurs Musiciens et Maréchaux - Réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

39 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) -Secteur Musiciens - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de subventions

40 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) – Secteur Maréchaux - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de subventions

41 - COMPIEGNE - ZAC du Camp des Sablons - Lancement d'une consultation d'entreprises pour les travaux de finition de voirie sur l'Allée des Vestales

42 - CLAIROIX - Secteur de la "Grande Couture" - Etudes préalables constitutives du dossier de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Attribution du lot 1 et relance des lots 2 et 3

43 - LACHELLE - Parc d'Activité d'Aiguisy - Lancement d'une consultation d'entreprises pour la première phase des travaux d'aménagement

PATRIMOINE-FONCIER

44 - COMPIEGNE - ZAC multisites des secteurs Musiciens et Maréchaux – Engagement d'une procédure de déclassement par anticipation - Lancement de l'enquête publique de déclassement

45 - Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) – Programme d'Actions Foncières (PAF) - Quartier des Moulins à VERBERIE et entrée de ville de VENETTE

URBANISME

46 - Avis sur le projet de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

HABITAT

47 - Avenants aux conventions "Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" (SARE) pour l'année 2024

ADMINISTRATION

48 - Modification dans la composition de la commission Economie

49 - Modification du tableau des effectifs

50 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

51 - Compte rendu des décisions du Président et du Bureau communautaire

PROCES-VERBAL

1 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 23 février 2024

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 23 février 2024 à l'approbation des conseillers communautaires.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI,

Vu les articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024,

Et après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 23 février 2024, joint en annexe.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 23 février 2024. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal est adopté.

FINANCES

2 - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 5 octobre 2023, l'Agglomération de la Région de Compiègne a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la collectivité doit se doter avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57 d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Le RBF a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité.

Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et les modalités

- de gestion interne des Autorisations de Programme (AP) et Autorisations d'engagement (AE)

- et des crédits de paiement (CP), dans le respect du cadre prévu par la réglementation.

Le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la collectivité.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu l'article L.5217-10-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération d'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement budgétaire et financier de l'Agglomération de la Région de Compiègne annexé à la présente délibération.

Le point 02 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 - Fixation de la durée et du mode de gestion des amortissements et des immobilisations en M57

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le projet de délibération n° 10 du Conseil d'Agglomération.

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements et immobilisations.

Le passage à la nomenclature M57 ne change pas le périmètre des amortissements. Ainsi le champ d'application des amortissements des communes et leurs établissements reste défini par l'article R.2321-1 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé à l'exception :

- des œuvres d'art,
- des terrains (autres que les terrains de gisement),
- des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- des immobilisations remises en affectation ou à disposition,
- des agencements et aménagements de terrains (hors plantation d'arbres et d'arbustes),
- des immeubles non productifs de revenus.

Les communes et leur établissements publics n'ont pas l'obligation d'amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie. Il vous est donc proposé de décider d'appliquer cette dérogation et de ne pas amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie.

En outre, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans,
- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans,
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité en cas d'échec,
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de cinq ans en cas d'échec du projet d'investissement,
- des subventions d'équipement versées qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ; trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ; quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Pour les autres catégories de dépenses, les durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation, selon l'annexe jointe.

La nomenclature M57 permet la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées. Dans ce cadre, les dispositions de la délibération n° 10 du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2016 continueraient de s'appliquer.

Si le champ d'application des amortissements est inchangé, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis.

Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, l'agglomération calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1^{er} janvier N+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

L'amortissement prorata temporis commence à la date de mise en service du bien.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique uniquement aux nouveaux biens sans retraitement des exercices clôturés. Les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Ainsi, il est possible de déroger à l'amortissement au prorata temporis dans une logique d'enjeux pouvant être adoptée afin de définir des catégories de biens qui ne seraient pas soumises à l'amortissement au prorata temporis, comme les catégories d'immobilisations qui font l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, c'est à dire les biens et travaux acquis par lots ou les biens de faible valeur.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 10 du 6 octobre 2016 du Conseil d'Agglomération portant sur la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées,

Vu la délibération n° 7 du 21 décembre 2017 du Conseil d'Agglomération, adoptant les taux et durée d'amortissement des budgets gérés selon les nomenclatures M4 et M14,

Vu la délibération n° 3 du 5 octobre 2023 du Conseil d'Agglomération, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour les budgets gérés en M14 de l'Agglomération de la Région de Compiègne à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que les durées d'amortissement doivent correspondre à la durée probable d'utilisation et qu'elles sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de certains biens pour lesquels il existe une durée maximale,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis mais qu'une mesure de simplification vise à faciliter la mise en œuvre de cette disposition

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter les durées d'amortissement listées en annexe à compter du 1^{er} janvier 2024,

DÉCIDE de ne pas amortir les bâtiments publics et les réseaux et installations de voirie,

DÉCIDE de calculer l'amortissement, pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, qui commencera à la date de mise en service du bien, conformément aux règles définies par la nomenclature M57,

DÉCIDE de définir le seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1000 € TTC,

DÉCIDE de déroger à la pratique de l'amortissement linéaire au prorata temporis unique pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est inférieur à 1000 € TTC ; dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au 1^{er} janvier N+1 suivant leur mise en service,

DÉCIDE d'appliquer la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants et représente une forte valeur unitaire,

RAPPELLE que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine et suivant la norme appliquée,

PRÉCISE qu'à compter de l'exercice 2024, la date d'arrêt du mandatement de la section d'investissement sera fixée au 30 novembre afin de déterminer avec exactitude le montant des dotations aux amortissements et d'effectuer les écritures correspondantes, à l'exception des travaux en cours imputés chapitre 23, et des biens de faible valeur qui seront amortis à partir du 1^{er} janvier N+1,

PRÉCISE que la présente délibération s'appliquera aux immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour le budget principal et ses budgets annexes soumis à la nomenclature M57.

Le point 03 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représenté.

4 - Approbation des comptes de gestion 2023 de Monsieur le Receveur

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Receveur propose un compte de gestion 2023 laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture du compte administratif 2023.



Investissement	
Fonctionnement	
Solde	42 552 796,85 €

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2023 qui correspond aux écritures de Monsieur le Receveur,

ADMET que les opérations effectuées par le comptable au titre de l'année 2023 pour l'ensemble des budgets sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

Monsieur le Président suggère à l'assemblée de se focaliser plutôt sur le compte administratif qui aboutit, par définition, aux mêmes chiffres.

Le point 04 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5 - Vote des comptes administratifs 2023

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

M. Laurent PORTEBOIS explique qu'au terme de l'exercice 2023, le budget consolidé a été réalisé à hauteur de 141 080 997 € en recettes, et 126 652 182 € en dépenses. Le résultat de clôture s'élève à 42 557 857 €, il est ventilé de la manière suivante : sur le Budget Principal 10 368 878 €, sur le budget Aménagement 5 039 269 €, sur le budget Champ Dolant 0 €, sur le budget Transports 5 656 059 €, sur le budget Déchets ménagers 1 922 622 €, sur le budget Hôtel de projet 735 949 €, sur le budget Résidence pour Personnes Agées 92 426 €, sur le budget Aire des Gens du Voyage 146 186 €, sur le budget Aéroport 831 006 €, sur le budget Assainissement 14 624 333 €, sur le budget SPANC 263 684 €, sur le budget Eau 3 014 260 €, et sur le budget Tourisme - 136 817 €. Sur la page 4, le résultat de clôture avant affectation du résultat s'établit à 10 368 878 €, contre 9 030 920 € en 2022, soit une différence de 1 337 958 € compte tenu de la reprise des résultats antérieurs. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Sur la page 5, la section de fonctionnement du Budget Principal s'équilibre à 70 849 471 € en 2023 compte tenu du résultat antérieur reporté, et à 10 751 979 € en 2022. Le résultat cumulé de l'exercice, compte tenu du résultat antérieur reporté, est de 18 965 290 €. Ces chiffres sont en progression de 6,9 millions d'euros par rapport à 2022, soit 57 %: ce surplus est viré en section d'investissement et permettra de financer des projets d'investissement. Sur la page 6, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 92,13 % - elles étaient à 91,9 % en 2021, ce qui traduit les efforts engagés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Sur la page 7, les recettes de fonctionnement ont un taux de réalisation de 105,55 %, à peu près identique à 2022 ; tout cela démontre la sincérité des inscriptions budgétaires et la prudence lors de leur élaboration. Sur la page 8, en ce qui concerne les capacités d'autofinancement du Budget Principal, on note une bonne dynamique des recettes ce qui permet, avec la maîtrise des charges de fonctionnement, d'avoir une capacité d'autofinancement brute de 12 millions d'euros en 2023, la progression étant de 1,6 million d'euros par rapport à 2022, tout cela déduction faite du capital de la dette. Sur la page 9, la section d'investissement s'équilibre à 31 555 489 €, compte tenu de l'excédent de clôture dégagé de 9 567 382 € en 2023, et après reprise des résultats et affectation des résultats, il y a des restes à réaliser, dépenses et recettes reportées, sur l'année N+1. Il rappelle que l'Agglomération n'a pas fait d'emprunt en 2022 et 2023. Sur la page 10, les dépenses réelles d'investissement ont été réalisées à hauteur de 54,65 % en 2023, un petit moins en 2022 : 51,19 %. Ces dépenses réalisées en 2023 s'élèvent à 8,7 millions d'euros, contre 7,85 millions d'euros en 2022 ; à tout



cela s'ajoutent 2,1 millions d'euros de subventions d'équipements versés d'euros en 2022. Sur la page 11, en ce qui concerne les recettes réelles d'investissement s'élève à 4 436 494 €, les subventions d'équipements sont de 2 366 328 €, les dotations et fonds divers sont de 2 070 566 €, dont le FCTVA qui est de 739 643 €, et l'excédent capitalisé s'élève à 1 300 000 €. Le taux d'exécution des subventions d'investissement s'explique par le report d'une partie d'entre elles en restes à réaliser pour un montant de 3,14 millions d'euros, et des subventions non réalisées. Il précise que tout cela va être ajusté sur 2024. Il convient de noter que l'emprunt d'équilibre de 2 911 568 €, inscrit au budget 2023, n'est pas été réalisé. Sur la page 12, au niveau du budget Aménagement, l'exécution de ce budget reflète l'engagement de l'Agglomération de Compiègne à assurer un développement équilibré sur son territoire, tout en maîtrisant ses dépenses et son niveau d'endettement. Le résultat cumulé d'exécution s'affiche donc avec un excédent de 4 860 707 €, contre un excédent de 178 562 € en 2022. Sur la page 13, le budget Aménagement affiche donc un résultat de clôture d'exercice de 5 039 269 € en 2023, contre 178 562 € en 2022, le recours à l'emprunt pour 2022 s'élève à 2,8 millions d'euros, la participation du Budget Principal est à hauteur de 1 million d'euros, les remboursements d'emprunt en capital sont de 1,73 million d'euros, et un certain nombre de détails d'opérations réalisées figurent dans le rapport. Il précise que l'Agglomération, grâce à ces sommes, assure le développement de son territoire. Sur la page 14, sur le budget Transports, il a été dégagé 10 810 336 € de recettes pour 10 294 469 € de dépenses, le résultat de clôture 2023 s'établit à 5 656 059 €, contre 4 987 640 € en 2022, le résultat repris est donc de 668 419 €. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation du résultat de fonctionnement de l'exercice. Sur la page 15, concernant le budget Transports, le montant des recettes est de 10,25 millions d'euros et comprend notamment le versement de mobilité pour 7,67 millions d'euros, un certain nombre de dotations et de participations de subventions pour 2,34 millions d'euros ; les recettes permettront de financer 9,19 millions d'euros de dépenses, notamment un certain nombre de charges à caractère général pour 8,45 millions d'euros. Le résultat cumulé de l'exercice, compte tenu du résultat antérieur reporté, s'élève à 5,3 millions d'euros. En page 16, les dépenses d'investissement sont de 1,099 million d'euros, le remboursement en capital de l'emprunt représente 265 k€, et les deux bus GNV achetés par an représentent la somme de 745 k€. Sur le budget Déchets ménagers, les recettes sont de 11 697 377 € pour 10 770 360 € de dépenses, le résultat d'exécution s'élève à 927 017 €, contre - 46 987 € en 2022, soit 974 004 € de plus compte tenu de la revalorisation des bases. Sur le fonctionnement des Déchets ménagers, les recettes de fonctionnement sont de 10,8 millions d'euros correspondant principalement à la TEOM, ces recettes permettent de financer un certain nombre de dépenses de fonctionnement pour 10,15 millions d'euros, et le résultat cumulé de l'exercice, compte tenu du résultat antérieur reporté, s'élève à 1 743 651 € : la progression est donc de 193 k€ par rapport à 2022. En ce qui concerne l'investissement sur les Déchets ménagers, les dépenses d'investissement correspondent principalement à l'extension de la Recyclerie, l'achat de conteneurs enterrés, des bacs, des composteurs, et du remboursement d'emprunt ; ces dépenses sont financées principalement par des opérations d'ordre et des excédents reportés antérieurs. Sur la page 20, concernant le budget Tourisme, à l'issue de l'exercice 2023 ce budget a dégagé 1 246 456 € de recettes, pour 1 444 867 € de dépenses, le résultat d'exécution s'élève à - 198 411 €, contre 14 226 € en 2022. En ce qui concerne le budget de fonctionnement pour le Tourisme, les recettes proviennent essentiellement des taxes de séjour qui sont en hausse, la participation du Budget principal est de 205 k€ - elle est en baisse de 122 k€, les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement à des charges à caractère général. Sur la page 22, en section d'investissement, il y a essentiellement des dépenses d'investissement qui comprennent le projet Interreg pour 395 k€, et la réhabilitation de Saint-Pierre-en-Chastres pour 102 k€. En page 23, sur le budget Eau, le résultat de clôture s'établit à 3 014 260 € en 2023, contre 3 272 208 € en 2022 : tout cela intègre les reprises des résultats de la SIAEP de Longueil-Sainte-Marie pour un montant de 598 000 €. Sur la page 24, au niveau du budget Eau, en section de fonctionnement, les recettes de fonctionnement correspondent principalement à la redevance eau pour 2,20 millions d'euros, à des subventions d'exploitation pour 0,07 million d'euros, à des amortissements pour 1,23 million d'euros, à des charges financières pour 54 k€, et à des charges à caractère général pour 153 k€. Le résultat cumulé de l'exercice s'élève à 3 122 478 €. Sur la page 25, en ce qui concerne l'investissement, les recettes d'investissement correspondent principalement à des subventions d'investissement, à des transferts entre sections pour 1,23 million d'euros ; tout cela permet de financer des dépenses d'investissement notamment le remboursement en capital de l'emprunt pour 249 k€, et des dépenses d'équipement pour 2,53 millions d'euros, tout ceci essentiellement pour des travaux liés au schéma directeur d'adduction en eau potable. En ce qui concerne le budget Assainissement,

sur la page 26, ce budget a dégagé 7 254 608 € de recettes pour 5 606 775 446 882 € de restes à réaliser en dépenses. Le résultat de clôture s'établit à 12 976 480 € en 2022. Le résultat d'exécution 2022 s'élève à + 1 647 822 €. Sur le budget Assainissement, en fonctionnement, sur la page 27, les recettes de fonctionnement correspondent principalement à la redevance d'assainissement, ce qui permet de financer un certain nombre de dépenses de fonctionnement, des transferts entre sections pour 2,30 millions d'euros, des charges financières, des charges à caractère général, et des charges de personnel pour 141 k€. Le résultat cumulé de l'exercice, compte tenu des résultats antérieurs reportés, s'élève à 11 538 436 € : tout ceci sera viré à la section d'investissement et permettra d'autofinancer un certain nombre d'équipements. Sur la page 28, au niveau de l'investissement en Assainissement, les recettes d'investissement correspondent essentiellement aux subventions d'investissement pour 479 k€, à des transferts entre sections pour 2,30 millions d'euros, tout ceci permettant de financer des dépenses d'investissement, dont le remboursement du capital d'emprunt pour 1,08 million d'euros, des dépenses d'équipement pour 432 k€, notamment pour des travaux liés aux réseaux d'assainissement. Concernant le budget Aéroport, le résultat de clôture s'élève à 831 006 €, contre 805 981 € en 2022, les résultats d'exécution s'établissent à 25 025 € contre 68 213 € en 2022. En fonctionnement, sur le budget Aéroport, les recettes de fonctionnement proviennent principalement des locations et des charges consenties aux associations utilisatrices de cet équipement ; le résultat cumulé s'élève à 175 327 €, tout cela étant viré à la section d'investissement pour de l'autofinancement. En page 31, sur le budget Aéroport, en investissement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 120 547 €. En page 32, concernant le budget Hôtel de projet, le résultat de clôture est de 735 949 €, contre 720 995 € en 2022, compte tenu de la participation du Budget principal de 119 k€, + 29 k€ par rapport à 2022. Le résultat d'exécution s'élève à 14 954 €, contre 143 932 € en 2022, la participation du Budget principal est de 119 k€ et a évolué par rapport à 2022 de + 29 k€. Sur le budget Résidence pour Personnes Agées, le résultat de clôture est excédentaire et s'élève à 92 426 €, contre 87 986 € en 2022, le résultat d'exécution est de + 4 440 € en 2023 contre 67 872,31 € en 2022. Sur le budget Gens du Voyage, le budget affiche un résultat positif de clôture de 146 186 €, contre 137 140 € en 2022, compte tenu d'une participation du Budget principal de 420 k€ - l précise que cette participation est moindre qu'en 2022 puisque le delta est de 244 k€. Le résultat d'exécution s'élève à 8 987 €, contre 31 690 € en 2022, et enfin la participation versée par le Budget principal s'élève à 420 k€, soit un delta de 243 k€. Sur le budget SPANC, en page 35, le résultat de clôture s'établit à 263 684 € en 2023, contre 278 896 € en 2022 ; le résultat cumulé permettra de financer des projets et des travaux à venir, et également de limiter le recours à la dette. Sur le Champ Dolant, le résultat de clôture est nul, les seuls mouvements financiers concernent le remboursement de la dette. En ce qui concerne la situation financière de l'ARC, au niveau de l'autofinancement, l'analyse a été établie sur la base de la consolidation du Budget principal et des budgets annexes. L'épargne brute atteint 19,4 millions d'euros en 2023, contre 17,8 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 9 % qui correspond à 1,7 million d'euros, déduction faite du remboursement en capital de la dette de 5,99 millions d'euros : elle permet de dégager une épargne nette positive, importante pour la continuité des activités et des investissements de l'Agglomération de 13,4 millions d'euros, contre 11,7 millions d'euros en 2022 - le delta est de 1,7 million d'euros, soit une hausse de 14 %. Sur la page 38 concernant l'endettement, hors excédents cumulés, la capacité de désendettement est de 2,75 ans en 2023, ce qui est vraiment très bon, contre 3,17 ans pour l'exercice 2022 : l'ARC continue donc à se désendetter. Pour mémoire, la norme retenue par le législateur est de 12 ans. Le budget ARC dégage donc des résultats satisfaisants grâce à une gestion rigoureuse des dépenses afin de soutenir un bon niveau d'investissement porteur de développement du territoire, de maîtriser le niveau de la dette, de contrôler la fiscalité pour ne pas alourdir les charges des ménages et des entreprises, et également de continuer à apporter les services à la population au sein des 22 communes. Il remercie M. Xavier HUET, M. Claude CHARTIER, et tous les services qui travaillent à l'élaboration de ce budget.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Président.

Il est proposé à l'assemblée d'élire Monsieur Bernard HELLAL pour remplir les fonctions de Président. M. Bernard HELLAL est élu en cette qualité.

Pour l'ensemble de ses budgets (principal et annexes), l'Agglomération de la Basse Automne a mandaté 152 011 684,30 € de dépenses et a enregistré 1 titre de l'exercice 2023 (avec les résultats reportés des exercices antérieurs).

Investissement	Dépenses	-59 273 996,43 €
	Recettes	33 240 007,86 €
	SOLDE	-26 033 988,57 €
Fonctionnement	Dépenses	-92 737 687,87 €
	Recettes	161 329 532,97 €
	SOLDE	68 591 845,10 €
TOTAL	Dépenses	-152 011 684,30 €
	Recettes	194 569 540,83 €
	SOLDE	42 557 856,53 €

Cet excédent global de clôture de 42 557 856,53 € est ventilé par budget comme suit :

Budget Principal	10 368 878,28 €
Budget Aménagement	5 039 268,74 €
Budget Champ Dolant	0,00 €
Budget Transports	5 656 058,95 €
Budget Déchets ménagers	1 922 621,91 €
Budget Hôtel de projet	735 949,07 €
Budget Résidence pour Personne Agées	92 426,36 €
Budget Aire des Gens du Voyage	146 186,44 €
Budget Aérodrome	831 006,48 €
Budget Assainissement	14 624 332,80 €
Budget SPANC	263 684,35 €
Budget Eau	3 014 259,86 €
Budget Tourisme	-136 816,71 €
TOTAL	42 557 856,53 €

A noter que le déficit du budget Tourisme est compensé par un reste à réaliser en recettes.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu les articles L.2121-14, L.2121-31, L.2122-1, L.2343-1 et R.2342-1, R.2342-12 du Code général des collectivités territoriales,

Étant précisé que Monsieur le Président se retire afin qu'il soit procédé au vote des comptes administratifs,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les comptes administratifs 2023 de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Monsieur le Président remercie **M. Laurent PORTEBOIS** pour cette excellente présentation de ce projet administratif. Il demande à Monsieur le premier Vice-président de bien vouloir

M. Bernard HELLAL explique que l'ARC a réalisé des recettes malgré la période actuelle complexe sur le plan financier. Elle a maîtrisé ses dépenses en fonctionnement, et surtout l'endettement. L'Agglomération dégage ainsi de l'autofinancement pour le budget 2024, ce qui va lui permettre de continuer ses opérations sur les zones d'activité, les zones d'habitation et sur les équipements structurants qui rendent le territoire de plus en plus attractif. Il ajoute que ce budget dégage un solde de 42 557 856,53 €.

M. Etienne DIOT note que sur ce compte administratif 2023, le taux de réalisation n'est que de 39 %, ce qui est certainement dû au taux de réalisation du budget assainissement qui n'est que de 10 %, en raison de l'absence d'un technicien ou peut-être d'une mauvaise prévision des chiffres en amont lors du budget 2023. Il remarque également un taux de réalisation de 55 % sur le Budget principal, ce qu'il estime très faible et qui signifie, selon lui, qu'il y a beaucoup d'effets d'annonce, et que des projets ne seront pas réalisés cette année et seront décalés. Il se pose donc la question de la sincérité du budget présenté l'année dernière et de celui qui sera présenté tout à l'heure. Il souhaite également pointer quelques dépenses d'investissement, à savoir les 330 000 € du Haras avec bien sûr des restes à réaliser - il s'interroge d'ailleurs sur l'avenir du Haras et sur les éventuels autres investissements prévus, et la vidéoprotection pour laquelle 660 000 € ont été budgétés et 60 000 € réalisés. Il précise que la vidéoprotection devait être la contrepartie de la hausse des impôts en 2022 pour les communes, et estime donc dommage que ce plan vidéoprotection n'ait pas pu être réalisé par l'Agglomération, sachant qu'il sera certainement annoncé à nouveau dans le budget de l'année prochaine. En ce qui concerne le plan vélo, il note qu'il y a cette année 1 million d'euros de restes à réaliser sur les 2 millions d'euros annoncés, soit encore des effets d'annonce et un report dans le temps des projets d'investissement. Il espère que ce qui sera proposé cette année sera plus réaliste et que les taux de réalisation ne seront pas aussi faibles l'année prochaine.

M. Bernard HELLAL explique qu'en ce qui concerne les taux de réalisation, toutes les collectivités sont confrontées à la même problématique. Il évoque les propos de **M. Etienne DIOT** quant à la sincérité du budget et précise que ce sont des restes à réaliser, que des investissements n'ont pas été désaffectés, et que l'Agglomération s'engage bien entendu à réaliser ces investissements, notamment concernant le plan vélo. Il indique qu'effectivement il y a eu des retards, que les études prennent du temps, mais que ce plan vélo sera élaboré au cours de l'année 2024. Sur la vidéoprotection, il indique qu'un travail d'étude et de diagnostic a été réalisé et qu'il y a également un problème de ressources humaines. Il rappelle que les investissements de l'Agglomération sont quand même très importants, 40 à 50 millions d'euros, et que tout ne sera donc pas réalisé dans l'année. En ce qui concerne l'assainissement, l'Agglomération a des marges de manœuvre, elle va lancer le marché de l'eau et va pouvoir probablement faire un ajustement sur les contrats des différentes communes.

M. Jean DESESSART explique que c'est l'effet « boule de neige », et que dans les communes, les projets continuent mais que tout ne peut pas être bloqué sur 12 mois. Il est également convaincu que l'Agglomération n'a pas reçu toutes les aides de l'État. Il précise que les maires sont tous confrontés à ce type de problème et que, tant qu'ils ne reçoivent pas les fonds, ils ne réalisent pas les travaux. Il ajoute que ce problème sera le même l'année prochaine.

M. Bernard HELLAL ajoute que le taux de réalisation est malgré tout important et qu'il faut essayer de s'en approcher le plus possible.

M. Benjamin OURY indique que ce qui a ralenti les opérations prévues, notamment sur la partie aménagement, c'est également la crise immobilière. En effet, les promoteurs mettent plus de temps aujourd'hui à atteindre le taux de commercialisation nécessaire pour lancer les opérations ; il y a donc un décalage puisque les opérations de finition sont réalisées une fois que les bâtiments sont livrés. Tout ceci explique en partie les reports de délai. Il ajoute toutefois que l'Agglomération continue sa feuille de route comme prévu.

M. Bernard HELLAL ajoute que les taux vont certainement baisser, que les dépenses d'habitation sont préparées et que des programmes d'investissement sont prévus. Il résume l'essentiel de son intervention en disant qu'il est important, c'est qu'en 2023 les ventes ont été importantes dans les zones économiques et que les entreprises sont au rendez-vous, ce qui est bon signe.

M. Laurent PORTEBOIS n'approuve pas les propos de **M. Etienne DIOT**. Il précise que le budget de l'Agglomération est sincère, qu'il comporte un certain nombre d'investissements, mais également les services rendus à la population par un certain nombre de budgets annexes, notamment les transports, les déchets, l'eau, l'assainissement, et que tout ceci touche l'ensemble des 22 communes. Il explique aussi qu'il s'est rendu à un forum de l'emploi et qu'il a discuté avec certains maires de la CCLO qui étaient surpris des aides allouées aux petites communes, car eux-mêmes n'ont rien. Il estime que ce n'est pas normal car c'est de la solidarité de territoire. Il évoque ensuite le fait qu'il a été décidé de donner 200 000 € à l'ensemble des communes sur un exercice, à l'exception de Margny, Compiègne et La Croix-Saint-Ouen, ce qui constitue également de la solidarité de territoire. Il ajoute que les maires sont constamment confrontés à des reports de dossiers d'investissement, à des subventions qui n'arrivent pas, et à des retards de délai des entreprises qui sont en manque de personnel. Il tient donc à préciser que le budget est sincère, qu'il n'y a pas d'effets d'annonce et que l'Agglomération essaie de travailler intelligemment.

M. Bernard HELLAL ajoute que les subventions s'appuient sur les investissements dans les communes, quelle que soit leur taille. Il indique que, compte tenu des réductions budgétaires, l'État va se tourner de plus en plus vers les collectivités et qu'il est donc important de s'y préparer au niveau du budget 2024 et du budget 2025.

Mme Arielle FRANÇOIS est très choquée par le terme d'insincérité. Elle explique que c'est l'État qui vote des budgets insincères et que tous les habitants ainsi que les collectivités locales en pâtissent. Elle ajoute que l'insincérité vient donc d'en haut, que l'Agglomération quant à elle fait son travail, et qu'il ne faut pas employer n'importe quel terme.

M. Bernard HELLAL rappelle que les budgets sont réalisés en fonction du plan de charge, qu'il ne s'agit que de restes à réaliser et que l'Agglomération ne se désengage pas.

M. Romuald SEELS tient à rappeler quand même que le fait de construire dans une vallée est extrêmement compliqué compte tenu des normes environnementales et des conditions liées au PPRI. Ainsi, certains projets menés il y a 2 ou 3 ans n'aboutissent que maintenant. C'est pour cette raison que certains budgets sont reportés à l'année suivante.

M. Bernard HELLAL évoque également les partenaires et notamment les dossiers avec la SNCF qui traînent en longueur.

Le point 05 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à la **majorité** des membres présents ou représentés, avec **3 abstentions de M. Daniel LECA, Mmes Solange DUMAY, et Emmanuelle BOUR et 2 votes contre de M. Etienne DIOT et Mme Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY.**

6 - Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget Principal et des budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Transport, Déchets, Hôtel de projets, Résidence pour personnes âgées, Gens du Voyage, Aéroport, Assainissement, SPANC, Eau potable, Tourisme)

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Les Comptes Administratifs 2023 du Budget Principal et des budgets annexes affichent un résultat de clôture consolidé de 42 557 856,53 €.

Pour l'année 2023, il est proposé les affectations de résultats par budget selon l'annexe jointe.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu les articles L.1612-1 à 19 du Code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE pour l'année 2023, les affectations des résultats décrites dans le tableau annexé.

Le point 06 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - Vote des budgets primitifs 2024 des budgets Principal, Aménagement, ZAE le Champ Dolant, Transport, Déchets, Hôtel de projets, Résidence pour personnes âgées, Gens du Voyage, Aérodrome, Tourisme

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

M. Laurent PORTEBOIS explique que la page 2 rappelle les 10 budgets plus l'audit de la dette. Sur la page 3, sur la section de fonctionnement du Budget principal, l'équilibre est à 71 146 116 €, ce qui se retrouve à la page 4 avec quelques détails sur le résultat de clôture 2023 : il évoque ainsi le gel des taux de fiscalité notamment sur le foncier bâti et la CFE - le gel des taux sur le foncier bâti étant une promesse du Président que l'Agglomération tiendra jusqu'à la fin du mandat, l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition des différentes taxes, la prise en compte de l'inflation prévisionnelle 2024 à hauteur de 2,5 % pour les autres recettes fiscales de la Tascom et de l'IFER, la fraction de TVA impactée par la compensation de la suppression de la CVAE depuis 2023, des recettes d'impôts et taxes qui progressent grâce aux investissements de l'Agglomération et à la dynamique du tissu économique local, des dotations de subventions et participations de l'État qui stagnent, et un excédent de fonctionnement 2023 qui s'élève à 9 567 382 €, contre 10,75 millions d'euros en 2022. Sur la page 5, au niveau du focus sur les impôts et taxes du chapitre 73, tout est conforme au DOB. Sur la page 6, en ce qui concerne le focus sur le chapitre 74, les dotations et subventions sont proposées à hauteur de 12 383 084 €, ce qui est conforme au DOB. Sur la page 7, au niveau des hypothèses de dépenses de fonctionnement sur le principal, sont prévus : le flux de personnel puisque des recrutements sont en cours, le glissement-vieillesse-technicité et des mesures réglementaires, en particulier l'effet de l'augmentation du point d'indice en année pleine, une participation du Budget principal aux budgets annexes à hauteur de 3,1 millions d'euros, contre 2,02 millions d'euros en 2023, dont une participation au budget Aménagement pour 2 millions d'euros, ce qui est une fois de plus conforme au PPI. Il est à noter que la participation au budget RPA de 100 k€ en investissement au DOB a été adaptée en fonction de la nature des dépenses qui ont été équilibrées à 50 k€ en fonctionnement et à 50 k€ en investissement. Sur la page 8, les dépenses de fonctionnement étant maîtrisées, il y a une diminution de 300 k€ du chapitre 011, entre le DOB et le BP, ce sont des dépenses imprévues qui permettent d'augmenter l'autofinancement, le virement de la section investissement, notamment une participation complémentaire à la ligne Picardie-Roissy. L'augmentation globale est de 1 206 k€, + 37 % : ce sont des dépenses réelles de fonctionnement, et le virement de la section, donc c'est de l'autofinancement, est de 14,06 millions d'euros : tout ceci permettra également de l'autofinancement. Sur la page 9, en ce qui concerne l'épargne dégagée, les chiffres sont en progression, les recettes dynamiques et une maîtrise des charges permettent de dégager une épargne brute de 8,26 millions d'euros en 2024, contre 4,85 millions d'euros en 2023, l'épargne brute prévisionnelle aurait dû être de 6,85 millions d'euros si les 2 millions d'euros de recettes fiscales sous-évaluées avaient été intégrés. La progression de l'épargne est de 1,41 million d'euros entre 2023 et 2024. Sur le tableau récapitulatif des équilibres budgétaires, en investissement sur le principal, toujours en crédits ouverts, l'équilibre est à 36 millions d'euros, les dépenses d'équipement sont à 13,8 millions d'euros dont 300 k€ pour la convention de financement de la liaison ferroviaire Picardie-Roissy, il précise que toutes ces dépenses n'étaient pas prévues au DOB, et que le reste est complètement conforme au DOB. Sur la page 11, toujours sur le principal, les ajustements sur les services généraux sont de 14 k€, le reste est conforme au DOB. Sur la page 12, le budget Aménagement pour l'année 2024, compte tenu des contraintes budgétaires, traduit l'engagement de l'Agglomération à poursuivre le développement et

équilibrer le territoire en entreprises et en habitat, à concrétiser des opérations en matière d'emploi et de logement, et à limiter le recours à la dette. L'Aménagement, au niveau des perspectives budgétaires, le montant des travaux est à 18 801 872 €. Globalement, l'année 2024 s'oriente vers des achats de terrains, des études et des travaux à hauteur de 16,8 millions d'euros - ceci concerne essentiellement les Sablons, La Prairie et le Parc d'Aiguisy. Il rappelle ensuite la participation de 2 millions d'euros, ce qui est conforme au PPI, et un nouvel emprunt de 1,9 million d'euros, à comparer à 1,5 million d'euros de remboursement du capital, soit un endettement de 400 k€. Sur le budget Transports, sur la section de fonctionnement, l'équilibre est à 15 098 746 €, ce qui est conforme au DOB. Sur la section investissement, sur le budget Transports, l'équilibre est à 4 774 241 €. Il précise qu'en 2023, l'indexation était de 12 % par rapport au marché, ce qui aurait dû coûter 900 000 € à l'Agglomération en année pleine, mais a coûté environ 600 000 €. Sur le budget Déchets en page 16, les chiffres sont conformes au DOB : l'Agglomération maintiendra le taux à 8,5 % pour la TEOM, ce qui représente une recette de 10,8 millions d'euros compte tenu de la revalorisation des bases fiscales cette année de 3,9 %; la participation du SMDO liée notamment à l'intéressement au tri est de 173 k€ en 2024, contre 105 k€ en 2023, tout ceci se trouve dans le chapitre 74. Sur la section investissement, le total des dépenses d'équipement est de 2,1 millions d'euros, ce qui est une fois de plus conforme au DOB. Sur la page 18, concernant le Tourisme, l'équilibre en fonctionnement est à 882 003 € : les modifications entre le DOB et le BP restent très marginales, et la taxe de séjour est de 300 k€, contre 260 k€ l'année précédente.

Monsieur le Président évoque les propos de certaines personnes qui se plaignaient que l'Agglomération ne faisait pas assez en matière de politique touristique, et indique que cette somme de 300 k€ correspondant à la taxe de séjour, signifie bien que l'attractivité touristique a augmenté sensiblement, et ce, avec la même capacité hôtelière et le même tarif. Il ajoute qu'à l'origine, lorsque la taxe de séjour a été créée, elle rapportait 100 à 120 k€, ce qui prouve que les conseillers ne sont pas toujours les payeurs.

M. Laurent PORTEBOIS ajoute qu'il y a effectivement une nette progression. Il continue et explique que les charges à caractère général sont à hauteur de 386 K€. Sur la page 19, sur la section d'investissement, l'équilibre est à 686 857 €, ce qui est conforme au DOB. Concernant le budget RPA, celui-ci est en augmentation de 17,26 % en fonctionnement en raison d'entretiens et de réparations pour 50 k€ financés par la participation du Budget principal, et de la revalorisation du loyer indexé sur l'indice de référence des loyers. Le budget en investissement est en augmentation de 133,63 % en raison du remplacement d'une chaudière à hauteur de 120 k€ et de divers travaux dans les logements pour 50 k€. Sur la page 21, concernant le budget Hôtel de projet, les chiffres sont conformes au DOB. Sur la page 22, pour le budget Gens du Voyage, le budget primitif 2024 en fonctionnement est prévu à hauteur de 934 177 € en équilibre, et en investissement à 401 612 € ; les travaux prévus sont : des obstacles escamotables, des changements de portes de sanitaires, la création d'une dalle de garage, des études pour les terrains familiaux, et les préparations du nouveau marché pour la gestion de l'aire des Gens du Voyage. Sur la page 23, en ce qui concerne le budget Aéroport, l'équilibre en fonctionnement est à 373 277 €, et en investissement à 793 680 € : l'augmentation en fonctionnement est essentiellement due à des reprises de résultats et à la location des modulaires aux douanes qui permet de générer un résultat positif. L'excédent d'investissement reporté est de 656 k€, les opérations d'ordre permettront de financer des investissements sur les pompes d'avitaillement. Le budget Champ Dolant, quant à lui, est conforme au DOB et est quasiment équivalent à 2023 - il précise qu'il y a des écritures comptables à la gestion des stocks et au remboursement de la dette. Les dépenses d'équipement sont consolidées et s'élèvent, tous budgets confondus, à 64,19 millions d'euros pour 2024. Les fonds de concours s'élèvent à 5,5 millions d'euros : tout ceci est prévu sur le principal et le budget Déchets. En ce qui concerne l'audit de la dette, l'endettement prévisionnel est estimé, tous budgets confondus, à 51,19 millions d'euros, l'amélioration de l'endettement est de 2,13 millions d'euros. Il est à noter que l'endettement de 2020 était de 64,2 millions d'euros, ce qui montre que l'Agglomération s'est bien désendettée depuis 2020 et qu'elle prépare l'avenir avec les gros investissements qui arrivent. Il ajoute que l'Agglomération a une capacité d'emprunt qui est nécessaire pour préparer les projets futurs. Il évoque ensuite les différentes crises vécues, notamment l'inflation, le fait que l'État a annoncé des baisses relativement importantes sur le budget aux collectivités territoriales, et ajoute que, malgré tout, l'Agglomération continue son rythme de croisière parce qu'elle a su s'adapter, faire des économies de fonctionnement importantes, gérer les dossiers, avec l'aide des services, et également gérer les recettes, ce qui est actuellement très compliqué. Il tient d'ailleurs à saluer Solène HARNY qui travaille énormément sur

les dossiers de subventions. Il précise qu'il y a parfois, comme le disait M. Etienne DIOT, des retards sur les dossiers, mais qu'ils sont principalement dus à des subventions qui n'arrivent pas. Enfin, il tient à remercier l'ARC d'avoir mis en route ce dispositif qui rend beaucoup de services aux communes pour tout ce qui concerne les recherches de subventions. Il remercie également les services et M. Xavier HUET pour leur aide.

Le budget de l'ARC est composé d'un budget principal et de budgets annexes.

Il est proposé de prendre connaissance des budgets 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Budgets Primitifs	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	71 146 115,58 €	36 024 173,78 €
Budget Aménagement	58 081 456,53 €	42 189 899,33 €
Budget Champ Dolant	117 931,81 €	118 704,79 €
Budget Tourisme	882 002,77 €	686 857,47 €
Budget RPA	486 769,61 €	324 960,00 €
Budget Transports	15 098 745,56 €	4 774 241,13 €
Budget Aéroport	373 276,97 €	793 679,51 €
Budget GDV	934 177,00 €	401 611,57 €
Budget Déchets	12 844 822,51 €	2 116 709,08 €
Budget HDP	534 125,00 €	956 949,07 €
Totaux	160 499 423,34 €	88 387 785,73 €

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nomenclature M57,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets primitifs 2024.

Monsieur le Président remercie **M. Laurent PORTEBOIS**. Il explique, en résumé, que tous les budgets augmentent cette année, sauf celui des Gens du Voyage. La fiscalité est stable mais son rendement est croissant, ce qui montre que les bases fiscales de l'Agglomération augmentent. L'Agglomération continue à se désendetter, elle se désendette même à un rythme assez rapide, ce qui permettra sans doute, lorsque le Plan Pluriannuel d'Investissement sera révisé, de prévoir des opérations nouvelles. Tout ceci trace un tableau raisonnable avec le souci d'une gestion rigoureuse et du respect des équilibres, et avec beaucoup d'ambition sur le plan des programmes à réaliser. Afin d'y contribuer d'ailleurs, il souligne que sont actuellement en cours de recrutement deux ingénieurs pour les services et deux autres cadres afin que les différents dossiers à traiter de front puissent cheminer comme il convient auprès des différents financeurs des services de l'État et des partenaires de l'ARC. Il invite l'assemblée à s'exprimer.

M. Etienne DIOT indique que son groupe s'interroge sur ce qui sera réalisé ou pas cette année, et se demande s'il n'y a pas un effet d'annonce. Il tient à préciser que c'est la Cour des Comptes qui a employé le terme « budget insincère », que cela ne signifie pas que les élus sont de mauvaise foi, mais que c'est un terme juridique. Il remarque qu'effectivement, les recettes fiscales sont en hausse : il évoque l'augmentation des bases et le maintien du taux de la taxe sur le foncier bâti. Il rappelle d'ailleurs que c'est l'Agglomération qui avait activé cette taxe en 2022 et qu'elle avait également augmenté la taxe sur les ordures ménagères.

Monsieur le Président n'est pas d'accord avec ces propos, il précise que la taxe sur les ordures ménagères a baissé.

M. Etienne DIOT maintient ses propos et continue. Il indique qu'en effectivement, celui-ci est ambitieux, 3 millions d'euros sont annoncés cette année ; il se demande toutefois si c'est réaliste et si ces 3 millions d'euros seront bien réalisés puisqu'il y a déjà, sur cette somme, 1/3 de restes à réaliser de l'année dernière. Il évoque ensuite le projet de garage solidaire qui représente un investissement de 300 000 € : il demande si c'est un premier investissement ou si c'est le seul qui sera nécessaire à la création de ce garage solidaire, qui lui semble être également un projet ambitieux mais coûteux et compliqué à mettre en place dans les territoires. En matière de vidéoprotection, 813 000 € sont annoncés mais avec 600 000 € de restes à réaliser, sachant que l'année dernière 60 000 € avaient été réalisés sur les 600 000 €. Il demande donc ce qui sera réalisé cette année sur les 813 000 €. Ensuite, en ce qui concerne les Grandes Ecuries du Roi, le projet d'investissement est cette année de 500 000 € : il demande quel est le projet pour cet équipement, si des investissements réguliers seront nécessaires et pendant combien d'années, et si le PPI sera modifié en conséquence. Enfin, il note qu'à chaque page, il est précisé que l'Agglomération va modifier le PPI en fonction du budget, et se demande s'il ne serait pas plus pratique de modifier en premier lieu le PPI et ensuite de voter un budget en conséquence, afin d'avoir une visibilité sur ce qui va se passer au moins cette année, et durant les années à venir. Pour conclure, il estime que ce budget est certes ambitieux, mais il se demande quel sera le taux de réalisation l'année prochaine.

M. Romuald SEELS estime que ce budget est plutôt sincère. Il note la baisse de la dotation pour le budget Gens du Voyage, et explique que la veille l'entreprise PROMEO a été une nouvelle fois attaquée par des jeunes faisant partie des gens du voyage. Ces jeunes se comportent très mal et il déplore que l'État soit absent sur le sujet ainsi que Madame la Préfète qui a pourtant été plusieurs fois interpellée sur le fait que ces jeunes ne vont pas à l'école. Il lui semble donc important que, sur la ZAC du Bois de Plaisance, l'Agglomération continue d'installer des caméras car la sécurité se complexifie sur ce secteur : en effet, certaines entreprises de taille importante ont des problèmes avec les gens du voyage. Il indique que ces gens du voyage doivent prendre conscience de tout ce que l'Agglomération fait pour eux, et ajoute que leur comportement devient inacceptable, et qu'ils ne veulent plus s'intégrer dans le creuset français qui passe par l'école.

Mme Sophie SCHWARZ souhaite remercier **M. Laurent PORTEBOIS** pour sa gestion en « bon père de famille », sans oublier bien sûr les services, M. Xavier HUET et M. Claude CHARTIER, qui sont là pour répondre aux questions des élus. En effet, les élus ont une vraie responsabilité, à savoir préparer l'avenir, et ils ont pu constater qu'avec les décisions prises, contrairement à ce que **M. Etienne DIOT** vient de dire, cela permet, au regard des annonces prévues de la part du gouvernement, de veiller à conforter la dynamique du territoire. Elle ajoute que si les décisions n'avaient pas été prises, l'Agglomération pourrait s'interroger et peut-être même, à juste titre, avoir des remarques de la part des concitoyens. Elle pense qu'au contraire les concitoyens peuvent constater que l'Agglomération a pris les décisions nécessaires pour avoir une projection. Par ailleurs, elle indique que l'on peut se réjouir de la solidarité qui règne réellement au sein de cette assemblée, et que les élus peuvent échanger avec des collègues d'autres territoires. Elle explique que le consensus qui existe au sein de l'ARC est vraiment une force pour le territoire, car aucune commune n'est oubliée, quelle que soit sa taille. Elle évoque ensuite le service de la DSI et explique qu'il travaille actuellement pour le renouvellement du parc auprès des écoles, et qu'il y a un vrai travail d'accompagnement de toutes les communes. Enfin, elle invite les élus à profiter du Grand Parc ce week-end et évoque l'arrivée, la veille, des compétiteurs. Elle ajoute que l'on peut se réjouir des aménagements que l'Agglomération a eu le courage de réaliser et qui permettent d'offrir un programme riche, ouvert à tous les Compiégnois et tous les habitants de l'Agglomération, ainsi qu'un aménagement de qualité. Elle indique en outre que toutes les familles compiégnoises et des alentours aiment profiter de la ferme pédagogique. Tous ces éléments peuvent paraître anodins à **M. Etienne DIOT** et à son groupe, mais elle estime que c'est ce qui fait le bon-vivre sur le territoire, dont on peut se réjouir. Elle remercie donc tous les élus car tout ceci est le fruit d'un travail d'équipe, et ajoute qu'il est important d'être soudé pour pouvoir proposer le meilleur aux habitants.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus pour leurs interventions.

M. Bernard HELLAL souhaite mettre l'accent sur les zones économiques indiquées. Il indique qu'un nombre important d'entreprises sont venues s'installer sur ces zones, ce qui entraîne une valeur ajoutée importante. Les créations d'emplois montrent l'attractivité de l'Agglomération. Il évoque également l'équilibre entre la ville-centre et les communes ainsi que la solidarité importante qui existe - il cite le maillage du transport intercommunal, les nouvelles dessertes qui vont être créées, la qualité du service déchets et la mise en commun des services eau afin de lisser les écarts entre les communes. Il indique par ailleurs que ce budget est ambitieux et ajoute qu'il faudra faire un bilan à la fin du mandat, soit en mars 2025, car un bilan ne se fait pas année par année, et le PPI est lissé dans le temps.

M. Eric BERTRAND tient à remercier l'Agglomération sans qui la vidéoprotection n'aurait peut-être pas pu être installée sur sa commune, compte tenu du coût non négligeable. Il explique aussi que les restes à réaliser s'expliquent par des retards de livraison de matériel et précise que la vidéoprotection a été installée au mois de février dans sa commune et que cela va s'équilibrer dans les comptes de cette année. Il tient par ailleurs à souligner la solidarité qui existe entre l'ensemble des communes de l'Agglomération, de la plus petite jusqu'à la ville-centre. Il explique que sans l'Agglomération, ce qui paraît simple comme les eaux usées, l'eau potable, les services de transports pour les enfants, serait impossible pour certaines communes. Il indique qu'il faut avoir une vision à long terme : en effet une agglomération ne peut pas se gérer au jour le jour, il faut se projeter, avoir de l'ambition, préparer le terrain pour les entreprises, préparer des contrats ambitieux et historiques où des entreprises sont mises en concurrence, et ce pour le bien des habitants, et tout cela ne peut se réaliser qu'au sein d'une agglomération de la taille de l'ARC. Enfin, il indique avoir discuté avec des élus de Besançon qui connaissent Compiègne et qui trouvent l'Agglomération dynamique, ce qui démontre bien son rayonnement.

Monsieur le Président remercie **M. Eric BERTRAND** d'avoir rappelé la nécessaire solidarité entre toutes les communes. Il estime en effet que chaque commune doit se sentir concernée, être partie prenante, acteur, ce qui est le cas dans toutes les décisions de l'Agglomération, qu'elles soient stratégiques ou de gestion courante. Il ajoute que le bon fonctionnement du Collège des maires est d'ailleurs là pour le démontrer.

Mme Arielle FRANÇOIS évoque au niveau du budget une charge à caractère général qui correspond à un investissement dans le cadre du Festival Paroles. Elle explique qu'il est important d'essayer d'arrêter le déclin de la langue française par un acte de défense de la cohésion sociale. Elle évoque 3 manifestations importantes qui sont : le Festival du Film auquel participent 7 000 enfants scolarisés de l'Agglomération, le Festival Paroles et le Festival des Forêts. Elle aborde ensuite le sujet des déchets et explique que l'Agglomération a touché un intéressement de 173 000 € de la part du SMDO lié à la qualité du tri sélectif, alors que l'année dernière cet intéressement n'était que de 105 000 €. Elle précise que le choix du SMDO est de ne pas faire payer le traitement de la poubelle jaune, et que lorsque le tri est bien réalisé, un intéressement est donné aux agglomérations. Le coût global correspondant au tri, aux déchetteries, au transport et à la valorisation énergétique, aux déchets verts et aux encombrants, représente environ 50 € par an et par habitant, soit 1 € par semaine. Pour cette modique somme, tous les habitants de l'Agglomération ont ce service complet de collecte en porte-à-porte. Elle ajoute que la poubelle jaune rapporte de l'argent : en effet chaque année, l'Agglomération vend pour 4 millions d'euros de matières premières à la sortie de son centre de tri. Elle explique par ailleurs qu'un projet de nouvelle ligne est en cours qui permettra d'alimenter en chauffage urbain des logements sociaux sur le bassin creillois, ce dont elle se félicite. Enfin, elle tient à préciser à **M. Etienne DIOT** que le taux de TEOM à 8,5 % est remarquable : en effet, le taux moyen en France est supérieur à 9 %, et certaines villes comme Le Havre sont même à 17 %, Marseille 13 %, Lille 18 %. Elle ajoute que certaines collectivités sont même ruinées par les problèmes de gestion des déchets.

Monsieur le Président ajoute que ce taux a été abaissé à plusieurs reprises et qu'il a été à 10 % à un moment donné. Il pense que **M. Etienne DIOT** fait quelques erreurs quant à ses références. Il indique que l'année prochaine, compte tenu des résultats financiers du budget Déchets, il est vraisemblable qu'une petite baisse du taux de la TEOM soit proposée. Il remercie **Mme Arielle FRANÇOIS** pour son engagement dans la filière des déchets. Il explique en outre que, depuis plusieurs années, le montant des contributions facturées par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise à ses membres est en baisse, ce qui traduit l'effet de massification, l'amélioration des conditions de négociation avec les partenaires, etc. Il ajoute que si les

choses se passaient mal, l'Agglomération aurait des remarques des concitoyens municipal isolé et un peu obsessionnel.

M. Daniel LECA se félicite, concernant l'endettement et la gestion de l'Agglomération, que les éléments financiers et les indicateurs s'améliorent, ce qui est décisif au regard des énormes investissements futurs sur des projets phares, notamment celui du quartier gare. Cela montre que l'Agglomération a besoin de dégager des marges de manœuvre pour des choses parfois imprévues, par exemple le bouclage du financement du barreau Creil-Roissy pour lequel l'Agglomération a dû faire un petit effort. Il explique que l'avantage de l'Agglomération, et des agglomérations de manière générale, c'est qu'il est possible de mener des politiques publiques plus efficaces pour les concitoyens grâce à la mutualisation. En ce qui concerne le PPI que son groupe a appelé de ses vœux et qu'il estime extrêmement important en termes de transparence, il précise que sa révision permettra d'illustrer et de réinscrire dans la durée l'action de l'Agglomération jusqu'à la fin du mandat. Également, il lui semble que l'effort réalisé en matière de comptabilité en crédits de paiement et en autorisations d'engagement contribue également à cette vision pluriannuelle et cette transparence dans l'application du budget de l'ARC. En ce qui concerne la fiscalité du ZAN, il explique que ce sujet s'impose actuellement dans le débat national. L'application de la loi ZAN, qui sera amenée sans aucun doute à évoluer au regard des difficultés de mise en œuvre, pose la question de la manière de gérer l'aménagement de terrains et la récupération de friches dans les années futures, car il faudra trouver de nouvelles sources de financement. Les intercommunalités doivent donc imaginer leur nouveau mode de fonctionnement face à ce défi foncier, défi qui va mobiliser beaucoup de moyens publics, financiers en particulier. L'ARC sera donc également concernée par ces enjeux d'avenir essentiels. Par ailleurs, il souhaite remettre en perspective le fait que l'Agglomération étoffe ses services, ce qui se voit notamment par la récupération d'infrastructures d'intérêt manifestement intercommunal. Il explique qu'il faut assumer le fait que certaines infrastructures sont bien d'intérêt intercommunal, et que cela s'inscrit dans des services qui dépassent largement les frontières purement administratives des communes de l'Agglomération. Tout ceci amène à une interrogation, à savoir comment ces services nouveaux vont être financés, et s'inscrit dans un cadre de transformation du rôle des intercommunalités. Enfin, il précise qu'il ne fera pas de remarque polémique, et ajoute que son groupe s'abstiendra sur ce budget, non pas par opposition aux orientations données, mais parce qu'en tant que minorité de Compiègne, son groupe ne participe pas à l'animation effective, notamment au travers de la commission prospective. Toutefois, il souhaite saluer les efforts réalisés et espère que les grands projets inscrits au PPI pourront être une réalité dans les années futures.

Monsieur le Président remercie **M. Daniel LECA** pour son approche constructive et positive. S'agissant du PPI, il explique que sa mise à jour sera proposée au Conseil de juin, au cours duquel l'exercice sera repris en le prolongeant d'une année.

M. Benjamin OURY estime regrettable que les élus de la minorité ne participent pas plus aux débats, et notamment en commission, car cela leur permettrait d'avoir plus de réponses à leurs interrogations. Il tient à saluer la dynamique budgétaire de l'Agglomération, avec des indicateurs financiers en progression, notamment sur le budget Aménagement. Il évoque ainsi la somme de 16,8 millions d'euros de dépenses envisagées pour cette année, plus de 18 zones concernées avec de nouvelles zones pour lesquelles les études sont soit lancées, soit confirmées, notamment la requalification de l'entrée de Venette, l'écoquartier de Jaux, ou le quartier des Moulins à Verberie. Ce sont donc des nouvelles zones d'aménagement qui sont projetées dans la feuille de route de l'Agglomération et qui s'animent au fur et à mesure des années. Il souhaite ce soir remercier l'ensemble des élus de toutes les communes qui s'investissent dans tous ces projets. En effet, au-delà du travail réalisé par les services pour préparer tous ces projets, il y a énormément d'élus, à travers des comités de pilotage, qui sont présents lors des nombreuses réunions afin de débattre de ces projets, apporter leur pierre à l'édifice et investir de leur temps personnel puisque beaucoup d'entre eux sont bénévoles. Il indique que c'est toute cette solidarité qui fait encore davantage rayonner le territoire.

Monsieur le Président remercie les élus pour leurs interventions. Il indique qu'effectivement l'esprit intercommunal se développe dans de bonnes conditions et qu'il serait compliqué aujourd'hui de concevoir la gestion des différentes communes sans la Communauté d'Agglomération. Cette solidarité a un caractère irréversible, elle a transformé les choses et elle a permis de se doter de moyens communs qui sont

appréciés par tous. Il rappelle aussi qu'un budget est une autorisation obligation de dépenser. Il explique qu'une opération est inscrite pour le total des recettes qui y concourent, dont les recettes de subventions escomptées des partenaires, et que la règle traditionnelle veut que tant que la subvention n'est pas notifiée, l'engagement de la dépense n'est pas possible, au risque de perdre ladite subvention. Il ajoute que les choses ont toujours été ainsi, que les taux de réalisation ne peuvent donc jamais être, par définition, de 100 %, qu'il est possible d'atteindre 70 ou 80 % mais que cela suppose aussi d'avoir à traiter des problèmes de disponibilité de moyens, de disponibilité des interlocuteurs, des entreprises, etc. Il évoque ensuite un point abordé concernant le garage solidaire. Il explique que ce projet avance bien, que le site est identifié, que la négociation est en cours avec le propriétaire, que le schéma de financement existe, et qu'il est d'ailleurs inscrit dans le budget soumis ce soir, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Il pense que, plutôt que d'émettre des doutes, il faudrait, quel que soit son positionnement personnel, se réjouir que des solutions puissent être recherchées pour certains concitoyens qui n'ont pas les moyens économiques de faire réparer leur voiture par des garagistes, dans des conditions classiques et au tarif que cela représente. En effet, cette situation qui est beaucoup plus répandue qu'on ne le pense, engendre de l'insécurité, des voitures mal entretenues, du travail au noir, de l'huile sur l'espace public, et toutes sortes de mauvaises habitudes. Il estime donc que c'est une bonne chose que l'Agglomération prenne cette problématique à bras-le-corps, et souligne d'ailleurs que peu de villes le font. Il pense que l'Agglomération aura les moyens humains nécessaires et précise qu'ils recruteront pour la formation du personnel et des utilisateurs. Il indique que le jeu en vaut la chandelle et qu'il ne faut pas se borner à être dans une approche technocratique ou administrative, mais qu'il faut essayer, si l'on a la volonté de resserrer les liens, de créer de l'harmonie dans un territoire, de parler à tout le monde et, en particulier, à celles et ceux qui sont d'une certaine manière au bord de la route. Il ajoute qu'il croit à ce projet, qu'il y est très attaché, et que l'administration de l'ARC est tout à fait motivée pour le faire aboutir dès cette année. En ce qui concerne les Grandes Ecuries du Roi, il explique que les crédits prévus correspondent à du gros entretien, notamment du remplacement de menuiseries. En effet, l'État qui était propriétaire de ce bâtiment n'a rien fait depuis 40 ans. Il demande donc s'il faut laisser s'écrouler le patrimoine historique et ajoute que la critique est facile. Il évoque par ailleurs les propos selon lesquels le fait de vendre une maison pour 280 000 € fait récupérer peu d'argent, et indique que la personne qui a tenu ces propos doit avoir de gros moyens car 280 000 € n'est pas une petite somme, cela permet de rénover un nombre important de fenêtres et de rendre service à des personnes qui en ont besoin. Il ajoute qu'il faut donc laisser de côté les personnes qui sont dans leurs petits égoïsmes particuliers. En ce qui concerne les gens du voyage, il ne souhaite pas trop s'étendre sur le sujet mais indique qu'effectivement lorsqu'on voit arriver dans les quartiers de Compiègne des camionnettes dont l'origine est identifiée et qui sont remplies de motos pour faire du rodéo sauvage, on se dit qu'un certain nombre d'expressions de la délinquance doivent être connectées entre elles. Il précise que ceci est bien connu des services de police et des personnes qui sont sur le terrain. Il explique malgré tout que l'Agglomération fait son devoir vis-à-vis des gens du voyage, elle y met un point d'honneur, elle met à disposition une aire de grand passage, une aire de stationnement, elle y consacre beaucoup de moyens, 880 000 € sont en effet prévus dans le budget. Il ajoute toutefois qu'il est indispensable d'être rigoureux, de faire respecter le règlement, et de bénéficier des moyens de vidéoprotection et de tous les moyens qui permettent de limiter les débordements de cette sympathique population bien particulière.

Le point 07 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à la **majorité** des membres présents ou représentés, avec **3 abstentions de M. Daniel LECA, Mmes Solange DUMAY, et Emmanuelle BOUR et 2 votes contre de M. Etienne DIOT et Mme Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY.**

Monsieur le Président remercie les élus et ajoute que **M. Laurent PORTEBOIS** se joint à ces remerciements car c'est certainement un soulagement d'arriver au bout d'une séquence budgétaire.

8 - Vote des Budgets Supplémentaires 2024 des Budgets annexes Assainissement, SPANC, Eau

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Les Budgets Supplémentaires pour l'exercice 2024 des budgets annexes portent sur :

- les reprises et affectations des résultats des comptes administratifs 2023,
- l'intégration des restes à réaliser 2023,
- des ajustements d'inscriptions budgétaires sans remettre en cause les orientations budgétaires de novembre 2023.

Budget Assainissement

En investissement, le virement de la section d'exploitation (10,52 M €), le résultat d'investissement reporté (3,08 M €) et les opérations d'ordre (0,052 M €) permettent de financer :

- 0,447 M € de restes à réaliser,
- 13,2 M € de constructions et d'installations de matériels et d'outillages,
- 0,009 M € d'opérations d'ordre.

En exploitation, l'excédent de gestion de 2023 (11,5 M €) permet l'inscription des dépenses ci-dessous :

- 10,52 M € de virement vers la section d'investissement,
- 0,977 M € d'inscriptions supplémentaires notamment en travaux d'entretien de bâtiments, de réseaux et de voiries,
- 0,052 M € d'opérations d'ordre.

Budget SPANC

La reprise des excédents d'investissement (258 k €) et d'exploitation (5 400 €) sont équilibrés par l'inscription des d'études de 258 k € en investissement et 5 400 € en exploitation.

Budget Eau

En investissement, le virement de la section d'exploitation (1,895 M €), les opérations d'ordre (0,019 M €) et les restes à réaliser (0,648 M €) s'équilibrent principalement en dépenses par l'inscription :

- 1,624 M € de restes à réaliser,
- 0,212 M € de travaux de réseaux et d'installations de matériels et d'outillage.

Le déficit d'investissement et les restes à réaliser seront couverts par une affectation du résultat d'exploitation pour 1,107 M € dont 0,023 M € pour l'intégration des résultats de la commune de St-Jean-aux-Bois.

En exploitation, l'excédent d'exploitation (3,146 M €) et l'intégration des résultats de la commune de St-Jean-aux-Bois (0,006 M €) permettent de financer les principales dépenses suivantes :

- 1,107 M € d'affectation de résultat pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser,
- 1,895 M € de virement à la section d'investissement,
- 0,130 M € de charges à caractère général notamment pour le rachat des compteurs de Béthisy-St-Pierre,
- 0,019 M € d'opérations d'ordre.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2 du 14 décembre 2023 relative au vote des budgets primitifs 2024 des budgets annexes Assainissement, SPANC et Eau de l'Agglomération de la région de Compiègne,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023 de ces budgets, ainsi que les ajustements comptables à réaliser,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les Budgets Supplémentaires 2024 des budgets annexes Assainissement, SPANC et Eau.

Le point 08 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9 - Création d'une autorisation d'engagement et de crédit de paiement

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Le budget est l'acte par lequel est autorisé l'ensemble des dépenses et des recettes pour une année civile, laquelle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La pluriannualité budgétaire est donc une exception. La raison de ce choix est d'éviter que des décisions ayant des incidences pluriannuelles ne réduisent les marges de manœuvre des années suivantes.

Parmi ces dérogations au principe de l'annualité se trouvent le « reste à réaliser », le budget supplémentaire, les décisions modificatives.

Mais il y a surtout les autorisations d'engagement ou autorisations de programme.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement.

Les AE ne peuvent s'appliquer ni aux frais de personnel ni aux subventions versées à des organismes privés.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées dans l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement correspondantes.

La procédure des Autorisations d'Engagement – Autorisations de Programme / Crédit de Paiement (AE-AP/CP) est donc une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de mettre en place cette procédure pour le projet de renouvellement urbain « NPNRU ».

En effet, par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil d'agglomération a approuvé les objectifs poursuivis par le NPNRU des quartiers du Clos des Roses et de la Victoire, et son programme. La convention pluriannuelle a été signée par l'ensemble des partenaires le 5 novembre 2021.

Dans ce cadre, le réaménagement urbain sous maîtrise d'ouvrage ARC concerne principalement les secteurs des Musiciens au Clos des Roses et des Maréchaux Sud à la Victoire, chaque secteur faisant l'objet d'une opération de travaux.

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil d'Agglomération a approuvé la création de la ZAC multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux à Compiègne, et par délibération en date de ce jour, il sera proposé la réalisation de ladite ZAC.

Concernant les Musiciens, le projet prévoit un désenclavement du quartier, une amélioration du cadre de vie résidentiel via des aménagements publics de qualité et une viabilisation de nouveaux lots à construire.

A ce jour le coût estimatif de cette opération est de 15 180 670 € HT.

Le montant de l'autorisation d'engagement est fixé, à ce jour, à 15 180 670 € HT. Le tableau ci-dessous montre le rythme annuel de mandatement estimé de 2024 à 2030. L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées.

Montants prévisionnels en € HT :

Exercices	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	3 265 000	1 985 945	1 985 945	1 985 945	1 985 945	1 985 945	1 985 945	15 180 670
Recettes Prévisionnelles	1 509 592	1 503 965	1 503 965	1 503 965	1 503 965	1 503 965	1 503 967	10 533 384

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 8 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003,

Considérant la délibération du Conseil d'Agglomération du 5 octobre 2023 qui uniformise le régime de gestion des AE-AP/CP à l'ensemble des collectivités

Considérant la délibération du Conseil d'agglomération du 11 avril 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier pour la gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de créer une autorisation d'engagement au budget primitif 2024 du budget Aménagement telle que présentée ci-dessus,

VOTE au budget Aménagement l'autorisation d'engagement en dépenses pour 15 180 670 € HT et en recettes pour 10 533 384 € HT

DÉCIDE d'inscrire les crédits de paiement (CP) nécessaires au budget primitif 2024, conformément au tableau ci-dessus.

Monsieur le Président précise que c'est un cadrage, que l'Agglomération s'y tiendra et qu'elle s'y réfèrera chaque année.

Le point 09 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10 - Fiscalité directe - Vote des taux pour 2024

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Les ressources fiscales de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne sont issues de quatre taxes locales s'appliquant sur les ménages et sur les entreprises.

Ces quatre taxes sont :

- la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB),
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),
- la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

Il est proposé au conseil communautaire :

- de maintenir le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1,00 %,
- de maintenir le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 26,16 %,
- de maintenir la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) à 2,52 %,
- de maintenir la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 9,37 %.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des impôts,

Considérant l'ensemble de ces éléments,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

FIXE les taux de fiscalité pour l'année 2024 :

- la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 1,00 %,
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 26,16 %,
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,52 %,
- la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 9,37 %,

PRÉCISE que la recette est prévue au chapitre 731.

Le point 10 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11 - Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2024

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 2 octobre 2020, l'ARC a décidé :

- *d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire, suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Basse Automne, à compter du 1^{er} janvier 2021,*
 - *d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,*
 - *de fixer le seuil de plafonnement à appliquer à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.*
- Pour 2024, il est proposé de maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 8,5 % pour l'ensemble du territoire de l'ARC.*

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater du code général des impôts,

Vu la délibération du 2 octobre 2020 du Conseil d'Agglomération,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2024 à 8,5%,

PRÉCISE que la recette sera inscrite au Budget Déchets Ménagers, Chapitre 731.

M. Etienne DIOT note qu'en 2020, le taux était à 6,75 %, qu'ensuite il est passé en 2021 à 9,15 %, soit une augmentation de 30 %, puis qu'il a été baissé à 8,50 %. Il n'a donc pas retrouvé son taux initial et a bien augmenté puisque 8,50 % est supérieur à 6,75 %.

Monsieur le Président explique qu'en se référant aux périodes antérieures, on peut constater que ce taux a été de 10 %.

M. Etienne DIOT répond qu'il n'était pas né à l'époque.

Monsieur le Président indique qu'il était bien né et qu'il était peut-être même Conseiller municipal.

Le point 11 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12 - Participation du budget principal aux budgets annexes

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le Budget principal peut apporter un soutien financier à certains budgets annexes qui lui sont rattachés afin d'assurer les équilibres budgétaires.

Il est proposé d'adopter les participations 2024 du budget principal aux budgets annexes pour un montant global de 3 668 134,74 € réparti comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
--------	----------------	----------------	-------

Aménagement	2 000 000,00		
Tourisme	213 903,99	369 402,51	
Gens du Voyage	692 000,00		692 000,00
Hôtel de Projet	168 524,00		168 524,00
Résidence pour personnes Agées	50 000,00	169 000,00	219 000,00
Champ Dolant		5 304,24	5 304,24
Total	3 124 427,99	543 706,75	3 668 134,74

Il est constaté une hausse de 1 346 045,11 € par rapport au budget primitif 2023. La variation s'explique principalement par la participation au budget Aménagement de 1 000 000 € supérieure à celle de 2023.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nomenclature M57,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation du Budget principal aux budgets annexes pour un montant de 3 668 134,74 € pour l'exercice 2024,
 PRÉCISE que la dépense est prévue au budget principal aux chapitres 65 et 204.

Le point 12 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

13 - Approbation des fonds de concours et des subventions d'équipement 2024

Monsieur le Président donne la parole à M. Laurent PORTEBOIS qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le Budget Primitif 2024 du Budget principal et du Budget Déchets prévoit une inscription budgétaire pour divers fonds de concours d'investissement répartis selon les tableaux joints en annexe.

Ce montant est ventilé par budget sur les imputations suivantes (y compris les restes à réaliser) :

Natures des subventions d'équipement versées	Budget Principal	Budget déchets
204112 Etat (bâtiments et installations)	667 000,00 €	
2041411 Communes (biens mobiliers, matériel et études)	26 000,00 €	
2041412 Communes (bâtiments et installations)	2 776 641,43 €	
2041722 SNCF réseau (bâtiments et installations)	300 000,00 €	
204182 Organismes publics divers (bâtiments et installations)	1 268 468,00 €	
20422 Personnes de droit privé (bâtiments et installations)	529 049,50 €	85 800,00 €
2324 Participation aux budgets	543 706,75 €	

annexes		
Totaux	6 110 865,68 €	65 888,88 €

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nomenclature M57,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les fonds de concours et les subventions d'équipement à verser en 2024 conformément aux tableaux joints en annexe,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 204.

Le point 13 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

14 - Approbation des subventions et participations aux organismes privés et publics - Année 2024

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Au titre de l'exercice 2024, pour financer des participations et des subventions de fonctionnement, il est prévu les dépenses suivantes par budget et par nature (montants en €) :

Natures	Budget Principal	Budget Tourisme	Budget Déchets
65568	482 061,00		
657341	207 000,00		48 500,00
65741	10 000,00		
65748	848 351,00	81 100,00	75 000,00
6553	3 950 000,00		
TOTAUX	5 497 412,00	81 100,00	123 500,00

La ventilation par bénéficiaire figure en annexe.

Compte tenu de ces informations et après lecture du détail des comptes joint en annexe, il est proposé d'approuver les participations et les subventions à verser en 2024,

Pour toutes les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000€, une convention sera signée entre l'ARC et ces associations afin de fixer les objectifs et les engagements de chacun des partenaires.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

Étant précisé que MM. MARINI, HELLAL, OURY, BERTRAND, MIGNARD et Mmes MARTIN, SCHWARZ, RENARD et FRANÇOIS, membres de la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois, ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à la Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois,

Étant précisé que MM. HELLAL, LEBOEUF, DESMOULINS, CHIREUX, BREKIESZ, MIGNARD, PICART, BERTRAND et Mmes FRANÇOIS, SCHWARZ, MARTIN, DEPIERRE et DAVIDOVICS, membres de l'Office du Tourisme, ne prennent pas part au vote concernant la subvention allouée à l'Office du Tourisme,

Étant précisé que M. BOMBARD et Mme SCHWARZ, membres de l'association Partage Travail, ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Partage Travail,

Étant précisé que M. PASCUAL, membre de l'association Iterra (incubateur), ne prend pas part au vote dans le cadre de la subvention allouée à l'association Iterra (incubateur),

Étant précisé que Mme DUMAY, Vice-Président de l'association du Festival de film historique, ne prend part au vote dans le cadre de la subvention allouée à l'association du Festival de film historique.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les subventions à verser en 2024 conformément aux tableaux joints en annexe, PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 65.

Le point 14 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

15 - Attribution de subventions 2024 pour des événements sportifs de rayonnement régional ou national

Monsieur le Président donne la parole à M. Christian TELLIER qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Il est rappelé que le 28 septembre 2017, le Conseil d'Agglomération a révisé ses statuts et adopté une nouvelle compétence facultative intitulée « Participation à des événements sportifs de rayonnement régional ou national ».

L'Office des Sports de l'Agglomération de la Région de Compiègne (OSARC) a remis des propositions de subventions d'évènements sportifs qui ont été analysés par un groupe de travail constitué de Messieurs Hellal, Portebois et Tellier, assisté des services.

Il est rappelé que les règles retenues pour ce dispositif reprennent les éléments suivants :

Objectifs	Modalité
Lisibilité des événements soutenus par l'ARC	Maximum de 50 évènements annuels soutenus par l'ARC
Définir le budget annuel	Une enveloppe fermée de 64 650 € maximum, hors évènement exceptionnel type étape du « Tour de France »
Répartition sur l'ensemble du territoire de l'ARC	Minimum de 20 % du budget consacré à des évènements portés par des associations en dehors de la ville-centre
Renouvellement des évènements soutenus	Minimum de 3 évènements « nouveaux » soutenus par an, soit des évènements non déjà subventionnés l'année écoulée
Définir une procédure pour l'examen des demandes de subventions	Demandes de subventions proposées chaque année par l'Office des Sports de l'Agglomération de la Région de Compiègne (OSARC) pour ensuite être examinées dans le cadre d'une commission ad hoc puis par la Commission Finances et le Conseil d'Agglomération.
Arrêter un calendrier prévisionnel	L'OSARC remet chaque année les propositions de subventions au minimum deux mois avant la date du budget primitif, afin que les subventions allouées aux différents clubs sportifs puissent être votées lors de l'adoption de ce dernier. A défaut de respect de ce calendrier, le vote des subventions interviendra à une séance du Conseil d'Agglomération ultérieure.

Afin de soutenir les évènements sportifs qui se déroulent au cours de l'année 2024, il est proposé d'accorder des subventions telles que listées en annexe. Il est précisé que les subventions correspondantes seront versées en fonction de la réalisation ou non des évènements sportifs.

Il convient d'indiquer que les propositions faites ci-dessous ne concernent que les dossiers complets faisant apparaître clairement un budget prévisionnel dans lequel s'inscrit la subvention sollicitée.

Elles correspondent à un montant cumulé de 64 650 €.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER

Etant précisé que les conseillers intéressés ne prennent pas part au vote,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement des subventions aux différentes associations telles que listées en annexe, et PRÉVOIT qu'en cas d'annulation de l'évènement, l'agglomération se fera rembourser la subvention allouée correspondante,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que la dépense 2024 est prévue au budget principal, chapitre 65, article 6574.

Monsieur le Président précise qu'au départ, cette somme était de 50 000 € mais que, compte tenu de l'éclosion des besoins, des initiatives, et des manifestations, cette somme est de 64 000 € cette année.

M. Christian TELLIER constate une évolution du tourisme sportif et du nombre de nuitées de plus en plus important pour ces manifestations sportives. Il explique ainsi que le week-end dernier a eu lieu le départ du Paris-Roubaix et que tous les restaurants et les hôtels étaient pleins sur Compiègne, ce qui sera également le cas ce week-end et le week-end prochain au terrain du Grand Parc. Il ajoute que la volonté de l'Agglomération est d'accroître ce tourisme sportif qui permet de faire connaître le territoire et de développer l'économie.

Monsieur le Président évoque par ailleurs le projet de création de deux hôtels, dont un place de la gare pour lequel le permis de construire est en cours d'examen, de discussions et d'ajustements.

M. Christian TELLIER précise qu'il y a également beaucoup de demandes avec les Jeux Olympiques compte tenu des tarifs très élevés des hôtels sur Paris.

M. Eric de VALROGER constate que, depuis que l'Office des Sports de Compiègne est devenu l'OSARC, d'autant plus que maintenant toutes les communes en sont adhérentes, il y a un accompagnement et un soutien de la part de cette association envers de nombreuses associations sportives du territoire de l'ARC. Il pense que ce rapport s'intègre donc parfaitement dans cette volonté d'accompagnement des clubs sportifs vers l'ensemble des communes. Par ailleurs, il évoque dans ce rapport un paragraphe intéressant qui mentionne une enveloppe fermée de 64 650 € maximum, hors événements exceptionnels comme l'étape du Tour de France. Il lui semble d'ailleurs qu'il n'y a pas eu d'étape du Tour de France depuis longtemps sur le territoire, et que l'Agglomération devrait donc y réfléchir. Il précise qu'il y a énormément de concurrence pour obtenir une étape du Tour de France. Cependant, il indique qu'il y a maintenant un Tour de France féminin qui est très médiatisé et qui pourrait être un événement intéressant pour le territoire.

Monsieur le Président indique que la dernière étape du Tour de France sur le territoire a eu lieu en 2007. Il explique que l'Agglomération accueille le Paris-Roubaix depuis 1977, qu'elle y contribue avec beaucoup de logistique, et qu'aucune participation financière ne lui est demandée, ce qui n'est pas le cas pour le Tour de France où il faut déboursier une certaine somme pour le départ et une certaine somme pour l'arrivée. Réjouir la population à la veille des élections municipales pourrait être excellent, mais cela pourrait également être critiqué par certaines personnes qui estimerait que c'est une dépense éphémère. Ce sujet demande donc réflexion. Il indique qu'en tout état de cause, on ne peut que se réjouir du partenariat de long terme avec ASO, ex-société du Tour de France, car indépendamment de l'épreuve elle-même, il y a beaucoup de retombées, notamment en milieu scolaire, les interlocuteurs jouent le jeu et sont même devenus des amis, ce qui n'a pas de prix.

M. Jean-Luc MIGNARD informe l'assemblée que, pour l'année 2023, le coût d'un départ du Tour de France était de 90 000 € et de 130 000 € pour une arrivée.

Le point 15 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des me

16 - Répartition 2024 de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C, point VI,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 31 mars 2022 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal,

Vu le projet de budget primitif 2024 fixant l'enveloppe totale allouée à la Dotation de Solidarité Communautaire à 1 543 293 €,

Considérant les modalités de répartition de la dotation de solidarité communautaire définies par délibération du 31 mars 2022,

Considérant les données issues des fiches DGF 2023,

Les montants de DSC alloués en 2024 à chaque commune membre seront les suivants :

COMMUNE	DSC 2024
ARMANCOURT	13 232 €
BETHISY ST MARTIN	16 897 €
BETHISY ST PIERRE	39 134 €
BIENVILLE	14 813 €
CHOISY AU BAC	30 241 €
CLAIROIX	17 309 €
COMPIEGNE	870 712 €
JANVILLE	14 725 €
JAux	20 119 €
JONQUIERES	13 332 €
LACHELLE	15 948 €
LACROIX ST OUEN	54 458 €
MARGNY LES COMPIEGNE	140 758 €
LE MEUX	16 919 €
NERY	74 423 €
SAINTINES	18 555 €
ST JEAN AUX BOIS	12 126 €
ST SAUVEUR	64 066 €
ST VAAST DE LONGMONT	14 376 €
VENETTE	27 823 €
VERBERIE	39 936 €
VIEUX MOULIN	13 391 €
TOTAL	1 543 293 €

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C, point VI,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 31 mars 2022 relative à l'approbation du pacte financier et fiscal,

Vu le projet de budget primitif 2024 fixant l'enveloppe totale allouée à la Dotation de Solidarité Communautaire à 1 543 293 €,

Considérant les modalités de répartition de la dotation de solidarité
délibération du 31 mars 2022,

Considérant les données issues des fiches DGF 2023,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du
26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer les montants 2024 de dotation de solidarité par commune membre tels qu'arrêtés ci-dessus,

PRÉCISE que les versements interviendront mensuellement par douzième du montant alloué pour l'année en cours et se poursuivront l'an prochain jusqu'au vote des montants 2025. La variation d'une année sur l'autre sera prise en considération dans le calcul du 1^{er} versement à intervenir après le vote des montants 2025,

PRÉCISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 014.

Le point 16 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

17 - Fonds de concours aux communes de moins de 2 000 habitants - Année 2023 - BIENVILLE

Monsieur le Président donne la parole à Mme Sidonie MUSELET qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Lors du vote du budget primitif du budget principal le 11 avril 2024, l'ARC a décidé d'octroyer un fonds de concours de 35 000 € aux 12 communes de l'Agglomération de la Région de Compiègne comptant moins de 2 000 habitants.

Il est rappelé qu'en application du VI de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales : « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours »,

Par délibération du 21 février 2024, la commune de Bienville a modifié les financements présentés pour le fonds de concours 2023.

Il est proposé de modifier les montants du fonds de concours attribué aux opérations d'investissement présentées par la commune de Bienville :

Projets 2023	Montant H.T.	Subventions attendues	A.R.C.	Charge HT Commune
Matériels et installations diverses	11 081.46	-	5 540.73	5 540.73
Ilots de stationnement	10 815.00	7 366.00	1 286.00	2 163.00
Allées cimetière	13 971.81	4 610.00	4 680.90	4 680.91
TOTAL	35 868.27	11 976.00	11 507.63	12 384.64

L

e Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Madame MUSELET

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 de la commune de Bienville,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du
26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition du fonds de concours aux communes de l'ARC de moins de 2 000 habitants, programme 2023, pour la commune de Bienville, selon les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Le point 17 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

18 - Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie - Convention de financement de l'opération

Monsieur le Président donne la parole à **Mme Anne-Sophie FONTAINE** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie porte sur la mise en œuvre d'un accès ferroviaire direct entre le Sud des Hauts-de-France et la gare de Roissy CDG 2 TGV.

Il a pour objectifs, avec le développement de nouveaux services ferroviaires (trains à grande vitesse et trains express régionaux), de répondre à des enjeux de déplacements nationaux, interrégionaux et locaux :

- améliorer l'accès du Sud de la région Hauts-de-France au réseau à grande vitesse,
- proposer aux voyageurs des Hauts-de-France un nouvel accès à l'Île-de-France dans un contexte de saturation des dessertes vers Paris-Gare du Nord en heures de pointe,
- améliorer les déplacements quotidiens vers le hub de transport de Roissy et vers les pôles d'emplois de la plate-forme de Roissy et de Paris-Nord 2 depuis le Sud de la région Hauts-de-France,
- développer l'intermodalité air-fer en gare de Roissy-CDG 2 TGV, renforçant ainsi l'attractivité du pôle ferroviaire.

Favorisant le report modal vers le transport ferroviaire, le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Le projet d'infrastructure consiste en un maillage du réseau ferroviaire avec :

- la réalisation d'une section de ligne nouvelle de 6,5 km dans le Val d'Oise, reliant l'interconnexion LGV au Nord-Est de Paris à la ligne existante Paris-Gare du Nord-Creil-Amiens/Saint-Quentin,
- des aménagements sur le réseau existant, principalement en gare de Roissy CDG 2 TGV, Survilliers-Fosses, Chantilly-Gouvieux et Amiens.

Il permettra :

- la mise en place de services de trains à grande vitesse entre Amiens, l'aéroport de Paris-CDG puis l'Est et le Sud-Est de la France (Strasbourg, Lyon, Marseille, ...),
- la mise en place par la Région Hauts-de-France de services TER cadencés à partir d'Amiens, Saint-Quentin, Compiègne et Creil, avec desserte de Survilliers-Fosses dans le Val d'Oise, jusqu'à Roissy TGV (environ 17 aller-retours par jour devraient permettre de relier Compiègne et Roissy CdG).

S'agissant du financement du projet, un protocole de financement relatif à la phase 1 du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie avait été conclu le 3 mai 2017 entre l'État, la Région Hauts-de-France, onze collectivités des Hauts-de-France et SNCF Réseau. Le Conseil d'Agglomération s'était prononcé à ce sujet par délibération du 30 mars 2017. De plus, suite à la délibération du Conseil d'Agglomération du 22 avril 2021, un protocole additionnel relatif au complément de financement d'un écopont en forêt de Chantilly a également été signé le 23 avril 2021 entre la Région Hauts-de-France, les collectivités de l'Oise et SNCF Réseau. La participation de l'ARC s'élevait alors à 1,18 million d'euros (conditions économiques de 2011).

A l'issue des études d'avant-projet le coût actualisé en euros courants du projet s'établit à 541,2 millions d'euros, répartis comme suit :

- Contribution État : 359,7 M€,
- Contribution Collectivités : 181,5 M€.

La contribution de l'ARC pourrait s'établir à 1 497 459 € (en euros courants).

Suite aux différentes concertations entre les collectivités, l'État et SNCF Réseau, un principe de plafonnement de la contribution des collectivités a été défini aussi bien en € courants qu'en € constants (conditions économiques de mars 2021).

Le calcul des contributions de chacun des participants ne prend pas en compte une éventuelle subvention de l'Union européenne au projet. Un dossier de demande de subvention sera déposé dans le cadre de l'appel à projets relatif aux réseaux transeuropéens de transports ouvert en septembre 2023.

En cas d'obtention de tout ou partie de la demande déposée dans le cadre de l'appel à projets de septembre 2023, cette subvention sera déduite du Plan de Financement du projet dès que la subvention européenne aura été notifiée à SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, conformément à l'article 9.2 des « Conditions Générales ».

Cette déduction s'opère de manière à ce que cette subvention vienne en charge de chaque signataire au prorata des clés de financement.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'instaurer un Fond de Solidarité Territorial (FST). La mise en place de ce dispositif vise à améliorer l'insertion environnementale de la nouvelle infrastructure, en dehors de l'emprise ferroviaire et au-delà des obligations qui s'imposent au maître d'ouvrage et à mettre en valeur les territoires concernés, notamment en favorisant leur développement économique, social et culturel.

L'enveloppe financière du fonds serait fixée à un montant forfaitaire et non révisable de 2 000 000 € courants. Elle est destinée à apporter un soutien, sous forme de subventions, à des actions éligibles localisées sur les communes ou les communautés de communes ou les communautés d'agglomération traversées par la zone de passage du tracé de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie issue de la déclaration d'utilité publique du 21 janvier 2022. La contribution de l'ARC à ce dispositif s'élèverait à 5 534€.

Les appels de fonds seront répartis selon le calendrier suivant :

- 20% en 2024,
- 30 % en 2025,
- 30 % en 2026,
- 20 % en 2027.

L'ensemble des clauses sont détaillées dans le projet de convention de co-financement présentée en annexe.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Madame FONTAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le protocole relatif au financement des travaux de réalisation de la ligne nouvelle Roissy-Picardie (phase 1) signé le 3 mai 2017,

Vu le protocole de financement additionnel au protocole du 3 mai 2017 portant sur le financement d'un écopont en forêt de Chantilly signé en 2021,

Considérant le projet de convention de co-financement,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de valider la convention de financement relative à la réalisation de la 1^{ère} phase de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier,

PRÉCISE que la dépense est prévue au Budget Principal, chapitre 204.

Monsieur le Président souhaite remercier ceux qui ont travaillé pour aboutir à cet accord de financement, tant du côté de la collectivité régionale des Hauts-de-France, le Président des Hauts-de-France, que du côté de l'ancien préfet coordonnateur des Hauts-de-France, Monsieur Leclerc, qui a été un interlocuteur particulièrement actif, qui a vraiment recherché l'accord. Il remercie également le département de l'Oise et sa Présidente, avec l'ensemble de son bureau, car la répartition des contributions complémentaires auprès des intercommunalités de l'Oise n'allait pas de soi : le montant demandé au département de l'Oise est un montant important à l'échelle de son budget, voire très important, et tout cela a été possible car tous les interlocuteurs sont sensibles aux enjeux. Il ajoute que, pour l'Agglomération, il s'agit d'une ouverture très importante, que cela ne peut qu'inciter à partir davantage en voyages et à être encore plus dynamique dans l'attraction des entreprises et des emplois sur le territoire. Il s'agit donc d'un vrai progrès social pour l'ensemble des habitants de l'ARC.

M. Bernard HELLAL indique que cette gare à cheval sur Compiègne et Margny sera également un moyen de booster l'urbanisation autour de la gare. Il évoque ainsi le démarrage de la construction de l'hôtel sur le parvis de la gare et, dès cet été, le début des travaux au sud et au nord. Il explique que le processus a été très long et que l'Agglomération va mettre beaucoup d'argent dans cette urbanisation. Afin de pouvoir commencer à travailler sur le pôle gare et la gare elle-même, il précise qu'il est nécessaire que la SNCF soit au rendez-vous, notamment sur le foncier. Il ajoute que ce projet ambitieux va complètement changer

l'attractivité du territoire et qu'il y aura une pression sur le foncier sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu dernièrement une lettre de la Direction de la SNCF qui traduit une bonne évolution des contacts en ce qui concerne la maîtrise du foncier. Il explique que les services de l'Agglomération avaient posé une série de questions auxquelles des réponses précises ont été apportées, ce qui démontre une volonté de faire un bout de chemin dans la direction de l'Agglomération. Il ajoute qu'à partir de là, un accord contractuel pourra être bâti pour la valorisation et la libération de ces terrains et pour la programmation des différents secteurs d'aménagement. Ceci est un élément important qui montre que là aussi le travail des uns et des autres a porté ses fruits. Il précise par ailleurs que la SNCF est assez rigide mais qu'il y a toutefois des pas en avant, que chaque point est abordé méthodiquement, et qu'il y a des éléments de réponse pour chacun des items qui avaient été soulevés. Il considère donc que l'Agglomération est entrée dans une dynamique de négociation qui devrait s'accélérer.

Le point 18 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

19 - Assurance Dommages aux biens - Haras du centre-ville (Grandes Ecuries du Roy) - Approbation du marché 2024-2027

Monsieur le Président donne la parole à **M. Nicolas LEDAY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération n° 4 du 17 novembre 2022, le Bureau communautaire avait autorisé la signature du marché d'assurance Dommages aux biens de l'ARC (2023-2027), à conclure avec le seul assureur ayant accepté de produire une offre, après appel d'offres sans candidat. Cet assureur, SMACL SA, a expressément exclu les haras du centre-ville, entre autres clauses restrictives. L'ensemble immobilier présentait en effet des obstacles pour l'assureur : immense surface en deux blocs (11 551 m²), localisation en centre-ville, activités à risques (équestres).

Après adaptation du cahier des charges et mesures de sécurisation du bâtiment, l'ARC a pu lancer un appel d'offres publié du 6 juillet 2023 au 7 septembre 2023, pour un marché jusqu'au 31 décembre 2027. Mais celui-ci a été infructueux, aucun candidat n'ayant présenté une offre. L'ARC a alors relancé le marché selon le code de la commande publique, sans publicité ni mise en concurrence. Ensuite, les services de l'ARC ont recherché et contacté plusieurs courtiers d'assurance pour interroger leur participation. Le courtier PNAS a accepté ce dossier et a pu trouver plusieurs compagnies, hors Union Européenne (Royaume-Uni), capables d'assurer les risques. L'offre présentée par PNAS est garantie par les compagnies : Cooper Gay SAS pour le compte de Lloyd's Insurance Company S.A. et NAGICO Insurance Company Limited. L'offre complète présentée par PNAS a été déposée le 25 janvier 2024.

L'offre avait une validité jusqu'au 26 janvier 2024, reportée avec l'accord du courtier (et des assureurs) jusqu'à la notification du marché.

Le cahier des charges est remplacé par les conditions de l'offre déposée. Cependant, celle-ci respecte l'essentiel qui était la franchise de base de 100 000 € (la variante était de 500 000 €, non utilisée par les assureurs), et même en la baissant pour les risques suivants : dégâts des eaux, bris de glace, dommages électriques, vol de contenu : 10 000 €.

Les garanties proposées sont celles habituelles en Dommages aux Biens (principalement incendie, vandalisme, vol, dégâts des eaux, dommages électriques, bris de glace, catastrophes naturelles, attentats).

Elle exclut un certain nombre de risques, ce qui est également habituel :

- biens confiés, bris de machine et informatique, biens en tous lieux (hors des haras),
- transport de biens, expositions,
- dommages résultant d'un mauvais entretien, vitres de construction,
- biens et aménagements extérieurs,
- pas de recours contre les tiers en-dessous de la franchise.

Enfin, des prescriptions /obligations sont mises en place :

- interdiction de fumer, travaux par point chaud (mêmes prescriptions sur toitures que la SMACL pour l'assurance Dommages aux biens ARC),
- vérification périodique et conformité électrique D18, D19 (idem).

Le contrat proposé est pour un an (pour 2024, à appliquer au prorata en cas de marché), reconductible jusqu'au 31 décembre 2027 (soit un peu moins de 4 ans) et se terminer comme le marché d'assurance Dommages aux biens de l'ARC.

Le prix annuel proposé est de 85 571 € HT, majoré des frais de gestion de 500 € (exonéré de TVA), d'honoraires de courtage et frais annuels de 2 300 € HT (exonéré de TVA). Le total peut être estimé aujourd'hui, à parfaire selon les taxes applicables à la facturation, à 95 446 € TTC, sur la base de la surface assurée actuelle (11 551 m²).

Constatant cette offre comme seule possible pour les haras de l'ARC, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la conclusion du marché sur la base de l'offre résumée ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur LEDAY

Vu l'article L.1414-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-2 1° du code de la commande publique,

Vu la décision du Président de l'ARC par délégation du Conseil communautaire n° 03-2024 du 20/01/2024,

Vu l'offre présentée par PNAS, complétée le 25/01/2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion d'un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'assurance Dommages aux biens des Haras-centre ville (Grandes Curies du Roy) sur la base de l'offre déposée par PNAS représentant les compagnies : Cooper Gay SAS pour le compte de Lloyd's Insurance Company S.A. et NAGICO Insurance Company Limited, au prix annuel de 85 571 € HT, majoré des frais de gestion de 500 € (exonéré de TVA), d'honoraires de courtage et frais annuels de 2 300 € HT (exonéré de TVA),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant les pièces relatives à ce dossier et notamment le marché avec l'opérateur désigné ci-dessus,

PRÉCISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 011.

Monsieur le Président indique que ceci a nécessité, pour l'Agglomération, d'élargir singulièrement ses consultations habituelles et précise que c'est le marché britannique de l'assurance qu'il a fallu aller solliciter grâce à un courtier très spécialisé, car les assureurs français répondaient tous absents. Il ajoute que ceci tranquillise l'Agglomération car un monument historique tel que le haras a évidemment besoin d'être assuré.

M. Michel ARNOULD indique que les maires sont tous inquiets face à ces problèmes d'assurance. Il note que le montant annuel proposé dans cette délibération est très élevé. Il demande si ce bien était assuré auparavant.

Monsieur le Président répond non, car c'était un bien de l'État, et l'État est son propre assureur.

M. Michel ARNOULD ajoute qu'il est très inquiet car sa commune doit renouveler ses assurances pour les biens au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Président précise que le haras est un monument historique, il y a des chevaux, de la paille, sa hauteur est importante, le bâtiment est fragile car il est ancien, ce n'est donc pas un dossier facile pour un assureur.

Le point 19 est adopté par le Conseil d'Agglomération, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

20 - Approbation de la convention de suivi et de soutien des Centres de Première Intervention (CPI) communaux (Clairoix, Le Meux)

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric de VALROGER** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Sur le territoire de l'ARC, deux Centres de Première Intervention commencent à être gérés entièrement du Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS (« non départementalisés ») mais des Maires des communes concernées, pour leur organisation, fonctionnement et équipement : ceux de Clairoix et Le Meux.

L'ARC participe à la gestion de ces CPI via ses statuts, qui mentionnent en compétences facultatives : « Gestion et équipement des Corps de Première Intervention non encore départementalisés ».

A ce titre, elle finance les dépenses de fonctionnement et d'équipement, autres que celles prises en charge par le SDIS. Celui-ci intervient sur certains aspects de gestion des CPI et en paie les dépenses (formation, certains tuyaux souples, nettoyage de vêtements, contrôle de lots de sauvetage, vacations d'interventions hors périmètre du CPI).

L'article L.1424-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les relations hors interventions opérationnelles entre le SDIS et les communes et intercommunalités compétentes sont réglées par convention.

Le SDIS propose un modèle de convention à approuver par chaque commune, ainsi que par l'ARC pour les CPI communaux. La convention permet de mieux formaliser les rôles et obligations de chacun des trois partenaires, dont le modèle figure en annexe.

Pour l'ARC, elle vient préciser les natures de dépenses pour des activités incombant au CPI, ayant une interaction avec le SDIS, à prendre en charge par l'ARC :

- Visites médicales,
- Bouteilles d'air (ARI),
- Tuyaux souples,
- Pièces détachées des casques F1,
- Maintenance des lots de sauvetage et de protection contre les chutes,
- Investissement en matériels, subventionnables par le SDIS jusqu'à 50 %.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur de VALROGER

Vu le code général des collectivités territoriales, article L.1424-1,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant statuts de l'ARC,

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions de soutien et de suivi des Centres de Première Intervention communaux non départementalisés (Clairoix, Le Meux) par une convention tripartite,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention figurant en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les deux conventions afférentes avec les communes de Clairoix et Le Meux et le SDIS,

PRÉCISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 011.

Mme Evelynne LE CHAPPELLIER remercie **M. Eric de VALROGER** pour son soutien. Elle explique qu'en ce qui concerne le CSP, les échanges sont vraiment très intéressants, cordiaux, et vont dans le bon sens afin d'apporter une aide à la population en cas de besoin. Elle ajoute que grâce à la proximité du 200, des interventions dans ce cadre-là seront possibles. En ce qui concerne les formations, elle souligne l'intérêt de cette convention de soutien technique, et ajoute que les formations de pompiers volontaires sont importantes et fondamentales. Elle évoque ensuite l'accès à la plateforme qui va permettre d'avoir les informations sur les interventions afin de pouvoir agir en toute sécurité et légalité.

M. Laurent PORTEBOIS explique que les pompiers des CPI d'aujourd'hui ne balayent plus lors des accidents et ne distribuent plus les calendriers en fin d'année, ils sont formés. Il ajoute que leurs pompiers sont en permanence sur Compiègne et qu'ils viennent en aide aux pompiers professionnels.

Monsieur le Président indique que les communes de Clairoix et Le Meux ont eu raison de préserver leur CPI, et estime regrettable qu'en d'autres temps les autres ne l'aient pas fait.

Le point 20 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

21 - Service Public de production et de distribution de l'eau potable sur 21 communes de l'ARC : choix du mode de gestion et lancement de la procédure de Concession de Service Public

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric BERTRAND** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'ARC assure la compétence eau potable sur son territoire et sur les 22 communes qui le composent depuis 2016. Le territoire concerné par la présente proposition est l'ensemble du territoire de l'ARC à l'exception de la commune de Béthisy-Saint-Martin. En effet la commune de Béthisy-St-Martin fait partie du SIAEP d'Auger-St-Vincent où l'ARC est en représentation substitution.

Les services publics d'eau potable de ces communes sont actuellement exploités en affermage dans le cadre de contrats de Concession de Service Public avec la société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (VEOLIA), la société SUEZ Eau France et la société SAUR. Les contrats concernés sont les suivants :

Périmètre de la CSP	Titulaire du contrat et échéances
Lot 1	
Production ARC	SUEZ Eau France (30/09/2024)
Bienville	
Choisy-au-Bac	
Clairoix	
Janville	
Vieux-Moulin	
Compiègne	
La Croix-Saint-Ouen	
Lot 2	
Armancourt	SAUR (30/09/2024)
Jaux	
Jonquières	
Le Meux	
Lachelle	
Saint Jean-aux-Bois	
Saint-Sauveur	
Saintines	
Venette	
Autres contrats	
Margny-lès-Compiègne	SUEZ (30/09/2024)
Béthisy-Saint-Pierre	SAUR (31/03/2029)
Néry	VEOLIA

Saint-Vaast-de-Longmont	SAUR
Verberie	(31/12/2028)

Il est proposé de regrouper en un seul contrat l'ensemble des contrats ci-dessus avec les contrats de Béthisy-St-Pierre, Verberie, St-Vaast-de-Longmont et Néry en contrat entrant, c'est à dire que ces contrats seront rattachés progressivement au périmètre initial.

En application des dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession : « les autorités concédantes, [...], sont libres de décider du mode de gestion qu'elles estiment le plus approprié pour exécuter des travaux ou gérer des services. Elles peuvent choisir d'exploiter leurs services publics en utilisant leurs propres ressources ou en coopération avec d'autres autorités concédantes, ou de les concéder à des opérateurs économiques.

Le mode de gestion choisi permet d'assurer notamment un niveau élevé de qualité, de sécurité et d'accessibilité, l'égalité de traitement ainsi que la promotion de l'accès universel et des droits des usagers en matière de services publics. »

L'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales a attribué compétence aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou de leurs groupements pour décider du principe de la gestion d'un service public par délégation.

Ledit article prévoit que l'assemblée délibérante statue au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Ce rapport, présentant les modes de gestion possibles, est joint à la présente.

Cette étude sur les différents modes de gestion montre :

- *que le service public d'eau potable (production et distribution) de l'ARC est actuellement géré :
- via des contrats de concession de service public (33 000 abonnés),*
- *que le recours à une concession de service public avec un contrat d'affermage pour l'exploitation de ce service apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté aux besoins de l'ARC.*

Le contrat d'affermage pour l'exploitation du service public de l'eau potable concernera la production et la distribution d'eau potable.

Les principales caractéristiques du contrat projeté sont les suivantes :

- *Objet et périmètre du contrat*

Le délégataire du service public devra assurer la gestion du service public d'eau potable et l'exploitation, l'entretien des installations.

Le périmètre du contrat est celui du territoire de l'ARC à l'exception de la commune de Béthisy-Saint-Martin. Les contrats cités préalablement seront regroupés en un seul contrat et les contrats de Béthisy-St-Pierre, Verberie, St-Vaast-de-Longmont et Néry entreront à la fin de leur contrat actuel soit en 2029.

- *Durée du contrat*

La durée du contrat sera de 12 ans avec la mise en œuvre de la télérelève fixe en base et variantes obligatoires :

- *Relève à distance des compteurs d'eau via les camions de collecte des ordures ménagères,*
- *La mise en place d'une société dédiée,*
- *La mise en place d'une société dédiée et la relève à distance des compteurs d'eau via les camions de collecte des ordures ménagères,*
- *Nature des principales missions confiées au délégataire et obligations de service public*
- *Missions à la charge du délégataire*

Le délégataire assurera la gestion du service public au travers des missions suivantes :

- *la continuité du service public ainsi que l'égalité des usagers devant le service public,*
- *la gestion des relations du service de l'eau potable avec les abonnés : prise des abonnements, facturation et encaissement des redevances, information, gestion des réclamations, ...*
- *le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service (stations de production d'eau, réservoirs, stations de reprise et de surpression),*
- *le contrôle de l'hygiène et le respect des règles de sécurité prévue par la réglementation en vigueur,*
- *les analyses réglementaires et d'autocontrôle de la qualité de l'eau,*
- *la purge régulière des réseaux,*

- le renouvellement des matériels tournants, des accessoires électromécaniques des installations,
- les travaux de réparation des canalisations (réseaux et branchements) ainsi que de leurs accessoires,
- le renouvellement ponctuel de branchement,
- le déploiement d'une télérelève fixe permettant la relève des compteurs à distance,
- la tenue de l'inventaire technique des immobilisations et d'une base de données associée (ouvrages, interventions, ...) exploitable par la Collectivité,
- la fourniture à la Collectivité de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale.
- Investissement

La mise en œuvre de la télérelève des compteurs d'eau représente l'investissement majeur de ce contrat. Ces investissements, biens de retour, seront remis gratuitement au délégant à la fin du contrat.

Le contrat définira précisément les objectifs assignés au Concessionnaire et les critères de performance correspondants, notamment concernant la performance hydraulique du réseau, les informations que le Concessionnaire tiendra à la disposition de la Collectivité, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont il pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Sur ce point, un état des lieux sera établi en début de contrat, afin de donner une base objective aux contrôles effectués. En cas de non-respect de ses obligations, le futur Concessionnaire sera pénalisé financièrement.

Le Concessionnaire sera rémunéré directement par la perception auprès des abonnés des redevances correspondant au service rendu. De plus, il percevra gratuitement pour le compte de la Collectivité, une part du prix qu'il lui reversera dans les délais fixés par le contrat.

La Collectivité aura de son côté la charge :

- de la maîtrise d'ouvrage et du financement des travaux de première installation des ouvrages du service (réseau, réservoirs, stations de production, stations de surpression),
- du renouvellement des canalisations et des branchements,
- du contrôle du service,
- du contrôle de l'atteinte des objectifs de performance.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur BERTRAND

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport de principe présentant le choix proposé pour la concession de service public eau potable « production et distribution » sur 21 communes de l'ARC et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public,

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.1121-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants, R.1411-1, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Vu le rapport de présentation sur le principe de la concession de service public eau potable « production et distribution » sur 21 communes de l'ARC et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 21 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

ADOpte le principe d'une concession de service public pour l'exploitation du service public d'eau potable « production et distribution » sur 21 communes de l'ARC,

APPROUVE le rapport annexé présentant le principe de la concession de service public eau potable « production et distribution » sur 21 communes de l'ARC et les caractéristiques des prestations que doit assurer le futur concessionnaire ainsi que la durée proposée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette concession de service public passée selon la procédure formalisée et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

*PRÉCISE que la dépense sera inscrite au Budget Eau Potable, chapitre 011,
PRÉCISE que la recette sera inscrite au Budget Eau Potable, chapitre 070.*

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit de définir le cadre dans lequel, il espère, la concurrence va s'exprimer de la manière la plus efficace. Il précise qu'une réunion du collège des maires a eu lieu au cours de laquelle ce sujet a été débattu et que c'est donc une approche commune qui est soumise à l'assemblée.

Le point 21 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

22 - Passation d'un avenant n° 3 de prolongation au contrat de Concession de Service Public Eau Potable dit « lot 1 » portant sur les communes de Compiègne, La Croix-Saint-Ouen, Clairoix, Janville, Bienville, Choisy-au-Bac et Vieux-Moulin et les productions de Baugy et des Hospices

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric BERTRAND** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'ARC a attribué en septembre 2018 le contrat de Concession de Service Public d'eau potable dit « lot 1 » qui concerne les communes de Compiègne, Choisy-au-Bac, Clairoix, Janville, Bienville, Vieux Moulin, La Croix Saint Ouen et les productions de Baugy et des Hospices.

Le contrat dit « lot 1 » de gestion du service eau potable (production et distribution) a été confié à la société SUEZ Eau France. Il arrive à échéance au 30 septembre 2024.

En vue de l'échéance de ce contrat au 30 septembre 2024, l'ARC a engagé une réflexion aboutissant in fine à la décision d'un périmètre unique correspondant à l'ensemble des contrats du territoire : lot 1, lot 2, Margny-lès-Compiègne, Verberie, Saint Vaast de Longmont, Nery et Béthisy Saint Pierre.

Ainsi, les membres du conseil d'agglomération de l'ARC ont autorisé le lancement d'une procédure de concession pour un contrat de service public unique sur 21 communes par délibération le 11 avril 2024.

Le calendrier de cette procédure ne permettant pas d'attribuer le futur contrat avant le 30 septembre 2024, et soucieuse d'assurer la continuité du service public, l'ARC a demandé au concessionnaire, qui l'accepte, de prolonger de 8 mois la durée du contrat.

De ce fait, il vous est proposé de prolonger par avenant, la durée du contrat de concession jusqu'au 31 mai 2025.

Les conditions financières, ainsi que la redevance eau potable perçue auprès de l'utilisateur, resteront inchangées.

L'incidence financière de cette prolongation est de 11,64% par rapport au montant initial du contrat (+ 8 mois de résultats avant impôts prévus au compte prévisionnel d'exploitation).

Cette prolongation est prise sur le fondement de l'article R.3135-2 du code de la commande publique, et encadrée par l'article R.3135-3 du code précité (modification inférieure à 50% du montant initial du contrat) correspondant à des services supplémentaires qui sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le contrat de concession.

La condition qu'un changement de concessionnaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment aux exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants acquis dans le cadre de la concession initiale est remplie.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur BERTRAND

Vu le rapport de présentation et l'avenant annexés à cette délibération,

Vu l'article R.3135-2 et R.3135-3 du code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 27 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la passation d'un avenant n° 3 au contrat eau potable de délégation de service public dit « S²LO » portant sur les communes de Compiègne, Choisy-au-Bac, Clairoix, Janville, Saint-Ouen et les productions de Baugy et des Hospices avec la société SUEZ Eau France, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment l'avenant de prolongation, PRÉCISE que la recette est inscrite au Budget Eau potable, chapitre 23.

M. Claude LEBON indique qu'en ce qui concerne la question de l'eau potable, il fait la distinction entre la fourniture pour tous, pour laquelle il vote pour, et le tarif payé par Saint-Sauveur. Lors du Conseil d'Agglomération du mois de décembre dernier, il avait été évoqué le fait que l'ARC examinerait la demande de sa commune concernant l'harmonisation, afin de pouvoir y répondre de la manière la plus positive possible, et il avait été également évoqué que ce sujet pourrait être réglé d'ici fin 2024. Il demande donc de quelle harmonisation il s'agit ici. Il explique que le prix de l'eau comprend 4 composantes : la part du délégataire qui va être la même pour tous à terme, les taxes qui sont globalement les mêmes pour tous, l'assainissement qui est aussi le même pour tous : il demande donc ce qu'il en est de la part variable de l'ARC. Il estime que si l'on parle d'harmonisation, la question de la part variable doit être intégrée dans le prix. Il s'interroge donc sur la part variable de l'ARC en fin d'année au niveau des tarifs de l'eau.

Monsieur le Président répond que ce sujet a été approfondi et rappelle qu'effectivement, la commune de Saint-Sauveur a une part ARC eau potable plus élevée que celle des autres communes. Il explique qu'en 2023, les habitants de Saint-Sauveur ont payé 1,0829 € par m³ de part ARC eau potable, pour une facture de 120 m³, alors que par exemple les habitants de l'ancien syndicat de Choisy-au-Bac, c'est-à-dire ceux de Choisy, Clairoix, Janville, et Vieux-Moulin ont payé une part ARC eau potable de 0,9232 € en moyenne, et que c'est la collectivité qui arrivait juste après Saint-Sauveur. Après réflexion, afin de réduire cet écart, il pourrait être envisagé de diminuer la part ARC de Saint-Sauveur au même tarif que celui auquel se trouvent les communes de l'ancien syndicat de Choisy-au-Bac, ce qui diminuerait la recette de l'ARC de l'ordre de 20 000 € par an. Ceci pourrait être compensé par une légère, voire très légère hausse de la part eau potable de l'ARC pour la totalité des autres communes, donc solidarité dans le cadre de l'ensemble de l'Agglomération. Dans cette hypothèse-là, les tarifs des communes augmenteraient de 0,0043 € par m³, c'est-à-dire pour une facture de 120 m³, une augmentation de 0,52 €, ceci étant assez indolore. Du côté de Saint-Sauveur, la baisse de cette partie de redevance serait de 0,2595 € par m³, ce qui engendrerait pour une facture de 120 m³ une diminution de 31,15 €. Il précise que c'est un geste significatif qui peut être fait et qui situerait les habitants de Saint-Sauveur au même niveau que ceux des communes de Choisy-au-Bac, Clairoix, Janville et Vieux-Moulin.

M. Claude LEBON remercie **Monsieur le Président** pour cette proposition qui correspond en partie à l'engagement qu'il avait pris à l'avant-dernier Conseil d'Agglomération. Toutefois, il se demande si, une fois que le nouveau contrat sera mis en œuvre, soit en mai ou juin 2025, il pourra être envisagé une poursuite de l'harmonisation qui arrivera à son terme à ce moment-là.

Monsieur le Président répond qu'effectivement, il faudra raisonner sur l'ensemble des communes puisque là, la commune de **M. Claude LEBON** rejoint une strate de communes qui est mieux traitée que Saint-Sauveur mais qui est moins bien traitée que d'autres strates de communes. Il indique qu'ils devront réfléchir si ce mouvement d'harmonisation est possible. Il explique ensuite qu'avec la modulation qu'il a étudiée avec M. Xavier HUET, la situation de Saint-Sauveur ne serait plus décrochée par rapport à toutes les autres communes. Il ajoute qu'il est tout à fait possible de discuter à nouveau de ce sujet afin de trouver, d'ici 2025, une manière de franchir une autre marche.

M. Claude LEBON remercie à nouveau **Monsieur le Président**. Il est bien conscient que cela nécessite de la part de l'ensemble des maires un surcroît de solidarité dont il les remercie par avance. Il ajoute qu'il votera pour cette délibération.

Monsieur le Président indique qu'il va recommander au Président du groupe Stratégie et Synthèse de bien vouloir approfondir ce point. Il explique qu'à ce stade, cette opération porte sur environ 20 000 € par an, ce qui est indolore pour ceux qui font un petit effort de solidarité, et que c'est quand même significatif pour

Saint-Sauveur. Il invite les élus à réfléchir sur la possibilité d'aller plus loin et sur les conséquences et de confirmera cette simulation par écrit à **M. Claude LEBON** afin qu'il puisse en faire état auprès de son Conseil municipal.

M. Romuald SEELS tient à souligner un point important dans le cadre de cette négociation, à savoir les compteurs pour les collectifs qui sont divisés en sous-compteurs. Il rappelle que la consommation globale du bloc est basée sur le compteur principal. Il explique la formule de tarification, à savoir que les prix diffèrent suivant les tranches, et demande aux équipes d'être vigilantes sur ce sujet. En effet, les trois derniers immeubles construits à Margny et à Venette sont sous cette formule, le prix de l'eau pour les habitants est intégré dans le montant de leur loyer, et ils payent sans le savoir le tarif le plus élevé.

Monsieur le Président indique qu'une réunion doit être organisée avec les bailleurs afin d'examiner les moyens juridiques pour s'attaquer à cette pratique qui est effectivement une pratique de facilité pour les bailleurs et qui est adoptée sur le dos des locataires. Il ajoute qu'il ne faudra pas hésiter à informer les locataires de cette situation et précise que, dans une problématique de ce type, l'Agglomération est du côté des locataires et pas de celui des syndic ou des bailleurs. Cette réunion avec les bailleurs devra permettre de leur expliquer que les services de l'Agglomération ont bien compris ce qui se passait et qu'ils désapprouvent cette pratique.

M. Romuald SEELS ajoute que cela représente certainement un volume très important au niveau de l'Agglomération.

Le point 22 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

23 - Passation d'un avenant n° 2 de prolongation au contrat de Concession de Service Public Eau Potable dit « lot 2 » portant sur les communes de Venette, Jaux, Armancourt, Le Meux, Jonquières, Lachelle, Saint-Sauveur, Saintines et Saint-Jean-aux-Bois

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric BERTRAND** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'ARC a attribué en septembre 2018 le contrat de Concession de Service Public d'eau potable dit « lot 2 » qui concerne les communes de Venette, Jaux, Jonquières, Armancourt, Le Meux, Lachelle, St Sauveur, Saintines, Saint Jean au Bois.

Le contrat dit « lot 2 » de gestion du service eau potable (production et distribution) a été confié à la société SAUR. Il arrive à échéance au 30 septembre 2024.

En vue de l'échéance de ce contrat au 30 septembre 2024, l'ARC a engagé une réflexion aboutissant in fine à la décision d'un périmètre unique correspondant à l'ensemble des contrats du territoire : lot 1, lot 2, Margny-lès-Compiègne, Verberie, Saint Vaast de Longmont, Nery et Béthisy Saint Pierre.

Ainsi, les membres du conseil d'agglomération de l'ARC ont autorisé le lancement d'une procédure de concession pour un contrat de service public unique sur 21 communes par délibération le 11 avril 2024.

Le calendrier de cette procédure ne permettant pas d'attribuer le futur contrat avant le 30 septembre 2024, et soucieuse d'assurer la continuité du service public, l'ARC a demandé au concessionnaire, qui l'accepte, de prolonger de 8 mois la durée du contrat.

De ce fait, il vous est proposé de prolonger par avenant, la durée du contrat de concession jusqu'au 31 mai 2025.

Les conditions financières, ainsi que la redevance eau potable perçue auprès de l'utilisateur, resteront inchangées.

L'incidence financière de cette prolongation est de 11,56 % par rapport au montant initial du contrat (+ 8 mois de résultats avant impôts prévus au compte prévisionnel d'exploitation).

Cette prolongation est prise sur le fondement de l'article R.3135-2 du code de la commande publique, et encadrée par l'article R.3135-3 du code précité (modification inférieure à 50% du montant initial du contrat) correspondant à des services supplémentaires qui sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le contrat de concession ;

La condition qu'un changement de concessionnaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment aux exigences d'interchangeabilité des équipements, services ou installations existants acquis dans le cadre de la concession initiale est remplie. Cet avenant permet également de mettre à jour les différents fonds de travaux du contrat et leur affectation.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur BERTRAND

Vu le rapport de présentation et l'avenant annexés à cette délibération

Vu l'article R.3135-2 et R.3135-3 du code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 27 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la passation d'un avenant n° 2 au contrat eau potable de délégation de service public dit « lot 2 » portant sur les communes de Venette, Jaux, Jonquières, Armancourt, Le Meux, Lachelle, St-Sauveur, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois avec la SAUR,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment l'avenant de prolongation,

PRÉCISE que la recette est inscrite au Budget eau potable, chapitre 23.

Le point 23 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

24 - Passation d'un avenant n° 2 de prolongation au contrat de Concession de Service Public Eau Potable de Margny-lès-Compiègne

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric BERTRAND** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'ARC a repris la compétence eau potable en fin d'année 2016 dont le contrat eau potable de la ville de Margny-lès-Compiègne.

Ce contrat pour la gestion du service eau potable (production et distribution) de la commune de Margny-lès-Compiègne a été confié dans le cadre d'un contrat de délégation de service public à SUEZ Eau France par la commune de Margny-lès-Compiègne. L'ARC s'est donc substituée à la commune pour ce contrat qui a été signé le 10 janvier 2013 pour une durée de 10 ans.

Le contrat de Margny-lès-Compiègne a fait l'objet d'une première prolongation par délibération en date du 17 novembre 2022 portant l'échéance du contrat au 30 septembre 2024 cela afin de permettre la mise en cohérence avec les contrats suivants :

- contrat de concession de service public de l'eau potable – lot n°1 : Compiègne, Choisy au Bac, Clairoix, Janville, Bienville, Vieux Moulin, La Croix Saint Ouen et les productions de Baugy et des Hospices,*
- contrat de concession de service public de l'eau potable – lot n°2 : Venette, Jaux, Jonquières, Armancourt, Le Meux, Lachelle, Saint Sauveur, Saintines, St Jean au Bois,*

En vue de l'échéance commune de ces trois contrats au 30 septembre 2024, l'ARC a engagé une réflexion aboutissant in fine à la décision d'un périmètre unique correspondant à l'ensemble des contrats du territoire : lot 1, lot 2, Margny-lès-Compiègne, Verberie, Saint Vaast de Longmont, Nery et Béthisy Saint Pierre.

Ainsi, les membres du conseil d'agglomération de l'ARC ont autorisé le lancement d'une procédure de concession pour un contrat de service public unique sur 21 communes par délibération le 11 avril 2024.

Le calendrier de cette procédure ne permettant pas d'attribuer le futur contrat avant le 30 septembre 2024, et soucieuse d'assurer la continuité du service public, l'ARC a demandé au concessionnaire, qui l'accepte, de prolonger de 8 mois la durée du contrat.

De ce fait, il vous est proposé de prolonger à nouveau, par avenant, la durée du contrat de concession jusqu'au 31 mai 2025.

Les conditions financières, ainsi que la redevance eau potable perçue auprès de l'utilisateur, resteront inchangées.

L'incidence financière de cette prolongation est de +9,31% par rapport au montant du contrat initial (+ 8 mois de résultats avant impôts prévus au compte prévisionnel d'exploitation).

Cette prolongation est prise sur le fondement de l'article R.3135-2 du code de la commande publique, et encadrée par l'article R.3135-3 du code précité (modification inférieure à 50% du montant initial du contrat) correspondant à des services supplémentaires qui sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le contrat de concession.

La condition qu'un changement de concessionnaire est impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment aux exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants acquis dans le cadre de la concession initiale est remplie.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur BERTRAND

Vu le rapport de présentation et l'avenant n°2 annexés à cette délibération,

Vu l'article R.3135-2 et R.3135-3 du code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 27 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la passation d'un avenant n° 2 au contrat eau potable de délégation de service public de Margny-lès-Compiègne avec la société SUEZ Eau France,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, notamment l'avenant de prolongation,

PRÉCISE que la recette est inscrite au Budget Eau Potable, chapitre 23.

Le point 24 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

25 - Passation d'un avenant n° 2 à la Concession de Service Public de collecte et traitement des eaux usées des communes de Armancourt, Choisy-au-Bac, Compiègne, Jaux, Jonquières, Lachelle, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne et Venette

Monsieur le Président donne la parole à **M. Jean-Pierre DESMOULINS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'ARC est en Concession de Service Public (CSP) pour la collecte et le traitement des eaux usées pour les communes d'Armancourt, Choisy-au-Bac, Compiègne, Jaux, Jonquières, Lachelle, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne et Venette avec la société SUEZ Eau France depuis le 1^{er} octobre 2017.

Depuis le démarrage de ce contrat, des évolutions réglementaires et techniques ont eu lieu, notamment l'intégration de nouveaux ouvrages entraînant le besoin de mettre en place un avenant.

Cet avenant porte sur les 6 points suivants :

- *de nouveaux ouvrages ont été construits dans le cadre de nouveaux lotissements ou de nouvelles ZAC :*
 - *Poste de refoulement Stokomani à Venette,*
 - *Poste de refoulement Four Saint-Jacques à Compiègne,*
 - *Poste de refoulement Sablons à Compiègne,*
 - *Poste de refoulement ZAC des Jardins à La Croix-Saint-Ouen,*
 - *Poste de refoulement Robert Dubois à Margny-lès-Compiègne,*
 - *Poste de refoulement Rivecourt à Le Meux,*
 - *Poste de refoulement Prairie 2 à Venette,*

- *Poste de refoulement rue des Fossés à La Croix-Saint-Ouen.*

L'exploitation de ces ouvrages est confiée à SUEZ Eau France, conformément

Les charges d'exploitation annuelles de ces ouvrages s'élèvent à 32 503 € HT (valeur en € 2024 HT).

- *la gestion de nouveaux équipements de métrologie pour l'autosurveillance des déversoirs d'orage (sondes, préleveurs, suivis) pour un montant annuel de 5 022 € HT (valeur en € 2024),*
- *l'amélioration des contrôles de conformité à l'assainissement comprenant un rapport détaillé du contrôle et intégré dans le SIG de l'ARC. Le nombre de contrôles réalisés par SUEZ est diminué ce qui entraîne une baisse de la rémunération du délégataire de 910 € HT (valeur en € 2024 HT),*
- *la réalisation des fiches regard une fois sur la durée du contrat et non pas tous les 3 ans ce qui entraîne une baisse de la rémunération du délégataire de 8 146 € HT (valeur en € 2024 HT),*
- *les modifications suivantes n'entraînent pas de modifications de la rémunération du délégataire :*
 - *SUEZ doit le suivi et l'analyse des Inspections Télévisuelles ; il a proposé d'utiliser le logiciel Nadia pour les réaliser,*
 - *la rédaction des autorisations de rejet est réalisée par l'ARC et non par SUEZ,*
 - *la modification de la filière de traitement des boues : le contrat prévoyait 50 % du traitement des boues en méthanisation ; désormais l'ensemble des boues sera traitée par compostage,*
- *la création d'un fond dédié pour un curage complet des bassins d'orage Eugénie Louis et 5^{ème} Dragon. Ce fond est alimenté par la modification du programme de travaux concessifs et de renouvellement, notamment, un besoin de renouvellement de tampons plus faible que prévu dans le contrat.*

L'impact financier de cet avenant sur le contrat de CSP est de 29 262 € HT par an, soit 0,0072 € HT/m³ sur la base du tarif de début de contrat, ce qui représente sur la durée du contrat une augmentation de 0,24 %.

Il est donc proposé d'intégrer ces modifications par l'avenant n° 2.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur DESMOULINS

Vu l'article R.3135-8 du code de la commande publique,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la passation d'un avenant n° 2 au contrat de Concession de Service Public de collecte et traitement des eaux usées des communes de Armancourt, Choisy-au-Bac, Compiègne, Jaux, Jonquières, Lachelle, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Margny-lès-Compiègne et Venette,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les pièces relatives à ce dossier.

Le point 25 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

26 - Taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) - Fixation de son montant pour l'année 2024

Monsieur le Président donne la parole à **M. Michel ARNOULD** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'ARC compétente pour la GEMAPI depuis 2018 a instauré la taxe qui est liée le 28 septembre 2017 et avait fixé 800 000 € pour 2023.

Il est rappelé que cette taxe se répartit sur les taxes perçues au profit de notre établissement de taxe d'habitation (TH), taxes foncières sur les propriétés bâties (FB) et non bâties (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE), proportionnellement aux recettes que chacune procure aux communes et EPCI.

Pour mémoire, en 2023, la répartition de ce produit fiscal a été la suivante :

	TH	FB	FNB	CFE
--	----	----	-----	-----



Taux d'imposition (%)	0,341	0,456		
Base	8 524 184	120 196 911	1 225 795	42 811 089
Produit	29 037	548 174	10 838	182 627

Soit un montant de produit fiscal pour 2023 de 770 676 € + 29 324 € de dotation pour la réforme des établissements industriels soit un total de 800 000 €.

Cette taxe est facultative et plafonnée à 40 € par habitant et par an (en population DGF). Elle ne peut être perçue que par les EPCI et les communes mais pas par les syndicats.

Pour la compétence GEMA, le territoire de l'ARC est couvert par 3 syndicats (SMOA, SAGEBA et SISN) à qui l'ARC a transféré la compétence GEMA.

Une part de la recette GEMAPI est versée à ces différents syndicats. Ce montant couvre les postes de techniciens de rivières et les travaux de restauration et d'entretien des rivières, rus et des zones humides.

Pour la compétence PI (Protection contre les inondations), l'ARC adhère à l'Entente Oise Aisne, elle verse une cotisation annuelle d'environ 221 000 € TTC.

Une autre part de la recette de la taxe GEMAPI est utilisée directement par l'ARC notamment pour la gestion des postes de crue, les situations de crises et la gestion du bassin des Muids (besoin estimé à 220 000 € TTC). Enfin, une procédure de classement des systèmes d'endiguement de l'ARC est en cours. Ce classement va conduire l'ARC à réaliser des travaux de remise à niveau des digues, dont le montant est estimé à un peu plus de 2M€. Ce classement est nécessaire pour que les systèmes endiguement soient reconnus par l'État et pris en compte dans le dossier de révision du PPRI.

GEMAPI avait été augmentée en 2023 en vue de couvrir l'ensemble des dépenses liées à cette compétence.

Le montant des dépenses pour 2024 est de 800 000 € TTC. Par conséquent, il est proposé de retenir ce montant comme besoin de financement.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur ARNOULD

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 800 000 € TTC pour l'année 2024,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

PRÉCISE que la recette est inscrite au budget Principal, chapitre 731

Monsieur le Président précise qu'il est proposé une stabilité de ce produit et rappelle, comme l'a expliqué **M. Michel ARNOULD**, que pour une population de 85 000 habitants, les 800 000 € de produit représentent un peu moins de 10 € par habitant, alors que le plafond est à 40 €. Il ajoute que l'Agglomération veille à ce que ce prélèvement soit raisonnable.

Le point 26 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

27 - Dispositif de soutien à la mise en œuvre de cantines en régie auprès des communes jusqu'au 31 décembre 2025

Monsieur le Président donne la parole à **Mme Sidonie MUSELET** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Suite aux audits réalisés en 2023 sur les cantines scolaires municipales, de nombreuses communes de l'ARC souhaitent opérer un passage en régie pour produire leurs repas. A ce stade, il s'agit des communes d'Armancourt, Béthisy Saint Pierre, Compiègne, Le Meux, Margny-lès-Compiègne, Jaux, Jonquières, Saint Vaast de Longmont, Saint Sauveur, Venette et Verberie.

Pour opérer cette démarche, les communes ont besoin de recourir à une assistance technique pour réaliser une étude de faisabilité exclusivement liée à de futurs investissements.

Le retour en régie des restaurations collectives des écoles maternelles et primaires améliore la qualité des repas servis et limite le gaspillage alimentaire. De plus, il favorise les approvisionnements en produits agricoles locaux et bio, ce qui contribue à la protection de la ressource en eau potable du territoire en favorisant des pratiques agricoles moins polluantes.

C'est pour cela qu'il vous est proposé que l'ARC puisse soutenir le travail d'études de faisabilité engagé par les communes. Ceci prendra la forme d'un fonds de concours finançant à hauteur de 50 % du reste à charge HT qu'aura à acquitter la commune pour la réalisation de cette étude de faisabilité. Les dossiers de demande de subvention correspondant devront être adressés à l'ARC.

A titre d'exemple, une étude se situe en général entre 7 000 et 15 000 € HT selon le nombre de cantines concernées.

De plus pour engager les communes et les assister sur cette thématique, à titre expérimental, l'ARC envisage de recourir à l'assistance d'un diététicien ou d'une diététicienne qui pourrait être mis à disposition de toutes les communes qui le souhaitent, tant pour les cantines de production de repas en régie, que pour les cantines fonctionnant sur la base de la fourniture de repas par des prestataires. Dans le premier cas, son rôle serait d'établir les menus et dans le deuxième cas de contrôler ceux proposés par les prestataires pour les communes en liaison froide vis-à-vis des équilibres alimentaires et de la réglementation. Les modalités de financement par l'ARC des missions confiées au diététicien ou à la diététicienne restent à affiner avec les communes.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Madame MUSELET

La Commission Développement Durable et Risques Majeurs n'a pas émis d'avis (le projet présenté n'était pas complètement finalisé),

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place du dispositif de soutien à la création de cantines en régie,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à travailler sur les modalités de mise en place de l'intervention du diététicien ou de la diététicienne,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204

Monsieur le Président indique que ce projet intéresse beaucoup et avance bien, tant à Margny qu'à Compiègne et dans d'autres communes.

Mme Sophie SCHWARZ explique que ce projet avance bien, qu'il a débuté depuis longtemps : en effet à la fin du dernier mandat, des rencontres avaient déjà été organisées avec des agriculteurs du territoire pour voir comment ce sujet pouvait être envisagé. Elle précise que la volonté de l'Agglomération est d'offrir des repas de qualité aux élèves. En ce qui concerne l'intervention de la diététicienne, elle indique que depuis 2020, le choix de la Ville de Compiègne a été d'avoir une diététicienne indépendante qui regarde les menus actuels du prestataire et ajoute que des réunions ont lieu régulièrement avec le personnel des cantines pour faire le point et préciser certains éléments qui doivent être respectés. Elle indique que ce sujet est donc important car les cantines ne vont pas se faire du jour au lendemain, que sur la Ville de Compiègne 4 sites de production sont prévus qui vont desservir les différentes écoles et qu'ils auront donc recours pendant ce temps-là à leur prestataire. Il est donc évident qu'ils seront tout aussi exigeants sur la provenance et la qualité des produits servis. Elle explique également, que même pour les communes qui ont un prestataire, il est intéressant d'avoir des conseils d'une diététicienne afin de s'assurer que toutes les réglementations sont bien respectées, celle-ci pouvant également faire des propositions, notamment en ce qui concerne la variété des produits et les menus végétariens. Enfin, elle indique que c'est un beau projet qu'elle est heureuse de mener avec les élus, et un beau travail collectif.

M. Bernard HELLAL indique que sa commune a inauguré sa cuisine intergénérationnelle et qu'un cuisinier, qui va constituer sa brigade, vient d'être recruté. Il ajoute que la nouvelle cuisine opérationnelle en septembre 2024.

M. Michel ARNOULD indique que la commune de Verberie s'apprête également à franchir le pas pour basculer en septembre 2024 sur ce process en régie directe qui va d'ailleurs être voté au Conseil Municipal dans les prochains jours. Il se félicite du fait que la diététicienne ait un poste partagé. Il évoque le poste d'intervenant hygiène et sécurité qui est obligatoire et suggère de le partager également.

Monsieur le Président répond que c'est en effet une bonne réflexion qui sera approfondie.

M. Eric BERTRAND se félicite que l'assemblée puisse avancer sur ce sujet ce soir. Il précise que c'est le pôle développement durable qui est à l'origine de ce sujet et évoque l'intérêt de donner des repas de qualité aux élèves. En outre, il explique qu'il y a quelques années, les services de l'Agglomération avaient missionné M. Vincent PERRIN afin de trouver des débouchés pour les agriculteurs locaux, pour qu'ils puissent vendre leurs produits en direct, faire de meilleures marges, que l'agriculture puisse être gardée dans le compiégnois, et que les habitants connaissent la provenance de ce que les enfants mangent. L'étape suivante consiste à passer au bio, donc il y aura maintenant des débouchés directs dans les cantines ce qui va permettre de fidéliser les agriculteurs locaux pour qu'ils aient de meilleurs revenus et d'avoir une alimentation « de la fourche à la fourchette » dans de meilleurs délais et avec un bilan carbone réduit. Il souhaite également évoquer un point qui lui tient à cœur, à savoir la mise en place d'une légumerie qui viendrait en soutien de toute la restauration scolaire : en effet, avoir des légumes est une bonne chose mais il faut les préparer en amont. Cette légumerie permettrait d'avoir des débouchés intéressants, elle permettrait l'écoulement des marchandises en les congelant, et elle aurait une action sociale en récupérant des personnes éloignées de l'emploi. Il suggère donc de lancer ce projet de légumerie et ajoute qu'il n'y en a pratiquement pas dans l'Oise. Il souhaiterait que ce ne soit pas un projet privé mais en partenariat collectif-privé et public.

Monsieur le Président répond que c'est une bonne piste à approfondir. Il indique que certaines choses mettent du temps à évoluer, à être préparées, et puis qu'à un moment donné elles mûrissent. Ce qui a été le cas pour les modes d'alimentation des cantines puisque, dans un laps de temps réduit, les services de l'Agglomération ont pu accueillir des propositions et les mettre en œuvre au moins dans plusieurs communes. Il ajoute qu'il n'est donc pas exclu que l'ARC progresse dans le sens évoqué par **M. Eric BERTRAND**.

Mme Solange DUMAY souhaite insister sur l'aspect positif de ce rapport : dispositif de soutien aux communes, assistance technique, étude de faisabilité, des mots comme on aime à les entendre, surtout lorsqu'ils riment avec développement durable, agriculture biologique et enfance. Des éléments encore épars pour de grands projets, une politique des communes citées qui est en tout cas volontariste pour reprendre la main sur la restauration scolaire, sujet complexe mais essentiel pour le bien-être et la santé des enfants. Assister les communes pour mettre en œuvre cette production en régie et recourir à l'intervention d'une diététicienne ou d'un diététicien lui semblent être d'excellentes idées. Cette étude de faisabilité est un préalable extrêmement utile et pertinent pour les communes de l'ARC. Son groupe souhaite cette transition depuis longtemps pour Compiègne, et ils se félicitent que dans de nombreuses communes ce projet soit en cours, car c'est dans l'intérêt des enfants de bénéficier d'une production de qualité, à proximité, et faisant appel aux circuits courts pour la préparation des repas. Ce rapport est la preuve que l'on est plus intelligent à plusieurs que tout seul. Elle se réjouit de certaines conversions tardives et son groupe se félicite que cela puisse être contagieux. Elle remercie les services de l'ARC qui orchestrent avec professionnalisme ce dossier qui a fait, en quelques temps, un bond fulgurant et rend optimiste par rapport à l'avenir de la restauration scolaire dans le Compiégnois.

Monsieur le Président remercie **Mme Solange DUMAY** pour son intervention. Il ajoute que, compte tenu de l'évolution des conditions, l'Agglomération se retrouve, du moins dans ce domaine, sur des objectifs communs avec le groupe de **Mme Solange DUMAY**, objectifs qui deviennent des réalisations concrètes.



Le point 27 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

28 - Présidence du Comité de Pilotage (COFIL) et animation du Document d'Observation (DOCOB) Natura 2000 « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp »

Monsieur le Président donne la parole à **M. Jean-Luc MIGNARD** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Actuellement, Madame Béatrice MARTIN assure la présidence du Comité de Pilotage (COFIL) et l'ARC est la structure porteuse de l'animation du DOCOB (Document d'Objectifs) des sites Natura 2000 FR 2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » (ZSC : Zone Spéciale de Conservation) et FR2212001 « Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp » (ZPS : Zone de Protection Spéciale).

Depuis février 2024, l'ARC a recruté une chargée de mission Natura 2000, patrimoine naturel et biodiversité en charge d'animer et de renouveler le DOCOB.

Il est prévu que la désignation de la structure animatrice des sites Natura 2000 et du Président du COFIL soit renouvelée tous les 3 ans. Cette échéance est arrivée.

Il est proposé que Madame Béatrice MARTIN puisse candidater à la présidence du Comité de Pilotage Natura 2000, l'ARC animant la mise en œuvre du DOCOB.

Le COFIL Natura 2000 qui procédera à ces élections aura lieu en mai-juin 2024. Il est précisé que le coût de l'animation porté par une collectivité fait l'objet d'une demande de subvention annuelle auprès de la Région qui prend en charge la totalité de la dépense, par le biais de fonds européens (FEADER).

En effet, depuis que le décret qui transfère la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, la Région Hauts-de-France est cheffe de file en matière de biodiversité, et se voit confier le rôle d'autorité administrative à la place de la DREAL.

Dans ce cadre, la Région assure l'organisation des élections de la présidence et de la structure porteuse.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur MIGNARD

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la candidature de Béatrice MARTIN à la présidence du Comité de Pilotage Natura 2000 FR 2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » (ZSC : Zone Spéciale de Conservation) et FR2212001 « Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp (ZPS : Zone de Protection Spéciale) en tant que représentante de l'ARC,

PROPOSE la candidature de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne à l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 FR 2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » (ZSC : Zone Spéciale de Conservation) et FR2212001 « Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp (ZPS : Zone de Protection Spéciale),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidats pour présider ce Comité. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le point 28 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

29 - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes Electricité du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)

Monsieur le Président donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites au « tarif bleu » (puissance souscrite de moins de 36kVA) sont, depuis la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, également concernés par cette obligation pour les collectivités employant 10 agents ou plus ou dont le bilan annuel excède plus de 2 millions d'euros.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du code des marchés publics.

Par délibération du 5 octobre 2020, le Conseil d'Agglomération a décidé d'adhérer au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) afin de bénéficier du groupement de commandes porté par le SE60 et concernant la fourniture en électricité des bâtiments de l'ARC. Le groupement de commandes couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 soit 4 ans.

Le SE60 a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération du 28 février 2024. Le SE60 va lancer un nouvel accord-cadre pour son groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2029. La procédure de consultation débutera à compter de juillet 2024, elle est couverte par l'adhésion et assurée par le Syndicat d'Énergie de l'Oise. Ce groupement de commandes permet aux membres du SE60, non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

L'objectif du groupement de commandes est d'obtenir de meilleurs prix et services du fait des volumes importants de commandes.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de l'Agglomération, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60 pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Agglomération
Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ
Vu la loi 2019-1147 (énergie et climat) du 8 novembre 2019
Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise.
Vu la délibération du comité Syndical du SE60 du 28 février 2024
Vu la convention constitutive du groupement de commande électricité, coordonné par le SE60 et institué pour une durée illimitée.
A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024
A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024
Et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur BREKIESZ

Vu la loi 2019-1147 (énergie et climat) du 8 novembre 2019

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise.

Vu la délibération du comité Syndical du SE60 du 28 février 2024

Vu la convention constitutive du groupement de commande électricité, coordonné par le SE60 et institué pour une durée illimitée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 21/03/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné à SE60 pour la fourniture d'électricité de l'ensemble des besoins tarifaires des bâtiments et équipements communautaires.

Cette adhésion concernera :

- L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C1 à C4 (sites des puissance >36kVa)
- L'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C5 (sites des puissance <=36kVa)

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur Président à signer la convention constitutive du groupement.

AUTORISE le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉVOIT dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par la convention constitutive.

DONNE mandat au Syndicat d'Énergie de l'Oise pour collecter, en tant que besoin, les données relatives à l'ensemble des points de livraison de la collectivité auprès des gestionnaires de réseaux ainsi que des fournisseurs d'énergies.

Le point 29 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TOURISME

30 - Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les musées municipaux et le Mémorial de l'Internement et de la Déportation et augmentation du temps de validité pour les offres couplées musées/mémorial/SIH

Monsieur le Président donne la parole à Mme Arielle FRANÇOIS qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 6 avril 2023, l'Agglomération de la Région de Compiègne a délibéré sur la mise en place d'une convention entre la Ville et l'ARC, précisant les modalités relatives à la billetterie du nouvel équipement culturel et touristique « Connaître Compiègne ! Site d'immersion historique » (SIH), rattaché à l'ARC, et des musées municipaux.

Par délibération du 5 octobre 2023, et dans le cadre de la création d'une offre couplée SIH-Musées-Mémorial d'une durée de validité de 48 heures, le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne a favorablement décidé la mise en place d'une convention tripartite entre la Ville de Compiègne et l'Office de Tourisme de l'ARC, définissant les modalités d'encaissement des musées de la Ville, du Mémorial et du Site d'Immersion historique, la répartition du produit des ventes et les modalités de versement entre les signataires.

Depuis ces délibérations, l'usage de la grille tarifaire laisse apparaître quelques nouveaux besoins d'harmonisation et un alignement à la baisse des tarifs est proposé avec la gratuité accordée aux personnes vivant en situation de handicap, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minimas sociaux.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver la nouvelle grille tarifaire des musées (Annexe 1 : Grille tarifaire Musées/ SIH et Annexe 2 : Grille tarifaire du Mémorial de l'Internement et de la déportation)), intégrant l'ensemble des tarifs déjà votés et les complétant.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'augmenter la durée de validité des billets couplés (en annexe 3 : Modalités des tarifs Musées/ Mémorial/ SIH), de 48 heures à 72 heures, afin que les publics aient le temps de visiter l'ensemble des sites accessibles avec leur billet.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Madame FRANÇOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 avril 2023,

Vu la délibération du 5 octobre 2023,

Considérant la nécessité d'une nouvelle grille tarifaire Musées/Mémorial/SIH,

Considérant la nécessité d'augmenter la durée de validité des tarifs couplés : Musées/SIH, Mémorial/SIH et Musées/Mémorial/SIH,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la grille tarifaire Musées/Mémorial/ SIH en annexe 1 et annexe 2 et ses modalités en annexe 3.

Monsieur le Président précise à **Mme Arielle FRANÇOIS** que le rapport n'est pas de l'Armistice n'est pas compris car il est sous la gestion d'une association qui

Le point 30 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DES VOIRIES

31 - Passation d'un avenant n° 1 au marché n° 22.309 - Entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires et des espaces annexes – Lot n° 5 : Zones d'Aménagements

Monsieur le Président donne la parole à **M. Romuald SEELS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

L'ARC a attribué en mars 2023, le marché relatif à l'entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires et des espaces annexes. Le lot n° 5 « zones d'aménagements » a été attribué à la société TROCQUET pour un montant annuel de dépenses à hauteur de 71 606,75 € HT.

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable, l'ARC souhaite créer une zone d'éco-pâturage aux abords de la station d'épuration sur la commune de La Croix-Saint-Ouen.

Cet espace représente une surface de 32 545 m² où il est prévu une prestation de tonte par utilisation d'une tondeuse autoportée pour une surface globale de 79 175 m². Le prix du m² est de 0,53 €/HT (prix non révisé).

Il est proposé une modification du marché faisant suite à la mise en place de la zone d'éco-pâturage,

La surface à entretenir passerait donc de 79 175 m² à 46 630 m², et représente une moins-value de 17 248,85 €/HT (32 545 m² x 0,53 €/HT).

Nouveau montant du marché :

- montant HT annuel : 54 357,90 €/HT

- montant TTC annuel : 65 229,48 €/HT

% d'écart introduit par cette modification sur le montant initial du marché : - 24 %

Cette modification est prise en application de l'article R.2194-7 du code de la commande publique : il s'agit d'une modification qui n'est pas substantielle.

Cette modification prendra effet à compter du 1er mai 2024.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur SEELS

Vu l'article R.2194-7 du code de la commande publique,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 22.309 « entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires – lot n° 5 : zones d'aménagements » avec la société TROCQUET.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

PRÉCISE que cette modification sera affectée au Budget Principal, chapitre 011.

M. Romuald SEELS ajoute que l'entretien des espaces verts sur les parcs d'activités représente un coût conséquent et qu'il est important que les entreprises nommées fassent le travail correctement, ce qui n'est pas toujours le cas.

Monsieur le Président a également constaté que sur Compiègne, le travail de certains prestataires n'était pas toujours satisfaisant. Il ajoute qu'à l'heure actuelle, lorsqu'une prestation est commandée, on est obligé de vérifier la façon dont le travail est réalisé, car la conscience professionnelle n'est plus forcément dans toutes les têtes. Il appartient donc aux services de l'Agglomération de vérifier la réalisation du travail.

Le point 31 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

GRANDS PROJETS

32 - COMPIÈGNE - MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE - Eco Quartier de la Gare - Convention de financement relative à la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal, dans le cadre de l'appel à projets 2020 du Ministère chargé des transports et demandes de subvention

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric de VALROGER** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Dans le cadre de la loi Orientation des mobilités du 24 décembre 2019 qui prévoit le soutien de l'État en faveur des transports du quotidien, le Ministère chargé des transports a lancé, du 15 décembre 2020 au 30 avril 2021, un appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (hors Île-de-France).

Le Conseil d'Agglomération, par délibération n° 17 du 18 février 2021 a décidé de soumettre sa candidature pour le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne. Ce dernier a été retenu en octobre 2021 pour bénéficier d'un taux de subvention de 15,25 % rapporté à la dépense subventionnable alors calculée à 9 246 757 €, soit 1 410 000 € de subvention. La dépense subventionnable est aujourd'hui estimée à 9 835 870 € (par évolution des conditions économiques), portant la subvention accordée par l'État à un montant de 1 499 970 €.

Le besoin de restructuration du pôle gare est renforcé par le projet de liaison ferroviaire Picardie-Roissy qui va mettre l'agglomération en relation plus directe avec le pôle de Roissy, l'Île-de-France, le réseau des villes des Hauts-de-France et le réseau national et européen grâce au TGV.

Le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne, porté par l'ARC et ses partenaires, prévoit de faciliter l'accès au réseau de transport ferré, de rendre plus lisible l'offre de transports urbains et interurbains, les services de taxis et de transport à la demande. La réorganisation des espaces publics partagés, comme les parvis au Nord et au Sud des voies ferrées, permettra de donner plus de place aux piétons et aux cycles. L'offre de stationnement sera repensée dans le cadre d'une stratégie globale intégrant la mobilisation des ouvrages existants, la création de parkings silo (hors assiette subventionnable) et un plan de circulation qui dissuade le trafic de transit.

Le bâtiment gare sera reconstruit par SNCF pour répondre aux nouveaux besoins de mobilité et de services aux voyageurs.

Le projet de convention annexé au présent rapport, fixe les conditions, notamment financières, dans lesquelles l'ARC procède à la réalisation du projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne ainsi que les modalités selon lesquelles l'État, dans le cadre de l'édition 2020 de l'appel à projets relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux, apporte son concours financier à la réalisation de ce projet.

Le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare peut également faire l'objet de subvention par nos partenaires institutionnels, notamment l'Europe au titre du FEDER, l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, du Conseil Régional des Hauts-de-France au titre des transports et de l'aménagement, du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur de VALROGER

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n° 17 du 18 février 2021 portant candidature à l'appel à projets « transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » lancé par l'État le 15 décembre 2020, et le dossier de candidature déposé,

Vu la lettre du ministre chargé des transports adressée à M. Philippe Marini, Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne, le 19 octobre 2021, annonçant une aide de l'État de 1 410 000 € pour le projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne,

Vu le Fonds européen de développement régional et des instruments de financement extérieur,

Vu l'article L1111-10 du CGCT,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Grands Projets du 25/03/2024
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention financière avec l'État, ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pour le financement du projet de Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de Compiègne/Margny-lès-Compiègne à hauteur de 1 499 970 €, et tout document se rapportant à la présente délibération,

PRÉCISE que les recettes correspondantes seront inscrites aux budget Transports, chapitre 13 et Aménagement, chapitre 74, suivant la destination des dépenses,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les demandes de subvention auprès de partenaires institutionnels de l'ARC, notamment auprès de l'Europe (FEDER), de l'État, du Conseil Régional Hauts-de-France, du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise et du Conseil Départemental de l'Oise, au taux maximum autorisé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs précités et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président rappelle qu'effectivement, dans le cadre d'un appel à consultation de l'État, l'Agglomération a obtenu un financement de 1,5 million d'euros, ce qui est assez rare. Il ajoute que c'est une première phase active de réalisation du plan d'aménagement du secteur de la gare, et que c'est quelque chose dont les effets pourront être vus dès cette année.

Le point 32 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

33 - Quartier Gare - Lancement d'une consultation d'entreprises pour la première phase des travaux d'aménagement

Monsieur le Président donne la parole à **M. Eric de VALROGER** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil d'Agglomération a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Eco quartier de la Gare de Compiègne et Margny-lès-Compiègne, avec pour double objectif de :

- transformer la gare en Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), porte d'entrée de l'agglomération, avec la mise en place d'une gare bi-face, côté Margny-lès-Compiègne et côté Compiègne,
- développer des opérations de renouvellement urbain (habitat, bureaux, services), de part et d'autre de la gare.

Pour mémoire le coût global des travaux sur le PME sont estimés, en phase PRO, à 8 257 000 euros HT.

Cette année, des premiers travaux portés par l'ARC doivent démarrer. Ils vont se situer côté PEM Nord, rue de Noyon et carrefour de Guimaraes, et côté PEM Sud au niveau du débouché du pont Louis XV.

Côté PEM Nord, les travaux vont consister en :

- la reprise du giratoire Guimarães et la requalification des espaces piétons attenants ;
- la requalification de la rue de Noyon et la création de postes à quais bus/cars et places de dépose/reprise et taxis ;
- des aménagements cyclables rue de Noyon et carrefour de Guimarães ;
- des aménagements des abords et des accès au souterrain piéton.

Côté PEM Sud, ils vont consister en la modification du carrefour actuel et de ses abords permettant une simplification de l'accès à la gare :

- réaménagement du carrefour et rationalisation de la circulation ;
- requalification de la rue d'Amiens (côté ouest de la place du 54^e RI) avec changement des sens de circulation ;
- réaménagement des circulations piétonnes et cycles.

Dans ce contexte, il est nécessaire de lancer une consultation d'entreprises pour ces travaux de VRD. Le montant total estimé de ces deux lots est d'environ 2 500 000 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises sera alloué de la manière suivante :

- Lot n° 1 : voirie,
- Lot n° 2 : éclairage public et signalisation tricolore lumineuse.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur de VALROGER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-1, L.1414-2 et L.2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 1°,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 18 février 2021,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Grands Projets du 25/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la présentation relative à la première phase des travaux de VRD du quartier Gare,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la première phase des travaux de VRD du quartier Gare,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour l'obtention éventuelle de subventions,

PRÉCISE que les dépenses, 2 500 000 € HT, seront inscrites au Budget 06 Transports, chapitre 011 – article 70.

Monsieur le Président ajoute que cette tranche de travaux 2024 concerne aussi bien la partie derrière les voies ferrées que la partie qui est au débouché du Pont Louis XV. Ce sont donc bien les deux aspects de part et d'autre des voies ferrées, même si l'un comme l'autre se situent sur la commune de Compiègne. Il précise que le passage souterrain est prévu dans la première phase. De plus, il explique que sur l'ensemble du PEM, le budget total qui englobe cette opération est de l'ordre de 10 millions d'euros, que cette somme va bénéficier de différentes participations : 3 millions d'euros du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise, 1,5 million d'euros de l'État, et qu'il est possible de prétendre à d'autres contributions de partenaires. Il ajoute que ce dossier chemine bien du côté de la Région.

Le point 33 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

34 - MARGNY-LES-COMPIEGNE - Création d'une salle de danse d'intérêt communautaire

Monsieur le Président donne la parole à **M. Bernard HELLAL** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Dans le cadre de l'extension du complexe sportif Marcel Guérin à Margny-Lès-Compiègne sur la ZAC de la Prairie II, il a été étudié l'intégration d'une salle de danse en complément de la salle polyvalente prévue.

Les communes de l'ARC ont été interrogées à l'été 2023 afin de recenser les salles de danse existantes, leur capacité et leur utilisation :

- les salles de danse de Venette et Compiègne ne disposent plus de créneaux disponibles malgré les nombreuses demandes,
- Margny-lès-Compiègne ne possède pas de salle de danse publique ; seule une activité privée existe sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny,
- la majorité des communes de l'ARC ne dispose pas de salles de danse dûment équipées, les communes mettant parfois à disposition des créneaux au sein de salles communales pour différentes activités d'expression corporelle.

Compte tenu des besoins grandissants et des sollicitations de différentes associations souhaitant pouvoir disposer de créneaux, la réalisation d'une salle de danse apparaît comme justifiée et pourrait trouver sa localisation dans le cadre de l'extension de la Salle Marcel Guérin à Margny-Lès-Compiègne.

Afin de faire bénéficier à un maximum de personnes d'un lieu adapté et territoire, il est proposé de déclarer cette salle d'intérêt communautaire, tel que mentionné dans la délibération du 5 juillet 2018. Cet équipement serait donc ajouté à la liste des équipements sportifs et culturels mentionnée au titre VI de ladite délibération,

La salle de danse, d'intérêt communautaire, sera financée par le budget principal de l'ARC, pour un montant d'environ 858 000 € HT pour une surface totale de 276 m². Parallèlement aux études de maîtrise d'œuvre, il sera étudié une estimation des coûts de fonctionnement de cet équipement.

La salle polyvalente sera quant à elle financée au titre des équipements publics de la ZAC de la Prairie, comme prévu au dossier de réalisation approuvé par le Conseil d'Agglomération du 13 février 2020.

Le planning prévisionnel prévoit l'étude de maîtrise d'œuvre et le dépôt d'un permis de construire durant l'année 2024, une consultation pour les travaux au premier semestre 2025, des travaux sur la période 2025/2026.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur HELLAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5,

Vu les statuts de l'ARC et la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du 5 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant les besoins du territoire de l'agglomération en matière de salle de danse,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Grands Projets du 25/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de déclarer d'intérêt communautaire la salle de danse prévue dans l'extension du complexe sportif Marcel Guérin à Margny-lès-Compiègne et de l'ajouter à la liste des équipements sportifs et culturels reconnus en tant que tels dans la délibération du 5 juillet 2018,

MODIFIE en ce sens la délibération n° 1 du 5 juillet 2018 en ajoutant la salle de danse du complexe Marcel Guérin à la liste des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Monsieur le Président ajoute que sur les 22 communes de l'Agglomération, seules 2 communes disposent d'une salle de danse publique. Il explique qu'une salle de danse est une salle qui répond à une définition spécifique et qui dispose en particulier d'un parquet flottant. C'est le cas de Compiègne avec la salle supérieure du Gymnase des Jardins qui a été transformée en salle de danse et qui a une utilisation exclusive de salle de danse, ce qui permet à l'activité de danse du Conservatoire de musique de s'y dérouler, et de même, à des associations comme l'AGEFAC ou les associations étudiantes de s'y produire. En outre, il indique que la salle de danse de Venette est également une salle de danse conforme avec son parquet flottant, et qu'elle propose des créneaux à beaucoup d'associations. Il précise cependant que l'une et l'autre salle sont aujourd'hui saturées. Certes, il existe des locaux qui ne peuvent pas être qualifiés de salles de danse spécifiques au sein des communes, par exemple à Jaux la salle des fêtes qui est mise à disposition de l'association Cool Country, et à Le Meux avec un préfabriqué qui a le mérite d'exister, qui a un parquet flottant, et qui permet de proposer des cours de danse classique et moderne les mercredis et samedis, ce qui est méritoire. Par ailleurs, il rappelle que Choisy-au-Bac réfléchit, dans le cadre de la reconstruction du complexe André-Mahé, à intégrer une salle de danse si c'est budgétairement possible. Ce serait donc un objectif légitime. Il ajoute que, compte tenu de l'engouement pour la danse sur le territoire, il est clair que les structures actuelles sont insuffisantes pour satisfaire tous les utilisateurs.

M. Michel ARNOULD indique qu'il est sceptique quant à l'intérêt communautaire. Il s'abstiendra donc sur cette délibération ainsi que **M. Gilbert BOUTEILLE** dont il porte la voix.

Mme Arielle FRANÇOIS précise que, selon les différentes associations qui utilisent le Gymnase des Jardins et d'autres salles qui n'ont pas forcément de parquet flottant, des séances de danse ont dû être réduites

d'une heure à 45 minutes, puis de 45 minutes à 40 minutes, aux mêmes tarifs nombreuses demandes. Ceci est donc révélateur du grand besoin de salles.

Monsieur le Président ajoute que côté rive droite, il y a l'équipement de Venette, mais que pour les Compiégnois, une partie des besoins des associations de Compiègne peut tout à fait être satisfaite en mutualisant les deux salles.

Mme Evelyne LE CHAPELLIER indique que ce budget est quand même conséquent. Elle remarque qu'un grand nombre de petites communes n'ont pas de salle de danse ; or les salles de danse concernent très souvent des jeunes enfants et des adolescents. Elle estime dommage de ne pas avoir une réflexion plus générale sur les besoins de chacun et les besoins de proximité, et de concentrer ces financements sur une seule salle de danse qui va être sur Margny. Elle aurait aimé que ce sujet soit abordé par exemple en collège des maires. Elle s'abstiendra donc sur ce rapport.

M. Romuald SEELS souhaite préciser à l'ensemble des maires que la salle de Venette n'est pas d'intérêt communautaire mais que la commune fait de l'intérêt communautaire depuis très longtemps. Cette salle accueille des clubs qui viennent des communes de La Croix-Saint-Ouen, Venette, Compiègne, Margny, etc., entre 500 et 600 danseuses et danseurs l'utilisent par semaine, et 11 types de danse y sont pratiqués. De plus, en faisant un petit sondage sur la provenance de ces danseurs, il s'est aperçu que ceux venant de Venette ne représentaient que 3 %. Il précise que s'il accueille des danseurs de communes extérieures à Venette, c'est parce qu'il est attaché au monde sportif. Il estime donc nécessaire d'avoir un autre équipement, en particulier pour le Conservatoire de danse qui rencontre des difficultés pour trouver des créneaux libres et qui est obligé d'utiliser des salles qui ne sont pas forcément adaptées.

Monsieur le Président estime que ces réflexions sont utiles. Il explique qu'à l'époque où Venette a conçu son complexe sportif, l'ancienne maire avait fait cela toute seule. Elle s'est beaucoup battue pour ce complexe mais ce n'était pas l'esprit communautaire qui prévalait comme c'est le cas avec **M. Romuald SEELS**. Il explique que le fait de créer cette salle de danse à Margny est une bonne opportunité pour compléter le programme de l'extension du complexe Marcel Guérin qui est, lui-même, issu de la création du développement du quartier de La Prairie et qui répond à des perspectives déjà tracées de longue date. L'idée de faciliter l'extension du complexe Marcel Guérin, c'est-à-dire d'aider la Ville de Margny-les-Compiègne à réaliser cette extension en contribuant à satisfaire une partie des besoins communautaires en heures de danse, est donc apparue comme un compromis permettant de traiter à la fois les besoins de danse pas tout à fait assez satisfaits aujourd'hui et le besoin de la commune de Margny de monter une opération complexe et lourde pour réaliser l'extension de ce complexe. Il propose à l'assemblée d'accepter ce soir ce qui est suggéré par le rapport mais peut-être d'élargir la réflexion à la satisfaction des besoins de pratique de la danse, car après tout on pourrait se demander si les équipements affectés à la danse à Venette et à Compiègne ne pourraient pas répondre au même statut que le nouvel équipement à construire à Margny. Il ajoute que ce n'est qu'une question posée, et qu'il faut poser l'ensemble de la problématique sur la table, faire des calculs, et voir où cela conduirait en termes d'attribution de compensation.

M. Michel ARNOULD indique qu'effectivement, toutes les communes font de l'intérêt communautaire avec des salles qui ne sont pas d'intérêt communautaire, ce qui est une bonne chose car cela permet de créer des liens. Il explique ainsi que sur Verberie, en ce qui concerne les accueils collectifs de mineurs, 31 communes viennent. Il précise que c'est d'ailleurs le cas de tous les clubs sportifs des communes de l'Agglomération.

Monsieur le Président indique qu'en effet, il y a un historique particulier de l'équipe de l'Espace Dagobert. Il explique que cet équipement était intercommunal du temps de la Basse-Automne et que, pour des raisons liées au déroulement des négociations, il a été repris par la commune, en échange de quoi, celle-ci reçoit chaque année une compensation qui est de l'ordre de 135 000 €. Il précise que ce sont les conséquences du rapatriement dans les compétences communales de l'espace Dagobert et que, de ce fait, il y a une certaine solidarité de l'agglomération qui permet de régler à la commune de Verberie chaque année cette quote-part de 90 000 € de fonctionnement et de 45 000 € d'investissement pendant les 30 ans d'amortissement du coût des travaux, ce qu'il estime être une bonne chose.

M. Michel ARNOULD ajoute que la commune de Verberie continue de recevoir des enfants du collège, ce qui concerne diverses communes. Il indique aussi que le week-end dernier ils ont reçu une association de Badminton, qui n'est pas de la commune, pour un challenge de niveau régional.

M. Jean-Pierre DESMOULINS indique qu'il a vu se construire l'Espace Dagobert et qu'il a participé à ce projet. Cependant, ce qu'il trouve regrettable, c'est que les autres communes qui faisaient partie à l'époque de la CCBA ont payé pour cet équipement, mais qu'à l'heure actuelle, si elles veulent l'utiliser, la commune de Verberie les fait payer, c'est donc une double pénalité.

Monsieur le Président entend bien mais il ne souhaite pas jeter de l'huile sur des braises qui sont quand même, lui semble-t-il, presque éteintes aujourd'hui.

M. Jean-Luc MIGNARD indique qu'effectivement, la vie associative est libre et que, de ce fait, on ne peut pas demander aux habitants de se restreindre à leur seule commune. Il explique ainsi que son club de foot comprend 615 licenciés, et qu'il n'y a que 90 Cosaciens et 84 communes représentées, cela va donc largement au-delà de l'Agglomération. Il ajoute cependant qu'il a parfois des difficultés à faire comprendre aux concitoyens qu'ils doivent payer pour les autres.

M. Romuald SEELS ajoute que sa commune accueille également des personnes d'autres communes mais qu'elle accueille aussi des associations qui ne sont pas basées sur Venette. En ce qui concerne l'activité danse, il tient à préciser à l'ensemble des élus que sa commune accueille entre 4 et 5 clubs qui ne sont pas issus de Venette, ce qui n'est pas la même chose que d'accueillir des personnes qui viennent d'une autre commune.

Monsieur le Président précise à **M. Romuald SEELS** qu'à Compiègne il y a de nombreux équipements sportifs qui accueillent des associations basées dans d'autres communes que Compiègne.

Le point 34 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à la majorité qualifiée et à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 4 abstentions de **M. Gilbert BOUTEILLE, Mme Evelyne LE CHAPELLIER, M. Michel ARNOULD et Mme Cécile DAVIDOVICS.**

35 - MARGNY-LES-COMPIEGNE - Extension du complexe Marcel Guérin - Lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et demandes de subventions

Monsieur le Président donne la parole à **M. Bernard HELLAL** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Dans le cadre du programme des équipements publics de la ZAC de la Prairie II, modifié lors du Conseil d'Agglomération du 13 février 2020, il est prévu l'extension du complexe Marcel Guérin, à travers la réalisation d'une salle polyvalente.

Suite à une étude de programmation réalisée en 2023 et 2024, les besoins ont été identifiés et ont permis d'arriver à une proposition d'un ensemble bâti de 536 m² comprenant une salle polyvalente de 310 m² environ et un espace de scène, une cuisine, un espace de stockage, des sanitaires et des espaces de circulation. Le coût des travaux a été estimée à ce stade à environ 1 173 000 € HT.

Outre cet espace polyvalent, compte tenu des besoins identifiés sur le territoire, la réalisation d'une salle de danse d'intérêt communautaire, comme approuvé dans la délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2024, vient compléter l'extension du complexe sportif. Cette salle de danse aurait une superficie de 276 m² comprenant la salle, des vestiaires, des sanitaires et des circulations, pour un coût de travaux estimé à ce stade à environ 631 500 € HT.

Ainsi, le projet global d'extension du complexe Marcel Guérin comporterait :

- la salle polyvalente rattachée à la ZAC, financée au titre du budget Aménagement,*
- la salle de danse d'intérêt communautaire financée par le budget principal.*

La répartition financière se fera au prorata du montant de chaque entité.

Le budget global d'opération (travaux, maîtrise d'œuvre, études,...) est estimé à environ 2 540 000 € HT. L'ensemble des prestations et des travaux liés à cet équipement feront l'objet de demandes de subventions auprès des partenaires financiers comme l'État, l'Agence Nationale du Sport, le Conseil régional des Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Oise.

Pour mener à bien ce projet, une mission globale de maîtrise d'œuvre est nécessaire. A ce stade, le montant global des travaux est estimé à environ 1,8 million € HT, soit un marché de maîtrise d'œuvre d'environ 180 000 € HT. La mission fera l'objet d'une consultation en lot unique dans le cadre d'une procédure adaptée.

L'objectif est de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en avril 2024, permettant le dépôt d'un permis de construire d'ici la fin de l'année 2024, et le lancement d'une consultation travaux début 2025 en vue de les réaliser en 2025 et 2026.

La durée de la mission est estimée à 30 mois.

Il sera également effectué des demandes de subventions auprès des partenaires financiers au taux maximum autorisé,

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur HELLAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21-1 et L1414-1,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1, R2431-8 à R2431-18,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Grands Projets du 25/03/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation globale de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure adaptée pour l'extension du complexe Marcel Guérin à Margny-lès-Compiègne comme défini ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment le marché avec l'opérateur ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à constituer les dossiers de demande de subvention et solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour l'obtention éventuelle de subventions, au taux maximum autorisé,

PRÉCISE que les dépenses liées à la salle polyvalente seront inscrites au Budget 04 Aménagement, chapitre 011 - article 70,

PRÉCISE que les dépenses liées à la salle de danse seront inscrites au Budget 01 Principal, chapitre 20.

Le point 35 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

36 - Lancement d'une étude préalable au transfert du complexe Piscine-Patinoire de Mercières à l'ARC

Monsieur le Président donne la parole à **M. Christian TELLIER** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Construit en 1988-1989, le Complexe Piscine-Patinoire de Mercières est un équipement structurant pour la Ville de Compiègne et pour l'Agglomération de la Région de Compiègne. Il accueille plus de 157 000 entrées par an parmi lesquels :

- tous les établissements scolaires de l'agglomération (22,3 % de la fréquentation totale), à quelques exceptions près,*
- les clubs sportifs (natation, plongée, hockey sur glace, patinage artistique, bébés nageurs, triathlon...) et les groupes encadrés (18,23 %),*
- un public diversifié (59,54 %).*

La tarification des entrées est la même pour tous les habitants de l'agglomération. Ce n'est pas le cas pour les habitants hors ARC.

Ce complexe est composé :

- d'un hall d'accueil commun à la piscine et à la patinoire,
- d'une halle bassin comprenant :
 - * un bassin de 25 mètres
 - * un bassin d'apprentissage de 120 m²
 - * un toboggan
 - * des vestiaires et des sanitaires
- d'une patinoire comprenant :
 - * un vestiaire public
 - * des vestiaires clubs
 - * une piste de 1 500 m²
- d'un étage comprenant :
 - * des bureaux pour les associations sportives
 - * une cafétéria

A l'heure actuelle, les coûts d'exploitation de cet équipement qui présente un fort rayonnement et usage intercommunal sont supportés par la ville de Compiègne.

Cet équipement nécessite pour autant d'entrer dans une phase de modernisation et de jouvence.

A cette fin, un audit technique, organisationnel et fonctionnel pour la rénovation du bâtiment a été lancé sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Compiègne. La rénovation profonde de cet équipement est nécessaire et sera mise en œuvre sur plusieurs années avec pour objectifs de moderniser cet équipement, de le rendre plus accueillant au regard des attentes actuelles du public, et moins énergivore. Cet audit a également pour vocation de faire évoluer l'offre de service et d'optimiser les moyens mobilisés. Un comité de pilotage associant la Ville et l'ARC sera constitué pour conduire ce travail.

Compte tenu du rôle que joue cet équipement pour quasiment toutes les communes de l'ARC, et des investissements qui apparaissent nécessaires, il est envisagé de l'intégrer à la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Le transfert de cet équipement structurant de la ville vers l'Agglomération de la Région de Compiègne nécessite un accompagnement par le biais d'une mission d'étude qui abordera toutes les questions liées à ce transfert tant en termes financiers (en fonctionnement et en investissement) que sur le plan de l'organisation. Il faut dans ce contexte souligner que le transfert de cet équipement s'inscrira dans le cadre d'une compensation financière entre la Ville de Compiègne et l'ARC, calculée sur la base des dépenses effectives annuelles assurées par la commune ces dernières années. Ceci nécessitera l'examen de ce sujet en Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), puisque cela viendra en réduction de l'Attribution de Compensation de la Ville de Compiègne.

Un état du compte d'exploitation du Complexe de Mercières sera réalisé pour les années 2019, 2022 et 2023 afin d'évaluer la réalité des charges (personnel, fluides, assurances...) mais aussi les recettes (subventions, droits d'entrées...), et selon les vocations (scolaires, clubs, public). Ces éléments seront notamment analysés par la CLECT.

L'étude devra également intégrer la procédure en contentieux toujours en cours concernant les travaux de rénovation de la dalle de la patinoire.

La mission d'étude traitera également la question des ressources humaines du complexe. Il conviendra de définir la solution à mettre en place sur le plan du personnel, en prenant en considération que la piscine de Huy resterait municipale. Il sera nécessaire de mettre en place une solution souple permettant d'avoir des ressources humaines mutualisées entre ces deux équipements. La solution de transfert du personnel de l'ARC sera étudiée, comme cela a déjà été fait pour d'autres services.

Enfin la question de l'accueil du public scolaire est particulièrement centrale.

Il est nécessaire de rappeler que l'apprentissage de la natation revêt un caractère obligatoire dans le parcours scolaire des élèves. Aujourd'hui, l'accueil des écoles élémentaires se répartit entre la piscine de Huy et la piscine de Mercières.

Il sera étudié la capacité de regrouper l'accueil des écoles primaires de l'ARC uniquement sur la piscine de Mercières, et de reporter sur la piscine de Huy l'accueil des collégiens et des lycées.

La réflexion pourrait également porter sur le financement partiel par l'ARC des transports scolaires assurés par les communes pour les établissements du premier degré se rendant à la piscine. Cela impliquerait de définir des règles communes, la fréquence d'utilisation des piscines n'étant pas homogène entre toutes les communes.

Le même comité de pilotage que celui indiqué ci-dessus, associant la Ville de Compiègne et l'ARC, sera constitué pour conduire ce travail.

Les rendus de l'étude sont prévus à l'automne 2024 afin de permettre de décider d'une nouvelle organisation qui soit opérationnelle le 1^{er} janvier 2025.

Les résultats de l'étude permettront de préparer la CLECT dont la mission est de procéder à l'évaluation du montant total du transfert de charge.

Le montant de cette étude est estimé à 40 000 €. Il est proposé d'autoriser le lancement de cette étude.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur TELLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 5 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Grands Projets du 25/03/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une étude préalable au transfert du Complexe Piscine-Patinoire de Mercières à l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier, et notamment le marché public avec l'opérateur qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal.

Monsieur le Président explique qu'il y a deux études : une étude Ville qui porte sur la réalité technique de l'équipement et les nécessités d'adaptation, et une étude financière et de gouvernance que la présente délibération propose d'engager avec un comité de pilotage commun.

M. Eric BERTRAND indique que c'est un vrai équipement communautaire, qu'il est central pour l'Agglomération mais qu'il est vieillissant. Il explique qu'il est favorable à sa rénovation mais qu'il souhaiterait qu'il soit modernisé afin d'accueillir d'autres publics que des nageurs, et notamment les loisirs liés à la balnéo : hammam, sauna et jeux pour les enfants, ce qui permettrait d'attirer une nouvelle population et de mieux rentabiliser cet équipement.

Monsieur le Président indique que cela fera partie des options à examiner dans le cadre des études. Il ajoute que d'ici la fin de l'année, lorsque les services de l'Agglomération auront pris connaissance du résultat des deux études techniques et financières, il pourra être proposé au Conseil d'Agglomération de définir un programme et, sur la base de ce programme, de prendre la compétence piscine-patinoire de Mercières. C'est à ce moment-là que pourront être définies les conditions dans lesquelles cet équipement serait organisé, en d'autres termes un cahier des charges serait fixé pour adapter l'équipement et le transformer.

M. Etienne DIOT indique qu'effectivement, avoir une piscine moderne a un intérêt communautaire et d'attractivité pour le territoire. Il s'interroge sur trois points : est-ce que toutes ces études seront présentées au Conseil d'Agglomération une fois achevées, est-ce que l'Agglomération envisage une reconstruction complète ailleurs ou est-ce qu'elle est fixée uniquement sur une rénovation, et enfin, est-ce que l'ensemble des communes de l'ARC aujourd'hui utilisent géographiquement la piscine de Compiègne ou est-ce qu'elles s'orientent vers d'autres piscines.

Monsieur le Président répond que toutes les communes l'utilisent sauf Béthisy-Saint-Pierre, pour des raisons historiques, ce qui est d'ailleurs une anomalie. Il explique que toutes les communes de l'ARC doivent pouvoir envoyer au moins leurs scolaires à la piscine de Mercières et que cela fait partie des conditions générales qu'il faudra respecter. De plus, compte tenu des moyens financiers que le PPI permettra d'atteindre, il s'agit d'une restructuration de la piscine sur son site actuel et dans sa configuration actuelle, il ne s'agit pas de passer d'une piscine de 25 mètres à 50 mètres ou plus, sur un autre site, il s'agit d'une

modernisation-restructuration du complexe piscine-patinoire de Mercières concerne les études, il indique qu'elles sont à la disposition des élus, du conseil communaux et intercommunales, et bien entendu du Conseil d'Agglomération.

Le point 36 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

AMENAGEMENT

37 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - ZAC Multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux - Approbation du programme des équipements publics

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Les quartiers Clos des Roses et la Victoire à Compiègne font l'objet d'un Nouveau Projet National de rénovation urbaine (NPNRU) visant à renforcer l'attractivité de ces quartiers et à en changer l'image, en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants et d'y renforcer la mixité sociale.

Le NPNRU a été validé par la Convention de rénovation urbaine des quartiers Clos des Roses et la Victoire, signée le 5 novembre 2021 entre l'État, l'ANRU, Action Logement, la Caisse des Dépôts et consignation – Banque des Territoires, l'ARC, la Ville de Compiègne, Clésence, l'OPAC de l'Oise et la Région Hauts-de-France. Il comprend un projet d'aménagement sur les secteurs des Musiciens et Maréchaux sur une superficie d'environ 19,8 ha, qui a fait l'objet d'une délibération de création de ZAC lors du Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2022.

Cette opération d'aménagement a pour objectifs ;

- d'améliorer l'attractivité de ces secteurs en changeant leur image,*
- d'augmenter la mixité sociale,*
- d'améliorer la qualité de vie de ses habitants,*
- d'améliorer la sécurité urbaine,*
- de désenclaver ces quartiers et les relier à leur environnement urbain,*
- et d'améliorer leur résilience face au changement climatique.*

Le programme des équipements publics (PEP) d'une ZAC doit faire l'objet d'une approbation du maître d'ouvrage de ladite ZAC.

Celui de la ZAC multisite des Musiciens et Maréchaux à Compiègne comprend uniquement des ouvrages d'infrastructure, dont la maîtrise d'ouvrage, l'éventuel transfert après réalisation et le gestionnaire sont indiqués dans le document annexé à la présente délibération. Ces équipements consistent en de nouvelles voiries, l'ensemble des réseaux nécessaires au fonctionnement des secteurs et des nouveaux lots à construire, ainsi que des espaces verts et de jeux. Il n'intègre pas de bâtiment.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur OURY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.311-6 à D.311-11-2,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1 et suivants et R.122-1 à R122-27,

Vu la délibération n° 38 du 19 décembre 2019 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain des quartiers Clos des Roses et Victoire,

Vu la délibération n° 33 du 12 mars 2020 décidant du lancement des études en vue de la création d'une ZAC sur les Musiciens et Maréchaux et sur le lancement d'une procédure de concertation publique préalable,

Vu la délibération n° 18 du 6 juillet 2023 tirant les conclusions du bilan de cette concertation publique préalable,

Vu la délibération n° 22 du 14 décembre 2023 tirant la synthèse de la procédure d'évaluation environnementale du projet par voie électronique,

Vu la délibération n° 23 du 14 décembre 2023 portant sur la création de la ZAC Multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux,

Considérant l'avancée des études du projet de rénovation urbaine des secteurs Musiciens et Maréchaux,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC Multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux à Compiègne, établi conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, DÉCIDE de procéder à toutes les mesures d'affichage et de publicité prévues à l'article R.311-9 et R.311-5 du code de l'urbanisme. La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Agglomération de la Région de Compiègne ainsi qu'en Mairie de Compiègne. Elle fera également l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Le point 37 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

38 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - ZAC Multisites des secteurs Musiciens et Maréchaux - Réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Les quartiers Clos des Roses et la Victoire à Compiègne font l'objet d'un Nouveau Projet National de rénovation urbaine (NPNRU) visant à renforcer l'attractivité de ces quartiers et à en changer l'image, en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants et d'y renforcer la mixité sociale.

Le NPNRU a été validé par la Convention de rénovation urbaine des quartiers Clos des Roses et la Victoire, signée le 5 novembre 2021 entre l'État, l'ANRU, Action Logement, la Caisse des Dépôts et consignation – Banque des Territoires, l'ARC, la Ville de Compiègne, Clésence, l'OPAC de l'Oise et la Région Hauts-de-France. Il comprend un projet d'aménagement sur les secteurs des Musiciens (sur le quartier du Clos des Roses) et Maréchaux (sur le quartier de la Victoire) sur une superficie d'environ 19,8 ha, qui a fait l'objet d'une délibération de création de ZAC lors du Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2022.

Cette opération d'aménagement a pour objectifs ;

- d'améliorer l'attractivité de ces secteurs en changeant leur image,*
- d'augmenter la mixité sociale,*
- d'améliorer la qualité de vie de ses habitants,*
- d'améliorer la sécurité urbaine,*
- de désenclaver ces quartiers et les relier à leur environnement urbain,*
- et d'améliorer leur résilience face au changement climatique.*

Cette opération d'aménagement principalement à vocation résidentielle prévoit d'accueillir :

Sur les Musiciens :

- environ 20 maisons de ville et 12 terrains à bâtir,*
- environ 149 logements collectifs pour 9 410 m² de surface de plancher estimée,*
- un bâtiment tertiaire pour environ 1 570 m² de surface de plancher, soit environ 2 500 m² de surface de terrain. Suivant les dynamiques immobilières en cours, la vocation de ce bâtiment pourra être transférée tout en partie pour de l'habitat,*

Sur les Maréchaux :

- environ 16 maisons de ville et 9 terrains à bâtir,*
- environ 20 logements collectifs pour 1 755 m² de surface de plancher estimée,*
- le rez-de-chaussée du bâtiment collectif pourra éventuellement être destiné à du tertiaire.*

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC a été approuvé ce jour par délibération lors du Conseil d'Agglomération.

Conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation comprend :

- le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone,*
- le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone,*

- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées en temps.

Ces documents sont annexés à la présente délibération.

Le bilan financier de l'opération reste inchangé par rapport à celui annoncé au dossier de création de ZAC, à savoir un montant des dépenses (travaux, acquisitions foncières, honoraires, études, frais divers) évalué à 19,605 M€ HT, valeur mai 2022, et un total des recettes (subventions et cessions foncières) évalué à 14,421 M€ HT, soit un reste à charge pour l'ARC évalué à 5,2 M€ HT.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur OURY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R.311-6 à D.311-11-2 du code de l'urbanisme,

Vu les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la délibération n° 38 du 19 décembre 2019 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain des quartiers Clos des Roses et Victoire,

Vu la délibération n° 33 du 12 mars 2020 décidant du lancement des études en vue de la création d'une ZAC sur les Musiciens et Maréchaux et sur le lancement d'une procédure de concertation publique préalable,

Vu la convention pluriannuelle de projet de renouvellement urbain des quartiers du Clos des Roses et de la Victoire à Compiègne signée le 05 novembre 2021,

Vu la délibération n° 18 du 6 juillet 2023 tirant les conclusions du bilan de cette concertation publique préalable,

Vu la délibération n° 22 du 14 décembre 2023 tirant la synthèse de la procédure d'évaluation environnementale du projet par voie électronique,

Vu la délibération n° 23 du 14 décembre 2023 portant sur la création de la ZAC Multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux,

Vu la délibération précédente approuvant le Programme des Équipements Publics,

Considérant l'avancée des études du projet de rénovation urbaine des secteurs Musiciens et Maréchaux,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux à Compiègne ci-annexé,

PRÉCISE que conformément aux articles R.311-5 et R.311-9 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Compiègne et au siège de l'ARC et fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents à ce dossier.

Le point 38 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

39 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Secteur Musiciens - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de subventions

Monsieur le Président donne la parole à **M. Oumar BA** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil d'agglomération a approuvé les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers du Clos des Roses et de la Victoire, et son programme. La convention pluriannuelle a été signée par l'ensemble des partenaires le 5 novembre 2021.

Dans ce cadre, le réaménagement urbain sous maîtrise d'ouvrage ARC concerne principalement les secteurs des Musiciens au Clos des Roses et des Maréchaux Sud à la Victoire, chaque secteur faisant l'objet d'une opération de travaux.

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil d'Agglomération a approuvé la création de la ZAC multi-site des secteurs Musiciens et Maréchaux à Compiègne, puis par délibération de la commune de Compiègne a approuvé la création de la ZAC.

Concernant les Musiciens, le projet prévoit un désenclavement du quartier, une amélioration du cadre de vie résidentiel via des aménagements publics de qualité et une viabilisation de nouveaux lots à construire.

Un budget de 3,5 M€ HT (estimation prévisionnelle stade AVP – chiffrage valeur mai 2022) est prévu afin de réaliser la nouvelle rue principale du secteur, qui reliera le passage Frédéric Chopin au débouché de la rue Lebesgue au niveau du centre commercial, une place devant le 1 square Berlioz, la sécurisation des déplacements devant l'école Philéas Lebesgue et la réalisation des dévoiements et des extensions de réseaux nécessaires au projet. Il s'agira aussi d'aménager des espaces verts qualitatifs de repos, de jardins et des aires de jeux entre la rue Lebesgue et les arrières des squares Ravel, Debussy et Fauré, sur la future place devant le 1 Berlioz et sur la pointe du parvis du centre commercial. Le projet est pensé pour qu'une gestion alternative des eaux de pluie soit réalisée au maximum des capacités d'infiltration du sol : noues le long des rues et espaces verts recueillant les eaux de pluie. La localisation de l'ensemble de ces aménagements est visible sur le plan masse joint à la présente délibération.

Il est donc proposé de lancer une consultation concernant la réalisation des voiries et réseaux divers, les espaces verts d'accompagnement des voiries avec gestion alternative des eaux de pluie et les espaces verts singuliers et aires de jeux. La consultation sera lancée selon l'allotissement prévisionnel suivant :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : assainissement,
- lot n° 3 : réseaux divers et eau potable,
- lot n° 4 : éclairage,
- lot n° 5 : espaces verts d'accompagnement de voirie,
- lot n° 6 : espaces verts singuliers et aires de jeux.

Le lot n° 6 fera l'objet d'un lancement ultérieur, le temps de valider le programme exact du centre de la place devant le 1 square Berlioz, suite à la réalisation d'une concertation complémentaire avec les habitants afin de choisir entre une aire de jeux agrémentée d'arbres et de bandes paysagères sur son pourtour, ou un espace vert central.

Le dévoiement du réseau de chaleur nécessaire au projet fera l'objet d'une délibération ultérieure afin que l'ARC conventionne avec la Ville de Compiègne, propriétaire du réseau, et son délégataire, qui réalisera ces travaux spécifiques.

Le budget annoncé ci-dessus s'inscrit dans le montant global de l'opération de travaux des Musiciens, estimé à ce jour à 12,373 M€ HT et dont 3,023 M€ HT ont déjà été engagés.

Une participation financière sera demandée aux différents partenaires financiers pouvant participer à ce projet, avec un objectif de reste à charge de 20 % pour l'ARC. Le Conseil départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes, la Région Hauts-de-France et l'ANRU dans le cadre du NPNRU seront sollicités.

A ce titre, a minima les trois dossiers de subvention suivants seront proposés au Conseil départemental :

	Assiette subventionnable	Subvention demandée	Taux d'intervention
Requalification d'une des entrées de quartier des Musiciens et création d'une nouvelle rue, espaces de stationnement et gestion alternative des eaux de pluie – phase 1	622 324,50 € HT	198 822,78 €	31,95 %
Requalification d'une des entrées de quartier des Musiciens et création d'une nouvelle rue, espaces de stationnement et gestion alternative des eaux de pluie – phase 2	753 327,98 € HT	256 464,31	34,00 %
Aire de jeux	239 094,14 € HT	69 337,30 €	29,00 %

Ces marchés feront l'objet de clauses d'insertion.

L'objectif est de commencer ces travaux en juillet 2024 pour une durée minimale d'un an.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur BA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses L.1111-10, L.1414-1, L.2122-21-1, L.14-14-2,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2161-2 à R2161-5,

Vu la délibération n° 38 du 19 décembre 2019 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain des quartiers Clos des Roses et Victoire,

Vu la délibération n° 33 du 12 mars 2020 décidant du lancement des études en vue de la création d'une ZAC sur les Musiciens et Maréchaux et sur le lancement d'une procédure de concertation publique préalable,

Vu la délibération n° 23 du 14 décembre 2023 portant sur la création de la ZAC Multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offre ouvert pour des travaux de voirie, réseaux divers, espaces verts et aires de jeux,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres pour chaque lot ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à constituer et déposer des dossiers de demandes d'aide à la Région et à l'ANRU au taux maximum autorisé, dans le cadre du Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à constituer et déposer des dossiers de demandes d'aide au Département au taux maximum autorisé, dans le cadre du dispositif départemental d'aides aux communes,

PRÉCISE que la dépense estimée à ce stade à 3,5 M€ HT pour l'ensemble des lots, valeur mai 2022, est inscrite partiellement en 2024 et sera inscrite également en 2025 au budget annexe Aménagement, chapitre 011, et la recette au budget annexe Aménagement, chapitre 74.

Le point 39 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

40 - COMPIÈGNE - Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Secteur Maréchaux - Lancement d'une consultation de travaux et demandes de subventions

Monsieur le Président donne la parole à **M. Oumar BA** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil d'agglomération a approuvé les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain (NPNRU) des quartiers du Clos des Roses et de la Victoire à Compiègne, et son programme. La convention pluriannuelle a été signée par l'ensemble des partenaires le 5 novembre 2021.

Dans ce cadre, le réaménagement urbain sous maîtrise d'ouvrage ARC concerne principalement les secteurs des Musiciens au Clos des Roses et des Maréchaux Sud à la Victoire, chaque secteur faisant l'objet d'une opération de travaux.

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil d'Agglomération a approuvé la création de la ZAC multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux à Compiègne, puis par délibération de ce jour, la réalisation de ladite ZAC.

Concernant les Maréchaux, le projet prévoit un désenclavement du quartier, une amélioration du cadre de vie résidentiel via des aménagements publics de qualité et une viabilisation de nouveaux lots à construire.

Un budget de 1 157 543,87 € HT est prévu afin de créer une rue le long du Centre de Rencontre de la Victoire (CRV) qui sera perpendiculaire à la rue Saint-Joseph, de réaménager le parking devant le Centre et de créer un parking d'une trentaine de places à l'arrière. Le projet est pensé pour qu'une gestion alternative des eaux

de pluie soit réalisée : nous le long de la rue et des parkings, espaces verts et parking pour partie en dalles engazonnées et cuve enterrée de 120m³ afin de CRV en vue d'arroser les espaces verts. Un plan de localisation de ces travaux est annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé de lancer une consultation concernant la réalisation des voiries et réseaux divers ainsi que les espaces verts d'accompagnement. La consultation sera lancée selon l'allotissement prévisionnel suivant :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : assainissement,
- lot n° 3 : réseaux divers,
- lot n° 4 : éclairage,
- lot n° 5 : espaces verts.

Le budget annoncé ci-dessus s'inscrit dans le montant global de l'opération de travaux de Maréchaux, estimé à ce jour à 4,615 M€ HT (valeur mai 2022) et dont 0,411 M€ HT ont déjà été engagés.

Une participation financière sera demandée aux différents partenaires financiers pouvant participer à ce projet, avec un objectif de reste à charge de 20 % pour l'ARC. Le Conseil départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de la gestion des eaux pluviales en zone urbaine seront sollicités, ainsi que la Région Hauts-de-France et l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

A ce titre, les deux dossiers de subvention suivants seront proposés au Conseil départemental :

	Assiette subventionnable	Subvention demandée	Taux d'intervention
Compiègne – Quartier des Maréchaux – Requalification des abords du Centre de Rencontre de la Victoire	500 000,00 € HT	145 000,00 €	29,00 %
Compiègne – Quartier des Maréchaux – Requalification des abords du Centre de Rencontre de la Victoire : travaux liés à la gestion alternative des eaux de pluie dans le cadre du renouvellement urbain	279 064,55 €	122 788,40 €	44,00 %

Ce marché fera l'objet de clauses d'insertion.

L'objectif est de commencer des travaux en juillet pour une période minimale de six mois.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur BA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-10, L.1414-1, L.2122-21-1, L.14-14-2,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2161-2 à R.2161-5,

Vu la délibération n° 38 du 19 décembre 2019 approuvant les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain des quartiers Clos des Roses et Victoire,

Vu la délibération n° 33 du 12 mars 2020 décidant du lancement des études en vue de la création d'une ZAC sur les Musiciens et Maréchaux et sur le lancement d'une procédure de concertation publique préalable,

Vu la délibération n° 23 du 14 décembre 2023 portant sur la création de la ZAC Multisite des secteurs Musiciens et Maréchaux,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour des travaux de voiries, réseaux divers et espaces verts,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commune, chaque lot ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à constituer et déposer des dossiers de demandes d'aide à la Région et à l'ANRU au taux maximum autorisé, dans le cadre du Nouveau Projet National de Rénovation Urbaine,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à constituer et déposer des dossiers de demandes d'aide au Département au taux maximum autorisé, dans le cadre du dispositif départemental d'aides aux communes,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à constituer et déposer des dossiers de demandes d'aide à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au taux maximum autorisé, dans le cadre du dispositif Gestion des eaux pluviales en zone urbaine,

PRÉCISE que la dépense estimée à ce stade à 1 157 543,87 € HT, est inscrite partiellement en 2024 et sera inscrite également en 2025 au budget annexe Aménagement, chapitre 011, et la recette au budget annexe Aménagement, chapitre 74.

Monsieur le Président indique que ces deux délibérations 39 et 40 sont très importantes, que les projets avancent très bien et qu'ils sont compris dans la limite des autorisations de programmes et crédits de paiement qui a été définie.

Mme Anne-Sophie FONTAINE indique que le Président Xavier BERTRAND a demandé l'inscription de deux délibérations la semaine dernière en commission permanente : une intervention de la Région pour le Centre de Rencontres à hauteur de 575 000 €, et une autre à hauteur de 123 000 € pour l'aménagement des Maréchaux.

Monsieur le Président indique que c'est une très bonne nouvelle dont le Conseil a la primeur. Il remercie **Mme Anne-Sophie FONTAINE** et les Conseillers régionaux.

Le point 40 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

41 - COMPIEGNE - ZAC du Camp des Sablons - Lancement d'une consultation d'entreprises pour les travaux de finition de voirie sur l'Allée des Vestales

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement concerté (ZAC) du Camp des Sablons à Compiègne.

Le dossier de réalisation a été approuvé le 30 mars 2017 et modifié le 15 décembre 2021.

Les premiers travaux (phase 1) ont démarré en 2017 par la création de l'Avenue de la Faisanderie et se sont poursuivis en 2018 par la requalification de l'Avenue du 25ème RGA.

Les prévoiries de phase 2 ont été réalisées fin 2019 – début 2020. Les constructions liées à cette phase ont débuté courant 2020. Toutes les constructions en logement collectif de cette phase sont terminées. Les constructions des lots libres sont terminées ou en cours de livraisons.

Dans ce contexte, il est nécessaire de lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de finition de voirie de la phase 2 dans l'allée des Vestales et une partie de l'Avenue des Hamadryades desservant ces lots libres.

Ces travaux comprennent entre autres la pose de bordures, le revêtement de trottoirs, la pose de candélabres...

Le dossier de consultation des entreprises sera alloué de la manière suivante :

- Lot n° 1 : voirie,*
- Lot n° 2 : éclairage public.*

Le montant total estimé de ces deux lots est d'environ 550 000 € HT.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur OURY

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.14

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 1°,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 31 mars 2016,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 30 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation de ces finitions de voirie en lien avec la livraison des constructions en lots libres dans ce secteur,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la présentation relative aux travaux de finition de voirie dans l'allée des Vestales et l'Avenue des Hamadryades sur la ZAC du Camp des Sablons à COMPIÈGNE,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de finition de voirie dans l'allée des Vestales et l'Avenue des Hamadryades sur la ZAC du Camp des Sablons à COMPIÈGNE,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des partenaires financiers pour l'obtention éventuelle de subventions,

PRÉCISE que les dépenses, 550 000 € HT, seront inscrites au Budget 04 Aménagement, chapitre 011 – article 70.

Le point 41 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

42 - CLAIROIX - Secteur de la "Grande Couture" - Etudes préalables constitutives du dossier de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Attribution du lot 1 et relance des lots 2 et 3

Monsieur le Président donne la parole à **M. Laurent PORTEBOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil d'Agglomération a décidé de lancer une étude de faisabilité technique et économique en vue de l'aménagement du secteur dit de la « Grande Couture » à Clairoix.

Les résultats de cette étude montrent qu'un projet sur le site concerné est une opportunité stratégique pour l'évolution de Clairoix et son extension, comme identifiés au PLUih. Profitant d'une localisation idoine et permettant d'envisager une nouvelle offre immobilière, le site de la Grande Couture pourrait accueillir une mixité urbaine par la programmation d'une nouvelle offre de logements.

A ce stade, sur les 8 ha, environ 200 logements pourraient être créés, tant en collectifs qu'en maisons individuelles, de l'accession privée aux logements locatifs aidés. Des logements liés à l'accueil des seniors sont également envisagés.

Par délibération du 15 décembre 2022, à l'issue de la présentation du dossier de faisabilité, il a été décidé le lancement d'une consultation afin de désigner les bureaux d'études en vue de la réalisation des études liées à la création et à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté correspondante, y compris la maîtrise d'œuvre au niveau de l'avant-projet, et son insertion dans son environnement, prestations évaluées au total à 150 000 € HT.

Cette consultation a pris la forme d'un marché par appel d'offres ouvert décomposée de la manière suivante :

Lot 1 : Création de ZAC et missions complémentaires :

- Tranche ferme : création de ZAC et missions complémentaires,*

- Tranche optionnelle n° 1 : Études de Projet (PRO) relatives au dimensionnement des ouvrages pluviales,
- Tranche optionnelle n° 2 : Étude de Projet (PRO) et assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) pour la partie espaces verts de l'opération.

Lot 2 : Études de sols (géotechniques, hydrogéologiques, pollution) :

- Tranche ferme : études géotechniques G1, hydrogéologiques et études de pollution,
- Tranche optionnelle : étude géotechnique G2 AVP.

Lot 3 : Étude de compensation agricole.

Un avis de consultation est paru au BOAMP et le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur le profil acheteur de la collectivité. 5 offres tous lots confondus ont été remises dans les délais impartis.

Après analyse des offres, concernant le lot 1, il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir le groupement représenté par la société ARVAL pour un montant global et forfaitaire de 147 475 € HT, toutes tranches confondues et une partie unitaire pour des prestations ponctuelles à hauteur de 25 000 € HT sur la durée globale du marché.

Suite à l'ouverture des offres et à une première analyse, les lots 2 et 3 ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général (insuffisance de concurrence). Il est proposé de relancer une consultation pour ces lots, pour un montant estimé à 40 000 € HT pour le lot 2 et à 15 000 € HT pour le lot 3.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur PORTEBOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21-1 et L.1414-1,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

Vu la prolongation du délai de validité des offres pour le lot 1,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024

Et après en avoir délibéré,

PROPOSE de retenir pour le lot 1 l'offre représentée par le groupement représenté par la société ARVAL pour un montant global et forfaitaire de 147 475 € HT toutes tranches confondues et une partie unitaire pour des prestations ponctuelles à hauteur de 25 000 € HT sur la durée globale du marché,

AUTORISE à relancer une consultation pour les lots 2 et 3 selon un appel d'offres ouvert,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment les marchés avec les opérateurs ayant présentés l'offre économique la plus avantageuse ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération,

PRÉCISE que les dépenses, estimées à 227 475 € HT, seront inscrites au Budget 04 Aménagement, chapitre 011 - article 70.

Monsieur le Président indique que c'est une opération particulièrement importante pour Clairoix.

Le point 42 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

43 - LACHELLE - Parc d'Activité d'Aiguisy - Lancement d'une consultation d'entreprises pour la première phase des travaux d'aménagement

Monsieur le Président donne la parole à **M. Xavier LOUVET** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 06 avril 2023, le Conseil d'Agglomération a autorisé la création d'une zone d'aménagement concerté ayant pour objet le programme d'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer un nouveau parc d'activité à vocation économique sur la commune de Lachelle dénommée Parc d'Activités d'Aiguisy.

Au préalable, l'ARC avait délibéré le 15 décembre 2022 pour la cession d'un terrain d'environ 65 000 m² assortie d'un droit à construire d'environ 45 500 m² (surface plancher), à la société PLASTIC OMNIUM NEW

ENERGIE France (PO), ce terrain devant être intégré au futur Parc d'Activité d'Aiguisy. Les travaux de construction ont démarré et la livraison du bâtiment est prévue pour le mois de septembre 2024. Dans ce contexte, il est nécessaire de lancer la première phase des travaux de Voirie et Réseau Divers (VRD) relatifs à la requalification de la RD36E et à l'extension des réseaux.

Ces travaux sur la RD36E vont consister en :

- l'élargissement de la RD36E,
- le prolongement des réseaux de télécommunication, HTA et basse tension en lien avec le SICAE,
- le prolongement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement de la consultation d'entreprises pour la première phase de ces travaux de requalification et d'extension de réseaux pour un montant estimé à environ 1 500 000 € HT.

Le dossier de consultation des entreprises sera alloué de la manière suivante :

- Lot n° 1 : terrassement et voirie ;
- Lot n° 2 : assainissement ;
- Lot n° 3 : contrôle d'assainissement ;
- Lot n° 4 : réseaux secs et eau potable ;
- Lot n° 5 : éclairage public ;
- Lot n° 6 : espaces verts.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur LOUVET

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-1 L.1414-2 et L.2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 1°,

Vu la délibération du Conseil de l'ARC du 15 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil de l'ARC du 6 avril 2023,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la présentation qui est faite,

APPROUVE le lancement d'une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la première phase des travaux d'aménagement du Parc d'Activité d'Aiguisy,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense, 1 500 000 € HT, sera inscrite au budget Aménagement au chapitre 011.

Le point 43 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PATRIMOINE-FONCIER

44 - COMPIEGNE - ZAC multisites des secteurs Musiciens et Maréchaux - Engagement d'une procédure de déclassement par anticipation - Lancement de l'enquête publique de déclassement

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération n° 23 du 14 décembre 2023, le Conseil d'Agglomération a décidé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté multisite en vue de la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur les secteurs dénommés les Musiciens et Maréchaux à Compiègne.

Afin de permettre la réalisation du programme global des constructions prévu au dossier de ZAC, il est nécessaire de procéder au déclassement de parcelles appartenant à l'ARC pour permettre leur commercialisation.

L'ARC est en effet propriétaires de 3 parcelles cadastrées AR n° 146, 147 et 148 sur le secteur des Musiciens d'une surface totale de 3 466 m², lesquelles par leur usage (en nature d'espaces verts), relèvent du domaine

public de fait (cf. plan ci-annexé). Il est donc nécessaire de procéder à incorporer au domaine privé de l'ARC et ainsi pouvoir les commercialiser.

Au regard de leur situation et de leur usage actuel, une procédure de déclassé classique ne peut être engagée. En effet, celle-ci aurait pour conséquence de rendre inopérant des espaces qui assurent une fonction de desserte ou de loisirs. Aussi, afin de ne pas pénaliser les usagers et de permettre d'envisager la commercialisation des terrains, il est proposé d'engager une procédure de déclassé par anticipation, procédure permise par l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

La situation des parcelles requiert préalablement à ce déclassé, la réalisation d'une enquête publique. En effet, celle-ci porte atteinte aux conditions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Les articles L.141-3 et suivants et R.141-4 et suivants du code de la voirie routière prévoient dans ce cas de figure la réalisation d'une enquête publique préalable permettant de recueillir l'avis du public sur le projet de déclassé au regard des nouveaux aménagements prévus au plan d'aménagement de ces deux quartiers.

Il est donc proposé au Conseil d'Agglomération d'engager une procédure de déclassé par anticipation, et, préalablement à la décision de déclassé, d'engager une enquête publique.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur OURY

Vu les articles L.2141-1 et L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L.141-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu les articles L.141-3 et suivants du Code de la voirie routière, relatifs au classement et déclassé de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R.141-4 et suivants dudit code,

Vu la délibération n° 23 du 14 décembre 2023,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de prendre acte de la mise en œuvre de la procédure avec enquête publique en vue du déclassé par anticipation des parcelles aménagées en nature d'espaces verts, soit les parcelles AR n° 146, 147 et 148 d'une surface totale de 3 466 m² telles que reprises au plan ci-annexé,

DIT que Monsieur le Président prendra un arrêté d'ouverture d'enquête publique avec désignation d'un commissaire enquêteur, conformément aux dispositions du code de la voirie routière,

PRÉCISE que les conclusions du commissaire-enquêteur seront prononcées lors d'un prochain Conseil d'agglomération en vue de prononcer le déclassé par anticipation des parcelles relevant du domaine public routier,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à cette procédure.

Le point 44 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

45 - Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne (EPFLO) - Programme d'Actions Foncières (PAF) - Quartier des Moulins à VERBERIE et entrée de ville de VENETTE

Monsieur le Président donne la parole à **M. Benjamin OURY** qui présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération du 11 juin 2009, le Conseil d'administration de l'EPFLO a adopté le Programme d'Action Foncière (P.A.F) 2010-2020 de l'ARC pour un montant global originel de 7 325 000 €.

Ce programme peut évoluer et faire l'objet d'avenants successifs en fonction de l'avancement des différentes études et d'opportunités foncières stratégiques. Ainsi, 14 avenants ont été régularisés jusqu'à présent, portant le montant d'intervention global de l'EPFLO à près de 11 312 000 €.

Il est proposé de conclure deux nouveaux avenants au P.A.F pour les opérations suivantes :

-VERBERIE – Quartier des Moulins – Acquisition d’un ensemble immobilier à
Par délibération n° 20 du 20 mai 2021, le Conseil d’agglomération a décidé la faisabilité pour l’aménagement du quartier de la Gare dit « Quartier des Moulins » sur la commune de Verberie. Par délibération n° 23 du 5 octobre 2023, le Conseil d’Agglomération a tiré le bilan des études de faisabilité et décidé le lancement des études préalables constitutives au dossier de création d’une Zone d’Aménagement Concerté (ZAC).

A ce stade des études, l’opération d’aménagement pourrait accueillir 40 logements tant en collectifs qu’en maisons individuelles après requalification des réseaux et des voiries et réalisation d’aménagements paysagers qualitatifs.

L’ARC a sollicité l’EPFLO afin de mener l’acquisition d’une unité foncière propriété de la SCI LE PETIT BRIZARD cadastrée AN n° 42, 43, 44, 45 et 87 d’une surface totale de 3 016 m² suivant l’estimation des Domaines (395 000 €) et dans la limite de 10 %. Suite aux négociations engagées avec la SCI, un accord a été trouvé pour un montant de 380 000 €.

Aussi, il est proposé d’inscrire cette opération au Programme d’Actions Foncières et d’affecter une enveloppe financière d’un montant plafonné de 600 000 € dont 380 000 € d’acquisition foncières, 10 000 € de frais d’acquisition et 210 000 € de frais liés à la réalisation d’études et travaux préalables.

-VENETTE – Entrée de ville – Rue du Maréchal Leclerc

Par délibération n° 15 du 16 novembre 2023, le Conseil d’Agglomération a décidé de la création d’un périmètre d’aménagement et de requalification urbaine situé rue du Maréchal Leclerc à Venette, secteur situé en entrée de ladite ville. Cette délibération prévoit de mobiliser l’EPFLO pour toute intervention qui semblerait nécessaire pour mettre en œuvre une opération d’aménagement à vocation résidentielle ou de développement économique, par voie amiable, par voie de préemption ou tout mode d’acquisition possible.

Suite à une DIA reçue en mairie de Venette le 26 octobre 2023 portant sur une parcelle bâtie cadastrée section AC n° 86 sise 84, rue du Maréchal Leclerc à Venette, d’une superficie totale de 9 075 m² située en zone UEm, zone urbaine d’activité mixe, moyennant le prix de 2 500 000 €, frais d’agence en sus de 150 000 € à la charge de l’acquéreur, l’ARC a délégué son droit de préemption en vue de sa maîtrise à l’EPFLO par décision du 15 novembre 2023.

L’EPFLO a notifié sa décision d’acquérir au prix soit 2 500 000€ cet ensemble immobilier le 21 décembre 2023 et va poursuivre le processus d’acquisition. Il est proposé d’allouer une enveloppe de 2 800 000 € pour cette acquisition. A noter que ce bien est actuellement loué en partie et que les recettes de loyer viendront en réduction du prix de revient permettant d’alléger la charge financière de l’ARC au terme de la durée de portage.

Aussi, il est proposé d’inscrire cette nouvelle opération au Programme d’Actions Foncières et d’affecter une enveloppe financière d’un montant plafonné de 2 800 000 € hors travaux de proto aménagement. Cette enveloppe pourra faire l’objet d’une adaptation au regard des opportunités foncières qui se présenteront sur ce secteur.

En considérant ces deux opérations, le plafond global des engagements de l’EPFLO, au titre du P.A.F. de l’ARC, serait ainsi porté à 12 642 000 € et ce, conformément au tableau des flux financiers annexé à la présente délibération.

Le Conseil d’Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur OURY

Vu la délibération de l’ARC du 14 novembre 2008 approuvant la mise en place d’un Programme d’Action Foncière (P.A.F.),

Vu la délibération du Conseil d’Administration de l’EPFLO n° 2009 11/26-6 approuvant le Programme d’Action Foncière de l’ARC,

Vu les différents avenants approuvés par les deux structures et signés,

Vu la délibération CA EPFLO 2018 28/11-2 adoptant le Programme Pluriannuel d’intervention 2019-2023 de l’EPFLO,

Vu la délibération du Conseil d’Agglomération de l’ARC adoptant le PLUIh du 14 novembre 2019,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 11/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'inscription de l'opération dite « Quartier des Moulins » à Venette, sur parcelles cadastrées AN n° 42, 43, 44, 45 et 87 d'une surface totale de 3 016 m² pour un montant plafonné de 600 000 € au Programme d'Actions Foncières de l'ARC,
APPROUVE l'inscription de l'opération dite « Entrée de Ville – rue du Maréchal Leclerc » à Venette, et donc l'acquisition de la parcelle AC n° 86 d'une surface totale de 9 075 m² pour un montant global de 2 800 000 €, au Programme d'Action Foncière de l'ARC,
APPROUVE la signature de deux avenants relatifs aux deux opérations précitées portant le Programme d'Actions Foncières de l'ARC à 12 642 000 €, conformément au tableau des flux financiers également annexé à la délibération,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la constitution de ce dossier et notamment l'avenant n° 15 et n° 16 du Programme d'Actions Foncières conclu avec l'EPFLO conformément aux attendus des présentes.

Monsieur le Président précise que les deux opérations ont été étudiées en amont avec les deux maires concernés.

M. Romuald SEELS indique que c'était important puisqu'on leur laisse de la friche commerciale et de la friche industrielle. Il ajoute qu'il était temps de remettre les choses dans l'ordre puisque bon nombre de promoteurs voulaient accaparer cette zone pour la saucissonner dans tous les sens et refusaient toute discussion. Il remercie donc l'Agglomération pour son action.

Monsieur le Président indique que l'Agglomération reprend donc la maîtrise de son urbanisme sur un secteur d'entrée d'Agglomération qui est tout à fait sensible.

Le point 45 est adopté par le Conseil d'Agglomération, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

URBANISME

46 - Avis sur le projet de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, appelé « SRADDET » adopté par le Conseil Régional des Hauts-de-France le 30 juin 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020 doit désormais être modifié afin de prendre en compte les évolutions législatives induites par la Loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, notamment sur la question du Zéro Artificialisation Nette (ZAN),

La Région a ainsi délibéré sur le lancement de la démarche de modification en juin 2022. La loi du 20 juillet 2023 ainsi que différents décrets ont d'une part allongé le délai d'approbation des SRADDET régionaux et d'autre part sont également venus préciser ou ajouter différents éléments à prendre en considération.

La Région des Hauts-de-France a donc transmis aux Personnes Publiques Associées, dont fait partie l'ARC, les différents volets modifiés afin d'obtenir son avis avant le 10 mai 2024.

Les différents volets modifiés sont :

- le volet « Gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols »,*
- le volet « Développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle »,*
- le volet « Stratégie aéroportuaire »,*
- les volets « Déchets » et « Climat, Air, Énergie »*

Après analyse, il est essentiel de prendre en considération les éléments suivants en soulignant que les documents de planification locaux, tels que le SCOT et le PLUIh de l'ARC devront respectivement être mis en compatibilité avec le SRADDET au plus tard et respectivement les 22 février 2027 et 22 février 2028. Il en est de même pour le PCAET. Les principales modifications générales sont :

- Sur le volet « Gestion Économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols » :*

- une période de référence corrigée, entre 2011 et 2021, pendant laquelle il est apprécié les consommations sur les espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) de la Région Hauts-de-France (SCOT),
- l'exclusion de l'enveloppe régionale théorique des projets d'envergure nationale recensés dans l'arrêté ministériel, chaque région contribuant à l'effort national,
- un objectif de réduction de la consommation des ENAF régional de 54,5 % basé sur celle observée entre 2011 et 2021 (ce taux intègre la contribution régionale à l'enveloppe nationale) – le quota national n'est donc pas complètement exclu des droits à consommer régionaux,
- la création d'une enveloppe régionale pour des projets d'envergure régionale (enveloppe redistribuée partiellement aux territoires à la discrétion de la Région), correspondant à 20 % de l'enveloppe issue des territoires des Hauts-de-France définie à partir des consommations foncières 2011-2021,
- l'annonce d'une trajectoire de réduction après 2031 pour arriver au Zéro Artificialisation ZAN en 2050 sur le principe d'une division par deux par décennie mais qui fera l'objet d'une modification du SRADDET,
- l'actualisation du lexique relatif à la définition et à la nomenclature de l'artificialisation des sols paru par décret,
- la définition de critères de répartition des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols sur chaque territoire.

Concernant les autres règles, les modifications apportées soulignent la nécessité de démontrer l'utilisation prioritaire du foncier en renouvellement urbain et de déterminer une politique foncière identifiant les potentialités et gisements au sein du tissu urbain existant.

Le SRADDET demande que les territoires privilégient la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières prioritairement en faveur des projets de développement économique (hormis les extensions ou créations de zones commerciales).

En détail, il est nécessaire de souligner les points saillants des modifications réglementaires qui auraient des conséquences pour l'ARC :

- sur l'utilisation des données de la période de référence : il est entériné que les calculs du portail national de l'artificialisation des sols peuvent évoluer tout au long de la décennie 2021-2031 et qu'elles ne sont pas opposables, d'où le fait qu'il soit indiqué un taux de réduction et non pas un objectif chiffré. Au regard des erreurs inhérentes aux déclarations fiscales utilisées pour apprécier la consommation des ENAF, il devrait être possible de maintenir l'utilisation d'une donnée d'observation locale plus précise. Ce point fait l'objet de discussions avec les services de la Région,
- de l'enveloppe régionale théorique de 8 145 ha est déduite la contribution à l'effort national de 728 ha menant à une enveloppe régionale disponible de 7 417 ha soit un effort global passant de 50 % à 54,47 %. Fort de ce constat, il semble a minima nécessaire que la liste des projets nationaux soit complétée par les surfaces consommées sur l'ARC par MAGEO comme cela a été retenu par l'État pour le canal SEINE NORD et les espaces portuaires contigus. Dans le même raisonnement, les surfaces consacrées au développement du port multimodal de Longueil-Sainte-Marie doivent être intégrées dans l'enveloppe nationale. Il en est de même pour les surfaces nécessaires au doublement de la RN 31 à l'image de ce qui a été décidé pour la RN 2,
- la Région Hauts-de-France met en place une réserve régionale de 20 % déduite également de l'enveloppe théorique soit une réserve de 1 484 ha qu'elle justifie par sa compétence de développement économique. L'objectif est de faciliter les projets de développement économique d'envergure régionale car ils contribuent à la réindustrialisation, à la décarbonation et au développement des filières d'avenir de la Région.

Cependant le cumul entre la réserve nationale et la réserve régionale conduit à aggraver le taux de réduction de la consommation foncière possible pour l'ARC, d'autant que les calculs réalisés ne prennent pas en compte les efforts de modération de consommation foncière entrepris par l'ARC entre 2011 et 2021 grâce à l'utilisation privilégiée de 150 ha friches disponibles (sites militaires, sites industriels,...) pour permettre le développement de notre territoire. En effet les paramètres utilisés par la Région, dont nous n'avons d'ailleurs pas le détail des calculs, ne permettent en rien de compenser l'utilisation antérieure par l'ARC de 150 ha de friches, ni de prendre en considération le dynamisme économique du territoire se traduisant par plus d'emplois et plus d'habitants alors que cela concourt à l'attractivité régionale.

Ainsi la méthode de calcul qui nous est appliquée, aboutit à un taux de consommation foncière pour l'ARC de 62,88 %, appliquée sur une superficie (consommation 2011/2021). Ainsi l'ARC ne disposerait que d'une capacité de développement d'environ 85 ha pour la période 2021/2031.

Il n'est pas non plus tenu compte de la réalité des dynamiques économiques et démographiques de notre territoire. En effet, l'ARC se situe en valeur absolue au 6^{ème} rang des 46 SCOT de la Région des Hauts-de-France en termes d'emplois créés entre 2013 et 2019, et même au 4^{ème} rang régional en pourcentage. Ceci est à comparer au taux d'effort de réduction de consommation foncière qui nous est demandé, celui-ci nous plaçant en 18^{ème} position.

Or, la Région inscrit sa proposition dans la volonté de soutenir le développement économique régional. Pour l'ARC, le résultat est en fait de pénaliser considérablement nos capacités à voir se concrétiser des projets industriels forts reposant au préalable sur d'importants investissements de la collectivité pour aménager des parcs d'activités attractifs. Ainsi, la création du parc d'Aiguisy et ses éventuels développements seraient décomptés des 85 ha définis pour l'ARC, alors que ce site a vocation à accueillir des projets industriels significatifs telle que la nouvelle usine de Plastic Omnium. Une majoration de nos droits à consommation foncière doit donc être obtenue pour que l'ARC puisse poursuivre son rôle de moteur économique au niveau régional. Une solution est que la Région, au titre de sa compétence économique, acte clairement dans le SRADDET pour l'ARC une capacité a minima de 50 ha complémentaires à vocation économique affectables aux sites économiques majeurs de l'agglomération à savoir la ZAC d'AIGUISY et ses développements sur la commune de LACHELLE, le Pôle de Développement des Hauts de MARGNY et l'extension du parc tertiaire et scientifique de LA CROIX-SAINT-OUEN. Il est d'ailleurs précisé que l'ensemble de ces projets a vocation à être réalisé d'ici 2031. Cette superficie complémentaire pourrait être réduite si la Région revoit à la baisse les 20 % considérés comme enveloppe régionale.

- De plus, il doit être ajouté des projets liés à l'adaptation des territoires exposés à des risques naturels. Les contraintes réglementaires du PPRI issues de l'inondabilité du lit majeur de l'Oise, en cours d'élaboration dans le cadre des discussions avec l'ETAT, ainsi que celles résultant des interdictions de construction à l'arrière des digues doivent être intégrées par des compensations en nous bonifiant en surfaces supplémentaires.

• Sur le volet « Développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle », il s'agit :

- de mettre à jour les données sur les tendances observées du développement de la logistique et de proposer un schéma régional identifiant les sites stratégiques d'implantations logistiques,
- d'intégrer la réduction de la consommation des espaces en favorisant la densification et l'utilisation des friches tout en favorisant le report du transport de marchandises, notamment aux abords des accès multimodaux,
- de s'appuyer sur les outils de planification locale et des inventaires des ZAE,
- de mettre en place un schéma régional des sites stratégiques d'implantations logistiques,

• Sur le volet « stratégie Aéroportuaire » :

Aucune modification n'est envisagée sur ce volet,

• Sur le volet « Climat, Air, Energie »

• Le SRADDET traduit les objectifs nationaux de la loi Énergie-Climat et de la stratégie Bas Carbone à l'échelle régionale avec pour but de réduire d'au moins 20% les consommations d'énergie en 2031 par rapport à 2012, et d'au moins 64 % les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

• Le SRADDET indique que les SCOT et les PCAET contribuent à l'objectif régional de multiplier par 2 la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à l'horizon 2031 par rapport à 2018. La stratégie territoriale, chiffrée dans le cadre des PCAET, doit permettre d'atteindre une production d'EnR&R d'au moins 31% de la consommation d'énergie finale de leur territoire en 2031. Elle tient compte de leur potentiel local, des capacités d'échanges avec les territoires voisins et respecte les écosystèmes et leurs fonctions ainsi que la qualité écologique des sols.

Les projets doivent être menés en lien avec les acteurs locaux, afin de favoriser leur acceptabilité, au travers notamment de démarches de concertation et de communication en amont, ainsi que la participation des citoyens et des collectivités locales aux investissements.

L'objectif est de favoriser le développement des réseaux de chaleur et de froid et la conversion des réseaux existants aux énergies renouvelables et de récupération.

L'ARC et la Ville de Compiègne s'inscrivent dans cette démarche avec notamment la mise en service d'une chaufferie Biomasse du réseau de chaleur urbain en avril 2022 portant passage progressif de la flotte de bus au BioGNV,

- La loi Agriculture et Alimentation (EGAlim 1) de 2018 fixe un objectif de 50 % de produits durables et de qualité dans la restauration collective, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Dans ce cadre, à l'échelle régionale, l'objectif visé pour 2031 est notamment de relocaliser 7 % des apports alimentaires extrarégionaux en apports d'origine régionale afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction des distances parcourues.

Une partie des communes de l'ARC, dont Margny-les-Compiègne et Compiègne, s'engage dans la création de cantines en régie afin de relocaliser la production des repas en lien avec les producteurs locaux,

- Le SRADDET cite l'accompagnement de la Région auprès des Guichets Uniques de l'Habitat (tel Habitat Rénové pour l'ARC qui existe depuis plusieurs années et permet d'accompagner de nombreux foyers et copropriétés dans la rénovation thermique de leur logement) en contribuant au financement du service public d'information et de conseil à la rénovation énergétique des logements.

De plus, le SRADDET cite la Régie du Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) qui propose un accompagnement technique et financier des ménages dans leurs projets de rénovation de leur logement en maison individuelle ou en copropriété. Cette démarche est également en cours sur l'ARC.

- Concernant l'amélioration de la qualité de l'air : la Région soutient la mise à disposition des données d'état des lieux de la qualité de l'air à l'échelle des territoires. Les collectivités via ATMO Hauts-de-France peuvent bénéficier d'outils de modélisation de la qualité de l'air. La carte stratégique de l'air est utile pour identifier les secteurs de dégradation de la qualité de l'air à une maille de 25 m. La modélisation 3D est également possible à l'échelle d'un quartier. L'ARC a déjà recours à l'ATMO.

- Les objectifs du SRADDET liés aux eaux pluviales sont des objectifs généraux :
 - L'augmentation du nombre de zonages eaux pluviales dans les documents d'urbanisme,
 - Lutte contre les îlots de chaleur : l'augmentation du nombre et de la surface des espaces végétalisés,
 - Lutte contre les îlots de chaleur : l'augmentation des surfaces de parcelles désimperméabilisées permettant l'infiltration des eaux pluviales.

A titre d'exemple, dans son PLUIh, l'ARC a rendu obligatoire l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour toutes les nouvelles constructions depuis décembre 2019,

- Sur le Volet « Déchets » :

Le SRADDET intègre les objectifs de la loi AGECE (Anti Gaspillage Économie Circulaire) du 10 février 2020 concernant le tri à la source des biodéchets (notamment en développant le compostage partagé (en pied d'immeuble, par quartier ou sur site des « gros producteurs »).

Le SRADDET promeut la mutualisation de la collecte et du traitement des biodéchets des usagers domestiques et professionnels.

Il encourage le développement de la tarification incitative notamment de la redevance spéciale.

Il incite la mise en place des PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) au sein des collectivités.

Il demande la généralisation des extensions des consignes de tri des plastiques d'ici 2023, ce qui est déjà réalisé sur l'ARC depuis 2012.

Il vous est donc proposé d'émettre :

- Un avis FAVORABLE sur les modifications des volets Climat, Air, Énergie, Déchets, stratégie Aéroportuaire et Développement logistique du SRADDET.

- Sur le volet « gestion économe des sols et lutte contre l'artificialisation des sols », il vous est proposé d'exprimer de vives réserves, qui ne pourraient être levées que si le Conseil Régional des Hauts de France :

- sollicite et obtient auprès de l'État l'inscription des emprises liées au projet MAGEO, au développement de la zone multimodale de la plateforme de Longueil-Sainte-Marie et concernant le doublement de la RN 31 au titre de l'enveloppe nationale,

- s'engage à inscrire dans le document du SRADDET à minima 50 ha affectés aux sites économiques majeurs de l'agglomération à savoir la ZAC d'AIGUISY et ses développements sur la commune de LACHELLE, le Pôle de Développement des Hauts de MARGNY, et l'extension du parc tertiaire et scientifique de LA CROIX-SAINT-OUEN en complément de l'enveloppe de 85 ha cités ci-dessus. Cette superficie complémentaire pourrait être réduite si la Région revoit à la baisse les 20 % considérés comme enveloppe régionale,

- justifie et documente le détail des critères de pondération conçus et leur révision.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu la délibération n° 2022,00332 du Conseil Régional du 23 juin 2022 engageant la démarche de modification du SRADDET des Hauts-de-France,

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

Vu le décret n° 2022-762 du 29 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,

Vu le décret n° 2023-1097 du 27 novembre 2023 relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols,

Considérant que les propositions formulées sur les volets « Climat, Air, Énergie », « Déchets », « Développement logistique » et « Stratégie Aéroportuaire », n'appellent pas d'observation particulière,

Considérant les choix opérés par le Conseil Régional des Hauts-de-France de mettre en place une réserve régionale à hauteur de 20 % venant obérer les capacités de développement économique des territoires fort créateurs d'emplois comme l'ARC,

Considérant que les critères de répartition territoriale choisis, les calculs y afférents et leurs effets ne permettent pas de vérifier si les objectifs mentionnés dans les deux décrets considérés sont atteints,

Considérant que les données fiscales utilisées pour établir la consommation des territoires sont largement discutables pour représenter une donnée juste et réelle sur notre territoire,

Et après en avoir délibéré,

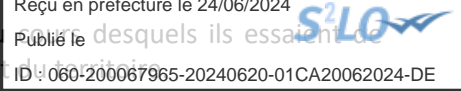
DÉCIDE d'émettre un avis FAVORABLE sur les propositions de modification du SRADDET relatifs aux volets « Climat, Air, Énergie », « Déchets », « Développement logistique », « Stratégie Aéroportuaire »,

DÉCIDE d'exprimer de vives réserves à la proposition de modification du SRADDET relative au volet « Gestion Économe de l'Espace et lutte contre l'artificialisation des sols » et demande instamment que le Conseil Régional tienne compte et réponde aux sollicitations décrites dans les attendus de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à négocier avec la Région les ajustements nécessaires.

M. Daniel LECA fait part d'un gros travail de synthèse : les éléments de la modification du SRADDET ont été repris point par point avec beaucoup de méthode. Il précise que c'est une modification très lourde et complexe, que c'est l'adaptation d'une loi que la Région ne voulait pas dans sa forme actuelle et ajoute que cette loi vient du gouvernement et qu'elle soulève beaucoup de difficultés. De plus, il indique qu'en tant que Vice-président en charge de ces sujets, il essaye au maximum d'explicitier la philosophie de la Région qui a un rôle de défenseur des territoires pour assurer un développement équilibré du territoire, en essayant tant bien que mal d'exploiter les failles de la loi. La Région essayait donc, chaque fois que c'est possible, d'ouvrir des possibilités et surtout de ne pas s'enfermer dans un schéma qui empêcherait des projets de venir s'implanter sur le territoire, ce qui est le vrai risque. Il explique par ailleurs que les points soulevés par l'Agglomération dans le cadre de cette délibération seront évidemment examinés et soumis à une réflexion qui devra faire la part belle à l'ensemble des remarques formulées à l'échelle de la Région. Il précise qu'il y a évidemment des différences de stratégie entre le Nord, le Pas-de-Calais et l'ancienne Picardie et que la Région devra les examiner avec le plus de justesse possible afin que l'arbitrage rendu corresponde à l'intérêt régional et à l'intérêt de l'ensemble des territoires. Il salue le travail des services de l'Agglomération et

remercie **M. Philippe MARINI** avec qui des échanges réguliers ont lieu au
prendre acte des difficultés de la loi et essaient de les dépasser dans l'intérêt



Monsieur le Président remercie **M. Daniel LECA** pour ses propos synthétiques.

M. Benjamin OURY considère que, même si la loi n'est pas la loi de la Région, comme vient de le dire **M. Daniel LECA**, les 20 % sont quand même l'enveloppe de la Région, et il estime que cette enveloppe doit venir gommer tous les effets d'inéquité de cette loi. Il rappelle que 150 hectares de friches ont été requalifiés au sein de l'ARC dans la période de référence, que l'ARC n'en dispose donc plus, et que ces 150 hectares ne rentrent pas dans le calcul. L'Agglomération serait donc en droit d'avoir 70 hectares en plus des 85 hectares. En outre, l'Agglomération de la Région de Compiègne, sur cette même période de référence, a été la 4^{ème} parmi les 46 SCoT à l'échelle des Hauts-de-France en termes d'évolution du nombre d'emplois, avec environ 1,40 % d'évolution d'emploi contre 0,6 % pour la moyenne des Hauts-de-France ; elle a été la 9^{ème} en termes d'évolution de la population, ce qui est bien supérieur à la moyenne des Hauts-de-France, mais elle n'est que la 30^{ème} en termes de capacité d'artificialisation dans la période qui vient, avec environ 10 m² par habitant. Il souhaiterait donc que, au-delà des 50 hectares, l'Agglomération aille plus loin, car aujourd'hui elle a été un très bon élève mais n'a pas été récompensée avec un taux d'effort de 63 %.

Monsieur le Président partage le propos de **M. Benjamin OURY**, et ajoute que l'Agglomération est effectivement dans une relation avec la Région qu'il faut améliorer et qu'il est clair que la Région veut du pouvoir comme c'est le cas de toute institution. Il précise que le pouvoir de la Région est sa fameuse réserve régionale et ajoute que si la Région n'existait pas, l'Agglomération se porterait mieux. Cependant, il faut faire au mieux, dans un ensemble contraint, en essayant de conjuguer et d'optimiser ces contraintes et puis de faire son chemin dans une espèce de marécage un petit peu compliqué. Il explique ensuite que l'avis qui est proposé ce soir est un avis négatif dès lors qu'aujourd'hui il n'y a pas encore eu de réponse positive aux conditions posées par l'Agglomération, et que tant que ces conditions ne seront pas remplies, la Région ne saurait se prévaloir d'un accord de l'ARC. La relation est donc une relation de négociation, avec une institution dont l'Agglomération dépend pour une part. Il ajoute que s'il avait été Président de la Région, il ne se serait pas du tout comporté de cette manière : il aurait renvoyé toute la responsabilité sur l'État et il aurait été aussi peu coopératif que possible, afin de montrer que ce texte est un texte inapplicable, ou qui ne serait applicable qu'au prix de graves contradictions et d'un grave mécontentement d'un grand nombre de territoires. Il indique que les services de la Région ont adopté une démarche différente, ce qui est leur droit : en effet il estime que chaque collectivité territoriale bénéficie de l'autonomie et qu'il faut donc créditer la Région de son autonomie qui définit sa stratégie et sa façon de voir le sujet. Cependant, il précise à **M. Daniel LECA** que la Région ne peut pas s'engager à la place de l'Agglomération et qu'en tout cas, la présente procédure d'avis débouche sur quelque chose qui est l'équivalent d'une enquête publique, et que ceci est donc versé à un débat public. Il ajoute que l'Agglomération défendra bien entendu ses positions. Toutefois, il lui semble qu'il est plutôt de l'intérêt de part et d'autre de trouver un terrain d'entente qui soit convenable, et qu'il est plutôt de l'intérêt de la Région de montrer qu'elle est fédératrice, qu'elle unit au moins ses amis et qu'elle peut compter sur la coopération des secteurs économiques les plus dynamiques, car la force de l'Agglomération est d'être l'un des secteurs économiques les plus dynamiques et attractifs de la région. Il ajoute que ce qui est proposé est vexatoire et n'est pas acceptable, ni au niveau de la méthode, ni au niveau du calcul. Il précise par ailleurs que **M. Daniel LECA** fait tout ce qu'il peut comme Vice-président en charge : en effet, il explique au nom d'une structure dont les services sont très structurés, et une fois qu'un service a pris une position et que ceci a été béni, ce n'est pas facile de les faire évoluer. C'est donc un vrai sujet d'influence du politique sur une structure administrative. Il ajoute qu'on ne peut pas penser que les positions développées par la Région et proposées à l'Agglomération soient des positions politiques voulues et conçues comme telles, il estime que ce n'est pas possible et que c'est un délire technocratique. Il précise que ces propos sont mentionnés plus aimablement dans le présent rapport afin de ne pas compromettre la bonne ambiance des réunions à venir, mais qu'il ne faut pas se tromper sur le fond des choses. Il indique en outre qu'indépendamment des rivalités qui existent ou qui ont pu exister, **M. Daniel LECA** joue le jeu, et qu'ensemble ils font en sorte que l'ARC soit traitée le mieux possible. Cependant, l'Agglomération ne consentira pas à des règles du jeu qui ne seraient pas applicables et raisonnables, ce qui d'ailleurs semble faire l'unanimité. Il explique que l'unanimité est d'autant plus forte qu'elle peut engager des gens qui n'ont pas toujours eu les mêmes attitudes. En effet, si l'unanimité consiste uniquement à

réunir ses amis et à leur dire « tu es d'accord avec moi derrière mon panache partielle, mais si l'unanimité permet de fédérer et de considérer qu'une poignée général que tout le monde soutient, elle est beaucoup plus forte.

M. Eric de VALROGER aborde la question de l'enveloppe régionale et indique qu'il y a actuellement en France 8 régions qui ont choisi ce mode de fonctionnement. Il pense que, si les 1 784 hectares n'étaient pas conservés par la Région, l'Agglomération pourrait avoir environ 50 hectares. Compte tenu du dynamisme économique de l'ARC, de l'expertise de ses services, et des critères mis en place par la Région pour considérer qu'un projet est d'intérêt régional, critères dans lesquels l'Agglomération entre, il se demande si l'ARC ne serait pas capable d'avoir beaucoup plus que 50 hectares.

Monsieur le Président précise que l'Agglomération demande un droit de tirage sur l'enveloppe régionale et demande que la Région lui fasse confiance. En effet, si la solution est de dire « viens me voir quand tu auras un projet », compte tenu des lenteurs de l'administration, le projet et l'investisseur se seront caltés depuis longtemps quand le dialogue aura débouché. Il explique qu'une règle du jeu doit être définie, qui soit en fonction de critères généraux et explicites, et que dans la limite de temps il y a un droit de tirage. C'est un droit de tirage sans exclusion d'ailleurs qu'il y ait, au-delà des 50 hectares de droit de tirage, d'autres opportunités qui conduisent à aller voir la Région pour leur dire : « faites attention, si ça ne vient pas à Compiègne, ça ne viendra nulle part ailleurs dans les Hauts-de-France. » Il pense cependant que l'Agglomération ne peut pas ne pas respecter la démarche de la Région, cela lui semble être en effet une mauvaise démarche. La Région serait, selon lui, beaucoup mieux inspirée de s'inscrire dans une interprétation minimaliste de cette loi qui apporte des contraintes qui ne seront pas gérables. Mais le choix qui a été fait par la Région a été de coopérer avec l'État. Il ajoute qu'il se serait mieux retrouvé dans une attitude beaucoup plus tranchée de non-prise de responsabilité. Il lui semble que le présent avis est respectueux des compétences de la Région et doit pouvoir permettre de converger.

M. Daniel LECA indique qu'il est fait appel à des considérations extrêmement techniques et complexes, qui nécessitent beaucoup de temps pour les expliquer, et qu'il ne souhaite donc pas rentrer dans les détails. Il suppose que les services de l'Agglomération ont bien compris l'état d'esprit de la Région et ajoute que le jour où ses services lui imposeront quoi que ce soit n'est pas encore arrivé. Il explique que sa première démarche a été de comprendre les tenants et les aboutissants avant de se faire un avis, et surtout de proposer au Président BERTRAND un arbitrage qui corresponde à l'intérêt régional. Il a donc bien examiné tout ce qui relevait des marges de manœuvre que la Région avait dans ses mains, et a le regret d'annoncer à l'ensemble des élus que beaucoup de marges de manœuvre sont limitées par la loi telle qu'elle a été rédigée. Il explique également qu'il existait une deuxième stratégie qui consistait à se désengager totalement, ce qui signifiait que les territoires auraient été en discussion unilatérale avec l'État, ce qui aurait été complètement en leur défaveur. En effet, la Région n'aurait pas eu du tout de marge de manœuvre, sachant que l'enveloppe régionale est la soupape de sécurité qui permettrait d'éviter que les territoires n'ayant plus du tout de marge de manœuvre sur leur trajectoire foncière soient condamnés à geler leur développement. Il ajoute que c'était la manière d'avoir un plan B, une sortie possible avec cette enveloppe régionale. Il évoque ensuite l'hypothèse consistant à s'opposer frontalement à cette démarche et explique qu'un Président de Région en France l'a tenté et le résultat c'est qu'aujourd'hui, il est obligé d'appliquer la loi, et qu'il a été très peu servi sur l'enveloppe des projets d'envergure nationaux. Il précise que la Région Hauts-de-France, quant à elle, est très bien servie, elle a plus de 2 100 hectares alors qu'elle a contribué à hauteur de 700 hectares. En effet, il explique que la Région contribue à l'enveloppe régionale de 700 hectares, ce qui représente 4,5 % de son droit à consommer, et qu'en échange elle en a gagné 2 100, le ratio est donc largement en faveur de la Région. Ce Président de Région qui a décidé au départ de ne pas l'appliquer, la met en œuvre aujourd'hui, et en outre il a lui aussi déployé une enveloppe régionale sinon il prenait le risque de ne pas pouvoir accueillir des entreprises sur son territoire. Il précise que cette loi va s'appliquer et que la Région va essayer, à chaque fois que c'est possible, de négocier pour que le maximum de projets d'envergure nationaux puissent être des projets de la Région Hauts-de-France. De plus, il explique que la Région met la pression autant que possible, avec des éléments factuels, pour illustrer le fait que sur certains aspects la loi ne sera pas applicable, ce dont la Région a pleinement conscience. En outre, la Région espère que le cadre réglementaire et législatif va évoluer et elle fera le nécessaire, en s'appuyant sur les parlementaires de la Région et pas seulement, pour apporter tous les éléments factuels qui

démontrent que la loi, telle qu'elle est écrite aujourd'hui, n'est pas applicable aujourd'hui des contraintes très lourdes, notamment sur la réserve com cadre de la loi passée et adoptée en 2023, qui soulèvent de très grandes difficultés de mise en œuvre. Donc, c'est en effet un monument technocratique et un monument qui pose de vrais problèmes de mise en œuvre qui, parfois, rendront son application impossible en raison des modifications nécessaires des SCoT. Par ailleurs, il explique que la Région est une instance politique où seuls des élus locaux siègent et qu'il n'y a pas un seul élu régional de la majorité qui a en tête l'idée de tomber dans le piège de cette loi. Il ajoute que la Région essaye au mieux de la mettre en pratique afin de libérer des marges de manœuvre et ne pas tomber dans le piège d'une sorte de paralysie. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai qu'il faut intégrer cet objectif de réduction de l'artificialisation des sols parce qu'il rentre dans une logique totalement compréhensible à la fois au regard de la protection nécessaire de l'environnement et au regard de l'adaptation d'un certain nombre de contraintes environnementales nouvelles, notamment les risques d'inondation. Il ajoute que tout cela va inciter à repenser la manière d'aménager les territoires, ce qui a été fait notamment dans le cadre des cahiers des charges des zones d'activités de l'Agglomération qui ont pleinement intégré cette dimension. Enfin, il indique qu'il a bien entendu les remarques des élus qu'il remercie, et ajoute qu'il reviendra vers les membres de ce Conseil avec, il l'espère, des éléments de réponse précis dont le volet gouvernance de l'enveloppe régionale pour qu'elle soit la plus transparente, la plus participative possible et qu'elle réponde aux enjeux de l'Agglomération qui sont amplement légitimes.

Monsieur le Président suppose que **M. Daniel LECA** peut donner son accord sur les réserves telles qu'elles sont explicitées dans ce projet d'avis.

M. Daniel LECA répond qu'il ne peut pas voter car il serait juge et partie, et propose de s'abstenir.

Monsieur le Président demande à **M. Daniel LECA** s'il peut donner son accord en tant que Conseiller d'Agglomération.

M. Daniel LECA explique, en tant que Conseiller d'Agglomération que, tel que c'est écrit, cela contrevient à la position de la Région, et qu'il ne peut pas aujourd'hui s'opposer à ce qu'il propose en tant qu'élu régional. Par contre, en tant qu'élu local, il souscrit en partie aux réserves. Mais en revanche, il ne peut pas dire que la Région ne peut pas mettre en place son rôle de chef de file en matière d'aménagement du territoire.

Monsieur le Président indique que ce n'est pas cela qu'exprime la réserve, la réserve demande à la Région de bien vouloir accepter le principe d'un dialogue et d'un droit de tirage sur son enveloppe. Il pense donc que **M. Daniel LECA** peut adhérer à cela, même en tant qu'élu régional, et ajoute que ce n'est pas agressif.

M. Daniel LECA indique qu'il ne parlait pas du tout d'agressivité, mais précise qu'en l'état cela contraindrait sa position en tant que Vice-président dans le cadre de l'exécutif régional. Donc, il reçoit l'avis de l'Agglomération, il le transmet à ce titre à l'exécutif régional, et c'est le Président qui devra trancher. Il ajoute qu'il parle sous le contrôle de ses collègues et qu'il est juge et partie dans cette histoire.

Monsieur le Président indique que cela conduit à se demander s'il est vraiment utile d'avoir dans un Conseil un représentant de la Région. En effet, s'il n'est pas là pour défendre l'Agglomération et s'il n'est pas engagé totalement dans cette défense du territoire, son rôle, même joué de bonne foi, est un rôle qui n'est pas pleinement utile du point de vue du territoire.

M. Daniel LECA tient à préciser que les demandes émanant des territoires sont toutes contradictoires et toutes antagonistes, et qu'un arbitrage devra être fait, qui correspondra à un choix politique.

Monsieur le Président précise qu'il parle du territoire de l'ARC.

M. Daniel LECA entend bien mais ajoute qu'il mettrait en difficulté son Président de Région et sa majorité, s'il acceptait un schéma proposé par l'ARC, qui est totalement cohérent, sur lequel objectivement aujourd'hui il est nécessaire de réfléchir aux conséquences pour l'ensemble de la région, et sur lequel aujourd'hui il ne peut pas s'engager.

Monsieur le Président en déduit que **M. Daniel LECA** n'est donc pas prêt à dans l'avis.

M. Daniel LECA explique qu'il ne peut pas souscrire à ces réserves mais qu'il peut y souscrire intellectuellement.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit simplement d'adhérer ou de ne pas adhérer en tant qu'élu politique dans une assemblée territoriale.

M. Daniel LECA considère que l'enveloppe régionale est une absolue nécessité, que la gouvernance de l'enveloppe régionale va être à déterminer en exécutif et soumise à la modification du SRADDET, et qu'à ce titre, il veut bien participer à la consultation mais qu'il ne peut pas s'exprimer au titre de cette consultation, ayant vocation à participer à la prise de décision finale. Il ajoute qu'il communiquera son avis, mais que pour l'instant, il est dans le cadre de la consultation. De plus, il pense que d'un point de vue juridique, il ne peut pas le faire. Il explique que des conflits d'intérêt ont lieu régulièrement, qui sont remontés à la Région et sur lesquels parfois une prise de position est impossible.

Monsieur le Président indique que lorsqu'on siège dans deux collectivités, on est parfaitement libre. Il estime que là il n'y a pas de conflit d'intérêt, ni de considération économique. Il ajoute qu'on est parfaitement libre de dire que l'on fait passer avant l'intérêt de la collectivité Agglomération de Compiègne, ou que l'on fait passer avant l'intérêt de la collectivité Hauts-de-France. Il considère que c'est un choix.

M. Daniel LECA indique que le jour où il sera Président de l'Agglomération et par ailleurs élu à la Région, il fera passer les intérêts de son agglomération avant, mais que dans l'état actuel des choses il est en charge de ce dossier et qu'il ne peut pas se le permettre. Il précise que ce n'est pas une question politicienne. Il explique qu'il défend aujourd'hui une proposition formulée par l'Agglomération, qu'il prendra l'ensemble des positions des collectivités et qu'il essaiera de soumettre un arbitrage au Président dans un cadre qui est celui de la majorité régionale.

Monsieur le Président ajoute que le moment venu l'Agglomération saura qui l'a défendue et qui l'a moins défendue. Il espère qu'effectivement **M. Daniel LECA** aura à cœur de défendre la position qui sera vraisemblablement celle de ce Conseil d'Agglomération, sinon beaucoup de collègues, même animés des meilleures intentions, seraient amenés à se questionner sur le sens des engagements.

Le point 46 est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés, avec **1 abstention de M. Etienne DIOT, étant précisé que M. Daniel LECA n'a pas pris part au vote.**

HABITAT

47 - Avenants aux conventions "Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique" (SARE) pour l'année 2024

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

La convention régionale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » en Hauts-de-France, signée le 22 janvier 2021 et son avenant n° 1 signé le 20 août 2022 définissent les conditions de mise en œuvre et de financement du programme à l'échelle de la région Hauts-de-France, et déclinées à l'échelle locale, ici l'ARC, qui a délibéré en novembre 2021 sur le sujet.

Lors du COPIL national du programme SARE du 23 novembre 2023, des modifications importantes ont été entérinées sur le programme SARE.

Afin de garantir la continuité du soutien de l'État dans le service public, les ministres ont invité les porteurs associés du programme SARE, à engager le prolongement d'une année supplémentaire (soit jusqu'au 31 décembre 2024) des conventions régionales par le biais d'un avenant.

Le présent avenant a pour objet de modifier la Convention Pluriannuelle d'Objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme pour la Rénovation Énergétique » (SARE) sur le territoire des Hauts-de-France adoptée par le Conseil Régional afin d'y intégrer ces modifications.

Pour l'Agglomération de la Région de Compiègne, structure de mise en œuvre du SARE à l'échelle locale par le biais d'Habitat Rénové, les objectifs modifiés sont les suivants :

Mission	Type d'acte	Objectif / Réalisé en nombre d'actes 2021-2023	Objectif 2024	Objectif Total 2021-2024
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	Information de premier niveau	1 450 ->1 675	525	2 200
	Conseil personnalisé aux ménages Maisons individuelles	92 → 197	103	300
	Conseil personnalisé aux ménages Copropriétés	5 → 5	0	5

Les objectifs quantitatifs de la dynamique de la rénovation ne sont pas modifiés, ils sont exprimés en part de la population locale par rapport à la population régionale (1,38 %), ce qui forme un forfait de 62 100 €.

Il convient de préciser que l'action d'Habitat Rénové comprend chaque année 4 réunions publiques, deux salons (Salon de l'Habitat, Marché de l'Habitat et du Confort), 2 réunions à destination des artisans, ainsi que de multiples animations comme des webinaires, des articles dans les magazines et bulletins locaux, des reportages, la thermographie de façades et d'autres réunions d'information à destination des professionnels de l'immobilier. Cette année, s'y ajoutera un forum de la rénovation de l'habitat (21 septembre 2024).

Les impacts de ces objectifs au plan financier sont les suivants :

Plan de financement « SARE » pour l'ARC	Voté 2021 - 2023	Réalisé 2021-2023	Mesures « surchauffe » 2021 (embauche)	Proposé 2024	Total sur 4 ans
Dépenses	85 420,44 €	85 420,44 €	13 800 €	39 861,56 €	120 132,00 €
Recettes	55 737,96 €	20 460,00 €* (avance 2022)	13 800 €	23 141,04 €	78 879,00 €
Reste à charge ARC	29 682,48 €	29 682,48 €	0 €	11 570,52 €	41 253,00 €

Recette en cours d'obtention : solde 2022 + 2023

Il est précisé que le plan financier SARE ne correspond pas intégralement au plan de financement du Guichet Unique, dont la vocation est large et ne dépend pas que du SARE.

Les montants mentionnés seront inscrits au budget, chapitres 011 en dépense et en recette.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants présentés à la convention pluriannuelle d'objectifs et à la convention financière du SARE avec le Conseil Régional moyennant ces conditions et conformément aux pièces annexées, ainsi qu'à signer l'annexe 4 à la convention d'objectifs, à savoir la convention spécifique de traitement des données à caractère personnel et de mise à disposition d'outils dans le cadre du programme SARE.

Entendu le rapport présenté de Monsieur HELLAL

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui a rendu possible la délivrance de Certificats d'économies d'énergie (ci-après « CEE ») dans le cadre de la participation financière à des programmes liés à la maîtrise de la demande en énergie,

Vu l'article L.221-7 du Code de l'Énergie qui prévoit que la contribution à des programmes d'information, de formation et d'innovation favorisant les économies d'énergie, ou portant sur la mobilité économe en énergies fossiles, peut donner lieu à la délivrance de CEE,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » qui institue le programme PRO-INFO-23 SARE à compter du lendemain de sa publication et jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2022 (publié au JORF du 24 décembre 2022) portant modification du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique »,

Vu la convention régionale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement pour la Rénovation Énergétique » conclue entre l'État, la Région Hauts-de-France, l'ADEME, et les Obligés [EDF, TotalEnergies Marketing France, SIPLEC (Groupe Leclerc) et ARMORINE (société de distribution de carburants et de lubrifiants)] signée le 22 janvier 2021,

Vu la Convention Pluriannuelle d'Objectifs n° 22 00 13 83 pour le déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) avec l'Agglomération de la Région de Compiègne réceptionnée le 10 mai 2022,

Vu l'avenant n° 1 à la convention régionale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement pour la Rénovation Énergétique » conclue entre l'État, la Région Hauts-de-France, l'ADEME, et les Obligés [EDF, TotalEnergies Marketing France, SIPLEC (Groupe Leclerc) et ARMORINE (société de distribution de carburants et de lubrifiants)] signé le 20 août 2022,

Vu l'avenant n° 1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs n° 22 00 13 83 pour le déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) signé avec l'ARC et réceptionné le 20 août 2022,

Vu l'avenant n° 2 à la convention régionale de mise en œuvre du programme SARE « Service d'accompagnement pour la Rénovation Énergétique » conclue entre l'État, la Région Hauts-de-France, l'ADEME, l'Anah et les Obligés [EDF, TotalEnergies Marketing France, SIPLEC (Groupe Leclerc) et ARMORINE (société de distribution de carburants et de lubrifiants)] signé le XXXXXX,

Vu la délibération n° 2023.01795 de la Commission Permanente du 30 novembre 2023 approuvant l'avenant n° 2 à la convention régionale de mise en œuvre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) en région Hauts-de-France et sa déclinaison sur la Convention Pluriannuelle d'Objectifs relative au déploiement du PREE et du Programme SARE, sur la Convention Financière du Programme SARE et sur leurs avenants,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs du SARE entre la Région Hauts de France et l'ARC,

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention financière SARE entre la Région Hauts de France et l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants et toutes pièces afférentes et à procéder à leur mise en œuvre,

PRÉCISE que les montants correspondants de dépenses sont inscrits au budget et les montants de recettes sont inscrits au budget, chapitre 13.

Le point 47 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ADMINISTRATION

48 - Modification dans la composition de la commission Economie

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Par délibération n° 10 du 10 juillet 2020, le Conseil d'Agglomération a créé ses commissions permanentes et en a désigné leurs membres. La composition de ces commissions subit régulièrement des modifications.

Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle répartition des représentants de la commune auprès des instances extérieures, le Conseil municipal de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT a décidé le 15 mars 2023 de nommer Monsieur Philippe COURCELLE, en lieu et place de Monsieur Gilbert BOUTEILLE, au sein de la commission Économie de l'ARC.

Ainsi, il est proposé de prendre en compte ce remplacement dans la liste des membres de la commission Economie.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI

Vu les articles L.5211-1 et L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil d'Agglomération du 10 juillet 2020,

Vu les délibérations n° 37 du 1^{er} avril 2021, n° 54 du 2 octobre 2020, n° 22 du 20 mai 2021, n° 49 du 15 décembre 2021, n° 18 du 24 février 2022, n° 28 du 6 octobre 2022 et n° 36 du 6 juillet 2023, portant modification de la composition de la commission Économie telle que votée initialement par délibération n° 10 du 10 juillet 2020,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification telle qu'indiquée ci-dessus,

PRÉCISE que la commission Économie sera désormais composée comme indiqué en annexe.

Le point 48 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

49 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

1. L'État a mis en place un dispositif permettant de former et de recruter des conseillers numériques afin d'accompagner les habitants aux pratiques informatiques essentielles dans leurs démarches quotidiennes. L'État, dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité, prend en charge une partie de la rémunération du conseiller.

Ce dispositif a été approuvé par délibération du 8 octobre 2021. Deux emplois non permanents à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, ont été créés pour une durée de deux ans.

Ce dispositif a été renouvelé par l'État pour une durée de 3 ans. La subvention totale s'élève à 42 500 € par poste sur 3 ans. Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention adéquate avec l'État et de renouveler les deux emplois non permanents à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, pour une durée totale de trois ans.

2. Suite au départ d'un agent du service Habitat, les missions et l'intitulé du poste de chargé de mission hygiène et salubrité. Au vu des candidatures reçues, il est proposé de créer un poste d'ingénieur et de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mai 2024.
3. Un agent titulaire affecté au service Droits des Sols relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, a été admis au concours de rédacteur. Après accord de sa hiérarchie, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste de rédacteur à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024.
4. Un agent titulaire affecté au service Eau Potable relevant du cadre d'emploi des techniciens, a été admis au concours d'ingénieur. Après accord de sa hiérarchie, il est proposé de supprimer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'ingénieur à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2024.
5. En raison de l'augmentation du nombre de projets techniques, il est proposé de créer deux postes d'ingénieurs à temps complet : un ingénieur bâtiment et un ingénieur VRD, à compter du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur DESESSART

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R.2313-3 et R.2313-8,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiquée ci-dessus.

Le point 49 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil d'Agglomération, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

50 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Il est proposé de fixer pour l'année 2024 les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à 100 %, comme prévu en annexe.

Il est rappelé que les taux sont déterminés par délibération du Conseil d'Agglomération mais que la décision de nomination relève du Président, après inscription sur le tableau d'avancement, en fonction de l'évolution des responsabilités et des compétences des intéressés.

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur DESESSART

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité social territorial du 21 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE pour l'année 2024 les taux de promotion pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme détaillés dans le tableau en annexe.

Le point 50 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

51 - Compte rendu des décisions du Président et du Bureau communautaire

Monsieur le Président présente le rapport aux membres du Conseil d'Agglomération.

Monsieur le Président rend compte au Conseil d'Agglomération :

- *des décisions qu'il a prises depuis la séance du 23 février 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération par délibération adoptée lors de la séance du 24 février 2022 :*

Décision du Président n° 06-2024

Le Président décide :

- *de consentir une convention de mise à disposition à titre précaire, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027, à la SPL « Pôle équestre du Compiègnais », des bâtiments situés le long de la rue Saint-Lazare et une partie de l'aile en retour, des bâtiments de la cour côté rue de la Procession et du bâtiment de l'Orangerie situé dans l'aile opposée, au Haras ;*
- *que cette mise à disposition est consentie moyennant le versement, à titre d'indemnité, d'une redevance annuelle fixée à 8 079 €, révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, l'occupant devant s'acquitter directement auprès des concessionnaires ou par remboursement au propriétaire de toutes les charges locatives et prestations résultant de l'usage de l'immeuble et des services liés à son occupation (eau, gaz, électricité, chauffage, abonnements, maintenance et entretien).*

Décision du Président n° 07-2024

Le Président décide de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPFLO, dans la limite de l'avis des services de France Domaine assortie d'une marge de 10 %, afin de lui permettre d'exercer ce droit sur les parcelles bâties cadastrées AI n° 68 et 69 situées à VENETTE, rue du Jeu d'Arc, d'une superficie totale de 8 639 m², en zone UEm, zone urbaine d'activité mixte, en vue de la requalification urbaine de ce secteur d'entrée du cœur d'agglomération, le long de la rue du Maréchal Leclerc, au vu de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue par la commune de VENETTE le 7 février 2024 et du prix de 2 400 000 € y figurant.

Décision du Président n° 08-2024

Le Président décide d'approuver et de signer l'avenant proposé au marché n° 22-320, présenté par BRY Assurance, courtier représentant La Réunion aérienne, pour l'assurance Responsabilité Civile de l'aérodrome, au prix annuel de 1 992 € TTC, à compter du 1^{er} avril 2024 (au prorata), qui sera notifié à l'attributaire, ainsi que tous documents afférents.

Décision du Président n° 09-2024

Le Président décide de recourir aux services de Mme Fatima KHIR dans les conditions suivantes : objet de la vacation : assurer l'accueil à l'Office de Tourisme en binôme avec un agent de l'équipe les dimanches et jours fériés ; nombre de vacation : minimum : 1/maximum : 37 (1 vacation est égale à 5h de travail) ; durée : du 31 mars au 27 octobre 2024 ; rémunération : SMIC horaire brut/vacation.

- *des décisions prises par le Bureau Communautaire le 23 février 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération par délibération adoptée lors de la séance du 24 février 2022 :*

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

1 - Lancement d'un marché de travaux pour la réhabilitation de réservoirs d'eau potable

L'Agglomération de la Région de Compiègne a préalablement délibéré sur des travaux de réhabilitation de réservoir d'eau potable le 2 mars 2023. Cette délibération est abrogée et remplacée par la présente.

En effet, la précédente délibération ne permettait la réhabilitation que de Sauvieur, Margny-lès-Compiègne 450 m³, Clairoix, Baugy, Choisy-au-Bac et B. Désormais, le marché porte sur l'ensemble des réservoirs à réhabiliter, et se divise en deux lots comportant chacun une tranche ferme pour la réhabilitation d'un réservoir et des tranches optionnelles qui pourront être affermées pendant la durée du marché.

Les réservoirs d'eau potable de l'ARC ont pour la plupart plus de 50 ans et n'ont fait l'objet d'aucun investissement sur la structure.

Afin de caractériser les problématiques de chaque réservoir, un audit a été réalisé en 2021 par le maître d'œuvre. Cet audit comprenait une inspection complète du génie civil, des canalisations et les améliorations à apporter pour fiabiliser le fonctionnement. Une usure des bétons et de l'étanchéité a été constatée.

Une hiérarchisation des travaux des réservoirs (14) a été réalisée faisant ressortir les priorités suivantes :

- Priorité 1 : dégradation très importante des bétons, de l'étanchéité entraînant des fuites importantes et pouvant entraîner un risque sécuritaire pour les agents exploitant les installations. Cela concerne les réservoirs de Saint-Sauveur, Margny-lès-Compiègne 450 m³, Baugy réservoir, Néry et des Hauts-de-Margny,
- Priorité 2 : dégradation des bétons et de l'étanchéité entraînant des faibles fuites sans risque sécuritaire pour les agents exploitant les installations. Cela concerne les réservoirs de Margny-lès-Compiègne 1 000 m³ et de Saint Vaast-de-Longmont ainsi que la bête de Rethondes. Ces travaux sont à réaliser d'ici 3 à 5 ans afin que les dégradations ne s'aggravent pas,
- Priorité 3 : dégradation faible des bétons mais ayant besoin de réhabilitation pour éviter une dégradation accélérée de ceux-ci et de l'étanchéité. Cela concerne les réservoirs de Clairoix, Jonquières, Choisy-au-Bac, Lachelle et la bête de Choisy-au-Bac.

Les travaux consistent à :

- désamianter,
- reprendre l'étanchéité intérieure, extérieure des réservoirs d'eau et des bâtiments annexes,
- réaliser la réfection et mise en peinture des dômes, de l'intérieur et de l'extérieur des cuves et des bâtiments annexes,
- remplacer des moyens de fermetures et des tuyauteries

Les lots sont les suivants :

- Lot 1
- Tranche ferme : Réservoir de Saint Sauveur,
- Tranche optionnelle 1 : Bête de Baugy,
- Tranche optionnelle 2 : Réservoir de Néry,
- Tranche optionnelle 3 : Bête de Rethondes,
- Tranche optionnelle 4 : Réservoir de Jonquières
- Tranche optionnelle 5 : Réservoir de Choisy-au-Bac,
- Tranche optionnelle 6 : Réservoir de Saint Vaast-de-Longmont.
- Lot 2
- Tranche ferme : Réservoir de Margny-lès-Compiègne 450 m³,
- Tranche optionnelle 1 : Réservoir de Baugy,
- Tranche optionnelle 2 : Réservoir ZAC des Hauts de Margny,
- Tranche optionnelle 3 : Réservoir Margny-lès-Compiègne 1000 m³,
- Tranche optionnelle 4 : Réservoir de Clairoix,
- Tranche optionnelle 5 : Bête de Choisy-au-Bac,
- Tranche optionnelle 6 : Réservoir de Lachelle.

Le coût des travaux tranche ferme et tranches optionnelles est estimé à 1 500 000 € HT par lot. La durée du marché est de 5 ans.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réservoirs.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21-1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion du 13/02/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 30/01/2024

Et après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° 7 du 2 mars 2023,

AUTORISE le lancement d'un marché de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la réhabilitation des réservoirs d'eau potable,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché avec l'opérateur ayant présenté l'offre la plus avantageuse pour chacun des lots, après avis de la commission d'appel d'offres, et à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au budget Eau Potable, chapitre 23

ADOPTÉ à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

2 - Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers et les établissements scolaires

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », l'ARC a mis en place en 2023 une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers et des établissements scolaires. Il est proposé de renouveler cette aide en 2024.

Cette action vise à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable, notamment :

- la sécheresse, en favorisant l'infiltration des eaux pluviales,
- les inondations liées aux orages,
- la préservation de la ressource, en diminuant la consommation d'eau potable.

Cette aide prend la forme d'une participation financière de l'ARC à hauteur de 50 % du prix d'achat d'un récupérateur, de ses accessoires (socle, robinet, kit de raccordement) et des travaux d'installation plafonnée à 50 € TTC par foyer.

L'aide sera octroyée aux 200 premiers demandeurs (100 en 2023) et sur validation du dossier dûment complété.

Les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- formulaire de demande daté et signé,
- justificatif d'achat au nom et adresse du demandeur,
- justificatif de domicile au nom et adresse du demandeur,
- photo de l'installation,
- RIB pour le versement.

Le particulier ou l'établissement scolaire aura un délai de 6 semaines pour fournir ces pièces justificatives et devra se conformer au règlement en annexe adopté en 2023.

Le versement de l'aide se fera par virement dans un délai de 2 mois après réception du dossier complet.

Il est proposé de valider la mise en œuvre de cette action et d'autoriser son lancement pour un budget total de 10 000 € pour l'année 2024.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESMOULINS,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 30/01/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'apporter une aide de 50 % du prix d'achat pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie plafonnée à 50 € TTC pour un total de 200 dossiers,

ADOPTE le règlement relatif à l'aide sur la récupération d'eau de pluie,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les pièces relatives à ce dossier,

PRÉCISE que la recette est inscrite au Budget Principal, chapitre 011

ADOPTÉ à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

3 - Passation d'une convention spéciale de traitement des eaux industrielles à la station d'épuration de La Croix-Saint-Ouen avec la société COLGATE PALMOLIVE INDUSTRIEL

La société COLGATE PALMOLIVE INDUSTRIEL implantée avenue du Vermandois à La Croix-Saint-Ouen, activité produit des effluents anioniques qui ne peuvent être rejetés au réseau, ceux-ci étant trop concentrés.

Depuis 1995 et la mise en service de la station de La Croix-Saint Ouen, une convention de dépotage a été mise en place avec la Société COLGATE. Cette convention l'autorise à dépoter à la station par camion-citerne ses effluents anioniques. Les effluents sont stockés dans des cuves et injectés peu à peu dans la station pour ne pas perturber le traitement.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé d'autoriser son renouvellement. Celle-ci établit les modalités techniques et financières liées au dépotage et au traitement des eaux industrielles ainsi que la date de validité soit jusqu'au 30 septembre 2027, date correspondant à la fin du contrat de Concession et traitement des eaux usées passé avec SUEZ Eau France.

Cette convention entraîne une rémunération proportionnelle aux volumes dépotés et à la concentration en polluants analysée à chaque apport. En 2022, la recette pour l'ARC s'élevait à environ 37 000 €.

Il est donc proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de dépotage et de traitement des eaux industrielles avec la société COLGATE PALMOLIVE INDUSTRIEL

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PICART,

Vu le décret n° 2007-397 du 23 mars 2007 sur la qualité des cours d'eau,

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux des agglomération d'assainissement, ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur qualité,

Vu la loi n° 75 633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

Vu la loi n° 76 663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n° 91-1283 du 19 décembre 1991 relatif aux objectifs de qualité assignés aux cours d'eau, sections de cours d'eau, lacs ou étangs et aux eaux de mer dans les limites territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles,

Vu le décret n° 93-140 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets,

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 30/01/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la passation d'une convention de traitement des eaux industrielles à la station d'épuration de La Croix-Saint-Ouen,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les pièces relatives à ce dossier,

PRÉCISE que la recette est inscrite au Budget Assainissement, chapitre 70.

ADOPTÉ à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

4 - Lancement d'une consultation pour l'acquisition de composteurs individuels

La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 a introduit un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets.

La loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 indique que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets, y compris les collectivités territoriales dans le cadre du service public des gestions de déchets et les établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets, sont tenus de mettre en place un tri à la source des biodéchets, depuis le 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, le déploiement du tri à la source des biodéchets participe également à atteindre les objectifs de la loi de Transition Énergétique, concernant notamment la réduction des déchets assimilés (DMA) de 10 % entre 2010 et 2020, soit 581 kg/an/hab pour l'ARC.

En 2016, l'ARC atteignait déjà l'objectif de 581 kg/an/hab de DMA (en 2010: 645 kg/an/hab).

En 2022, la tendance des DMA continue d'être à la baisse avec 543 kg/an/hab.

En 2023, la vente des composteurs a, une nouvelle fois, été un vif succès avec 346 composteurs vendus. 330 composteurs ont été vendus pour des foyers individuels et 16 composteurs ont été vendus pour des projets en collectifs, établissements scolaires, entreprises et associations.

8 animations ont été réalisées autour du compostage et 347 personnes ont été sensibilisées.

De plus une formation spécifique «référént composteur» a également été réalisée en lien avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise : 14 personnes formées qui, grâce à cette formation, deviennent des relais permettant de diffuser les bonnes pratiques.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement d'une consultation pour l'achat de composteurs en bois sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée d'un an reconductible une fois pour une durée totale de deux ans maximum.

En 2023, le montant du marché était de 40 000 € HT. Au regard de la loi AGEC et du succès constant de l'opération, il est proposé d'augmenter de façon significative le montant maximum des dépenses.

Les montants sont :

Année 1:

⌚ Montant maximum: 67 000 € HT,

Année 2:

⌚ Montant maximum: 87 000 € HT.

Il est précisé que les tarifs de vente des composteurs seront proposés dans une prochaine délibération, en fonction des résultats de la présente consultation.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1°, L.2125-1 1°, R.2162-4 2°, R.2162-13 et R.2162-14,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 30/01/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation selon une procédure adaptée pour l'acquisition de composteurs,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les pièces relatives à ce dossier et notamment le marché avec l'opérateur ayant présenté l'offre la plus avantageuse,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au budget Déchets, chapitre 21

ADOPTÉ à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

5 - Indemnisation des communes pour la distribution des sacs pour 2024

Quinze communes de l'ARC ont transmis leurs besoins en sacs jaunes, déchets verts et ordures ménagères au service de gestion des déchets de l'ARC. Elles ont également validé, comme chaque année, le fait d'effectuer la distribution des sacs elles-mêmes auprès de leurs habitants pour l'année 2024, à l'exception de la Ville de Compiègne.

Les six communes de l'ex Basse Automne ne sont pas concernées par les indemnisations ci-dessous.

Par délibération du 12 mai 2005, l'indemnisation des communes a été fixée pour cette distribution à 1,30 € par habitant et ce coût est actualisé chaque année sur la base de l'indice des salaires de la fonction publique, suivant la formule de révision suivante:

$$I = I_0 (0,15 + 0,85 \frac{S_1}{S_0})$$

S_0

S_0 : indice de salaire de la fonction publique au 01/01/2005 soit 4,3963 €

S_1 : indice de salaire de la fonction publique au 01/01/2024 soit 4,9228 € (en janvier 2023: 4,85001 €)

$I_o = 1,30 \text{ €}$

En 2023, l'indemnisation était établie à 1,43 € par habitant.

En 2024, le point d'indice a augmenté. L'indemnisation calculée est à 1,4323.

En 2024, l'indemnisation proposée est établie à 1,43 € par habitant.

Concernant la population par commune, celle-ci est en fonction du recensement INSEE (population légale 2021 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024). Elle est authentifiée par le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 et elle est calculée conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

Ci-dessous le tableau récapitulatif du montant alloué à chaque commune:

Communes	Nombre d'habitants (pop totale légale 2021 entrant en vigueur le 01/01/2024)	Montant total en € par commune 2024 à 1,43 € (arrondi)
Armancourt	551	787,93
Bienville	463	662,09
Choisy-au-Bac	3 425	4 897,75
Clairoix	2 283	3 264,69
Janville	652	932,36
Jaux	2 327	3 327,61
Jonquières	618	883,74
Lachelle	823	1 176,89
La Croix-Saint-Ouen	5 145	7 357,35
Le Meux	2 377	3 399,11
Margny-lès-Compiègne	8 896	12 721,28
Saint-Jean-aux-Bois	338	483,34
Saint-Sauveur	1 775	2 538,25
Venette	2 866	4 098,38
Vieux-Moulin	628	898,04
TOTAL	33 167	47 428,81

Il est rappelé que les communes, y compris Compiègne, continuent à assurer le complément et l'approvisionnement des habitants en cours d'année.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n° 2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 30/01/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE le versement des indemnités aux communes pour la distribution des sacs de ramassages des déchets au titre de l'année 2024, conformément au tableau ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

PRÉCISE que la dépense est prévue au budget Déchets, chapitre 65.

ADOPTÉ à l'unanimité

TRANSPORTS, MOBILITÉ ET GESTION DES VOIRIES

6 - Lancement de la consultation –Renouvellement du marché de fourniture et pose de poteaux d'arrêt

L'Agglomération de la Région de Compiègne dispose, jusqu'en mars 2024, d'un marché pour la fourniture et à la pose de poteaux d'arrêt de bus. Le marché, actuellement conclu avec la société URBANEO, arrive à échéance et il est nécessaire de relancer un marché sur ce type de mobilier urbain.

Le montant des commandes passées sur les 4 années du marché actuel s'élève à 58 482,04 € HT. Ce montant est compris entre 53 500 € HT et 214 000 € HT qui étaient les montants mini-maxi correspondant respectivement à des volumes de 100 et 400 poteaux d'arrêts prévus au contrat.

La prestation concerne non seulement la fourniture et la pose d'ensembles entiers mais aussi la fourniture de mobiliers de signalisation type poteaux provisoires ou cadres horaires d'information voyageurs. Le marché comporte également un bordereau de prix pour la fourniture de pièces détachées.

Le nombre estimé de poteaux à fournir et à installer pourrait rester identique au précédent marché à savoir 100 poteaux sur la durée du marché.

Il est donc proposé d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises pour renouveler ce marché dans les mêmes conditions. Il prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire.

Le marché sera conclu pour une durée de quatre années, durée maximale d'un accord-cadre à bons de commandes.

Le montant des commandes, sur la durée totale du marché, sera compris entre un minimum de 40 000 € HT et un maximum de 120 000 € HT.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Madame SCHWARZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, L.2125-1 1°, R.2123-1 1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-4 1°, R.2162-12 à R.2162-14,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024

A reçu un avis favorable en Commission Transports - Mobilité et Gestion des Voiries du 25/01/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation d'entreprises pour l'attribution de l'accord-cadre,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment le marché public avec l'opérateur qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que les dépenses seront inscrites au budget annexe Transports.

ADOPTÉ à l'unanimité

AMÉNAGEMENT

7 - Aéroport COMPIEGNE-MARGNY - Lancement d'un accord cadre à bons de commande pour des travaux de fauchage, de compactage et d'entretien de la zone d'évolution

L'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a, dans le cadre de ses compétences, la gestion de l'aéroport situé sur la commune de Margny-Lès-Compiègne. Cette gestion nécessite, entre autres, un entretien de la piste et de ses abords pour la sécurité des usagers du site.

Le présent marché arrivera à échéance le 08 avril 2024. Il est donc nécessaire de relancer une consultation qui prévoit les prestations suivantes :

- fauchage de la totalité des zones engazonnées (environ 250 000 m²). Concernant cet aspect, un travail a été mené pour permettre la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts,
- élimination des taupes par piégeage,
- compactage de la totalité des aires de mouvement des engins (1 fois par an),
- peinture du balisage de la zone béton de la piste,
- maintenance de la clôture électrique destinée à empêcher l'intrusion des sangliers sur l'aire de manœuvre,
- nettoyage des zones inter-hangars et balayage du parking revêtu.

Afin de mener à bien ces différentes prestations, il est proposé de lancer une consultation d'entreprise sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour un montant maximum de 40 000 € HT annuel. Ce marché sera conclu pour une durée d'un an reconductible trois fois sans que le total n'excède 4 ans.

Un avis de publicité paraîtra au BOAMP et le dossier de consultation des entreprises sera téléchargé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://marches-agglo-compiegne.satefe>

Le Bureau communautaire,
Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,
Vu l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 1°, R.2162-1 à R2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,
Considérant que l'aérodrome Compiègne–Margny fait partie du Domaine Public Aéronautique,
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à cet entretien pour les besoins de sécurité des usagers du site,
A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024
A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 29/01/2024
Et après en avoir délibéré,
APPROUVE les éléments du dossier tels qu'ils ont été énoncés dans la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation sous forme d'une procédure adaptée pour le marché cité ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment le marché public avec l'opérateur qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ainsi que tous les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,
PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 011 du budget Aérodrome.

ADOPTÉ à l'unanimité

PATRIMOINE-FONCIER

8 - LACHELLE - ZAC d'Aiguisy - Acquisition d'une maison d'habitation sise 7 chemin d'Aiguisy

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle ZAC d'Aiguisy à Lachelle, l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) souhaite acquérir une maison mitoyenne située en frange du périmètre de la nouvelle ZAC. Pour rappel, cette propriété fait partie d'un ensemble de 2 habitations isolées dont le maintien au milieu de la zone d'activité n'est absolument pas opportun. Le bien se compose d'une maison d'une superficie de 164 m² avec garage, cave et jardin. France Domaine a visité le bien et l'a estimé au prix de 320 000 € net vendeur, frais de notaire en sus à la charge de l'ARC. La propriétaire a fait part de son accord sur cette offre. Aussi, il est proposé de procéder à l'acquisition du bien.

Le Bureau communautaire,
Entendu le rapport présenté par Monsieur LOUVET,
Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 28 août 2023,
A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024
A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 29/01/2024
Et après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'acquérir auprès de Madame AMGHAR, ou toute autre structure s'y substituant, une maison d'habitation sise à LACHELLE, au 7 Chemin d'Aiguisy, cadastrée section ZE n° 49 et 53, d'une superficie totale de 679 m² au prix de 320 000 € net vendeur, frais de notaire, en sus à la charge de l'ARC,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,
PRÉCISE que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité

ADMINISTRATION

9 - Renouvellement de la convention entre l'ARC et l'OPAC relative au renforcement de la sécurité de ses locataires au moyen de sociétés de gardiennage privées

Par délibération du 24 février 2022, l'Agglomération avait approuvé la part mis en place par l'OPAC destiné à renforcer la sécurité de ses locataires en gardiennage privées.

Pour rappel, cette présence humaine déployée à l'initiative de l'OPAC sur son patrimoine vient en complément de dispositif technique de sécurisation, par le biais de la vidéo-protection notamment. Ce dispositif faisait l'objet d'une participation financière des locataires de l'OPAC, par le moyen d'un Accord Collectif de Locataires (ACL), à raison de 1,50 € par locataire et par mois. L'OPAC déploie ce dispositif sur les communes possédant plus de 50 logements collectifs,

Un Protocole d'accord relatif au « Renforcement de la tranquillité des locataires de l'OPAC de l'Oise » est ainsi signé annuellement par l'OPAC de l'Oise, la Confédération Consommation Logement et Cadre de Vie, la Confédération Générale du Logement et la Confédération Syndicale des Familles,

En parallèle, l'OPAC sollicitait les collectivités exerçant la compétence en matière de Dispositifs locaux de prévention de la délinquance à hauteur de 0,50 € par mois et par logement. C'est dans ce cadre que l'ARC a porté la charge financière de ce dispositif pour les communes concernées de son périmètre.

L'ARC avait donc participé à ce dispositif, dans le cadre d'une convention conclue avec l'OPAC, pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, pour un engagement financier à hauteur de 4 188 logements situés à Compiègne, Choisy-au-Bac, Margny-lès-Compiègne et Venette.

Dans ce cadre, l'OPAC propose de renouveler ce dispositif et sollicite ainsi le concours de l'ARC à cet effet, à conditions financières inchangées, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2024. Ceci conduirait à intervenir sur un parc de 4 186 logements collectifs se répartissant de la manière suivante :

Communes	Nombre de logements	Montant en €
COMPIEGNE	3 742	22 452
CHOISY-AU-BAC	167	1 002
MARGNY-LES-COMPIEGNE	172	1 032
VENETTE	105	630
Total	4 186	25 116

Une nouvelle convention est établie en ce sens sur la période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La convention prévoit notamment que l'OPAC de l'Oise s'engage à faire un bilan semestriel de l'utilisation de la société de sécurité privée aux communes concernées,

A cet égard, figurent en annexe au présent rapport :

- le protocole d'accord relatif au « Renforcement de la tranquillité des locataires de l'OPAC de l'Oise » signé le 29 novembre 2022,

- la convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Madame FRANÇOIS,

Vu la délibération du Bureau communautaire de l'ARC du 24 février 2022,

Vu le protocole d'accord du 29 novembre 2022,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe entre l'ARC et l'OPAC relative au renforcement de la sécurité de ses locataires au moyen de sociétés de gardiennage privées, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son application,

PRÉCISE que la dépense est prévue au Budget principal, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité

ADMINISTRATION

10 - Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise

L'Agglomération de la Région de Compiègne est affiliée au Centre de Gestion des missions obligatoires : emploi, gestion des carrières, commissions consultatives paritaires, secrétariat des instances médicales.

L'ARC a également recours, depuis 2018, aux services de prévention et de médecine professionnelle du Centre de Gestion de l'Oise (surveillance médicale des agents, actions en milieu de travail par les médecins du travail et infirmiers, actions pluridisciplinaires des préventeurs, psychologue et référent handicap).

Le Centre de gestion propose une nouvelle convention-cadre à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées, permettant d'adhérer aux missions tarifées proposées, sans obligation d'avoir recours à l'ensemble des missions.

Il est proposé de continuer à recourir aux services du Centre de Gestion pour la prévention et la médecine professionnelle, dont les tarifs sont inchangés.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.452-1 à L.452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise n° 23/06/02 du

29 juin 2023 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise n° 23/11/06 du 20 novembre 2023 approuvant la convention unique, son règlement général annexe et la grille tarifaire des missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la convention-cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L.452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé «convention cadre»,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 13/02/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer à la convention-cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...).

ADOPTÉ à l'unanimité

Le Conseil d'Agglomération

Entendu le rapport présenté de Monsieur MARINI

Vu les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et sur sa proposition,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion
26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu de Monsieur le Président concernant les décisions qu'il a prises depuis la séance du 23 février 2024 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération et des décisions prises par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 23 février 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération.

Le Conseil d'Agglomération, PREND ACTE de ce rapport, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Le secrétaire de séance

Daniel LECA

Le Président,

Philippe MARINI

Maire de Compiègne

Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**2 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs
2025**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

FINANCES

2 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2025

Par délibération du 24 mai 2017, l'Agglomération de la Région de Compiègne a décidé d'instituer, en lieu et place de ses communes membres, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sur le périmètre de la voirie d'intérêt communautaire et des zones d'activités concernées. L'EPCI se substitue dans ce cas aux communes membres pour l'ensemble des délibérations relatives à la TLPE.

Cette décision a été reconduite par délibération du 10 juillet 2020, suite au renouvellement de l'organe délibérant de l'EPCI.

Les tarifs maximaux dépendent de la population de la commune ou de l'EPCI ainsi que de la nature du support publicitaire.

Ces tarifs maximaux sont fixés par l'article L.454-60 à L.454-62 du code des impositions des biens et services (CIBS).

Ils augmentent chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs actuellement en vigueur sont en deçà des tarifs maximaux.

Aussi, il est proposé d'appliquer les tarifs maximums publiés tous les ans par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les tarifs 2025 s'établiraient ainsi :

	Tarifs appliqués en 2023	Tarifs appliqués en 2024	Tarifs proposés en 2025	Variation en %
les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichages non numérique) dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m ²	21,45 €	22,12 €	24,40 €	10,3%
les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichages non numérique) dont la superficie est supérieure à 50 m ²	42,92 €	44,26 €	48,80 €	10,3%
les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichages numérique) dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m ²	64,37 €	66,38 €	73,30 €	10,4%
les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichages numérique) dont la superficie est supérieure à 50 m ²	128,74 €	132,74 €	144,80 €	9,1%
les enseignes supérieures à 7 m ² et inférieures ou égales à 12 m ²	21,45 €	22,12 €	24,40 €	10,3%
les enseignes supérieures à 12 m ² et inférieures ou égales à 50m ²	42,92 €	44,26 €	48,80 €	10,3%
les enseignes supérieures à 50 m ²	85,83 €	88,50 €	97,70 €	10,4%

La taxe est due sur les supports existants au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition.

La taxation d'un support installé en cours d'année ne commencera à courir qu'au premier jour du mois suivant son installation.

Lorsque le support est supprimé en cours d'année, la taxe n'est pas due pour les mois restant à courir à compter de la suppression du support.

La taxe est payable, sur la base d'un titre de recette établi, au vu des déclarations antérieures et/ou de l'année en cours de l'exploitant du support publicitaire, à la collectivité.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-9, L.5333-6 et L.454-39 à L.454-49,

Vu les articles L.454-60 à L.454-62 du code des impositions des biens et services,

Vu la délibération du 24 mai 2017 du Conseil d'Agglomération instituant la TLPE,

Considérant que les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation annuelle des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à partir du 1^{er} janvier 2025, sur le périmètre relevant de la compétence de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, et selon les tarifs maximum applicables publiés par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

ABROGE les délibérations antérieures relatives à la fixation des tarifs de la TLPE, et notamment la délibération n° 2 du 25 mai 2023 pour la partie concernant les tarifs 2024.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

3 - Créances admises en non-valeur – Budgets Principal et Déchets

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

FINANCES

3 - Créances admises en non-valeur – Budgets Principal et Déchets

Monsieur le receveur a transmis un état d'une demande d'admission en non-valeur des titres des exercices 2008 à 2021. Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de l'Agglomération de les admettre en non-valeur.

Les motifs des demandes se trouvent en annexe de la délibération.

1) Budget Principal

Les créances à encaisser sur le Budget Principal correspondent principalement aux loyers, aux refacturations de charges, à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), aux fermages, aux droits de voirie, etc.

Le montant total des admissions en non-valeur s'élève à 8 561,67 € :

- 1 750,86 € au motif de poursuite sans effet, décès (annexe 1),
- 6 810,81 € au motif de clôture insuffisante, surendettement et décision d'effacement de la dette (annexe 2).

Ce montant constitue une perte sèche qui est anticipée par l'ajustement annuel de la provision pour risques d'irrecouvrabilité, qui a été constituée pour la première fois en 2023.

2) Budget Déchets

Les créances à encaisser sur le Budget Déchets correspondent à la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) (pour les communes de l'ex-CCBA), des contenants, etc.

Le montant total des admissions en non-valeur s'élève à 2 366,75 € :

- 1 599,10 € au motif de poursuite sans effet, décès (annexe 3),
- 767,65 € au motif de clôture insuffisante, surendettement et décision d'effacement de la dette (annexe 4).

Ce montant constitue une perte sèche qui a été anticipée par l'ajustement annuel de la provision pour risques d'irrecouvrabilité.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.167-5 et R.1617-24,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

CONSTATE l'impossibilité de procéder au recouvrement des titres émis au Budget Principal, pour un montant total de 8 561,67 €,

CONSTATE l'impossibilité de procéder au recouvrement des titres émis au Budget Déchets, pour un montant total de 2 366,75 €,

PROCÈDE à leur admission en non-valeur,

PRÉCISE que le montant total de ces admissions en non-valeur sera comptabilisé au chapitre 65 de chacun des deux budgets.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

ANNEXE 1 -

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-03CA20062024-DE

Budget principal - Créances admises en non-valeur au motif : "poursuite

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	MONTANT
2019	T-440-1	Combinaison infructueuse d actes	235,19
2021	T-779-1	RAR inférieur seuil poursuite	0,01
2022	T-185-1	Poursuite sans effet	943,66
2017	T-244-1	Poursuite sans effet	572,00
	TOTAL		1 750,86

ANNEXE 2 -

Budget principal - Créances admises en non-valeur au motif : "clôture insuffisante, surendettement et décision d'effacement de la dette"

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	MONTANT
2019	T-177-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	209,48
2018	T-637-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	828,00
2015	T-505-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	733,33
2014	T-644-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1100,00
2013	T-551-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1100,00
2015	T-504-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1100,00
2011	T-409-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	1740,00
	TOTAL		6 810,81

ANNEXE 3 -

Budget Déchets - Créances admises en non-valeur au motif : "poursuite sans effet, décès"

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	MONTANT
2021	R-18-395-1	RAR inférieur seuil poursuite	27,65
2021	R-18-518-1	RAR inférieur seuil poursuite	27,65
2021	R-17-159-1	Poursuite sans effet	34,67
2021	R-6-166-1	Poursuite sans effet	207,50
2021	R-18-993-1	RAR inférieur seuil poursuite	3,32
2021	R-18-722-1	Poursuite sans effet	27,65
2021	R-5-161-1	Poursuite sans effet	165,50
2020	R-18-3145-1	RAR inférieur seuil poursuite	0,50
2021	R-18-759-1	Poursuite sans effet	46,19
2021	R-5-202-1	Poursuite sans effet	167,16
2014	T-79672570032	Poursuite sans effet	71,75
2015	T-79678300032	Poursuite sans effet	71,75
2015	T-79670370032	Poursuite sans effet	137,93
2014	T-79678050032	Poursuite sans effet	71,75
2013	T-79684800032	Poursuite sans effet	77,38
2013	T-79677250032	Poursuite sans effet	113,83
2014	T-	Poursuite sans effet	51,77
2020	R-18-1496-1	Poursuite sans effet	267,50
2021	R-17-122-1	RAR inférieur seuil poursuite	27,65
	TOTAL		1 599,10

ANNEXE 4 -

Budget déchets - Créances admises en non-valeur au motif : "clôture insuffisante, surendettement et décision d'effacement de la dette"

EXERCICE	PIÈCE	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	MONTANT
2021	R-18-1997-1	Surendettement et décision effacement de	27,65
2018	R-1-1005-1	Surendettement et décision effacement de	49,85
2019	R-2-1597-1	Surendettement et décision effacement de	165,50
2020	R-18-2120-1	Surendettement et décision effacement de	165,50
2021	R-5-1506-1	Surendettement et décision effacement de	165,50
2021	R-18-1147-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	27,65
2020	R-18-1199-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	0,50
2021	R-5-615-1	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	165,50
	TOTAL		767,65



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**4 - Provision pour risque d'irrécouvrabilité – Impayés
Budgets Principal, Déchets, Gens du Voyage, Hôtel de projet,
Résidence pour personnes âgées et Tourisme**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

FINANCES

4 - Provision pour risque d'irrécouvrabilité – Impayés Budgets Principal, Déchets, Gens du Voyage, Hôtel de projet, Résidence pour personnes âgées et Tourisme

L'instruction comptable M 57, applicable aux communes et aux établissements publics, inspirée du plan comptable général des entreprises repose, entre autres, sur les principes de prudence et d'image fidèle qui invitent à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente.

Ces principes trouvent notamment leur application dans le mécanisme des provisions qui permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien d'étaler une charge exceptionnelle. Il permet ainsi de compenser la perte sèche quand le risque se réalise.

Il est proposé d'adopter une méthodologie pour la valorisation du risque d'irrécouvrabilité des créances extraites de l'état des restes à recouvrer du comptable, ou de l'actualiser lorsqu'elle est déjà en place.

1) Budget Principal

Les créances à encaisser sur le Budget Principal correspondent principalement aux loyers, aux refacturations de charges, à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, aux fermages, aux droits de voirie, etc.

Aussi, par délibération du 6 juillet 2023, une méthodologie de la valorisation du risque d'irrécouvrabilité des créances a été retenue selon les taux de dépréciation fixés suivants :

- les créances de l'année en cours ne feront pas l'objet de dépréciation,
- à partir d'une analyse individuelle pour les titres de recette supérieurs à 1 000 €,
- selon les taux de dépréciation arrêtés en fonction de l'ancienneté de la dette pour les titres de recette inférieurs ou égal à 1 000 €

Ainsi, une provision de 74 200,85 € pour risque d'impayés au titre de l'exercice 2023 avait été constituée.

Il est donc proposé, au titre de l'exercice 2024, d'actualiser cette provision selon la même méthode de calcul :

- Pour les titres de recette inférieurs ou égal à 1 000 € (hors créances de 2024)

Exercice	Ancienneté de la dette	Taux de dépréciation	Provision 2023	total des retes à recouvrer à aujourd'hui	Provision 2024	Provision à constituer
2017 et antérieures	> à N-6	100%	2 971,52	7 421,43	7 421,43	4 449,91
2018	N-6	60%	4 026,14	11 703,45	7 022,07	2 995,93
2019	N-5	50%	6 265,73	4 758,13	2 379,07	-3 886,67
2020	N-4	40%	2 157,83	5 554,96	2 221,98	64,15
2021	N-3	30%	1 670,39	4 880,08	1 464,02	-206,37
2022	N-2	20%	1 533,13	6 259,12	1 251,82	-281,31
2023	N-1	10%	1 933,24	7 014,44	701,44	-1 231,80
	TOTAL		20 557,98	47 591,61	22 461,84	1 903,86

- Pour les titres de recettes supérieurs à 1 000 € (hors créances de 2024) :

Exercice	N° de pièce	Date de prise en charge	Objet du titre	Reste à recouvrer	Observations	Provision 2023			
						Provision 2023	provision à aujourd'hui	provisionner 2024	A constituer
2013	T-551	31/12/2013	tlpe 2012	1 100,00	Code empAchément A«A ANV contentieuxA A» 06/11/2023 - 01/01/2099	1100	Non valeur	0,00	-1 100,00
2014	T-644	30/12/2014	tlpe 2013 60	1 100,00	Code empAchément A«A ANV contentieuxA A» 06/11/2023 - 01/01/2099	1100	Non valeur	0,00	-1 100,00
2015	T-504	25/09/2015	tlpe 2014	1 100,00	Code empAchément A«A ANV contentieuxA A» 06/11/2023 - 01/01/2099	1100	Non valeur	0,00	-1 100,00
2019	T-559	27/09/2019	facture 01900	1 581,15	Redressement judiciaire 15/09/2020	948,69	70%	1 106,81	158,12
2020	T-459	30/10/2020	facture 02000	1 337,47	Liquidation judiciaire 30/11/2020	1387,42	100%	1 337,47	-49,95
2021	T-671	28/12/2021	facture 02100	1 632,43	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 30/03/22	326,486	30%	489,73	163,24
2021	T-711	28/12/2021	tlpe 2021 ven	2 083,32	Lettre de relance standard acte crA@A@ - 25/02/22	208,332	20%	416,66	208,33
2022	T-675	28/11/2022	tlpe 2022 - ve	2 083,32	Lettre de relance standard acte crA@A@ - 03/02/23	208,332	20%	416,66	208,33
2022	T-951	27/12/2022	tlpe 2022 - co	1 632,43	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 17/03/23	326,486	30%	489,73	163,24
2022	T-1061	31/12/2022	tlpe 2022 - jat	1 101,78	Liquidation judiciaire 31/07/2023 - 31/12/2024	220,356	30%	330,53	110,18
2023	T-838	24/11/2023	tlpe 2023 com	1 184,59	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 01/03/24	0	10%	118,46	118,46
2023	T-871	28/11/2023	tlpe 2023 com	1 678,17	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 01/03/24	0	10%	167,82	167,82
2023	T-972	04/12/2023	tlpe 2023 ven	4 443,42	Phase comminatoire en cours 03/05/2024 - 22/07/2024	0	10%	444,34	444,34
2023	T-976	04/12/2023	tlpe 2023 ven	1 276,87	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 01/03/24	0	10%	127,69	127,69
2023	T-980	04/12/2023	tlpe 2023 ven	2 141,71	Lettre de relance standard acte crA@A@ - 09/02/24	0	10%	214,17	214,17
2023	T-981	04/12/2023	tlpe 2023 ven	5 544,62	Mise en demeure standard acte crA@A@ - 03/03/24	0	10%	554,46	554,46
2023	T-999	04/12/2023	tlpe 2023 ven	1 585,46	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 01/03/24	0	10%	158,55	158,55
2023	T-1028	11/12/2023	tlpe 2023 jaux	5 672,50	Liquidation judiciaire 14/05/2024	0	10%	567,25	567,25
2023	T-1037	11/12/2023	tlpe 2023 jaux	1 277,30	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 01/03/24	0	10%	127,73	127,73
2023	T-1129	31/12/2023	fermages 202	1 198,09	Phase comminatoire en cours 05/04/2024 - 24/06/2024	0	10%	119,81	119,81
2011	T-409	31/12/2011	taxe locale pu	1 740,00	Code empAchément A«A ANV contentieuxA A» 06/11/2023 - 01/01/2099	1740	100%	1 740,00	0,00
2022	T-722	06/12/2022	tlpe 2022 - ve	19 448,75	SATD bancaire nA@gative - 29/03/24	1944,875	20%	3 889,75	1 944,88
2022	T-324	16/06/2022	remb phonak	1 600,00	Mise en demeure standard acte crA@A@ - 17/12/22	160	10%	160,00	0,00
2018	T-381	31/10/2018	cle dossier cui	1 327,21	Mise en demeure personnes publiques notifiA@ - 17/05/21	132,721	20%	265,44	132,72
2019	T-156	13/05/2019	partie paieme	1 347,37	Mise en demeure personnes publiques notifiA@ - 17/05/21	134,737	20%	269,47	134,74
2019	T-334	21/08/2019	partie paieme	1 347,37	Mise en demeure personnes publiques notifiA@ - 17/05/21	134,737	20%	269,47	134,74
2023	T-173	19/04/2023	convention so	4 000,00	Mise en demeure personnes publiques acte crA@A@ - 22/09/23	0	10%	400,00	400,00
2023	T-174	19/04/2023	convention fa	4 000,00	Mise en demeure personnes publiques acte crA@A@ - 22/09/23	0	10%	400,00	400,00
2023	T-175	19/04/2023	convention is	4 000,00	Mise en demeure personnes publiques acte crA@A@ - 22/09/23	0	10%	400,00	400,00
2023	T-176	19/04/2023	convention so	4 000,00	Mise en demeure personnes publiques acte crA@A@ - 22/09/23	0	10%	400,00	400,00
2023	T-210	28/04/2023	convention ar	4 000,00	Mise en demeure personnes publiques acte crA@A@ - 29/09/23	0	10%	400,00	400,00
2021	T-612176003	31/12/2021	ordre de revei	2 014,23	Mise en demeure standard Acte de poursuite annula@ - 14/11/23	201,423	10%	201,42	0,00
2021	T-612176013	31/12/2021	ordre de revei	2 308,91	Mise en demeure standard Acte de poursuite annula@ - 14/11/23	230,891	10%	230,89	0,00
2022	T-1190	31/12/2022	tribunal admin	1 500,00	Phase comminatoire facultative envoyA@ A huissier - 22/05/23	300	30%	450,00	150,00
2022	T-665965083	27/12/2022	ordre de revei	1 356,00	Mise en demeure standard notifiA@ - 20/12/23	135,6	10%	135,60	0,00
2022	T-665965093	27/12/2022	ordre de revei	62 433,62	Mise en demeure standard notifiA@ - 20/12/23	6243,362	10%	6 243,36	0,00
2019	T-795	30/12/2019	peril imminen	74 474,43	Surendettement - suspension des poursuites 26/04/2024 - 31/03/2026	22342,329	50%	37 237,22	14 894,89
					Paiements 2023/2024 sur titres provisionés	13 016,10			-13 016,10
				231 652,52		53 642,87		60 280,50	6 637,63

Le montant total de la provision 2024 s'élève ainsi à 82 742,34 €, aussi le montant de la provision déjà constituée doit être ajusté de + 8 541,49.

2) Budget Déchets

Les créances à encaisser sur le Budget Déchets correspondent à la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (pour les communes de l'ex-CCBA), des contenants, etc.

Aussi, par délibération du 21 décembre 2017, une méthodologie de la valorisation du risque d'irrecouvrabilité des créances a été retenue selon les taux de dépréciation fixés suivants :

- 100 % du montant restant à encaisser arrondi à l'euro inférieur pour les créances de 3 ans et plus,
- 75 % du montant restant à encaisser arrondi à l'euro inférieur pour les créances de 2 ans,
- 50 % du montant restant à encaisser arrondi à l'euro inférieur pour les créances d'un an.

Aussi, une provision de 101 043 € pour risque d'impayés au titre de l'exercice 2017 avait été constituée et ajustée tous les ans pour s'établir en 2023 à 105 607,11 €.

Exercices	Impayé au 29/05/2024	Taux de dépréciation	Provisions 2023(délibération 6 juillet 2023)	Provisions 2024	A constituer
2013	1 762,58	100%	2253,84	1 762,58	- 491,26
2014	1 766,94	100%	2445,53	1 766,94	- 678,59
2015	1 530,68	100%	2868,2	1 530,68	- 1 337,52
2016	896,75	100%	1364,68	896,75	- 467,93
2017	1 200,44	100%	1903,69	1 200,44	- 703,25
2018	4 605,73	100%	7122,32	4 605,73	- 2 516,59
2019	6 784,04	100%	10993,79	6 784,04	- 4 209,75
2020	17 711,20	100%	28068,02	17 711,20	- 10 356,82
2021	26 878,20	75%	47764,9125	20 158,65	- 27 606,26
2022	840,43	50%	822,13	420,22	- 401,92
TOTAL	63 976,99		105 607,11	56 837,23	- 48 769,89

Le montant de la provision 2024 est de 56 837,23€ ; aussi le montant de la provision déjà constituée doit être ajusté de – 48 769,89 €

3) Budget Gens du voyage

Les créances à encaisser sur le budget Gens du voyage correspondent principalement aux loyers des emplacements, la refacturation des fluides, etc.

Aussi, par délibération du 6 juillet 2023, une méthodologie de la valorisation du risque d'irrécouvrabilité des créances a été retenue selon les taux de dépréciation fixés suivants :

- les créances de l'année en cours ne feront pas l'objet de dépréciation,
- selon les taux de dépréciation arrêtés en fonction de l'ancienneté de la dette :

Ancienneté de la dette	Taux de dépréciation
> à N-6	100%
N-6	75%
N-5	50%
N-4	25%
N-3	20%
N-2	10%
N-1	5%

Ainsi, une provision de 9 581,13 € pour risque d'impayés au titre de l'exercice 2023 avait été constituée.

Il est donc proposé, au titre de l'exercice 2024, d'actualiser cette provision selon la même méthode de calcul :

Exercice	Ancienneté de la dette	Impayé au 29/05/2024	Taux de dépréciation	Provisions 2023(délibération 6 juillet 2023)	Provisions 2024	A constituer
2017 et antérieures	> à N-6	-	100%	-	-	0,00
2018	N-6	165,28	75%	49,71	123,96	74,25
2019	N-5	540,29	50%	-	270,15	270,15
2020	N-4	40 429,12	25%	-	10 107,28	10 107,28
2021	N-3	69 127,39	20%	5 184,42	13 825,48	8 641,05
2022	N-2	39 451,68	10%	3 449,90	3 945,17	495,27
2023	N-1	2 303,62	5%	897,10	115,18	-781,92
TOTAL		152 017,38		9 581,13	28 387,21	18 806,08

Le montant total de la provision 2024 s'élève ainsi à 28 387,21€, aussi le montant de la provision déjà constituée doit être ajusté de + 18 806,08 €.

4) Budget Hôtel de projet

Les créances à encaisser sur le budget Hôtel de projet correspondent principalement aux loyers, la refacturation des fluides, etc.

Aussi, par délibération du 6 juillet 2023, une méthodologie de la valorisation du risque d'irrécouvrabilité des créances a été retenue selon les taux de dépréciation fixés suivants :

- les créances de l'année en cours ne feront pas l'objet de dépréciation,
- selon les taux de dépréciation arrêtés en fonction de l'ancienneté de la dette

Ancienneté de la dette	Taux de dépréciation
> à N-6	100%
N-6	60%
N-5	50%
N-4	40%
N-3	30%
N-2	20%
N-1	10%

Ainsi, une provision de 14 593,04 € pour risque d'impayés au titre de l'exercice 2023 avait été constituée.

Il est donc proposé, au titre de l'exercice 2024, d'actualiser cette provision selon la même méthode de calcul :

Exercice	Ancienneté de la dette	Impayé au 29/05/2024	Taux de dépréciation	Provisions 2023(délibération 6 juillet 2023)	Provisions 2024	A constituer
2017 et antéri	> à N-6	-	100%	-	-	0,00
2018	N-6	3 805,97	60%	-	2 283,58	2 283,58
2019	N-5	10 601,14	50%	1 974,20	5 300,57	3 326,37
2020	N-4	14 954,57	40%	4 240,46	5 981,83	1 741,37
2021	N-3	9 319,44	30%	4 486,37	2 795,83	-1 690,54
2022	N-2	17 699,59	20%	1 863,89	3 539,92	1 676,03
2023	N-1	75 360,96	10%	2 028,13	7 536,10	5 507,97
TOTAL		131 741,67		14 593,04	27 437,83	12 844,79

Le montant total de la provision 2024 s'élève ainsi à 27 437,83€, aussi le montant de la provision déjà constituée doit être ajusté de + 12 844,79€.

5) Budget Tourisme

Les créances à encaisser sur le Budget Tourisme correspondent au loyer du Port de Plaisance et de la Taxe de Séjour.

Aussi, par délibération du 15 décembre 2021, une méthodologie de la valorisation du risque d'irrecouvrabilité des créances a été retenue selon les taux de dépréciation fixés suivants ..

- 100 % du montant restant à encaisser arrondi à l'euro inférieur pour les créances de 3 ans et plus,
- 75 % du montant restant à encaisser arrondi à l'euro inférieur pour les créances de 2 ans,
- 50 % du montant restant à encaisser arrondi à l'euro inférieur pour les créances d'un an.

Ainsi, une provision de 3 157,25 € pour risque d'impayés au titre de l'année 2022 avait été constituée et actualisée en 2023 à hauteur de 2 276,79€.

Il est proposé, au titre de l'exercice 2024, d'actualiser cette provision selon la même méthode de calcul :

Exercice	Numéro de pièce	Provisions a constater en 2023		Différence de Provisions à constituer (b-a)	Reste a recouvrer (en €) en 2024	Provisions a constater en 2024		Différence de Provisions à constituer (b-a)
		%	Montants (en €) (b)			%	Montants (en €) (b)	
2018	T-101			- 165,00	-			-
2019	T-10	100	275,00	-	275,00	100	275,00	-
2019	T-110			- 165,00	-			-
2020	T-59	100	275,00	68,75	275,00	100	275,00	-
2020	T-133			- 315,50				-
2020	T-10			- 390,00				-
2021	T-199	75	372,67	- 27,33		100	-	- 372,67
2021	T-139			- 400,00				-
2021	T-146	75	206,25	68,75	275,00	100	275,00	68,75
2021	T-251			- 83,00				-
2021	T-53			- 360,00				-
2021	T-186	75	386,32	126,32	429,32	100	429,32	43,00
2022	T-176	50	336,50	336,50			-	- 336,50
2022	T-62	50	165,00	165,00	-	75	-	- 165,00
2022	T-26	50	0,06	0,06	0,11	75	0,08	0,03
2022	T-21	50	260,00	260,00	520,00	75	390,00	130,00
2023	T-151				54,40	50	27,20	27,20
2023	T-151				5 040,00	50	2 520,00	2 520,00
2023	T-155				36,00	50	18,00	18,00
2023	T-117				960,00	50	480,00	480,00
2023	T-150				960,00	50	480,00	480,00
	TOTAL		2 276,79	- 880,46	8 824,83		5 169,60	2 892,81

Le montant de la provision 2024 est de 5 169,60 €, aussi le montant de la provision déjà constituée doit être ajusté de + 2 892,81€.

6) Budget Résidence pour personnes âgées

Les créances à encaisser sur le budget Résidence pour personne âgées correspondent principalement aux loyers des appartements et la refacturation des charges.

Il est proposé d'adopter une méthodologie pour la valorisation du risque d'irrecouvrabilité des créances extraites de l'état des restes à recouvrer du comptable :

- les créances de l'année en cours ne feront pas l'objet de dépréciation,
- selon les taux de dépréciation arrêtés en fonction de l'ancienneté de la dette :

Ancienneté de la dette	Taux de dépréciation
> à N-6	100%
N-6	60%
N-5	50%
N-4	40%
N-3	30%
N-2	20%
N-1	10%

Il est donc proposé, au titre de l'exercice 2024, de constituer cette provision selon cette méthode de calcul :

Exercice	Ancienneté de la dette	Impayé au 29/05/2024	Taux de dépréciation	Provisions 2024 à constituer
2017 et antérieures	> à N-6	16 958,33	100%	16 958,33
2018	N-6	-	60%	-
2019	N-5	354,92	50%	177,46
2020	N-4	3 935,77	40%	1 574,31
2021	N-3	6 929,41	30%	2 078,82
2022	N-2	3 572,94	20%	714,59
2023	N-1	15 263,21	10%	1 526,32
TOTAL		47 014,58		23 029,83

Le montant total de la provision 2024 s'élève ainsi à 23 029,83€.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Considérant d'une part que les provisions susmentionnées constituent des dépenses obligatoires au sens de l'article L. 2321-2 du CGCT,

Considérant d'autre part que l'article R.2321-2 du CGCT prévoit qu'une provision comptable peut être constituée dès lors qu'un risque est identifié par la collectivité,

Vu la délibération n°20 du 21 décembre 2017,

Vu la délibération n°11 du 15 décembre 2021,

Vu la délibération n°6 du 6 juillet 2023,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la dotation de la provision de + 8 541,49€ pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Principal,

APPROUVE la reprise de la provision de – 48 769,89€ pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Déchets,

APPROUVE la dotation de la provision de + 18 806,08€ pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Gens du voyage,

APPROUVE la constitution d'une provision de +12 844,79 € pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Hôtel de projet,

APPROUVE la reprise de la provision de + 2 892,81 € pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Tourisme,

ARRÊTE la méthodologie pour la valorisation du risque d'irrecouvrabilité des créances du Budget Résidences pour Personnes Agées,

APPROUVE la constitution d'une provision de 23 029,83 € pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Résidence pour Personnes Agées,

PRÉCISE que le montant de ces provisions sera ajusté chaque année selon la méthodologie retenue et compte tenu du fichier actualisé des restes à recouvrer,

PRÉCISE que la constitution de la provision est inscrite au chapitre 68,

PRÉCISE que la reprise de la provision est inscrite au chapitre 78.

ADOpte à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

5 - Accompagnement à la stratégie de communication, au déploiement du plan de communication et à la mise en œuvre de la communication du chantier ÉcoQuartier gare de l'ARC - Attribution du marché

Date de convocation : 14 juin 2024 L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-

MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

FINANCES

5 - Accompagnement à la stratégie de communication, au déploiement du plan de communication et à la mise en œuvre de la communication du chantier ÉcoQuartier gare de l'ARC - Attribution du marché

L'ARC recompose totalement le quartier de la gare qui est labellisé Eco-Quartier. Les premiers travaux vont s'intensifier dès l'été 2024. Chaque jour, ce secteur accueille 10 000 passagers SNCF, les clients des commerces et les riverains de Margny-lès-Compiègne et Compiègne qui transitent par ce secteur.

Ce projet d'urbanisme, soutenu par de multiples partenaires, d'un montant total estimé à 47 millions d'euros, a pour objectif d'être réalisé à l'horizon 2035. Il comprendra un pôle d'échanges, 400 logements, des bureaux et des commerces qui pourront accueillir jusqu'à 600 emplois dans un environnement paysager.

Consciente des enjeux, l'Agglomération de la Région de Compiègne souhaite accompagner tous les publics dans les changements qui vont s'opérer autour de la gare et les informer au fur et à mesure des avancées des travaux par une communication « projet » performante. Les différents chantiers - nouvelles constructions, nouvelles voiries, réaménagements des circulations..., vont générer des contraintes. Il est essentiel de présenter ces nouveaux aménagements et usages. Un volet conséquent de la communication doit aussi être consacré à la communication du chantier en lui-même – circulations, espaces réservés, base vie..., afin de faciliter l'accès à la gare, aux commerces et aux habitations pendant les différentes phases.

L'ARC a donc décidé de recourir aux conseils et au savoir-faire d'une agence spécialisée et aguerrie aux enjeux de la communication d'un grand chantier d'urbanisme.

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert qui ne faisait pas l'objet d'un allotissement.

Un avis de publicité est paru au BOAMP et au JOUE et le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur la plateforme électronique de l'ARC : <https://marches-agglo-compiegne.safetender.com>.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 avril 2024 à 12h00 et 5 offres ont été remises dans les délais impartis.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la façon suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 points
2-Valeur technique	60 points

Au vu du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à la société Quinte et Sens sur la base de 2 scénarios de commande.

Le marché à conclure prend la forme d'un accord-cadre mono attributaire, s'exécutant par l'émission de bons de commandes, avec les montants maximum définis ci-après :

- période initiale : 120 000 € HT,
- périodes ultérieures en cas de reconduction : 80 000 € HT (pour chaque période de reconduction).

La durée du marché est d'une année, pouvant être reconduit tacitement 2 fois pour une période d'une année, sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur OURY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-1 et L.1414-2,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5, L.2125-1 1°, R.2162-4 2°, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le choix de la commission d'appel d'offres du 31 mai 2024, d'attribuer le marché à la société Quinte et Sens.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature du marché public « Accompagnement à la stratégie de communication, au déploiement du plan de communication et à la mise en œuvre de la communication du chantier ÉcoQuartier gare de l'Agglomération de la Région de Compiègne » avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, à savoir la société Quinte et Sens,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment le marché public ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal, chapitre 011.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

6 - Assurance Dommages aux biens - Avenant au marché

Date de convocation :
14 juin 2024

Date d'affichage de la
convocation :
14 juin 2024

Nombre de Conseillers
présents
34

Nombre de Conseillers
représentés :
15

Nombre de Conseillers
en exercice :
53

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
49

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-06CA20062024-DE

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

FINANCES

6 - Assurance Dommages aux biens - Avenant au marché

Par délibération du 17 novembre 2022, pour l'assurance Dommages aux biens (de 5 ans à effet du 1^{er} janvier 2023), le Bureau Communautaire a constaté l'appel d'offres infructueux, lancé un marché sans publicité ni mise en concurrence et autorisé le Président à signer le marché correspondant.

L'offre de SMACL acceptée s'élève à 1,00 € HT/m² assuré, soit 44 735,26 € TTC pour 41 210 m² en 2023. Le prix évolue en fonction de la surface actualisée et d'un indice contractuel.

L'assureur considère que la sinistralité globale grandissante liée aux risques sociaux et au réchauffement climatique est de nature à augmenter la prime annuelle, pour l'ensemble de ses collectivités assurées. Il s'appuie sur les circonstances imprévues depuis la signature du marché, cas mentionné dans le code de la commande publique (sinistralité exceptionnelle sur l'ensemble du territoire national : émeutes, événements climatiques, tempêtes (entraînant une augmentation forte de dépenses de la SMACL). Il propose un avenant visant une augmentation de 25 % sur le prix annuel (indice inclus), ce qui revient à une augmentation nette de 22,53 %, l'indice étant déjà prévu dans le contrat.

Sur la base des chiffres du parc assuré 2024 (40 003 m²), ceci équivaut à une augmentation annuelle de 8 853 € HT.

Compte tenu de la franchise modérée de 20 000 €, le prix final annuel à 1,25 € HT/m² demeure raisonnable. Il faut en effet tenir compte des nombreuses résiliations au niveau national, de la rareté des assureurs sur ce secteur des collectivités et des prix en forte hausse. Face à un refus d'un tel avenant, il résulterait une forte incertitude, en cas de nouvel appel d'offres, d'obtenir un prix équivalent et même une offre. Il s'agit donc d'un choix économiquement pertinent et responsable dans le respect du code de la commande publique, au regard de l'offre assurantielle actuelle.

L'avenant proposé est joint en annexe ; cependant en cas d'approbation, les modifications seront actées par notification de la modification du marché. La date d'effet, non rétroactive, ne sera pas au 1^{er} janvier comme proposé par la SMACL, mais sera celle de la notification de la modification du marché.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-4,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2194-1 3° et R.2194-5,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification n° 1 au marché n° 22.275 d'assurance Dommages aux biens proposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président (ou son délégué) à la signer,

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-06CA20062024-DE



PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 011.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Modification du marché public n°1 (Avenant n°1) R.2194-5 du Code de la commande publique

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Agglomération de la Région de COMPIEGNE et de la Basse Automne
Hôtel de Ville CS 10007 60321 COMPIEGNE Cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

SMACL ASSURANCES SA
141, avenue Salvador Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Courriel : pmdemat@smacl.fr
Siret : 833 817 224 00029

C - Objet du marché public.

- Objet du marché public : Assurance Dommages aux Biens et risques annexes (marché n°22.275)
- Date de la notification du marché public : 28/12/2022
- Durée d'exécution du marché public : le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les 2 parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.
- Montant initial du marché public :

Taux HT (y compris catastrophes naturelles) : 1,00 €/m² soit une prime TTC annuelle de 44 735,26 € pour 41 210 m²

D - Objet de la modification du marché public

- Modifications introduites par la présente modification du marché public :

Augmentation du taux et par conséquent de la prime annuelle.

Nouveau montant du marché public

- Taux HT : 1,25 €/m²
- Montant TTC annuel de la prime : 54 339,46 €, pour une superficie totale du parc assuré 2024 de 40 003 m²



■ Incidence financière de la modification du marché public :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI (plus-value)

■ Dispositions générales :

Toutes les clauses du marché initial demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ Renoncement à réclamation :

La signature de la présente modification du marché public par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur antérieur à la date de signature.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification du marché public au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Signature du titulaire, A, le « Reçue à titre de notification copie de la présente modification du marché public »

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Rapport de présentation

Avenant n° 1 au marché n° 22.275

Objet : Assurance Dommages aux Biens et risques annexes

I – DESCRIPTIF DU MARCHÉ ACTUEL

Entreprise titulaire :

SMACL ASSURANCES SA
141, avenue Salvador Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Courriel : pmdemat@smacl.fr
Siret : 833 817 224 00029

Mode de passation du marché :

- **Marché public passé selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables** en application de l'article L.2122-1, et R.2122-2 du Code de la commande publique

Objet du marché : Assurance Dommages aux Biens et risques annexes (marché n°22.275)

Date de notification du marché : 28/12/2022

Durée initiale du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2023 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les 2 parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance du 1er janvier.

Montant initial du marché public :

Taux HT (y compris catastrophes naturelles) : 1,00 €/m² soit une prime TTC annuelle de 44 735,26 € pour 41 210 m²

II - NATURE ET ETENDUE DES MODIFICATIONS INDUITES PAR L'AVENANT N° 1

Le présent avenant n°1 proposé a pour objet d'intégrer au marché la modification suivante :

Nouveau montant du marché public

- Taux HT : 1,25 €/m²
- Montant TTC annuel de la prime : 54 339,46 €, pour une superficie totale du parc assuré 2024 de 40 003 m²

III –JUSTIFICATION DU RECOURS A L'AVENANT N°1

Le présent avenant a donc pour objet d'intégrer au marché les modifications exposées au point II).

JUSTIFICATIONS

- 1) En application de l'article R.2194-5 du Code de la commande publique, les modifications d'un montant de 8 853,77 € HT (aléas) répondent à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

L'assureur considère que la sinistralité globale grandissante liée aux risques sociaux et au réchauffement climatique est de nature à augmenter la prime annuelle, pour l'ensemble de ses collectivités assurées. Il s'appuie sur les circonstances imprévues depuis la signature du marché, cas mentionné dans le code de la commande publique (sinistralité exceptionnelle sur l'ensemble du territoire national : émeutes, événements climatiques, tempêtes (entraînant une augmentation forte de dépenses de la SMACL).

SYNTHESE DES MODIFICATIONS AU MARCHE n°22.275

Montant initial du marché :

Taux HT (y compris catastrophes naturelles) : 1,00 €/m² soit une prime TTC annuelle de 44 735,26 € pour 41 210 m²

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : + 8 853,77 € par an
- Montant TTC : + 9 604,20 € par an
- **% d'écart introduit par la présente modification du marché public sur le montant initial du marché : 22,53 %**

Nouveau montant du marché :

- Taux HT : 1,25 €/m²
 - Montant HT : 50 003,75 €
 - Montant TTC : 54 339,46 €
- pour une superficie totale assurée de 40 003 m²

IV – CONCLUSION

Il est proposé d'autoriser le Pouvoir adjudicateur à conclure avec l'entreprise **SMACL ASSURANCES**, l'avenant n° 1 au marché de prestations de services relatif à l'assurance Dommages aux Biens et risques annexes.

Fait à Compiègne, le



Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-06CA20062024-DE



13 FEV. 2024

A.V.E.N.A.N.T.
D.E.
M.O.D.I.F.I.C.A.T.I.O.N.

En application des articles L.2194-1, R.2194-1 et R2194-5 du code de la commande publique,

Marché d'Assurances : 22.275

LOT Unique : "Dommages aux Biens"

ENTRE

SMACL Assurances SA,

Société anonyme au capital de 260 071 379,48 euros - Entreprise régie par le Code des assurances immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 833 817 224

Dont le siège social est 141 avenue Salvador Allende – 79000 NIORT

Représentée par Monsieur Patrick BLANCHARD, en qualité de Directeur général, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « SMACL Assurances SA » ou le « Titulaire », D'une part,

Et

**CTE D AGLO DE LA REGION DE COMPIEGNE
PLACE DE L HÔTEL DE VILLE
CS 10007
60321 COMPIEGNE CEDEX**

Sociétaire N° 82147 / Q

Ci-après dénommé « l'Acheteur public », d'autre part,



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)



SMACL ASSURANCES SA - Société anonyme au capital de 260 071 379,48 euros, entreprise régie par le Code des assurances, RCS Niort n° 833817224. Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT Cedex 9.



Préambule

Le Code de la Commande Publique permet, dans des conditions strictement définies, de procéder en cours d'exécution à la modification d'un marché (article L.2194-1).

C'est ainsi que selon l'article R2194-1 du code de la commande publique, le marché peut être modifié « lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses deréexamen, dont des clauses de variation du prix ou d'options claires, précises et sans équivoque. Ces clauses indiquent le champ d'application et la nature des modifications ou options envisageables ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage ».

Ainsi, les cotisations varient annuellement, conformément aux stipulations du marché, en fonction de l'évolution de l'indice FFB pour votre police « dommages aux biens » La majoration appliquée à ce titre est égale à 2,47 % .

Le Code de la Commande Publique prévoit, également, que le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. (R.2194-5).

Dans cette hypothèse, la modification engendrée par une circonstance qu'un acheteur ne pouvait pas prévoir peut atteindre 50% du montant initial du marché.

Concernant la mise en œuvre de cette possibilité de dérogation, le Conseil d'Etat (assemblée générale – avis du 15 septembre 2022, n°405.540) a rappelé que « rien n'empêche que les modifications des marchés (...) portent uniquement, en vue de compenser les surcoûts que le titulaire (...) subit du fait de circonstances imprévisibles, sur les prix ou les tarifs » (§6).

Le Conseil d'Etat reconnaît donc que dans la limite d'une augmentation de 50%, les parties à un marché public peuvent modifier les tarifs pratiqués afin de prendre en compte les circonstances imprévisibles auxquelles doit faire face le titulaire dudit marché.

Le Conseil d'Etat a, dans ce même avis, défini la notion de « circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir » en indiquant que cette hypothèse correspond à l'hypothèse où « l'augmentation des dépenses exposées par l'opérateur économique (...) ont dépassé les limites ayant pu raisonnablement être envisagées par les parties lors de la passation du contrat » (§ 9).

Tel est le cas en l'espèce. En effet, les circonstances de l'année 2023 marquée par une sinistralité exceptionnelle de par son intensité et son caractère multifactoriel (Emeutes et Mouvements Populaires d'ampleur sur l'ensemble du territoire, un séisme touchant de multiples collectivités et une multitude d'évènements climatiques importants de fin d'exercice (Fortes tempêtes et inondations touchant des départements entiers) ont engendré une augmentation conséquente des dépenses exposées par la SMACL.

Cette augmentation des dépenses constitue, au regard de l'avis précité du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 une « circonstance qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir » au sens de l'article L 2194-1 5°.

De même, la sinistralité grandissante en lien avec les risques sociaux et le réchauffement climatique a de surcroît pour conséquence la raréfaction des acteurs sur le marché de l'assurance des collectivités qui laissent nombre de collectivités sans couverture du fait d'une aggravation généralisée des risques.

Ces difficultés des collectivités à trouver un assureur ont d'ailleurs mené les pouvoirs publics à réagir par la mise en œuvre d'une mission sur l'assurabilité des collectivités territoriales en 2023 sous l'égide de 3 ministères (Economie, Transition écologique, collectivités territoriales et ruralité).

Au vu de ce qui est exposé ci-avant, et afin de prendre en compte ces évolutions, entraînant des conséquences financières par rapport au contrat initial, une majoration de 25 % a été appliquée sur vos cotisations, y compris l'évolution indiciaire de 2,47%.

En conséquence, les Parties ont adopté d'un commun accord ce qui suit :

ARTICLE 1 – Modification de la cotisation annuelle

SMACL Assurances a fait parvenir à l'Acheteur public un avis d'échéance pour l'année 2024 portant sur la couverture des prestations, objets du lot n°1 -du marché "Dommages aux Biens"

Cet avis s'élève à :

50 063,77 € HT
54 339,46 € TTC.

Soit un taux de 1,25 €/m² HT pour une superficie totale assurée de 40 003 m².

ARTICLE 2- Date d'effet du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour la durée restant à courir du marché susvisé.

ARTICLE 3 – Commission AO

L'article L.1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié précise que
« *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis.*

Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres ».

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le _____

A cette occasion, les membres présents ont émis un avis favorable sur les termes du projet de modification n°__ présenté pour le lot n°1 du marché public relatif à la « souscription et la gestion des contrats d'assurances ».

Fait à Niort , le 13/02/2024

Pour l'Acheteur Public

Pour SMACL Assurances SA
Pour le Président

Catherine ARLOT
Responsable du Pôle IARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

7 - Assurance Responsabilité civile - Avenant au marché

Date de convocation :
14 juin 2024

Date d'affichage de la
convocation :
14 juin 2024

Nombre de Conseillers
présents
33

Nombre de Conseillers
représentés :
15

Nombre de Conseillers
en exercice :
53

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
48

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-07CA20062024-DE

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS, Daniel LECA

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

FINANCES

7 - Assurance Responsabilité civile - Avenant au marché

Pour le risque Responsabilité civile, l'ARC a conclu un marché d'assurance avec SMACL, pour 5 ans à effet du 1^{er} janvier 2021.

Le prix annuel du marché était de 21 362 € TTC en 2024, sur la base d'un taux de 0,0185 % sur les budgets de fonctionnement réalisés et d'un forfait fixe pour la protection juridique de l'ARC. Le total prévisionnel à payer au 31/12/2025 (donc sur 5 ans) s'élevait à 113 493 € TTC, sans compter l'augmentation proposée lors de la présente séance.

L'assureur considère que les primes payées ne permettent pas l'équilibre financier du contrat, compte tenu de la sinistralité en hausse. L'ARC a en effet connu des sinistres plus fréquents et plus chers en matière de végétaux (chute d'arbres, racines).

L'assureur propose une augmentation de 0,0185 % à 0,033 % du taux de cotisation basé sur les budgets de fonctionnement, la part fixe restant inchangée. Sur la base des chiffres 2024, ceci équivaut à une augmentation de 16 202 € TTC au total. Sur la totalité du marché (5 ans), l'incidence est évaluée à une augmentation moyenne de 14,27 %. Cette augmentation relativement limitée s'explique par le fait que 2025 étant la dernière année du contrat, seule celle-ci sera impactée.

L'assureur accompagne cette proposition d'une franchise de 2 000 € sur les dommages matériels et immatériels consécutifs (impactant la plupart des sinistres), l'absence d'intervention sous cette franchise en recours contre les tiers, deux exclusions techniques sur les dommages causés par les ouvrages GEMAPI non conformes à la réglementation et ceux causés par les substances PFAS (polluants éternels), et enfin, prescrit les actions après 2 ans suivants l'évènement. A l'occasion de sa proposition, l'assureur fait part d'une résiliation conservatoire en cas de refus de l'avenant, comme il peut le faire, au même titre que l'assurée, à chaque date anniversaire avec préavis d'au moins 6 mois.

Le code de la commande publique fixe les cas où la modification du marché est substantielle, et les réponses possibles de l'ARC sont mentionnées à la suite :

« 1° Elle introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue » : l'assureur inclut des clauses qui ne dépendent pas de l'ARC mais de l'assureur. Mais, seule certitude pour l'ARC, SMACL était la seule candidate, preuve que déjà le secteur et l'offre se réduisaient au minimum. La situation assurantielle des collectivités n'a pas changé, certaines collectivités n'ayant plus d'assureur, ou à un prix très élevé, ce qui a motivé le Gouvernement à lancer une mission parlementaire sur ce sujet,

« 2° Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial » : l'augmentation, comme dit plus haut, de 14,27 % n'est pas de nature à avantager significativement le cocontractant, ni la franchise raisonnable à 2000 €, en raison de ces chiffres modérés et de la sinistralité qui déséquilibre le contrat et qui motive l'augmentation selon l'assureur. Celui-ci rééquilibre le contrat via un prix en hausse,

« 3° Elle modifie considérablement l'objet du marché » : l'objet reste le même (assurance Responsabilité civile), seules quelques limitations (franchise, exclusion de détails sur des non conformités à la réglementation), habituelles en assurance, sont ajoutées sans « modifier considérablement l'objet du marché »,

« 4° Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire en dehors des hypothèses prévues à l'article R. 2194-6. » : le titulaire reste toujours la SMACL, pour la dernière année du contrat.

La modification proposée est donc non substantielle au sens du code de la commande publique.

Le projet d'avenant est joint en annexe, à effet du 1^{er} janvier 2025. Si elle est approuvée, la modification sera actée par notification de la modification du marché, et non à partir du projet d'avenant proposé, pour une question de formalisme.

Compte tenu de la sinistralité, dans l'intérêt de l'ARC, il est donc proposé d'approuver la modification n° 1 au marché 103-2020, afin de permettre la continuité du contrat jusqu'au terme normal du 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-4,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-7,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 31 mai 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification n° 1 au marché 103-2020 d'assurance Responsabilité civile proposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président (ou son délégué) à la signer,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 011.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Modification du marché public n°2 (Avenant n°2)

R.2194-7 du Code de la commande publique

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Agglomération de la Région de COMPIEGNE et de la Basse Automne
Hôtel de Ville CS 10007 60321 COMPIEGNE Cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

SMACL ASSURANCES SA
141, avenue Salvador Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Courriel : pmdemat@smacl.fr
Siret : 833 817 224 00029

C - Objet du marché public.

- Objet du marché public : Assurance Responsabilité et risques annexes (marché n°103.2020) – lot n°2
- Date de la notification du marché public : 28/12/2020
- Durée d'exécution du marché public : le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les 2 parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance.
- Montant initial du marché public :

Taux HT (y compris catastrophes naturelles) : 0,0185 % soit une prime TTC annuelle de 22 196,44 € pour une assiette de prime totale de 110 074 087 €

Prestation supplémentaire éventuelle n°1 – Assurance Protection Juridique personne morale : montant forfaitaire de 2 097,00 € TTC par an

- Avenant n°1 :
Sans incidence financière, notifié le 06 février 2023, qui avait pour objet le transfert du marché de la société SMACL ASSURANCES SAM à la société SMACL ASSURANCES SA au 1^{er} janvier 2022.

D - Objet de la modification du marché public

- Modifications introduites par la présente modification du marché public :

À compter du 1^{er} janvier 2025, et pour la dernière année du contrat uniquement :

1. Augmentation du taux et par conséquent de la prime annuelle

Le taux initial de 0,0185 % est porté à 0,033 % du budget de fonctionnement

2. Introduction d'une franchise de 2 000 € sur les dommages matériels et immatériels consécutifs

3. Dispositions techniques complémentaires - Exclusions

L'article n°2 de l'annexe 1 « Observations » à l'acte d'engagement, relatif aux compétences sur la GEMAPI est abrogé. Il est remplacé par l'exclusion suivante :

La société ne garantit pas les dommages causés par les infiltrations, débordements, ruptures impliquant des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et/ou submersions, et qui ne bénéficient pas d'une autorisation environnementale en vigueur conformément aux articles L.214.3, R.214.1, R.562.14 et R.562.19 du code de l'environnement.

La société ne garantit pas les dommages causés par les substances PFAS (substances per- ou polyfluoroalkylées), c'est-à-dire, par toute substance qui contient au moins un atome de carbone méthyle complètement fluoré (CF₃-) ou méthylène (-CF₂-), sans aucun atome H/Cl/Br/I lié.

■ Incidence financière de la modification du marché public :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI (plus-value)

■ **Dispositions générales :**

Toutes les clauses du marché initial demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ **Renoncement à réclamation :**

La signature de la présente modification du marché public par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur antérieur à la date de signature.



E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification du marché public au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Signature du titulaire, A, le « Reçue à titre de notification copie de la présente modification du marché public »

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Rapport de présentation

Avenant n° 2 au marché n° 103.2020

Objet : Assurance Responsabilité et risques annexes

I – DESCRIPTIF DU MARCHÉ ACTUEL

Entreprise titulaire :

SMACL ASSURANCES SA
141, avenue Salvador Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Courriel : pmdemat@smacl.fr
Siret : 833 817 224 00029

Mode de passation du marché :

- **Marché passé en appel d'offres ouvert** en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Objet du marché : Assurance Responsabilité et risques annexes (marché n°103.2020)

Date de notification du marché : 28/12/2020

Durée initiale du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021 avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les 2 parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance.

Montant initial du marché public :

Taux HT (y compris catastrophes naturelles) : 0,0185 % soit une prime TTC annuelle de 22 196,44 € pour une assiette de prime totale de 110 074 087 €

II - NATURE ET ETENDUE DES MODIFICATIONS INDUITES PAR L'AVENANT N° 2

Le présent avenant n°2 proposé a pour objet d'intégrer au marché les modifications suivantes :

À compter du 1er janvier 2025, et pour la dernière année du contrat uniquement :

1. Augmentation du taux et par conséquent de la prime annuelle
Le taux initial de 0,0185 % est porté à 0,033 % du budget de fonctionnement
2. Introduction d'une franchise de 2 000 € sur les dommages matériels et immatériels consécutifs
3. Dispositions techniques complémentaires - Exclusions
L'article n°2 de l'annexe 1 « Observations » à l'acte d'engagement, relatif aux compétences sur la GEMAPI est abrogé. Il est remplacé par l'exclusion suivante :
La société ne garantit pas les dommages causés par les infiltrations, débordements, ruptures impliquant des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et/ou submersions, et qui ne bénéficient pas d'une autorisation environnementale en vigueur conformément aux articles L.214.3, R.214.1, R.562.14 et R.562.19 du code de l'environnement.
La société ne garantit pas les dommages causés par les substances PFAS (substances per- ou polyfluoroalkylées), c'est-à-dire, par toute substance qui contient au moins un atome de carbone méthyle complètement fluoré (CF3-) ou méthylène (-CF2-), sans aucun atome H/Cl/Br/I lié.

III –JUSTIFICATION DU RECOURS A L'AVENANT N°2

Le présent avenant a donc pour objet d'intégrer au marché les modifications exposées au point II).

Justifications :

L'assureur considère que les primes payées ne permettent pas l'équilibre financier du contrat, compte tenu de la sinistralité en hausse. L'ARC a en effet connu des sinistres plus fréquents et plus chers en matière de végétaux (chute d'arbres, racines).

JUSTIFICATIONS

- 1) Les modifications dites « non substantielles » d'un montant de 16 202 € TTC (prévision sur la base des chiffres 2024 du nouveau taux appliqué au budget de fonctionnement) sont encadrées par l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, lequel précise qu'une modification est substantielle dès lors que l'une des conditions suivantes est remplie :
 - 1) *La modification introduit des conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis l'admission d'autres opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue ;*
 - 2) *Elle modifie l'équilibre économique du marché en faveur du titulaire d'une manière qui n'était pas prévue dans le marché initial ;*
 - 3) *Elle modifie considérablement l'objet du marché ;*
 - 4) *Elle a pour effet de remplacer le titulaire initial par un nouveau titulaire*

L'augmentation de de la prime de 14,27% par rapport à la totalité du marché n'est pas de nature à avantager le co-contractant, pas plus que l'instauration d'une franchise, à 2000 €, en raison des chiffres modérés et de la sinistralité qui déséquilibre le contrat au détriment de l'assureur.

Les présentes modifications n'ont pas de conséquence sur l'objet du marché qui est la prestation d'assurance Responsabilité et risques annexes. Seules quelques limitations (franchise, exclusion de détails sur des non conformités à la réglementation) sont ajoutées, sans « modifier considérablement l'objet du marché.

SYNTHESE DES MODIFICATIONS AU MARCHE n°103.2020

Montant initial du marché :

Taux HT (y compris catastrophes naturelles) : 0,0185 % soit une prime TTC annuelle de 22 196,44 € pour une assiette de prime totale de 110 074 087 €

Prestation supplémentaire éventuelle n°1 – Assurance Protection Juridique personne morale : montant forfaitaire de 2 097,00 € TTC par an

Montant prévisionnel de la modification n°2 du marché public :

- Montant TTC : 16 202 € TTC
- % d'écart introduit par la présente modification du marché public sur le montant initial du marché : 14,27

Nouveau montant du marché public

- Taux HT : 0,033 %
- 2000 € de franchise

La prestation supplémentaire éventuelle n°1 reste inchangée.

IV – CONCLUSION

Il est proposé d'autoriser le Pouvoir adjudicateur à conclure avec l'entreprise **SMACL ASSURANCES**, l'avenant n° 2 au marché de prestations de services relatif à l'assurance Responsabilité et risques annexes.

Fait à Compiègne, le

Indice en vigueur : 1163,60
Contrat Responsabilité Civile : 3010-0004

N° Sociétaire : 82147/Q

AVENANT D'AJUSTEMENT CONTRACTUEL

MARCHE D'ASSURANCES « RESPONSABILITE CIVILE »

ENTRE

SMACL Assurances SA,

Société anonyme au capital de 138 801 048 euros – Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le n° 833 817 224, dont le siège social est 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 - 79031 NIORT Cedex 9
Représentée par Monsieur Laurent CHAUVET, en qualité de Responsable du Pôle Personnes Morales de Droit Public Souscription, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « SMACL Assurances SA » ou la « Société », d'une part,

ET

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
CS 10007
60321 COMPIEGNE CEDEX**

Ci-après dénommée « l'Acheteur public » ou « l'assuré », d'autre part,

D'un commun accord entre les parties, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Date d'effet du présent avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la durée restant à courir du marché susvisé.

ARTICLE 2 – Cotisations (et/ou franchises)

Le taux de cotisation sur le budget de fonctionnement est porté à 0,33 % HT
ET

Il sera fait application d'une franchise de 2000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs

ARTICLE 3 – Dispositions techniques complémentaires

EXCLUSIONS :

- L'article n°2 de l'annexe n°1 « Observations » à l'acte d'engagement, relatif aux compétences sur la GEMAPI est abrogé. Il est remplacé par l'exclusion suivante :
La Société ne garantit pas les dommages causés par les infiltrations, débordements, ruptures impliquant des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et/ou submersions, et qui ne bénéficient pas d'une autorisation environnementale en vigueur conformément aux articles L.214-3, R.214-1, R.562-14 et R.562-19 du code de l'environnement.
- La Société ne garantit pas les dommages causés par les substances PFAS (substances per- ou polyfluoroalkylées), c'est-à-dire, par toute substance qui contient au moins un atome de carbone méthyle complètement fluoré (CF₃-) ou méthylène (-CF₂-), sans aucun atome H/C/Br/I lié.

RECOURS :

SMACL Assurances SA n'exercera pas les recours pour les sinistres non garantis et/ou pour les sinistres inférieurs à la franchise.

PRESCRIPTION BIENNALE :

Conformément à l'article L.114-1 du Code, toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par **deux (2) ans** à compter de l'événement qui y donne naissance.

Par exception :

- les actions dérivant d'un contrat d'assurance relatives à des dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse-réhydratation des sols, reconnus comme une catastrophe naturelle dans les conditions prévues à l'article L. 125-1, sont prescrites par **cinq (5) ans** à compter de l'événement qui y donne naissance.
- la prescription est portée à **dix (10) ans** dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'assuré décédé.

Toutefois, ce délai ne court :

- en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance ;

- en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'assuré contre l'assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

Conformément à l'article L. 114-2 du Code, la prescription peut être interrompue par une des causes ordinaires d'interruption que sont :

- la demande en justice, même en référé, même portée devant une juridiction incompétente ou annulée par l'effet d'un vice de procédure (article 2241 du Code civil). L'interruption résultant de la demande en justice produit ses effets jusqu'à l'extinction de l'instance (article 2242 du Code civil). En revanche, l'interruption est non avenue si le demandeur se désiste de sa demande ou laisse périmer l'instance, ou si sa demande est définitivement rejetée (article 2243 du Code civil).

- une mesure conservatoire prise en application du Code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée (article 2244 du Code civil).

- la reconnaissance par l'assureur du droit à garantie de l'assuré, ou la reconnaissance de dette de l'assuré envers l'assureur (article 2240 du Code civil).

Elle peut également être interrompue dans les cas ci-après :

- la désignation d'experts à la suite d'un sinistre ;

- l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un envoi recommandé électronique, avec accusé de réception, adressés par SMACL Assurances au souscripteur en ce qui concerne le paiement de la cotisation ou par l'assuré à SMACL Assurances en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Fait à Niort, le 25 avril 2024

Pour l'Acheteur public,

Pour SMACL Assurances SA,

Laurent CHAUVET
Responsable Pôle Personnes Morales
de Droit Public Souscription



SMACL ASSURANCES
LAURENT CHAUVET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

8 - Signature d'une convention tripartite entre l'ARC, la Ville de COMPIEGNE et l'Entente Oise Aisne pour l'entretien et la gestion du batardeau situé devant l'entreprise GUERDIN

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 48

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS, Daniel LECA

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

8 - Signature d'une convention tripartite entre l'ARC, la Ville de COMPIEGNE et l'Entente Oise Aisne pour l'entretien et la gestion du batardeau situé devant l'entreprise GUERDIN

Par délibération du 15 novembre 2018, l'ARC a adhéré à l'Entente Oise Aisne, syndicat mixte ouvert, établissement public territorial de bassin, et lui a transféré une partie de la GEMAPI relative à la prévention des inondations (PI).

À ce titre, l'Entente Oise Aisne est gestionnaire des systèmes d'endiguement de l'ARC. Diverses conventions ont précisé la répartition des rôles notamment en matière de surveillance et d'entretien d'une part (Entente Oise Aisne), de gestion de crise et d'interface avec les réseaux pluviaux d'autre part (maires, ARC).

Par délibération, la gestion du système d'endiguement de Margny-lès-Compiègne, en rive droite de l'Oise a été transférée à l'Entente Oise Aisne et a fait l'objet d'une convention tripartite pour les parties publiques entre les communes de Compiègne, Margny-lès-Compiègne, et l'Entente Oise Aisne le 12 mai 2020.

Le système d'endiguement de Margny-Venette comprend également des batardeaux devant l'entreprise GUERDIN sur la commune de Margny-lès-Compiègne, gérés par les services techniques de la Ville de Compiègne. Initialement les batardeaux étaient stockés par l'entreprise GUERDIN ; désormais ils seront stockés dans les locaux du centre technique municipal de la Ville de Compiègne. Afin de définir les modalités de mise en place, d'entretien et de surveillance de ces batardeaux, il appartient à l'Entente Oise Aisne, la ville de Compiègne et l'Agglomération de la Région de Compiègne de conventionner.

Il est donc proposé d'approuver la convention tripartite pour la gestion et l'entretien des batardeaux devant l'entreprise GUERDIN.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PICART,

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE), conférée aux EPCI-FP.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 14/05/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention tripartite pour la gestion et l'entretien du batardeau devant l'entreprise GUERDIN, jointe en annexe,

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-08CA20062024-DE



AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



Convention relative à l'entretien et la gestion du batardeau du système d'endiguement de Margny-Venette situé devant l'entreprise Guerdin

ENTRE

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, dont le siège est situé Place de l'Hôtel de Ville CS10007 60321 Compiègne Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe MARINI,

ET

La Ville de Compiègne, dont le siège est situé 1, Place de l'Hôtel de Ville 60200 Compiègne, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Philippe MARINI,

ET

Le Syndicat mixte ouvert « Entente Oise-Aisne », Établissement Public Territorial de Bassin, régie par le Code Général des Collectivités Territoriales, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gérard SEIMBILLE, domiciliée en cette qualité 11 cours Guynemer 60200 COMPIEGNE,

Préambule

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE), conférée aux EPCI-FP.

L'Entente Oise Aisne a reçu la compétence de Prévention des inondations (PI) par transfert de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne le 17 octobre 2019.

Par délibération, la gestion du système d'endiguement de Margny, en rive droite de l'Oise a été transférée à l'Entente Oise Aisne et a fait l'objet d'une convention tripartite pour les parties publiques entre les communes de Compiègne, Margny-lès-Compiègne, et l'Entente Oise Aisne le 12 mai 2020.

Le système d'endiguement de Margny-Venette comprend également des batardeaux devant l'entreprise Guerdin sur la commune de Margny-les-Compiègne, gérés par les services techniques de l'Agglomération de la Région de Compiègne. Afin de définir les modalités de mise en place, d'entretien et de surveillance de ces batardeaux, il appartient à l'Entente Oise Aisne et l'Agglomération de la Région de Compiègne de conventionner.

Article 1 — Descriptif de l'ouvrage

Le système d'endiguement de Margny-Venette est situé en rive droite de l'Oise en aval de la confluence Oise-Aisne sur les communes de Margny-lès-Compiègne, Venette et Compiègne. Il peut être subdivisé en deux tronçons :

- T1 : muret de 580 m qui se ferme sur le terrain naturel à ses deux extrémités, il contient 3 batardeaux
 - Deux batardeaux de 4 m de large et 80 cm de haut devant l'hôtel au niveau du Pont Neuf
 - Un batardeau de 40 mètres de long et 1.20 m de haut situé devant le bâtiment d'accastillage Guerdin

Ce tronçon fait l'objet d'un arrêté préfectoral de classe C du 08/04/2009. Le tronçon est partagé entre les communes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne.

- T2 : une digue enherbée d'une longueur de 490m, située sur le territoire de la commune de Venette sur le domaine public fluvial (remblai de Venette construit par l'entreprise Plastic Omnium).

L'ouvrage concerné par la présente convention est le batardeau au niveau du quai de Venette situé devant l'Entreprise Guerdin.

Une représentation cartographique et les principales caractéristiques de l'ouvrage sont présentées en annexe 1.

Article 2 — Objet de la présente convention

La présente convention a pour but de répartir les règles et conditions relatives à la gestion, l'entretien et surveillance de l'ouvrage entre les signataires.

Article 3 — Gestion, surveillance, entretien

L'Entente Oise-Aisne procède aux études et travaux pour sa vocation de prévention des inondations (inspections réglementaires, reconnaissances géotechniques, études de danger, dossier de classement ...).

Le niveau d'alerte est déclenché lorsque la hauteur d'eau à l'écluse de Venette atteint 4.50m soit 31,61 m NGF. Le personnel technique de l'Entente suit en continu l'évolution des paramètres mesurés, et s'assure du bon fonctionnement du système.

L'Entente transmet un message d'alerte afin de préparer la mise en place des systèmes amovibles et d'informer les différents acteurs de l'évolution de la crue. Elle recense les besoins matériels et humains et s'assure de la mise en place de ces dispositifs. L'Entente peut éventuellement venir en renfort des personnels des mairies en cas de besoin et de disponibilité vis-à-vis des ouvrages écrêteurs de crues (Proisy, Montigny-sous-Marle, Longueil-Sainte Marie) dont la gestion reste prioritaire pour l'effectif.

La ville de Compiègne est responsable :

- du transport, de la **mise en place à partir de la cote 5.10 m à Venette (32.21 m NGF)** et du démontage du batardeau au niveau du quai de Venette (au droit du poste à carburant pour les péniches)
- de l'entretien et de la maintenance du batardeau (pièces de rechange)
- du stockage des batardeaux dans les locaux des services techniques de la ville de Compiègne.

La ville de Compiègne s'engage à assurer l'accessibilité aux agents et entreprises missionnées par l'Entente Oise Aisne pour permettre la visite du batardeau dans les locaux de stockage en cas de besoin.

L'Entente Oise Aisne et l'Agglomération de la région de Compiègne s'engagent à s'informer mutuellement avant toute intervention sur l'ouvrage transféré.

Article 4 — Gestion de crise

La gestion de crise est assurée par chaque commune sur son territoire.

Les services techniques de l'ARCBA surveillent le batardeau pendant la crue et informent l'Entente Oise-Aisne et les communes de tout problème décelé sur l'ouvrage qui pourrait avoir une conséquence sur les performances attendues de l'ouvrage.

Article 5 — Responsabilités

L'Entente Oise-Aisne est responsable au titre de la prévention des inondations. Toutefois, en cas d'endommagement de l'intégrité du batardeau par son propriétaire ou gestionnaire, l'Entente Oise Aisne se réserve la possibilité de se retourner contre celui-ci.

Article 6 — Durée, avenants, résiliation

La présente convention est conclue à compter de la date de signature de la convention pour une durée illimitée.

Le retrait de la compétence de prévention des inondations de l'Entente Oise-Aisne par l'EPCI-FP entraîne la substitution de l'Entente par l'EPCI dans les termes de cette convention. L'Entente en informe le propriétaire.

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant, tout en conservant l'objectif de mise à disposition qui découle d'une prescription réglementaire.

Article 7 — Contentieux

Les contentieux relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent du tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Compiègne, le.....

**Pour l'Agglomération de la
Région de Compiègne et de la
Basse Automne,**

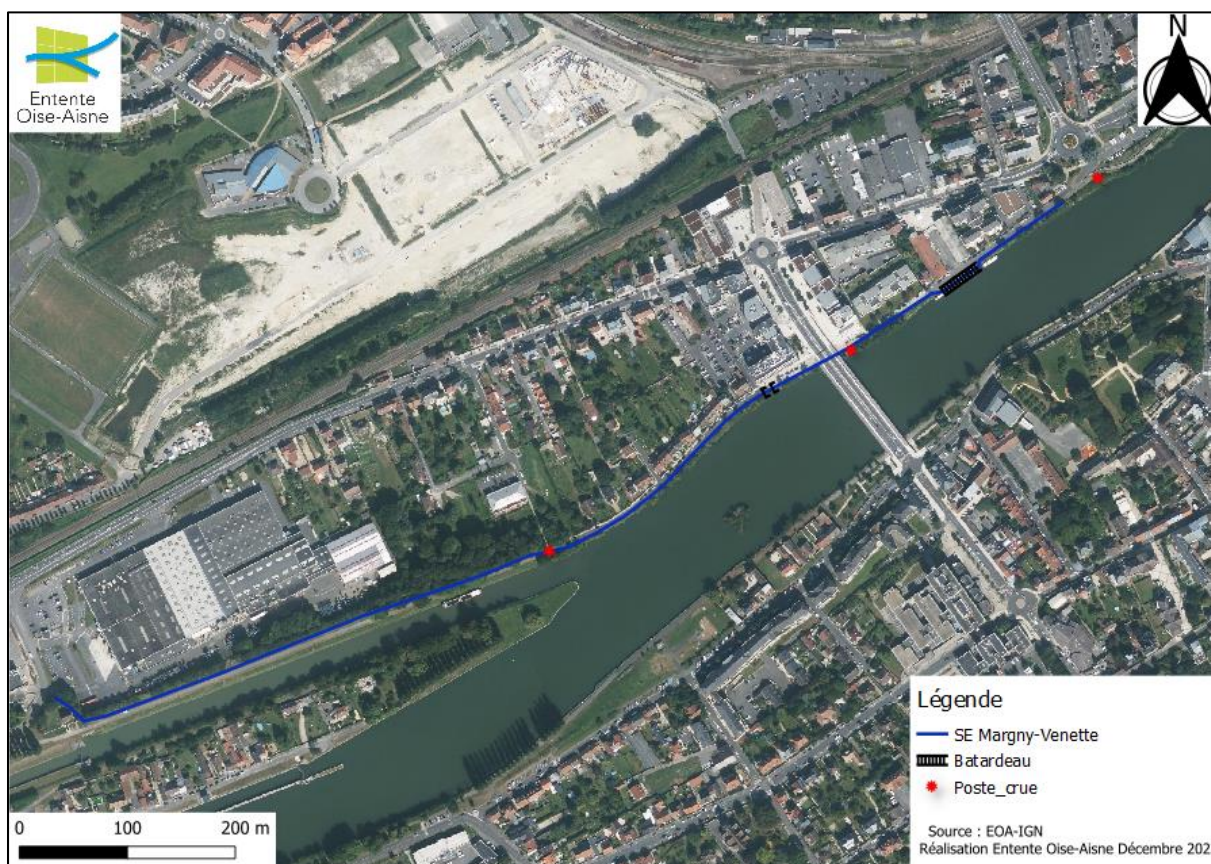
Pour la Ville de Compiègne,

Pour l'Entente Oise Aisne,

Copies de cette convention sont transmises :

- aux représentants de l'État (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- à l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
- aux communes concernées (Compiègne, Margny-lès-Compiègne, Venette)
- au service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

Annexe 1 : Carte de localisation de la digue



Quai de Venette : Batardeaux devant l'entreprise Guerdin



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

9 - Signature d'une convention de mise à disposition de la digue ZI Nord entre l'Entente Oise Aisne, la Ville de COMPIEGNE, la Ville de CHOISY-AU-BAC, l'ARC, OPELLA (SANOFI) et l'ONF

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 48

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-

MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS, Daniel LECA

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

9 - Signature d'une convention de mise à disposition de la digue ZI Nord entre l'Entente Oise Aisne, la Ville de COMPIEGNE, la Ville de CHOISY-AU-BAC, l'ARC, OPELLA (SANOFI) et l'ONF

L'ARC a délibéré le 19 décembre 2019 pour mettre à disposition de l'Entente Oise Aisne, via une convention, les ouvrages de la ZI Nord dans le cadre de la compétence Protection des Inondations (PI) qui lui a été transférée.

Dans cette convention, le système d'endiguement de la ZI Nord était intégralement géré par l'Entente Oise Aisne, soit un linéaire de 3 455 ml et 4 tronçons dont le tronçon 1 de 650 ml, constitué d'un remblai en terre qui protège l'entreprise OPELLA, située rue du Président Roosevelt.

En 2023 l'entreprise OPELLA a déposé un projet de confortement des digues du tronçon 1 pour obtenir une protection de l'entreprise pour la crue centennale. Les digues du tronçon 1 (T1 : 650 ml) sont désormais des digues ICPE (installations classées au titre de la protection de l'environnement) dont le gestionnaire est l'entreprise OPELLA.

Une convention entre l'entreprise OPELLA et l'ARC est établie afin de mettre à disposition la parcelle (AM 11) sur laquelle se trouve le système d'endiguement (tronçon 1).

Une nouvelle convention a donc pour objet de remplacer la convention du 4 mars 2020. Elle définit le nouveau périmètre du système d'endiguement de la ZI Nord, mis à disposition de l'Entente Oise Aisne par les communes de Compiègne et Choisy-au-Bac et par l'Office national des Forêts (ONF) et fixe les modalités et conditions de reprise et de gestion du système d'endiguement de la ZI Nord par l'Entente Oise Aisne et l'entreprise OPELLA.

Il est constitué de 4 tronçons répartis ainsi de l'Est vers l'Ouest :

- un remblai en terre de 90 m (T0) assurant la fermeture du système d'endiguement en amont (prolongement de la digue ICPE OPELLA), mis à disposition par l'Office national des Forêts,
- un remblai de 650 m (T1), assurant la protection de l'entreprise OPELLA contre les inondations, gérée par ladite entreprise au titre des installations classées au titre de la protection de l'environnement,
- un remblai en terre de 1 415 mètres, longeant l'avenue du Vermandois jusque l'avenue Louis Barbillon, (T2 : 1 415 m), mis à disposition par les communes de Compiègne et Choisy-au-Bac,
- un mur anti-crue longeant l'avenue du Vermandois et la rue de l'estacade jusque la rue Charmolue, (T3 : 1 300 m), mis à disposition par la ville de Compiègne.

L'ouvrage T0 est mis à disposition de l'Entente Oise Aisne pour sa vocation de prévention des inondations par l'ONF.

Les ouvrages T2 et T3 sont mis à disposition de l'Entente Oise Aisne pour sa vocation de prévention des inondations par la ville de Compiègne.

L'entreprise OPELLA est en charge d'appliquer la réglementation qui s'impose pour les systèmes d'endiguement au titre des ICPE sur le tronçon T1.

Il est donc proposé de résilier la convention initiale signée le 4 mars 2020 et d'abroger la délibération du 19 décembre 2019.

Il est proposé d'acter la nouvelle convention de mise à disposition de la digue ZI Nord.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PICART,

Vu la délibération du 19 décembre 2019 de l'ARC,

Vu la convention de mise à disposition de la digue ZI Nord signée le 4 mars 2020

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement (CE), conférée aux EPCI-FP.

Vu l'article 58 de la Loi MAPTAM (article L.566-12-1 du CE) qui dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération antérieure du 19 décembre 2019 et la convention du 4 mars 2020,

APPROUVE la signature de la convention jointe de mise à disposition du système d'endiguement de la ZI Nord de Compiègne entre l'Entente Oise Aisne, l'ARC, la commune de Compiègne, la commune de Choisy-au-Bac, la société OPELLA et l'ONF,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Convention de mise à disposition du système d'endiguement de la zone industrielle Nord de Compiègne

(abrogation de la convention du 4 mars 2020 - Entente Oise Aisne - Agglomération
de la région de Compiègne - communes de Compiègne et Choisy-au-Bac)

Préambule

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE), conférée aux EPCI-FP.

Par délibération du n°10 du 26 juin 2019, l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, EPCI-FP, a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté interpréfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Les statuts de l'Entente Oise Aisne et notamment ses articles 8.2 et 21 stipulent que "les travaux prescrits à court ou moyen terme (à une échéance strictement inférieure à 5 ans) par l'étude de danger sont réalisés par l'Entente Oise-Aisne moyennant une participation financière additionnelle de la structure EPCI-FP ou syndicat mixte doté de la compétence PI au Budget de l'Entente Oise-Aisne couvrant l'intégralité de l'autofinancement".

L'EPCI-FP et les communes de Compiègne et Choisy-au-Bac ont signé une convention de mise à disposition le 4 mars 2020.

- par délibération n°33 du 19 décembre 2019 de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne ;
- par délibération n°43 du 13 décembre 2019 de la Commune de Compiègne ;
- par délibération n°20191217-06 du 17 décembre 2019 de la Commune de Choisy-au-Bac ;
- par délibération n°20-04 du 28 janvier 2020 de l'Entente Oise Aisne.

Dans cette convention, le système d'endiguement de la ZI Nord était intégralement géré par l'Entente Oise Aisne, **soit un linéaire de 3455 ml et 4 tronçons** dont le tronçon 1 de 650 ml, constitué d'un remblai en terre qui protège l'entreprise OPELLA, située rue du Président Roosevelt.

En 2023 l'entreprise OPELLA a déposé un projet de confortement des digues du tronçon 1 pour obtenir une protection de l'entreprise pour la crue centennale.

Suite à l'obtention de l'Arrêté d'autorisation environnementale portant renforcement du système d'endiguement protégeant le site de la Société Opella Healthcare International SAS en date du 15 avril 2024, **Les digues du tronçon 1 (T1 : 650 ml) sont désormais des digues ICPE dont le gestionnaire est l'entreprise OPELLA**. A cet effet, il est précisé que la présente convention répond à l'obligation imposée au titre I de l'article 1.1 dudit Arrêté susmentionné – obligation de la signature d'une convention par l'ensemble des gestionnaires du système d'endiguement.

Une convention entre l'entreprise OPELLA et l'Agglomération de la région de Compiègne est établie afin de mettre à disposition la parcelle sur laquelle se trouve le système d'endiguement (tronçon 1).

La présente convention a donc pour objet de remplacer la convention du 4 mars 2020.

Elle définit le nouveau périmètre du système d'endiguement de la ZI Nord, mis à disposition de l'Entente Oise Aisne par les communes de Compiègne et Choisy-au-Bac et par l'ONF et fixe les modalités et conditions de reprise et de gestion du système d'endiguement de la ZI Nord par l'Entente Oise Aisne et l'entreprise OPELLA.

Délibérations

Cette convention a été approuvée :

- par délibération n° du -/-/ de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne ;
 - par délibération n° du -/-/ de la Commune de Compiègne ;
 - par délibération n° du -/-/ de la Commune de Choisy-au-Bac ;
 - par délibération n° du -/-/ de l'Entente Oise Aisne ;
 - par décision de l'Office national des forêts, représenté par Jérôme Jaminon, Directeur de l'agence territorial de Compiègne ;
-

Article 1 — Descriptif de l'ouvrage mis à disposition

Le système d'endiguement de la ZI Nord se situe sur les communes de Choisy-au-Bac et Compiègne sur un linéaire global de 3455 mètres, situé sur la rive gauche des rivières Aisne et Oise.

Il est constitué de 4 tronçons répartis ainsi de l'Est vers l'Ouest :

- un remblai en terre de 90 m (T0) assurant la fermeture du système d'endiguement en amont (prolongement de la digue ICPE OPELLA), mis à disposition par l'Office national des forêts ;
- un remblai et mur de 650 m (T1), assurant la protection de l'entreprise Opella contre les inondations, gérée par l'entreprise Opella au titre des installations classées au titre de la protection de l'environnement ;
- un remblai en terre de 1 415 mètres, longeant l'avenue du Vermandois jusque l'avenue Louis Barbillon, (T2 : 1415m), mis à disposition par les communes de Compiègne et Choisy-au-Bac ;
- un mur anti-crue longeant l'avenue du Vermandois et la rue de l'estacade jusque la rue Charmolue, (T3 : 1300m), mis à disposition par la commune de Compiègne.

Les ouvrages T0, T2, T3 sont mis à disposition de l'Entente Oise Aisne pour sa vocation de prévention des inondations.

Article 2 — Propriété des ouvrages mis à disposition

La présente convention ne donne lieu à aucun transfert de propriété.

Les ouvrages mis à disposition des gestionnaires restent la propriété des communes de Compiègne et Choisy-au-Bac et de l'Etat (forêt domaniale de Compiègne affecté à l'Office national des forêts).

Article 3 — Amortissements et emprunts en cours

Ni amortissement ni emprunt en cours.

Article 4 — Marchés, contrats, conventions en cours

Il n'existe pas de marché ni contrat en cours. La convention signée le 4 mars avec les communes de Compiègne, Choisy-au-Bac et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne pour la

mise à disposition de l'Entente Oise Aisne du système d'endiguement
remplacée par la présente.

Article 5 — Surveillance, entretien et travaux

Sur les tronçons T0, T2 et T3 :

L'Entente Oise Aisne procède à l'entretien de l'ouvrage pour sa vocation de prévention des inondations. Elle procède aux études et travaux liés à cette vocation. (inspections réglementaires, reconnaissances géotechniques, études de danger, dossier de classement ...).

Elle s'assure du bon état de la digue et du fonctionnement de l'ouvrage pour cette vocation. Elle assure un entretien régulier par fauchage pour éviter le développement d'une végétation ligneuse par installation naturelle.

Les communes de Compiègne et Choisy-au-Bac et l'Office national des forêts (ONF) procèdent à l'entretien nécessaire aux autres usages sur leur territoire respectif.

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne assure l'exploitation et l'entretien des postes de crue et des pistes cyclables.

Chacune des parties s'engage à préserver l'intégrité du système d'endiguement, à ne pas planter d'arbre dans le corps de digue et à moins de 2 mètres du pied de celle-ci et à ne pas creuser dans les talus.

Chacune des parties autorise les agents de l'Entente Oise Aise et leurs prestataires à pénétrer sur ses parcelles pour assurer leur mission.

Sur le tronçon T1 :

L'entreprise OPELLA procède à la surveillance et à l'entretien de l'ouvrage ICPE sur le tronçon 1 pour sa vocation de prévention des inondations. Elle procède aux études et travaux liés à cette vocation. (inspections réglementaires, reconnaissances géotechniques, études de danger, dossier de classement ...). Elle s'assure du bon état de la digue et du fonctionnement de l'ouvrage pour cette vocation.

Chacune des parties informe l'autre avant toute intervention sur l'ouvrage avec un préavis de 15 jours. Les modalités d'intervention seront, alors, précisées dans le respect des règles de sécurité.

Article 6 — Réglementation, classement, inspections

L'Entente Oise Aisne est en charge d'appliquer la réglementation, notamment le Décret 2015-526 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques sur les tronçons 0, 2, 3.

L'entreprise OPELLA est en charge d'appliquer la réglementation qui s'impose pour les systèmes d'endiguement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le tronçon 1.

Article 7 — Responsabilité

Sur les tronçons T0, T2 et T3

L'Entente Oise Aisne est responsable au titre de la prévention des inondations.

L'Agglomération de la Région de Compiègne responsable au regard de l'évacuation des eaux pluviales, et de l'exploitation et l'entretien des postes de crues.

Les communes et l'ONF sont responsables au regard de tous les autres usages.

Sur le tronçon T1

L'entreprise OPELLA est responsable au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Article 8 — Gestion de crise

La gestion de crise est assurée par les maires des communes concernées au titre de leur pouvoir de police et par la société OPELLA au titre de l'Arrêté d'autorisation environnementale portant renforcement du système d'endiguement protégeant le site de la Société Opella Healthcare International SAS en date du 15 avril 2024.

Ils font procéder notamment à la fermeture du système par la pose des batardeaux stockés par les services municipaux.

L'Agglomération de la Région de Compiègne assure la gestion des postes de crues ainsi qu'en cas de besoin la location et la mise en place de pompes et de groupes avec un professionnel en période de crue.

Article 9 — Financement

La mise à disposition pour la vocation de prévention des inondations et les travaux afférents sont réalisés à titre gratuit.

L'Entente Oise Aisne finance les études et travaux sur les tronçons 0, 2 et 3. Elle peut recevoir des subventions. Elle tire ses ressources de participations additionnelles conformément à ses statuts.

L'entreprise OPELLA finance les études et travaux sur le tronçon 1.

Article 10 — Durée, avenants, résiliation

Cette convention se substitue à la convention du 4 mars 2020 qui est de ce fait abrogée.

La convention est conclue à compter de la date de signature de la convention pour une durée illimitée.

En cas de changement de gestionnaire des ouvrages hydrauliques, les parties conviennent de modifier soit par voie d'avenant la liste des parties à ladite convention, soit de conclure une nouvelle convention portant sur la gestion du système d'endiguement.

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant, tout en conservant l'objectif de mise à disposition qui découle d'une prescription réglementaire.

Article 11 — Contentieux

Les contentieux relatifs à l'exécution de la présente convention relèvent du tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Choisy-au-Bac,

Fait à Compiègne,

Le _____

Commune de Choisy-au-Bac

Commune de Compiègne

Fait à Compiègne,

Fait à Compiègne,

Le _____

Le _____

Entente Oise-Aisne

Agglomération de la Région de Compiègne
et de la Basse Automne

Fait à Compiègne,

Fait à Compiègne,

Le _____

Le _____

Entreprise OPELLA

L'Office National des Forêts

Copies de cette convention sont transmises :

- aux représentants de l'État (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- à l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
- aux communes de Compiègne et de Choisy-au-Bac
- à l'Office national des forêts
- à l'entreprise OPELLA
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

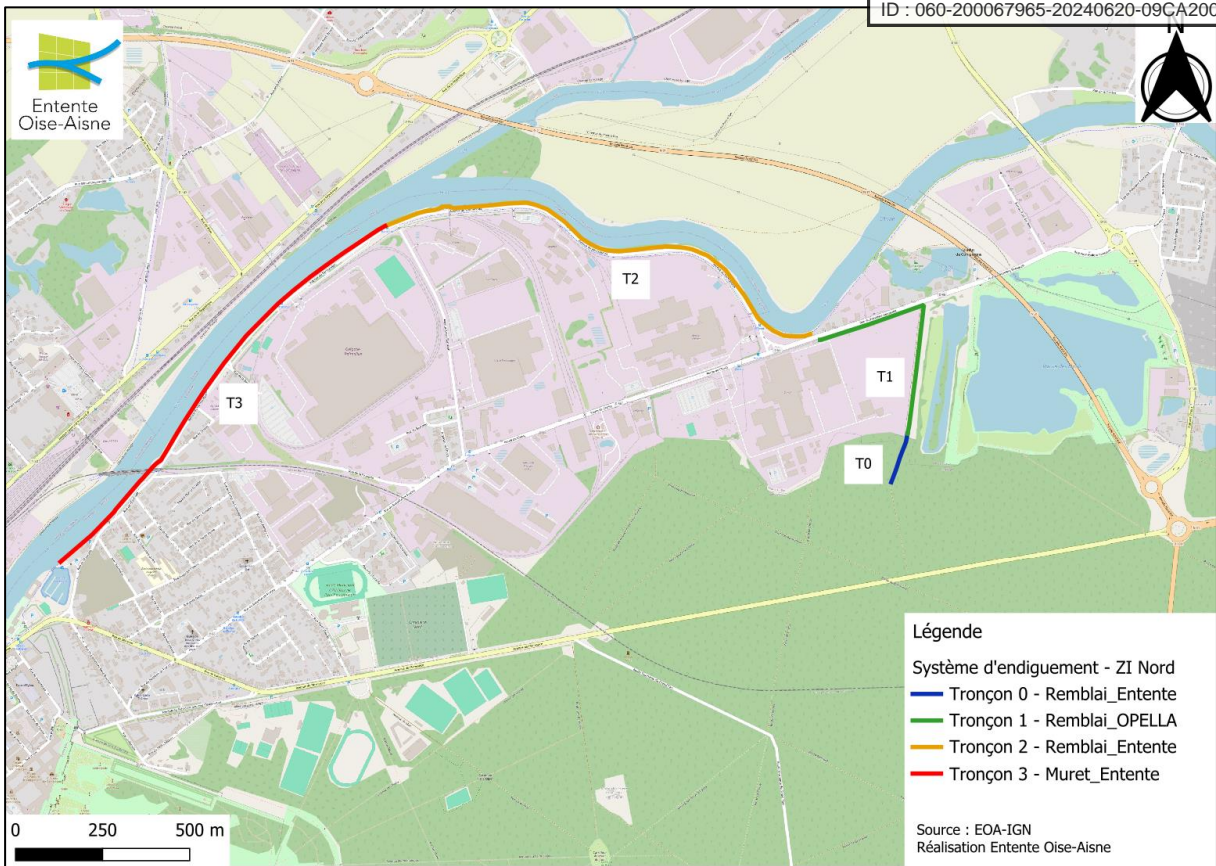
Annexe : Système d'endiguement de la zone industrielle Nord – Localisation des tronçons

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-09CA20062024-DE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**10 - Signature d'une convention avec l'Entente Oise Aisne
pour le financement des travaux des digues de l'ARC**

Date de convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers représentés : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 48

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS, Daniel LECA

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

10 - Signature d'une convention avec l'Entente Oise Aisne pour le financement des travaux des digues de l'ARC

Par délibération du 15 novembre 2018, l'ARC a adhéré à l'Entente Oise Aisne, syndicat mixte ouvert, établissement public territorial de bassin (EPTB), et lui a transféré une partie de la GEMAPI relative à la prévention des inondations (PI).

À ce titre, l'Entente Oise Aisne est gestionnaire des systèmes d'endiguement de l'ARC. Diverses conventions ont précisé la répartition des rôles notamment en matière de surveillance et d'entretien d'une part (Entente Oise Aisne), de gestion de crise et d'interface avec les réseaux pluviaux d'autre part (maires, ARC).

Les systèmes d'endiguement font ou feront l'objet, in fine, d'un arrêté préfectoral de classement au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau au vu d'un dossier de classement comprenant notamment une étude de danger qui identifie divers scénarios de défaillance et d'éventuels travaux de confortement pour assurer la plus grande confiance dans l'ouvrage en cas de crue.

Les statuts de l'Entente Oise Aisne prévoient, conformément au principe général de transfert d'ouvrages en bon état, une mise à niveau, le cas échéant, aux frais de l'EPCI à fiscalité propre, en sus de sa cotisation statutaire à l'EPTB.

Les travaux de remise en état sont donc à la charge de l'ARC et sont l'objet de la convention qu'il est proposé de signer. Il est proposé que l'Entente Oise Aisne réalise les travaux pour le compte de l'ARC qui lui reversera le montant des travaux engagés déduit des subventions obtenus par l'Entente.

Les systèmes d'endiguement concernés sur le territoire de l'ARC sont les suivants (11 systèmes) :

- Clairoix,
- la RD 932 (Margny-lès-Compiègne – Clairoix),
- Margny-Venette,
- 5 systèmes d'endiguement sur la commune de Choisy-au-Bac : l'avenue de Verdun, la ZA des Retz, la rue de l'Aisne, le lotissement du Buissonnet, le Buissonnet Sud,
- la ZI Nord (Compiègne, Choisy-au-Bac),
- La Croix-Saint-Ouen,
- Verberie.

Le coût global des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, est estimé à 2 075 000€ HT :

- 1 750 000€ HT sur l'ouvrage de la ZI Nord,
- 325 000€ HT sur les autres systèmes d'endiguement.

L'Entente Oise Aisne sollicite les subventions auprès des partenaires État, Région, Département, etc... aux taux les meilleurs soit environ 60 % de subvention attendue. La subvention attendue est donc de 1 245 000 €.

Le reste à charge pour l'ARC est de 830 000 € sous réserve que l'Entente Oise Aisne obtienne 60 % de subvention. L'ARC paiera ce reste à charge sous forme d'une participation additionnelle annuelle à sa cotisation. Cette participation sera échelonnée en fonction de l'avancement des travaux réalisés par l'Entente Oise Aisne prévus sur plusieurs années.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PICART,

Vu le décret 2015–526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, dit « Décret digues »,

Vu la délibération n° 24 du 15 novembre 2018 de l'Agglomération de la région de Compiègne relative à l'adhésion à l'Entente Oise Aisne par transfert de l'item 5 de la compétence GEMAPI,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 14/05/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention financière de mise à niveau des systèmes d'endiguement de l'ARC, jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 21.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**CONVENTION FINANCIERE
DE MISE A NIVEAU DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT
DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE**

Entre

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, dont le siège est situé Place de l'Hôtel de Ville CS 10007 60321 COMPIEGNE Cedex, représentée par Monsieur Philippe MARINI, en qualité de Président,

Et

L'Entente Oise Aisne, syndicat mixte EPTB, dont le siège est situé 11 Cours Guynemer 60200 COMPIEGNE, représentée par Monsieur Gérard SEIMBILLE, en qualité de Président,

VU la Loi 2014-58 du 27 janvier 2014 dite « Loi MPTAM » ;

VU le Décret 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, dit « Décret digues » ;

VU la délibération n°24 du 15 novembre 2018 de l'Agglomération de la région de Compiègne relative à l'adhésion à l'Entente Oise Aisne par transfert de l'item 5 de la compétence GEMAPI ;

VU les statuts de l'Entente Oise Aisne et notamment ses articles 8.1, 8.2 et 21 ;

VU les conventions de mise à disposition de l'Entente Oise Aisne des ouvrages ci-après signées entre 2020 et 2023 sur le territoire de l'agglomération :

- Clairoix : Commune de Clairoix
- La RD 932 : Département de l'Oise – Communes de Clairoix et de Margny-lès-Compiègne
- Margny-Venette : Communes de Margny-lès-Compiègne et Venette
- 5 ouvrages sur la Commune de Choisy-au-Bac : l'avenue de Verdun, la ZA des Retz, la rue de l'Aisne, le lotissement du Buissonnet, le Buissonnet sud
- La ZI Nord : Communes de Compiègne et de Choisy-au-Bac
- Lacroix-Saint-Ouen : Communes de Lacroix-Saint-Ouen
- Verberie : Département de l'Oise – Commune de Verberie

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La « Loi MAPTAM » et le « Décret digues » ont créé une compétence GEMAPI et responsabilisé l'EPCI à fiscalité propre pour le recensement, l'inspection, la mise à niveau, l'entretien et la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations (« systèmes d'endiguement »). Cette compétence peut être déléguée ou transférée à des structures opérant sur des bassins versants.

Par délibération du 15 novembre 2018, l'ARC a adhéré à l'Entente Oise Aisne, syndicat mixte ouvert, Etablissement public territorial de bassin, et lui a transféré une partie de la GEMAPI relative à la prévention des inondations. A ce titre, l'Entente Oise Aisne est gestionnaire des systèmes d'endiguement de l'agglomération. Diverses conventions ont précisé la répartition des rôles notamment en matière de surveillance et d'entretien d'une part (Entente Oise Aisne), de gestion de crise et d'interface avec les réseaux pluviaux d'autre part (maires, ARC).

Les systèmes d'endiguement font ou feront l'objet, in fine, d'un arrêté préfectoral de classement au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la Loi sur l'eau au vu d'un dossier de classement comprenant notamment une étude de danger qui identifie divers scénarios de défaillance et d'éventuels travaux de confortement pour assurer la plus grande confiance dans l'ouvrage en cas de crue.

Les statuts de l'Entente Oise Aisne prévoient, conformément au principe général de transfert d'ouvrages en bon état, une mise à niveau, le cas échéant, aux frais de l'EPCI à fiscalité propre, en sus de sa cotisation statutaire à l'EPTB. Les modalités financières de cette mise à niveau font l'objet de la présente convention.

Article 1 — Ouvrages concernés

Les systèmes d'endiguement concernés sur le territoire de l'ARC sont les suivants (11 systèmes) :

- Clairoix
- La RD 932 (Margny-lès-Compiègne – Clairoix)
- Margny-Venette
- 5 systèmes d'endiguement sur la commune de Choisy-au-Bac : l'avenue de Verdun, la ZA des Retz, la rue de l'Aisne, le lotissement du Buissonnet, le Buissonnet sud
- La ZI Nord (Compiègne, Choisy-au-Bac)
- Lacroix-Saint-Ouen
- Verberie

Article 2 — Définition sommaire des travaux de mise à niveau

Les travaux sont extraits des études de dangers et des visites techniques approfondies réalisées par des bureaux d'études agréés, et sont nécessaires pour l'obtention de l'arrêté de classement des ouvrages. Ils sont définis sommairement comme suit :

- Clairoix : batardeau devant l'entreprise PKM – 30 000€ HT
- Margny-Venette : batardeau devant l'entreprise Plastic-Omnium – 30 000€ HT
- Rue de l'Aisne à Choisy-au-Bac – 30 000€ HT
- ZA des Retz à Choisy-au-Bac : confortement de digue sur 70m + dalot – 50 000€ HT
- Lotissement des Buissonnets : comblement discontinuité chemin agricole ou batardeau + confortement de berge sur 20m – 60 000 HT
- Buissonnets sud : comblement discontinuités chemins forestiers – 15 000€ HT
- Lacroix-Saint-Ouen : comblement de points bas – 50 000€ HT

- Verberie : démolition et reconstruction du mur nord – 60 000€ HT
- ZI Nord : 1 500 000€ HT de travaux + 250 000€ HT de maîtrise d'œuvre :
 - ✓ aménagement d'une surverse contrôlée à l'amont du système d'endiguement au niveau de la RD66 : 120 000€ HT
 - ✓ reprise de la digue en remblai sur 650 ml pour assurer la revanche requise pour le niveau de protection (cruie trentennale) : décapage digue actuelle et construction nouvelle digue ou muret : 420 000€ HT
 - ✓ confortement des berges supportant la digue sur 650 ml (érosion externe) : retalutage, mise en place d'une géogridde et d'enrochements : 600 000€ HT
 - ✓ suppression de la végétation ligneuse sur les berges au droit de la digue : 200 000€ HT
 - ✓ reprises ponctuelles des joints d'étanchéité et des épaufrures sur le muret de 1350 ml et le prolongement du mur sur 100 à 150ml dans la zone portuaire (muret de 1m au-dessus du TN) pour assurer la fermeture du système d'endiguement : 160 000€ HT

Article 3 — Coût

Le coût des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, est estimé à 2 075 000€ HT :

- 1 750 000€ HT sur l'ouvrage de la ZI Nord
- 325 000€ HT sur les autres systèmes d'endiguement

Article 4 — Financement

L'Entente Oise Aisne sollicite les subventions auprès des partenaires Etat, Région, Département ... aux taux les meilleurs.

Le reste à charge fait l'objet d'une participation additionnelle annuelle de l'ARC aux budgets de l'Entente Oise Aisne. Le montant prévisionnel du reste à charge, sous réserve de disposer de subventions au taux indicatif global de 60%, est de 830 000€.

La participation pour l'année à venir est discutée entre les parties en amont des orientations budgétaires de chaque établissement, au regard des travaux prévus pour l'année à venir et de l'état des décaissements passés d'une part, des versements effectués d'autre part. L'Entente tient à jour un tableau de suivi des dépenses afférentes et des recettes (subventions, participations additionnelles annuelles).

Un lissage des participations additionnelles annuelles est librement discuté entre les parties.

Article 5 — Durée

La convention est conclue jusqu'à la réalisation de l'ensemble des travaux, leur réception par le maître d'ouvrage et l'émission des arrêtés préfectoraux de classement sans réserve. L'Entente produit les états de frais définitifs certifiés en fin d'opération ainsi qu'un état des subventions reçues. Le versement du solde emporte clôture de la présente convention.

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans ferme, renouvelable 2 ans par tacite reconduction.

Article 6 — Recours

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher toute voie de règlement amiable. En cas d'infructuosité, le plus diligent saisit le tribunal administratif d'Amiens.

Fait à Compiègne, le.....

**Pour l'Agglomération de la Région de
Compiègne et de la Basse Automne,**
Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Pour l'Entente Oise Aisne,
Le Président

Gérard SEIMBILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

11 - Fixation du prix de vente des composteurs

Date de convocation :
14 juin 2024

Date d'affichage de la
convocation :
14 juin 2024

Nombre de Conseillers
présents
33

Nombre de Conseillers
représentés :
15

Nombre de Conseillers
en exercice :
53

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
48

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-11CA20062024-DE

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS, Daniel LECA

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

11 - Fixation du prix de vente des composteurs

Dans le cadre d'actions destinées à réduire les déchets d'ordures ménagères résiduelles à la source, l'ARC a lancé en mars 2024 une consultation pour l'achat de composteurs individuels en bois.

L'opération de vente, à tarifs réduits pour les habitants et les professionnels de la collectivité est toujours un vif succès. En 2023, 347 composteurs ont été vendus.

Pour cette opération, la société retenue pour l'acquisition des composteurs, est GARDIGAME SAS et les prix unitaires sont les suivants :

- 400 L : 65,05 € HT soit - 0,23 % par rapport au prix 2023 (65,20 € HT),
- 570 L : 70,70 € HT soit - 3,42 % par rapport au prix 2023 (73,20 € HT),
- 820 L : 98,10 € HT soit - 4,29 % par rapport au prix 2023 (102,50 € HT),
- 820 L professionnels : 151,40 € HT soit + 12,15 % par rapport au prix 2023 (135,00 € HT).

Le compostage est un axe majeur en matière de prévention et est l'un des moyens les plus efficaces à la diminution du poids des déchets à la source.

Dans la continuité des actions de prévention de réduction des déchets à la source, menées par le service de gestion des déchets, il est proposé de poursuivre les opérations de vente de composteurs à prix réduits inférieurs aux prix d'achat.

Ces composteurs seront ensuite revendus à tarifs réduits auprès des usagers particuliers et professionnels (bailleurs, écoles, communes...) aux tarifs fixés par cette délibération.

Le prix des composteurs 400 L étant stable, il est proposé de maintenir le même tarif de vente par rapport au tarif fixé par délibération du 5 octobre 2023 pour le composteur 400 L, soit :

- 400 L : 26 € (en 2023 : 26 €).

Les prix des composteurs 570 L et 820 L étant légèrement à la baisse, il est proposé de répercuter le pourcentage de baisse pour les composteurs de 570 L et de 820 L par rapport aux tarifs fixés par la délibération du 5 octobre 2023, de la manière suivante :

- 570 L : 28 € (en 2023 : 29 €),
- 820 L : 36 € (en 2023 : 38 €).

Le prix des composteurs 820 L professionnels est, quant à lui, en hausse de 12 %. Afin de continuer à encourager la démarche du compostage malgré l'augmentation, il est proposé de maintenir le même tarif de vente par rapport au tarif fixé par délibération du 5 octobre 2023 pour le composteur 820 L professionnels, à savoir :

- 820 L professionnels : 45 € (en 2023 : 45 €).

Comme chaque année, pour tout achat d'un composteurs, l'ARC fournira un bio-seau et en complément, uniquement aux professionnels, un bras compost par site.

Il sera donc demandé aux usagers particuliers et professionnels qui souhaitent acheter un composteur, intégrant un bio-seau et un guide du compostage, une participation de 26 € à 45 € selon la taille du composteur.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 23 février 2024 pour le lancement d'une consultation pour l'acquisition de composteurs individuels,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 14/05/2024

Et après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération antérieure n° 11 du 5 octobre 2023 relative à la fixation du prix de vente des composteurs,

FIXE le prix de vente des composteurs de la manière suivante :

- 400 L : 26 €,
- 570 L : 28 €,
- 820 L : 36 €,
- 820 L professionnel : 45 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que :

- la dépense est inscrite au budget Déchets, chapitre 21,
- la recette de vente des composteurs sera inscrite au budget Déchets, chapitre 77.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

12 - Passation de l'avenant n° 1 au marché SEPUR pour la collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification de tournées de collectes pour les quartiers sensibles de l'Écharde, du Vivier Corax, du Clos des Roses et des Musiciens à Compiègne

Date de convocation :
14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Date d'affichage de la convocation :
14 juin 2024

Nombre de Conseillers présents

34

Nombre de Conseillers représentés :

15

Nombre de Conseillers en exercice :

53

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir :

49

Etaient présents :

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL

Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX, Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER - Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

12 - Passation de l'avenant n° 1 au marché SEPUR pour la collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification de tournées de collectes pour les quartiers sensibles de l'Écharde, du Vivier Corax, du Clos des Roses et des Musiciens à Compiègne

L'ARC exerce l'ensemble des compétences relatives à la collecte des déchets ménagers et assimilés, lesquelles lui ont été transférées par ses 22 communes adhérentes.

Dans ce cadre, l'ARC a passé un marché n° 35.2021, notifié le 18 mai 2021, avec la société SÉPUR pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2021 pour une durée maximale de 7 ans.

Pour des raisons d'organisation et de bonne gestion de l'espace public, il est proposé de passer un avenant au marché actuellement existant pour une période temporaire du vendredi 28 juin 2024 au mercredi 11 décembre 2024, soit 72 tournées de collecte.

L'avenant consiste à modifier les horaires de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective, sans en changer les jours.

Il s'agirait de collecter le matin les grands ensembles d'habitats collectifs, à partir de 09h00/09h30 pour terminer aux alentours de 12h30/13h00, dans les quartiers de l'Écharde, du Clos des Roses, des Musiciens et du Square du Vivier Corax à Compiègne.

Ces habitats collectifs étant actuellement collectés l'après-midi à partir de 15h00 pour se terminer vers 18h00/18h30.

L'horaire de démarrage de collecte le matin permettra, aux gardiens/agents de nettoyage, de sortir les bacs le matin même du jour de la collecte. De plus, l'horaire de fin de collecte permettra ensuite de rentrer les bacs au plus vite après le passage du camion de ramassage, au plus tard en début d'après-midi avant l'arrivée de personnes pouvant troubler l'ordre public.

Cette modification (changement d'horaires de collecte) est temporaire : elle démarre à partir du vendredi 28 juin 2024 pour se terminer le mercredi 11 décembre 2024.

L'incidence financière de cet avenant sur le marché actuel amènera un surcoût de 13 050,00 € HT pour la période temporaire du vendredi 28 juin 2024 au mercredi 11 décembre 2024 (72 tournées de collecte), soit une incidence financière de +0,42 % par rapport au montant total du marché.

Les éléments sont détaillées dans l'annexe de l'avenant n° 1.

Si les modifications introduites par le présent avenant sont concluantes, un avenant pourrait être pris de façon pérenne.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BREKIESZ,

Vu le code de la commande publique notamment son article R.2194-8,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 joint modifiant le marché n° 35.2021,

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-12CA20062024-DE



AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les pièces et documents afférents à ce dossier,

PRÉCISE que la dépense soit 13 050,00 € HT est inscrite au Budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Modification du marché public n°35.2021 (Avenant n°1)

R.2194-8 du Code de la commande publique

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Agglomération de la Région de COMPIEGNE et de la Basse Automne
Hôtel de Ville CS 10007 60321 COMPIEGNE Cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

SÉPUR
ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices - 78850 Thiverval-Grignon

C - Objet du marché public.

- Objet du marché public : Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
- Date de la notification du marché public : 19 mai 2021
- Durée d'exécution du marché public : Le marché a pris effet le 1^{er} juillet 2021 pour une durée ferme de 5 ans. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit, de manière expresse deux fois, pour une période d'un an. La durée totale du marché est de 7 ans.
- Montant initial du marché public :
 - Montant HT : 3 134 442,92 €
 - Montant TTC : 3 377 466,19 € (intégrant la nouvelle TVA applicable en 2021, initialement 3 447 887,21 €)

Dont les prix forfaitaires annuels sont les suivants:

- P 1 : Collecte des ordures ménagères en C1, C2, C3 et C6 en porte-à-porte (telle que définie dans le CCTP) , transport et déchargement vers le quai de transfert du SMDO, à Compiègne (1 562 583,31 € HT)
- P 2 : Collecte sélective (hors verre) en C1 de tous les emballages et de tous les papiers en mélange en porte-à-porte, transport et déchargement vers le quai de transfert du SMDO, à Compiègne (911 254,83 € HT)
- P3 : Collecte des déchets verts en C1 (telle que définie dans le CCTP) en porte à porte, transport et déchargement vers la plateforme de compostage "Compost Oise" à Monchy-Humières (350 442,67 € HT)
- P4 : Collecte des objets encombrants et des DEEE (telle que définie dans le CCTP) en porte à porte, transport et déchargement au centre de traitement "Véolia" à Nogent sur Oise (134 624,37 €HT)

- P5 : Collecte des cartons des commerçants sur le centre-ville de (que définie dans le CCTP) en porte à porte, transport et déchargement vers le repreneur (84 042,42 € HT)
- P6 : Prise de rendez-vous, pour la collecte des objets encombrants et DEEE, suite aux appels des usagers au numéro vert (59 280,00 e HT)
- P7 : Collecte des sapins en janvier sur 2 semaines les mêmes jours que la collecte des déchets verts (25 267,25 € HT)
- P8 : Gestion technique de la Redevance Spéciale telle que présentée au CCTP (6 948,07 € HT)

Et des prestations à des prix unitaires sans limitation de montant pour des prestations supplémentaires

D - Objet de la modification du marché public

■ Modifications du marché public :

Le présent avenant a pour objet la modification des horaires de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélectives, dans certains quartiers de la Ville de Compiègne.

Il s'agirait de collecter le matin les grands ensembles d'habitats collectifs, à partir de 09h00/09h30 pour terminer aux alentours de 12h30/13h00, dans les quartiers de l'Écharde, du Clos des Roses, des Musiciens et du Square du Vivier Corax à Compiègne.

Ces habitats collectifs étant actuellement collectés l'après-midi à partir de 15h00 pour se terminer vers 18h00/18h30.

Les jours de collecte restent inchangés, à savoir : les mardis et les vendredis pour la collecte des ordures ménagères et les mercredis pour la collecte sélective (hors verre).

Cette modification (changement d'horaires de collecte) est temporaire : elle démarre à partir du vendredi 28 juin 2024 pour se terminer le mercredi 11 décembre 2024.

Les moyens engagés sont pour chacune des journées une benne de 26 Tonnes et de son équipage pour la collecte des ordures ménagères et pour la collecte sélective (hors verre).

Les changements nécessitent l'engagement de moyens à des périodes où tous les moyens sont déjà engagés sur des prestations régulières. Les coûts engendrés ne sont donc que partiellement compensés par la réduction des moyens dans le planning d'origine. Il existe donc un surcoût résiduel.

Paragraphe actuel de l'article 9.2 Jours et horaires de collecte page 27/59 du CCTP :

«Les collectes en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables (hors verre), des déchets végétaux, des objets encombrants et DEEE et des cartons des professionnels seront à exécuter le soir pour Compiègne à l'exception du quartier du « Petit Margny, le matin » à partir de :

- 16h00 pour toutes les zones de collecte en habitat collectif (hors le centre-ville à 19h30 et les quartiers du Clos des Roses, des Musiciens, de l'écharde et du Vivier Corax à 15h00), et les professionnels de la Zac de Mercières.... »

Sur la période de l'avenant test du vendredi 28 juin 2024 au mercredi 11 décembre 2024, ci-après la nouvelle rédaction du paragraphe de l'article 9.2 Jours et horaires de collecte page 27/59 du CCTP, impacté par le changement des horaires de collecte :

« Les collectes en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des déchets recyclables (hors verre), des déchets végétaux, des objets encombrants et DEEE et des cartons des professionnels seront à exécuter le soir pour Compiègne à l'exception du quartier du « Petit Margny, le matin » à partir de :

- 16h00 pour toutes les zones de collecte en habitat collectif (hors le centre-ville à 19h30 et les quartiers du Clos des Roses, des Musiciens, de l'Écharde et du Vivier Corax à 09h00/09h30 pour terminer aux alentours de 12h30/13h00), et les professionnels de la Zac de Mercières..... ».

L'annexe 3 au CCTP, correspondant aux modalités de collecte tiendra compte de cette modification.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

■ Incidence financière de la modification du marché public :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
 (Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de la modification du marché public :

Montant de l'avenant n° 1, pour une période temporaire du vendredi 28 juin 2024 au mercredi 11 décembre 2024, soit 72 tournées de collecte : **+ 13 050,00 € HT**

Le montant total est décomposé comme suit :

P 1 : Collecte des ordures ménagères :

Le surcoût est de **8 700,00 € HT** pour une période temporaire du vendredi 28 juin 2024 au mercredi 11 décembre 2024, soit 72 tournées de collecte.

Le prix P1 passe de 1 562 583,31 à 1 571 283,31 € HT.

P 2 : Collecte sélective (hors verre) :

Le surcoût est de 8 700,00 € HT/an, soit **4 350,00 € HT** pour une période temporaire du vendredi 28 juin 2024 au mercredi 11 décembre 2024, soit 72 tournées de collecte.

Le prix P2 passe de 911 254,83 à 915 604,83 € HT

La révision des tarifs sera appliquée conformément à l'article 6.2.1 du CCAP.

■ **Dispositions générales :**

Toutes les clauses du marché initial demeurent valables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de contestation.

■ **Renoncement à réclamation :**

La signature de la présente modification du marché public par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur antérieur à la date de signature.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur Bernard HEYD, Directeur Commercial Collectivités		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : , le

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification du marché public au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :
Signature du titulaire, A, le « Reçue à titre de
notification copie de la présente modification du marché public »

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**13 - Adhésion de la Communauté de Communes du Pays
Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du
Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

DEVELOPPEMENT DURABLE ET RISQUES MAJEURS

13 - Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise

Il est exposé que :

- la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) » et « travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance) »,
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération du 14 décembre 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 28 février 2024, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays du Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Développement Durable et Risques Majeurs du 14/05/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté des Communes du Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-13CA20062024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**14 - Fixation des barèmes de la taxe de séjour sur le territoire
de l'ARC au 1er janvier 2025**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

TOURISME

14 - Fixation des barèmes de la taxe de séjour sur le territoire de l'ARC au 1er janvier 2025

Par délibération du 26 mars 2009, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en place de la taxe de séjour au réel, c'est-à-dire assise sur la fréquentation réelle des hébergements touristiques, sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé les nouveaux barèmes de la taxe de séjour applicables à l'ensemble des établissements touristiques sur le territoire de l'ARC.

Par délibération du 6 juillet 2017, le Conseil d'Agglomération a adapté le recouvrement de la taxe de séjour sur le périmètre du nouvel EPCI : Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil d'Agglomération a modifié les périodes de recouvrement de la taxe de séjour.

Par délibération du 19 mai 2022, le Conseil d'Agglomération a fixé, pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée à 4 % dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Les barèmes appliqués aux hébergements touristiques, hors catégorie des établissements en attente de classement ou sans classement, sont inchangés depuis le 1^{er} janvier 2017.







Afin de pouvoir statuer sur une hausse des barèmes des catégories d'hébergement figurant dans le tableau ci-dessous, applicable au 1^{er} janvier 2025, l'Agglomération de la Région de Compiègne doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2024.

Les nouveaux barèmes proposés au Conseil d'Agglomération sont en cohérence avec les tarifs de la taxe de séjour appliqués par d'autres collectivités de la Région Hauts-de-France, selon une étude réalisée au mois de mars 2024.

La taxe de séjour est collectée par les logeurs et intermédiaires, et reversée à la collectivité.

Il est rappelé que la perception de la taxe de séjour permet de financer des actions menées par l'ARC ayant pour objet de favoriser le développement de la fréquentation touristique.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de délibérer sur l'application des barèmes figurant dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2025 :

CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	Barème indexé 2025 plancher/ plafond	Barèmes ARC en vigueur (en 2017)	Proposition barèmes au 01-01-25
 Palaces	0,70 € - 4,80 €	2,50 €	4,00 €
 Hôtels de tourisme 5 étoiles  Résidences de tourisme 5 étoiles  Meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 € - 3,50 €	2,00 €	3,00 €
 Hôtels de tourisme 4 étoiles  Résidences de tourisme 4	0,70 € - 2,60 €	1,25 €	1,60 €

<ul style="list-style-type: none"> étoiles ■ Meublés de tourisme 4 étoiles 			
<ul style="list-style-type: none"> ■ Hôtels de tourisme 3 étoiles ■ Résidences de tourisme 3 étoiles ■ Meublés de tourisme 3 étoiles 	0,50 € - 1,70 €	1,00 €	1,20 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Hôtels de tourisme 2 étoiles ■ Résidences de tourisme 2 étoiles ■ Meublés de tourisme 2 étoiles ■ Villages de vacances 4 et 5 étoiles 	0,30 € - 1,00 €	0,80 €	1,00 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Hôtels de tourisme 1 étoile ■ Résidences de tourisme 1 étoile ■ Meublés de tourisme 1 étoile ■ Villages de vacances 1-2-3 étoiles ■ Chambres d'hôtes ■ Auberges collectives 	0,20 € - 0,80 €	0,60 €	0,75 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Terrains de camping et terrains de caravanage 3-4-5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ■ Emplacements dans les aires de camping-car et les parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures 	0,20 € - 0,60 €	0,50 €	0,55 €
<ul style="list-style-type: none"> ■ Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ■ Ports de plaisance 	0,20 €	0,20 €	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 4, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

En 2023, le territoire de l'ARC a recensé 275 900 nuitées touristiques, qui représentent une recette de 293 500 €.

La proposition d'augmentation des barèmes représenterait pour l'ARC une enveloppe financière supplémentaire d'environ 60 000 € sur un exercice civil.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-21, L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants,

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants,

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015,

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015,

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016,

Vu l'article 86 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016,

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017,

Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ,

Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020,

Vu les articles 122, 123 et 124 de la loi n° 2020-1721 de finances pour 2021,

Vu l'article 76 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu les articles 129 et 140 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la délibération du 26 mars 2009 par laquelle le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en place de la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération de la Région de Compiègne,

Vu la délibération du 31 mars 2016 par laquelle le Conseil d'Agglomération a approuvé les nouveaux barèmes de la taxe de séjour applicables à l'ensemble des établissements touristiques sur le territoire de l'ARC,

Vu la délibération du 6 juillet 2017 par laquelle le Conseil d'Agglomération a adapté le recouvrement de la taxe de séjour sur le périmètre du nouvel EPCI : Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 par laquelle le Conseil d'Agglomération a modifié les périodes de recouvrement de la taxe de séjour,

Vu la délibération du 19 mai 2022 par laquelle le Conseil d'Agglomération a fixé, pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée à 4 % dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme du 15/05/2024

Et après en avoir délibéré,

ABROGE toutes les délibérations antérieures relatives aux modalités et aux tarifs de la taxe de séjour,

APPROUVE l'ensemble des barèmes tels qu'énoncés ci-dessus pour une application au 1^{er} janvier 2025 et figurant à l'article 4 du règlement de la taxe de séjour en annexe,

APPROUVE l'ensemble du règlement d'application de la taxe de séjour sur le territoire de l'ARC en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

ANNEXE – REGLEMENT D'APPLICATION DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Au moyen de la présente délibération en date du 13 juin 2024.

Article 1 : LA TAXE LOCALE DE SEJOUR

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en place de la taxe de séjour au réel, c'est-à-dire assise sur la fréquentation réelle des hébergements touristiques, sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Par délibération en date du 31 mars 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé les nouveaux barèmes de la taxe de séjour applicables à l'ensemble des établissements touristiques sur le territoire de l'ARC.

Par délibération en date du 6 juillet 2017, le Conseil d'Agglomération a adapté le recouvrement de la taxe de séjour sur le périmètre du nouvel EPCI : Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Par délibération en date du 26 septembre 2019, le Conseil d'Agglomération a modifié les périodes de recouvrement de la taxe de séjour.

Par délibération en date du 19 mai 2022, le Conseil d'Agglomération a fixé, pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée à 4 % dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Le présent règlement d'application reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du **1er janvier 2025**.

Article 2 : CHAMP D'APPLICATION

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés dans le territoire.

On peut citer:

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Auberges collectives,
- Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Article 3 : PERIODE DE PERCEPTION

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le versement s'effectue en deux périodes :

- **Jusqu'au 15 juillet** pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin de l'année N,
- **Jusqu'au 15 janvier de l'année N+1**, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre de l'année N.

Article 4 : TARIFICATION

Conformément aux articles L.5211-21, L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne avant le 1er juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2025 :

CATEGORIE D'HEBERGEMENT	BAREME
<ul style="list-style-type: none"> • Palaces 	4,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtels de tourisme 5 étoiles • Résidences de tourisme 5 étoiles • Meublés de tourisme 5 étoiles 	3,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtels de tourisme 4 étoiles • Résidences de tourisme 4 étoiles • Meublés de tourisme 4 étoiles 	1,60 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtels de tourisme 3 étoiles • Résidences de tourisme 3 étoiles • Meublés de tourisme 3 étoiles 	1,20 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtels de tourisme 2 étoiles • Résidences de tourisme 2 étoiles • Meublés de tourisme 2 étoiles • Villages de vacances 4 et 5 étoiles 	1,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Hôtels de tourisme 1 étoile • Résidences de tourisme 1 étoile • Meublés de tourisme 1 étoile • Villages de vacances 1-2-3 étoiles • Chambres d'hôtes • Auberges collectives 	0,75 €

<ul style="list-style-type: none"> • Terrains de camping et terrains de caravanage 3-4-5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes • Emplacements dans les aires de camping-car et les parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures 	0,55 €
<ul style="list-style-type: none"> • Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes • Ports de plaisance 	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 4, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Article 5 : EXONERATIONS OBLIGATOIRES

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'Agglomération de la Région de Compiègne,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ par nuit et par personne.

Article 6 : OBLIGATIONS DES LOGEURS ET DES INTERMEDIAIRES

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour.

Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois avant le 15 le formulaire de déclaration accompagné d'une copie intégrale de son registre des séjours.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois.

Le service taxe de séjour transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent lui retourner, accompagné de leur règlement :

- avant le 15 juillet, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 juin
- avant le 15 janvier de l'année N+1, pour les taxes perçues du 1er juillet au 31 décembre

Article 7 : OBLIGATIONS DE L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET AFFECTATION DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR COLLECTEE

L'Agglomération de la Région de Compiègne a l'obligation de tenir un état relatif à l'emploi de la taxe de séjour. Il s'agit d'une annexe au compte administratif, retraçant l'affectation du produit pendant l'exercice considéré. Cet état doit être tenu à la disposition du public.

Le produit de la taxe de séjour est entièrement affecté à des dépenses favorisant la fréquentation et le développement touristique du territoire.

Article 8 : APPLICATION

Le présent règlement est adopté par délibération du Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne du 13 juin 2024.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**15 - Principe du recours à la délégation de service public
s'agissant de l'exploitant du parking ACARY situé rue
d'Amiens à Compiègne.**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Étaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DES VOIRIES

15 - Principe du recours à la délégation de service public s'agissant de l'exploitant du parking ACARY situé rue d'Amiens à Compiègne.

Monsieur le Président expose au Conseil d'Agglomération que les travaux d'aménagement sont en cours pour la création du parc de stationnement de 50 places, situé au rez-de-chaussée de la résidence ACARY au 29 rue d'Amiens à Compiègne. Ce parking a vocation à répondre au besoin de stationnement de la gare dans le cadre du projet de Pôle d'Echange Multimodal.

Pour rappel, l'ARC selon ses statuts délibérés le 28 septembre 2017, dispose de la compétence « création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ». L'intérêt communautaire du parking ACARY est avéré de par sa vocation de parking de gare (Pôle d'Echange Mutimodal de la gare de Compiègne). Il y a donc lieu de considérer ce parking comme relevant de l'ARC au titre de l'intérêt communautaire, comme le prévoit la délibération n° 1 du 5 juillet 2018, modifiée par celle du 11 avril 2024.

Les travaux d'aménagement du parc de stationnement qui s'élèvent à 342 932 € HT doivent bénéficier des subventions suivantes :

- SMTCO – Programme PEM : 131 207 €,
- État – Dotation de Soutien à l'investissement local : 33 400 €,
- FEDER – 109 748 €.

Compte tenu du prochain achèvement des travaux en novembre 2024, il appartient au Conseil d'Agglomération de porter une réflexion sur le futur mode de gestion de cet équipement faisant partie du service public intercommunal en matière de stationnement.

En effet, conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales, l'Agglomération dispose d'un pouvoir d'organisation et de gestion des services publics dont elle a la charge. A ce titre, il lui revient, en sa qualité d'autorité organisatrice, d'en définir le mode de gestion le plus approprié.

L'Agglomération doit ainsi apprécier librement si elle souhaite assumer le service en gestion directe, c'est-à-dire par ses propres moyens, ou en déléguer l'exploitation à un tiers, personne morale de droit privé ou public.

Tel est l'objet du rapport relatif au mode de gestion du service public relatif à l'exploitation de ce parc de stationnement ci-annexé, qui a envisagé les modalités de gestion se traduisant par une externalisation plus ou moins forte ou, au contraire, un service assuré complètement par l'intercommunalité dans le cadre d'une gestion directe.

En effet, l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « les collectivités territoriales (...) peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L.1121-3 du code de la commande publique préparée, passée et exécutée conformément à la troisième partie de ce code ».

L'article L.1411-4 du CGCT précise que le pouvoir de se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local appartient à l'assemblée délibérante, et ce, après avoir pris connaissance d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire.

Dans ce contexte, et en synthèse, il est préconisé d'assurer l'exploitation de ce service dans un cadre de gestion déléguée dans le mesure où :

- la concession permet, contrairement au marché public, de transférer le risque économique sur un tiers : le concessionnaire assure la gestion du service à ses risques et périls, sans renégociation fréquente de sa rémunération en cours de contrat,
- ce service présente en outre un risque économique réel, lié aux aléas de fréquentation importants sur ce type d'équipements dans la configuration actuelle, ce qui permet de garantir la solidité juridique de ce mode de gestion dans le cas d'espèce,
- la concession permet à la collectivité de garder un contrôle important du service proposé aux bénéficiaires au travers :
 - d'une contractualisation déterminant l'ensemble des modalités de fonctionnement et des obligations de service (définition de la politique d'accueil, gestion de la politique tarifaire...), sécurisée par l'existence de pénalités et d'un processus de contrôle établi au préalable,
 - d'un reporting de données d'activité et de gestion, en cours d'année et annuel, alimentant un contrôle effectif de la collectivité.

S'agissant des caractéristiques du futur contrat, il importe de préciser que le concessionnaire sera responsable de l'exploitation des services qu'il assure, ainsi que de toutes les conséquences dommageables qui pourraient en résulter.

La rémunération du concessionnaire sera substantiellement liée aux résultats de l'exploitation de l'équipement et à ce titre, le concessionnaire sera autorisé à percevoir des recettes auprès des usagers.

En outre, le concessionnaire pourrait percevoir une compensation par le concédant ou reverser une redevance composite au concédant, comprenant une part fixe (RODP) et une part variable d'intéressement.

Dans la perspective de l'aménagement prochain (2 à 4 ans) du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Compiègne par la Communauté d'Agglomération, les parcs de stationnements Gare et Oise pourraient être transférés sous gestion communautaire.

Afin d'anticiper contractuellement cette bascule, il convient de définir pour ce présent contrat une 1^{ère} échéance prudentielle au 31 août 2026, avec trois reconductions possibles pour des périodes d'une année à chaque fois (soit une échéance maximale au 31 août 2029). Les échéances des contrats Gare et Oise géré par la Ville d'une part, et Acary géré par l'ARC d'autre part seront alors identiques.

Les délégations de service public sont soumises par l'Autorité Délégante à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, dans des conditions prévues par les articles du code de la commande publique et les articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT. Le choix du délégataire est réalisé par l'exécutif, et doit ensuite être validé par l'assemblée délibérante.

En définitive, déléguer la gestion du service implique :

- de bien négocier, afin d'établir le meilleur contrat (objectifs/prix),
- de bénéficier de l'expertise technique et de compétences avérées dans le domaine considéré,
- de contrôler la bonne exécution du contrat,
- d'adapter le contrat aux évolutions du service dans le cadre de négociations.

Il importe aujourd'hui de satisfaire à l'obligation légale de prendre une délibération de principe préalablement au lancement de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement dit ACARY, sur la commune de Compiègne.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L.1121-3, L.3000-1 et suivants et R.3111-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 et suivants, et R.1411-1 et suivants,

Vu la délibération n° 1 du 5 juillet 2018, modifiée par la délibération n° 34 du 11 avril 2024,

Vu l'avis favorable du Comité Social et Technique du 15 mai 2024

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 20 juin 2024,

Vu le rapport sur le principe d'une délégation de service public sous forme de contrat de délégation de service public du parc de stationnement dit ACARY, sur la commune de Compiègne, annexé à la présente délibération, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la concession de service public pour l'exploitation du parc de stationnement dit ACARY situé rue d'Amiens à Compiègne après avoir pris connaissance du rapport joint en annexe,

APPROUVE les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion étant entendu qu'il sera ultérieurement loisible à Monsieur le Président ou à son représentant d'en négocier les conditions précises, en application de l'article L.3124-1 du code de la commande publique,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer et conduire la procédure de passation de la délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement dit ACARY, sur la commune de Compiègne dans le cadre d'une consultation, conformément aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et aux articles L.1121-3, L.3000-1 et suivants et R.3111-1 et suivants du code de la commande publique,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-15CA20062024-DE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Pour l'exploitation du parc de stationnement ACARY situé rue d'Amiens à COMPIEGNE

Rapport sur le principe de la délégation de service public, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (article L.1411-19 CGCT)

1. PRÉAMBULE

1.1 Rappel du contexte

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Compiègne, l'ARC a décidé d'acquérir la coque du rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation auprès de la société Clésence, et de l'aménager en parc de stationnement fermé payant.

1.2 L'exploitation des parkings du PEM

L'exploitation des parcs de stationnement situés dans le périmètre du PEM de Compiègne fait l'objet de contrats de Délégation de Service Public conclus par la ville de Compiègne avec la société INDIGO :

- Parking Gare et Oise - Renouvellement d'une DSP à compter du 1^{er} septembre 2024 pour un durée de 2 ans, renouvelable 3 fois par période d'1 an. Durée maxi : 5ans.
- Parking Solferino – Fait partie du contrat historique conclu en 1991 avec la société INDIGO – Echéance : 26 Mai 2034

Ces parcs ont vocation à être transférés à l'ARC à l'issue de l'aménagement du PEM.

2. OBJET DU RAPPORT

L'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, dispose qu'il revient au conseil d'agglomération de se prononcer sur le principe de la délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations déléguées.

Le présent document présente donc les arguments en faveur d'une gestion déléguée du service public, ainsi que les caractéristiques du futur contrat.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation à la commission consultative des services publics locaux lors de la séance du 20 juin 2024 et au comité social et technique du 15 mai 2024.

3. JUSTIFICATIONS DU CHOIX DE LA GESTION DELEGUEE

Différents modes de gestion sont possibles en matière de gestion de service public: la régie, le recours au marché public ou la gestion déléguée.

3.1 La régie

L'ARC pourrait choisir d'exploiter les équipements et le service par ses propres moyens en recourant à la régie. Dans ce cadre, l'intégralité des charges d'organisation, de fonctionnement, et de personnel seraient supportées par la collectivité. De même, les risques d'exploitation et commerciaux devraient être assumés par l'ARC. En effet, la régie ne permet pas le transfert des risques d'exploitation à un tiers, contrairement à la délégation de service public.

La régie suppose que l'ARC dispose de moyens humains compétents pour assurer l'exploitation 24h/24 du parc de stationnement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

3.2 Les marchés publics

L'ARC pourrait envisager la conclusion d'un marché public de services. Dans ce cas, le prestataire qui dispose de ses propres agents perçoit un forfait annuel pour les prestations d'exploitation sans lien avec les résultats d'exploitation. La collectivité perçoit les recettes et assume l'aléa financier lié à une baisse de recettes.

Comme dans le cas de la régie, le recours à un marché public ne permet pas transférer les risques d'exploitation à un tiers, notamment les aléas de vandalisme, de chutes fréquentations liés à des mouvements sociaux externes, des pandémies...

3.3 La délégation de service public

L'article L.1121-1 du code de la Commande Publique définit la concession comme *«un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes soumises au présent code confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.»*

La part de risque transférée au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement théorique ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, qu'il a supportés. »

Ce mode de gestion permet donc à la collectivité de transférer les risques commerciaux et d'exploitation, ainsi que leurs conséquences financières, à son cocontractant.

De plus, la gestion d'un tel service nécessite des compétences variées et spécifiques, dont l'ARC ne dispose pas en interne. L'intervention de professionnels qualifiés et spécialisés est de nature à garantir une souplesse de gestion, ainsi qu'une forte capacité de réactivité et d'adaptation aux attentes des usagers. En effet, ce domaine d'activité nécessite des technicités spécifiques dans les domaines industriels, commerciaux, d'exploitation et de maintenance, résumées ci-après:

- industriel : conservation du patrimoine délégué dans un bon état de fonctionnement (maintenance, gros entretien, mise aux normes, renouvellement...),
- commercial : analyse des attentes et des besoins des clients, création et diffusion des supports d'informations, gestion des parkings, relation à la clientèle,
- exploitation : organisation du travail des personnels d'accueil, d'entretien et de maintenance, gestion du parking et plus particulièrement du matériel de contrôle péage, sécurisation des péages et lutte contre la fraude, règlement des incidents d'exploitation.

En outre, la délégation de service public se caractérise par une forte responsabilisation du délégataire en lui conférant une réelle autonomie de gestion à ses risques et périls dans les domaines relevant de sa responsabilité, et est ainsi propre à favoriser une maîtrise de l'ensemble des dépenses d'exploitation, un développement de la fréquentation du parc de stationnement et une amélioration de la qualité de service. Par conséquent, l'ARC peut concentrer ses moyens humains sur le pilotage de la politique du stationnement et le contrôle de l'activité du délégataire.

Il est également à noter que le mode de gestion des parcs de stationnement existants (Gare, Oise, Solferino) qui seront transférés à l'ARC sont exploités sous la forme de DSP. Ce transfert permettra une gestion uniformisée de l'ensemble des parcs de stationnement au sein du PEM.

C'est pourquoi, compte tenu des arguments développés ci-dessus, le recours à une délégation de service public, confiée à un opérateur, apparaît comme le mode de gestion le plus adapté pour le service.

L'ARC souhaite, pour la période 2024-2026, mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du parc ACARY.

Cette DSP sera conclue conformément aux articles L. 1121-3, L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants, du code de la commande publique.

4 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS QUE DEVRA ASSURER LE DÉLÉGATAIRE

4.1 Caractéristiques du parking de la future DSP

Le périmètre de la DSP concernera le parking ACARY situé rue d'Amiens à Compiègne dont les caractéristiques précises sont les suivantes :

- Date de mise en service : 6 janvier 2025
- Nombre de places auto : 50
- Dont nombre de places équipées de bornes de recharge : 10

Le bâtiment et les équipements se composent :

- Du parking proprement dit et de ses annexes,
- du matériel de contrôle péage,
- de l'ensemble des autres installations nécessaires à l'exploitation du parking

4.2 Présentation des futures missions du délégataire

Missions du délégataire

- L'exploitation et l'organisation des services
- Les parcs de stationnement fonctionneront sans interruption pour les seuls abonnés (système de badge).
- Pour les usagers « horaires », la reprise des véhicules devra être possible (caisses et ouvertures automatiques) à tout moment.
- Le délégataire sera autorisé à percevoir auprès des usagers une redevance destinée à rémunérer ses obligations. A cet égard, il est précisé que dans le cadre de sa politique tarifaire globale du stationnement, en cohérence avec les objectifs du PEM, il appartiendra à l'ARC de définir chaque année les tarifs, après avoir reçu les propositions du délégataire.
- En accord avec les engagements pris auprès de les financeurs des aménagements du parking, à savoir l'Europe et le SMTCO, 80% des places de parking seront réservées aux usagers du train. A ce

titre un rabais de 20% sera appliqué aux usagers disposant de la carte Pass-Pass de la Région des Hauts de France.

- La commercialisation et la promotion de ces services
- La gestion du service proposé de recharge pour véhicules électriques
- La gestion du point de vente et d'information relatifs à l'offre et au service de stationnement,
- La réalisation et la diffusion de supports d'information sur l'offre et les caractéristiques des services,
- La promotion des services de stationnement,

Le délégataire aura donc la responsabilité :

- de la mise en œuvre de l'ensemble des moyens d'exploitation (humains, financiers, techniques et technologiques) adaptée aux services proposées,
- du respect des préconisations et prescriptions définissant l'offre de stationnement et les caractéristiques des services,
- de la gestion de l'ensemble du personnel nécessaire à l'exercice de ses missions, et notamment de la formation de ces personnels afin de garantir leur qualification pour l'exercice des métiers tels qu'ils découlent du cahier des charges et de ses évolutions,
- de la maintenance des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition par l'ARC pour la réalisation de ses missions,
- des travaux de gros entretien et de grosses réparations incombant normalement au propriétaire des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition par l'ARC pour la réalisation de ses missions,
- du renouvellement si nécessaire des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition par l'ARC pour la réalisation de ses missions,
- de la qualité de ses prestations, tant en ce qui concerne les processus internes de l'exploitation et de maintenance, qu'en ce qui concerne la qualité des services vis-à-vis des usagers,
- de la continuité du service (hors cas de force majeure),
- de la gestion comptable et financière du service délégué,

4.3 Prise d'effet et durée de la délégation

Le contrat prendra effet le 6 janvier 2025 et se terminera le 31 août 2026. Il pourra être renouvelé 3 fois maximum pour une durée d'1 an à chaque fois.

4.4 Modalités financières du service public délégué

Le délégataire assume le risque d'exploitation du service délégué.

Il devra prendre en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement des équipements, y compris les charges d'entretien (maintenance, grosses réparations).

Un compte prévisionnel d'exploitation sur la durée de la délégation sera annexé au contrat. Le délégataire devra en outre rendre compte annuellement de son exploitation à la collectivité dans le cadre de son rapport de délégation.

Le délégataire se verra transférer le risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie du droit d'exploiter les ouvrages et le service qui font l'objet du contrat. Il versera à l'ARC une redevance d'occupation du domaine public à l'ARC ou percevra une indemnité d'équilibre de l'ARC, dont les modalités de calcul seront arrêtées dans la convention à intervenir.

Par ailleurs, dans le cadre de la nécessaire qualité de prestation à assurer, l'ARC définira un système de pénalités dont le montant sera défini en fonction du respect de différents critères de qualité acceptés par les parties.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**16 - CHOISY-AU-BAC - ZAC du Maubon - Lancement d'une
consultation pour le désamiantage et la démolition de
l'ancien stade de football du Maubon**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

AMENAGEMENT

16 - CHOISY-AU-BAC - ZAC du Maubon - Lancement d'une consultation pour le désamiantage et la démolition de l'ancien stade de football du Maubon

Par délibération du 28 mai 2010, le Conseil d'Agglomération a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Maubon à Choisy-au-Bac. Le dossier de réalisation a été approuvé le 19 décembre 2013.

Ce projet d'aménagement, phasé, avance. Les travaux de finition de la phase 1a ont été réalisés en ce début d'année 2024 ; les travaux de viabilisation de la phase 1b se terminent. La phase 2, qui correspond au déménagement par la commune de son stade de football, s'est terminée fin 2023. La fin du déplacement du stade de football permet d'engager la phase 3, qui se situe majoritairement au niveau de l'ancien stade de football.

Pour réaliser le diagnostic archéologique et ensuite aménager cette phase, il est nécessaire de démolir les bâtiments existants (vestiaires, tribunes, clôtures,...). Les diagnostics plomb et amiante avant démolition ont repéré la présence de plomb en deux endroits et d'amiante dans les toitures et les sols.

Il est donc proposé de lancer une consultation correspondant au désamiantage et à la démolition/déconstruction de l'ancien stade de football du Maubon (plan en annexe).

Ces travaux comprendront la préparation de chantier, la sécurisation du site, le curage et l'évacuation des déchets, le désamiantage, la démolition/déconstruction et l'évacuation des matériaux, la remise en état de la plate forme,...

Le coût des travaux est estimé à environ 200 000 € HT.

Le marché comprendra un lot unique, désamiantage et démolition/déconstruction, au motif que la décomposition en lots séparés rendrait techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations.

Il est rappelé que ces travaux avaient d'ores et déjà été prévus dans le bilan prévisionnel de la ZAC du Maubon.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MIGNARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-10, L.1414-1, L.2122-21-1 et L.14-14-2,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2161-2 à R2161-5,

Vu l'acquisition du stade de football de Choisy au Bac en date du 27 décembre 2019,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 13/05/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de désamiantage et démolition/déconstruction de l'ancien stade de football sur la ZAC du Maubon à Choisy-au-Bac,

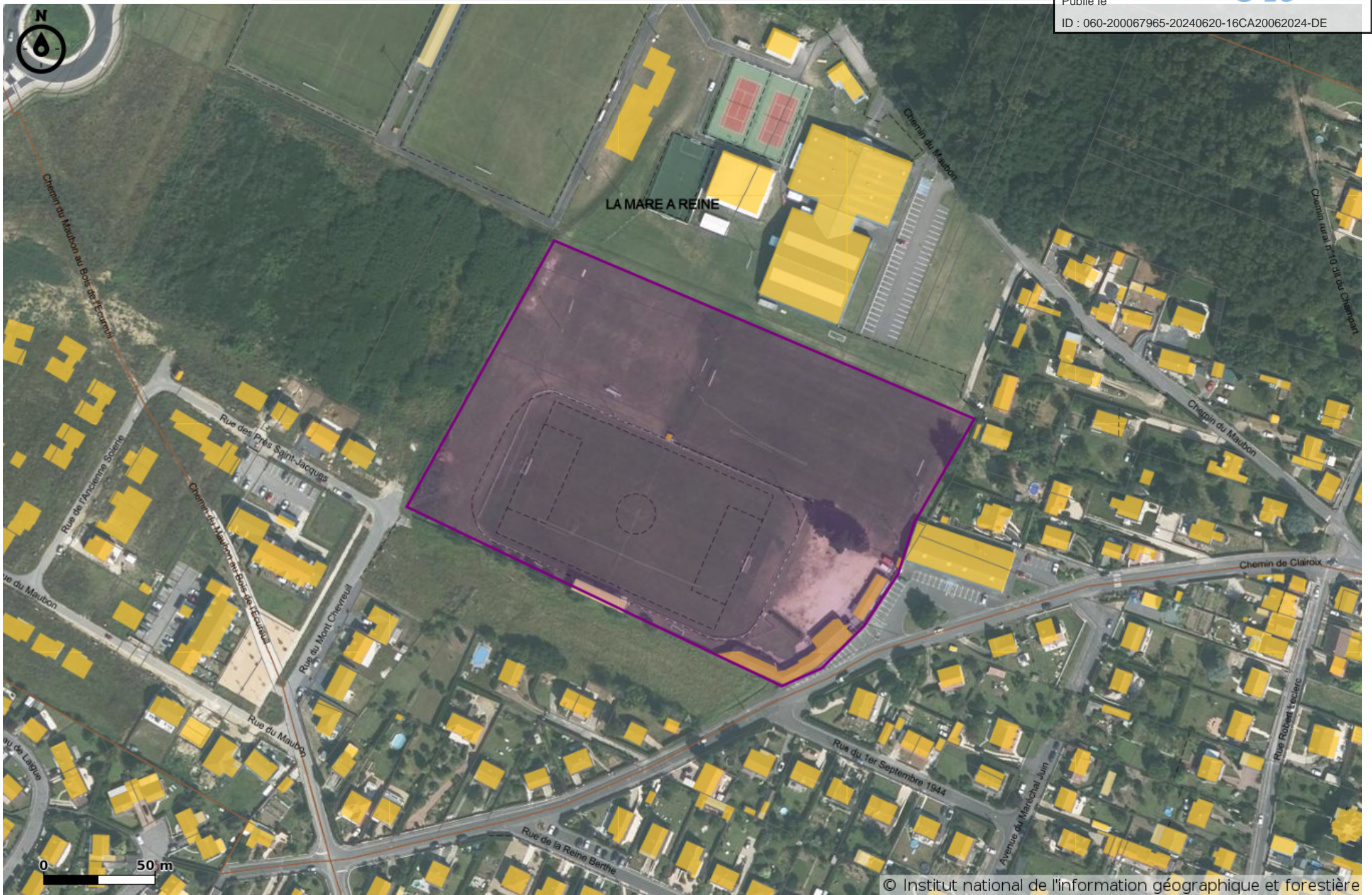
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à la procédure et notamment les marchés correspondants avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres,

PRÉCISE que les dépenses, 200 000 € HT, seront inscrites au Budget Aménagement, chapitre 011 - article 70.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**17 - CLAIROIX - La Petite Couture - Lancement d'une
consultation d'entreprises pour la viabilisation de 6 lots à
vocation économique**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

AMENAGEMENT

17 - CLAIROIX - La Petite Couture - Lancement d'une consultation d'entreprises pour la viabilisation de 6 lots à vocation économique

Par délibération du 19 mai 2022, le Bureau Communautaire a autorisé le lancement des études nécessaires à la constitution d'une demande de permis d'aménager ayant pour objet la viabilisation de 6 lots à vocation économique à Clairoix, au lieu-dit « La petite couture ». Le permis d'aménager a été obtenu le 21 août 2023.

La commercialisation de ce lotissement est quasiment terminée. En effet, sur les 6 lots, 4 sont déjà commercialisés.

Il est nécessaire de lancer les travaux de viabilisation de voirie. Le coût estimé des travaux est de 335 000 € HT.

Ces travaux comprennent la viabilisation des 6 lots en télécommunication, électricité, gaz, eau potable et assainissement des eaux usées. Ils comprennent également des travaux de prévoirie, de finition de voirie et d'espaces verts.

Le dossier de consultation des entreprises comprendra l'allotissement suivant :

- lot n°1 : voirie et réseaux divers,
- lot n°2 : Basse Tension, éclairage public,
- lot n°3 : espaces verts.

Le bilan financier prévisionnel de ce lotissement à vocation économique fait apparaître un montant total de dépenses de 510 000 € HT (dont 44 000 € HT d'aléas) et de recettes de 440 000 € HT (sur la base d'un prix de 45 € HT/m² pour une superficie commercialisable de 9 848 m²) se traduisant par un déficit opérationnel 70 000 € HT.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1414-1, L1414-2 et L.2122-21-1,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-2 et R.2124-2 1°,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 mai 2022,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 13/05/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement d'une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la viabilisation de 6 lots à vocation économique au lieu-dit « La Petite Couture » à Clairoix,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-17CA20062024-DE



commission d'appel d'offres, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que la dépense de 335 000 € HT sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**18 - Requalification de l'ancien site de BMX - Création d'une
aire sportive et de loisirs - Autorisation de lancement de
consultation, établissement d'un groupement de commandes
avec la commune de Clairoix et demande de subvention
auprès de différents partenaires**

Date de convocation :
14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Date d'affichage de la
convocation :
14 juin 2024

Nombre de Conseillers
présents

34

Nombre de Conseillers
représentés :

15

Nombre de Conseillers
en exercice :

53

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :

49

Etaient présents :

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL

Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX, Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER - Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

AMENAGEMENT

18 - Requalification de l'ancien site de BMX - Création d'une aire sportive et de loisirs - Autorisation de lancement de consultation, établissement d'un groupement de commandes avec la commune de Clairoix et demande de subvention auprès de différents partenaires

La commune de Clairoix est propriétaire du terrain de l'ancien site de BMX. Suite à la création de la piste internationale de BMX sur la ZAC du Bois de Plaisance courant 2023, la question du devenir de ce site se pose. Une réflexion a été menée entre la commune de Clairoix et l'ARC et il a été décidé d'aménager cet espace en zone de loisirs qui doit accueillir un pumptrack, une aire de fitness ainsi qu'un terrain de padel.

La piste de l'ancien BMX étant géré par l'ARC, il a été convenu que cette dernière porterait financièrement la création du pumptrack et que la commune de Clairoix porterait tous les autres aménagements. À l'issue de ces travaux, il sera procédé à la désaffectation du site permettant de classer d'intérêt communautaire la nouvelle piste internationale de BMX à Venette.

Les deux collectivités seront donc amenées à intervenir sur le même périmètre : il est proposé de constituer un groupement de commandes ayant pour objet la création de la zone de loisirs afin d'optimiser les coûts (mutualisation des dépenses au niveau de l'instruction d'un dossier unique par le service partagé de la commande publique, économie d'échelle attendue pour l'offre des entreprises candidates).

Ce groupement, constitué conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, permettra de mutualiser la procédure de passation des contrats ayant pour objet les travaux de création d'une aire sportive et de loisirs, d'optimiser les coûts afférents à la passation de ces contrats, et surtout de faire réaliser aux adhérents des économies d'échelle par le biais d'une massification des travaux.

L'ARC, en tant que coordonnateur, a pour objectif d'organiser la mise en concurrence.

L'ARC et la commune de Clairoix pourront ensuite signer un marché avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres de l'ARC, et conserveront chacune la responsabilité d'exécuter le marché par l'émission de ses propres ordres de service à hauteur de ses propres besoins tels que déterminés dans les pièces du dossier de consultation des entreprises.

Le suivi des travaux sera assuré par la Direction de l'Ingénierie - Bureau d'Études étant entendu que son intervention pour le compte de la commune de Clairoix se fera par l'intermédiaire du service partagé.

Ci-après, le détail de l'allotissement des collectivités adhérentes ainsi que des estimations :

Entité	Lot n°1 : voirie	Lot n°2 : aire de fitness / Padel
	Estimation HT	Estimation HT
ARC	300 000 €	
CLAIROIX	200 000 €	100 000 €
Montant total des lots	500 000 €	100 000 €

Dans le cadre de cette opération, des financements seront recherchés auprès de l'État, l'Agence Nationale du Sport, le Conseil Régional et le Département,

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.1111-10, L.1414-3 III et L.2122-21-1,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7, L.2123-1 et R.2123-1 1°,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la constitution du groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive jointe en annexe, à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de l'ARC et à exécuter les marchés,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'État, de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Régional et du Département aux taux maximum autorisés,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention auprès des partenaires financiers ci-avant désignés,

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 23.

ADOpte à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIR
ARC n° 24.113**

ENTRE :

L'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (ARC), ci-après « Le coordonnateur »,
Sis Place de l'Hôtel de Ville à Compiègne (60200)
Représentée par son Président,

ET

CLAIROIX,
1 rue du Général de Gaulle (60280)
Représentée par son Maire,

Ci-après « les Parties »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations des organes délibérants des Parties, approuvant le principe de la création et de la participation au groupement de commandes, objet de la convention, annexées à la présente convention ;

Vu les habilitations autorisant les représentants des Parties à signer la convention, annexées à la présente convention ;

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

La commune de Clairoix est propriétaire du terrain de l'ancien site de BMX. Suite à la création de la piste internationale de BMX sur la ZAC du Bois de Plaisance courant 2023, la question du devenir de ce site se pose. Une réflexion a été menée entre la commune de Clairoix et l'ARC et il a été décidé d'aménager cet espace en aire sportive et de loisir qui permettra d'accueillir un pumptrack, une aire de fitness ainsi qu'un terrain de padel.

La piste de l'ancien BMX étant géré par l'ARC, il a été convenu que cette dernière porterait financièrement la création du pumptrack et que la commune de Clairoix porterait tous les autres aménagements. À l'issue de ces travaux, il sera procédé la désaffectation du site permettant de classer d'intérêt communautaire la piste internationale de BMX.

Les deux collectivités seront donc amenées à intervenir sur le même périmètre : il est proposé de constituer un groupement de commandes ayant pour objet les travaux de création de la zone de loisir afin d'optimiser les coûts (mutualisation des dépenses au niveau de l'instruction d'un dossier unique par le service partagé de la commande publique, économie d'échelle attendues au niveau des offres des opérateurs économiques).

Ainsi, la Commune de Clairoix et l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne ont émis le souhait d'optimiser la passation d'une procédure de marché pour un besoin commun.

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes pour la passation d'un marché ayant pour objet l'aménagement d'une zone de loisir.

Ce groupement permettra d'optimiser les coûts de procédure (mutualisation de l'instruction d'un dossier unique par le service partagé de la commande publique) et de sécuriser la passation de la consultation.

Considérant ce qui précède, il est décidé de conclure un groupement dont les objectifs, la durée et le fonctionnement sont exposés dans la présente convention.

Article 1 : Caractéristiques de la convention

Article 1.1 : Objet du groupement de commande

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes permanent entre les Parties selon les dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique.

La présente convention concerne : la constitution d'un groupement de commandes pour **les travaux d'aménagement d'une zone de loisir, plus précisément pour le lot n° 1 « voirie »**.

Le présent groupement permettra de mutualiser la procédure de passation du contrat et d'optimiser les coûts afférents à la passation de ce contrat.

Le groupement de commande, via son coordonnateur, a vocation à organiser la mise en concurrence, passé selon une adaptée conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 1° du code de la commande publique.

L'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, en tant que coordonnateur, a pour mission d'organiser la mise en concurrence.

Article 1.2 : Définition des marchés incombant au groupement

Le groupement institué par la présente convention charge le coordonnateur de passer un marché public portant sur :

- Le lot n° 1 : voirie

Article 2 : Composition du groupement et modalités d'adhésion

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre adhère au groupement de commande en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante.

Une copie de la délibération est annexée à la présente convention.

Article 3 : Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, représentée par son Président Monsieur Philippe MARINI, coordonnateur du groupement.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes, et prendra fin suite à l'information faites aux Parties de l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres.

Article 5 : Organe d'attribution des marchés

En application de l'article L.1414-3 du code général des collectivités territoriales, la présente convention constitutive du groupement prévoit que la commission d'appel d'offres compétente pour désigner un attributaire est la commission d'appel d'offres du coordonnateur c'est-à-dire de l'ARC.

Les Parties renoncent à remettre en cause les choix opérés par la CAO ci-avant désignée.

Article 6 : Rôle et obligations du coordonnateur

Le coordonnateur réalisera les procédures d'achat dans le respect des règles. Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions visées par la présente convention.

Le coordonnateur est chargé de l'ensemble des opérations permettant de conclure les contrats et notamment :

- Recueillir la définition précise des besoins des adhérents et les récapituler ;
- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation ;
- Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement ;
- Elaborer le dossier de consultation des entreprises ;
- Procéder à la constitution des dossiers de consultation ;
- Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- Mettre en ligne, sur la plateforme de l'ARC, les dossiers de consultation ;
- Recevoir les offres ;
- Convoquer la CAO ;
- Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la CAO lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres ;
- Informer les candidats retenus et non retenus des choix de la CAO ;
- Informer l'autre Partie du choix auquel la CAO aura procédé ;
- Transmettre à l'autre Partie les documents nécessaires à la conclusion de son marché et à son éventuel contrôle de légalité avant notification : publicité, acte d'engagement, pièces de candidatures et pièces contractuelles, offres retenues, règlement de la consultation, cahier des charges, rapport de la commission d'ouverture des plis, rapport de la commission de choix des offres, rapport de présentation... ;

La responsabilité juridique et pénale du coordonnateur du groupement s'éteint avec la notification des contrats aux soumissionnaires choisis par la commission d'appel d'offres.

Article 7 : Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Transmettre, préalablement au lancement de la consultation, l'état de la définition de ses besoins (état des besoins quantitatifs et qualitatifs) dans les délais fixés par le coordonnateur ;
- Signer un acte d'engagement avec le titulaire retenu par la Commission à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins ;
- Transmettre au contrôle de légalité les pièces concernant son marché ;
- Exécuter son marché : vérification des prestations (réception qualitative et quantitative) et paiement conformément aux dispositions prévues au CCAP du marché ;
- Informer le Coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés.

Article 8 : Modalités financières

Les frais de publication (annonce) ainsi que dépenses liés à la mise au point du DCE sont pris en charge et réglés par le coordonnateur.

Article 9 : Modalités d'adhésion et de retrait du groupement, et de résiliation de la convention

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes sous réserve d'un préavis de trois mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée au coordonnateur. Toutefois, le retrait du groupement et la résiliation de la convention ne pourront intervenir dès lors que la procédure de passation des marchés aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement.

Article 10 : Modification de la convention - clause de réexamen

La présente convention peut subir des modifications, qui prennent la forme d'un avenant et doivent être acceptées par l'ensemble des membres du groupement.

Article 11 : Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention de conciliation, sera de la compétence du tribunal administratif d'Amiens.

Le coordonnateur du groupement,
Habilité par délibération n° en date du ,

Fait à,

Le

Annexes n° 1 : Signatures des membres du groupement

Annexes n° 2 : Délibérations

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**19 - Approbation de la Modification simplifiée n°4 du Plan
Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local
de l'Habitat (PLUiH)**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

URBANISME

19 - Approbation de la Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat de l'ARC a été approuvé le 14 novembre 2019. Le code de l'urbanisme rend possible son évolution par la voie d'une procédure de modification simplifiée au titre des articles L.151-45 et suivants.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 5 octobre 2023, il a été procédé au lancement d'une procédure de modification simplifiée (n° 4) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de l'ARC.

OBJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 4

La modification simplifiée n° 4 du PLUiH vise à apporter quelques ajustements et précisions au règlement écrit et graphique, au Rapport de Présentation et aux Annexes, dans un souci d'une meilleure prise en compte des réalités du terrain et des spécificités des projets existants sur le territoire.

Les communes concernées par cette procédure de modification simplifiée n°4 sont les suivantes :

Règlement écrit : ARMANCOURT, BIENVILLE, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, CLAIROIX, CHOISY-AU-BAC, COMPIEGNE, JANVILLE, JAUX, JONQUIERES, LACHELLE, LA CROIX-SAINT-OUEN, LE MEUX, MARGNY-LES-COMPIEGNE, NERY, SAINTINES, SAINT-SAUVEUR, SAINT-JEAN-AUX-BOIS, SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, VENETTE, VERBERIE, VIEUX-MOULIN.

L'ensemble des modifications apportées au dossier de PLUiH est présenté dans la notice de présentation figurant au dossier d'approbation joint à la présente délibération.

Les modifications relatives au règlement écrit portent essentiellement sur :

- des mises à jour réglementaires relatives aux obligations de stationnement des 2 roues, au bonus de constructibilité pour exemplarité énergétique et environnementale,
- une harmonisation des règles à l'échelle de l'ensemble des communes en matière d'usages et affectations des sols, de constructions et activités autorisés sous conditions, de panneaux solaires et photovoltaïques, d'implantation des piscines et pompes à chaleur, d'isolation thermique par l'extérieur, de clôtures,
- l'adaptation des règles au sein de la zone UE concernant le Parc Technologique des Rives de l'Oise,
- la modification du règlement de la zone UEa2, limitant l'interdiction des ICPE (autorisation aux seules nouvelles installations),
- la clarification des règles de stationnement pour l'industrie, au sein de la zone UE et 1AUE,
- des ajustements de règles sur certaines communes, en matière de clôtures, d'implantation des constructions, de toiture, d'ouvertures, de stationnement (ajout de règles pour les meublés de tourisme par exemple),
- l'ajout d'une règle relative à l'obligation pour les programme de logements de comporter une proportion minimum de logement de type T3 au sein des zones 1AUS1 et 1AUS2 à Compiègne, afin de favoriser l'accueil de familles avec enfants,
- des corrections matérielles.

Règlement graphique : BETHISY-SAINT-PIERRE, CHOISY-AU-BAC, COMPIEGNE, JAUX, LACHELLE, LA CROIX-SAINT-OUEN, MARGNY-LES-COMPIEGNE.

Les modifications relatives au règlement graphique portent essentiellement sur :

- des ajustements de zonage : zone UY à Béthisy-Saint-Pierre et Compiègne,
- des modifications de zonage : reclassement en zone d'habitat d'un secteur situé dans la ZAC de Mercières à Compiègne, reclassement de parcelles en zone économique (au lieu d'habitat) à Margny-lès-Compiègne,
- des suppressions d'Emplacements réservés à Choisy-au-Bac et à Jaux, correction d'un Emplacement réservé à Jaux,
- des corrections graphiques relatives à un élément à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme à La Croix-Saint-Ouen,
- l'intégration du périmètre de la nouvelle ZAC d'Aiguisy à Lachelle.

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Le dossier, notifié aux Personnes Publiques Associées le 9 février 2024, a recueilli 4 avis (Région, CD60, Chambre d'Agriculture et CCI de l'Oise), tous favorables. Seul l'avis formulé par la CCI de l'Oise comporte des observations. Des réponses sont apportées dans la notice explicative de la présente procédure.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le dossier a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 10 avril au 10 mai 2024. A cette occasion, une seule observation a été formulée. Il s'agit d'une contribution venant de la part de la société GALLO. Des réponses sont apportées dans la notice explicative de la présente procédure.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur OURY,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.153-45 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-6,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), approuvé le 14 novembre 2019,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 mars 2020, approuvant la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLUiH,

Vu l'arrêté de mise à jour du PLUiH du 20 juin 2020, annexant au dossier de PLUiH l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, approuvée par délibération du Conseil municipal de la Ville de Compiègne le 10 mars 2020,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 18 février 2021, approuvant la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLUiH,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 1^{er} juillet 2021, approuvant la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLUiH,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2021, approuvant la procédure de révision accélérée n° 1 du PLUiH,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2022, approuvant la procédure de modification de droit commun n° 1 du PLUiH,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 5 octobre 2023 portant prescription d'une procédure de modification simplifiée n° 4 du PLUiH,

Considérant que le document d'urbanisme régissant le développement et la construction sur tout le territoire de l'ARC a vocation à évoluer afin de mieux prendre en compte les réalités du terrain et les différents projets communaux et de l'agglomération,

Considérant les modifications du document prévues à l'occasion de cette procédure et détaillées dans le dossier joint à la présente délibération,

Considérant les avis des Personnes Publiques Associées et les observations du public formulées à l'occasion de la procédure de mise à disposition du public qui s'est déroulée du 10 avril au 10 mai 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement - Equipement - Urbanisme du 13/05/2024

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la Modification simplifiée n° 4 du PLUiH, tel que le dossier est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

PRECISE que :

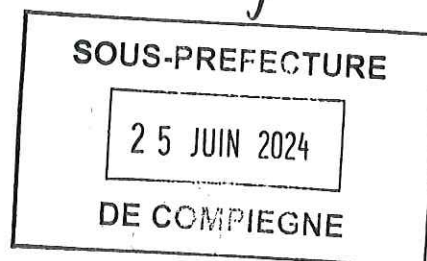
- le dossier de Modification simplifiée n° 4 du PLUiH sera transmis aux Personnes Publiques Associées,
- la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité compétente de l'État, conformément aux dispositions des articles L.153-48, R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

ADOPTE à la majorité
par le Conseil d'Agglomération avec :
2 abstentions
Etienne DIOT, Emmanuelle GUILLAUME-
MONNERY

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,



Bernard HELLAL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**20 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) -
Lancement d'un marché pour le renouvellement du matériel
informatique et la fourniture de solutions numériques
éducatives pour les écoles des communes de l'ARC**

Date de convocation : L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est
14 juin 2024 réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de
Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par
Date d'affichage de la l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des
convocation : communes constituant l'Agglomération de la Région de
14 juin 2024 Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents 34	Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND,
Nombre de Conseillers représentés : 15	Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY
Nombre de Conseillers en exercice : 53	
Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49	

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-

MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

EQUIPEMENT

20 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) - Lancement d'un marché pour le renouvellement du matériel informatique et la fourniture de solutions numériques éducatives pour les écoles des communes de l'ARC

L'utilisation pédagogique du numérique est aujourd'hui inscrite au cœur des projets d'école. Soucieuses de la qualité des outils éducatifs offerts aux enfants de leurs territoires, les communes de l'ARC souhaitent faciliter l'apprentissage et le développement des compétences numériques des élèves au sein de leurs écoles maternelles, élémentaires et primaires, mais également accompagner les projets d'école grâce à l'utilisation de solutions numériques éducatives (vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, robots éducatifs, etc.).

Sur la base de la méthodologie initiée par la Ville de Compiègne depuis plusieurs années pour la gestion de son parc informatique « écoles », la DCSI de l'ARC propose de lancer un marché de renouvellement du matériel informatique et de fourniture de solutions numériques éducatives pour l'ensemble des écoles des communes de son territoire.

Ce travail, mené en partenariat avec les trois circonscriptions de l'Inspection de l'Éducation Nationale qui couvrent l'agglomération, a permis de déterminer les besoins en termes de matériel, les principes de fonctionnement et d'attribution, tout en s'intégrant parfaitement à l'infrastructure préexistante construite par la DCSI.

Ce marché permettra le renouvellement attendu du matériel des écoles de la Ville de Compiègne, mais également de renouveler ou compléter le matériel des autres communes de l'agglomération, tout en leur faisant bénéficier de tarifs attractifs grâce à l'élargissement du périmètre.

Ce marché se présentera sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et sera décomposé comme suit :

		Minimum	Maximum
Lot 1	Location d'ordinateurs et périphériques, prestations et accessoires associés	140 000 € HT	680 000 € HT
Lot 2	Location de tablettes, prestations et accessoires associés	90 000 € HT	270 000 € HT
Lot 3	Fourniture de solutions numériques éducatives (robots éducatifs, casques, accessoires...)	0 € HT	120 000 € HT
Lot 4	Fourniture de solutions de rangement et de transport	0 € HT	110 000 € HT
Lot 5	Maintenance curative des vidéoprojecteurs interactifs (VPI), prestations et accessoires associés	10 000 € HT	40 000 € HT
	Montant total	240 000 € HT minimum sur 4 ans	1 220 000 € HT maximum sur 4 ans

L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 4 ans ferme.

Conformément à l'article 7.2 de la convention d'adhésion à la DCSI, le marché sera porté par l'ARC qui prendra à sa charge l'ensemble des dépenses et refacturera à chaque commune sa part réelle par type d'imputation pour un meilleur suivi analytique des dépenses.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur BOUCHER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-21-1, L.14114-1 et L.1414-2,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2124-2 1°, L.2125-1 1°, R.2162-4 1°, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu la délibération du 6 mars 2019 portant sur la création d'une DCSI et l'approbation d'une convention de fonctionnement entre l'ARC et ses communes membres,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert, pour le renouvellement du matériel informatique et la fourniture de solutions numériques éducatives pour les écoles des communes de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de l'ARC, pour chaque lot ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que les dépenses sont prévues au chapitre 011 et 21 du budget principal.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**21 - Remplacement du conseiller communautaire suppléant
de la commune de Saint-Sauveur**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

ADMINISTRATION

21 - Remplacement du conseiller communautaire suppléant de la commune de Saint-Sauveur

Par délibération n° 1 du 10 juillet 2020, Monsieur le Président a déclaré installé l'ensemble des conseillers communautaires dans leurs fonctions au sein du Conseil d'Agglomération. Cette délibération a été partiellement abrogée par la délibération n° 47 du 15 décembre 2022, portant remplacement du conseiller communautaire suppléant de la commune de Béthisy-Saint-Martin et la délibération n° 2 du 6 juillet 2023 portant notamment installation des conseillers communautaires (titulaire et suppléant) de la commune de Bienville

Il est rappelé que chaque commune représentée par un seul conseiller communautaire dispose d'un suppléant dont la désignation est prévue par la loi (article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales).

Mme Emilie MONTREUIL, suppléante de M. Claude LEBON au sein du conseil communautaire, a démissionné de ses mandats de conseillère municipale et adjointe au maire de la commune de Saint-Sauveur. Elle est remplacée par Mme Patricia COLLAS.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération n° 1 du 10 juillet 2020, n° 47 du 15 décembre 2022 et n° 2 du 6 juillet 2023,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du remplacement de Mme Emilie MONTREUIL, suppléante de M. Claude LEBON, conseiller titulaire de la commune de Saint-Sauveur, par Mme Patricia COLLAS,

PREND ACTE de la mise à jour de la liste des membres titulaires et suppléants du Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne, jointe en annexe,

ABROGE partiellement les délibérations n° 1 du 10 juillet 2020, n° 47 du 15 décembre 2022 et n° 2 du 6 juillet 2023.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-21CA20062024-DE

CONSEIL D'AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-21CA20062024-DE

COMMUNES (22)	TITULAIRES (53)	
ARMANCOURT	Eric BERTRAND	Brigitte CUGNET-WATTELET
BETHISY-SAINT-MARTIN	Alain DRICOURT	Philippe COMMÈRE
BETHISY-SAINT-PIERRE	Jean-Marie LAVOISIER	Michèle CAILLEUX
BIENVILLE	Patrick LEROUX	Philippe QUILLET
CHOISY-AU-BAC	Jean-Luc MIGNARD Thérèse-Marie LAMARCHE	
CLAIROIX	Laurent PORTEBOIS	Annie BARRAS
COMPIEGNE	Philippe MARINI Sophie SCHWARZ Sandrine DE FIGUEIREDO Eric DE VALROGER Martine MIQUEL Benjamin OURY Jihade OUKADI Nicolas LEDAY Claudine GREHAN Pierre VATIN Eugénie LE QUERE Oumar BA Arielle FRANÇOIS Marc-Antoine BREKIESZ Evelyse GUYOT Xavier BOMBARD Justyna DEPIERRE Nicolas COTELLE Dominique RENARD Emmanuel PASCUAL Christian TELLIER Daniel LECA Solange DUMAY Etienne DIOT Emmanuelle BOUR	
JANVILLE	Philippe BOUCHER	Michel DURAND
JAUX	Sidonie MUSELET	Philippe DEBLOIS
JONQUIERES	Jean-Claude CHIREUX	Alain DENNEL
LACHELLE	Xavier LOUVET	François GUIDET
LA CROIX SAINT OUEN	Jean DESESSART Anne-Sophie FONTAINE	
LE MEUX	Evelyne LE CHAPELLIER	José SCHAMBERT
MARGNY-LES-COMPIEGNE	Bernard HELLAL Astrid CHOISNE Georges DIAB Zadiyé BLANC Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
NERY	Claude PICART	Emma GUILBAUD
SAINTINES	Jean-Pierre DESMOULINS	Jeanine COPIGNY
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	Jean-Pierre LEBOEUF	Romaric SPIRE
SAINT-SAUVEUR	Claude LEBON	Patricia COLLAS
SAINT VAAST DE LONGMONT	Gilbert BOUTEILLE	Dominique VERDRU
VENETTE	Romuald SEELS	Marie-Françoise CASSAN
VERBERIE	Michel ARNOULD Cécile DAVIDOVICS	
VIEUX-MOULIN	Béatrice MARTIN	Sophie VAILLANT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**22 - Remplacement d'un délégué suppléant au sein du
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin
Automne (SAGEBA)**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

ADMINISTRATION

22 - Remplacement d'un délégué suppléant au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)

L'ARC a transféré au SAGEBA sa compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques, pour la partie de son territoire qui concerne les communes de Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Néry, Saintines, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-de-Longmont et Verberie.

A cet égard, et conformément aux statuts du SAGEBA, l'ARC a désigné par délibération n° 18 du 10 juillet 2020, 6 délégués titulaires et autant de suppléants pour la représenter au sein du comité syndical du SAGEBA.

Par délibération n° 28 du 8 octobre 2021, Mme Aurélie TAGHON a été désignée déléguée suppléante en remplacement de Mme Corinne ALVES, suite à la démission de celle-ci de son mandat de conseillère municipale de la commune de Saintines.

Aujourd'hui, et sur proposition de M. Michel ARNOULD, Maire de Verberie, il est proposé de remplacer Mme Martine LIETIN, qui n'assurera plus la fonction de déléguée suppléante de l'ARC au sein du SAGEBA, par Mme Odile ARNOULD.

Il est rappelé que, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Agglomération peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret aux nominations et représentations dans les organismes extérieurs.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,

Vu les statuts du SAGEBA,

Vu les délibérations du Conseil de l'ARC n° 18 du 10 juillet 2020 et n° 28 du 8 octobre 2021,

Considérant que l'ARC dispose de 6 délégués titulaires et autant de suppléants pour la représenter au sein du Comité Syndical du SAGEBA,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Mme Odile ARNOULD en tant que déléguée suppléante au sein du Comité Syndical du SAGEBA pour la commune de VERBERIE en remplacement de Mme Martine LIETIN,

PRECISE que le tableau des délégués de l'ARC au sein du Comité Syndical du SAGEBA s'établit comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Philippe COMMERE (Béthisy-St-Martin)	M. Martin BATTAGLIA (Béthisy-St-Martin)
M. Michel PICART (Béthisy-St-Pierre)	M. Jean-Luc BACHELART (Béthisy-St-Pierre)
Mme Delphine DEBRAY (Saintines)	Mme Aurélie TAGHON (Saintines)
M. Michel ARNOULD (Verberie)	Mme Odile ARNOULD (Verberie)
M. Yves DAMBRINE (Saint-Sauveur)	M. Joël LORNET (Néry)
M. Dominique VERDRU (St-Vaast-de-Longmont)	Mme Emma GUILBAUD (Néry)

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

23 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2023

Date de convocation :
14 juin 2024

Date d'affichage de la
convocation :
14 juin 2024

Nombre de Conseillers
présents
34

Nombre de Conseillers
représentés :
15

Nombre de Conseillers
en exercice :
53

Nombre de Conseillers
votants présents ou
ayant donné pouvoir :
49

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

ADMINISTRATION

23 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2023

Les dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales énoncent que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif (CA) arrêté par l'organe délibérante de l'établissement.

Ce rapport, accompagné du CA (en annexes) fait l'objet d'une communication par chacun des maires à son conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte du rapport d'activités 2023 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par l'Agglomération de la Région de Compiègne et de sa communication aux maires de chaque commune membre.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 joint en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par l'Agglomération de la Région de Compiègne et de sa communication aux maires de chaque commune membre.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

Rapport d'activités 2023

ARC

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Stratégie & Synthèse.....	3
3. Finances ARC	4
4. Attractivité	5
4.1. Économie.....	5
4.2. Grands projets.....	6
4.3. ANRU II	8
4.4. Tourisme.....	9
5. Environnement et transports.....	9
5.1. Eau.....	9
5.2. Développement Durable	10
5.3. Transports.....	11
6. Services	12
6.1. Sécurité intercommunale.....	12
6.2. Terre de jeux.....	12
7. Annexes : Comptes Administratifs	12

1. Introduction

La vocation de l'**agglomération est d'être une communauté solidaire** qui trace un destin commun pour les 22 communes membres.

Depuis près de 20 ans l'ARC modifie son organisation afin d'être au plus près des besoins des communes. Les fonds de concours permettent de concrétiser des dossiers importants pour nos petites communes et apportent un soutien rapide aux Maires. La démarche de mutualisation des services qui s'est intensifiée a la même vocation d'apporter une réponse concrète, exécutée avec vélocité par des techniciens de grande qualité.

L'Agglomération, c'est aussi une façon de travailler avec le monde de l'entrepreneuriat privé et d'accompagner les entreprises à créer des emplois. C'est l'histoire récente du site **Confluences** qui repose totalement sur l'initiative privée mais totalement encouragée par les services de l'ARC. 1 200 emplois chez Continental en 2008, 0 emploi après la fermeture brutale en 2010, 190 avec l'installation de PKM en 2019, 730 aujourd'hui, et un objectif de 1 400 sous quelques années avec les atouts qu'offrira le Canal Seine-Nord Europe, à grand gabarit, pour un site modèle de la logistique multi-modale...

Cette intercommunalité en plein essor accueille chaque année de nouveaux habitants. **Le cœur d'agglomération se diversifie** et entre dans une nouvelle phase de développement avec l'aménagement de l'Eco quartier de la gare et la réalisation de la Prairie 2 à cheval sur Margny et Venette.

Notre société aspire, et c'est une heureuse tendance, à **un certain retour vers la nature**. Partenariat avec l'Office National des Forêts, verdissement et végétalisation des cours d'écoles, plantations d'arbres, travail avec les entreprises pour inciter au co-voiturage ou à l'utilisation de vélos, développement de l'offre de transports gratuits, l'ARC s'investit pour préserver cet environnement précieux.

2. Stratégie & Synthèse

L'agglomération naturellement !

Le contexte économique et politique actuel est difficile et très imprévisible. Les entreprises redoutent cet état d'incertitude. Malgré tout, le développement mesuré de l'Agglomération de la Région de Compiègne se poursuit sereinement. Les entrepreneurs sont au rendez-vous, la collectivité aussi par des investissements ambitieux et une bonne gestion financière.

Aujourd'hui la compétitivité n'est plus adossée uniquement au développement économique, elle regroupe aussi la préservation de l'environnement, la prise en compte de modes de déplacement variés et peu coûteux, le déploiement de services pour tous les citoyens de 0 à 97 ans.

Des marchés publics en pleine concertation

Le rôle du Service partagé de la Commande publique est de veiller au respect des grands principes qui s'appliquent en matière de commande publique pour les contrats qui lui sont confiés : égalité de traitement des candidats, liberté d'accès à la commande publique et transparence des procédures.

En cohérence avec ses missions, le service a poursuivi son action pour le compte de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) et de ses 22 communes, **avec 238 marchés préparés en 2023**.

Des équipements intercommunaux d'un intérêt majeur

Qu'ils soient de tourisme, de loisir, de service, d'éducation ou de sport, les équipements intercommunaux représentent tous la concrétisation des politiques publiques menées sur le territoire. Ces dernières années le cap a été mis sur **les centres de préparation aux Jeux Olympiques**, mais il ne faut pas oublier les équipements plus modestes, tout aussi essentiels pour le quotidien des habitants.

La nouvelle crèche « Les petits pieds » de la Prairie II, **l'extension de l'école Herriot**, **l'ouverture de la Maison des Projets**, la réalisation de **l'Orangerie de Saint-Pierre-en-Chastres**, les travaux d'amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage ou encore **l'ouverture du Site d'Immersion Historique (SIH)** sont les exemples concrets de l'activité de l'intercommunalité.

3. Finances ARC

Une gestion rigoureuse

Le Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) a été actualisé en 2023, comme il le sera chaque année. Les contraintes budgétaires liées à la crise énergétique ont amené la collectivité à réadapter ses prévisions sans obérer les grands projets et **tout en maintenant le gel des taux de fiscalité** afin de réduire le plus possible les effets de la revalorisation des bases locatives de 7,1 %, voulue par l'État.

La solidarité intercommunale s'exprime sur des sujets aussi divers que l'aménagement de locaux à La Croix Saint Ouen, la création d'une crèche sur le quartier de la Prairie II, l'extension de l'école Herriot à Margny ou encore sur la création d'un terrain synthétique de football à Venette, l'engagement de l'opération de logements à Verberie au niveau du quartier gare, et enfin les aides de fonds de concours aux communes de moins de 2 000 habitants.

L'ARC consacre chaque année une part de plus en plus importante de ses dépenses sur les questions environnementales avec, entre autres, **le verdissement du réseau de bus**. 745 000 € ont été consacrés aux dépenses d'équipements pour l'acquisition de 2 nouveaux bus alimentés au BioGNV. Il faut également prendre en compte **le Plan vélo** et l'amélioration des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire.

Le budget aménagement a pour ambition de **favoriser l'emploi et l'habitat**. Un coup d'accélérateur a été mis sur les quartiers d'habitations avec l'aménagement de la Prairie II à Margny-lès-Compiègne, du Camp des Sablons à Compiègne et de la ZAC du Maubon à Choisy-au-Bac, les études de futurs quartiers d'habitations sur Verberie, Clairoix et Béthisy-Saint-Pierre. **Le développement économique reste la priorité de la collectivité** avec la poursuite de l'aménagement du Pôle des Hauts de Margny, de la zone d'activité de la Planchette à Clairoix ainsi que les études pour le Valadan 2, les études et l'achat de foncier pour la Grande Couture à Clairoix ainsi que la création du Parc d'Activités d'Aiguisy à Lachelle.

Côté assainissement, 432 K€ de dépenses d'équipements ont permis **la mise en conformité des réseaux d'assainissement** et des travaux sur les réseaux de Béthisy-Saint-Pierre, Clairoix, Choisy-au-Bac, Compiègne, Venette et Verberie. 2,5 K€ ont été consacrés au budget eau dont 2,27 K€ pour renouvellement des canalisations notamment sur les réseaux de Margny, Béthisy-Saint-Pierre, Clairoix, Le Meux.

Enfin, l'ARC a dépensé 454 K€ pour **l'installation de conteneurs à verre et l'achat de corbeilles de rue** ou encore de composteurs en vente à tarif préférentiel mais également pour l'extension de la recyclerie sur Margny.

La collectivité a également fait le choix de **développer le tourisme** facteur d'une nouvelle attractivité économique. 474 K€ ont permis, d'une part, de réaliser les travaux sur le site de **Saint-Pierre-en-Chastres** à Vieux-Moulin et, d'autre part, de concrétiser le **Site d'Immersion Historique** au musée Vivenel.

Budgets ARC 2023 (réels hors mouvements d'ordre et hors résultats antérieurs)- **compte administratif**

- Budget principal	60 660 382 €
- Aménagement	10 482 460 €
- Déchets	10 628 399 €
- Transports	9 807 686 €
- Eau	3 190 261 €
- Assainissement	2 323 230 €

En cumulé les 13 budgets de l'ARC représentent un montant de 100 380 918€.

4. Attractivité

4.1. Économie

Accompagner les entreprises dans leur développement

Les derniers projets d'implantations d'entreprises nous montrent que celles-ci choisissent de poursuivre leur développement sur le territoire de l'ARC.

En effet, 85 % d'entre elles étaient déjà installées localement et ont souhaité pérenniser leur activité en achetant du foncier pour y construire leurs propres locaux. Cet indicateur est un symbole fort de notre attractivité et démontre la forte capacité de l'Agglomération à accompagner ces entreprises en plein essor.

La ZAC des Hauts de Margny ne cesse d'attirer

L'année 2023 a été riche en projets sur les Hauts de Margny, portant à **une quarantaine d'entreprises et 512 emplois** ce parc de 60 hectares. Des activités de petite industrie et d'artisanat, de service et de logistique composent désormais ce parc d'activités dynamique qui poursuit sa croissance.

Du côté du **Muid Marcel**, la zone artisanale du Pôle de Développement des Hauts de Margny, située à proximité de l'aérodrome, connaît aujourd'hui une deuxième phase de développement. Cinq projets d'implantation ont été validés courant 2023 pour une perspective d'implantation fin 2024. Tous ces projets concernent des entreprises déjà présentes sur notre territoire.

L'industrie du futur fait son entrée au Bois de Plaisance

L'industriel français Matra Électronique, spécialiste des solutions électroniques intelligentes destinées notamment aux domaines de la défense, du spatial, de l'aéronautique et de la santé, propulse la ZAC du Bois de Plaisance dans l'industrie du futur avec la construction de son usine 4.0. Historiquement installée à La Croix Saint Ouen, l'entreprise prendra possession de ses locaux mi 2024.

Un nouveau site de production, dernière génération, dédié aux unités de parfums, est également en construction.

Le Parc d'activités d'Aiguisy se dessine

Le dernier de nos parcs d'activités, situé sur la commune de Lachelle, adossé au parc d'activités du

Bois de Plaisance, compte 4 lots répartis sur 23 hectares.

Les travaux ont démarré en septembre 2023, pour le 1^{er} lot, avec **la construction de l'unité de production de réservoirs à hydrogène de l'entreprise Plastic Omnium.**

Le groupe français, spécialisé dans la conception et la réalisation de réservoirs à carburants, prévoit le recrutement de **150 personnes** et la production de 80 000 réservoirs à hydrogène par an dès 2025. Une station d'hydrogène verra également le jour sur ce site.

Les 3 autres lots sont en cours d'attribution.

4.2. Grands projets

Habiter, travailler et vivre dans un environnement durable

L'ÉcoQuartier de la gare, c'est parti !

Avec les premières démolitions qui ont démarré en septembre 2023, le grand projet de l'ÉcoQuartier de la gare est entré dans sa première phase.

Les transformations commenceront tout d'abord par les abords de la gare.

Dès la fin du printemps 2024, le carrefour au débouché du pont Louis XV sera réaménagé, avec pour objectifs de rendre la circulation à la fois plus fluide pour les voitures, mais aussi d'intégrer les déplacements en mobilité douce.

Le parvis de la gare, déjà existant, sera transformé pour laisser la place aux piétons, aux cyclistes et à des espaces végétalisés, tout en permettant l'accès aux bus et à la dépose-minute pour voitures et taxis.

Un deuxième parvis sera créé au nord des rails, **sur la commune de Compiègne côté Margny, pour permettre une meilleure répartition des flux.** À terme, les abords de la gare deviendront un pôle d'échanges multimodal, véritable porte d'entrée biface dans l'agglomération.

À plus long terme, **600 places de parking silo** seront proposées et **une passerelle piétonne et cyclable reliera les parkings du cours Guynemer à la gare.**

Les projets de logements en cœur de l'EcoQuartier de la gare et à proximité

400 logements à réaliser sur l'ÉcoQuartier de la gare

1 futur hôtel avec terrasse et vue panoramique sur l'Oise, place de la gare

64 logements aux « Subsistances »

84 logements sur l'ancienne Surintendance du Roi

La Prairie II à Margny-lès-Compiègne et Venette

Ce nouveau quartier, constituant le plus grand foncier disponible à urbaniser au cœur de l'ARC, offre une large **variété de logements** : locatif social, locatif intermédiaire, accession à la propriété et résidence intergénérationnelle.

Les 165 logements, inaugurés en novembre 2023 par Clésence, associent des espaces de vie individuels avec des espaces de vie partagés dans un **environnement adapté et sécurisé.**

La maison Cocoon'Âges®, au cœur du quartier, favorise le lien social, la solidarité, le partage des services et soutient les projets des habitants en lien avec les acteurs locaux. Ce lieu, ouvert pour tous les âges, propose au voisinage un café, un repas, des aides en bricolage... ou des ateliers au jardin partagé.

Une crèche municipale en pied de résidence, des maisons de ville et des commerces complètent le programme. Les travaux d'**aménagement paysager**, comprenant la coulée verte, un square, les

espaces verts des voiries vont être réalisés en 2024.

L'École d'état-major, le nouveau quartier d'habitations du centre-ville de Compiègne

Entamée en 2015, la transformation du quartier de l'École d'état-major touche à sa fin. Quelques dernières réalisations, récemment inaugurées ou encore en chantier, vont clore l'achèvement de ce grand projet.

La Maison des Projets - Maison du Canal, implantée sur la place d'Armes, est un espace partagé entre l'ARC et le Canal Seine-Nord Europe. Elle propose une exposition permanente sur le chantier du Canal Seine-Nord, délivre conseils et renseignements sur les dispositifs en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique. Côté Agglomération, le site a vocation à informer et à sensibiliser les publics sur les projets de l'intercommunalité. Cet espace, d'accueil, d'animation, et d'expositions temporaires, est ouvert au public. Deux expositions ont été proposées en 2023, et l'année 2024 a débuté avec une exposition consacrée au Plan vélo de l'ARC.

Un quartier à forte composante résidentielle

Avec **plus de 300 logements**, le quartier a d'ores et déjà une dimension résidentielle, mais d'autres projets restent à mener.

« **Les Subsistances** » est un programme immobilier qui s'inscrit dans le projet de **réaménagement urbain et de redynamisation de l'est du centre-ville**, à l'angle des rues Othenin et de la 8^e Division. « Les Subsistances » se composent de **64 logements neufs d'une très grande qualité**. Cet espace immobilier se développe en préservant le passé militaire de Compiègne et en valorisant le patrimoine bâti : **18 logements seront créés dans cet ancien bâtiment militaire** et le portail d'accès de la résidence sera restauré. **Les 46 autres logements prendront place dans un immeuble neuf** qui intégrera un parking souterrain de 87 places.

Tout près de là, **la restauration de l'ancienne Surintendance du Roi**, rue de la 8^e Division, conduira à la création de **84 nouveaux logements** dans ce monument historique.

Le Camp des Sablons à Compiègne poursuit son aménagement

Ce vaste quartier verra à terme plus de **800 logements**. Une résidence services seniors, une maison de santé pluriprofessionnelle ont déjà vu le jour, des commerces de proximité et des activités tertiaires devraient rapidement suivre, ainsi que l'aménagement, à partir de 2024, **de la place centrale nommée place Michel Woimant, ancien Président de l'intercommunalité**. Pensée comme un véritable lieu de rencontres, elle accueillera à terme la maison de quartier des Sablons.

Choisy-au-bac, une commune dynamique

200 logements, situés entre **forêt et rivières** de l'Oise et de l'Aisne, prennent place petit à petit sur la ZAC du Maubon. Plusieurs professionnels de santé en ont profité pour s'installer dans ce nouveau quartier.

Les équipements sportifs n'ont pas été oubliés avec la création du **stade du Maubon** rendue possible grâce au rachat par l'ARC des anciens terrains de football. Doté de 4 terrains de football, dont 2 synthétiques, de tribunes et de vestiaires, l'Union Sportive Choisy-Au-Bac (USCB) a pu y fêter ses 100 ans en 2023.

Habitat Rénové ; Un guichet unique gratuit pour améliorer son habitation

Depuis 2016, le service Habitat Rénové de l'Agglomération de la Région de Compiègne accompagne les habitants dans leurs démarches de travaux afin **d'améliorer la performance énergétique de leur logement ou de l'adapter à une diminution d'autonomie**.

Du simple conseil à l'accompagnement global du projet de rénovation, Habitat

Rénové, dont les bureaux sont situés près de la gare, est là pour aider gratuitement. Chaque année, l'équipe propose **des thermographies de façade. 400 ont ainsi été réalisées durant l'hiver 2024.**

4.3. ANRU II

Améliorer la vie de centaines d'habitants

Le quartier de La Victoire – Les Maréchaux

Le Centre de Rencontres de la Victoire fait peau neuve

Le Centre de Rencontres de la Victoire a fermé ses portes à l'automne pour **une rénovation du sol au plafond !** Réalisés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, ces travaux ont pour objectif de permettre une diversification des usages du site **avec la possibilité d'organiser des fêtes familiales, des spectacles associatifs, des animations...**

Le site bénéficiera d'une complète réhabilitation thermique, acoustique et technique, en réalisant ainsi **90 % de gain énergétique.** Le parvis va être végétalisé ce qui améliorera considérablement l'aspect et l'accueil de cet équipement. Cette opération de réhabilitation bénéficie du soutien financier de l'État, au titre du Fonds Vert - France nation Verte, de l'ANRU, de la Région Hauts-de-France et du Département.

Un quartier plus ouvert

Une nouvelle rue, entre la rue Wemyss et l'avenue de Lattre de Tassigny, permettra de désenclaver les Maréchaux nord. Il en sera de même côté sud du quartier avec là aussi de nouvelles voies. **À la place des garages** démolis début 2024 square du Colonel Driant, **la ville prévoit de réaliser principalement des maisons de ville en accession à la propriété.** Un nouvel immeuble de 17 appartements et 25 nouvelles maisons seront réalisés dans le quartier qui sera aménagé d'aires de jeux, d'espaces verts, de places de stationnement. Depuis cet automne, un city stade et des agrès sportifs sont en cours d'installation entre le cimetière et l'école Robida permettant aux jeunes du quartier de faire du sport. Parallèlement la ville rénove l'aire de jeux square du Lieutenant Colonel Boissaud.

Le Clos des Roses poursuit sa mutation

Le boulevard urbain sécurisé a été réalisé. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre de l'ANRU II (ou NPNRU) et du Plan vélo de l'ARC. Ils permettent de sécuriser les traversées piétonnes et en vélos tout en désenclavant le quartier des Musiciens. **L'ancienne pénétrante est devenue une voie plus paisible tout en restant un axe majeur de circulation.** La vitesse a pu être réduite par un nouveau tracé de la route, par la réduction à une voie de circulation, mais aussi par la réalisation de deux giratoires.

Isolation et amélioration des logements aux Musiciens.

Les travaux se poursuivent dans le cadre de l'ANRU II. Sur le parc de Clésence, **347 logements des squares Debussy, Ravel, Fauré, Bizet et Charpentier** sont en train d'être isolés par l'extérieur. **Square Hector Berlioz**, il s'agit de la requalification de **144 logements** avec l'ajout de balcons en plus de l'isolation.

Au 2 square Hector Berlioz, l'OPAC réhabilite 104 logements.

À noter que l'ensemble de ces logements, déjà raccordés au chauffage urbain, le seront aussi pour l'eau chaude sanitaire, afin de limiter les charges de chauffage.

La piste cyclable de 3 km, située sur le boulevard, sera prolongée, dans le cadre du Plan vélo de l'ARC, en 2024 au sud jusqu'au site d'Intermarché et au nord jusqu'au boulevard Gambetta.

Côté logements, 347 logements appartenant au bailleur Clésence sont en cours de réhabilitation et 102 seront démolis.

L'école Philéas Lebesgue plus verte

C'est la végétalisation de la cour d'école qui a retenu l'attention des parents, enfants et enseignants. Composé de 3 espaces distincts ce nouvel aménagement a permis de créer **un espace « classe extérieure », un espace papotage et un jardin de pluie** avec la plantation d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces produites dans les serres municipales.

Situations des logements dans le cadre de l'ANRU2

347 logements à réhabiliter au Clos des Roses, secteur des Musiciens

120 logements à démolir à La Victoire = 99 familles déjà relogées

4.4. Tourisme

Entre découvertes et ressourcement ; deux nouvelles offres touristiques et culturelles

Connaître Compiègne! C'est la promesse du Site d'Immersion Historique créé au sein du Musée Antoine Vivenel. 10 sites emblématiques du territoire sont présentés au moyen d'outils multimédia ludiques et innovants.

L'Orangerie, sur le site de Saint-Pierre- en-Chastres à Vieux-Moulin, offre une programmation de concerts et d'événements tout au long de l'année, organisés notamment par le Festival des forêts.

Par ailleurs, notre destination devient un point d'escale prisé par les croisiéristes et plaisanciers internationaux !

Avec 220 plaisanciers et 400 croisiéristes, majoritairement anglophones, notre territoire, au riche patrimoine culturel et mémoriel, se découvre aussi par la rivière. 28 escales Cours Guynemer sont d'ores et déjà programmées en 2024.

150 101 Nuitées au 1^{er} semestre 2023 soit une progression de **+ 16,64 %** de fréquentation par rapport à 2022

5. Environnement et transports

5.1. Eau

Tous concernés face aux enjeux climatiques

Renouvellement des canalisations et détection des fuites

L'ARC investit annuellement 2,6 millions d'euros pour le renouvellement de ses **292 km canalisations d'eau potable**. Le renouvellement des canalisations est un des leviers pour limiter les pertes en eau. Un autre levier est celui des **prélocalisateurs acoustiques** qui sont déployés sur les zones les plus sensibles et qui permettent d'être réactifs dès qu'une fuite est détectée.

L'eau est précieuse

Le territoire de l'ARC fait l'objet d'**arrêts sécheresse** presque annuellement. En 2023, le seuil de crise a été franchi sur l'ensemble du territoire de l'ARC.

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), auquel participe l'ARC, a pour but d'améliorer la connaissance des usages de l'eau sur le territoire de la zone de répartition des eaux de l'Aronde et surtout d'identifier comment chacun des usagers pourrait réduire ses prélèvements dans la nappe phréatique. Le PTGE de l'Aronde a pour but d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles.

Des haies pour protéger l'eau et la biodiversité

Après avoir été sensibilisés par l'ARC, 3 agriculteurs exploitant des terres sur le bassin de captage d'eau potable de Baugy (qui alimente une partie de la ville de Compiègne en eau potable) ont

décidé d'implanter **des linéaires de haies et d'arbres dans des parcelles agricoles**, ce qui permettra de **parer à des problématiques de ruissellement et d'érosion**.

Projet Alimentaire Territorial

Depuis juin 2023, l'ARC, au travers de l'Association du Pays Compiégnois, est labellisée Projet Alimentaire Territorial par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. **Cette labellisation vient récompenser les actions pour la préservation de l'environnement réalisées depuis 10 ans avec le monde agricole :**

- **Le développement d'une filière locale de pain bio à destination des cantines.**
- Le lancement d'une étude pour diagnostiquer **les possibilités de retour en régie dans les cantines des communes de l'ARC.**

5.2. Développement Durable

Contribuer à de nouvelles solutions environnementales

Extension du réseau de chaleur

La qualité de la nouvelle chaufferie biomasse et sa rentabilité énergétique permettent à la ville de Compiègne de développer son réseau de chaleur à **15 nouvelles sous-stations**. Les travaux s'étaleront jusqu'en 2027. Il s'agit de **réaliser 4,6 km de réseau** pour faire ainsi profiter de la chaleur vertueuse du réseau un maximum de Compiégnois. La ville de Compiègne va également raccorder au réseau de chaleur **sept bâtiments municipaux** : l'école maternelle Jeanne d'Arc, l'école Hersan, l'école Robert Desnos, le groupe scolaire Saint-Germain A et B, le gymnase Royallieu, le Mémorial de l'internement et de la déportation, et le Centre de Rencontres de la Victoire.

Reconduction du Fonds vert de l'ARC jusqu'en 2026

Afin de donner aux associations et au monde scolaire, la possibilité de **contribuer à la transition écologique**, l'Agglomération de la Région de Compiègne a mis en place un **fonds de participation**. Depuis 2020, 32 acteurs (13 associations et 19 établissements scolaires) ont été lauréats du Fonds Vert de l'ARC. Le taux de participation de l'ARC sera porté à 80 % du montant du projet pour les 3 ans à venir.

L'ARC surveille la qualité de l'air

Depuis 2010, on constate **une amélioration** de la qualité de l'air sur l'ARC avec une diminution des concentrations annuelles de 45 % du dioxyde d'azote (NO₂) et de 48 % des particules fines PM₁₀. Seule la concentration en ozone a augmenté de 16 %. Cette amélioration est positive, cependant **les efforts sont à poursuivre** pour respecter les seuils de recommandation pour la santé de l'OMS.

Le tri s'expose à la Maison des Projets

Installée pendant 5 semaines à la Maison des Projets, l'exposition « Emballé, c'est trié ! » a répondu à la question du tri des déchets. **Une sensibilisation au geste de tri** pour la réduction des déchets et une mise en application des consignes. Les visiteurs ont pu jouer et tester leurs connaissances sur le sujet grâce à un quiz. Et parce que la sensibilisation doit toucher les plus jeunes mais aussi les plus âgés, des visites ont été organisées pour sept établissements scolaires et une maison de retraite. Cette exposition est partie **en itinérance dans les communes de l'ARC** en 2024.

De nouveaux points de tri

Après avoir installé plus de 80 points de tri dans les rues, les parcs et les jardins publics l'année dernière, l'ARC, via le SMDO, vient de lancer une consultation pour l'achat et la pose de 210 corbeilles de tri bi-flux qui seront installées durant le printemps 2024 dans des lieux sportifs, des lieux culturels, la gare de Compiègne et l'UTC. 35 nouveaux lieux à forte fréquentation

bénéficieront de ces corbeilles.

Sensibiliser, éduquer, dialoguer pour préserver notre forêt

L'ARC s'est engagée dans un plan d'actions 2023-2026 au bénéfice de nos forêts. Elle est associée en ce sens aux voisins des Communautés de Communes des Lisières de l'Oise et de la Plaine d'Estrées. Cette dynamique inédite à l'échelle du Pays Compiégnois se déploie avec l'ONF, le Conseil départemental, les services de l'État et les associations locales.

Ainsi, **des chantiers participatifs** ont été proposés cet hiver sur l'ARC à deux écoles, une association et un groupe du Centre Anne-Marie Vivé. Il s'agit **d'associer un temps de pédagogie et la plantation d'une quarantaine de plants d'arbres** sur des secteurs en souffrance de nos forêts. La découverte de la forêt passera également par de nouvelles installations pédagogiques, comme celles entre les étangs et le Mont Saint-Pierre.

Des ateliers ont eu lieu dans des communes forestières de l'ARC pour mieux échanger avec l'ONF sur l'évolution de la forêt et son exploitation. Une fiche sur **l'équilibre forêt-gibier** a été produite, en associant l'ensemble des acteurs concernés par la grande faune et la forêt. **Le comptage nocturne des cervidés** a été effectué de manière participative et l'analyse a été réalisée de manière inédite en associant les représentants des chasseurs et des associations.

Préserver les eaux de pluie

Assainissement : redevance majorée pour les installations non-conformes

À compter de janvier 2024, l'Agglomération de la Région de Compiègne a décidé de lutter contre les non-conformités les plus graves qui ont **un impact sur l'environnement et la salubrité publique**, en appliquant une augmentation de la redevance d'assainissement collectif aux contrevenants.

Sont concernés par ce nouveau dispositif :

- Le non-raccordement et le raccordement partiel au réseau de collecte des eaux usées.
- Le raccordement des eaux usées sur le réseau d'eaux pluviales.
- Le raccordement des eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

L'ARC vous aide à récupérer l'eau de pluie

En 2023, L'Agglomération de la Région de Compiègne a aidé 100 foyers pour l'achat et l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie. Cette aide a pris la forme **d'une participation financière à hauteur de 50 %** des frais engagés pour l'acquisition et l'installation (plafonnée à 50 € par foyer).

Les écoles s'emparent du message « La mer commence ici »

Après la communication auprès du grand public avec le marquage de 211 avaloirs sur 15 communes de l'ARC, ce sont les éco-délégués du collège Jacques Monod et les élèves de CM2 des écoles Hammel et Saint-Lazare qui se sont emparés du message « La mer commence ici » en procédant au marquage du message devant les avaloirs qui se situent sur le chemin entre leur école et le collège

5.3. Transports

En route vers la mobilité douce

Plus de bus circulant au BioGNV

Le BioGNV est issu du biométhane, un biogaz épuré produit à partir de la fermentation des déchets organiques d'origine agricole, industrielle ou ménagère. Depuis deux ans maintenant, l'ARC investit dans l'achat régulier de bus fonctionnant avec ce carburant. **3 bus ont été achetés en**

2022 et 2 en 2023.

Cette trajectoire se poursuivra dans les années à venir car elle a un double intérêt, **réduire considérablement les pollutions et réduire les nuisances sonores**. En début d'année 2023, l'ARC a inauguré la toute nouvelle station de distribution de gaz pour ses bus stationnés à Clairoix.

Des aménagements en faveur de la mobilité douce

Le Plan vélo, développé par l'ARC depuis le début du mandat, répond à un enjeu majeur : celui de repenser les modes de déplacement pour lutter contre la pollution, le bruit, mais aussi influencer positivement sur la santé et la convivialité. C'est un point de départ d'une dynamique collective pour favoriser les mobilités douces dans tout le territoire auxquelles l'ARC consacre **6,3 millions d'euros**.

Les tracés urbains sont les plus complexes à réaliser avec un meilleur partage de la voirie et davantage d'espaces de stationnement. **Plusieurs types d'aménagements** sont en cours avec la réalisation de **voies vertes, pistes cyclables, de bandes cyclables, ou encore de double- sens cyclables** réalisés au fur et à mesure de la réalisation du Plan vélo.

Des bornes de recharge électrique

Afin d'améliorer les capacités de recharge des véhicules électriques, la ville de Compiègne a signé une convention avec la société TotalEnergies pour installer et exploiter, sur une durée de 15 ans, 10 stations de recharge sur l'espace public.

6. Services

6.1. Sécurité intercommunale

411 caméras fixes sur les 8 communes adhérentes et le territoire de l'ARC

22 caméras nomades

13 agents

20 nouvelles caméras à Compiègne d'ici la fin 2024. Rejoignent le CSI prochainement : Armancourt / Bienville / Béthisy-Saint-Pierre / Janville / Jonquières / Saint-Sauveur

6.2. Terre de jeux

Visites d'équipes

De nombreuses nations se sont déplacées à Compiègne dans le cadre de stages de préparation sportive mais aussi de visites officielles sur les Centres de Préparation aux Jeux : **Cuba, France, Corée du Sud, Inde, Îles Vierges, Tunisie, Belgique, ambassade Suisse, Écosse** ont ainsi pu découvrir les équipements labellisés.

Semaine Olympique et Paralympique

La semaine aux couleurs des JO a réuni l'ensemble des écoles de l'agglomération autour du thème de l'inclusion avec la découverte de para-sports. **10 groupes scolaires de l'agglomération ont participé à cette action au stade du Clos des Roses.**

Sur Venette, la journée olympique a pris la forme d'un village des sports de **20 ateliers regroupant 600 enfants des écoles de l'ARC.**

7. Annexes : Comptes Administratifs



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CA 2023 DU BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006796500091

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : AERODROME CARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	45
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	75
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	76
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	80
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	81
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	82
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	84
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	85
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	86
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	87
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	88
A4 - Etat des provisions	89
A5 - Etalement des provisions	90
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	91
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	92
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	94
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	95
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	96
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	97
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	98
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	99
A10.3 - Opérations liées aux cessions	100
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	101
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	102
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	103
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	104
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

107

C1.2 - Actions de formation des élus

109

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

110

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

111

C3.2 - Liste des établissements publics créés

112

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

113

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

114

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

115

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

119

D2 - Arrêté et signatures

120

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE
AUTOMNE
AERODROME CARC

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	86135
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	

Potentiel fiscal et financier (1)**Valeurs par hab.
(population DGF)****Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate**

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
N/A			

Informations financières – ratios (2)**Valeurs****Moyennes nationales de
la strate (3)**

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.75	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2.38	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1.40	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.59	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	130 259,32	G	205 137,91
	Section d'investissement	B	120 546,59	H	70 692,55

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	100 448,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	705 533,55 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	250 805,91	= G+H+I+J	1 081 812,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	105 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	105 000,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	130 259,32	= G+I+K	305 586,29
	Section d'investissement	= B+D+F	225 546,59	= H+J+L	776 226,10
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	355 805,91	= G+H+I+J+K+L	1 081 812,39

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	105 000,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	105 000,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	187 653,38	63 607,72	658,80	0,00	123 386,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		187 653,38	63 607,72	658,80	0,00	123 386,86
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	14 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		203 153,38	63 607,72	658,80	0,00	138 886,86
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	66 000,00	65 992,80			7,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		66 000,00	65 992,80			7,20
TOTAL		269 153,38	129 600,52	658,80	0,00	138 894,06
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 200,00	1 198,45	0,00	0,00	1,55
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	160 000,00	177 962,30	0,00	0,00	-17 962,30
Total des recettes de gestion courante		168 705,00	186 665,75	0,00	0,00	-17 960,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	18 472,16	0,00	0,00	-18 472,16
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		168 705,00	205 137,91	0,00	0,00	-36 432,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		168 705,00	205 137,91	0,00	0,00	-36 432,91
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 100 448,38				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.


(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	681 533,55	120 546,59	105 000,00	455 986,96
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	721 533,55	120 546,59	105 000,00	495 986,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00			
	Total des dépenses financières	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	4 699,75	0,00	-4 699,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	4 699,75	0,00	-4 699,75
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	4 699,75	0,00	-4 699,75
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	66 000,00	65 992,80		7,20
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	66 000,00	65 992,80		7,20
	TOTAL	66 000,00	70 692,55	0,00	-4 692,55

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024 à réaliser
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

 Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 705 533,55	

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	64 266,52		64 266,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	65 992,80	65 992,80
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		64 266,52	65 992,80	130 259,32
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	120 546,59	0,00	120 546,59
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		120 546,59	0,00	120 546,59
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 198,45		1 198,45
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	7 505,00		7 505,00
75	Autres produits de gestion courante	177 962,30	0,00	177 962,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 472,16	0,00	18 472,16
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	205 137,91	0,00	205 137,91
	Pour information			100 448,38
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			100 448,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 699,75	0,00	4 699,75
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		65 992,80	65 992,80
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	4 699,75	65 992,80	70 692,55
	Pour information			705 533,55
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			705 533,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	187 653,38	63 607,72	658,80	0,00	123 386,86
60611	Eau et assainissement	600,00	61,37	0,00	0,00	538,63
60612	Energie - Electricité	2 500,00	1 778,44	0,00	0,00	721,56
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	148,94	0,00	0,00	351,06
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6135	Locations mobilières	35 000,00	28 037,64	0,00	0,00	6 962,36
61521	Entretien terrains	45 000,00	29 906,46	0,00	0,00	15 093,54
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	119,82	658,80	0,00	3 221,38
6156	Maintenance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6161	Multirisques	2 500,00	2 259,05	0,00	0,00	240,95
617	Etudes et recherches	77 553,38	1 296,00	0,00	0,00	76 257,38
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		187 653,38	63 607,72	658,80	0,00	123 386,86
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	14 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		203 153,38	63 607,72	658,80	0,00	138 886,86
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	66 000,00	65 992,80			7,20
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	66 000,00	65 992,80			7,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		66 000,00	65 992,80			7,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		66 000,00	65 992,80			7,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		269 153,38	129 600,52	658,80	0,00	138 894,06
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 200,00	1 198,45	0,00	0,00	1,55
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 200,00	1 198,45	0,00	0,00	1,55
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	7 505,00	7 505,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	160 000,00	177 962,30	0,00	0,00	-17 962,30
752	Revenus des immeubles	160 000,00	177 962,30	0,00	0,00	-17 962,30
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		168 705,00	186 665,75	0,00	0,00	-17 960,75
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	18 472,16	0,00	0,00	-18 472,16
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	18 472,16	0,00	0,00	-18 472,16
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		168 705,00	205 137,91	0,00	0,00	-36 432,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		168 705,00	205 137,91	0,00	0,00	-36 432,91
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		100 448,38				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2031	Frais d'études	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	681 533,55	120 546,59	105 000,00	455 986,96
2128	Autres agencements et aménagements	110 000,00	60 671,27	0,00	49 328,73
2132	Immeubles de rapport	166 000,00	0,00	0,00	166 000,00
2151	Réseaux de voirie	40 000,00	32 875,32	0,00	7 124,68
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	260 000,00	27 000,00	105 000,00	128 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 533,55	0,00	0,00	55 533,55
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		721 533,55	120 546,59	105 000,00	495 986,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00			
Total des dépenses financières		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 699,75	0,00	-4 699,75
10222	FCTVA	0,00	4 699,75	0,00	-4 699,75
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	4 699,75	0,00	-4 699,75
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	4 699,75	0,00	-4 699,75
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	66 000,00	65 992,80		7,20
28128	Autres aménagements de terrains	15 380,00	15 377,40		2,60
28132	Immeubles de rapport	13 400,00	13 351,00		49,00
28135	Installations générales, agencements, ..	20 870,00	20 937,85		-67,85
28152	Installations de voirie	400,00	399,00		1,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	260,00	257,00		3,00
281534	Réseaux d'électrification	1 040,00	1 037,00		3,00
281538	Autres réseaux	1 495,00	1 491,00		4,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 815,00	10 813,69		1,31
28158	Autres installat°, matériel et outillage	410,00	407,00		3,00
28188	Autres immo. corporelles	1 930,00	1 921,86		8,14
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		66 000,00	65 992,80		7,20
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		66 000,00	65 992,80		7,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		66 000,00	70 692,55	0,00	-4 692,55
Pour information		705 533,55			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.


(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 547	120 547
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 547	120 547
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 547	120 547
Total recettes	771 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 700	776 226
Solde d'investissement	771 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-115 847	655 680

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 000	105 000
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-105 000	-105 000

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	65 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 267	130 259
Total recettes	100 448	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 138	305 586
Solde de fonctionnement	34 456	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 871	175 327

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 547	225 547
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 547	225 547
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	225 547	225 547
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 671	60 671
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 875	32 875
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132 000	132 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		771 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 700	776 226
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 700	4 700
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - AERODROME CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le 9
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 700	4 700
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 700	4 700
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		65 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 993
040	Opérat° ordre transfert entre sections	65 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 993
28128	Autres aménagements de terrains	15 377	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 377
28132	Immeubles de rapport	13 351	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 351
28135	Installations générales, agencements, ..	20 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 938
28152	Installations de voirie	399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	399
281531	Réseaux d'adduction d'eau	257	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257
281534	Réseaux d'électrification	1 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 037
281538	Autres réseaux	1 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 491
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 814	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 814
28158	Autres installat°, matériel et outillage	407	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	407
28188	Autres immo. corporelles	1 922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 922
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	705 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	705 534

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		65 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 267	130 259
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 267	64 267
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 267	64 267
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61	61
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 778	1 778



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149	149
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 038	28 038
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 906	29 906
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	779	779
6161	Multirisques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 259	2 259
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 296	1 296
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		65 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 993
042	Opérat° ordre transfert entre sections	65 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 993
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	65 993	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 993
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		100 448	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 138	305 586
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	205 138	205 138
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 198	1 198
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 198	1 198
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 505	7 505
7461	DGD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 505	7 505
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177 962	177 962
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177 962	177 962
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 472	18 472



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 472	18 472
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	100 448	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 448

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		65 992,80	0,00	0,00	0,00	65 992,80
Réalizations		65 992,80	0,00	0,00	0,00	65 992,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	65 992,80	0,00	0,00	0,00	65 992,80
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	65 992,80	0,00	0,00	0,00	65 992,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		100 448,38	0,00	0,00	0,00	100 448,38
Réalizations		100 448,38	0,00	0,00	0,00	100 448,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	100 448,38	0,00	0,00	0,00	100 448,38
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		34 455,58	0,00	0,00	0,00	34 455,58

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 266,52	0,00	64 266,52
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 266,52	0,00	64 266,52
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 266,52	0,00	64 266,52
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61,37	0,00	61,37
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 778,44	0,00	1 778,44
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148,94	0,00	148,94
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 037,64	0,00	28 037,64
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 906,46	0,00	29 906,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778,62	0,00	778,62
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 259,05	0,00	2 259,05
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 296,00	0,00	1 296,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 137,91	0,00	205 137,91
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 137,91	0,00	205 137,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198,45	0,00	1 198,45
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 198,45	0,00	1 198,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 505,00	0,00	7 505,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 505,00	0,00	7 505,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 962,30	0,00	177 962,30



(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au touris	96 Aides aux services publics	Publié le	ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 962,30	0,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 472,16	0,00		
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 472,16	0,00		
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 871,39	0,00		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		771 526,35	0,00	0,00	0,00	771 526,35
Réalizations		771 526,35	0,00	0,00	0,00	771 526,35
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	705 533,55	0,00	0,00	0,00	705 533,55
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	65 992,80	0,00	0,00	0,00	65 992,80
28128	Autres aménagements de terrains	15 377,40	0,00	0,00	0,00	15 377,40
28132	Immeubles de rapport	13 351,00	0,00	0,00	0,00	13 351,00
28135	Installations générales, agencements, ..	20 937,85	0,00	0,00	0,00	20 937,85
28152	Installations de voirie	399,00	0,00	0,00	0,00	399,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	257,00	0,00	0,00	0,00	257,00
281534	Réseaux d'électrification	1 037,00	0,00	0,00	0,00	1 037,00



(1)	Libellé	01		02		03		Coopérat° d'européen.	Total
		Opérations non ventilables		Administration générale		Justice			
281538	Autres réseaux	1 491,00		0,00		0,00		0,00	1 491,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 813,69		0,00		0,00		0,00	10 813,69
28158	Autres installat°, matériel et outillage	407,00		0,00		0,00		0,00	407,00
28188	Autres immo. corporelles	1 921,86		0,00		0,00		0,00	1 921,86
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)				771 526,35		0,00		0,00	771 526,35

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30					31		32		Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
		Services communs					Expression artistique		Conservation et diffusion des patrimoine		
20	Immobilisations incorporelles					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70	71	72	Aides à l'accès	Publié le	Total
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00			0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00			0,00

Publié le

Total

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 546,59	0,00	225 546,59
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 546,59	0,00	120 546,59
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 546,59	0,00	120 546,59
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 671,27	0,00	60 671,27
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 875,32	0,00	32 875,32
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 699,75	0,00	4 699,75
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 699,75	0,00	4 699,75
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 699,75	0,00	4 699,75
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 699,75	0,00	4 699,75
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 846,84	0,00	-220 846,84

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

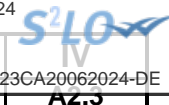
Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées	Primes
												pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

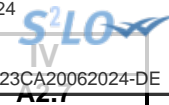
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.8****A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			6/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	20/12/2008
	FRAIS D ETUDES ET DE RECHERCHE	5	20/12/2008
	MOBILIER	10	20/12/2008
	MATERIEL DE BUREAU	10	20/12/2008
	MATERIEL INFORMATIQUE	5	20/12/2008
	VEHICULES LEGERS	5	20/12/2008
	VEHICULES LOURDS	10	20/12/2008
	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	20/12/2008
	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	25	20/12/2008
	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	20/12/2008
	PLANTATIONS	15	20/12/2008
	BÂTIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	20/12/2008
	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE BÂTIMENTS	20	20/12/2008
	BACS	5	20/12/2008
	AUTRES BIENS	5	20/12/2008
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLIQUES	15	25/02/2009

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		50 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		50 000,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	105 000,00	0,00	105 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		66 000,00	III 70 692,55
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	4 699,75
10222	FCTVA	0,00	4 699,75
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		66 000,00	65 992,80
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Autres aménagements de terrains	15 380,00	15 377,40
28132	Immeubles de rapport	13 400,00	13 351,00
28135	Installations générales, agencements, ...	20 870,00	20 937,85
28152	Installations de voirie	400,00	399,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	260,00	257,00
281534	Réseaux d'électrification	1 040,00	1 037,00
281538	Autres réseaux	1 495,00	1 491,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 815,00	10 813,69
28158	Autres installat°, matériel et outillage	410,00	407,00
28188	Autres immo. corporelles	1 930,00	1 921,86
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	70 692,55	0,00	705 533,55	0,00	776 226,10

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 105 000,00
Ressources propres disponibles	IV 776 226,10
Solde	V = IV – II (3) 671 226,10


(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(3) Indiquer le signe algébrique.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT
A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

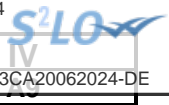
A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	REPRISE D ENROBE	32 875,32	0,00	25
01/09/2023	RAMPE PMR	37 775,27	0,00	10
07/09/2023	STATION PRIVATIVE-SINISTRE ULM	27 000,00	0,00	5
05/10/2023	PONTAGE FISSURES	22 896,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		120 546,59	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A10.4****A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75

BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CA 2023 DU BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006796500109

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	77
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	78
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	82
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	84
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	86
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	87
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	88
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	89
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	90
A4 - Etat des provisions	91
A5 - Etalement des provisions	92
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	93
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	94
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	96
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	97
A8 - Etat des charges transférées	98
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	99
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	100
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	101
A10.3 - Opérations liées aux cessions	102
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	103
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	104
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	105
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	106
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	107
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 110
- C1.2 - Actions de formation des élus 112
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier 113
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 114
- C3.2 - Liste des établissements publics créés 115
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 116
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 117
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 118
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet
- C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 122
- D2 - Arrêté et signatures 123

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE
AUTOMNE
GENS DU VOYAGE CARC

CA (projet de budget)

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A**

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	86135
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
N/A			

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	6.79	
2	Produit des impositions directes/population	N/A	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	8.42	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.03	
5	Encours de dette/population	5.57	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.98%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.66%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	767 633,72	G	751 795,14
	Section d'investissement	B	168 710,26	H	193 535,45

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	15 813,45 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	121 386,38 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	936 343,98	= G+H+I+J	1 082 530,42
---------------------------------------	--	-----------	------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 652,94	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 652,94	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	767 633,72	= G+I+K	767 608,59
	Section d'investissement	= B+D+F	172 363,20	= H+J+L	314 921,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	939 996,92	= G+H+I+J+K+L	1 082 530,42

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 652,94	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
 Titres restant à émettre

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	3 652,94		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	756 300,00	541 073,39	11 235,88	0,00	203 990,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		756 300,00	541 073,39	11 235,88	0,00	203 990,73
66	Charges financières	25 250,00	20 725,88	1 716,99	0,00	2 807,13
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	185,00	0,00	0,00	815,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	10 000,00	9 581,13			418,87
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		792 550,00	571 565,40	12 952,87	0,00	208 031,73
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	185 000,00	183 115,45			1 884,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		185 000,00	183 115,45			1 884,55
TOTAL		977 550,00	754 680,85	12 952,87	0,00	209 916,28
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	40 000,00	49 107,70	0,00	0,00	-9 107,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	152 000,00	136 965,12	25 836,62	0,00	-10 801,74
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	49 727,00	0,00	0,00	273,00
Total des recettes de gestion courante		242 000,00	235 799,82	25 836,62	0,00	-19 636,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	692 736,55	463 481,70	0,00	0,00	229 254,85
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		934 736,55	699 281,52	25 836,62	0,00	209 618,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	27 000,00	26 677,00			323,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 000,00	26 677,00			323,00
TOTAL		961 736,55	725 958,52	25 836,62	0,00	209 941,41
Pour information		(3) 15 813,45				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	208 916,38	2 704,80	3 652,94	202 558,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	248 916,38	2 704,80	3 652,94	242 558,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 470,00	139 328,46	0,00	6 141,54
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	145 470,00	139 328,46	0,00	6 141,54
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	394 386,38	142 033,26	3 652,94	248 700,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	27 000,00	26 677,00		323,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 000,00	26 677,00		323,00
	TOTAL	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	10 420,00	0,00	9 580,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	20 000,00	10 420,00	0,00	9 580,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	115 000,00	10 420,00	0,00	104 580,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	185 000,00	183 115,45		1 884,55
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	185 000,00	183 115,45		1 884,55
	TOTAL	300 000,00	193 535,45	0,00	106 464,55

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 121 386,38	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	552 309,27		552 309,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	22 442,87	0,00	22 442,87
67	Charges exceptionnelles	185,00	0,00	185,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	9 581,13	183 115,45	192 696,58
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		584 518,27	183 115,45	767 633,72
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	26 677,00	26 677,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	139 328,46	0,00	139 328,46
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 704,80	0,00	2 704,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		142 033,26	26 677,00	168 710,26
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	49 107,70		49 107,70
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	162 801,74		162 801,74
75	Autres produits de gestion courante	49 727,00	0,00	49 727,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	463 481,70	26 677,00	490 158,70
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	725 118,14	26 677,00	751 795,14
	Pour information			15 813,45
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 420,00	0,00	10 420,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		183 115,45	183 115,45
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	10 420,00	183 115,45	193 535,45
	Pour information			121 386,38
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	756 300,00	541 073,39	11 235,88	0,00	203 990,73
60611	Eau et assainissement	140 000,00	27 372,20	11 235,88	0,00	101 391,92
60612	Energie - Electricité	135 000,00	66 289,71	0,00	0,00	68 710,29
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	441 000,00	440 766,48	0,00	0,00	233,52
6135	Locations mobilières	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61521	Entretien terrains	4 360,00	2 700,00	0,00	0,00	1 660,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	1 496,40	0,00	0,00	1 503,60
615232	Entretien, réparations réseaux	250,00	240,00	0,00	0,00	10,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	1 140,00	1 137,60	0,00	0,00	2,40
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 071,00	0,00	0,00	129,00
6226	Honoraires	16 750,00	0,00	0,00	0,00	16 750,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6228	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		756 300,00	541 073,39	11 235,88	0,00	203 990,73
66	Charges financières (b)	25 250,00	20 725,88	1 716,99	0,00	2 807,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 600,00	22 219,40	0,00	0,00	2 380,60
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	650,00	-1 493,52	1 716,99	0,00	426,53
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	185,00	0,00	0,00	815,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	185,00	0,00	0,00	-185,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	10 000,00	9 581,13	0,00	0,00	418,87
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00	9 581,13	0,00	0,00	418,87
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		792 550,00	571 565,40	12 952,87	0,00	208 031,73
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	185 000,00	183 115,45			1 884,55
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	185 000,00	183 115,45			1 884,55
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		185 000,00	183 115,45			1 884,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		185 000,00	183 115,45			1 884,55
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		977 550,00	754 680,85	12 952,87	0,00	209 916,28
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	1 716,99
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 493,52
= Différence ICNE N – ICNE N-1	223,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.


(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	40 000,00	49 107,70	0,00	0,00	-9 107,70
70688	Autres prestations de services	40 000,00	49 107,70	0,00	0,00	-9 107,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	152 000,00	136 965,12	25 836,62	0,00	-10 801,74
744	FCTVA	0,00	1 082,66	0,00	0,00	-1 082,66
74718	Autres participations Etat	152 000,00	110 045,84	25 836,62	0,00	16 117,54
7478	Participat° Autres organismes	0,00	25 836,62	0,00	0,00	-25 836,62
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	49 727,00	0,00	0,00	273,00
752	Revenus des immeubles	50 000,00	49 542,00	0,00	0,00	458,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	185,00	0,00	0,00	-185,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		242 000,00	235 799,82	25 836,62	0,00	-19 636,44
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	692 736,55	463 481,70	0,00	0,00	229 254,85
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	4 726,58	0,00	0,00	-4 726,58
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
774	Subventions exceptionnelles	692 236,55	420 176,64	0,00	0,00	272 059,91
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	38 578,48	0,00	0,00	-38 578,48
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		934 736,55	699 281,52	25 836,62	0,00	209 618,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	27 000,00	26 677,00			323,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	27 000,00	26 677,00			323,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 000,00	26 677,00			323,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		961 736,55	725 958,52	25 836,62	0,00	209 941,41
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		15 813,45				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	208 916,38	2 704,80	3 652,94	202 558,64
2128	Autres agencements et aménagements	28 916,38	0,00	0,00	28 916,38
2135	Installations générales, agencements	165 000,00	0,00	3 652,94	161 347,06
2138	Autres constructions	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
21534	Réseaux d'électrification	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	3 000,00	2 704,80	0,00	295,20
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		248 916,38	2 704,80	3 652,94	242 558,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 470,00	139 328,46	0,00	6 141,54
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	13 858,79	0,00	6 141,21
16818	Emprunts - Autres prêteurs	5 470,00	5 469,67	0,00	0,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		145 470,00	139 328,46	0,00	6 141,54
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		394 386,38	142 033,26	3 652,94	248 700,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 000,00	26 677,00		323,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	27 000,00	26 677,00		323,00
13911	Etat et établissements nationaux	27 000,00	26 677,00		323,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		27 000,00	26 677,00		323,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
1313	Subv. transf. Départements	95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		95 000,00	0,00	0,00	95 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,00	10 420,00	0,00	9 580,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		20 000,00	10 420,00	0,00	9 580,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		115 000,00	10 420,00	0,00	104 580,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	185 000,00	183 115,45		1 884,55
28128	Autres aménagements de terrains	8 200,00	8 111,00		89,00
28135	Installations générales, agencements, ..	27 500,00	27 350,63		149,37
28138	Autres constructions	77 600,00	77 054,00		546,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	200,00	11,00		189,00
281534	Réseaux d'électrification	4 600,00	4 338,00		262,00
281538	Autres réseaux	58 000,00	57 816,00		184,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 500,00	5 402,00		98,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	300,00	137,00		163,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 500,00	2 437,70		62,30
28183	Matériel de bureau et informatique	600,00	458,12		141,88
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		185 000,00	183 115,45		1 884,55
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		185 000,00	183 115,45		1 884,55
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		300 000,00	193 535,45	0,00	106 464,55
Pour information		121 386,38			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.


(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	2023
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	142 033	0	0	0	0	142 033
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	2 705	0	0	0	0	2 705
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	26 677											26 677
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	26 677	0	0	0	0	0	142 033	0	0	0	0	168 710
Total recettes	304 502	0	0	0	0	0	10 420	0	0	0	0	314 922
Solde d'investissement	277 825	0	0	0	0	0	-131 613	0	0	0	0	146 212
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	3 653	0	0	0	0	3 653
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	-3 653	0	0	0	0	-3 653

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	192 697	0	0	0	0	0	574 937	0	0	0	0	767 634
Total recettes	43 573	0	0	0	0	0	724 035	0	0	0	0	767 609
Solde de fonctionnement	-149 123	0	0	0	0	0	149 098	0	0	0	0	-25
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		26 677	0	0	0	0	0	145 686	0	0	0	0	172 363
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	145 686	0	0	0	0	145 686
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	139 328	0	0	0	0	139 328
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	120 000	0	0	0	0	120 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	13 859	0	0	0	0	13 859
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0	0	0	0	0	0	5 470	0	0	0	0	5 470
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	6 358	0	0	0	0	6 358
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	3 653	0	0	0	0	3 653
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	2 705	0	0	0	0	2 705
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		26 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 677
040	Opérat° ordre transfert entre sections	26 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 677
13911	Etat et établissements nationaux	26 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 677
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		304 502	0	0	0	0	0	10 420	0	0	0	0	314 922
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	10 420	0	0	0	0	10 420



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^e publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	10 420	0	0	0	0	10 420
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	10 420	0	0	0	0	10 420
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		183 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 115
040	Opérat° ordre transfert entre sections	183 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 115
28128	Autres aménagements de terrains	8 111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 111
28135	Installations générales, agencements, ..	27 351	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 351
28138	Autres constructions	77 054	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 054
281531	Réseaux d'adduction d'eau	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
281534	Réseaux d'électrification	4 338	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 338
281538	Autres réseaux	57 816	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 816
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 402	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 402
281578	Autre matériel et outillage de voirie	137	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	137
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 438
28183	Matériel de bureau et informatique	458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	458
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	121 386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 386

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		192 697	0	0	0	0	0	574 937	0	0	0	0	767 634
Dépenses réelles		9 581	0	0	0	0	0	574 937	0	0	0	0	584 518
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	552 309	0	0	0	0	552 309
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	38 608	0	0	0	0	38 608



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	66 290	0	0	0	0	66 290
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	440 766	0	0	0	0	440 766
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	2 700	0	0	0	0	2 700
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	1 496	0	0	0	0	1 496
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	240	0	0	0	0	240
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	1 138	0	0	0	0	1 138
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0	1 071	0	0	0	0	1 071
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	22 443	0	0	0	0	22 443
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	22 219	0	0	0	0	22 219
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	223	0	0	0	0	223
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	185	0	0	0	0	185
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	185	0	0	0	0	185
68	Dot. aux amortissements et provisions	9 581	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 581
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	9 581	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 581
Dépenses d'ordre		183 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 115
042	Opérat° ordre transfert entre sections	183 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 115
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	183 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 115
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		43 573	0	0	0	0	0	724 035	0	0	0	0	767 609
Recettes réelles		1 083	0	0	0	0	0	724 035	0	0	0	0	725 118
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	49 108	0	0	0	0	49 108
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	49 108	0	0	0	0	49 108
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	1 083	0	0	0	0	0	161 719	0	0	0	0	162 802
744	FCTVA	1 083	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 083



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	0	0	135 882	0	0	0	0	135 882
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	25 837	0	0	0	0	25 837
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	49 727	0	0	0	0	49 727
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	49 542	0	0	0	0	49 542
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	185	0	0	0	0	185
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	463 482	0	0	0	0	463 482
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	4 727	0	0	0	0	4 727
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	420 177	0	0	0	0	420 177
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	38 578	0	0	0	0	38 578
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>26 677</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>26 677</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	26 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 677
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	26 677	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 677
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		15 813	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 813

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		192 696,58	0,00	0,00	0,00	192 696,58
Réalizations		192 696,58	0,00	0,00	0,00	192 696,58
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	183 115,45	0,00	0,00	0,00	183 115,45
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	183 115,45	0,00	0,00	0,00	183 115,45
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	9 581,13	0,00	0,00	0,00	9 581,13
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	9 581,13	0,00	0,00	0,00	9 581,13
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		43 573,11	0,00	0,00	0,00	43 573,11
Réalizations		43 573,11	0,00	0,00	0,00	43 573,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 813,45	0,00	0,00	0,00	15 813,45
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	26 677,00	0,00	0,00	0,00	26 677,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	26 677,00	0,00	0,00	0,00	26 677,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 082,66	0,00	0,00	0,00	1 082,66
744	FCTVA	1 082,66	0,00	0,00	0,00	1 082,66
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-149 123,47	0,00	0,00	0,00	-149 123,47



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	574 937,14	574 937,14
Réalizations		0,00	574 937,14	574 937,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	552 309,27	552 309,27
60611	Eau et assainissement	0,00	38 608,08	38 608,08
60612	Energie - Electricité	0,00	66 289,71	66 289,71
611	Contrats de prestations de services	0,00	440 766,48	440 766,48
61521	Entretien terrains	0,00	2 700,00	2 700,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 496,40	1 496,40
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	240,00	240,00
6156	Maintenance	0,00	1 137,60	1 137,60
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 071,00	1 071,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	22 442,87	22 442,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	22 219,40	22 219,40
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	223,47	223,47
67	Charges exceptionnelles	0,00	185,00	185,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	185,00	185,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	724 035,48	724 035,48
Réalizations		0,00	724 035,48	724 035,48
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	49 107,70	49 107,70
70688	Autres prestations de services	0,00	49 107,70	49 107,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	161 719,08	161 719,08
74718	Autres participations Etat	0,00	135 882,46	135 882,46

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
7478	Participat° Autres organismes	0,00	25 836,62	25 836,62
75	Autres produits de gestion courante	0,00	49 727,00	49 727,00
752	Revenus des immeubles	0,00	49 542,00	49 542,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	185,00	185,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	463 481,70	463 481,70
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	4 726,58	4 726,58
774	Subventions exceptionnelles	0,00	420 176,64	420 176,64
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	38 578,48	38 578,48
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	149 098,34	149 098,34

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 937,14
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	574 937,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552 309,27
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 608,08
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 289,71
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 766,48
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 496,40
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 137,60
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 071,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 442,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 219,40
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223,47
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724 035,48
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724 035,48
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 107,70
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 107,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 719,08
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 882,46
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 836,62
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 727,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 542,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 481,70
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 726,58
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 176,64
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 578,48
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 098,34

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le  (001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 à la fin du document.

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024. Les lignes reports 001 et 002 à la fin du document.

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE





IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		26 677,00	0,00	0,00	0,00	26 677,00
Réalizations		26 677,00	0,00	0,00	0,00	26 677,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	26 677,00	0,00	0,00	0,00	26 677,00
13911	Etat et établissements nationaux	26 677,00	0,00	0,00	0,00	26 677,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		304 501,83	0,00	0,00	0,00	304 501,83
Réalizations		304 501,83	0,00	0,00	0,00	304 501,83
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	121 386,38	0,00	0,00	0,00	121 386,38
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	183 115,45	0,00	0,00	0,00	183 115,45
28128	Autres aménagements de terrains	8 111,00	0,00	0,00	0,00	8 111,00
28135	Installations générales, agencements, ..	27 350,63	0,00	0,00	0,00	27 350,63
28138	Autres constructions	77 054,00	0,00	0,00	0,00	77 054,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	11,00	0,00	0,00	0,00	11,00
281534	Réseaux d'électrification	4 338,00	0,00	0,00	0,00	4 338,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen.	Total
281538	Autres réseaux	57 816,00	0,00	0,00	0,00	57 816,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 402,00	0,00	0,00	0,00	5 402,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	137,00	0,00	0,00	0,00	137,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 437,70	0,00	0,00	0,00	2 437,70
28183	Matériel de bureau et informatique	458,12	0,00	0,00	0,00	458,12
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		277 824,83	0,00	0,00	0,00	277 824,83

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Enseignement	26 Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs					31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoine		Acti	Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
20	Immobilisations incorporelles						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	145 686,20	145 686,20
Réalizations		0,00	142 033,26	142 033,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	139 328,46	139 328,46
1641	Emprunts en euros	0,00	120 000,00	120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	13 858,79	13 858,79
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	5 469,67	5 469,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 704,80	2 704,80
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	2 704,80	2 704,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	3 652,94	3 652,94
RECETTES (2)		0,00	10 420,00	10 420,00
Réalizations		0,00	10 420,00	10 420,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	10 420,00	10 420,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	10 420,00	10 420,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-135 266,20	-135 266,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 686,20
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 033,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 328,46
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 858,79
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 469,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,80
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 704,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 652,94
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 420,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 420,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 420,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 420,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-135 266,20

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82						830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 400 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 400 000,00									
2008006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/10/2008	14/10/2008	01/03/2009	2 400 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	4,600	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					82 045,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					82 045,00									
2008001	Caisse Allocations Familiales	01/01/2009	01/01/2009	01/01/2010	82 045,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 482 045,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		720 000,00					120 000,00	22 219,40	0,00	1 716,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		720 000,00					120 000,00	22 219,40	0,00	1 716,99
2008006	N	0,00	A-1	720 000,00	5,92	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	120 000,00	22 219,40	0,00	1 716,99
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		10 939,29					5 469,67	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		10 939,29					5 469,67	0,00	0,00	0,00
2008001	N	0,00	A-1	10 939,29	1,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 469,67	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		730 939,29					125 469,67	22 219,40	0,00	1 716,99

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

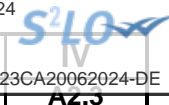
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	730 939,29	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

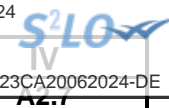
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.8****A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			6/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	20/12/2008
	FRAIS D ETUDES ET DE RECHERCHE	5	20/12/2008
	MOBILIER	10	20/12/2008
	MATERIEL DE BUREAU	10	20/12/2008
	MATERIEL INFORMATIQUE	5	20/12/2008
	VEHICULES LEGERS	5	20/12/2008
	VEHICULES LOURDS	10	20/12/2008
	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	20/12/2008
	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	25	20/12/2008
	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	20/12/2008
	PLANTATIONS	15	20/12/2008
	BÂTIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	20/12/2008
	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE BÂTIMENTS	20	20/12/2008
	BACS	5	20/12/2008
	AUTRES BIENS	5	20/12/2008
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLIQUES	15	25/02/2009



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	9 581,13		0,00	9 581,13	0,00	9 581,13
Risque irrécouvrabilité	9 581,13		0,00	9 581,13	0,00	9 581,13
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	9 581,13		0,00	9 581,13	0,00	9 581,13
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	2023
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	

IV – ANNEXES	 IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	
	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		152 470,00	I 152 146,67
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		125 470,00	125 469,67
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	120 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	5 470,00	5 469,67
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		27 000,00	26 677,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	27 000,00	26 677,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	152 146,67	3 652,94	0,00	155 799,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES


Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		185 000,00	III 183 115,45
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		185 000,00	183 115,45
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Autres aménagements de terrains	8 200,00	8 111,00
28135	Installations générales, agencements, ...	27 500,00	27 350,63
28138	Autres constructions	77 600,00	77 054,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	200,00	11,00
281534	Réseaux d'électrification	4 600,00	4 338,00
281538	Autres réseaux	58 000,00	57 816,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 500,00	5 402,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	300,00	137,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 500,00	2 437,70
28183	Matériel de bureau et informatique	600,00	458,12
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	183 115,45	0,00	121 386,38	0,00	304 501,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 155 799,61
Ressources propres disponibles	IV 304 501,83
Solde	V = IV – II (3) 148 702,22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES
A8

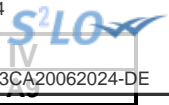
A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
02/01/2023	BACS OM GDV	2 704,80	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		2 704,80	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES


**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE




IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93



BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75

BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				



BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CA 2023 DU BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006796500117

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	87
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	88
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	89
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	90
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	91
A4 - Etat des provisions	92
A5 - Etalement des provisions	93
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	94
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	95
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	97
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	98
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	99
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	101
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	103
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	104
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	105
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	106
A8 - Etat des charges transférées	107
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	108
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	109
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	110
A10.3 - Opérations liées aux cessions	111
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	112
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	113
A11 - Etat des travaux en régie	114
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	116
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	117



B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	119
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	120
C1.2 - Actions de formation des élus	122
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	123
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	124
C3.2 - Liste des établissements publics créés	125
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	126
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	127
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	131
D2 - Arrêté et signatures	132

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE
AUTOMNE
HOTEL DE PROJET CARC

Publié le

CA

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	86135
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0.00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
N/A			

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	3.33	
2	Produit des impositions directes/population	N/A	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	5.29	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1.81	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	1.35%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	N/A	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.34%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	486 394,45	G	486 394,45
	Section d'investissement	B	189 324,78	H	204 278,78

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	720 995,07 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	675 719,23	= G+H+I+J	1 411 668,30

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	486 394,45	= G+I+K	486 394,45
	Section d'investissement	= B+D+F	189 324,78	= H+J+L	925 273,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	675 719,23	= G+H+I+J+K+L	1 411 668,30

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	181 200,00	154 619,42	1 340,11	0,00	25 240,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 000,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		300 700,00	270 619,42	1 340,11	0,00	28 740,47
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	14 593,04	14 593,04			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		316 293,04	285 212,46	1 340,11	0,00	29 740,47
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	200 000,00	199 841,88			158,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 000,00	199 841,88			158,12
TOTAL		516 293,04	485 054,34	1 340,11	0,00	29 898,59
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 000,00	17 457,97	4 954,48	0,00	-12 412,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	306 000,00	314 483,41	0,00	0,00	-8 483,41
Total des recettes de gestion courante		316 000,00	331 941,38	4 954,48	0,00	-20 895,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	169 653,04	118 897,59	0,00	0,00	50 755,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		485 653,04	450 838,97	4 954,48	0,00	29 859,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	30 640,00	30 601,00			39,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 640,00	30 601,00			39,00
TOTAL		516 293,04	481 439,97	4 954,48	0,00	29 898,59
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	101 360,00	0,00	0,00	101 360,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	788 995,07	155 940,44	0,00	633 054,63
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	890 355,07	155 940,44	0,00	734 414,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00	2 783,34	0,00	4 216,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	7 000,00	2 783,34	0,00	4 216,66
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	897 355,07	158 723,78	0,00	738 631,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	30 640,00	30 601,00		39,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 640,00	30 601,00		39,00
	TOTAL	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	4 436,90	0,00	2 563,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	7 000,00	4 436,90	0,00	2 563,10
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 000,00	4 436,90	0,00	2 563,10
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	200 000,00	199 841,88		158,12
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	200 000,00	199 841,88		158,12
	TOTAL	207 000,00	204 278,78	0,00	2 721,22

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 720 995,07	

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	155 959,53		155 959,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 000,00		116 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	14 593,04	199 841,88	214 434,92
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		286 552,57	199 841,88	486 394,45
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 601,00	30 601,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 783,34	0,00	2 783,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	155 940,44	0,00	155 940,44
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		158 723,78	30 601,00	189 324,78
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 412,45		22 412,45
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	314 483,41	0,00	314 483,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	118 897,59	30 601,00	149 498,59
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	455 793,45	30 601,00	486 394,45
	Pour information			0,00
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 436,90	0,00	4 436,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		199 841,88	199 841,88
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	4 436,90	199 841,88	204 278,78
	Pour information			720 995,07
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			720 995,07

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.


III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	181 200,00	154 619,42	1 340,11	0,00	25 240,47
60611	Eau et assainissement	2 000,00	1 519,09	0,00	0,00	480,91
60612	Energie - Electricité	35 000,00	39 832,95	0,00	0,00	-4 832,95
60623	Alimentation	500,00	261,31	0,00	0,00	238,69
60631	Fournitures d'entretien	2 100,00	2 021,38	0,00	0,00	78,62
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,00	1 356,98	0,00	0,00	3 143,02
6064	Fournitures administratives	1 000,00	54,99	0,00	0,00	945,01
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	64,80	0,00	435,20
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	11 778,58	738,00	0,00	2 483,42
6135	Locations mobilières	500,00	423,78	0,00	0,00	76,22
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 500,00	2 175,70	0,00	0,00	4 324,30
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6156	Maintenance	8 800,00	8 401,08	0,00	0,00	398,92
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	537,31	0,00	462,69
6226	Honoraires	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	5 274,08	0,00	0,00	2 725,92
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	318,86	0,00	0,00	1 181,14
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	35 000,00	27 220,04	0,00	0,00	7 779,96
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 000,00	26 395,60	0,00	0,00	604,40
63512	Taxes foncières	28 500,00	27 585,00	0,00	0,00	915,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 000,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	115 700,00	116 000,00	0,00	0,00	-300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		300 700,00	270 619,42	1 340,11	0,00	28 740,47
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	14 593,04	14 593,04	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	14 593,04	14 593,04	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		316 293,04	285 212,46	1 340,11	0,00	29 740,47
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	200 000,00	199 841,88			158,12
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	200 000,00	199 841,88			158,12
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		200 000,00	199 841,88			158,12
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		200 000,00	199 841,88			158,12
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		516 293,04	485 054,34	1 340,11	0,00	29 898,59
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 0,00
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 000,00	17 457,97	4 954,48	0,00	-12 412,45
70688	Autres prestations de services	10 000,00	16 679,98	4 954,48	0,00	-11 634,46
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	777,99	0,00	0,00	-777,99
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	306 000,00	314 483,41	0,00	0,00	-8 483,41
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	6 000,00	7 682,36	0,00	0,00	-1 682,36
752	Revenus des immeubles	300 000,00	306 801,05	0,00	0,00	-6 801,05
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		316 000,00	331 941,38	4 954,48	0,00	-20 895,86
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	169 653,04	118 897,59	0,00	0,00	50 755,45
774	Subventions exceptionnelles	169 653,04	118 897,59	0,00	0,00	50 755,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		485 653,04	450 838,97	4 954,48	0,00	29 859,59
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	30 640,00	30 601,00			39,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 640,00	30 601,00			39,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		30 640,00	30 601,00			39,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		516 293,04	481 439,97	4 954,48	0,00	29 898,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	101 360,00	0,00	0,00	101 360,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	51 360,00	0,00	0,00	51 360,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	788 995,07	155 940,44	0,00	633 054,63
2128	Autres agencements et aménagements	48 495,00	0,00	0,00	48 495,00
2132	Immeubles de rapport	245 000,00	102 352,75	0,00	142 647,25
2135	Installations générales, agencements	22 311,68	15 720,68	0,00	6 591,00
2138	Autres constructions	55 265,05	0,00	0,00	55 265,05
2152	Installations de voirie	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	23 930,39	23 930,39	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	15 000,00	12 036,47	0,00	2 963,53
21568	Autres matériels, outillages incendie	150 000,00	199,51	0,00	149 800,49
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	152 875,00	0,00	0,00	152 875,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 120,05	620,05	0,00	2 500,00
2184	Mobilier	540,00	540,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 457,90	540,59	0,00	1 917,31
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		890 355,07	155 940,44	0,00	734 414,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00	2 783,34	0,00	4 216,66
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	2 783,34	0,00	4 216,66
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		7 000,00	2 783,34	0,00	4 216,66
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		897 355,07	158 723,78	0,00	738 631,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 640,00	30 601,00		39,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	30 640,00	30 601,00		39,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	24 500,00	24 462,00		38,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	6 140,00	6 139,00		1,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		30 640,00	30 601,00		39,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00	4 436,90	0,00	2 563,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		7 000,00	4 436,90	0,00	2 563,10
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 000,00	4 436,90	0,00	2 563,10
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	200 000,00	199 841,88		158,12
28051	Concessions et droits similaires	1 980,00	1 973,00		7,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 450,00	3 444,00		6,00
28132	Immeubles de rapport	14 605,00	14 602,00		3,00
28135	Installations générales, agencements, ..	61 500,00	61 444,50		55,50
28138	Autres constructions	90 700,00	90 668,00		32,00
28151	Réseaux de voirie	450,00	450,00		0,00
28152	Installations de voirie	1 015,00	1 014,00		1,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 135,00	1 114,00		21,00
281533	Réseaux câblés	990,00	984,00		6,00
281534	Réseaux d'électrification	7 010,00	7 008,00		2,00
281538	Autres réseaux	6 310,00	6 310,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	860,00	850,63		9,37
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 230,00	1 226,19		3,81
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	2 665,00	2 662,00		3,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 100,00	6 091,56		8,44
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		200 000,00	199 841,88		158,12
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		200 000,00	199 841,88		158,12
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		207 000,00	204 278,78	0,00	2 721,22
Pour information		720 995,07			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN



Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158 724	158 724
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 940	155 940
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	30 601											30 601
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158 724	189 325
Total recettes	920 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 437	925 274
Solde d'investissement	890 236	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-154 287	735 949

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	214 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0	271 960	486 394
Total recettes	30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	455 793	486 394
Solde de fonctionnement	-183 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 834	0

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158 724	189 325
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	158 724	158 724
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 783	2 783
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 783	2 783
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 940	155 940
2132	Immeubles de rapport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 353	102 353
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 721	15 721
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 930	23 930
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 036	12 036
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200	200
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	620	620
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540	540
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	541	541
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 601
040	Opérat° ordre transfert entre sections	30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 601
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	24 462	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 462
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	6 139	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 139
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	0	4 437	925 274
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		920 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 437	925 274
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 437	4 437
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 437	4 437
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 437	4 437
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		199 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 842
040	Opérat° ordre transfert entre sections	199 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 842
28051	Concessions et droits similaires	1 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 973
28128	Autres aménagements de terrains	3 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 444
28132	Immeubles de rapport	14 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 602
28135	Installations générales, agencements, ..	61 445	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 445
28138	Autres constructions	90 668	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 668
28151	Réseaux de voirie	450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450
28152	Installations de voirie	1 014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 014
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 114
281533	Réseaux câblés	984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	984
281534	Réseaux d'électrification	7 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 008
281538	Autres réseaux	6 310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 310
281568	Autres matériels, outillages incendie	851	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	851
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 226	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 226
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	2 662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 662
28183	Matériel de bureau et informatique	6 092	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 092



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	720 995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	720 995

FONCTIONNEMENT


DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		214 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0	271 960	486 394
Dépenses réelles		14 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	271 960	286 553
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 960	155 960
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 519	1 519
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 833	39 833
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261	261
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 021	2 021
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 357	1 357
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	55
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65	65
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 517	12 517
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	424	424
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 176	2 176
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 401	8 401
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	537	537
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 274	5 274
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	319	319
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 220	27 220
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 396	26 396
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 585	27 585
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 000	116 000
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 000	116 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	14 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 593



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	14 593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 593
<i>Dépenses d'ordre</i>		199 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 842
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	199 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 842
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	199 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199 842
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	455 793	486 394
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	455 793	455 793
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 412	22 412
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 634	21 634
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	778	778
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	314 483	314 483
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 682	7 682
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	306 801	306 801
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 898	118 898
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 898	118 898
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 601
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 601
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	30 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 601
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		214 434,92	0,00	0,00	0,00	214 434,92
Réalizations		214 434,92	0,00	0,00	0,00	214 434,92
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	199 841,88	0,00	0,00	0,00	199 841,88
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	199 841,88	0,00	0,00	0,00	199 841,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	14 593,04	0,00	0,00	0,00	14 593,04
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	14 593,04	0,00	0,00	0,00	14 593,04
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		30 601,00	0,00	0,00	0,00	30 601,00
Réalizations		30 601,00	0,00	0,00	0,00	30 601,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	30 601,00	0,00	0,00	0,00	30 601,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	30 601,00	0,00	0,00	0,00	30 601,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-183 833,92	0,00	0,00	0,00	-183 833,92



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		271 959,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 959,53
Réalizations		271 959,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 959,53
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	155 959,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 959,53
60611	Eau et assainissement	1 519,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 519,09
60612	Energie - Electricité	39 832,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 832,95
60623	Alimentation	261,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,31
60631	Fournitures d'entretien	2 021,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 021,38
60632	Fournitures de petit équipement	1 356,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 356,98
6064	Fournitures administratives	54,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,99
6068	Autres matières et fournitures	64,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,80
611	Contrats de prestations de services	12 516,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 516,58
6135	Locations mobilières	423,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423,78
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 175,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 175,70
6156	Maintenance	8 401,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 401,08
6188	Autres frais divers	537,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	537,31
6261	Frais d'affranchissement	5 274,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 274,08
6262	Frais de télécommunications	318,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318,86
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	27 220,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 220,04
6283	Frais de nettoyage des locaux	26 395,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 395,60
63512	Taxes foncières	27 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 585,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		455 793,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 793,45
Réalizations		455 793,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	455 793,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - HOTEL DE PROJET CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au touris	96 Aides aux services publiques	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	22 412,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 412,45
70688	Autres prestations de services	21 634,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 634,46
70878	Remb. frais par d'autres redevables	777,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	777,99
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	314 483,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 483,41
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	7 682,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 682,36
752	Revenus des immeubles	306 801,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 801,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	118 897,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 897,59
774	Subventions exceptionnelles	118 897,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 897,59
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	183 833,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 833,92

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		30 601,00	0,00	0,00	0,00	30 601,00
Réalizations		30 601,00	0,00	0,00	0,00	30 601,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	30 601,00	0,00	0,00	0,00	30 601,00
13912	Sub. transf. cpté résult. Régions	24 462,00	0,00	0,00	0,00	24 462,00
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	6 139,00	0,00	0,00	0,00	6 139,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		920 836,95	0,00	0,00	0,00	920 836,95
Réalizations		920 836,95	0,00	0,00	0,00	920 836,95
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	720 995,07	0,00	0,00	0,00	720 995,07
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	199 841,88	0,00	0,00	0,00	199 841,88
28051	Concessions et droits similaires	1 973,00	0,00	0,00	0,00	1 973,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 444,00	0,00	0,00	0,00	3 444,00
28132	Immeubles de rapport	14 602,00	0,00	0,00	0,00	14 602,00
28135	Installations générales, agencements, ..	61 444,50	0,00	0,00	0,00	61 444,50

(1)	Libellé	01		02		03		Coopérat° d'européen.	Total
		Opérations non ventilables		Administration générale		Justice			
28138	Autres constructions	90 668,00		0,00		0,00		0,00	90 668,00
28151	Réseaux de voirie	450,00		0,00		0,00		0,00	450,00
28152	Installations de voirie	1 014,00		0,00		0,00		0,00	1 014,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 114,00		0,00		0,00		0,00	1 114,00
281533	Réseaux câblés	984,00		0,00		0,00		0,00	984,00
281534	Réseaux d'électrification	7 008,00		0,00		0,00		0,00	7 008,00
281538	Autres réseaux	6 310,00		0,00		0,00		0,00	6 310,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	850,63		0,00		0,00		0,00	850,63
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 226,19		0,00		0,00		0,00	1 226,19
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	2 662,00		0,00		0,00		0,00	2 662,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 091,56		0,00		0,00		0,00	6 091,56
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		890 235,95		0,00		0,00		0,00	890 235,95

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
13913	Sub. transf. opte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02							
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Enseignement	26 Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30		31		32		Acti	Publié le	Total
		Services communs		Expression artistique		Conservation et diffusion des patrimoine				
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00		0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00		0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00		0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00		0,00		0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00		0,00		0,00			0,00
SOLDE (2)			0,00		0,00		0,00			0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70	71	72	Aides à l'accès	Publié le	Total
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00			0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00			0,00

Publié le

Total

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect [°] d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat [°] et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect [°] d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		158 723,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 723,78
Réalizations		158 723,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 723,78
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 783,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 783,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 783,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 783,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	155 940,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 940,44
2132	Immeubles de rapport	102 352,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 352,75
2135	Installations générales, agencements	15 720,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 720,68
21531	Réseaux d'adduction d'eau	23 930,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 930,39
21534	Réseaux d'électrification	12 036,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 036,47
21568	Autres matériels, outillages incendie	199,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199,51
2183	Matériel de bureau et informatique	620,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620,05
2184	Mobilier	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,00
2188	Autres immobilisations corporelles	540,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		4 436,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 436,90

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
	Réalisations	4 436,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 436,90
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 436,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 436,90
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 436,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 436,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-154 286,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-154 286,88

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.




IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

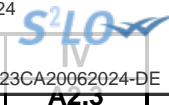
Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



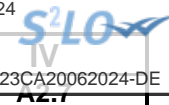
IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			6/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	20/12/2008
	FRAIS D ETUDES ET DE RECHERCHE	5	20/12/2008
	MOBILIER	10	20/12/2008
	MATERIEL DE BUREAU	10	20/12/2008
	MATERIEL INFORMATIQUE	5	20/12/2008
	VEHICULES LEGERS	5	20/12/2008
	VEHICULES LOURDS	10	20/12/2008
	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	20/12/2008
	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	25	20/12/2008
	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	20/12/2008
	PLANTATIONS	15	20/12/2008
	BÂTIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	20/12/2008
	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE BÂTIMENTS	20	20/12/2008
	BACS	5	20/12/2008
	AUTRES BIENS	5	20/12/2008
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLIQUES	15	25/02/2009



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	14 593,04		0,00	14 593,04	0,00	14 593,04
Risques irrécouvrabilité	14 593,04		0,00	14 593,04	0,00	14 593,04
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	14 593,04		0,00	14 593,04	0,00	14 593,04
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		30 640,00	30 601,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 640,00	30 601,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	30 640,00	30 601,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	30 601,00	0,00	0,00	30 601,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**


A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		200 000,00	III 199 841,88
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		200 000,00	199 841,88
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	1 980,00	1 973,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 450,00	3 444,00
28132	Immeubles de rapport	14 605,00	14 602,00
28135	Installations générales, agencements, ..	61 500,00	61 444,50
28138	Autres constructions	90 700,00	90 668,00
28151	Réseaux de voirie	450,00	450,00
28152	Installations de voirie	1 015,00	1 014,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 135,00	1 114,00
281533	Réseaux câblés	990,00	984,00
281534	Réseaux d'électrification	7 010,00	7 008,00
281538	Autres réseaux	6 310,00	6 310,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	860,00	850,63
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 230,00	1 226,19
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	2 665,00	2 662,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 100,00	6 091,56
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	199 841,88	0,00	720 995,07	0,00	920 836,95


	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 30 601,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Ressources propres disponibles	IV
Solde	$V = IV - II$ (3)

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (3) Indiquer le signe algébrique.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l’objet d’un budget distinct du budget général)

Hôtel de projets (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	155 959,53
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 519,09
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	39 832,95
60623	ALIMENTATION	261,31
60631	FOURNITURES D ENTRETIEN	2 021,38
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 356,98
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	54,99
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	64,80
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	12 516,58
6135	LOCATIONS MOBILIERES	423,78
615228	ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS	2 175,70
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	0,00
6156	MAINTENANCE	8 401,08
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	537,31
6226	HONORAIRES	0,00
6228	DIVERS	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	0,00
6232	FETES ET CEREMONIES	0,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	0,00
6238	DIVERS	0,00
6256	MISSIONS	0,00
6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	5 274,08
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	318,86
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	27 220,04
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	26 395,60
63512	TAXES FONCIERES	27 585,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 000,00
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	116 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	14 593,04
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14 593,04
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		286 552,57
042	Opérat° ordre transfert entre sections	199 841,88
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	199 841,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		199 841,88
TOTAL GENERAL		486 394,45

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	22 412,45
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	21 634,46
70878	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR D AUTRES REDEVABLES	777,99
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	314 483,41

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	
751	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VALEURS	7 682,36
752	REVENUS DES IMMEUBLES	306 801,05
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	118 897,59
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	118 897,59
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		455 793,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections	30 601,00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L EXERCIC	30 601,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		30 601,00
TOTAL GENERAL		486 394,45

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT
A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

Hôtel de projets(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 783,34
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	2 783,34
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
2031	FRAIS D ETUDES	0,00
2033	FRAIS D INSERTION	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	155 940,44
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	0,00
2132	CONSTRUCTION IMMEUBLES DE RAPPORT	102 352,75
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	15 720,68
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	0,00
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	0,00
21531	RESEAUX D ADDUCTION D EAU	23 930,39
21534	INSTALLATION, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX D ELECTRIFICATION	12 036,47
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	199,51
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	0,00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	620,05
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	540,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	540,59
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		158 723,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections	30 601,00
13912	SUBV D EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS	24 462,00
13913	SUBV D EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	6 139,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		30 601,00
TOTAL GENERAL		189 324,78

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 436,90
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	4 436,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		725 431,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections	199 841,88
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	1 973,00

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	
28128	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	3 444,00
28132	IMMEUBLES DE RAPPORT	14 602,00
28135	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO INSTA GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	61 444,50
28138	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPO AUTRES CONSTRUCTIONS	90 668,00
28151	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX DE VOIRIE	450,00
28152	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 014,00
281531	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX D ADDUCTION D EAU	1 114,00
281533	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES RESEAUX CABLES	984,00
281534	RESEAUX D ELECTRIFICATION	7 008,00
281538	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPORELLES AUTRES RESEAUX	6 310,00
281568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	850,63
28158	AMORTISSEMENT D IMMOS CORPO AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 226,19
281731	BATIMENTS PUBLICS	2 662,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	6 091,56
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		199 841,88
TOTAL GENERAL		925 273,85

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	REPOSE PIEDS	60,00	0,00	1
01/01/2023	Maillage et bouchonnages de co	14 551,05	0,00	50
01/01/2023	ALIMENTATION ELECTRIQUE CLIMAT	629,50	0,00	1
01/01/2023	AEROTHERME UNITE B9	4 984,36	0,00	20
01/01/2023	TRAVAUX UNITE B9	7 327,32	0,00	20
01/01/2023	EXTINCTEURS	199,51	0,00	1
01/01/2023	LOT 10 CHAISES	540,00	0,00	1
01/01/2023	FOUR MICRO-ONDE	58,33	0,00	1
01/01/2023	ONDULEUR BATIMENT D1	620,05	0,00	1
01/01/2023	SERRURE A CODE POUR PORTILLON	422,26	0,00	1
28/01/2023	REFECTION DES ALIMENTATIONS D'	9 379,34	0,00	50
02/03/2023	TRAVAUX TOITURE HANGAR B3	210,00	0,00	20
16/03/2023	REMISE EN CONFORMITE ELECTRICITE	1 156,00	0,00	20
01/09/2023	TRAVAUX CABLAGE BAT 1	2 994,27	0,00	20
15/11/2023	TOITURE HANGAR B3	102 142,75	0,00	20
22/12/2023	TRAVAUX ELECTRIQUES BATIMENT B	7 256,70	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		152 531,44	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	455 793,45
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	
	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE




IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75

BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				



BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monsieur Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CA 2023 DU BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006796500042

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)


A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	76
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	77
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	81
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	82
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	83
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	85
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	86
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	90
A5 - Etalement des provisions	91
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	94
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	95
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	96
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	97
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	98
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	99
A10.3 - Opérations liées aux cessions	100
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	101
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	102
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	103
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	104
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	105
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



106
107
Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	108
C1.2 - Actions de formation des élus	110
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	111
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	112
C3.2 - Liste des établissements publics créés	113
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	114
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	115
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	116
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	120

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	121
D2 - Arrêté et signatures	122

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	86135
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0.00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	

Potentiel fiscal et financier (1)

Fiscal

Financier

**Valeurs par hab.
(population DGF)**

**Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate**

Informations financières – ratios (2)

Valeurs

**Moyennes nationales de
la strate (3)**

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	2.97	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	4.11	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.21	
5	Encours de dette/population	19.40	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.53%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.94%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.05%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	4.72%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	323 844,08	G	355 959,70
	Section d'investissement	B	101 647,32	H	73 972,14
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	85 456,08 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 529,84 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	425 491,40	= G+H+I+J	517 917,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 216,75	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 216,75	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	323 844,08	= G+I+K	441 415,78
	Section d'investissement	= B+D+F	104 864,07	= H+J+L	76 501,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	428 708,15	= G+H+I+J+K+L	517 917,76

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 216,75	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 - 2023
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 Titres restant à émettre
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	3 216,75		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	193 451,08	155 292,55	4 795,36	0,00	33 363,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	47 000,00	45 886,77	0,00	0,00	1 113,23
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	1,96	0,00	0,00	9 998,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		250 451,08	201 181,28	4 795,36	0,00	44 474,44
66	Charges financières	50 165,00	69,32	49 926,18	0,00	169,50
67	Charges exceptionnelles	850,00	65,38	0,00	0,00	784,62
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	2 500,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		303 966,08	201 315,98	54 721,54	0,00	47 928,56
023	Virement à la section d'investissement (2)	43 150,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	68 000,00	67 806,56			193,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		111 150,00	67 806,56			43 343,44
TOTAL		415 116,08	269 122,54	54 721,54	0,00	91 272,00
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	105 000,00	114 417,84	0,00	0,00	-9 417,84
73	Impôts et taxes	8 000,00	926,98	0,00	0,00	7 073,02
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	215 000,00	238 179,73	0,00	0,00	-23 179,73
Total des recettes de gestion courante		328 000,00	353 524,55	0,00	0,00	-25 524,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	878,66	0,00	0,00	-778,66
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		328 100,00	354 403,21	0,00	0,00	-26 303,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 560,00	1 556,49			3,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 560,00	1 556,49			3,51
TOTAL		329 660,00	355 959,70	0,00	0,00	-26 299,70
Pour information		(3) 85 456,08				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET


SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	55 529,84	18 078,88	3 216,75	34 234,21
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	55 529,84	18 078,88	3 216,75	34 234,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 268,82	1 268,82	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	82 000,00	80 743,13	0,00	1 256,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	83 268,82	82 011,95	0,00	1 256,87
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	138 798,66	100 090,83	3 216,75	35 491,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 560,00	1 556,49		3,51
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 560,00	1 556,49		3,51
	TOTAL	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 410,00	0,00	0,00	20 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	20 410,00	0,00	0,00	20 410,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 268,82	4 102,58	0,00	-2 833,76
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 063,00	0,00	2 937,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	6 268,82	6 165,58	0,00	103,24
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	26 678,82	6 165,58	0,00	20 513,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	43 150,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	68 000,00	67 806,56		193,44
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	111 150,00	67 806,56		43 343,44
	TOTAL	137 828,82	73 972,14	0,00	63 856,68

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 - 2023
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024 à réaliser
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

 Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 2 529,84	

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	160 087,91		160 087,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 886,77		45 886,77
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,96		1,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	49 995,50	0,00	49 995,50
67	Charges exceptionnelles	65,38	0,00	65,38
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	67 806,56	67 806,56
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		256 037,52	67 806,56	323 844,08
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 268,82	0,00	1 268,82
13	Subventions d'investissement	0,00	1 556,49	1 556,49
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	80 743,13	0,00	80 743,13
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	18 078,88	0,00	18 078,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		100 090,83	1 556,49	101 647,32
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	114 417,84		114 417,84
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	926,98		926,98
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	238 179,73	0,00	238 179,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	878,66	1 556,49	2 435,15
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		354 403,21	1 556,49	355 959,70
Pour information				85 456,08
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 102,58	0,00	4 102,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 063,00	0,00	2 063,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		67 806,56	67 806,56
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		6 165,58	67 806,56	73 972,14
Pour information				2 529,84
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	193 451,08	155 292,55	4 795,36	0,00	33 363,17
60611	Eau et assainissement	17 000,00	12 399,50	0,00	0,00	4 600,50
60612	Energie - Electricité	64 680,00	46 652,59	0,00	0,00	18 027,41
60623	Alimentation	1 600,00	1 285,34	300,00	0,00	14,66
60631	Fournitures d'entretien	1 700,00	953,57	0,00	0,00	746,43
60632	Fournitures de petit équipement	6 700,00	6 429,51	248,45	0,00	22,04
60636	Vêtements de travail	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6064	Fournitures administratives	100,00	72,17	0,00	0,00	27,83
6068	Autres matières et fournitures	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	6 958,24	0,00	0,00	41,76
6135	Locations mobilières	410,00	402,75	0,00	0,00	7,25
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	594,00	2 363,69	0,00	42,31
615232	Entretien, réparations réseaux	1 551,08	0,00	0,00	0,00	1 551,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 700,00	3 661,34	0,00	0,00	38,66
6156	Maintenance	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6226	Honoraires	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6228	Divers	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 767,00	319,12	0,00	0,00	2 447,88
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	1 048,98	250,74	0,00	0,28
627	Services bancaires et assimilés	10,00	2,20	0,00	0,00	7,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	780,24	1 632,48	0,00	587,28
63512	Taxes foncières	73 733,00	73 733,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	47 000,00	45 886,77	0,00	0,00	1 113,23
6331	Versement mobilité	250,00	235,12	0,00	0,00	14,88
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	131,57	0,00	0,00	68,43
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	513,11	0,00	0,00	-13,11
64111	Rémunération principale titulaires	29 150,00	28 964,65	0,00	0,00	185,35
64118	Autres indemnités titulaires	3 700,00	4 930,43	0,00	0,00	-1 230,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 200,00	2 678,67	0,00	0,00	1 521,33
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 700,00	8 327,97	0,00	0,00	-627,97
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	300,00	105,25	0,00	0,00	194,75
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	1,96	0,00	0,00	9 998,04
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
65888	Autres	0,00	1,96	0,00	0,00	-1,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		250 451,08	201 181,28	4 795,36	0,00	44 474,44
66	Charges financières (b)	50 165,00	69,32	49 926,18	0,00	169,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	24 953,44	0,00	0,00	46,56
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	25 165,00	-24 884,12	49 926,18	0,00	122,94
67	Charges exceptionnelles (c)	850,00	65,38	0,00	0,00	784,62
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	65,38	0,00	0,00	434,62
678	Autres charges exceptionnelles	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	2 500,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		303 966,08	201 315,98	54 721,54	0,00	47 928,56
023	Virement à la section d'investissement	43 150,00	0,00			43 150,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	68 000,00	67 806,56			193,44
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	68 000,00	67 806,56			193,44
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		111 150,00	67 806,56			43 343,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		111 150,00	67 806,56			43 343,44
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		415 116,08	269 122,54	54 721,54	0,00	91 272,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte

Montant des ICNE de l'exercice	49 926,18
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 884,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	25 042,06

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	105 000,00	114 417,84	0,00	0,00	-9 417,84
70688	Autres prestations de services	105 000,00	114 417,84	0,00	0,00	-9 417,84
73	Impôts et taxes	8 000,00	926,98	0,00	0,00	7 073,02
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	8 000,00	926,98	0,00	0,00	7 073,02
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	215 000,00	238 179,73	0,00	0,00	-23 179,73
752	Revenus des immeubles	215 000,00	230 221,84	0,00	0,00	-15 221,84
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	7 957,89	0,00	0,00	-7 957,89
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		328 000,00	353 524,55	0,00	0,00	-25 524,55
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100,00	878,66	0,00	0,00	-778,66
7788	Produits exceptionnels divers	100,00	878,66	0,00	0,00	-778,66
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		328 100,00	354 403,21	0,00	0,00	-26 303,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 560,00	1 556,49			3,51
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 560,00	1 556,49			3,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 560,00	1 556,49			3,51
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		329 660,00	355 959,70	0,00	0,00	-26 299,70
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		85 456,08				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	55 529,84	18 078,88	3 216,75	34 234,21
2132	Immeubles de rapport	5 587,00	5 587,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	35 413,00	4 747,60	0,00	30 665,40
21534	Réseaux d'électrification	5 317,90	3 215,30	854,70	1 247,90
21568	Autres matériels, outillages incendie	4 000,00	2 999,90	0,00	1 000,10
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 000,00	418,48	0,00	581,52
2188	Autres immobilisations corporelles	4 211,94	1 110,60	2 362,05	739,29
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		55 529,84	18 078,88	3 216,75	34 234,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 268,82	1 268,82	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	1 268,82	0,00	-1 268,82
10226	Taxe d'aménagement	1 268,82	0,00	0,00	1 268,82
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	82 000,00	80 743,13	0,00	1 256,87
1641	Emprunts en euros	77 000,00	76 985,19	0,00	14,81
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	3 757,94	0,00	1 242,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		83 268,82	82 011,95	0,00	1 256,87
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		138 798,66	100 090,83	3 216,75	35 491,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 560,00	1 556,49		3,51
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 560,00	1 556,49		3,51
13918	Autres subventions d'équipement	1 560,00	1 556,49		3,51
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 560,00	1 556,49		3,51
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 410,00	0,00	0,00	20 410,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	20 410,00	0,00	0,00	20 410,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 410,00	0,00	0,00	20 410,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 268,82	4 102,58	0,00	-2 833,76
10222	FCTVA	1 268,82	2 833,76	0,00	-1 564,94
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 268,82	0,00	-1 268,82
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 063,00	0,00	2 937,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		6 268,82	6 165,58	0,00	103,24
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		26 678,82	6 165,58	0,00	20 513,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement	43 150,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	68 000,00	67 806,56		193,44
28132	Immeubles de rapport	44 300,00	44 252,00		48,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 810,00	19 807,00		3,00
281534	Réseaux d'électrification	2 300,00	2 222,00		78,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	390,00	354,77		35,23
28188	Autres immo. corporelles	1 200,00	1 170,79		29,21
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		111 150,00	67 806,56		43 343,44
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		111 150,00	67 806,56		43 343,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		137 828,82	73 972,14	0,00	63 856,68
Pour information		2 529,84			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN



Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	100 091	0	0	0	100 091
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	18 079	0	0	0	18 079
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	1 556											1 556
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	1 556	0	0	0	0	0	0	100 091	0	0	0	101 647
Total recettes	70 336	0	0	0	0	0	0	6 166	0	0	0	76 502
Solde d'investissement	68 780	0	0	0	0	0	0	-93 925	0	0	0	-25 145
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	3 217	0	0	0	3 217
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	-3 217	0	0	0	-3 217

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	67 809	0	0	0	0	0	0	256 035	0	0	0	323 844
Total recettes	87 013	0	0	0	0	0	0	354 403	0	0	0	441 416
Solde de fonctionnement	19 204	0	0	0	0	0	0	98 368	0	0	0	117 572
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		1 556	0	0	0	0	0	0	103 308	0	0	0	104 864
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	103 308	0	0	0	103 308
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	1 269	0	0	0	1 269
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	1 269	0	0	0	1 269
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	80 743	0	0	0	80 743
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	76 985	0	0	0	76 985
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	3 758	0	0	0	3 758
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	21 296	0	0	0	21 296
2132	Immeubles de rapport	0	0	0	0	0	0	0	5 587	0	0	0	5 587
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	4 748	0	0	0	4 748
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	4 070	0	0	0	4 070
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	0	0	0	0	3 000	0	0	0	3 000
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	418	0	0	0	418
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	3 473	0	0	0	3 473
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 556
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 556
13918	Autres subventions d'équipement	1 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 556
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------

RECETTES													
Total recettes d'investissement		70 336	0	0	0	0	0	0	6 166	0	0	0	76 502
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	6 166	0	0	0	6 166
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	4 103	0	0	0	4 103
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	2 834	0	0	0	2 834
10226	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0	0	1 269	0	0	0	1 269
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	2 063	0	0	0	2 063
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	2 063	0	0	0	2 063
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		67 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 807
040	Opérat° ordre transfert entre sections	67 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 807
28132	Immeubles de rapport	44 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 252
28135	Installations générales, agencements, ..	19 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 807
281534	Réseaux d'électrification	2 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 222
28158	Autres installat°, matériel et outillage	355	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355
28188	Autres immo. corporelles	1 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 171
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		2 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 530

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		67 809	0	0	0	0	0	0	256 035	0	0	0	323 844
Dépenses réelles		2	0	0	0	0	0	0	256 035	0	0	0	256 038
011	Charges à caractère général	2	0	0	0	0	0	0	160 086	0	0	0	160 088



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	12 400	0	0	0	12 400
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	46 653	0	0	0	46 653
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	1 585	0	0	0	1 585
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	0	0	954	0	0	0	954
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	6 678	0	0	0	6 678
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	72	0	0	0	72
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	6 958	0	0	0	6 958
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	403	0	0	0	403
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	2 958	0	0	0	2 958
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	3 661	0	0	0	3 661
6232	Fêtes et cérémonies	0	0	0	0	0	0	0	319	0	0	0	319
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	1 300	0	0	0	1 300
627	Services bancaires et assimilés	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	2 413	0	0	0	2 413
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	73 733	0	0	0	73 733
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	45 887	0	0	0	45 887
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	235	0	0	0	235
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	132	0	0	0	132
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0	0	513	0	0	0	513
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	28 965	0	0	0	28 965
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0	0	4 930	0	0	0	4 930
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	2 679	0	0	0	2 679
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	8 328	0	0	0	8 328
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	0	0	0	0	0	0	105	0	0	0	105
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	49 996	0	0	0	49 996
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	24 953	0	0	0	24 953
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	25 042	0	0	0	25 042
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	65	0	0	0	65
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	65	0	0	0	65
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>67 807</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>67 807</i>



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	67 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 807
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	67 807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 807
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		87 013	0	0	0	0	0	0	354 403	0	0	0	441 416
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	354 403	0	0	0	354 403
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	114 418	0	0	0	114 418
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	114 418	0	0	0	114 418
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	927	0	0	0	927
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	927	0	0	0	927
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	238 180	0	0	0	238 180
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	230 222	0	0	0	230 222
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	7 958	0	0	0	7 958
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	879	0	0	0	879
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	879	0	0	0	879
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 556
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 556
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 556
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	85 456	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 456

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		67 808,76	0,00	0,00	0,00	67 808,76
Réalizations		67 808,76	0,00	0,00	0,00	67 808,76
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2,20	0,00	0,00	0,00	2,20
627	Services bancaires et assimilés	2,20	0,00	0,00	0,00	2,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	67 806,56	0,00	0,00	0,00	67 806,56
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	67 806,56	0,00	0,00	0,00	67 806,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		87 012,57	0,00	0,00	0,00	87 012,57
Réalizations		87 012,57	0,00	0,00	0,00	87 012,57
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 456,08	0,00	0,00	0,00	85 456,08
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 556,49	0,00	0,00	0,00	1 556,49
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 556,49	0,00	0,00	0,00	1 556,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		19 203,81	0,00	0,00	0,00	19 203,81



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES				
		0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES				
		0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	256 035,32	0,00	0,00	0,00	256 035,32
Réalizations		0,00	256 035,32	0,00	0,00	0,00	256 035,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	160 085,71	0,00	0,00	0,00	160 085,71
60611	Eau et assainissement	0,00	12 399,50	0,00	0,00	0,00	12 399,50
60612	Energie - Electricité	0,00	46 652,59	0,00	0,00	0,00	46 652,59
60623	Alimentation	0,00	1 585,34	0,00	0,00	0,00	1 585,34
60631	Fournitures d'entretien	0,00	953,57	0,00	0,00	0,00	953,57
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	6 677,96	0,00	0,00	0,00	6 677,96
6064	Fournitures administratives	0,00	72,17	0,00	0,00	0,00	72,17
611	Contrats de prestations de services	0,00	6 958,24	0,00	0,00	0,00	6 958,24
6135	Locations mobilières	0,00	402,75	0,00	0,00	0,00	402,75
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	2 957,69	0,00	0,00	0,00	2 957,69
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 661,34	0,00	0,00	0,00	3 661,34
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	319,12	0,00	0,00	0,00	319,12
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 299,72	0,00	0,00	0,00	1 299,72
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	2 412,72	0,00	0,00	0,00	2 412,72
63512	Taxes foncières	0,00	73 733,00	0,00	0,00	0,00	73 733,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	45 886,77	0,00	0,00	0,00	45 886,77
6331	Versement mobilité	0,00	235,12	0,00	0,00	0,00	235,12
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	131,57	0,00	0,00	0,00	131,57
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	513,11	0,00	0,00	0,00	513,11
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	28 964,65	0,00	0,00	0,00	28 964,65
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	4 930,43	0,00	0,00	0,00	4 930,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	2 678,67	0,00	0,00	0,00	2 678,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	8 327,97	0,00	0,00	0,00	8 327,97
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	105,25	0,00	0,00	0,00	105,25
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1,96	0,00	0,00	0,00	1,96
65888	Autres	0,00	1,96	0,00	0,00	0,00	1,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	49 995,50	0,00	0,00	0,00	49 995,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	24 953,44	0,00	0,00	0,00	24 953,44
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	25 042,06	0,00	0,00	0,00	25 042,06
67	Charges exceptionnelles	0,00	65,38	0,00	0,00	0,00	65,38



(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Publié le Créé le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	Total
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	65,38	0,00	0,00	0,00	65,38
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	354 403,21	0,00	0,00	0,00	354 403,21
Réalisations		0,00	354 403,21	0,00	0,00	0,00	354 403,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	114 417,84	0,00	0,00	0,00	114 417,84
70688	Autres prestations de services	0,00	114 417,84	0,00	0,00	0,00	114 417,84
73	Impôts et taxes	0,00	926,98	0,00	0,00	0,00	926,98
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	926,98	0,00	0,00	0,00	926,98
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	238 179,73	0,00	0,00	0,00	238 179,73
752	Revenus des immeubles	0,00	230 221,84	0,00	0,00	0,00	230 221,84
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	7 957,89	0,00	0,00	0,00	7 957,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	878,66	0,00	0,00	0,00	878,66
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	878,66	0,00	0,00	0,00	878,66
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	98 367,89	0,00	0,00	0,00	98 367,89

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1


FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		1 556,49	0,00	0,00	0,00	1 556,49
Réalizations		1 556,49	0,00	0,00	0,00	1 556,49
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 556,49	0,00	0,00	0,00	1 556,49
13918	Autres subventions d'équipement	1 556,49	0,00	0,00	0,00	1 556,49
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		70 336,40	0,00	0,00	0,00	70 336,40
Réalizations		70 336,40	0,00	0,00	0,00	70 336,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 529,84	0,00	0,00	0,00	2 529,84
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	67 806,56	0,00	0,00	0,00	67 806,56
28132	Immeubles de rapport	44 252,00	0,00	0,00	0,00	44 252,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 807,00	0,00	0,00	0,00	19 807,00
281534	Réseaux d'électrification	2 222,00	0,00	0,00	0,00	2 222,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	354,77	0,00	0,00	0,00	354,77
28188	Autres immo. corporelles	1 170,79	0,00	0,00	0,00	1 170,79



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables					02 Administration générale		03 Justice		Coopérat° d'européen.	Publié le	Total
041	Opérations patrimoniales						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)							68 779,91	0,00	0,00	0,00	0,00	68 779,91	

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	Enseignement	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs					31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoine	
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00		0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00		0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00		0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00			0,00		0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00			0,00		0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00			0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00			0,00		0,00		0,00
SOLDE (2)			0,00			0,00		0,00		0,00

Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	103 307,58	0,00	0,00	0,00	103 307,58
Réalizations		0,00	100 090,83	0,00	0,00	0,00	100 090,83
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 268,82	0,00	0,00	0,00	1 268,82
10222	FCTVA	0,00	1 268,82	0,00	0,00	0,00	1 268,82
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	80 743,13	0,00	0,00	0,00	80 743,13
1641	Emprunts en euros	0,00	76 985,19	0,00	0,00	0,00	76 985,19
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 757,94	0,00	0,00	0,00	3 757,94
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	18 078,88	0,00	0,00	0,00	18 078,88
2132	Immeubles de rapport	0,00	5 587,00	0,00	0,00	0,00	5 587,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	4 747,60	0,00	0,00	0,00	4 747,60
21534	Réseaux d'électrification	0,00	3 215,30	0,00	0,00	0,00	3 215,30
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	2 999,90	0,00	0,00	0,00	2 999,90
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	418,48	0,00	0,00	0,00	418,48
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 110,60	0,00	0,00	0,00	1 110,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	3 216,75	0,00	0,00	0,00	3 216,75
RECETTES (2)		0,00	6 165,58	0,00	0,00	0,00	6 165,58
Réalizations		0,00	6 165,58	0,00	0,00	0,00	6 165,58



(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 102,58	0,00	0,00	0,00	4 102,58
10222	FCTVA	0,00	2 833,76	0,00	0,00	0,00	2 833,76
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 268,82	0,00	0,00	0,00	1 268,82
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 063,00	0,00	0,00	0,00	2 063,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 063,00	0,00	0,00	0,00	2 063,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-97 142,00	0,00	0,00	0,00	-97 142,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect [°] d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat [°] et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect [°] d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 500 000,00									
2010006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/12/2010	31/12/2010	01/01/2012	2 500 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.87	2,620	2,620	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					2 500 000,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 744 433,77					76 985,19	24 953,44	0,00	49 926,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 744 433,77					76 985,19	24 953,44	0,00	49 926,18
2010006	N	0,00	A-1	1 744 433,77	22,00	V	Livret A(Préfixé) + 0.87	2,862	76 985,19	24 953,44	0,00	49 926,18
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 744 433,77					76 985,19	24 953,44	0,00	49 926,18

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



marge exprimée en point de pourcentage)

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

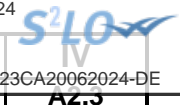
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 744 433,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A2.5**

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

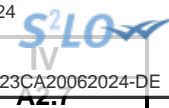
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			6/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	20/12/2008
	FRAIS D ETUDES ET DE RECHERCHE	5	20/12/2008
	MOBILIER	10	20/12/2008
	MATERIEL DE BUREAU	10	20/12/2008
	MATERIEL INFORMATIQUE	5	20/12/2008
	VEHICULES LEGERS	5	20/12/2008
	VEHICULES LOURDS	10	20/12/2008
	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	20/12/2008
	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	25	20/12/2008
	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	20/12/2008
	PLANTATIONS	15	20/12/2008
	BÂTIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	20/12/2008
	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE BÂTIMENTS	20	20/12/2008
	BACS	5	20/12/2008
	AUTRES BIENS	5	20/12/2008
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLIQUES	15	25/02/2009
	IMMEUBLES DE RAPPORT	60	15/04/2011

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4


A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00
Non paiement des loyers	0,00	21/12/2017	33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	2023
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	
	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		79 828,82	79 810,50
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		77 000,00	76 985,19
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	77 000,00	76 985,19
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 828,82	2 825,31
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	0,00	1 268,82
10226	Taxe d'aménagement	1 268,82	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 560,00	1 556,49
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	79 810,50	3 216,75	0,00	83 027,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		112 418,82	III	71 909,14
Ressources propres externes de l'année (a)		1 268,82		4 102,58
10222	FCTVA	1 268,82		2 833,76
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		1 268,82
10228	Autres fonds	0,00		0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		111 150,00		67 806,56
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28132	Immeubles de rapport	44 300,00		44 252,00
28135	Installations générales, agencements, ...	19 810,00		19 807,00
281534	Réseaux d'électrification	2 300,00		2 222,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	390,00		354,77
28188	Autres immo. corporelles	1 200,00		1 170,79
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	43 150,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	71 909,14	0,00	2 529,84	0,00	74 438,98


		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	83 027,25
Ressources propres disponibles	IV	74 438,98
Solde	V = IV – II (3)	-8 588,27

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

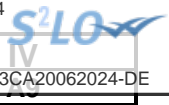
A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	REGULATEUR DE TEMPERATURE	418,48	0,00	1
01/01/2023	TRAVAUX ELECTRIQUES	3 215,30	0,00	20
02/03/2023	RENOVATION APTS LOUÉS	5 587,00	0,00	20
13/07/2023	Extincteurs	2 999,00	0,00	5
13/07/2023	RENOVATION PATIO RESIDENCE	4 747,60	0,00	20
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		16 967,38	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES		A10.3
ELEMENTS DU BILAN		
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS		

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.


(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**


Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt tech Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)


BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75


BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 
 ID: 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.


**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20006796500083	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT E.P.C.I AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE COMPIEGNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : SPANC CARC (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 16

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 20

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 21

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 22

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 24

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 25

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 26

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28

A3.2 - Etalement des provisions 29

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 31

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées 32

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 33

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 34

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 35

A8.3 - Opérations liées aux cessions 36

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 37

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 38

A10 - Etat des travaux en régie 39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 41

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 42

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 43

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 44

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 45

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 46

B1.7 - Etat des engagements reçus 47

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 48

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 50

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 52

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 24 498,88	G 9 287,46	G-A -15 211,42
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 20 614,04 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 258 281,73 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 24 498,88	Q= G+H+I+J 288 183,23	=Q-P 263 684,35

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 24 498,88	= G+I+K 29 901,50	5 402,62
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 258 281,73	258 281,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 24 498,88	= G+H+I+J+K+L 288 183,23	263 684,35

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

SLOW

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	23 014,04	17 022,88	0,00	0,00	5 991,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 600,00	7 476,00	0,00	0,00	124,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		30 614,04	24 498,88	0,00	0,00	6 115,16
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		30 614,04	24 498,88	0,00	0,00	6 115,16
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		30 614,04	24 498,88	0,00	0,00	6 115,16
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		20 614,04				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	258 281,73			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 022,88		17 022,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 476,00		7 476,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	24 498,88	0,00	24 498,88

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	24 498,88
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 287,46		9 287,46
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		9 287,46	0,00	9 287,46

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	20 614,04
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	29 901,50
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	258 281,73
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	258 281,73
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	23 014,04	17 022,88	0,00	0,00	5 991,16
604	Achats d'études, prestations de services	2 614,04	1 590,00	0,00	0,00	1 024,04
6156	Maintenance	20 400,00	15 432,88	0,00	0,00	4 967,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 600,00	7 476,00	0,00	0,00	124,00
6218	Autre personnel extérieur	7 600,00	7 476,00	0,00	0,00	124,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		30 614,04	24 498,88	0,00	0,00	6 115,16
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		30 614,04	24 498,88	0,00	0,00	6 115,16
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		30 614,04	24 498,88	0,00	0,00	6 115,16
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
7062	Redevances assainissement non collectif	10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 000,00	9 287,46	0,00	0,00	712,54
Pour information		20 614,04				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
2031	Frais d'études	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		258 281,73			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A1.5**

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



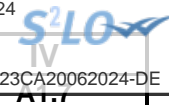
IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	06/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	258 281,73	0,00	258 281,73

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 258 281,73
Solde	V = IV – II (3) 258 281,73

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A8.1****A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS
A8.3

A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES****A9.1****A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
-------------	-----------------	-----------	--------------------	---------------------------------	--------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

**PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)**

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	67 687 959,96	52 084 180,65	0,00	52 084 180,65
RECETTES	67 687 959,96	59 972 630,11	0,00	59 972 630,11
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	18 936 472,89
RECETTES	29 496 606,55	9 642 103,97	3 148 044,19	12 790 148,16

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SERVICE EAUX CARC / Numéro SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	1 639 158,13
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 474 102,15
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	4 648 271,13
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	6 410 129,56

BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / Numéro SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	323 844,08
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	355 959,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	104 864,07
RECETTES	140 358,66	75 240,96	0,00	75 240,96

BUDGET AMENAGEMENT ZONES CARC / Numéro SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	13 875 483,31
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	22 096 806,80
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	10 580 568,48
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	7 219 951,92

BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	10 296 797,44
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	10 799 781,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	558 163,92



BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	900 517,93


BUDGET TRANSPORT CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	9 194 662,63
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	10 255 308,73
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 846 844,39
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 248 284,94

BUDGET SPANC CARC / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	24 498,88
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	9 287,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET AERODROME CARC / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	130 259,32
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	205 137,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	225 546,59
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	70 692,55

BUDGET GENS DU VOYAGE CARC / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	767 633,72
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	751 795,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	172 363,20
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	193 535,45

BUDGET SERVICE ASSAINT CARC / Numéro SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	3 112 573,61
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	4 355 411,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	2 941 083,44
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	2 899 196,61

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le: 
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET HOTEL DE PROJET CARC / Numéro SIRET : 200067				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	189 324,78
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	204 278,78

BUDGET SERVICE TOURISME CARC / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	886 434,47
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	883 960,43
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	647 493,65
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	585 899,35

BUDGET ZA CHAMP DOLANT / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	164 683 206,05	92 937 687,87	0,00	92 937 687,87
RECETTES	164 683 206,05	112 762 343,64	0,00	112 762 343,64
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	40 967 335,13
RECETTES	100 842 175,84	28 395 059,98	4 319 154,82	32 714 214,80
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	265 525 381,89	126 852 181,78	7 052 841,22	133 905 023,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	265 525 381,89	141 157 403,62	4 319 154,82	145 476 558,44

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20006796500075	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT E.P.C.I AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE COMPIEGNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : TRANSPORT CARC (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 24

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 26

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 27

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 28

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30

A3.2 - Etalement des provisions 31

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 34

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 35

A8.3 - Opérations liées aux cessions 36

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 37

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 38

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 39

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 40

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 41

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 42

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 43

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 45

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 46

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 47

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 9 194 662,63	G 10 255 308,73	G-A 1 060 646,10
	Section d'investissement	B 1 099 806,24	H 951 609,94	H-B -148 196,30

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 4 248 615,48 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 494 993,67 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 10 294 468,87	Q= G+H+I+J 15 950 527,82	=Q-P 5 656 058,95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 747 038,15	L 296 675,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 747 038,15	= K+L 296 675,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 9 194 662,63	= G+I+K 14 503 924,21	5 309 261,58
	Section d'investissement	= B+D+F 1 846 844,39	= H+J+L 1 743 278,61	-103 565,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 11 041 507,02	= G+H+I+J+K+L 16 247 202,82	5 205 695,80

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 747 038,15	L 296 675,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	296 675,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 Titres restant à émettre
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	747 038,15		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

- (1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 383 040,00	8 346 155,72	279,70	0,00	36 604,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	440 800,00	440 053,95	0,00	0,00	746,05
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,85	0,00	0,00	9,15
Total des dépenses de gestion courante		8 823 850,00	8 786 210,52	279,70	0,00	37 359,78
66	Charges financières	11 590,00	10 086,57	1 503,34	0,00	0,09
67	Charges exceptionnelles	2 998 970,39	0,00	0,00	0,00	2 998 970,39
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		11 834 410,39	8 796 297,09	1 783,04	0,00	3 036 330,26
023	Virement à la section d'investissement	1 201 155,09				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	399 000,00	396 582,50			2 417,50
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 600 155,09	396 582,50			1 203 572,59
TOTAL		13 434 565,48	9 192 879,59	1 783,04	0,00	4 239 902,85
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	9 527,26	0,00	0,00	-9 527,26
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 000,00	50 153,17	0,00	0,00	-10 153,17
73	Produits issus de la fiscalité(4)	6 700 000,00	7 674 990,27	0,00	0,00	-974 990,27
74	Subventions d'exploitation	2 295 450,00	1 831 134,09	515 000,00	0,00	-50 684,09
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	52 733,55	0,00	0,00	-2 733,55
Total des recettes de gestion courante		9 085 450,00	9 618 538,34	515 000,00	0,00	-1 048 088,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 300,00	31 570,39	0,00	0,00	-21 270,39
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 095 750,00	9 650 108,73	515 000,00	0,00	-1 069 358,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections	90 200,00	90 200,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		90 200,00	90 200,00			0,00
TOTAL		9 185 950,00	9 740 308,73	515 000,00	0,00	-1 069 358,73
Pour information		4 248 615,48				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 647 380,05	745 083,92	747 038,15	1 155 257,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 733 380,05	745 083,92	747 038,15	1 241 257,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	264 600,00	264 522,32	0,00	77,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	264 600,00	264 522,32	0,00	77,68
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 997 980,05	1 009 606,24	747 038,15	1 241 335,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	90 200,00	90 200,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	90 200,00	90 200,00		0,00
	TOTAL	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	360 000,00	0,00	296 675,00	63 325,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	360 000,00	0,00	296 675,00	63 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	389 000,00	310 996,15	0,00	78 003,85
106	Réserves (5)	244 031,29	244 031,29	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	633 031,29	555 027,44	0,00	78 003,85
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	993 031,29	555 027,44	296 675,00	141 328,85
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 201 155,09			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	399 000,00	396 582,50		2 417,50
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 600 155,09	396 582,50		1 203 572,59
	TOTAL	2 593 186,38	951 609,94	296 675,00	1 344 901,44
	Pour information	494 993,67			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 346 435,42		8 346 435,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	440 053,95		440 053,95
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,85		0,85
66	Charges financières	11 589,91	0,00	11 589,91
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	396 582,50	396 582,50
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	8 798 080,13	396 582,50	9 194 662,63

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 194 662,63
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	90 200,00	90 200,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	264 522,32	0,00	264 522,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	745 083,92	0,00	745 083,92
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 009 606,24	90 200,00	1 099 806,24

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	1 099 806,24
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 527,26		9 527,26
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	50 153,17		50 153,17
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	7 674 990,27		7 674 990,27
74	Subventions d'exploitation	2 346 134,09		2 346 134,09
75	Autres produits de gestion courante	52 733,55		52 733,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 570,39	90 200,00	121 770,39
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		10 165 108,73	90 200,00	10 255 308,73

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	4 248 615,48
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 503 924,21
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	310 996,15	0,00	310 996,15
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		396 582,50	396 582,50
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		310 996,15	396 582,50	707 578,65

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	494 993,67
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	244 031,29
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 446 603,61
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	8 383 040,00	8 346 155,72	279,70	0,00	36 604,58
605	Achats de matériel, équipements	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 100,00	1 660,66	258,82	0,00	180,52
6064	Fournitures administratives	350,00	202,76	0,00	0,00	147,24
6066	Carburants	700,00	593,58	0,00	0,00	106,42
6068	Autres matières et fournitures	990,00	0,00	0,00	0,00	990,00
611	Sous-traitance générale	8 316 500,00	8 322 018,58	0,00	0,00	-5 518,58
6132	Locations immobilières	12 400,00	12 747,60	0,00	0,00	-347,60
6135	Locations mobilières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	2 720,00	0,00	0,00	0,00	2 720,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6236	Catalogues et imprimés	33 000,00	4 501,26	0,00	0,00	28 498,74
6238	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6256	Missions	500,00	121,00	0,00	0,00	379,00
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	80,00	51,48	20,88	0,00	7,64
6281	Concours divers (cotisations)	4 300,00	4 258,80	0,00	0,00	41,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	440 800,00	440 053,95	0,00	0,00	746,05
6331	Versement de mobilité	0,00	1 971,95	0,00	0,00	-1 971,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 224,41	0,00	0,00	-1 224,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	4 414,25	0,00	0,00	-4 414,25
6411	Salaires, appointements, commissions	440 800,00	308 170,93	0,00	0,00	132 629,07
6413	Primes et gratifications	0,00	39 670,15	0,00	0,00	-39 670,15
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	19 566,28	0,00	0,00	-19 566,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	61 952,78	0,00	0,00	-61 952,78
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	2 228,57	0,00	0,00	-2 228,57
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	0,00	734,63	0,00	0,00	-734,63
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	120,00	0,00	0,00	-120,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,85	0,00	0,00	9,15
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,85	0,00	0,00	9,15
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		8 823 850,00	8 786 210,52	279,70	0,00	37 359,78
66	Charges financières (b) (5)	11 590,00	10 086,57	1 503,34	0,00	0,09
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 450,00	12 448,96	0,00	0,00	1,04
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-860,00	-2 362,39	1 503,34	0,00	-0,95
67	Charges exceptionnelles (c)	2 998 970,39	0,00	0,00	0,00	2 998 970,39
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 996 470,39	0,00	0,00	0,00	2 996 470,39
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		11 834 410,39	8 796 297,09	1 783,04	0,00	3 036 330,26
023	Virement à la section d'investissement	1 201 155,09				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	399 000,00	396 582,50			2 417,50
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	399 000,00	396 582,50			2 417,50
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 600 155,09	396 582,50			1 203 572,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 600 155,09	396 582,50			1 203 572,59
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 434 565,48	9 192 879,59	1 783,04	0,00	4 239 902,85
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				



Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 362,39
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-859,05

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	9 527,26	0,00	0,00	-9 527,26
64198	Autres remboursements	0,00	9 527,26	0,00	0,00	-9 527,26
70	Ventes produits fabriqués, prestations	40 000,00	50 153,17	0,00	0,00	-10 153,17
7068	Services accessoires transports	40 000,00	50 153,17	0,00	0,00	-10 153,17
73	Produits issus de la fiscalité (3)	6 700 000,00	7 674 990,27	0,00	0,00	-974 990,27
734	Versement de mobilité	6 700 000,00	7 674 990,27	0,00	0,00	-974 990,27
74	Subventions d'exploitation	2 295 450,00	1 831 134,09	515 000,00	0,00	-50 684,09
7471	Subv. exploitat° État	4 000,00	9 719,83	0,00	0,00	-5 719,83
7472	Subv. exploitat° Régions	1 651 450,00	1 752 978,43	0,00	0,00	-101 528,43
7478	Subv. exploitat° Autres EPL	640 000,00	68 435,83	515 000,00	0,00	56 564,17
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	52 733,55	0,00	0,00	-2 733,55
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	50 000,00	52 733,14	0,00	0,00	-2 733,14
7588	Autres	0,00	0,41	0,00	0,00	-0,41
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		9 085 450,00	9 618 538,34	515 000,00	0,00	-1 048 088,34
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	10 300,00	31 570,39	0,00	0,00	-21 270,39
7711	Dédits et pénalités perçus	10 000,00	25 500,00	0,00	0,00	-15 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	6 070,39	0,00	0,00	-5 770,39
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		9 095 750,00	9 650 108,73	515 000,00	0,00	-1 069 358,73
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	90 200,00	90 200,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	90 200,00	90 200,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		90 200,00	90 200,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 185 950,00	9 740 308,73	515 000,00	0,00	-1 069 358,73
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		4 248 615,48				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	86 000,00	0,00	0,00	86 000,00
2031	Frais d'études	84 000,00	0,00	0,00	84 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 647 380,05	745 083,92	747 038,15	1 155 257,98
2135	Installations générales, agencements	780 000,00	0,00	0,00	780 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	30 000,00	0,00	5 348,45	24 651,55
2182	Matériel de transport	1 813 880,05	733 880,04	741 689,70	338 310,31
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	958,76	0,00	41,24
2188	Autres immobilisations corporelles	22 500,00	10 245,12	0,00	12 254,88
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 733 380,05	745 083,92	747 038,15	1 241 257,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	264 600,00	264 522,32	0,00	77,68
1641	Emprunts en euros	177 100,00	177 083,32	0,00	16,68
1687	Autres dettes	87 500,00	87 439,00	0,00	61,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		264 600,00	264 522,32	0,00	77,68
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 997 980,05	1 009 606,24	747 038,15	1 241 335,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	90 200,00	90 200,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	90 200,00	90 200,00		0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	7,00		-7,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	90 200,00	90 193,00		7,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		90 200,00	90 200,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	360 000,00	0,00	296 675,00	63 325,00
1312	Subv. équipt Régions	360 000,00	0,00	296 675,00	63 325,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		360 000,00	0,00	296 675,00	63 325,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	633 031,29	555 027,44	0,00	78 003,85
10222	FCTVA	389 000,00	310 996,15	0,00	78 003,85
1068	Autres réserves	244 031,29	244 031,29	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		633 031,29	555 027,44	0,00	78 003,85
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		993 031,29	555 027,44	296 675,00	141 328,85
021	Virement de la section d'exploitation	1 201 155,09			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	399 000,00	396 582,50		2 417,50
28138	Autres constructions	3 000,00	2 634,00		366,00
28153	Installations à caractère spécifique	14 000,00	13 069,00		931,00
28181	Installations générales, agencements	5 500,00	5 238,00		262,00
28182	Matériel de transport	374 000,00	373 654,00		346,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 000,00	876,50		123,50
28188	Autres	1 500,00	1 111,00		389,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 600 155,09	396 582,50		1 203 572,59
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 600 155,09	396 582,50		1 203 572,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 593 186,38	951 609,94	296 675,00	1 344 901,44
Pour information		494 993,67			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.


(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 125 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 125 000,00									
2012008	BANQUE POSTALE	24/07/2013	24/07/2013	01/11/2013	2 125 000,00	F	Taux fixe à 2.96 %	2,960	2,993	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 125 000,00									

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		309 895,97					177 083,32	12 448,96	0,00	1 503,34
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		309 895,97					177 083,32	12 448,96	0,00	1 503,34
2012008	N	0,00	A-1	309 895,97	1,58	F	Taux fixe à 2.96 %	2,954	177 083,32	12 448,96	0,00	1 503,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		309 895,97					177 083,32	12 448,96	0,00	1 503,34

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).


(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	309 895,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).


(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	6/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	20/12/2008
	FRAIS D ETUDES ET DE RECHERCHE	5	20/12/2008
	MOBILIER	10	20/12/2008
	MATERIEL DE BUREAU	10	20/12/2008
	MATERIEL INFORMATIQUE	5	20/12/2008
	VEHICULES LEGERS	5	20/12/2008
	VEHICULES LOURDS	10	20/12/2008
	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	20/12/2008
	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	25	20/12/2008
	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	20/12/2008
	PLANTATIONS	15	20/12/2008
	BÂTIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	20/12/2008
	AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE BÂTIMENTS	20	20/12/2008
	BACS	5	20/12/2008
	AUTRES BIENS	5	20/12/2008
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009
	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLIQUES	15	25/02/2009
	VEHICULES LOURDS	15	14/11/2013

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		354 800,00	354 722,32
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		264 600,00	264 522,32
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	177 100,00	177 083,32
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	87 500,00	87 439,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		90 200,00	90 200,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	90 200,00	90 200,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	354 722,32	747 038,15	0,00	1 101 760,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 989 155,09	III	707 578,65
Ressources propres externes de l'année (a)		389 000,00		310 996,15
10222	FCTVA	389 000,00		310 996,15
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 600 155,09		396 582,50
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00		0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28138	<i>Autres constructions</i>	3 000,00		2 634,00
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	14 000,00		13 069,00
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	5 500,00		5 238,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	374 000,00		373 654,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	1 000,00		876,50
28188	<i>Autres</i>	1 500,00		1 111,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>			
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	1 201 155,09		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	707 578,65	296 675,00	494 993,67	244 031,29	1 743 278,61

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 101 760,47
Ressources propres disponibles	IV	1 743 278,61
Solde	V = IV – II (3)	641 518,14

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	ORDINATEUR	958,76	0,00	1
01/01/2023	HABILLAGE BUS GNV	3 084,00	0,00	5
01/01/2023	FLOCAGE BUS GNV	4 878,00	0,00	5
24/06/2023	PACKS PORTATIFS DMR HYTERA PD6	2 283,12	0,00	5
25/09/2023	BUS GNV GQ183HA	366 940,02	0,00	15
25/09/2023	BUS GNV GQ268HA	366 940,02	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		745 083,92	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS
A8.3

A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**
B1.3**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6281		Cotisation 2023	GART	Association	4 258,80

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,80	0,00	1,80	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,80	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur en chef HCI	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjt ter anim Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjt ter animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,80	0,00	7,80	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

**PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)**

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	51 884 180,65
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	60 097 491,90
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	18 936 472,89
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	12 590 148,16

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.


2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SERVICE EAUX CARC / Numéro SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	1 639 158,13
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 474 102,15
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	4 648 271,13
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	6 410 129,56

BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / Numéro SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	323 844,08
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	355 959,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	104 864,07
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	73 972,14

BUDGET AMENAGEMENT ZONES CARC / Numéro SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	13 875 483,31
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	22 096 806,80
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	10 580 568,48
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	7 219 951,92

BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	10 296 797,44
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	10 799 781,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	558 163,92

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024

 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	900 517,93


BUDGET TRANSPORT CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	9 194 662,63
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	10 255 308,73
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 846 844,39
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 248 284,94

BUDGET SPANC CARC / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	24 498,88
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	9 287,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET AERODROME CARC / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	130 259,32
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	205 137,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	225 546,59
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	70 692,55

BUDGET GENS DU VOYAGE CARC / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	767 633,72
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	751 795,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	172 363,20
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	193 535,45

BUDGET SERVICE ASSAINT CARC / Numéro SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	3 112 573,61
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	4 355 411,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	2 941 083,44
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	2 899 196,61

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le: 
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET HOTEL DE PROJET CARC / Numéro SIRET : 200067				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	189 324,78
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	204 278,78

BUDGET SERVICE TOURISME CARC / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	886 434,47
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	883 960,43
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	647 493,65
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	585 899,35

BUDGET ZA CHAMP DOLANT / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	92 737 687,87
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	112 887 205,43
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	40 967 335,13
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	32 512 945,98
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	133 705 023,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	145 400 151,41

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monsieur Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006796500059

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	76
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	77
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	81
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	82
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	83
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	85
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	86
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	90
A5 - Etalement des provisions	91
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	92
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	93
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	94
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	95
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	96
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	97
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	98
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	99
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	100
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	101
A8 - Etat des charges transférées	102
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	103
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	104
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	105
A10.3 - Opérations liées aux cessions	106
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	107
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	108
A11 - Etat des travaux en régie	109
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	111

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	112
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	113
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	114
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	115
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	116
B1.6 - Etat des engagements reçus	117



B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	121
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	122
C1.2 - Actions de formation des élus	124
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	125
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	126
C3.2 - Liste des établissements publics créés	127
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	128
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	129
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	130
C3.6 - Identification des flux croisés	134
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	135
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	136
D2 - Arrêté et signatures	137

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE
AUTOMNE
AMENAGEMENT ZONES CARC

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :
 Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :
 Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

Potentiel fiscal et financier (1)**Fiscal****Financier****Valeurs par hab.
(population DGF)****Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate****Informations financières – ratios (2)****Valeurs****Moyennes nationales de
la strate (3)**

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	106.95	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	145.41	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	
5	Encours de dette/population	138.27	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.84	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.95	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	13 875 483,31	G	22 096 806,80
	Section d'investissement	B	10 580 568,48	H	7 219 951,92

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	19 395 603,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	19 217 041,74 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	43 673 093,53	= G+H+I+J	48 712 362,27

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	13 875 483,31	= G+I+K	41 492 410,35
	Section d'investissement	= B+D+F	29 797 610,22	= H+J+L	7 219 951,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	43 673 093,53	= G+H+I+J+K+L	48 712 362,27

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 342 116,96	8 742 911,12	0,00	0,00	5 599 205,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 342 116,96	8 742 911,12	0,00	0,00	5 599 205,84
66	Charges financières	361 558,71	310 642,58	50 899,67	0,00	16,46
67	Charges exceptionnelles	7 535,77	7 535,77	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 711 211,44	9 061 089,47	50 899,67	0,00	5 599 222,30
023	Virement à la section d'investissement (2)	27 648 445,33				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 791 402,34	4 401 951,92			1 389 450,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	361 558,71	361 542,25			16,46
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		33 801 406,38	4 763 494,17			29 037 912,21
TOTAL		48 512 617,82	13 824 583,64	50 899,67	0,00	34 637 134,51
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 096 436,50	9 792 518,50	0,00	0,00	-1 696 082,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 776 946,78	1 540 312,59	0,00	0,00	2 236 634,19
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		11 873 383,28	11 332 831,09	0,00	0,00	540 552,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 233 700,63	1 192 335,89	0,00	0,00	41 364,74
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 107 083,91	12 525 166,98	0,00	0,00	581 916,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	15 648 371,65	9 210 097,57			6 438 274,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	361 558,71	361 542,25			16,46
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 009 930,36	9 571 639,82			6 438 290,54
TOTAL		29 117 014,27	22 096 806,80	0,00	0,00	7 020 207,47
Pour information		(3) 19 395 603,55				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET


SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 378 470,91	1 370 470,91	0,00	8 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 378 470,91	1 370 470,91	0,00	8 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 378 470,91	1 370 470,91	0,00	8 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	15 648 371,65	9 210 097,57		6 438 274,08
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 648 371,65	9 210 097,57		6 438 274,08
	TOTAL	17 026 842,56	10 580 568,48	0,00	6 446 274,08
	Pour information	(2) 19 217 041,74			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 800 036,63	2 800 000,00	0,00	36,63
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 800 036,63	2 800 000,00	0,00	36,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	18 000,00	0,00	-14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	4 000,00	18 000,00	0,00	-14 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 804 036,63	2 818 000,00	0,00	-13 963,37
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	27 648 445,33			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 791 402,34	4 401 951,92		1 389 450,42
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	33 439 847,67	4 401 951,92		29 037 895,75
	TOTAL	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024 à réaliser
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

 Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 742 911,12		8 742 911,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		361 542,25	361 542,25
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	361 542,25	0,00	361 542,25
67	Charges exceptionnelles	7 535,77	0,00	7 535,77
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		4 401 951,92	4 401 951,92
Dépenses de fonctionnement – Total		9 111 989,14	4 763 494,17	13 875 483,31
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 370 470,91	0,00	1 370 470,91
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	9 210 097,57	9 210 097,57
Dépenses d'investissement – Total		1 370 470,91	9 210 097,57	10 580 568,48
Pour information				19 217 041,74
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				19 217 041,74

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 792 518,50		9 792 518,50
71	Production stockée (ou déstockage)		9 210 097,57	9 210 097,57
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 540 312,59		1 540 312,59
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 192 335,89	0,00	1 192 335,89
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		361 542,25	361 542,25
Recettes de fonctionnement – Total		12 525 166,98	9 571 639,82	22 096 806,80
Pour information				19 395 603,55
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				19 395 603,55

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 818 000,00	0,00	2 818 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	4 401 951,92	4 401 951,92
Recettes d'investissement – Total		2 818 000,00	4 401 951,92	7 219 951,92
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 342 116,96	8 742 911,12	0,00	0,00	5 599 205,84
6015	Terrains à aménager	2 742 767,50	1 490 941,58	0,00	0,00	1 251 825,92
6045	Achats études, prestat° services (terrai	1 456 000,00	383 914,67	0,00	0,00	1 072 085,33
605	Achats matériel, équipements et travaux	10 140 349,46	6 865 254,87	0,00	0,00	3 275 094,59
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	2 800,00	0,00	0,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		14 342 116,96	8 742 911,12	0,00	0,00	5 599 205,84
66	Charges financières (b)	361 558,71	310 642,58	50 899,67	0,00	16,46
66111	Intérêts réglés à l'échéance	343 083,78	343 083,78	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	18 474,93	-32 441,20	50 899,67	0,00	16,46
67	Charges exceptionnelles (c)	7 535,77	7 535,77	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 535,77	7 535,77	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		14 711 211,44	9 061 089,47	50 899,67	0,00	5 599 222,30
023	Virement à la section d'investissement	27 648 445,33	0,00			27 648 445,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 791 402,34	4 401 951,92			1 389 450,42
7133	Variat° en-cours de production biens	944 695,98	105 644,20			839 051,78
71355	Variat° stocks terrains aménagés	4 846 706,36	4 296 307,72			550 398,64
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		33 439 847,67	4 401 951,92			29 037 895,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	361 558,71	361 542,25			16,46
608	Frais accessoires sur terrains en cours	361 558,71	361 542,25			16,46
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		33 801 406,38	4 763 494,17			29 037 912,21
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		48 512 617,82	13 824 583,64	50 899,67	0,00	34 637 134,51
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	50 899,67
Montant des ICNE de l'exercice N-1	32 441,20
= Différence ICNE N – ICNE N-1	18 458,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 096 436,50	9 792 518,50	0,00	0,00	-1 696 082,00
7015	Ventes de terrains aménagés	8 096 436,50	9 792 518,50	0,00	0,00	-1 696 082,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 776 946,78	1 540 312,59	0,00	0,00	2 236 634,19
74718	Autres participations Etat	1 362 060,63	389 073,84	0,00	0,00	972 986,79
7472	Participat° Régions	1 353 632,74	425 133,65	0,00	0,00	928 499,09
7473	Participat° Départements	534 115,11	99 520,00	0,00	0,00	434 595,11
7478	Participat° Autres organismes	527 138,30	626 585,10	0,00	0,00	-99 446,80
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		11 873 383,28	11 332 831,09	0,00	0,00	540 552,19
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 233 700,63	1 192 335,89	0,00	0,00	41 364,74
774	Subventions exceptionnelles	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	233 700,63	192 335,89	0,00	0,00	41 364,74
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		13 107 083,91	12 525 166,98	0,00	0,00	581 916,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	15 648 371,65	9 210 097,57			6 438 274,08
7133	Variat° en-cours de production biens	14 703 675,67	9 104 453,37			5 599 222,30
71355	Variat° stocks terrains aménagés	944 695,98	105 644,20			839 051,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	361 558,71	361 542,25			16,46
796	Transferts charges financières	361 558,71	361 542,25			16,46
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 009 930,36	9 571 639,82			6 438 290,54
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		29 117 014,27	22 096 806,80	0,00	0,00	7 020 207,47
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		19 395 603,55				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 378 470,91	1 370 470,91	0,00	8 000,00
1641	Emprunts en euros	1 365 470,91	1 365 470,91	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	13 000,00	5 000,00	0,00	8 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 378 470,91	1 370 470,91	0,00	8 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 378 470,91	1 370 470,91	0,00	8 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	15 648 371,65	9 210 097,57		6 438 274,08
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	15 648 371,65	9 210 097,57		6 438 274,08
3351	Terrains	2 742 767,50	1 490 941,58		1 251 825,92
3354	Etudes et prestations de services	1 456 000,00	383 914,67		1 072 085,33
3355	Travaux	10 140 349,46	6 865 254,87		3 275 094,59
33581	Frais accessoires	364 558,71	364 342,25		216,46
3555	Terrains aménagés	944 695,98	105 644,20		839 051,78
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 648 371,65	9 210 097,57		6 438 274,08
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		17 026 842,56	10 580 568,48	0,00	6 446 274,08
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		19 217 041,74			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 800 036,63	2 800 000,00	0,00	36,63
1641	Emprunts en euros	2 800 036,63	2 800 000,00	0,00	36,63
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 800 036,63	2 800 000,00	0,00	36,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	18 000,00	0,00	-14 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		4 000,00	18 000,00	0,00	-14 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 804 036,63	2 818 000,00	0,00	-13 963,37
021	Virement de la sect° de fonctionnement	27 648 445,33			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 791 402,34	4 401 951,92		1 389 450,42
3351	Terrains	760 000,00	26 399,00		733 601,00
3354	Etudes et prestations de services	73 940,00	0,00		73 940,00
3355	Travaux	51 000,00	19 649,50		31 350,50
33581	Frais accessoires	59 755,98	59 595,70		160,28
3555	Terrains aménagés	4 846 706,36	4 296 307,72		550 398,64
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		33 439 847,67	4 401 951,92		29 037 895,75
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 439 847,67	4 401 951,92		29 037 895,75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D’ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	1 370 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 370 471
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	1 370 471											1 370 471
Dépenses d'ordre	9 210 098											9 210 098
Solde d'exécution reporté de N-1	19 217 042											19 217 042
Total dépenses	29 797 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 797 610
Total recettes	7 219 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 219 952
Solde d'investissement	-22 577 658	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-22 577 658

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	5 135 372	0	0	0	0	0	0	0	0	8 219 095	521 016	13 875 483
Total recettes	29 967 243	0	0	0	0	0	0	0	0	9 791 997	1 733 170	41 492 410
Solde de fonctionnement	24 831 871	0	0	0	0	0	0	0	0	1 572 902	1 212 154	27 616 927

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		29 797 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 797 610
Dépenses réelles		1 370 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 370 471
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 370 471
1641	Emprunts en euros	1 365 471	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 365 471
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		9 210 098	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 210 098
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 210 098	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 210 098
3351	Terrains	1 490 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 490 942
3354	Etudes et prestations de services	383 915	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	383 915
3355	Travaux	6 865 255	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 865 255
33581	Frais accessoires	364 342	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	364 342
3555	Terrains aménagés	105 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 644
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		19 217 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 217 042

RECETTES

Total recettes d'investissement		7 219 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 219 952
--	--	------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	------------------

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - AMENAGEMENT ZONES CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le 9
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
Recettes réelles		2 818 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 818 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 818 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 818 000
1641	Emprunts en euros	2 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 800 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	18 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		4 401 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 401 952
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 401 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 401 952
3351	Terrains	26 399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 399
3355	Travaux	19 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 650
33581	Frais accessoires	59 596	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 596
3555	Terrains aménagés	4 296 308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 296 308
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		5 135 372	0	0	0	0	0	0	0	0	8 219 095	521 016	13 875 483
Dépenses réelles		371 878	0	0	0	0	0	0	0	0	8 219 095	521 016	9 111 989
011	Charges à caractère général	2 800	0	0	0	0	0	0	0	0	8 219 095	521 016	8 742 911
6015	Terrains à aménager	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 458 174	32 768	1 490 942
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	343 767	40 147	383 915
605	Achats matériel, équipements et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 417 154	448 101	6 865 255
627	Services bancaires et assimilés	2 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 800

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - AMENAGEMENT ZONES CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le 9
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	361 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 542
66111	Intérêts réglés à l'échéance	343 084	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	343 084
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	18 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 458
67	Charges exceptionnelles	7 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 536
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 536
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		4 763 494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 763 494
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 401 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 401 952
7133	Variat° en-cours de production biens	105 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 644
71355	Variat° stocks terrains aménagés	4 296 308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 296 308
043	Opérat° ordre intérieur de la section	361 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 542
608	Frais accessoires sur terrains en cours	361 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 542
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		29 967 243	0	0	0	0	0	0	0	0	9 791 997	1 733 170	41 492 410
Recettes réelles		1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	9 791 997	1 733 170	12 525 167
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 059 349	1 733 170	9 792 519
7015	Ventes de terrains aménagés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 059 349	1 733 170	9 792 519
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 540 313	0	1 540 313
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389 074	0	389 074
7472	Participat° Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	425 134	0	425 134
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 520	0	99 520
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	626 585	0	626 585
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - AMENAGEMENT ZONES CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le

9

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	192 336	0	1 192 336
774	Subventions exceptionnelles	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 336	0	192 336
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>9 571 640</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 571 640</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 210 098	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 210 098
7133	Variat° en-cours de production biens	9 104 453	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 104 453
71355	Variat° stocks terrains aménagés	105 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 644
043	Opérat° ordre intérieur de la section	361 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 542
796	Transferts charges financières	361 542	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 542
002 Excédent de fonctionnement reporté		19 395 604	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 395 604

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		5 135 372,19	0,00	0,00	0,00	5 135 372,19
Réalizations		5 135 372,19	0,00	0,00	0,00	5 135 372,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
627	Services bancaires et assimilés	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 401 951,92	0,00	0,00	0,00	4 401 951,92
7133	Variat° en-cours de production biens	105 644,20	0,00	0,00	0,00	105 644,20
71355	Variat° stocks terrains aménagés	4 296 307,72	0,00	0,00	0,00	4 296 307,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section	361 542,25	0,00	0,00	0,00	361 542,25
608	Frais accessoires sur terrains en cours	361 542,25	0,00	0,00	0,00	361 542,25
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	361 542,25	0,00	0,00	0,00	361 542,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	343 083,78	0,00	0,00	0,00	343 083,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	18 458,47	0,00	0,00	0,00	18 458,47
67	Charges exceptionnelles	7 535,77	0,00	0,00	0,00	7 535,77
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 535,77	0,00	0,00	0,00	7 535,77
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		29 967 243,37	0,00	0,00	0,00	29 967 243,37
Réalizations		29 967 243,37	0,00	0,00	0,00	29 967 243,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 395 603,55	0,00	0,00	0,00	19 395 603,55
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 210 097,57	0,00	0,00	0,00	9 210 097,57
7133	Variat° en-cours de production biens	9 104 453,37	0,00	0,00	0,00	9 104 453,37
71355	Variat° stocks terrains aménagés	105 644,20	0,00	0,00	0,00	105 644,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section	361 542,25	0,00	0,00	0,00	361 542,25
796	Transferts charges financières	361 542,25	0,00	0,00	0,00	361 542,25
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen.	Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	Total
77	Produits exceptionnels	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
774	Subventions exceptionnelles	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (3)		24 831 871,18	0,00	0,00	0,00		24 831 871,18

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0.00	8 219 095,42	0.00	8 219 095,42
Réalizations		0.00	8 219 095,42	0.00	8 219 095,42
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	8 219 095,42	0.00	8 219 095,42
6015	Terrains à aménager	0,00	1 458 174,08	0,00	1 458 174,08
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	343 767,30	0,00	343 767,30
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	6 417 154,04	0,00	6 417 154,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	9 791 996,98	0.00	9 791 996,98
Réalizations		0.00	9 791 996,98	0.00	9 791 996,98
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	8 059 348,50	0.00	8 059 348,50
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	8 059 348,50	0,00	8 059 348,50
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	1 540 312,59	0.00	1 540 312,59
74718	Autres participations Etat	0,00	389 073,84	0,00	389 073,84
7472	Participat° Régions	0,00	425 133,65	0,00	425 133,65
7473	Participat° Départements	0,00	99 520,00	0,00	99 520,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	626 585,10	0,00	626 585,10
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	192 335,89	0.00	192 335,89
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	192 335,89	0,00	192 335,89
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	1 572 901.56	0.00	1 572 901.56

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6015	Terrains à aménager	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
7015	Ventes de terrains aménagés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	8 219 095,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	8 219 095,42	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	8 219 095,42	0,00	0,00	0,00	0,00
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	1 458 174,08	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	0,00	0,00	0,00	343 767,30	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	6 417 154,04	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	9 791 996,98	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	9 791 996,98	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	8 059 348,50	0,00	0,00	0,00	
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	8 059 348,50	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 540 312,59	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	389 073,84	0,00	0,00	0,00	
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	425 133,65	0,00	0,00	0,00	
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	99 520,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	626 585,10	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	192 335,89	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	192 335,89	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 572 901,56	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		521 015,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 015,70
Réalizations		521 015,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 015,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	521 015,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 015,70
6015	Terrains à aménager	32 767,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 767,50
6045	Achats études, prestat° services (terrai	40 147,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 147,37
605	Achats matériel, équipements et travaux	448 100,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 100,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 733 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 733 170,00
Réalizations		1 733 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 733 170,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1 733 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 733 170,00
7015	Ventes de terrains aménagés	1 733 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 733 170,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		1 212 154,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 212 154,30



(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles, les services à activité unique érigés en établissements publics ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus d'habitants (L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		29 797 610,22	0,00	0,00	0,00	29 797 610,22
Réalizations		29 797 610,22	0,00	0,00	0,00	29 797 610,22
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	19 217 041,74	0,00	0,00	0,00	19 217 041,74
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 210 097,57	0,00	0,00	0,00	9 210 097,57
3351	Terrains	1 490 941,58	0,00	0,00	0,00	1 490 941,58
3354	Etudes et prestations de services	383 914,67	0,00	0,00	0,00	383 914,67
3355	Travaux	6 865 254,87	0,00	0,00	0,00	6 865 254,87
33581	Frais accessoires	364 342,25	0,00	0,00	0,00	364 342,25
3555	Terrains aménagés	105 644,20	0,00	0,00	0,00	105 644,20
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 470,91	0,00	0,00	0,00	1 370 470,91
1641	Emprunts en euros	1 365 470,91	0,00	0,00	0,00	1 365 470,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		7 219 951,92	0,00	0,00	0,00	7 219 951,92
Réalizations		7 219 951,92	0,00	0,00	0,00	7 219 951,92
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables					02 Administration générale		03 Justice		Coopérat° d'européen.	Publié le	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 401 951,92					0,00		0,00		0,00	4 401 951,92	
3351	Terrains	26 399,00					0,00		0,00		0,00	26 399,00	
3355	Travaux	19 649,50					0,00		0,00		0,00	19 649,50	
33581	Frais accessoires	59 595,70					0,00		0,00		0,00	59 595,70	
3555	Terrains aménagés	4 296 307,72					0,00		0,00		0,00	4 296 307,72	
041	Opérations patrimoniales	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 818 000,00					0,00		0,00		0,00	2 818 000,00	
1641	Emprunts en euros	2 800 000,00					0,00		0,00		0,00	2 800 000,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	18 000,00					0,00		0,00		0,00	18 000,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00					0,00		0,00		0,00	0,00	
SOLDE (2)		-22 577 658,30					0,00		0,00		0,00	-22 577 658,30	

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3351	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3354	Etudes et prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3355	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33581	Frais accessoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
3555	Terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3351	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3355	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33581	Frais accessoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
3555	Terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs					31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoine		Acti	Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
SOLDE (2)			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - AMENAGEMENT ZONES CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

SLO

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	70	71	72	Aides à l'accès	Publié le	Total
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00			0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00			0,00

Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect [°] d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat [°] et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect [°] d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - AMENAGEMENT ZONES CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					26 043 208,25									
1641 Emprunts en euros (total)					23 243 208,25									
2003006 AZ	CREDIT AGRICOLE	15/06/2003	15/06/2003	15/09/2003	3 500 000,00	F	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,896	EUR	T	P	O	A-1
2007004 AZ	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2007	25/08/2007	25/11/2007	2 500 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,790	EUR	A	C	O	A-1
2008004 AZ	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2008	21/10/2008	25/02/2009	2 500 000,00	F	Taux fixe à 4.82 %	4,820	4,908	EUR	T	P	O	A-1
2009008	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	29/12/2009	29/03/2010	3 300 000,00	F	Taux fixe à 3.81 %	3,810	3,922	EUR	T	C	O	A-1
2011002 AZ	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/07/2011	25/07/2011	25/07/2012	1 880 399,83	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,632	EUR	A	P	O	A-1
2011004	CAISSE D'EPARGNE	09/08/2011	07/12/2011	25/03/2012	3 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.55	1,972	2,238	EUR	T	P	O	A-1
2012002	CREDIT AGRICOLE	25/06/2012	26/06/2012	25/09/2012	350 000,00	V	Euribor 3M + 2.68	3,334	3,426	EUR	T	P	O	A-1
2012004	CAISSE D'EPARGNE	15/06/2012	15/06/2012	25/01/2013	1 000 000,00	V	Euribor 3M + 2.85	3,512	3,611	EUR	T	P	O	A-1
2012006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/06/2012	01/10/2012	01/01/2013	1 000 000,00	V	Euribor 3M + 3.23	3,450	3,546	EUR	T	C	O	A-1
2015001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28/05/2015	14/08/2015	01/08/2021	1 983 963,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,350	1,350	EUR	A	P	O	A-1
2015002	CAISSE D'EPARGNE	08/09/2015	25/11/2015	25/11/2016	428 845,42	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,960	EUR	A	P	O	A-1
2022001	BANQUE POSTALE	12/12/2022	30/12/2022	01/04/2023	1 800 000,00	V	(Euribor 3M + 0.66)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,862	2,936	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 800 000,00									
2023001	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	22/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	2 800 000,00	V	Euribor 3M + 0.61	4,535	4,681	EUR	X	X	O	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					26 043 208,25												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		11 909 512,30					1 365 470,91	343 083,78	0,00	51 605,11
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 109 512,30					1 365 470,91	343 083,78	0,00	50 899,67
2003006 AZ	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.84 %	3,883	123 970,44	1 788,02	0,00	0,00
2007004 AZ	N	0,00	A-1	1 046 193,58	12,90	F	Taux fixe à 4.79 %	4,777	80 476,43	53 967,49	0,00	0,00
2008004 AZ	N	0,00	A-1	1 680 790,25	14,90	F	Taux fixe à 4.82 %	4,807	74 764,27	83 279,84	0,00	7 876,37
2009008	N	0,00	A-1	990 000,00	5,99	F	Taux fixe à 3.81 %	3,852	165 000,00	42 219,97	0,00	209,55
2011002 AZ	N	0,00	A-1	128 533,15	0,57	F	Taux fixe à 3.58 %	3,620	128 733,98	9 338,08	0,00	2 032,32
2011004	N	0,00	A-1	1 909 715,01	12,98	F	Taux fixe à 1.64 %	1,636	111 195,87	32 464,54	0,00	434,99
2012002	N	0,00	A-1	91 117,61	3,48	V	(Euribor 3M + 0.68)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,814	23 874,79	4 021,89	0,00	58,16
2012004	N	0,00	A-1	319 815,26	3,82	V	(Euribor 3M + 1.25)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,448	73 203,49	14 638,83	0,00	3 098,67
2012006	N	0,00	A-1	266 666,52	3,75	V	Euribor 3M + 3.23	6,437	66 666,68	17 677,61	0,00	4 841,20
2015001	N	0,00	A-1	812 501,44	1,58	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,919	390 874,50	31 287,77	0,00	12 106,27
2015002	N	0,00	A-1	154 179,48	3,90	F	Taux fixe à 1.96 %	1,955	36 710,46	3 741,44	0,00	293,80
2022001	N	0,00	A-1	1 710 000,00	14,00	V	(Euribor 3M + 0.66)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,893	90 000,00	48 658,30	0,00	19 948,34
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		2 800 000,00					0,00	0,00	0,00	705,44
2023001	N	0,00	A-1	2 800 000,00	14,99	V	Euribor 3M + 0.61	4,585	0,00	0,00	0,00	705,44
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		11 909 512,30					1 365 470,91	343 083,78	0,00	51 605,11

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

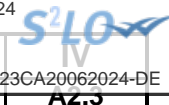
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 909 512,30	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



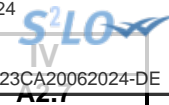
IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE****A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A3****A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			06/10/2006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 365 470,91	1 365 470,91
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 365 470,91	1 365 470,91
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 365 470,91	1 365 470,91
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 365 470,91	0,00	19 217 041,74	20 582 512,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		27 648 445,33	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		27 648 445,33	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	27 648 445,33	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 20 582 512,65
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -20 582 512,65

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.


(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****A7.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	A7.2.1
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
 COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

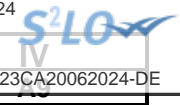
A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	12 525 166,98
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE****A12**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EN
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
 (Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER**

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.


2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75

BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				



BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)


SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monsieur Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20006796500067

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	51
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	82
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	83
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	87
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	88
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	89
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	91
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	92
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	93
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	94
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	95
A4 - Etat des provisions	96
A5 - Etalement des provisions	97
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	98
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	99
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	101
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	102
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	103
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	104
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	105
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	107
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	108
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	109
A8 - Etat des charges transférées	110
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	111
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	112
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	113
A10.3 - Opérations liées aux cessions	114
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	115
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	116
A11 - Etat des travaux en régie	117
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	119

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	120
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	121
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	122
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	123
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	124
B1.6 - Etat des engagements reçus	125



B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	129
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	130
C1.2 - Actions de formation des élus	132
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	133
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	134
C3.2 - Liste des établissements publics créés	135
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	136
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	137
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	138
C3.6 - Identification des flux croisés	142
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	143
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	144
D2 - Arrêté et signatures	145

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Code INSEE	AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE DECHETS MENAGERS CARC
-------------------	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	86135
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	123.39	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	134.15	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette	0	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	10 296 797,44	G	10 799 781,79
	Section d'investissement	B	473 562,85	H	897 595,21

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 240 666,56 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	245 061,36 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	11 015 421,65	= G+H+I+J	12 938 043,56
---------------------------------------	--	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	84 601,07	L	2 922,72
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	84 601,07	= K+L	2 922,72

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	10 296 797,44	= G+I+K	12 040 448,35
	Section d'investissement	= B+D+F	803 225,28	= H+J+L	900 517,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 100 022,72	= G+H+I+J+K+L	12 940 966,28

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 84 601,07	L 2 922,72
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 922,72
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	84 601,07		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 927 425,39	9 549 520,96	210 996,77	0,00	166 907,66
012	Charges de personnel, frais assimilés	293 000,00	266 050,85	0,00	0,00	26 949,15
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110 827,74	110 827,23	0,00	0,00	0,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 331 253,13	9 926 399,04	210 996,77	0,00	193 857,32
66	Charges financières	179,51	179,51	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 800,00	17 260,70	0,00	0,00	10 539,30
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	717 972,94				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 077 205,58	9 943 839,25	210 996,77	0,00	922 369,56
023	Virement à la section d'investissement (2)	686 322,72				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	141 961,42	141 961,42			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		828 284,14	141 961,42			686 322,72
TOTAL		11 905 489,72	10 085 800,67	210 996,77	0,00	1 608 692,28
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 531 675,00	10 538 249,00	0,00	0,00	-6 574,00
74	Dotations et participations	60 300,00	119 753,72	63 000,00	0,00	-122 453,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,20	0,00	0,00	-0,20
Total des recettes de gestion courante		10 591 975,00	10 658 002,92	63 000,00	0,00	-129 027,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 000,00	6 927,71	8 003,00	0,00	-5 930,71
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	63 848,16	63 848,16			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 664 823,16	10 728 778,79	71 003,00	0,00	-134 958,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		10 664 823,16	10 728 778,79	71 003,00	0,00	-134 958,63
Pour information		(3) 1 240 666,56				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET


SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	27 701,80	6 661,81	0,00	21 039,99
204	Subventions d'équipement versées	95 800,00	31 356,60	0,00	64 443,40
21	Immobilisations corporelles	1 175 006,14	416 067,68	84 601,07	674 337,39
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 298 507,94	454 086,09	84 601,07	759 820,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 476,76	19 476,76	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	19 476,76	19 476,76	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 317 984,70	473 562,85	84 601,07	759 820,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 317 984,70	473 562,85	84 601,07	759 820,78
	Pour information	(2) 245 061,36			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	289 332,76	336 540,00	2 922,72	-50 129,96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	289 332,76	336 540,00	2 922,72	-50 129,96
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	135 000,00	108 664,63	0,00	26 335,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	310 429,16	310 429,16	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	445 429,16	419 093,79	0,00	26 335,37
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	734 761,92	755 633,79	2 922,72	-23 794,59
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	686 322,72			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	141 961,42	141 961,42		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	828 284,14	141 961,42		686 322,72
	TOTAL	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024 à réaliser
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

 Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 0,00	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 760 517,73		9 760 517,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	266 050,85		266 050,85
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110 827,23		110 827,23
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	179,51	0,00	179,51
67	Charges exceptionnelles	17 260,70	0,00	17 260,70
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	141 961,42	141 961,42
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 154 836,02	141 961,42	10 296 797,44
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 476,76	0,00	19 476,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	6 661,81	0,00	6 661,81
204	Subventions d'équipement versées	31 356,60	0,00	31 356,60
21	Immobilisations corporelles (6)	416 067,68	0,00	416 067,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		473 562,85	0,00	473 562,85
Pour information				245 061,36
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				245 061,36

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 538 249,00		10 538 249,00
74	Dotations et participations	182 753,72		182 753,72
75	Autres produits de gestion courante	0,20	0,00	0,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 930,71	0,00	14 930,71
78	Reprise sur amortissements et provisions	63 848,16	0,00	63 848,16
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 799 781,79	0,00	10 799 781,79
Pour information				1 240 666,56
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	108 664,63	0,00	108 664,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	310 429,16		310 429,16
13	Subventions d'investissement	336 540,00	0,00	336 540,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		141 961,42	141 961,42
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		755 633,79	141 961,42	897 595,21
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 927 425,39	9 549 520,96	210 996,77	0,00	166 907,66
60611	Eau et assainissement	100,00	53,81	0,00	0,00	46,19
60612	Energie - Electricité	100,00	215,66	0,00	0,00	-115,66
60622	Carburants	2 500,00	1 988,03	170,03	0,00	341,94
60623	Alimentation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 310,00	2 538,01	180,00	0,00	591,99
60636	Vêtements de travail	3 000,00	1 260,20	801,54	0,00	938,26
6064	Fournitures administratives	1 000,00	990,57	0,00	0,00	9,43
6068	Autres matières et fournitures	929 500,00	821 069,04	0,00	0,00	108 430,96
611	Contrats de prestations de services	8 695 150,00	8 659 860,79	195 753,00	0,00	-160 463,79
6132	Locations immobilières	5 500,00	4 530,00	0,00	0,00	970,00
61521	Entretien terrains	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	950,00	0,00	607,79	0,00	342,21
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	283,78	0,00	0,00	1 216,22
6156	Maintenance	85 100,00	20 231,99	0,00	0,00	64 868,01
617	Etudes et recherches	39 100,00	5 520,00	13 065,12	0,00	20 514,88
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 200,00	1 485,00	0,00	0,00	8 715,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6188	Autres frais divers	10 040,00	0,00	0,00	0,00	10 040,00
6228	Divers	66 208,39	1 788,00	0,00	0,00	64 420,39
6236	Catalogues et imprimés	42 907,00	8 862,78	0,00	0,00	34 044,22
6238	Divers	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6256	Missions	3 300,00	1 463,72	0,00	0,00	1 836,28
6262	Frais de télécommunications	3 860,00	3 402,58	419,29	0,00	38,13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
63512	Taxes foncières	9 000,00	10 377,00	0,00	0,00	-1 377,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	293 000,00	266 050,85	0,00	0,00	26 949,15
6331	Versement mobilité	1 514,00	943,41	0,00	0,00	570,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	841,00	739,54	0,00	0,00	101,46
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 344,00	2 870,55	0,00	0,00	473,45
64111	Rémunération principale titulaires	106 685,00	100 907,60	0,00	0,00	5 777,40
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	994,00	2 413,22	0,00	0,00	-1 419,22
64118	Autres indemnités titulaires	37 014,00	42 680,70	0,00	0,00	-5 666,70
64131	Rémunérations non tit.	67 027,00	73 706,47	0,00	0,00	-6 679,47
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	460,74	0,00	0,00	-460,74
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 839,00	5 823,86	0,00	0,00	29 015,14
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 252,00	33 251,36	0,00	0,00	3 000,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 720,00	1 814,72	0,00	0,00	905,28
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	120,00	438,68	0,00	0,00	-318,68
6478	Autres charges sociales diverses	1 650,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110 827,74	110 827,23	0,00	0,00	0,51
6541	Créances admises en non-valeur	5 417,48	5 417,48	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 493,26	5 493,26	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	47 415,00	47 414,51	0,00	0,00	0,49
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	52 500,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,00	1,98	0,00	0,00	0,02
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		10 331 253,13	9 926 399,04	210 996,77	0,00	193 857,32
66	Charges financières (b)	179,51	179,51	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	615,47	615,47	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-435,96	-435,96	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	27 800,00	17 260,70	0,00	0,00	10 539,30
6714	Bourses et prix	20 992,00	16 591,38	0,00	0,00	4 400,62
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 808,00	669,32	0,00	0,00	6 138,68
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	717 972,94				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		11 077 205,58	9 943 839,25	210 996,77	0,00	922 369,56
023	Virement à la section d'investissement	686 322,72	0,00			686 322,72

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)		
			Mandats émis	Chapitres rattachés	Crédits réalisés au 31/12 annulés
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	141 961,42	141 961,42		0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	141 961,42	141 961,42		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		828 284,14	141 961,42		686 322,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		828 284,14	141 961,42		686 322,72
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 905 489,72	10 085 800,67	210 996,77	0,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	435,96
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-435,96

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 531 675,00	10 538 249,00	0,00	0,00	-6 574,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	28 303,00	0,00	0,00	-28 303,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	10 531 675,00	10 509 946,00	0,00	0,00	21 729,00
74	Dotations et participations	60 300,00	119 753,72	63 000,00	0,00	-122 453,72
74718	Autres participations Etat	8 000,00	12 000,00	8 000,00	0,00	-12 000,00
7478	Participat° Autres organismes	52 300,00	107 753,72	55 000,00	0,00	-110 453,72
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,20	0,00	0,00	-0,20
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,20	0,00	0,00	-0,20
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 591 975,00	10 658 002,92	63 000,00	0,00	-129 027,92
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	9 000,00	6 927,71	8 003,00	0,00	-5 930,71
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	28,42	0,00	0,00	-28,42
7788	Produits exceptionnels divers	9 000,00	6 899,29	8 003,00	0,00	-5 902,29
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	63 848,16	63 848,16	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	63 848,16	63 848,16	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 664 823,16	10 728 778,79	71 003,00	0,00	-134 958,63
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 664 823,16	10 728 778,79	71 003,00	0,00	-134 958,63
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 240 666,56				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	27 701,80	6 661,81	0,00	21 039,99
2031	Frais d'études	27 501,80	6 661,81	0,00	20 839,99
2051	Concessions, droits similaires	200,00	0,00	0,00	200,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	95 800,00	31 356,60	0,00	64 443,40
20422	Privé : Bâtiments, installations	95 800,00	31 356,60	0,00	64 443,40
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 175 006,14	416 067,68	84 601,07	674 337,39
2128	Autres agencements et aménagements	6 000,00	14 339,66	0,00	-8 339,66
2135	Installations générales, agencements	311 746,94	174 273,91	0,00	137 473,03
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	51 000,00	46 358,16	1 620,00	3 021,84
2152	Installations de voirie	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	306 162,00	0,00	0,00	306 162,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	237 000,00	70 434,00	0,00	166 566,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	40 000,00	23 779,00	5 521,14	10 699,86
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	0,00	1 888,72	111,28
2184	Mobilier	2 500,00	2 259,27	0,00	240,73
2188	Autres immobilisations corporelles	212 597,20	84 623,68	75 571,21	52 402,31
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 298 507,94	454 086,09	84 601,07	759 820,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 476,76	19 476,76	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	19 476,76	19 476,76	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		19 476,76	19 476,76	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 317 984,70	473 562,85	84 601,07	759 820,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 317 984,70	473 562,85	84 601,07	759 820,78
Pour information		245 061,36			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	289 332,76	336 540,00	2 922,72	-50 129,96
1312	Subv. transf. Régions	164 813,58	212 020,00	2 922,72	-50 129,14
1313	Subv. transf. Départements	124 519,18	124 520,00	0,00	-0,82
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		289 332,76	336 540,00	2 922,72	-50 129,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	445 429,16	419 093,79	0,00	26 335,37
10222	FCTVA	135 000,00	108 664,63	0,00	26 335,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	310 429,16	310 429,16	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		445 429,16	419 093,79	0,00	26 335,37
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		734 761,92	755 633,79	2 922,72	-23 794,59
021	Virement de la sect° de fonctionnement	686 322,72			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	141 961,42	141 961,42		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	131,00	131,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 297,00	19 297,00		0,00
28138	Autres constructions	508,00	508,00		0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	15 197,00	15 197,00		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 867,00	16 867,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	34 296,50	34 296,50		0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	5 015,00	5 015,00		0,00
28182	Matériel de transport	3 609,76	3 609,76		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	399,00	399,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	46 641,16	46 641,16		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		828 284,14	141 961,42		686 322,72
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		828 284,14	141 961,42		686 322,72
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	473 563	0	473 563
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	422 729	0	422 729
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	31 357	0	31 357
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	245 061											245 061
Total dépenses	245 061	0	0	0	0	0	0	0	0	473 563	0	718 624
Total recettes	141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	755 634	0	897 595
Solde d'investissement	-103 100	0	0	0	0	0	0	0	0	282 071	0	178 971

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 601	0	84 601
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 923	0	2 923
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-81 678	0	-81 678

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	10 154 836	0	10 296 797
Total recettes	1 240 667	0	0	0	0	0	0	0	0	10 799 782	0	12 040 448
Solde de fonctionnement	1 098 705	0	0	0	0	0	0	0	0	644 946	0	1 743 651

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		245 061	0	0	0	0	0	0	0	0	558 164	0	803 225
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	558 164	0	558 164
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 477	0	19 477
1641	Emprunts en euros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 477	0	19 477
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 662	0	6 662
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 662	0	6 662
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 357	0	31 357
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 357	0	31 357
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 669	0	500 669
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 340	0	14 340
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174 274	0	174 274
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 978	0	47 978
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 434	0	70 434
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 300	0	29 300
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 889	0	1 889
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 259	0	2 259
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 195	0	160 195
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement			
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	245 061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 061

RECETTES													
Total recettes d'investissement		141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	758 557	0	900 518
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	758 557	0	758 557
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	419 094	0	419 094
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 665	0	108 665
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 429	0	310 429
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	339 463	0	339 463
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	214 943	0	214 943
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 520	0	124 520
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 961
040	Opérat° ordre transfert entre sections	141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 961
28128	Autres aménagements de terrains	131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131
28135	Installations générales, agencements, ..	19 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 297
28138	Autres constructions	508	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	508
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	15 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 197
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 867
28158	Autres installat°, matériel et outillage	34 297	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 297
281738	Autres constructions (m. à dispo)	5 015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 015
28182	Matériel de transport	3 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 610



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
28183	Matériel de bureau et informatique	399	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	399
28188	Autres immo. corporelles	46 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 641
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	10 154 836	0	10 296 797
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 154 836	0	10 154 836
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 760 518	0	9 760 518
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54	0	54
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	216	0	216
60622	Carburants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 158	0	2 158
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 718	0	2 718
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 062	0	2 062
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	991	0	991
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	821 069	0	821 069
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 855 614	0	8 855 614
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 530	0	4 530
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 600	0	3 600
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	608	0	608
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	284	0	284
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 232	0	20 232
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 585	0	18 585
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 485	0	1 485
6228	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 788	0	1 788
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 863	0	8 863
6256	Missions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 464	0	1 464
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 822	0	3 822
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 377	0	10 377
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	266 051	0	266 051
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	943	0	943
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	740	0	740
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 871	0	2 871
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 908	0	100 908
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 413	0	2 413
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 681	0	42 681

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - DECHETS MENAGERS CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 706	0	73 706
64138	Autres indemnités non tit.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461	0	461
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 824	0	5 824
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 251	0	33 251
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 815	0	1 815
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	439	0	439
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 827	0	110 827
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 417	0	5 417
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 493	0	5 493
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 415	0	47 415
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 500	0	52 500
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180	0	180
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	615	0	615
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-436	0	-436
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 261	0	17 261
6714	Bourses et prix	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 591	0	16 591
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	669	0	669
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 961
042	Opérat° ordre transfert entre sections	141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 961
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	141 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 961
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		1 240 667	0	0	0	0	0	0	0	0	10 799 782	0	12 040 448
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 799 782	0	10 799 782
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - DECHETS MENAGERS CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le 9
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 538 249	0	10 538 249
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 303	0	28 303
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 509 946	0	10 509 946
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182 754	0	182 754
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 754	0	162 754
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 931	0	14 931
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	0	28
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 902	0	14 902
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 848	0	63 848
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 848	0	63 848
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 240 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 240 667

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1


FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		141 961.42	0.00	0.00	0.00	141 961.42
Réalizations		141 961.42	0.00	0.00	0.00	141 961.42
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	141 961.42	0.00	0.00	0.00	141 961.42
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	141 961.42	0.00	0.00	0.00	141 961.42
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		1 240 666.56	0.00	0.00	0.00	1 240 666.56
Réalizations		1 240 666.56	0.00	0.00	0.00	1 240 666.56
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 240 666.56	0.00	0.00	0.00	1 240 666.56
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		1 098 705.14	0.00	0.00	0.00	1 098 705.14



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le _____ Sous-fonction 02
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		10 154 836.02	0.00	0.00	10 154 836.02
Réalizations		10 154 836.02	0.00	0.00	10 154 836.02
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	9 760 517.73	0.00	0.00	9 760 517.73
60611	Eau et assainissement	53,81	0,00	0,00	53,81
60612	Energie - Electricité	215,66	0,00	0,00	215,66
60622	Carburants	2 158,06	0,00	0,00	2 158,06
60632	Fournitures de petit équipement	2 718,01	0,00	0,00	2 718,01
60636	Vêtements de travail	2 061,74	0,00	0,00	2 061,74
6064	Fournitures administratives	990,57	0,00	0,00	990,57
6068	Autres matières et fournitures	821 069,04	0,00	0,00	821 069,04
611	Contrats de prestations de services	8 855 613,79	0,00	0,00	8 855 613,79
6132	Locations immobilières	4 530,00	0,00	0,00	4 530,00
61521	Entretien terrains	3 600,00	0,00	0,00	3 600,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	607,79	0,00	0,00	607,79
61551	Entretien matériel roulant	283,78	0,00	0,00	283,78
6156	Maintenance	20 231,99	0,00	0,00	20 231,99
617	Etudes et recherches	18 585,12	0,00	0,00	18 585,12
6184	Versements à des organismes de formation	1 485,00	0,00	0,00	1 485,00
6228	Divers	1 788,00	0,00	0,00	1 788,00
6236	Catalogues et imprimés	8 862,78	0,00	0,00	8 862,78
6256	Missions	1 463,72	0,00	0,00	1 463,72
6262	Frais de télécommunications	3 821,87	0,00	0,00	3 821,87
63512	Taxes foncières	10 377,00	0,00	0,00	10 377,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	266 050.85	0.00	0.00	266 050.85
6331	Versement mobilité	943,41	0,00	0,00	943,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	739,54	0,00	0,00	739,54
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 870,55	0,00	0,00	2 870,55
64111	Rémunération principale titulaires	100 907,60	0,00	0,00	100 907,60
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 413,22	0,00	0,00	2 413,22
64118	Autres indemnités titulaires	42 680,70	0,00	0,00	42 680,70
64131	Rémunérations non tit.	73 706,47	0,00	0,00	73 706,47
64138	Autres indemnités non tit.	460,74	0,00	0,00	460,74
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 823,86	0,00	0,00	5 823,86
6453	Cotisations aux caisses de retraites	33 251,36	0,00	0,00	33 251,36
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 814,72	0,00	0,00	1 814,72
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	438,68	0,00	0,00	438,68
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110 827,23	0,00	0,00	110 827,23
6541	Créances admises en non-valeur	5 417,48	0,00	0,00	5 417,48
6542	Créances éteintes	5 493,26	0,00	0,00	5 493,26
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	47 414,51	0,00	0,00	47 414,51
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	52 500,00	0,00	0,00	52 500,00
65888	Autres	1,98	0,00	0,00	1,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	179,51	0,00	0,00	179,51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	615,47	0,00	0,00	615,47
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-435,96	0,00	0,00	-435,96
67	Charges exceptionnelles	17 260,70	0,00	0,00	17 260,70
6714	Bourses et prix	16 591,38	0,00	0,00	16 591,38
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	669,32	0,00	0,00	669,32
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 799 781,79	0,00	0,00	10 799 781,79
Réalizations		10 799 781,79	0,00	0,00	10 799 781,79
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 538 249,00	0,00	0,00	10 538 249,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	28 303,00	0,00	0,00	28 303,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	10 509 946,00	0,00	0,00	10 509 946,00
74	Dotations et participations	182 753,72	0,00	0,00	182 753,72
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
7478	Participat° Autres organismes	162 753,72	0,00	0,00	162 753,72
75	Autres produits de gestion courante	0,20	0,00	0,00	0,20
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,20	0,00	0,00	0,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 930,71	0,00	0,00	14 930,71
7718	Autres produits except. opérat° gestion	28,42	0,00	0,00	28,42
7788	Produits exceptionnels divers	14 902,29	0,00	0,00	14 902,29
78	Reprise sur amortissements et provisions	63 848,16	0,00	0,00	63 848,16
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	63 848,16	0,00	0,00	63 848,16
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		644 945,77	0,00	0,00	644 945,77

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	0,00	10 154 836,02	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	10 154 836,02	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	9 760 517,73	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	53,81	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	215,66	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	2 158,06	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	2 718,01	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	2 061,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	990,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	821 069,04	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	8 855 613,79	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	4 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	607,79	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	283,78	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	20 231,99	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	18 585,12	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	1 485,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	1 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	8 862,78	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	1 463,72	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	3 821,87	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	10 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	266 050,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	943,41	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	739,54	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 870,55	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	100 907,60	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 413,22	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	42 680,70	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	73 706,47	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	460,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	5 823,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	33 251,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 814,72	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	438,68	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	110 827,23	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	5 417,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	5 493,26	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	47 414,51	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	1,98	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	179,51	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	615,47	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	-435,96	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	17 260,70	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	16 591,38	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	669,32	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	10 799 781,79	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	10 799 781,79	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	10 538 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	28 303,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	10 509 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	182 753,72	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	162 753,72	0,00	0,00	0,00	0,00
75		0,00	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
	Autres produits de gestion courante								
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	14 930,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	28,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	14 902,29	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	63 848,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	63 848,16	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (3)	0,00	0,00	644 945,77	0,00	0,00	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(2)	Libellé	Sous-fonction 82						830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain					
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire à la colonne 01-Non ventilables).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



Les lignes reports 001 et 002 apparaissent
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		245 061,36	0,00	0,00	0,00	245 061,36
Réalizations		245 061,36	0,00	0,00	0,00	245 061,36
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	245 061,36	0,00	0,00	0,00	245 061,36
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		141 961,42	0,00	0,00	0,00	141 961,42
Réalizations		141 961,42	0,00	0,00	0,00	141 961,42
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	141 961,42	0,00	0,00	0,00	141 961,42
28128	Autres aménagements de terrains	131,00	0,00	0,00	0,00	131,00
28135	Installations générales, agencements, ..	19 297,00	0,00	0,00	0,00	19 297,00
28138	Autres constructions	508,00	0,00	0,00	0,00	508,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	15 197,00	0,00	0,00	0,00	15 197,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 867,00	0,00	0,00	0,00	16 867,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	34 296,50	0,00	0,00	0,00	34 296,50



(1)	Libellé	01		02		03		Coopérat° d'européen.	Total
		Opérations non ventilables		Administration générale		Justice			
281738	Autres constructions (m. à dispo)	5 015,00		0,00		0,00		0,00	5 015,00
28182	Matériel de transport	3 609,76		0,00		0,00		0,00	3 609,76
28183	Matériel de bureau et informatique	399,00		0,00		0,00		0,00	399,00
28188	Autres immo. corporelles	46 641,16		0,00		0,00		0,00	46 641,16
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		-103 099,94		0,00		0,00		0,00	-103 099,94

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30		31		32		Acti	Publié le	Total
		Services communs		Expression artistique		Conservation et diffusion des patrimoine				
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00		0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00		0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00		0,00		0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00		0,00			0,00
23	Immobilisations en cours		0,00		0,00		0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00		0,00		0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00		0,00		0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers			0,00		0,00		0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12			0,00		0,00		0,00			0,00
SOLDE (2)			0,00		0,00		0,00			0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
 Total **SLOW**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		558 163,92	0,00	0,00	558 163,92
Réalizations		473 562,85	0,00	0,00	473 562,85
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 476,76	0,00	0,00	19 476,76
1641	Emprunts en euros	19 476,76	0,00	0,00	19 476,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 661,81	0,00	0,00	6 661,81
2031	Frais d'études	6 661,81	0,00	0,00	6 661,81
204	Subventions d'équipement versées	31 356,60	0,00	0,00	31 356,60
20422	Privé : Bâtiments, installations	31 356,60	0,00	0,00	31 356,60
21	Immobilisations corporelles	416 067,68	0,00	0,00	416 067,68
2128	Autres agencements et aménagements	14 339,66	0,00	0,00	14 339,66
2135	Installations générales, agencements	174 273,91	0,00	0,00	174 273,91
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	46 358,16	0,00	0,00	46 358,16
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	70 434,00	0,00	0,00	70 434,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	23 779,00	0,00	0,00	23 779,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 259,27	0,00	0,00	2 259,27
2188	Autres immobilisations corporelles	84 623,68	0,00	0,00	84 623,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		84 601,07	0,00	0,00	84 601,07
RECETTES (2)		758 556,51	0,00	0,00	758 556,51



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	
Réalizations		755 633,79	0,00	0,00	755 633,79
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	419 093,79	0,00	0,00	419 093,79
10222	FCTVA	108 664,63	0,00	0,00	108 664,63
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	310 429,16	0,00	0,00	310 429,16
13	Subventions d'investissement	336 540,00	0,00	0,00	336 540,00
1312	Subv. transf. Régions	212 020,00	0,00	0,00	212 020,00
1313	Subv. transf. Départements	124 520,00	0,00	0,00	124 520,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		2 922,72	0,00	0,00	2 922,72
SOLDE (2)		200 392,59	0,00	0,00	200 392,59

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	558 163,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	473 562,85	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	19 476,76	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	19 476,76	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	6 661,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	6 661,81	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	31 356,60	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	31 356,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	416 067,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	14 339,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	174 273,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	46 358,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	70 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	23 779,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 259,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	84 623,68	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	84 601,07	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	758 556,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	755 633,79	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	419 093,79	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	108 664,63	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	310 429,16	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	336 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	212 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	124 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	2 922,72	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	200 392,59	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect [°] d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat [°] (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2148	Construct [°] sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat [°] et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82								
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
	Solde d'exécution sect° d'investissement									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.




IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					124 429,04									
1641 Emprunts en euros (total)					124 429,04									
2013002BA	CREDIT AGRICOLE	28/03/2013	20/04/2013	15/04/2017	124 429,04	F	Taux fixe à 3.16 %	3,160	3,160	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					124 429,04									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

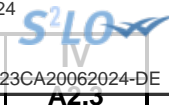
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					19 476,76	615,47	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					19 476,76	615,47	0,00	0,00
2013002BA	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.16 %	3,195	19 476,76	615,47	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					19 476,76	615,47	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

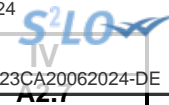
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES


CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			06/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	20/12/2008
L	FRAIS D'ETUDES ET DE RECHERCHE	5	20/12/2008
L	MOBILIER	10	20/12/2008
L	MATERIEL DE BUREAU	10	20/12/2008
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	20/12/2008
L	VEHICULES LEGERS	5	20/12/2008
L	VEHICULES LOURDS	10	20/12/2008
L	INSTALLATION DE VOIRIE	25	20/12/2008
L	APPAREIL DE LEVAGE ASCENSEURS	25	20/12/2008
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	20/12/2008
L	PLANTATIONS	15	20/12/2008
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	20/12/2008
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENT, INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES BACS	20	20/12/2008
L	BACS	5	20/12/2008
L	AUTRES BIENS	5	20/12/2008
L	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLICS	15	25/02/2009
L	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		169 455,27	169 455,27	63 848,16	105 607,11
Risques irrécouvrabilité - Impayés	0,00	06/07/2023	169 455,27	169 455,27	63 848,16	105 607,11
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		169 455,27	169 455,27	63 848,16	105 607,11
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		19 476,76	19 476,76
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		19 476,76	19 476,76
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	19 476,76	19 476,76
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	19 476,76	84 601,07	245 061,36	349 139,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		963 284,14	III 250 626,05
Ressources propres externes de l'année (a)		135 000,00	108 664,63
10222	FCTVA	135 000,00	108 664,63
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		828 284,14	141 961,42
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28128	Autres aménagements de terrains	131,00	131,00
28135	Installations générales, agencements, ...	19 297,00	19 297,00
28138	Autres constructions	508,00	508,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	15 197,00	15 197,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	16 867,00	16 867,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	34 296,50	34 296,50
281738	Autres constructions (m. à dispo)	5 015,00	5 015,00
28182	Matériel de transport	3 609,76	3 609,76
28183	Matériel de bureau et informatique	399,00	399,00
28188	Autres immo. corporelles	46 641,16	46 641,16
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	686 322,72	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	250 626,05	2 922,72	0,00	310 429,16	563 977,93

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 349 139,19
Ressources propres disponibles	IV 563 977,93
Solde	V = IV – II (3) 214 838,74


(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1


Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	9 760 517,73
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	53,81
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	215,66
60622	CARBURANTS	2 158,06
60623	ALIMENTATION	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 718,01
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 061,74
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	990,57
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	821 069,04
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	8 855 613,79
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	4 530,00
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	3 600,00
615228	autres batiments	607,79
61551	MATERIEL ROULANT	283,78
6156	MAINTENANCE	20 231,99
617	ETUDES ET RECHERCHES	18 585,12
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	0,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 485,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	0,00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	0,00
6228	DIVERS	1 788,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	8 862,78
6238	DIVERS	0,00
6256	MISSIONS	1 463,72
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 821,87
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX)	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	0,00
63512	TAXES FONCIERES	10 377,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	266 050,85
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	943,41
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	739,54
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	2 870,55
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	100 907,60
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	2 413,22
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	42 680,70
64131	REMUNERATION	73 706,47
64138	AUTRES INDEMNITES	460,74
6451	COTISATIONS A L URSSAF	5 823,86
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	33 251,36
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 814,72
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	438,68
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	0,00
65	Autres charges de gestion courante	110 827,23
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 417,48
6542	CREANCES ETEINTES	5 493,26
657341	Subv fnct communes membres GFP	47 414,51
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	52 500,00
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	1,98
66	Charges financières	179,51
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	615,47
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-435,96
67	Charges exceptionnelles	17 260,70
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	16 591,38
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	669,32
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		10 154 836,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		10 154 836,02

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		10 509 946,00
7331	TAXE D ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	10 509 946,00
Dotations et participations reçues		182 753,72
74718	AUTRES	20 000,00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	162 753,72
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		78 779,07
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,20
7588	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	0,20
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	14 930,71
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	28,42
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	14 902,29
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	63 848,16
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	63 848,16
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		10 799 781,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		10 799 781,79

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		19 476,76
1641	EMPRUNTS EN EUROS	19 476,76
Acquisitions d'immobilisations		422 729,49
2031	FRAIS D ETUDES	6 661,81
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	14 339,66
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	174 273,91
2148	CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI - AUTRES CONSTRUCTIONS	46 358,16
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	0,00
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	0,00
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	70 434,00
21738	AUTRES CONSTRUCTIONS	23 779,00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 259,27
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	84 623,68
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		31 356,60
20422	Batiments et installations	31 356,60
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		473 562,85
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		473 562,85

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		755 633,79
10222	F.C.T.V.A.	108 664,63
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	310 429,16
1312	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES REGIONS	212 020,00
1313	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	124 520,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		755 633,79
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		755 633,79

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
27/01/2023	202167 EXTENSION RECYCLERIE	13 517,18	0,00	30
27/01/2023	202163 EXTENSION RECYCLERIE	15 519,17	0,00	30
27/01/2023	M202168 EXTENSION RECYCLERIE	10 873,11	0,00	30
07/02/2023	M202165 EXT RECYCLERIE SERRUERIE	12 483,60	0,00	30
07/02/2023	202233 FB ET FOURN MAT ROULANTS	84 623,68	0,00	5
07/02/2023	202110 ASS TECH MO EXTENSION RECYCLERIE	1 874,40	0,00	30
17/02/2023	BC 02.2023- RECYCLERIE- AEM EL	1 371,72	0,00	30
17/02/2023	M202169 EXTENSION RECYCLERIE ELECTRICITE	4 374,43	0,00	30
17/02/2023	202166 EXTENTIOSN RECYCLERIE PLAFONDS	49 091,14	0,00	30
08/03/2023	BC 80-2022- RECYCLERIE- TECHNI	586,80	0,00	30
15/03/2023	Marché : 202161P, Société : 01	26 946,49	0,00	30
15/03/2023	Marché : 202164P, Société : 01	1 510,34	0,00	30
21/04/2023	FOURNITURE DE BUREAU DEMENAGEM	2 259,27	0,00	10
31/05/2023	202162 EXTENSION RECYCLERIE CHARPENTE	14 501,53	0,00	30
30/06/2023	OS N°2 , MARCHE 68/2019 DU LOT	14 339,66	0,00	30
19/07/2023	REMPLACEMENT TOITURE BATIMENT2	21 624,00	0,00	30
10/11/2023	202339 COMPOSTEURS	46 358,16	0,00	30
24/11/2023	PARTICIPATION BAILLEURS LE MEUX	31 356,60	0,00	15
02/12/2023	TRAVAUX 5EME TRAVEE LOCAL DECH	17 736,04	0,00	30
13/12/2023	TRAVAUX ELECTRICITE 5EME TRAVE	6 042,96	0,00	30
13/12/2023	M2023137 CONTENEURS VERRE	70 434,00	0,00	30
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		447 424,28	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	10 799 781,79
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE****A12**

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Recyclerie	52 500,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
ARMANCOURT	795,08	Distribution de sacs
BIENVILLE	660,66	Distribution de sacs
CHOISY AU BAC	4 879,16	Distribution de sacs
CLAIROIX	3 277,56	Distribution de sacs
JANVILLE	939,51	Distribution de sacs
JAUX	3 354,78	Distribution de sacs
JONQUIERES	888,03	Distribution de sacs
LACHELLE	1 146,86	Distribution de sacs
LACROIX ST OUEN	7 303,01	Distribution de sacs
LE MEUX	3 411,98	Distribution de sacs
MARGNY LES COMPIEGNE	12 702,69	Distribution de sacs
ST JEAN AUX BOIS	480,48	Distribution de sacs
ST SAUVEUR	2 528,24	Distribution de sacs
VENETTE	4 144,14	Distribution de sacs
VIEUX MOULIN	902,33	Distribution de sacs
<u>Établissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	99 914,51	

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	1,90	1,00	2,90
Adjt adm	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjt tech	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,00	0,00	7,00	3,90	1,00	4,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Place de l'Hôtel de ville 60321 Compiègne cedex (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.


2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 
 ID: 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75


BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 
 ID: 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet

15-Relogement des ménages avec minoration de loyer

21-Démolition de logements locatifs sociaux

22-Recyclage de copropriétés dégradées

23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé

24-Aménagement d'ensemble

31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux

32-Production d'une offre de relogement temporaire

33-Requalification de logements locatifs sociaux

34-Résidentialisation de logements

35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées

36-Accession à la propriété

37-Equipement public de proximité

38-Immobilier à vocation économique

39-Autres investissements

41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel

42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monsieur Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CA 2023 DU BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20006796500018

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif (projet de budget)
voté par nature

BUDGET : CA REGION COMPIEGNE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	57
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	68
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	103
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	138
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	139
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	145
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	147
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	148
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	150
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	151
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	152
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	153
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	154
A4 - Etat des provisions	156
A5 - Etalement des provisions	157
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	158
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	159
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	161
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	162
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	163
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	164
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	165
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	166
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	167
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	168
A8 - Etat des charges transférées	169
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	170
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	172
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	177
A10.3 - Opérations liées aux cessions	178
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	179
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	180
A11 - Etat des travaux en régie	181
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	183

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	184
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	185
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	186
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	187
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	188
B1.6 - Etat des engagements reçus	189

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	193
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	194
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	195
C1.2 - Actions de formation des élus	199
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	200
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	202
C3.2 - Liste des établissements publics créés	203
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	204
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	205
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	206
C3.6 - Identification des flux croisés	210
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	211
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	212
D2 - Arrêté et signatures	213

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE CA REGION COMPIEGNE
-------------------	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	544.25	
2	Produit des impositions directes/population	488.81	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	683.72	
4	Dépenses d'équipement brut/population	101.56	
5	Encours de dette/population	297.23	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	111.46	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.84	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.15	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.43	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	51 884 180,65	G	60 097 491,90
	Section d'investissement	B	14 986 932,51	H	9 442 103,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	10 751 979,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	3 051 583,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	69 922 696,78	= G+H+I+J	80 291 575,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 949 540,38	L	3 148 044,19
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 949 540,38	= K+L	3 148 044,19
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	51 884 180,65	= G+I+K	70 849 471,09
	Section d'investissement	= B+D+F	21 988 056,51	= H+J+L	12 590 148,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	73 872 237,16	= G+H+I+J+K+L	83 439 619,25

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 949 540,38	L 3 148 044,19
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 148 044,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	646 720,93	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
1004	Opération d'équipement n° 1004	1 026 174,61	
1005	Opération d'équipement n° 1005	42 710,30	
1007	Opération d'équipement n° 1007	46 492,87	
1012	Opération d'équipement n° 1012	400 000,00	
1013	Opération d'équipement n° 1013	7 690,20	
901	Opération d'équipement n° 901	449 708,95	
902	Opération d'équipement n° 902	2 490,52	
903	Opération d'équipement n° 903	439 248,52	
909	Opération d'équipement n° 909	9 700,00	
925	Opération d'équipement n° 925	24 654,23	
947	Opération d'équipement n° 947	4 800,00	
955	Opération d'équipement n° 955	605 557,65	
971	Opération d'équipement n° 971	57 117,33	
978	Opération d'équipement n° 978	115 610,45	
979	Opération d'équipement n° 979	68 052,82	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45413	Opération pour compte de tiers n° 3 - PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR, BÉTHISY-SAINT-PIERRE (2)	2 811,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 877 174,81	5 962 292,52	1 734 636,60	0,00	2 180 245,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 060 542,99	9 479 773,94	120 925,05	0,00	459 844,00
014	Atténuations de produits	21 602 256,00	21 537 745,00	0,00	0,00	64 511,00
65	Autres charges de gestion courante	5 825 954,00	5 410 208,94	29 000,00	0,00	386 745,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		47 365 927,80	42 390 020,40	1 884 561,65	0,00	3 091 345,75
66	Charges financières	876 000,00	732 218,24	134 635,90	0,00	9 145,86
67	Charges exceptionnelles	2 267 662,23	1 662 933,86	0,00	0,00	604 728,37
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	74 200,85	74 200,85			0,00
022	Dépenses imprévues	300 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 883 790,88	44 859 373,35	2 019 197,55	0,00	4 005 219,98
023	Virement à la section d'investissement (2)	11 798 559,33				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 005 609,75	5 005 609,75			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 804 169,08	5 005 609,75			11 798 559,33
TOTAL		67 687 959,96	49 864 983,10	2 019 197,55	0,00	15 803 779,31
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	17 273,96	0,00	0,00	-17 273,96
70	Produits services, domaine et ventes div	3 369 229,85	3 276 261,42	286 450,05	0,00	-193 481,62
73	Impôts et taxes	39 949 446,17	42 103 675,69	0,00	0,00	-2 154 229,52
74	Dotations et participations	11 735 183,26	12 176 734,55	0,00	0,00	-441 551,29
75	Autres produits de gestion courante	677 000,00	677 656,20	0,00	0,00	-656,20
Total des recettes de gestion courante		55 730 859,28	58 251 601,82	286 450,05	0,00	-2 807 192,59
76	Produits financiers	0,00	118,36	0,00	0,00	-118,36
77	Produits exceptionnels	0,00	354 200,18	0,00	0,00	-354 200,18
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		55 730 859,28	58 605 920,36	286 450,05	0,00	-3 161 511,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 205 121,49	1 205 121,49			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 205 121,49	1 205 121,49			0,00
TOTAL		56 935 980,77	59 811 041,85	286 450,05	0,00	-3 161 511,13
Pour information		(3) 10 751 979,19				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 757 879,78	2 157 635,47	646 720,93	1 953 523,38
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	17 566 487,80	8 744 619,36	3 300 008,45	5 521 859,99
	Total des dépenses d'équipement	22 324 367,58	10 902 254,83	3 946 729,38	7 475 383,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 894 911,86	2 876 745,19	0,00	18 166,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 894 911,86	2 876 745,19	0,00	18 166,67
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	20 622,00	2 811,00	2 811,00	15 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 239 901,44	13 781 811,02	3 949 540,38	7 508 550,04
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 205 121,49	1 205 121,49		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 205 121,49	1 205 121,49		0,00
	TOTAL	26 445 022,93	14 986 932,51	3 949 540,38	7 508 550,04
	Pour information	(2) 3 051 583,62			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 236 019,13	2 366 327,74	3 148 044,19	721 647,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 907 568,35	0,00	0,00	2 907 568,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 143 587,48	2 366 327,74	3 148 044,19	3 629 215,55
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 537 204,00	739 642,49	0,00	797 561,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 330 523,99	1 330 523,99	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	656 500,00		0,00	
	Total des recettes financières	3 528 227,99	2 070 166,48	0,00	1 458 061,51
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	20 622,00	0,00	0,00	20 622,00
	Total des recettes réelles d'investissement	12 692 437,47	4 436 494,22	3 148 044,19	5 107 899,06
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	11 798 559,33			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 005 609,75	5 005 609,75		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 804 169,08	5 005 609,75		11 798 559,33
	TOTAL	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 023
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 0,00	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 696 929,12		7 696 929,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 600 698,99		9 600 698,99
014	Atténuations de produits	21 537 745,00		21 537 745,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 439 208,94		5 439 208,94
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	866 854,14	0,00	866 854,14
67	Charges exceptionnelles	1 662 933,86	0,00	1 662 933,86
68	Dot. aux amortissements et provisions	74 200,85	5 005 609,75	5 079 810,60
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		46 878 570,90	5 005 609,75	51 884 180,65
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	453 747,95	453 747,95
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 876 745,19	0,00	2 876 745,19
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	8 744 619,36		8 744 619,36
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		751 373,54	751 373,54
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 157 635,47	0,00	2 157 635,47
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	2 811,00	0,00	2 811,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		13 781 811,02	1 205 121,49	14 986 932,51
Pour information				3 051 583,62
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				3 051 583,62

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 273,96		17 273,96
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 562 711,47		3 562 711,47
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	42 103 675,69		42 103 675,69
74	Dotations et participations	12 176 734,55		12 176 734,55
75	Autres produits de gestion courante	677 656,20	0,00	677 656,20
76	Produits financiers	118,36	0,00	118,36
77	Produits exceptionnels	354 200,18	1 205 121,49	1 559 321,67
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	58 892 370,41	1 205 121,49	60 097 491,90
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			10 751 979,19

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	739 642,49	0,00	739 642,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 330 523,99		1 330 523,99
13	Subventions d'investissement	2 366 327,74	0,00	2 366 327,74
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 005 609,75	5 005 609,75
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	4 436 494,22	5 005 609,75	9 442 103,97
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 877 174,81	5 962 292,52	1 734 636,60	0,00	2 180 245,69
60611	Eau et assainissement	14 000,00	10 539,02	233,83	0,00	3 227,15
60612	Energie - Electricité	255 550,00	188 796,87	66 721,00	0,00	32,13
60613	Chauffage urbain	74 200,00	58 895,05	9 657,01	0,00	5 647,94
60618	Autres fournitures non stockables	2 370,00	0,00	2 370,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	5 000,00	3 304,44	0,00	0,00	1 695,56
60622	Carburants	43 871,09	43 070,96	616,43	0,00	183,70
60623	Alimentation	28 245,50	14 707,85	5 976,24	0,00	7 561,41
60624	Produits de traitement	33 600,00	29 899,20	2 083,20	0,00	1 617,60
60631	Fournitures d'entretien	10 242,69	7 643,54	2 398,57	0,00	200,58
60632	Fournitures de petit équipement	95 152,71	51 494,80	7 407,47	0,00	36 250,44
60636	Vêtements de travail	11 280,00	3 160,39	133,80	0,00	7 985,81
6064	Fournitures administratives	47 968,20	29 119,87	14 415,92	0,00	4 432,41
6068	Autres matières et fournitures	9 313,03	8 452,12	0,00	0,00	860,91
611	Contrats de prestations de services	2 099 354,37	1 292 728,70	460 992,06	0,00	345 633,61
6132	Locations immobilières	830 820,00	368 574,49	440 760,73	0,00	21 484,78
6135	Locations mobilières	199 350,00	166 961,82	24 016,08	0,00	8 372,10
614	Charges locatives et de copropriété	66 267,95	63 413,23	2 854,72	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	40 800,00	14 000,00	2 147,00	0,00	24 653,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	72 900,00	0,00	0,00	0,00	72 900,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	133 400,00	102 035,54	0,00	0,00	31 364,46
615231	Entretien, réparations voiries	415 000,00	340 432,13	82 798,84	0,00	-8 230,97
615232	Entretien, réparations réseaux	530 000,00	383 380,93	50 663,35	0,00	95 955,72
61551	Entretien matériel roulant	21 541,47	16 953,76	0,00	0,00	4 587,71
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 200,00	524,49	3 462,77	0,00	6 212,74
6156	Maintenance	934 426,50	700 544,05	188 992,30	0,00	44 890,15
6161	Multirisques	254 425,00	232 720,63	0,00	0,00	21 704,37
6168	Autres primes d'assurance	4 880,96	4 206,54	0,00	0,00	674,42
617	Etudes et recherches	295 850,00	65 642,76	11 738,00	0,00	218 469,24
6182	Documentation générale et technique	41 836,49	32 934,57	4 551,52	0,00	4 350,40
6184	Versements à des organismes de formation	162 037,00	88 906,61	22 325,98	0,00	50 804,41
6185	Frais de colloques et de séminaires	39 317,00	1 305,00	11 577,40	0,00	26 434,60
6188	Autres frais divers	557 953,91	216 353,09	74 257,39	0,00	267 343,43
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	950,00	0,00	0,00	0,00	950,00
6226	Honoraires	595 084,00	187 286,24	129 888,00	0,00	277 909,76
6227	Frais d'actes et de contentieux	73 400,00	33 270,00	5 505,00	0,00	34 625,00
6228	Divers	2 050,00	1 688,70	0,00	0,00	361,30
6231	Annonces et insertions	59 670,00	17 224,10	3 606,70	0,00	38 839,20
6232	Fêtes et cérémonies	20 050,00	5 613,30	3 243,19	0,00	11 193,51
6233	Foires et expositions	5 010,00	4 866,00	0,00	0,00	144,00
6236	Catalogues et imprimés	176 983,80	98 538,50	4 110,76	0,00	74 334,54
6237	Publications	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6238	Divers	65 402,81	54 580,87	378,00	0,00	10 443,94
6241	Transports de biens	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6247	Transports collectifs	3 770,00	1 219,00	0,00	0,00	2 551,00
6248	Divers	20 320,00	11 655,08	0,00	0,00	8 664,92
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	13 482,76	6 470,02	259,42	0,00	6 753,32
6257	Réceptions	25 777,80	14 680,30	449,00	0,00	10 648,50
6261	Frais d'affranchissement	28 560,00	20 336,88	6 557,60	0,00	1 665,52
6262	Frais de télécommunications	456 900,00	68 434,46	31 451,99	0,00	357 013,55
627	Services bancaires et assimilés	1 050,00	24,13	0,00	0,00	1 025,87
6281	Concours divers (cotisations)	422 042,86	401 402,86	20 640,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	40 578,00	32 766,95	4 380,25	0,00	3 430,80
6283	Frais de nettoyage des locaux	61 382,00	47 287,32	5 972,08	0,00	8 122,60
6284	Redevances pour services rendus	21 360,00	6 994,35	1 939,69	0,00	12 425,96
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	212 000,00	189 603,54	19 648,00	0,00	2 748,46
62878	Remb. frais à d'autres organismes	271,38	271,38	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 700,00	2 565,10	120,00	0,00	1 014,90
63512	Taxes foncières	210 001,64	206 666,33	3 335,31	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	7 512,00	7 512,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 211,89	632,66	0,00	0,00	579,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 060 542,99	9 479 773,94	120 925,05	0,00	459 844,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	375 000,00	231 968,34	120 396,98	0,00	22 634,68
6218	Autre personnel extérieur	40 350,00	24 145,51	0,00	0,00	16 204,49
6331	Versement mobilité	50 176,64	32 008,20	0,00	0,00	18 168,44
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	27 880,20	26 564,81	0,00	0,00	1 315,39



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)			
			Mandats émis	Charges rattachées	Crédits réalisés au 31/12	Crédits annulés
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	109 667,63	102 455,09	0,00	0,00	7 212,54
64111	Rémunération principale titulaires	3 217 751,86	3 361 598,85	0,00	0,00	-143 846,99
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	95 623,62	82 519,72	0,00	0,00	13 103,90
64118	Autres indemnités titulaires	1 228 269,44	1 027 150,82	0,00	0,00	201 118,62
64131	Rémunérations non tit.	2 367 892,03	2 959 307,05	0,00	0,00	-591 415,02
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	22 955,62	0,00	0,00	-22 955,62
64168	Autres emplois d'insertion	39 019,94	18 398,20	0,00	0,00	20 621,74
6417	Rémunérations des apprentis	67 733,96	84 425,67	0,00	0,00	-16 691,71
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 167 885,94	313 078,73	0,00	0,00	854 807,21
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 156 864,21	1 076 864,48	0,00	0,00	79 999,73
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	94 771,80	91 467,88	0,00	0,00	3 303,92
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	6 007,71	0,00	0,00	-6 007,71
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	778,94	0,00	0,00	0,00	778,94
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 169,80	12 033,45	0,00	0,00	136,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 250,00	345,64	528,07	0,00	1 376,29
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00	6 478,17	0,00	0,00	-1 478,17
6488	Autres charges	1 456,98	0,00	0,00	0,00	1 456,98
014	Atténuations de produits	21 602 256,00	21 537 745,00	0,00	0,00	64 511,00
7391178	Autres restituit* dégrèvt contrib. direct	80 000,00	15 492,00	0,00	0,00	64 508,00
739211	Attributions de compensation	16 741 626,00	16 741 626,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 556 460,00	1 556 457,00	0,00	0,00	3,00
739221	FNGIR	1 542 941,00	1 542 941,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 681 229,00	1 681 229,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 825 954,00	5 410 208,94	29 000,00	0,00	386 745,06
6531	Indemnités	283 000,00	311 654,21	0,00	0,00	-28 654,21
6533	Cotisations de retraite	37 500,00	26 618,71	0,00	0,00	10 881,29
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	79 500,00	68 835,21	0,00	0,00	10 664,79
6535	Formation	6 600,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	578,18	0,00	0,00	-578,18
6541	Créances admises en non-valeur	32 500,00	3 890,70	0,00	0,00	28 609,30
6542	Créances éteintes	37 500,00	37 425,83	0,00	0,00	74,17
6553	Service d'incendie	3 739 931,00	3 739 931,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	440 000,00	434 963,68	0,00	0,00	5 036,32
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	204 000,00	143 619,39	0,00	0,00	60 380,61
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	965 423,00	642 690,03	29 000,00	0,00	293 732,97
65888	Autres	0,00	2,00	0,00	0,00	-2,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		47 365 927,80	42 390 020,40	1 884 561,65	0,00	3 091 345,75
66	Charges financières (b)	876 000,00	732 218,24	134 635,90	0,00	9 145,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	860 000,00	854 683,48	0,00	0,00	5 316,52
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	16 000,00	-122 465,24	134 635,90	0,00	3 829,34
67	Charges exceptionnelles (c)	2 267 662,23	1 662 933,86	0,00	0,00	604 728,37
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6714	Bourses et prix	3 200,00	491,04	0,00	0,00	2 708,96
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	210 000,00	16 975,12	0,00	0,00	193 024,88
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	2 024 462,23	1 644 140,82	0,00	0,00	380 321,41
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 326,88	0,00	0,00	-1 326,88
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	74 200,85	74 200,85	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	74 200,85	74 200,85	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	300 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		50 883 790,88	44 859 373,35	2 019 197,55	0,00	4 005 219,98
023	Virement à la section d'investissement	11 798 559,33	0,00			11 798 559,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 005 609,75	5 005 609,75			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 005 609,75	5 005 609,75			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 804 169,08	5 005 609,75			11 798 559,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 804 169,08	5 005 609,75			11 798 559,33
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 687 959,96	49 864 983,10	2 019 197,55	0,00	15 803 779,31
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	134 635,90
Montant des ICNE de l'exercice N-1	122 465,24
= Différence ICNE N – ICNE N-1	12 170,66

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	17 273,96	0,00	0,00	-17 273,96
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	17 273,96	0,00	0,00	-17 273,96
70	Produits services, domaine et ventes div	3 369 229,85	3 276 261,42	286 450,05	0,00	-193 481,62
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	235,13	0,00	0,00	-235,13
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	1 739 000,00	1 971 475,69	203 697,86	0,00	-436 173,55
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	88 000,00	96 433,27	0,00	0,00	-8 433,27
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	382 000,00	378 640,00	0,00	0,00	3 360,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	986 387,50	629 305,73	82 752,19	0,00	274 329,58
70878	Remb. frais par d'autres redevables	167 326,00	195 713,42	0,00	0,00	-28 387,42
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 516,35	4 458,18	0,00	0,00	2 058,17
73	Impôts et taxes	39 949 446,17	42 103 675,69	0,00	0,00	-2 154 229,52
73111	Impôts directs locaux	12 664 593,00	13 634 121,00	0,00	0,00	-969 528,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 669 373,00	2 022 446,00	0,00	0,00	-353 073,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	542 897,17	497 426,00	0,00	0,00	45 471,17
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	48 372,00	0,00	0,00	-48 372,00
73211	Attribution de compensation	84 711,00	84 711,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	800 000,00	800 378,00	0,00	0,00	-378,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	171 600,00	183 449,02	0,00	0,00	-11 849,02
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	343 000,00	336 812,67	0,00	0,00	6 187,33
7382	Fraction de TVA	23 673 272,00	24 495 960,00	0,00	0,00	-822 688,00
74	Dotations et participations	11 735 183,26	12 176 734,55	0,00	0,00	-441 551,29
74124	Dotation d'intercommunalité	1 375 248,00	1 346 024,00	0,00	0,00	29 224,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	6 491 402,00	6 501 867,00	0,00	0,00	-10 465,00
744	FCTVA	31 774,54	97 123,01	0,00	0,00	-65 348,47
74711	Participat° Etat emploi jeunes	0,00	6 726,25	0,00	0,00	-6 726,25
74718	Autres participations Etat	49 800,00	238 200,00	0,00	0,00	-188 400,00
7472	Participat° Régions	155 000,00	354,01	0,00	0,00	154 645,99
7473	Participat° Départements	8 000,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
7478	Participat° Autres organismes	128 070,00	120 742,18	0,00	0,00	7 327,82
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	0,00	19 700,10	0,00	0,00	-19 700,10
74832	Attribution du fonds départemental TP	18 368,72	0,00	0,00	0,00	18 368,72
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 477 520,00	3 830 981,00	0,00	0,00	-353 461,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	11 017,00	0,00	0,00	-11 017,00
75	Autres produits de gestion courante	677 000,00	677 656,20	0,00	0,00	-656,20
752	Revenus des immeubles	490 000,00	454 003,33	0,00	0,00	35 996,67
757	Redevances versées par fermiers, conces.	167 000,00	179 306,28	0,00	0,00	-12 306,28
7588	Autres produits div. de gestion courante	20 000,00	44 346,59	0,00	0,00	-24 346,59
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		55 730 859,28	58 251 601,82	286 450,05	0,00	-2 807 192,59
76	Produits financiers (b)	0,00	118,36	0,00	0,00	-118,36
761	Produits de participations	0,00	118,36	0,00	0,00	-118,36
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	354 200,18	0,00	0,00	-354 200,18
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	325 249,70	0,00	0,00	-325 249,70
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	18 059,93	0,00	0,00	-18 059,93
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	10 890,55	0,00	0,00	-10 890,55
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		55 730 859,28	58 605 920,36	286 450,05	0,00	-3 161 511,13
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 205 121,49	1 205 121,49			0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	751 373,54	751 373,54			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	453 747,95	453 747,95			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 205 121,49	1 205 121,49			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		56 935 980,77	59 811 041,85	286 450,05	0,00	-3 161 511,13
Pour information		10 751 979,19				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N – ICNE N-1




- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	4 757 879,78	2 157 635,47	646 720,93	1 953 523,38
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	374 400,00	116 007,00	0,00	258 393,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 081 604,38	824 776,69	594 841,43	661 986,26
2041632	ADM : Bâtiments, installations	297 627,40	198 901,69	0,00	98 725,71
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 738 520,00	945 219,09	0,00	793 300,91
20422	Privé : Bâtiments, installations	265 728,00	72 731,00	51 879,50	141 117,50
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
1001	Opération d'équipement n° 1001 (2)	20 905,80	6 095,67	0,00	14 810,13
1002	Opération d'équipement n° 1002 (2)	46 256,00	269,03	0,00	45 986,97
1003	Opération d'équipement n° 1003 (2)	3 008,00	2 528,06	0,00	479,94
1004	Opération d'équipement n° 1004 (2)	2 401 575,07	834 265,63	1 026 174,61	541 134,83
1005	Opération d'équipement n° 1005 (2)	632 775,72	498 193,57	42 710,30	91 871,85
1006	Opération d'équipement n° 1006 (2)	1 017 000,00	602 123,22	0,00	414 876,78
1007	Opération d'équipement n° 1007 (2)	1 084 995,30	870 765,21	46 492,87	167 737,22
1008	Opération d'équipement n° 1008 (2)	45 051,20	44 579,68	0,00	471,52
1010	Opération d'équipement n° 1010 (2)	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
1011	Opération d'équipement n° 1011 (2)	139 521,00	139 521,00	0,00	0,00
1012	Opération d'équipement n° 1012 (2)	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00
1013	Opération d'équipement n° 1013 (2)	200 000,00	98 522,87	7 690,20	93 786,93
901	Opération d'équipement n° 901 (2)	2 316 411,04	1 012 338,69	449 708,95	854 363,40
902	Opération d'équipement n° 902 (2)	218 261,22	4 928,34	2 490,52	210 842,36
903	Opération d'équipement n° 903 (2)	688 245,88	248 995,62	439 248,52	1,74
909	Opération d'équipement n° 909 (2)	127 785,61	57 217,06	9 700,00	60 868,55
923	Opération d'équipement n° 923 (2)	2 412,00	2 412,00	0,00	0,00
925	Opération d'équipement n° 925 (2)	431 852,23	0,00	24 654,23	407 198,00
941	Opération d'équipement n° 941 (2)	6 000,00	2 916,00	0,00	3 084,00
947	Opération d'équipement n° 947 (2)	542 993,00	136 878,00	4 800,00	401 315,00
955	Opération d'équipement n° 955 (2)	675 369,33	69 809,63	605 557,65	2,05
961	Opération d'équipement n° 961 (2)	8,86	8,86	0,00	0,00
962	Opération d'équipement n° 962 (2)	77 680,00	8 160,00	0,00	69 520,00
971	Opération d'équipement n° 971 (2)	533 287,60	455 991,20	57 117,33	20 179,07
972	Opération d'équipement n° 972 (2)	3 705,60	0,00	0,00	3 705,60
974	Opération d'équipement n° 974 (2)	38 334,48	8 334,48	0,00	30 000,00
975	Opération d'équipement n° 975 (2)	676 000,00	0,00	0,00	676 000,00
978	Opération d'équipement n° 978 (2)	566 122,63	332 500,89	115 610,45	118 011,29
979	Opération d'équipement n° 979 (2)	820 458,13	414 171,54	68 052,82	338 233,77
994	Opération d'équipement n° 994 (2)	3 674 400,00	2 862 138,53	0,00	812 261,47
995	Opération d'équipement n° 995 (2)	133 368,00	24 954,58	0,00	108 413,42
996	Opération d'équipement n° 996 (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
997	Opération d'équipement n° 997 (2)	6 704,10	0,00	0,00	6 704,10
998	Opération d'équipement n° 998 (2)	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
999	Opération d'équipement n° 999 (2)	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
Total des dépenses d'équipement		22 324 367,58	10 902 254,83	3 946 729,38	7 475 383,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 894 911,86	2 876 745,19	0,00	18 166,67
1641	Emprunts en euros	2 894 411,86	2 876 245,19	0,00	18 166,67
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 894 911,86	2 876 745,19	0,00	18 166,67
45411	PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE (3)	9 378,00	0,00	0,00	9 378,00
45413	PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR, BÉTHISY-SAINT-PIERRE (3)	11 244,00	2 811,00	2 811,00	5 622,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		20 622,00	2 811,00	2 811,00	15 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		25 239 901,44	13 781 811,02	3 949 540,38	7 508 550,04

Envoyé en préfecture le 24/06/2024 023
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE


Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 205 121,49	1 205 121,49		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 205 121,49	1 205 121,49		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	216 770,00	216 770,00		0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	60 358,64	60 358,64		0,00
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	121 949,67	121 949,67		0,00
139141	Sub. transf cpte résultat. Communes du GFP	5 891,73	5 891,73		0,00
139158	Sub. transf cpte résultat. Autres groupes	266,91	266,91		0,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	17 771,00	17 771,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	30 740,00	30 740,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	751 373,54	751 373,54		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 205 121,49	1 205 121,49		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		26 445 022,93	14 986 932,51	3 949 540,38	7 508 550,04
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		3 051 583,62			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 236 019,13	2 366 327,74	3 148 044,19	721 647,20
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	1 014 591,30	215 193,74	101 831,35	697 566,21
1312	Subv. transf. Régions	2 066 249,66	1 563 222,22	839 518,44	-336 491,00
1313	Subv. transf. Départements	1 554 862,56	341 170,00	1 348 965,77	-135 273,21
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	1 023,40	0,00	-1 023,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 450 315,61	245 718,38	857 728,63	346 868,60
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 907 568,35	0,00	0,00	2 907 568,35
1641	Emprunts en euros	2 907 568,35	0,00	0,00	2 907 568,35
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 143 587,48	2 366 327,74	3 148 044,19	3 629 215,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 867 727,99	2 070 166,48	0,00	797 561,51
10222	FCTVA	1 537 204,00	739 642,49	0,00	797 561,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 330 523,99	1 330 523,99	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	656 500,00		0,00	
Total des recettes financières		3 528 227,99	2 070 166,48	0,00	1 458 061,51
45421	PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE (2)	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
45423	PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR, BÉTHISY-SAINT-PIERRE (2)	5 622,00	0,00	0,00	5 622,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		20 622,00	0,00	0,00	20 622,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		12 692 437,47	4 436 494,22	3 148 044,19	5 107 899,06
021	Virement de la sect° de fonctionnement	11 798 559,33			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 005 609,75	5 005 609,75		0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	206 391,24	206 391,24		0,00
28031	Frais d'études	60 413,00	60 413,00		0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	197 784,28	197 784,28		0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 037 746,60	1 037 746,60		0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	147 791,17	147 791,17		0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	593,00	593,00		0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	589 072,40	589 072,40		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	46 842,00	46 842,00		0,00
28041632	ADM : Bâtiments, installations	76 863,46	76 863,46		0,00
28041633	ADM : Projet infrastructure	298 823,31	298 823,31		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	179 974,70	179 974,70		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	123 398,38	123 398,38		0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	45 770,00	45 770,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	377 084,84	377 084,84		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	829,00	829,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	224 019,99	224 019,99		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	407 376,97	407 376,97		0,00
28138	Autres constructions	23 234,00	23 234,00		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	174 391,79	174 391,79		0,00
28151	Réseaux de voirie	14 863,77	14 863,77		0,00



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits
28152	Installations de voirie	185 919,00	185 919,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	9 957,00	9 957,00		0,00
281538	Autres réseaux	18 067,00	18 067,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 409,58	7 409,58		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	475,00	475,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	126 514,03	126 514,03		0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 443,00	1 443,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	13 033,00	13 033,00		0,00
28182	Matériel de transport	32 265,00	32 265,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	192 320,52	192 320,52		0,00
28184	Mobilier	45 923,05	45 923,05		0,00
28188	Autres immo. corporelles	139 019,67	139 019,67		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		16 804 169,08	5 005 609,75		11 798 559,33
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 804 169,08	5 005 609,75		11 798 559,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1001 (1)
LIBELLE : EMM MAISON DES PROJETS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		20 905,80	A 6 095,67	0,00	14 810,13	B 751 256,35
20	Immobilisations incorporelles	600,00	498,00	0,00	102,00	6 387,60
2031	Frais d'études	600,00	498,00	0,00	102,00	6 387,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 305,80	5 597,67	0,00	14 708,13	744 334,75
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	636 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 105,80	1 105,80	0,00	0,00	15 745,15
2138	Autres constructions	19 200,00	4 491,87	0,00	14 708,13	79 212,86
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	13 376,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	534,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	534,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		200 107,00	C 1 860,00	383 827,00	-185 580,00	D 256 360,00
13	Subventions d'investissement	200 107,00	1 860,00	383 827,00	-185 580,00	256 360,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	25 200,00	0,00	0,00	25 200,00	100 800,00
1312	Subv. transf. Régions	154 607,00	0,00	154 607,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	20 300,00	1 860,00	229 220,00	-210 780,00	155 560,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 235,67	D - B	-494 896,35

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1002 (1)
LIBELLE : PAVILLON ENTREE EEM

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		46 256,00	A 269,03	0,00	45 986,97	B 859 342,57
20	Immobilisations incorporelles	7 260,00	0,00	0,00	7 260,00	0,00
2031	Frais d'études	7 260,00	0,00	0,00	7 260,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 996,00	269,03	0,00	38 726,97	859 342,57
2115	Terrains bâtis	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	18 996,00	269,03	0,00	18 726,97	847 170,25
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	12 172,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		156 236,66	C 0,00	136 986,66	19 250,00	D 161 050,00
13	Subventions d'investissement	156 236,66	0,00	136 986,66	19 250,00	161 050,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	19 250,00	0,00	0,00	19 250,00	8 250,00
1313	Subv. transf. Départements	136 986,66	0,00	136 986,66	0,00	152 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-269,03	D - B	-698 292,57

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1003 (1)
LIBELLE : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 008,00	A 2 528,06	0,00	479,94	B 457 446,84
20	Immobilisations incorporelles	1 008,00	1 008,00	0,00	0,00	1 980,00
2031	Frais d'études	1 008,00	1 008,00	0,00	0,00	1 980,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	1 520,06	0,00	479,94	455 466,84
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	340 878,84
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	15 240,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	11 393,16
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	1 520,06	0,00	479,94	2 954,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	64 305,66	C 0,00	64 305,66	0,00	D 213 600,00
13	Subventions d'investissement	64 305,66	0,00	64 305,66	0,00
1312	Subv. transf. Régions	64 305,66	0,00	64 305,66	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 528,06	D - B	-243 846,84

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1004 (1)
LIBELLE : PLAN VELO

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 401 575,07	A 834 265,63	1 026 174,61	541 134,83	B 2 132 747,62
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	144 136,00	37 036,80	0,00	107 099,20	72 969,60
2152	Installations de voirie	144 136,00	37 036,80	0,00	107 099,20	72 969,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 257 439,07	797 228,83	1 026 174,61	434 035,63	2 059 778,02
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 257 439,07	797 228,83	1 026 174,61	434 035,63	2 059 778,02

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 452 643,13	C 291 766,22	725 814,40	435 062,51	D 333 166,22
13	Subventions d'investissement	1 452 643,13	291 766,22	725 814,40	435 062,51	333 166,22
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	661 136,00	192 000,00	0,00	469 136,00	192 000,00
1313	Subv. transf. Départements	551 474,00	12 580,00	300 645,11	238 248,89	12 580,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	240 033,13	87 186,22	425 169,29	-272 322,38	128 586,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-542 499,41	D - B	-1 799 581,40

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1005 (1)
LIBELLE : BMX INTERNATIONAL

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		632 775,72	A 498 193,57	42 710,30	91 871,85	B 3 382 451,05
20	Immobilisations incorporelles	20 400,00	20 400,00	0,00	0,00	231 156,00
2031	Frais d'études	20 400,00	20 400,00	0,00	0,00	231 156,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 278,00	1 278,00	0,00	0,00	2 114,78
2188	Autres immobilisations corporelles	1 278,00	1 278,00	0,00	0,00	2 114,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	611 097,72	476 515,57	42 710,30	91 871,85	3 149 180,27
2313	Constructions	611 097,72	476 515,57	42 710,30	91 871,85	3 149 180,27

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 511 095,00	C 618 160,22	892 934,78	0,00	D 1 038 700,22
13	Subventions d'investissement	1 511 095,00	618 160,22	892 934,78	0,00	1 038 700,22
1312	Subv. transf. Régions	931 635,00	618 160,22	313 474,78	0,00	618 160,22
1313	Subv. transf. Départements	579 460,00	0,00	579 460,00	0,00	420 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	119 966,65	D - B	-2 343 750,83

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1006 (1)
LIBELLE : PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d Amiens)

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 017 000,00	A 602 123,22	0,00	414 876,78	B 602 123,22
20	Immobilisations incorporelles	23 432,27	1 555,49	0,00	21 876,78	1 555,49
2031	Frais d'études	23 432,27	1 555,49	0,00	21 876,78	1 555,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	993 567,73	600 567,73	0,00	393 000,00	600 567,73
2115	Terrains bâtis	600 567,73	600 567,73	0,00	0,00	600 567,73
2135	Installations générales, agencements	393 000,00	0,00	0,00	393 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		150 000,00	C 0,00	0,00	150 000,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-602 123,22	D - B	-602 123,22

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1007 (1)
LIBELLE : ECOLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 084 995,30	A 870 765,21	46 492,87	167 737,22	B 1 656 144,23
20	Immobilisations incorporelles	95 296,20	36 022,44	4 485,01	54 788,75	119 201,10
2031	Frais d'études	95 296,20	36 022,44	4 485,01	54 788,75	119 201,10
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 299,10	0,00	0,00	9 299,10	33 030,41
2135	Installations générales, agencements	9 299,10	0,00	0,00	9 299,10	33 030,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	980 400,00	834 742,77	42 007,86	103 649,37	1 503 912,72
2313	Constructions	980 400,00	834 742,77	42 007,86	103 649,37	1 503 912,72

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		564 406,87	C 42 760,00	39 200,00	482 446,87	D 101 310,00
13	Subventions d'investissement	564 406,87	42 760,00	39 200,00	482 446,87	101 310,00
1313	Subv. transf. Départements	43 250,00	42 760,00	0,00	490,00	84 510,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	521 156,87	0,00	39 200,00	481 956,87	16 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-828 005,21	D - B	-1 554 834,23

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1008 (1)
LIBELLE : EVENEMENTIEL

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		45 051,20	A 44 579,68	0,00	471,52	B 291 301,97
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 051,20	44 579,68	0,00	471,52	291 301,97
21533	Réseaux câblés	419,10	419,10	0,00	0,00	419,10
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 083,00	1 081,74	0,00	1,26	8 710,92
2182	Matériel de transport	11 768,40	11 760,00	0,00	8,40	35 052,28
2184	Mobilier	652,36	646,00	0,00	6,36	75 876,29
2188	Autres immobilisations corporelles	31 128,34	30 672,84	0,00	455,50	171 243,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-44 579,68	D - B	-291 301,97

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1010 (1)
LIBELLE : ANRU 2

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		12 000,00	A 0,00	0,00	12 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
2031	Frais d'études	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1011 (1)

LIBELLE : PISTES PPP: Rénovation des pistes ynthétiques intérieures et extérieures

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		139 521,00	A 139 521,00	0,00	0,00	B 731 290,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	139 521,00	139 521,00	0,00	0,00	731 290,63
2315	Installat°, matériel et outillage techni	139 521,00	139 521,00	0,00	0,00	731 290,63

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		239 876,79	C 195 602,16	81 057,62	-36 782,99	D 382 312,16
13	Subventions d'investissement	239 876,79	195 602,16	81 057,62	-36 782,99	382 312,16
1313	Subv. transf. Départements	57 053,90	78 070,00	0,00	-21 016,10	264 780,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	182 822,89	117 532,16	81 057,62	-15 766,89	117 532,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	56 081,16	D - B	-348 978,47

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1012 (1)
LIBELLE : TRAVAUX ECONOMIE D ENERGIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		400 000,00	A 0,00	400 000,00	0,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1013 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ERP

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		200 000,00	A 98 522,87	7 690,20	93 786,93	B 98 522,87
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	98 522,87	7 690,20	93 786,93	98 522,87
2128	Autres agencements et aménagements	200 000,00	98 522,87	7 690,20	93 786,93	98 522,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-98 522,87	D - B	-98 522,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901 (1)
LIBELLE : SERVICES GENERAUX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 316 411,04	A 1 012 338,69	449 708,95	854 363,40	B 4 926 402,46
20	Immobilisations incorporelles	1 100 677,83	346 091,19	256 700,47	497 886,17	2 211 143,10
202	Frais réalisat° documents urbanisme	134 866,72	8 490,04	840,00	125 536,68	668 331,00
2031	Frais d'études	440 188,00	53 615,35	15 033,30	371 539,35	250 206,46
2051	Concessions, droits similaires	525 623,11	283 985,80	240 827,17	810,14	1 292 605,64
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 072 807,71	645 300,43	191 220,17	236 287,11	2 652 791,97
2128	Autres agencements et aménagements	8 673,00	0,00	0,00	8 673,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	22 377,68	18 851,88	3 540,00	-14,20	74 927,12
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	242 211,66	152 771,36	89 439,50	0,80	622 854,81
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	31 851,43
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	4 758,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	8 712,00
2182	Matériel de transport	42 933,20	19 282,30	15 520,00	8 130,90	190 705,33
2183	Matériel de bureau et informatique	510 366,36	426 133,65	82 438,96	1 793,75	1 507 157,05
2184	Mobilier	26 289,69	16 535,58	281,71	9 472,40	98 615,59
2188	Autres immobilisations corporelles	209 956,12	11 725,66	0,00	198 230,46	113 210,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	142 925,50	20 947,07	1 788,31	120 190,12	62 467,39
2313	Constructions	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	9 273,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	22 925,50	20 947,07	1 788,31	190,12	53 194,39

RECVTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		25 043,00	C 29 360,00	0,00	-4 317,00	D 680 205,28
13	Subventions d'investissement	25 043,00	29 360,00	0,00	-4 317,00	680 205,28
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	29 360,00	0,00	-29 360,00	29 360,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	25 043,00	0,00	0,00	25 043,00	466 360,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	173 684,78
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-982 978,69	D - B	-4 246 197,18

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 902 (1)
LIBELLE : SERVICE INCENDIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		218 261,22	A 4 928,34	2 490,52	210 842,36	B 41 543,58
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	218 261,22	4 928,34	2 490,52	210 842,36	41 543,58
21568	Autres matériels, outillages incendie	218 261,22	4 928,34	2 490,52	210 842,36	41 543,58
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 928,34	D - B	-41 543,58

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 903 (1)
LIBELLE : TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		688 245,88	A 248 995,62	439 248,52	1,74	B 2 301 677,90
20	Immobilisations incorporelles	600 864,88	235 209,48	365 654,40	1,00	996 883,80
2051	Concessions, droits similaires	600 864,88	235 209,48	365 654,40	1,00	996 883,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 381,00	13 786,14	73 594,12	0,74	1 304 794,10
2181	Installat° générales, agencements	87 381,00	13 786,14	73 594,12	0,74	1 156 716,14
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	148 077,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-248 995,62	D - B	-2 301 677,90

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 909 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		127 785,61	A 57 217,06	9 700,00	60 868,55	B 1 828 820,77
20	Immobilisations incorporelles	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	27 720,00
2031	Frais d'études	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	27 720,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	108 900,00	57 217,06	9 700,00	41 982,94	1 170 574,71
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	355 320,00
2128	Autres agencements et aménagements	35 705,20	26 032,08	7 900,00	1 773,12	181 690,98
2135	Installations générales, agencements	18 400,00	0,00	0,00	18 400,00	333 786,42
2138	Autres constructions	37 000,00	13 399,78	1 800,00	21 800,22	146 258,76
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 378,80	1 378,80	0,00	0,00	137 112,15
2188	Autres immobilisations corporelles	16 416,00	16 406,40	0,00	9,60	16 406,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 885,61	0,00	0,00	6 885,61	630 526,06
2313	Constructions	6 885,61	0,00	0,00	6 885,61	630 526,06

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		162 738,00	C 61 413,74	102 654,00	-1 329,74	D 184 795,74
13	Subventions d'investissement	162 738,00	61 413,74	102 654,00	-1 329,74	184 795,74
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	23 193,74	0,00	-23 193,74	37 215,74
1313	Subv. transf. Départements	162 738,00	38 220,00	102 654,00	21 864,00	147 580,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	4 196,68	D - B	-1 644 025,03

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 923 (1)
LIBELLE : TERRAIN BI-CROSS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 412,00	A 2 412,00	0,00	0,00	B 75 108,05
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 412,00	2 412,00	0,00	0,00	75 108,05
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 412,00	2 412,00	0,00	0,00	75 108,05

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 412,00	D - B	-75 108,05

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 925 (1)
LIBELLE : LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		431 852,23	A 0,00	24 654,23	407 198,00	B 280 127,93
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	138 387,52
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	138 387,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	431 852,23	0,00	24 654,23	407 198,00	141 740,41
2158	Autres inst.matériel.outil. techniques	431 852,23	0,00	24 654,23	407 198,00	141 740,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 18 440,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	18 440,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	18 440,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-261 687,93

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 941 (1)
LIBELLE : ECOLE DE LA PRAIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		6 000,00	A 2 916,00	0,00	3 084,00	B 37 855,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	2 916,00	0,00	3 084,00	36 655,50
2135	Installations générales, agencements	6 000,00	2 916,00	0,00	3 084,00	36 655,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C - A	-2 916,00	D - B	-37 855,50

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 947 (1)
LIBELLE : TREMIE PRAIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		542 993,00	A 136 878,00	4 800,00	401 315,00	B 424 496,00
20	Immobilisations incorporelles	542 993,00	136 878,00	4 800,00	401 315,00	424 496,00
2031	Frais d'études	542 993,00	136 878,00	4 800,00	401 315,00	424 496,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		240 659,29	C 0,00	71 701,29	168 958,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	240 659,29	0,00	71 701,29	168 958,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	240 659,29	0,00	71 701,29	168 958,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-136 878,00	D - B	-424 496,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 955 (1)
LIBELLE : VIDEOPROTECTION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		675 369,33	A 69 809,63	605 557,65	2,05	B 1 538 933,49
20	Immobilisations incorporelles	3 375,00	1 070,40	2 304,00	0,60	11 390,40
2051	Concessions, droits similaires	3 375,00	1 070,40	2 304,00	0,60	11 390,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	671 994,33	68 739,23	603 253,65	1,45	1 527 543,09
2135	Installations générales, agencements	449 668,33	66 768,18	382 899,29	0,86	1 060 932,73
2188	Autres immobilisations corporelles	222 326,00	1 971,05	220 354,36	0,59	466 610,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		3 600,00	C 52 800,00	0,00	-49 200,00	D 211 740,00
13	Subventions d'investissement	3 600,00	52 800,00	0,00	-49 200,00	211 740,00
1313	Subv. transf. Départements	3 600,00	52 800,00	0,00	-49 200,00	211 740,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-17 009,63	D - B	-1 327 193,49

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 961 (1)
LIBELLE : VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		8,86	A 8,86	0,00	0,00	B 790 412,34
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 570,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	9 570,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 801,20
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	25 801,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	8,86	8,86	0,00	0,00	755 041,14
2312	Agencements et aménagements de terrains	8,86	8,86	0,00	0,00	530 359,15
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	224 681,99

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		109 005,30	C 41 000,00	408 962,35	-340 957,05	D 139 877,17
13	Subventions d'investissement	109 005,30	41 000,00	408 962,35	-340 957,05	139 877,17
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	109 005,30	0,00	101 831,35	7 173,95	98 877,17
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	307 131,00	-307 131,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	41 000,00	0,00	-41 000,00	41 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	40 991,14	D - B	-650 535,17

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 962 (1)

LIBELLE : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		77 680,00	A 8 160,00	0,00	69 520,00	B 8 160,00
20	Immobilisations incorporelles	62 680,00	8 160,00	0,00	54 520,00	8 160,00
2031	Frais d'études	62 680,00	8 160,00	0,00	54 520,00	8 160,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
2313	Constructions	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-8 160,00	D - B	-8 160,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 971 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DANS LES ZAE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		533 287,60	A 455 991,20	57 117,33	20 179,07	B 1 756 514,39
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	533 287,60	455 991,20	57 117,33	20 179,07	1 756 514,39
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40 000,00	20 308,22	19 201,24	490,54	20 308,22
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	89 707,80
2152	Installations de voirie	443 287,60	428 450,10	1 392,89	13 444,61	1 582 998,42
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	7 232,88	36 523,20	6 243,92	63 499,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-455 991,20	D - B	-1 756 514,39

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 972 (1)
LIBELLE : REQUALIF DE LA ZONE JAUX VENETTE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 705,60	A 0,00	0,00	3 705,60	B 3 102 358,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	53 062,80
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	53 062,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 705,60	0,00	0,00	3 705,60	3 049 296,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 705,60	0,00	0,00	3 705,60	1 529 108,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 520 188,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 114 880,00	0,00	-114 880,00	D 2 579 208,00
13	Subventions d'investissement	0,00	114 880,00	0,00	-114 880,00	1 050 100,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	114 880,00	0,00	-114 880,00	114 880,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	35 220,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 529 108,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 529 108,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	114 880,00	D - B	-523 150,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 974 (1)
LIBELLE : BANQUE ALIMENTAIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		38 334,48	A 8 334,48	0,00	30 000,00	B 204 028,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	38 334,48	8 334,48	0,00	30 000,00	179 395,68
2135	Installations générales, agencements	38 334,48	8 334,48	0,00	30 000,00	179 395,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	24 152,88
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	24 152,88

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 103 485,58
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	103 485,58
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	42 150,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	61 335,58
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-8 334,48	D - B	-100 542,98

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 975 (1)
LIBELLE : 6EME RHC PLATEAU MARGNY

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		676 000,00	A 0,00	0,00	676 000,00	B 232 509,53
20	Immobilisations incorporelles	196 000,00	0,00	0,00	196 000,00	32 496,00
2031	Frais d'études	196 000,00	0,00	0,00	196 000,00	32 496,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00	200 013,53
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	36 972,26
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	72 295,58
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	76 583,23
2188	Autres immobilisations corporelles	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00	14 162,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-232 509,53

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 978 (1)
LIBELLE : GRANDES ECURIES DU ROY

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		566 122,63	A 332 500,89	115 610,45	118 011,29	B 380 591,76
20	Immobilisations incorporelles	160 000,00	0,00	87 894,00	72 106,00	0,00
2031	Frais d'études	160 000,00	0,00	87 894,00	72 106,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	406 122,63	332 500,89	27 716,45	45 905,29	380 591,76
2135	Installations générales, agencements	406 122,63	332 500,89	27 716,45	45 905,29	379 455,95
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C - A	-332 500,89	D - B	-380 591,76

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 979 (1)
LIBELLE : EAUX PLUVIALES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		820 458,13	A 414 171,54	68 052,82	338 233,77	B 1 749 949,49
20	Immobilisations incorporelles	0,00	23 760,00	0,00	-23 760,00	177 570,00
2031	Frais d'études	0,00	23 760,00	0,00	-23 760,00	177 570,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	820 458,13	390 411,54	68 052,82	361 993,77	1 572 379,49
2315	Installat°, matériel et outillage techni	820 458,13	390 411,54	68 052,82	361 993,77	1 568 321,52
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 057,97

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 29 860,04
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	28 080,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	28 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,04
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,04

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-414 171,54	D - B	-1 720 089,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 994 (1)
LIBELLE : RESERVES FONCIERES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 674 400,00	A 2 862 138,53	0,00	812 261,47	B 8 697 090,36
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
2031	Frais d'études	48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 626 400,00	2 862 138,53	0,00	764 261,47	8 697 090,36
2111	Terrains nus	1 826 400,00	1 472 343,80	0,00	354 056,20	5 354 951,42
2115	Terrains bâtis	1 800 000,00	1 389 794,73	0,00	410 205,27	3 342 138,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 1 225 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 225 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 862 138,53	D - B	-7 472 090,36

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 995 (1)
LIBELLE : BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		133 368,00	A 24 954,58	0,00	108 413,42	B 286 786,55
20	Immobilisations incorporelles	133 368,00	24 954,58	0,00	108 413,42	286 786,55
2031	Frais d'études	133 368,00	24 954,58	0,00	108 413,42	286 786,55
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-24 954,58	D - B	-286 786,55

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 996 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT CYCLABLES UTILITAIRES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 241 999,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	677,92
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	677,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	241 321,71
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	241 321,71

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	200 000,00	C 0,00	0,00	200 000,00	D 74 708,18	
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	74 708,18
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	74 708,18
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-167 291,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 997 (1)
LIBELLE : BATIMENT ARCHIVES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		6 704,10	A 0,00	0,00	6 704,10	B 673 513,53
20	Immobilisations incorporelles	5 684,10	0,00	0,00	5 684,10	15 283,50
2031	Frais d'études	5 684,10	0,00	0,00	5 684,10	15 283,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 818,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 818,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 020,00	0,00	0,00	1 020,00	647 412,03
2313	Constructions	1 020,00	0,00	0,00	1 020,00	647 412,03

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 175 470,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	175 470,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	72 500,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	102 970,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -498 043,53

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 998 (1)
LIBELLE : HALLE DE SPORT DE LACROIX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		6 000,00	A 6 000,00	0,00	0,00	B 5 431 563,10
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 575,48
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	3 575,48
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	5 427 987,62
2315	Installat°, matériel et outillage techni	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	2 730 831,67
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 697 155,95

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 156 302,43	C 915 702,00	240 600,43	0,00	D 3 960 857,14
13	Subventions d'investissement	1 156 302,43	915 702,00	240 600,43	0,00	1 328 326,47
1312	Subv. transf. Régions	915 702,00	915 702,00	0,00	0,00	1 018 816,47
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	309 510,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	240 600,43	0,00	240 600,43	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 632 530,67
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 632 530,67

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	909 702,00	D - B	-1 470 705,96

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 999 (1)
LIBELLE : TRAVAUX LIES AUX PROCEDURE DE PERILS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		18 000,00	A 0,00	0,00	18 000,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00
2313	Constructions	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	2 876 745	1 301 847	76 479	1 009 523	24 078	792 186	2 528	0	1 133 957	5 549 014	1 015 454	13 781 811
- Equipements municipaux (2)		1 079 594	73 668	879 681	24 078	697 344	2 528	0	0	5 543 709	444 017	8 744 619
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		222 253	0	129 842	0	94 842	0	0	1 133 957	5 305	571 437	2 157 635
- Opérations financières	2 876 745											2 876 745
Dépenses d'ordre	1 205 121											1 205 121
Solde d'exécution reporté de N-1	3 051 584											3 051 584
Total dépenses	7 133 450	1 301 847	76 479	1 009 523	24 078	792 186	2 528	0	1 133 957	5 549 014	1 015 454	18 038 516
Total recettes	7 075 776	0	52 800	42 760	0	1 831 878	0	0	1 023	437 866	0	9 442 104
Solde d'investissement	-57 674	-1 301 847	-23 679	-966 763	-24 078	1 039 692	-2 528	0	-1 132 934	-5 111 148	-1 015 454	-8 596 412
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	462 042	608 555	196 801	81 512	344 077	0	0	1 880	2 033 841	220 833	3 949 540
Total RAR recettes	0	0	0	39 200	0	1 726 209	64 306	0	0	1 318 329	0	3 148 044
SOLDE RAR investissement	0	-462 042	-608 555	-157 601	-81 511	1 382 132	64 306	0	-1 879	-715 512	-220 833	-801 496

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	27 754 054	13 274 894	3 932 662	47 791	61 379	383 343	476 040	0	0	5 219 361	734 657	51 884 181
Total recettes	65 885 667	4 467 926	0	0	0	0	124 742	0	0	371 136	0	70 849 471
Solde de fonctionnement	38 131 613	-8 806 968	-3 932 662	-47 791	-61 379	-383 343	-351 297	0	0	-4 848 225	-734 657	18 965 290
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		7 133 450	1 763 889	685 034	1 206 324	105 590	1 136 263	2 528	0	1 135 837	7 582 855	1 236 287	21 988 057
Dépenses réelles		2 876 745	1 763 889	685 034	1 206 324	105 590	1 136 263	2 528	0	1 135 837	7 582 855	1 236 287	17 731 351
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 876 745	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 876 745
1641	Emprunts en euros	2 876 245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 876 245
165	Dépôts et cautionnements reçus	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	242 253	0	280 150	79 723	386 509	0	0	1 135 837	13 424	666 460	2 804 356
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	116 007	0	0	116 007
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0	242 253	0	280 150	79 723	386 509	0	0	0	8 120	422 863	1 419 618
2041632	ADM : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 305	193 597	198 902
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0	0	0	0	0	0	0	0	945 219	0	0	945 219
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	74 611	0	50 000	124 611
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	1 521 635	679 412	926 174	25 867	749 754	2 528	0	0	7 569 431	569 828	12 044 628
1001	EMM MAISON DES PROJETS	0	1 106	0	0	0	0	0	0	0	4 990	0	6 096
1002	PAVILLON ENTREE EEM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	269	0	269
1003	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	0	0	0	0	0	0	2 528	0	0	0	0	2 528
1004	PLAN VELO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 860 440	0	1 860 440
1005	BMX INTERNATIONAL	0	0	0	0	0	540 904	0	0	0	0	0	540 904



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	9		
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	services urbains, environnem	économique	
1006	PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d Amiens)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	602 123	0	602 123
1007	ECOLES	0	0	0	917 258	0	0	0	0	0	0	0	917 258
1008	EVENEMENTIEL	0	44 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 580
1011	PISTES PPP: Rénovation des pistes synthétiques intérieures et extérieures	0	0	0	0	0	139 521	0	0	0	0	0	139 521
1012	TRAVAUX ECONOMIE D ENERGIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000	0	400 000
1013	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ERP	0	106 213	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 213
901	SERVICES GENERAUX	0	1 358 202	0	0	25 867	0	0	0	0	77 979	0	1 462 048
902	SERVICE INCENDIE	0	0	7 419	0	0	0	0	0	0	0	0	7 419
903	TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	688 244	0	688 244
909	EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	0	0	0	0	0	66 917	0	0	0	0	0	66 917
923	TERRAIN BI-CROSS	0	0	0	0	0	2 412	0	0	0	0	0	2 412
925	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 654	0	24 654
941	ECOLE DE LA PRAIRIE	0	0	0	2 916	0	0	0	0	0	0	0	2 916
947	TREMIE PRAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 678	0	141 678
955	VIDEOPROTECTION	0	3 374	671 993	0	0	0	0	0	0	0	0	675 367
961	VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	9
962	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	0	8 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 160
971	TRAVAUX DANS LES ZAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 509	473 599	513 109
974	BANQUE ALIMENTAIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 334	8 334
978	GRANDES ECURIES DU ROY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360 217	87 894	448 111
979	EAUX PLUVIALES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	482 224	0	482 224
994	RESERVES FONCIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 862 139	0	2 862 139
995	BASSIN CARRIERE DE CHOISY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 955	0	24 955
998	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES HALLE DE SPORT DE LACROIX	0	0	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	6 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	5 622	0	0	0	0	0	0	0	0	5 622
45413	PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR, BÉTHISY-SAINT-PIERRE	0	0	5 622	0	0	0	0	0	0	0	0	5 622
Dépenses d'ordre		1 205 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 205 121
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 205 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 205 121
13911	Etat et établissements nationaux	216 770	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	216 770
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	60 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 359



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	
13913	Sub. transf. cpté résultat. Départements	121 950	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 950
139141	Sub. transf. cpté résultat. Communes du GFP	5 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 892
139158	Sub. transf. cpté résultat. Autres groupements	267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	267
13916	Sub. transf. cpté résultat. Autres EPL	17 771	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 771
13918	Autres subventions d'équipement	30 740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 740
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	751 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	751 374
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	3 051 584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 051 584

RECETTES													
Total recettes d'investissement		7 075 776	0	52 800	81 960	0	3 558 087	64 306	0	1 023	1 756 196	0	12 590 148
Recettes réelles		2 070 166	0	52 800	81 960	0	3 558 087	64 306	0	1 023	1 756 196	0	7 584 538
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 070 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 070 166
10222	FCTVA	739 642	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	739 642
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 330 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 330 524
13	Subventions d'investissement	0	0	52 800	81 960	0	3 558 087	64 306	0	1 023	1 756 196	0	5 514 372
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	0	0	0	0	125 025	0	0	0	192 000	0	317 025
1312	Subv. transf. Régions	0	0	0	0	0	2 154 468	64 306	0	0	183 967	0	2 402 741
1313	Subv. transf. Départements	0	0	52 800	42 760	0	798 404	0	0	0	796 172	0	1 690 136
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	0	0	0	0	0	0	0	1 023	0	0	1 023
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	39 200	0	480 190	0	0	0	584 057	0	1 103 447
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	9		5 005 610	
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	services urbains, environnem	économique		
	Recettes d'ordre	5 005 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 005 610
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 005 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 005 610
2802	Frais liés à la réalisation des document	206 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	206 391
28031	Frais d'études	60 413	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 413
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	197 784	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 784
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 037 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 037 747
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	147 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	147 791
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	593	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	593
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	589 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	589 072
28041582	GFP : Bâtiments, installations	46 842	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 842
28041632	ADM : Bâtiments, installations	76 863	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 863
28041633	ADM : Projet infrastructure	298 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	298 823
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	179 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179 975
280422	Privé : Bâtiments, installations	123 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 398
280423	Privé : Projet infrastructure	45 770	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 770
28051	Concessions et droits similaires	377 085	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	377 085
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	829
28128	Autres aménagements de terrains	224 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	224 020
28135	Installations générales, agencements, ..	407 377	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	407 377
28138	Autres constructions	23 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 234
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	174 392	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174 392
28151	Réseaux de voirie	14 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 864
28152	Installations de voirie	185 919	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185 919
281534	Réseaux d'électrification	9 957	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 957
281538	Autres réseaux	18 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 067
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 410
281578	Autre matériel et outillage de voirie	475	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	475
28158	Autres installat°, matériel et outillage	126 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126 514
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 443	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 443
28181	Installations générales, aménagt divers	13 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 033
28182	Matériel de transport	32 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 265
28183	Matériel de bureau et informatique	192 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 321
28184	Mobilier	45 923	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 923



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le		9 services urbains, environnement	9 économique	ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
28188	Autres immo. corporelles	139 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139 020
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		27 754 054	13 274 894	3 932 662	47 791	61 379	383 343	476 040	0	0	5 219 361	734 657	51 884 181
Dépenses réelles		22 748 444	13 274 894	3 932 662	47 791	61 379	383 343	476 040	0	0	5 219 361	734 657	46 878 571
011	Charges à caractère général	210 026	3 108 167	175 782	47 791	46 379	260 511	31 863	0	0	3 620 165	196 245	7 696 929
60611	Eau et assainissement	0	0	903	0	787	0	0	0	0	9 083	0	10 773
60612	Energie - Electricité	0	9 892	24 431	0	15 658	26 036	0	0	0	179 501	0	255 518
60613	Chauffage urbain	0	24 419	6 268	0	2 004	35 861	0	0	0	0	0	68 552
60618	Autres fournitures non stockables	0	2 370	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 370
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 304	0	3 304
60622	Carburants	0	24 885	2 224	0	275	0	892	0	0	13 619	1 793	43 687
60623	Alimentation	0	19 179	0	0	0	0	466	0	0	358	681	20 684
60624	Produits de traitement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 982	0	31 982
60631	Fournitures d'entretien	0	6 519	999	0	0	1 687	137	0	0	0	700	10 042
60632	Fournitures de petit équipement	0	27 770	1 173	0	559	393	1 498	0	0	27 509	0	58 902
60636	Vêtements de travail	0	2 991	0	0	0	0	0	0	0	0	303	3 294
6064	Fournitures administratives	0	32 785	1 969	0	0	0	253	0	0	8 279	250	43 536
6068	Autres matières et fournitures	0	39	0	0	8 413	0	0	0	0	0	0	8 452
611	Contrats de prestations de services	0	2 128	0	0	2 853	548	0	0	0	1 748 191	0	1 753 721
6132	Locations immobilières	0	728 758	0	47 791	324	0	7 510	0	0	22 072	2 880	809 335
6135	Locations mobilières	0	149 368	3 511	0	0	2 858	0	0	0	33 076	2 164	190 978
614	Charges locatives et de copropriété	0	66 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 268
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	2 506	0	0	0	13 641	0	16 147
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 036	0	102 036
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423 231	0	423 231
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	434 044	0	434 044
61551	Entretien matériel roulant	0	9 900	130	0	0	0	0	0	0	6 639	285	16 954
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	2 681	0	0	0	0	0	0	0	1 307	0	3 987
6156	Maintenance	0	735 986	128 251	0	0	0	0	0	0	25 299	0	889 536
6161	Multirisques	0	232 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232 721
6168	Autres primes d'assurance	0	4 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 207
617	Etudes et recherches	0	1 340	0	0	0	0	0	0	0	53 769	22 272	77 381
6182	Documentation générale et technique	0	24 506	0	0	60	0	184	0	0	12 736	0	37 486



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	Publié le		
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	services urbains, environnem	9 économique	23CA20062024-DE
6184	Versements à des organismes de formation	0	97 937	0	0	0	6 000	636	0	0	6 660	0	111 233
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	766	0	0	0	0	0	0	0	539	11 577	12 882
6188	Autres frais divers	0	268 940	0	0	9 484	0	0	0	0	12 186	0	290 610
6226	Honoraires	0	59 223	0	0	4 050	10 364	0	0	0	240 837	2 700	317 174
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	33 840	0	0	0	0	0	0	0	4 935	0	38 775
6228	Divers	0	1 689	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 689
6231	Annonces et insertions	0	20 831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 831
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 509	0	0	0	2 423	3 924	0	0	0	0	8 856
6233	Foires et expositions	0	0	0	0	0	330	0	0	0	4 536	0	4 866
6236	Catalogues et imprimés	0	94 192	0	0	0	4 140	239	0	0	0	4 078	102 649
6238	Divers	0	21 238	0	0	0	33 321	400	0	0	0	0	54 959
6247	Transports collectifs	0	1 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 219
6248	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 655	0	11 655
6256	Missions	0	5 460	0	0	81	0	131	0	0	458	600	6 729
6257	Réceptions	0	12 913	0	0	1 831	0	0	0	0	0	386	15 129
6261	Frais d'affranchissement	0	19 608	0	0	0	0	232	0	0	7 054	0	26 894
6262	Frais de télécommunications	0	99 886	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 886
627	Services bancaires et assimilés	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
6281	Concours divers (cotisations)	0	204 477	0	0	0	0	0	0	0	81 085	136 480	422 043
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	32 328	0	0	0	0	0	0	0	4 819	0	37 147
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	22 368	5 920	0	0	3 360	12 676	0	0	0	8 936	53 259
6284	Redevances pour services rendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 934	0	8 934
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	0	0	0	0	130 684	0	0	0	78 568	0	209 252
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	271	0	271
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	0	0	2 685	0	0	0	0	2 685
63512	Taxes foncières	210 002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 002
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 512	0	7 512
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	30	4	0	0	0	0	0	0	440	159	633
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	9 586 350	14 349	0	0	0	0	0	0	0	0	9 600 699
6217	Personnel affecté par la commune membre	0	352 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	352 365
6218	Autre personnel extérieur	0	10 350	13 796	0	0	0	0	0	0	0	0	24 146
6331	Versement mobilité	0	32 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 008
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	26 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 565
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	102 455	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102 455
64111	Rémunération principale titulaires	0	3 361 599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 361 599
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	82 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 520



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le		9	
											services urbains, environnement	économique		ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
64118	Autres indemnités titulaires	0	1 027 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 027 151
64131	Rémunérations non tit.	0	2 959 307	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 959 307
64138	Autres indemnités non tit.	0	22 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 956
64168	Autres emplois d'insertion	0	18 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 398
6417	Rémunérations des apprentis	0	84 426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 426
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	313 079	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	313 079
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 076 864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 076 864
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	91 468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 468
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	6 008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 008
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	12 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 033
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	320	554	0	0	0	0	0	0	0	0	0	874
6478	Autres charges sociales diverses	0	6 478	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 478
014	Atténuations de produits	21 537 745	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 537 745
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	15 492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 492
739211	Attributions de compensation	16 741 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 741 626
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 556 457	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 556 457
739221	FNGIR	1 542 941	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 542 941
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 681 229	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 681 229
65	Autres charges de gestion courante	41 317	579 886	3 742 531	0	15 000	122 832	24 000	0	0	599 196	314 448	0	5 439 209
6531	Indemnités	0	311 654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	311 654
6533	Cotisations de retraite	0	26 619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 619
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	68 835	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 835
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	578	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	578
6541	Créances admises en non-valeur	3 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 891
6542	Créances éteintes	37 426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 426
6553	Service d'incendie	0	0	3 739 931	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 739 931
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	434 964	0	0	434 964
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0	96 197	0	0	0	47 422	0	0	0	0	0	0	143 619
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	76 000	2 600	0	15 000	75 410	24 000	0	0	164 232	314 448	0	671 690
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	866 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	866 854
66111	Intérêts réglés à l'échéance	854 683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	854 683
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	12 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 171
67	Charges exceptionnelles	18 302	491	0	0	0	0	420 177	0	0	1 000 000	223 964	0	1 662 934



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le		9 services urbains, environnement	ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
											services urbains, environnement	économique		
6714	Bourses et prix	0	491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	491
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 975
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	0	0	0	0	0	420 177	0	0	0	1 000 000	223 964	1 644 141
678	Autres charges exceptionnelles	1 327	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 327
68	Dot. aux amortissements et provisions	74 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 201
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	74 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 201
Dépenses d'ordre		5 005 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 005 610
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 005 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 005 610
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 005 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 005 610
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		65 885 667	4 467 926	0	0	0	0	124 742	0	0	371 136	0	70 849 471
Recettes réelles		53 928 566	4 467 926	0	0	0	0	124 742	0	0	371 136	0	58 892 370
013	Atténuations de charges	0	17 274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 274
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	17 274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 274
70	Produits des services, du domaine, vente	0	3 369 775	0	0	0	0	0	0	0	192 936	0	3 562 711
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0	2 175 174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 175 174
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	96 433	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 433
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0	378 640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	378 640
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	712 058	0	0	0	0	0	0	0	0	0	712 058
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	2 777	0	0	0	0	0	0	0	192 936	0	195 713
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	4 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 458
73	Impôts et taxes	42 103 676	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 103 676



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Publié le		9	
											services urbains, environnement	économique		060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
73111	Impôts directs locaux	13 634 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 634 121
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 022 446	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 022 446
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	497 426	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	497 426
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	48 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 372
73211	Attribution de compensation	84 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 711
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	800 378	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 378
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	183 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 449
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	336 813	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	336 813
7382	Fraction de TVA	24 495 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 495 960
74	Dotations et participations	11 806 712	97 080	0	0	0	0	124 742	0	0	0	148 200	0	12 176 735
74124	Dotation d'intercommunalité	1 346 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 346 024
74126	Dot. compensat° groupements de communes	6 501 867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 501 867
744	FCTVA	97 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 123
74711	Participat° Etat emploi jeunes	0	6 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 726
74718	Autres participations Etat	0	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	148 200	0	238 200
7472	Participat° Régions	0	354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	354
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	4 000	0	0	0	0	0	4 000
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	120 742	0	0	0	0	0	120 742
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	19 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 700
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 830 981	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 830 981
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	11 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 017
75	Autres produits de gestion courante	0	647 656	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	677 656
752	Revenus des immeubles	0	454 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	454 003
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	149 306	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	179 306
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	44 347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 347
76	Produits financiers	118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118
761	Produits de participations	118	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118
77	Produits exceptionnels	18 060	336 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	354 200
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	325 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	325 250
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	18 060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 060



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
7788	Produits exceptionnels divers	0	10 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 891
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 205 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 205 121
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 205 121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 205 121
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	751 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	751 374
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	453 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 748
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		10 751 979	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 751 979

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		27 754 054,04	13 274 893,80	0,00	0,00	41 028 947,84
Réalizations		27 754 054,04	13 274 893,80	0,00	0,00	41 028 947,84
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	210 025,77	3 108 167,29	0,00	0,00	3 318 193,06
60612	Energie - Electricité	0,00	9 892,28	0,00	0,00	9 892,28
60613	Chauffage urbain	0,00	24 419,19	0,00	0,00	24 419,19
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	2 370,00	0,00	0,00	2 370,00
60622	Carburants	0,00	24 885,27	0,00	0,00	24 885,27
60623	Alimentation	0,00	19 179,43	0,00	0,00	19 179,43
60631	Fournitures d'entretien	0,00	6 518,64	0,00	0,00	6 518,64
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	27 770,39	0,00	0,00	27 770,39
60636	Vêtements de travail	0,00	2 991,26	0,00	0,00	2 991,26
6064	Fournitures administratives	0,00	32 785,49	0,00	0,00	32 785,49
6068	Autres matières et fournitures	0,00	39,04	0,00	0,00	39,04
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 127,77	0,00	0,00	2 127,77
6132	Locations immobilières	0,00	728 758,04	0,00	0,00	728 758,04
6135	Locations mobilières	0,00	149 368,40	0,00	0,00	149 368,40
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	66 267,95	0,00	0,00	66 267,95
61551	Entretien matériel roulant	0,00	9 900,00	0,00	0,00	9 900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 680,76	0,00	0,00	2 680,76
6156	Maintenance	0,00	735 986,35	0,00	0,00	735 986,35
6161	Multirisques	0,00	232 720,63	0,00	0,00	232 720,63
6168	Autres primes d'assurance	0,00	4 206,54	0,00	0,00	4 206,54
617	Etudes et recherches	0,00	1 340,00	0,00	0,00	1 340,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	24 506,31	0,00	0,00	24 506,31
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	97 936,59	0,00	0,00	97 936,59
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	766,00	0,00	0,00	766,00
6188	Autres frais divers	0,00	268 940,17	0,00	0,00	268 940,17
6226	Honoraires	0,00	59 222,84	0,00	0,00	59 222,84
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	33 840,00	0,00	0,00	33 840,00
6228	Divers	0,00	1 688,70	0,00	0,00	1 688,70
6231	Annonces et insertions	0,00	20 830,80	0,00	0,00	20 830,80
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 509,40	0,00	0,00	2 509,40
6236	Catalogues et imprimés	0,00	94 191,50	0,00	0,00	94 191,50
6238	Divers	0,00	21 237,99	0,00	0,00	21 237,99
6247	Transports collectifs	0,00	1 219,00	0,00	0,00	1 219,00
6256	Missions	0,00	5 460,12	0,00	0,00	5 460,12
6257	Réceptions	0,00	12 912,50	0,00	0,00	12 912,50
6261	Frais d'affranchissement	0,00	19 608,45	0,00	0,00	19 608,45



(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen.	Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	Total
6262	Frais de télécommunications	0,00	99 886,45	0,00	0,00		99 886,45
627	Services bancaires et assimilés	24,13	0,00	0,00	0,00		24,13
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	204 477,41	0,00	0,00		204 477,41
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	32 328,00	0,00	0,00		32 328,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	22 367,50	0,00	0,00		22 367,50
63512	Taxes foncières	210 001,64	0,00	0,00	0,00		210 001,64
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	30,13	0,00	0,00		30,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	9 586 349,77	0,00	0,00		9 586 349,77
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	352 365,32	0,00	0,00		352 365,32
6218	Autre personnel extérieur	0,00	10 350,00	0,00	0,00		10 350,00
6331	Versement mobilité	0,00	32 008,20	0,00	0,00		32 008,20
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	26 564,81	0,00	0,00		26 564,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	102 455,09	0,00	0,00		102 455,09
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	3 361 598,85	0,00	0,00		3 361 598,85
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	82 519,72	0,00	0,00		82 519,72
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	1 027 150,82	0,00	0,00		1 027 150,82
64131	Rémunérations non tit.	0,00	2 959 307,05	0,00	0,00		2 959 307,05
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	22 955,62	0,00	0,00		22 955,62
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	18 398,20	0,00	0,00		18 398,20
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	84 425,67	0,00	0,00		84 425,67
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	313 078,73	0,00	0,00		313 078,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 076 864,48	0,00	0,00		1 076 864,48
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	91 467,88	0,00	0,00		91 467,88
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	6 007,71	0,00	0,00		6 007,71
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	12 033,45	0,00	0,00		12 033,45
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	320,00	0,00	0,00		320,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	6 478,17	0,00	0,00		6 478,17
014	Atténuations de produits	21 537 745,00	0,00	0,00	0,00		21 537 745,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	15 492,00	0,00	0,00	0,00		15 492,00
739211	Attributions de compensation	16 741 626,00	0,00	0,00	0,00		16 741 626,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 556 457,00	0,00	0,00	0,00		1 556 457,00
739221	FNGIR	1 542 941,00	0,00	0,00	0,00		1 542 941,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 681 229,00	0,00	0,00	0,00		1 681 229,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 005 609,75	0,00	0,00	0,00		5 005 609,75
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 005 609,75	0,00	0,00	0,00		5 005 609,75
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	41 316,53	579 885,70	0,00	0,00		621 202,23
6531	Indemnités	0,00	311 654,21	0,00	0,00		311 654,21
6533	Cotisations de retraite	0,00	26 618,71	0,00	0,00		26 618,71
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	68 835,21	0,00	0,00		68 835,21
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	578,18	0,00	0,00		578,18
6541	Créances admises en non-valeur	3 890,70	0,00	0,00	0,00		3 890,70
6542	Créances éteintes	37 425,83	0,00	0,00	0,00		37 425,83
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	96 197,39	0,00	0,00		96 197,39
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	76 000,00	0,00	0,00		76 000,00
65888	Autres	0,00	2,00	0,00	0,00		2,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen.	Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	Total
66	Charges financières	866 854,14	0,00	0,00	0,00		866 854,14
66111	Intérêts réglés à l'échéance	854 683,48	0,00	0,00	0,00		854 683,48
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	12 170,66	0,00	0,00	0,00		12 170,66
67	Charges exceptionnelles	18 302,00	491,04	0,00	0,00		18 793,04
6714	Bourses et prix	0,00	491,04	0,00	0,00		491,04
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 975,12	0,00	0,00	0,00		16 975,12
678	Autres charges exceptionnelles	1 326,88	0,00	0,00	0,00		1 326,88
68	Dot. aux amortissements et provisions	74 200,85	0,00	0,00	0,00		74 200,85
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	74 200,85	0,00	0,00	0,00		74 200,85
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		65 885 666,77	4 467 925,94	0,00	0,00		70 353 592,71
Réalisations		65 885 666,77	4 467 925,94	0,00	0,00		70 353 592,71
002	Résultat de fonctionnement reporté	10 751 979,19	0,00	0,00	0,00		10 751 979,19
013	Atténuations de charges	0,00	17 273,96	0,00	0,00		17 273,96
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	17 273,96	0,00	0,00		17 273,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 205 121,49	0,00	0,00	0,00		1 205 121,49
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	751 373,54	0,00	0,00	0,00		751 373,54
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	453 747,95	0,00	0,00	0,00		453 747,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	3 369 775,27	0,00	0,00		3 369 775,27
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	235,13	0,00	0,00		235,13
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	2 175 173,55	0,00	0,00		2 175 173,55
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	96 433,27	0,00	0,00		96 433,27
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	378 640,00	0,00	0,00		378 640,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	712 057,92	0,00	0,00		712 057,92
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	2 777,22	0,00	0,00		2 777,22
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	4 458,18	0,00	0,00		4 458,18
73	Impôts et taxes	42 103 675,69	0,00	0,00	0,00		42 103 675,69
73111	Impôts directs locaux	13 634 121,00	0,00	0,00	0,00		13 634 121,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 022 446,00	0,00	0,00	0,00		2 022 446,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	497 426,00	0,00	0,00	0,00		497 426,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	48 372,00	0,00	0,00	0,00		48 372,00
73211	Attribution de compensation	84 711,00	0,00	0,00	0,00		84 711,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	800 378,00	0,00	0,00	0,00		800 378,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	183 449,02	0,00	0,00	0,00		183 449,02
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	336 812,67	0,00	0,00	0,00		336 812,67
7382	Fraction de TVA	24 495 960,00	0,00	0,00	0,00		24 495 960,00
74	Dotations et participations	11 806 712,11	97 080,26	0,00	0,00		11 903 792,37
74124	Dotation d'intercommunalité	1 346 024,00	0,00	0,00	0,00		1 346 024,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	6 501 867,00	0,00	0,00	0,00		6 501 867,00
744	FCTVA	97 123,01	0,00	0,00	0,00		97 123,01
74711	Participat° Etat emploi jeunes	0,00	6 726,25	0,00	0,00		6 726,25
74718	Autres participations Etat	0,00	90 000,00	0,00	0,00		90 000,00
7472	Participat° Régions	0,00	354,01	0,00	0,00		354,01
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	19 700,10	0,00	0,00	0,00		19 700,10
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	3 830 981,00	0,00	0,00	0,00		3 830 981,00

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'Europe	
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	11 017,00	0,00	0,00	0,00	11 017,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	647 656,20	0,00	0,00	647 656,20
752	Revenus des immeubles	0,00	454 003,33	0,00	0,00	454 003,33
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	149 306,28	0,00	0,00	149 306,28
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	44 346,59	0,00	0,00	44 346,59
76	Produits financiers	118,36	0,00	0,00	0,00	118,36
761	Produits de participations	118,36	0,00	0,00	0,00	118,36
77	Produits exceptionnels	18 059,93	336 140,25	0,00	0,00	354 200,18
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	325 249,70	0,00	0,00	325 249,70
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	18 059,93	0,00	0,00	0,00	18 059,93
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	10 890,55	0,00	0,00	10 890,55
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		38 131 612,73	-8 806 967,86	0,00	0,00	29 324 644,87

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES		12 530 803,05	417 017,76	0,00	316 747,41	5 325,58	5 000,00	0,00	0,00
Réalizations		12 530 803,05	417 017,76	0,00	316 747,41	5 325,58	5 000,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 873 451,28	9 331,45	0,00	220 058,98	5 325,58	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	9 892,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	24 419,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	2 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	24 091,00	0,00	0,00	794,27	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	6 319,47	4 836,46	0,00	8 023,50	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	6 518,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 680,05	0,00	0,00	2 010,34	1 080,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	2 991,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	31 098,71	0,00	0,00	1 686,78	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	39,04	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 127,77	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	724 169,05	2 284,99	0,00	2 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	131 210,19	0,00	0,00	18 158,21	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	66 267,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 576,00	0,00	0,00	2 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 680,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
6156	Maintenance	733 226,35	0,00	0,00	2 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	232 720,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	4 206,54	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	22 434,67	0,00	0,00	2 071,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	97 936,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	10,00	0,00	756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	261 340,44	0,00	0,00	7 599,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	22 115,44	0,00	0,00	37 107,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	33 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 688,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	14 580,00	0,00	0,00	6 250,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	89,40	0,00	0,00	2 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	151,90	0,00	0,00	94 039,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	21 237,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	5 333,72	0,00	0,00	126,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 077,30	2 200,00	0,00	7 635,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	19 608,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	99 886,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	204 477,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	32 328,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 745,90	0,00	0,00	621,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	26,38	0,00	0,00	3,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 586 349,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	352 365,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	10 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	32 008,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	26 564,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	102 455,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 361 598,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	82 519,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 027 150,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 959 307,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
64138	Autres indemnités non tit.	22 955,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	18 398,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	84 425,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	313 078,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 076 864,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	91 467,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	6 007,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	12 033,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 478,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	71 002,00	407 686,31	0,00	96 197,39	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	311 654,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	26 618,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	68 835,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	578,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	96 197,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	491,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	491,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 332 259,76	0,00	0,00	4 458,18	0,00	0,00	131 208,00	0,00	0,00
Réalizations		4 332 259,76	0,00	0,00	4 458,18	0,00	0,00	131 208,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	17 273,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	17 273,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	3 365 317,09	0,00	0,00	4 458,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	235,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	2 175 173,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	96 433,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	378 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	712 057,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 777,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	4 458,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	97 080,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotations d'intercommunalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74711	Participat° Etat emploi jeunes	6 726,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	354,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	516 448,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 208,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	454 003,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	18 098,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 208,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	44 346,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	336 140,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	325 249,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - CA REGION COMPIEGNE - CA (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

Sous-fonction 02



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 890,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-8 198 543,29	-417 017,76	0,00	-312 289,23	-5 325,58	-5 000,00	131 208,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		3 932 662,47	0,00	3 932 662,47
Réalizations		3 932 662,47	0,00	3 932 662,47
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	175 782,25	0,00	175 782,25
60611	Eau et assainissement	902,94	0,00	902,94
60612	Energie - Electricité	24 431,09	0,00	24 431,09
60613	Chauffage urbain	6 267,69	0,00	6 267,69
60622	Carburants	2 223,73	0,00	2 223,73
60631	Fournitures d'entretien	999,12	0,00	999,12
60632	Fournitures de petit équipement	1 172,64	0,00	1 172,64
6064	Fournitures administratives	1 968,88	0,00	1 968,88
6135	Locations mobilières	3 511,25	0,00	3 511,25
61551	Entretien matériel roulant	130,00	0,00	130,00
6156	Maintenance	128 251,30	0,00	128 251,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 919,86	0,00	5 919,86
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3,75	0,00	3,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 349,22	0,00	14 349,22
6218	Autre personnel extérieur	13 795,51	0,00	13 795,51
6475	Médecine du travail, pharmacie	553,71	0,00	553,71
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 742 531,00	0,00	3 742 531,00
6553	Service d'incendie	3 739 931,00	0,00	3 739 931,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 600,00	0,00	2 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-3 932 662,47	0,00	-3 932 662,47

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		171 796,09	0,00	0,00	3 756 945,22	3 921,16
Réalizations		171 796,09	0,00	0,00	3 756 945,22	3 921,16
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	171 796,09	0,00	0,00	65,00	3 921,16
60611	Eau et assainissement	902,94	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	24 431,09	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	6 267,69	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	351,08	0,00	0,00	0,00	1 872,65
60631	Fournitures d'entretien	999,12	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 172,64	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 968,88	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 511,25	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	65,00	65,00
6156	Maintenance	126 271,54	0,00	0,00	0,00	1 979,76
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 919,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	3,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	14 349,22	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	13 795,51	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	553,71	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 742 531,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	3 739 931,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-171 796,09	0,00	0,00	-3 756 945,22	-3 921,16

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	47 790,72
Réalizations		0,00	47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	47 790,72
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	47 790,72
6132	Locations immobilières	0,00	47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	47 790,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 790,72



(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-47 790,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	0,00	38 937,21	22 441,59	61 378,80
Réalizations		0,00	0,00	38 937,21	22 441,59	61 378,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	38 937,21	7 441,59	46 378,80
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	786,87	0,00	786,87
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	15 657,63	0,00	15 657,63
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	2 004,07	0,00	2 004,07
60622	Carburants	0,00	0,00	274,82	0,00	274,82
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	488,45	70,99	559,44
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	8 413,08	0,00	8 413,08
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 853,14	0,00	2 853,14
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	324,00	0,00	324,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	7 994,31	1 490,00	9 484,31
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	4 050,00	4 050,00
6256	Missions	0,00	0,00	80,84	0,00	80,84
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	1 830,60	1 830,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Action	Publié le	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00			0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00			0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00			0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00			0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	-38 937,21			-22 441,59

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 853,14	36 084,07	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 853,14	36 084,07	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 853,14	36 084,07	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786,87	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 657,63	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 004,07	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,82	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488,45	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 413,08	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 853,14	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 994,31	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80,84	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 853,14	-36 084,07	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		36,00	383 307,02	0,00	383 343,02
Réalizations		36,00	383 307,02	0,00	383 343,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	36,00	260 475,02	0,00	260 511,02
60612	Energie - Electricité	0,00	26 035,56	0,00	26 035,56
60613	Chauffage urbain	0,00	35 861,11	0,00	35 861,11
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 687,30	0,00	1 687,30
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	392,75	0,00	392,75
611	Contrats de prestations de services	36,00	512,37	0,00	548,37
6135	Locations mobilières	0,00	2 858,40	0,00	2 858,40
61521	Entretien terrains	0,00	2 505,83	0,00	2 505,83
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
6226	Honoraires	0,00	10 364,40	0,00	10 364,40
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 422,63	0,00	2 422,63
6233	Foires et expositions	0,00	330,00	0,00	330,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 140,00	0,00	4 140,00
6238	Divers	0,00	33 320,98	0,00	33 320,98
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	3 360,00	0,00	3 360,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	130 683,69	0,00	130 683,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	122 832,00	0,00	122 832,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	47 422,00	0,00	47 422,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	75 410,00	0,00	75 410,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-36,00	-383 307,02	0,00	0,00	-383 343,02

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES		20 792,70	134 439,42	0,00	174 445,80	53 629,10	0,00	0,00	0,00
Réalizations		20 792,70	134 439,42	0,00	174 445,80	53 629,10	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	20 792,70	134 439,42	0,00	51 613,80	53 629,10	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	17 777,48	0,00	0,00	8 258,08	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	35 861,11	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	1 494,61	192,69	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	-344,78	737,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	512,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 858,40	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	2 505,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 364,40	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	2 422,63	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	330,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	4 140,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	33 320,98	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	130 683,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	122 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	47 422,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	75 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-20 792,70	-134 439,42	0,00	-174 445,80	-53 629,10	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		24 000,00	452 039,59	476 039,59
Réalizations		24 000,00	452 039,59	476 039,59
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	31 862,95	31 862,95
60622	Carburants	0,00	892,05	892,05
60623	Alimentation	0,00	465,74	465,74
60631	Fournitures d'entretien	0,00	137,05	137,05
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 498,09	1 498,09
6064	Fournitures administratives	0,00	252,59	252,59
6132	Locations immobilières	0,00	7 510,00	7 510,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	183,70	183,70
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	636,00	636,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	3 924,46	3 924,46
6236	Catalogues et imprimés	0,00	239,40	239,40
6238	Divers	0,00	399,90	399,90
6256	Missions	0,00	131,10	131,10
6261	Frais d'affranchissement	0,00	232,00	232,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	12 675,77	12 675,77
6288	Autres services extérieurs	0,00	2 685,10	2 685,10
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 000,00	0,00	24 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	24 000,00	0,00	24 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	420 176,64	420 176,64
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	420 176,64	420 176,64
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	124 742,18	124 742,18
Réalizations		0,00	124 742,18	124 742,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	124 742,18	124 742,18
7473	Participat° Départements	0,00	4 000,00	4 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	120 742,18	120 742,18
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-24 000,00	-327 297,41	-351 297,41

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 862,95	0,00	420 176,64
	Réalisations	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 862,95	0,00	420 176,64
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 862,95	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	892,05	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465,74	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137,05	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 498,09	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252,59	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 510,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,70	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 924,46	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239,40	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399,90	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131,10	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 675,77	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 685,10	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 176,64
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 176,64



(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 742,18	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 742,18	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 742,18	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 742,18	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 879,23	0,00	-420 176,64

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024. Les lignes reports 001 et 002 à la fin du document.

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024. Les lignes reports 001 et 002 à la fin du document.

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		1 083 200,41	3 109 157,12	1 027 003,34	5 219 360,87
Réalizations		1 083 200,41	3 109 157,12	1 027 003,34	5 219 360,87
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 083 200,41	1 954 157,12	582 807,63	3 620 165,16
60611	Eau et assainissement	9 083,04	0,00	0,00	9 083,04
60612	Energie - Electricité	179 501,31	0,00	0,00	179 501,31
60621	Combustibles	0,00	0,00	3 304,44	3 304,44
60622	Carburants	4 684,55	6 414,76	2 519,33	13 618,64
60623	Alimentation	0,00	357,51	0,00	357,51
60624	Produits de traitement	0,00	31 982,40	0,00	31 982,40
60632	Fournitures de petit équipement	22 594,66	899,49	4 014,81	27 508,96
6064	Fournitures administratives	740,68	6 738,15	800,00	8 278,83
611	Contrats de prestations de services	293 747,32	1 352 508,97	101 935,19	1 748 191,48
6132	Locations immobilières	0,00	17 833,39	4 239,07	22 072,46
6135	Locations mobilières	5 085,41	22 083,30	5 907,44	33 076,15
61521	Entretien terrains	13 641,17	0,00	0,00	13 641,17
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	102 035,54	0,00	0,00	102 035,54
615231	Entretien, réparations voiries	423 230,97	0,00	0,00	423 230,97
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	434 044,28	434 044,28
61551	Entretien matériel roulant	3 085,72	433,00	3 119,91	6 638,63
61558	Entretien autres biens mobiliers	938,40	0,00	368,10	1 306,50
6156	Maintenance	4 364,70	20 934,00	0,00	25 298,70
617	Etudes et recherches	1 436,40	51 894,00	438,36	53 768,76
6182	Documentation générale et technique	1 976,78	10 349,30	410,00	12 736,08
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	6 660,00	0,00	6 660,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	539,00	0,00	539,00
6188	Autres frais divers	0,00	12 186,00	0,00	12 186,00
6226	Honoraires	0,00	240 837,00	0,00	240 837,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	4 935,00	0,00	4 935,00
6233	Foires et expositions	0,00	4 536,00	0,00	4 536,00
6248	Divers	11 655,08	0,00	0,00	11 655,08
6256	Missions	158,71	249,85	49,20	457,76
6261	Frais d'affranchissement	0,00	7 054,03	0,00	7 054,03
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	59 435,45	21 650,00	81 085,45
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	4 819,20	0,00	0,00	4 819,20
6284	Redevances pour services rendus	0,00	8 934,04	0,00	8 934,04
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	78 567,85	0,00	78 567,85
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	271,38	0,00	271,38
63513	Autres impôts locaux	0,00	7 512,00	0,00	7 512,00



(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	420,77	11,25		7,50	439,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	155 000,00	444 195,71		599 195,71
65548	Autres contributions	0,00	0,00	434 963,68		434 963,68
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	155 000,00	9 232,03		164 232,03
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	1 000 000,00	0,00		1 000 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	371 136,20	0,00		371 136,20
Réalizations		0,00	371 136,20	0,00		371 136,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	192 936,20	0,00		192 936,20
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	192 936,20	0,00		192 936,20
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	148 200,00	0,00		148 200,00
74718	Autres participations Etat	0,00	148 200,00	0,00		148 200,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	0,00		30 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	30 000,00	0,00		30 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (3)		-1 083 200,41	-2 738 020,92	-1 027 003,34		-4 848 224,67

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES		601 138,46	10 033,67	0,00	50 254,56	421 773,72	0,00	0,00
Réalizations		601 138,46	10 033,67	0,00	50 254,56	421 773,72	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	601 138,46	10 033,67	0,00	50 254,56	421 773,72	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	9 083,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	269,72	950,63	0,00	0,00	178 280,96	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81							Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public				
60622	Carburants	4 684,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	22 594,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	740,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	50 254,56		243 492,76	0,00	0,00	
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	5 085,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	13 641,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	102 035,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615231	Entretien, réparations voiries	423 230,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	3 085,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	938,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	4 364,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	1 436,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	1 976,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6248	Divers	11 655,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6256	Missions	158,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	4 819,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	420,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(2)	Libellé	Sous-fonction 81							
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers	
	Opérat° ordre transfert entre sections								
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-601 138,46	-10 033,67	0,00	-50 254,56	-421 773,72	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 82								
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		638 334.07	19 550.03	110 550.25	1 335 787.77	1 004 935.00	966 555.73	0.00	60 447.61	0.00
Réalizations		638 334.07	19 550.03	110 550.25	1 335 787.77	1 004 935.00	966 555.73	0.00	60 447.61	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	483 334.07	19 550.03	110 550.25	1 335 787.77	4 935.00	582 807.63	0.00	0.00	0.00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 304,44	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 585,93	2 828,83	0,00	0,00	0,00	2 519,33	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	357,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	31 982,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	899,49	0,00	0,00	0,00	0,00	4 014,81	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	6 738,15	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	16 721,20	0,00	1 335 787,77	0,00	101 935,19	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	17 833,39	0,00	0,00	0,00	0,00	4 239,07	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	22 083,30	0,00	0,00	0,00	0,00	5 907,44	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 044,28	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 119,91	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,10	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	51 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438,36	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 349,30	0,00	0,00	0,00	0,00	410,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	539,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	12 186,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	240 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	4 536,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	249,85	0,00	0,00	0,00	0,00	49,20	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 054,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	59 435,45	0,00	0,00	0,00	0,00	21 650,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	8 934,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	78 567,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	271,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	7 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	11,25	0,00	0,00	0,00	0,00	7,50	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spéc. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 748,10	0,00	60 447,61	
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 516,07	0,00	60 447,61	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 232,03	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		341 136,20	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		341 136,20	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	192 936,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par d'autres redevables	192 936,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	148 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	148 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		-297 197,87	10 449,97	-110 550,25	-1 335 787,77	-1 004 935,00	-966 555,73	0,00	-60 447,61	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		615 573,19	4 078,36	0,00	0,00	0,00	115 005,79	0,00	734 657,34
Réalizations		615 573,19	4 078,36	0,00	0,00	0,00	115 005,79	0,00	734 657,34
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	182 227,60	4 078,36	0,00	0,00	0,00	9 939,20	0,00	196 245,16
60622	Carburants	1 792,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 792,88
60623	Alimentation	681,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	681,41
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	700,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302,93	0,00	302,93
6064	Fournitures administratives	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6132	Locations immobilières	2 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
6135	Locations mobilières	2 163,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 163,70
61551	Entretien matériel roulant	285,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285,13
617	Etudes et recherches	22 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 272,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	11 577,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 577,40
6226	Honoraires	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 078,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 078,36
6256	Missions	599,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	599,62
6257	Réceptions	386,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,20
6281	Concours divers (cotisations)	136 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 480,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 936,27	0,00	8 936,27
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	159,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	314 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 448,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	314 448,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 448,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	118 897,59	0,00	0,00	0,00	0,00	105 066,59	0,00	223 964,18
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	118 897,59	0,00	0,00	0,00	0,00	105 066,59	0,00	223 964,18
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - CA REGION COMPIEGNE - CA (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au touris	96 Aides aux services publics	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-615 573,19	-4 078,36	0,00	0,00	0,00	-115 005,79	0,00	-734 657,34

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		7 133 450,30	1 763 888,53	0,00	0,00	8 897 338,83
Réalizations		7 133 450,30	1 301 846,99	0,00	0,00	8 435 297,29
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	3 051 583,62	0,00	0,00	0,00	3 051 583,62
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 205 121,49	0,00	0,00	0,00	1 205 121,49
13911	Etat et établissements nationaux	216 770,00	0,00	0,00	0,00	216 770,00
13912	Sub. transf. cpté résult. Régions	60 358,64	0,00	0,00	0,00	60 358,64
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	121 949,67	0,00	0,00	0,00	121 949,67
139141	Sub. transf. cpté résult. Communes du GFP	5 891,73	0,00	0,00	0,00	5 891,73
139158	Sub. transf. cpté résult. Autres groupements	266,91	0,00	0,00	0,00	266,91
13916	Sub. transf. cpté résult. Autres EPL	17 771,00	0,00	0,00	0,00	17 771,00
13918	Autres subventions d'équipement	30 740,00	0,00	0,00	0,00	30 740,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	751 373,54	0,00	0,00	0,00	751 373,54
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 876 745,19	0,00	0,00	0,00	2 876 745,19
1641	Emprunts en euros	2 876 245,19	0,00	0,00	0,00	2 876 245,19
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	222 253,20	0,00	0,00	222 253,20
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	222 253,20	0,00	0,00	222 253,20
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 079 593,79	0,00	0,00	1 079 593,79
1001	EMM MAISON DES PROJETS	0,00	1 105,80	0,00	0,00	1 105,80
1008	EVENEMENTIEL	0,00	44 579,68	0,00	0,00	44 579,68



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen.	Total
1013	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ERP	0,00	98 522,87	0,00	0,00	98 522,87
901	SERVICES GENERAUX	0,00	926 155,04	0,00	0,00	926 155,04
955	VIDEOPROTECTION	0,00	1 070,40	0,00	0,00	1 070,40
962	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	0,00	8 160,00	0,00	0,00	8 160,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	462 041,54	0,00	0,00	462 041,54
RECETTES (2)		7 075 776,23	0,00	0,00	0,00	7 075 776,23
Réalisations		7 075 776,23	0,00	0,00	0,00	7 075 776,23
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 005 609,75	0,00	0,00	0,00	5 005 609,75
2802	Frais liés à la réalisation des document	206 391,24	0,00	0,00	0,00	206 391,24
28031	Frais d'études	60 413,00	0,00	0,00	0,00	60 413,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	197 784,28	0,00	0,00	0,00	197 784,28
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 037 746,60	0,00	0,00	0,00	1 037 746,60
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	147 791,17	0,00	0,00	0,00	147 791,17
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	593,00	0,00	0,00	0,00	593,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	589 072,40	0,00	0,00	0,00	589 072,40
28041582	GFP : Bâtiments, installations	46 842,00	0,00	0,00	0,00	46 842,00
28041632	ADM : Bâtiments, installations	76 863,46	0,00	0,00	0,00	76 863,46
28041633	ADM : Projet infrastructure	298 823,31	0,00	0,00	0,00	298 823,31
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	179 974,70	0,00	0,00	0,00	179 974,70
280422	Privé : Bâtiments, installations	123 398,38	0,00	0,00	0,00	123 398,38
280423	Privé : Projet infrastructure	45 770,00	0,00	0,00	0,00	45 770,00
28051	Concessions et droits similaires	377 084,84	0,00	0,00	0,00	377 084,84
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	829,00	0,00	0,00	0,00	829,00
28128	Autres aménagements de terrains	224 019,99	0,00	0,00	0,00	224 019,99
28135	Installations générales, agencements, ..	407 376,97	0,00	0,00	0,00	407 376,97
28138	Autres constructions	23 234,00	0,00	0,00	0,00	23 234,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	174 391,79	0,00	0,00	0,00	174 391,79
28151	Réseaux de voirie	14 863,77	0,00	0,00	0,00	14 863,77
28152	Installations de voirie	185 919,00	0,00	0,00	0,00	185 919,00
281534	Réseaux d'électrification	9 957,00	0,00	0,00	0,00	9 957,00
281538	Autres réseaux	18 067,00	0,00	0,00	0,00	18 067,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 409,58	0,00	0,00	0,00	7 409,58
281578	Autre matériel et outillage de voirie	475,00	0,00	0,00	0,00	475,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	126 514,03	0,00	0,00	0,00	126 514,03
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 443,00	0,00	0,00	0,00	1 443,00
28181	Installations générales, aménagt divers	13 033,00	0,00	0,00	0,00	13 033,00
28182	Matériel de transport	32 265,00	0,00	0,00	0,00	32 265,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d'européen.	Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	Total
28183	Matériel de bureau et informatique	192 320,52	0,00	0,00	0,00		192 320,52
28184	Mobilier	45 923,05	0,00	0,00	0,00		45 923,05
28188	Autres immo. corporelles	139 019,67	0,00	0,00	0,00		139 019,67
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 070 166,48	0,00	0,00	0,00		2 070 166,48
10222	FCTVA	739 642,49	0,00	0,00	0,00		739 642,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 330 523,99	0,00	0,00	0,00		1 330 523,99
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		-57 674,07	-1 763 888,53	0,00	0,00		-1 821 562,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		1 703 237,04	0,00	0,00	14 966,01	45 685,48	0,00	0,00	0,00
Réalizations		1 241 195,50	0,00	0,00	14 966,01	45 685,48	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
139158	Sub. transf. cpté résult. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf. cpté résult. Autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	222 253,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	222 253,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		1 018 942,30	0,00	0,00	14 966,01	45 685,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1001	EMM MAISON DES PROJETS	0,00	0,00	0,00	0,00	1 105,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1008	EVENEMENTIEL	0,00	0,00	0,00	0,00	44 579,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1013	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES ERP	98 522,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
901	SERVICES GENERAUX	911 189,03	0,00	0,00	14 966,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
955	VIDEOPROTECTION	1 070,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
962	TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	8 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		462 041,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041632	ADM : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041633	ADM : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres			
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 703 237,04	0,00	0,00	-14 966,01	-45 685,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		685 033,74	0,00	685 033,74
Réalizations		76 478,57	0,00	76 478,57
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		73 667,57	0,00	73 667,57
902	SERVICE INCENDIE	4 928,34	0,00	4 928,34
955	VIDEOPROTECTION	68 739,23	0,00	68 739,23
Opérations pour compte de tiers		2 811,00	0,00	2 811,00
45413	PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR, BÉTHISY-SAINT-PIERRE	2 811,00	0,00	2 811,00
Restes à réaliser au 31/12		608 555,17	0,00	608 555,17
RECETTES (2)		52 800,00	0,00	52 800,00
Réalizations		52 800,00	0,00	52 800,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	52 800,00	0,00	52 800,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
1313	Subv. transf. Départements	52 800,00		52 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-632 233,74	0,00	-632 233,74

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		671 992,88	0,00	0,00	7 418,86	5 622,00
Réalizations		68 739,23	0,00	0,00	4 928,34	2 811,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		68 739,23	0,00	0,00	4 928,34	0,00
902	SERVICE INCENDIE	0,00	0,00	0,00	4 928,34	0,00
955	VIDEOPROTECTION	68 739,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	2 811,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
45413	PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR, BÉTHISY-SAINT-PIERRE	0,00	0,00	0,00	0,00	2 811,00
Restes à réaliser au 31/12		603 253,65	0,00	0,00	2 490,52	2 811,00
RECETTES (2)		52 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		52 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	52 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	52 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-619 192,88	0,00	0,00	-7 418,86	-5 622,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 206 324,08	0,00	0,00	0,00	0,00	1 206 324,08
Réalizations		0,00	1 009 522,79	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 522,79
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	129 841,58	0,00	0,00	0,00	0,00	129 841,58
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	129 841,58	0,00	0,00	0,00	0,00	129 841,58
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	879 681,21	0,00	0,00	0,00	0,00	879 681,21
1007	ECOLIS	0,00	870 765,21	0,00	0,00	0,00	0,00	870 765,21
941	ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	2 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 916,00
998	HALLE DE SPORT DE LACROIX	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	196 801,29	0,00	0,00	0,00	0,00	196 801,29
RECETTES (2)		0,00	81 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 960,00
Réalizations		0,00	42 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 760,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	42 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 760,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	42 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 760,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 200,00
SOLDE (2)		0,00	-1 124 364,08	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 124 364,08

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	1 206 324,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	1 009 522,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	129 841,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	129 841,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	879 681,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1007	ECOLIS	0,00	0,00	870 765,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	ECOLE DE LA PRAIRIE	0,00	0,00	2 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
998	HALLE DE SPORT DE LACROIX	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	196 801,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	81 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	42 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	42 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	42 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	39 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-1 124 364,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		79 723,19	0,00	25 866,57	0,00	105 589,76
Réalizations		0,00	0,00	24 078,26	0,00	24 078,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	24 078,26	0,00	24 078,26
901	SERVICES GENERAUX	0,00	0,00	24 078,26	0,00	24 078,26
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		79 723,19	0,00	1 788,31	0,00	81 511,50
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs					31 Expression artistique		32 Conservation et diffusion des patrimoine		Acti	Publié le ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12			0,00			0,00		0,00		0,00	0,00	
SOLDE (2)			-79 723,19			0,00		-25 866,57		0,00	-105 589,76	

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 866,57	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 078,26	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Che GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 078,26	0,00
901	SERVICES GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 078,26	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 788,31	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 866,57	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 136 262,93	0,00	1 136 262,93
Réalizations		0,00	792 185,63	0,00	792 185,63
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	94 842,00	0,00	94 842,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	94 842,00	0,00	94 842,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	697 343,63	0,00	697 343,63
1005	BMX INTERNATIONAL	0,00	498 193,57	0,00	498 193,57
1011	PISTES PPP: Rénovation des pistes synthétiques intérieures et extérieures	0,00	139 521,00	0,00	139 521,00
909	EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASES	0,00	57 217,06	0,00	57 217,06
923	TERRAIN BI-CROSS	0,00	2 412,00	0,00	2 412,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	344 077,30	0,00	344 077,30
RECETTES (2)		0,00	3 558 087,30	0,00	3 558 087,30
Réalizations		0,00	1 831 878,12	0,00	1 831 878,12
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 831 878,12	0,00	0,00	1 831 878,12
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	23 193,74	0,00	0,00	23 193,74
1312	Subv. transf. Régions	0,00	1 533 862,22	0,00	0,00	1 533 862,22
1313	Subv. transf. Départements	0,00	116 290,00	0,00	0,00	116 290,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	158 532,16	0,00	0,00	158 532,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	1 726 209,18	0,00	0,00	1 726 209,18
SOLDE (2)		0,00	2 421 824,37	0,00	0,00	2 421 824,37

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		25 015,78	130 152,88	0,00	981 094,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		23 215,78	122 252,88	0,00	646 716,97	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	94 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	94 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		23 215,78	27 410,88	0,00	646 716,97	0,00	0,00	0,00	0,00
1005	BMX INTERNATIONAL	0,00	0,00	0,00	498 193,57	0,00	0,00	0,00	0,00
1011	PISTES PPP: Rénovation des pistes ynthétiques intérieures et extérieures	0,00	0,00	0,00	139 521,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASSES	23 215,78	27 410,88	0,00	6 590,40	0,00	0,00	0,00	0,00
923	TERRAIN BI-CROSS	0,00	0,00	0,00	2 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 800,00	7 900,00	0,00	334 377,30	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 320 370,17	198 589,78	0,00	2 039 127,35	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		977 115,74	117 532,16	0,00	737 230,22	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	977 115,74	117 532,16	0,00	737 230,22	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	23 193,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	915 702,00	0,00	0,00	618 160,22	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	38 220,00	0,00	0,00	78 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	117 532,16	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		343 254,43	81 057,62	0,00	1 301 897,13	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		1 295 354,39	68 436,90	0,00	1 058 033,08	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	2 528,06	2 528,06
Réalizations		0,00	2 528,06	2 528,06
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	2 528,06	2 528,06
1003	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	2 528,06	2 528,06
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	64 305,66	64 305,66
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	64 305,66	64 305,66
SOLDE (2)		0,00	61 777,60	61 777,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528,06	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528,06	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528,06	0,00	0,00
1003	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 528,06	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 305,66	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 305,66	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 777,60	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		74 610,50	116 007,00	945 219,09	0,00	1 135 836,59
Réalizations		72 731,00	116 007,00	945 219,09	0,00	1 133 957,09
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	72 731,00	116 007,00	945 219,09	0,00	1 133 957,09
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	116 007,00	0,00	0,00	116 007,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	945 219,09	0,00	945 219,09
20422	Privé : Bâtiments, installations	72 731,00	0,00	0,00	0,00	72 731,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 879,50	0,00	0,00	0,00	1 879,50
RECETTES (2)		1 023,40	0,00	0,00	0,00	1 023,40
Réalizations		1 023,40	0,00	0,00	0,00	1 023,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 023,40	0,00	0,00	0,00	1 023,40



(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès		
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	1 023,40	0,00	0,00		0,00	1 023,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		-73 587,10	-116 007,00	-945 219,09		0,00	-1 134 813,19

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		3 950 543,26	3 125 433,19	506 878,59	7 582 855,04
Réalizations		2 038 202,44	3 096 640,07	414 171,54	5 549 014,05
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	5 304,67	0,00	5 304,67
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
2041632	ADM : Bâtiments, installations	0,00	5 304,67	0,00	5 304,67
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		2 038 202,44	3 091 335,40	414 171,54	5 543 709,38
1001	EMM MAISON DES PROJETS	0,00	4 989,87	0,00	4 989,87
1002	PAVILLON ENTREE EEM	0,00	269,03	0,00	269,03
1004	PLAN VELO	834 265,63	0,00	0,00	834 265,63
1006	PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d Amiens)	602 123,22	0,00	0,00	602 123,22
1012	TRAVAUX ECONOMIE D ENERGIE	0,00	0,00	0,00	0,00
901	SERVICES GENERAUX	0,00	62 105,39	0,00	62 105,39
903	TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	248 995,62	0,00	0,00	248 995,62
925	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
947	TREMIE PRAIRIE	0,00	136 878,00	0,00	136 878,00
961	VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	8,86	0,00	0,00	8,86
971	TRAVAUX DANS LES ZAE	20 308,22	0,00	0,00	20 308,22
978	GRANDES ECURIES DU ROY	332 500,89	0,00	0,00	332 500,89



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Publié le	Total
979	Eaux Pluviales	0,00	0,00		414 171,54	414 171,54
994	RESERVES FONCIERES	0,00	2 862 138,53		0,00	2 862 138,53
995	BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	0,00	24 954,58		0,00	24 954,58
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 912 340,82	28 793,12	92 707,05		2 033 840,99
RECETTES (2)		0,00	1 756 195,57	0,00		1 756 195,57
Réalisations		0,00	437 866,22	0,00		437 866,22
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	437 866,22	0,00		437 866,22
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	192 000,00	0,00		192 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	29 360,00	0,00		29 360,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	129 320,00	0,00		129 320,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	87 186,22	0,00		87 186,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	1 318 329,35	0,00		1 318 329,35
SOLDE (2)		-3 950 543,26	-1 369 237,62	-506 878,59		-5 826 659,47

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		2 862 299,12	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	688 244,14
Réalisations		1 789 206,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 995,62
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041632	ADM : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		1 789 206,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 995,62
1001	EMM MAISON DES PROJETS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1002	PAVILLON ENTREE EEM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1004	PLAN VELO	834 265,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1006	PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d Amiens)	602 123,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1012	TRAVAUX ECONOMIE D ENERGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	SERVICES GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 995,62
925	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
947	TREMIE PRAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
961	VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	8,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
971	TRAVAUX DANS LES ZAE	20 308,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
978	GRANDES ECURIES DU ROY	332 500,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
979	EAUX PLUVIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
994	RESERVES FONCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
995	BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 073 092,30	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	439 248,52
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						Transports urbains	Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		-2 862 299,12	0,00	0,00	0,00	-400 000,00	0,00	-688 244,14	

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		111 053,09	0,00	0,00	0,00	3 014 380,10	506 878,59	0,00	0,00	0,00
Réalizations		87 059,97	0,00	0,00	0,00	3 009 580,10	414 171,54	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 304,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041632	ADM : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 304,67	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		87 059,97	0,00	0,00	0,00	3 004 275,43	414 171,54	0,00	0,00	0,00
1001	EMM MAISON DES PROJETS	0,00	0,00	0,00	0,00	4 989,87	0,00	0,00	0,00	0,00
1002	PAVILLON ENTREE EEM	0,00	0,00	0,00	0,00	269,03	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
1004	PLAN VELO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1006	PARKING (dont Bâtiment Clésience rue d Amiens)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1012	TRAVAUX ECONOMIE D ENERGIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
901	SERVICES GENERAUX	62 105,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
903	TRAVAUX POUR FIBRE OPTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
925	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
947	TREMIE PRAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	136 878,00	0,00	0,00	0,00	
961	VOIE VERTE CLAIROIX BIENVILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
971	TRAVAUX DANS LES ZAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
978	GRANDES ECURIES DU ROY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
979	EAUX PLUVIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 171,54	0,00	0,00	
994	RESERVES FONCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	2 862 138,53	0,00	0,00	0,00	
995	BASSIN CARRIERE DE CHOISY FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	24 954,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		23 993,12	0,00	0,00	0,00	4 800,00	92 707,05	0,00	0,00	
RECETTES (2)		281 226,66	0,00	0,00	0,00	1 474 968,91	0,00	0,00	0,00	
Réalisations		144 240,00	0,00	0,00	0,00	293 626,22	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	144 240,00	0,00	0,00	0,00	293 626,22	0,00	0,00	0,00	
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	0,00	0,00	0,00	
1312	Subv. transf. Régions	29 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1313	Subv. transf. Départements	114 880,00	0,00	0,00	0,00	14 440,00	0,00	0,00	0,00	
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	87 186,22	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	136 986,66	0,00	0,00	0,00	1 181 342,69	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	170 173,57	0,00	0,00	0,00	-1 539 411,19	-506 878,59	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		523 599,07	0,00	0,00	0,00	0,00	281 491,02	431 197,39	1 236 287,48
Réalizations		435 682,98	0,00	0,00	0,00	0,00	193 597,02	386 174,39	1 015 454,39
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 597,02	377 839,91	571 436,93
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 839,91	377 839,91
2041632	ADM : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 597,02	0,00	193 597,02
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		435 682,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 334,48	444 017,46
971	TRAVAUX DANS LES ZAE	435 682,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 682,98
974	BANQUE ALIMENTAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 334,48	8 334,48
978	GRANDES ECURIES DU ROY	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		87 916,09	0,00	0,00	0,00	0,00	87 894,00	45 023,00	220 833,09
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-523 599,07	0,00	0,00	0,00	0,00	-281 491,02	-431 197,39	-1 236 287,48

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					53 166 830,65									
1641 Emprunts en euros (total)					53 166 830,65									
2004009BA	CREDIT AGRICOLE	12/07/2004	20/07/2004	25/01/2017	90 424,39	F	Taux fixe à 4.9 %	4,900	4,991	EUR	T	P	O	A-1
2005005BA	CREDIT AGRICOLE	09/12/2005	10/12/2005	10/03/2017	181 164,57	F	Taux fixe à 3.67 %	3,670	3,721	EUR	T	P	O	A-1
2006006BA	DEXIA CL	04/10/2006	01/01/2017	01/02/2017	165 379,83	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	4,280	EUR	A	P	O	A-1
2007004 BP	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2007	25/08/2007	25/11/2007	3 500 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,790	EUR	A	C	O	A-1
2007005-conso BP	SOCIETE GENERALE	01/08/2008	01/08/2008	01/11/2008	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,886	EUR	T	C	O	A-1
2008003 BP	CAISSE D'EPARGNE	03/11/2003	03/11/2003	25/02/2009	2 000 000,00	C	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,728	EUR	A	P	O	C-1
2008005	CREDIT AGRICOLE	12/11/2008	01/12/2008	01/03/2009	3 000 000,00	V	((Euribor 3M-Floor à 4.07 activant à 3.7 sur Euribor 3M) + Cap 5.82 sur Euribor 3M) + 0.08	3,959	4,078	EUR	T	P	O	A-1
2010001-MON513124EUR	SFIL CAFFIL	21/06/2010	07/07/2010	01/11/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 2.52 %	2,520	2,544	EUR	T	P	O	A-1
2010002	SFIL CAFFIL	02/09/2010	12/10/2010	01/02/2011	2 200 000,00	F	Taux fixe à 3.13 %	3,130	3,167	EUR	T	P	O	A-1
2010003	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2010	31/01/2011	31/03/2011	5 700 000,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,720	3,828	EUR	T	C	O	A-1
2011002 BP	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/07/2011	25/07/2011	25/07/2012	4 224 967,43	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,632	EUR	A	P	O	A-1
2011005	BANQUE POPULAIRE	10/10/2011	27/12/2011	27/03/2012	1 200 000,00	F	Taux fixe à 3.99 %	3,990	4,050	EUR	T	P	O	A-1
2011006	BNP PARIBAS	22/09/2011	22/09/2011	21/03/2013	3 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.5	1,728	1,765	EUR	T	C	O	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2011007	SFIL CAFFIL	14/10/2011	20/10/2011	01/01/2012	6 358 490,97	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	4,340	EUR	T	X	O	A-1
2011014BA	SOCIETE GENERALE	18/07/2011	01/01/2017	25/01/2017	204 770,17	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,701	EUR	T	X	O	A-1
2014001	BANQUE POSTALE	16/12/2014	23/12/2014	01/04/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,438	EUR	T	C	O	A-1
2014002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2014	23/12/2014	01/01/2018	1 500 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	2,000	EUR	A	C	O	A-1
2015004	CREDIT FONCIER DE FRANCE	17/12/2015	28/12/2015	28/12/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	1,310	EUR	A	C	O	A-1
2015006BA	BANQUE POSTALE	07/10/2015	01/01/2017	01/11/2017	280 986,20	F	Taux fixe à 2.23 %	2,230	2,230	EUR	A	P	O	A-1
2015007BA	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/06/2014	01/01/2017	01/10/2017	674 647,09	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	A	P	O	A-1
2016003BA	CREDIT FONCIER DE FRANCE	03/05/2016	01/01/2017	06/06/2017	936 000,00	F	Taux fixe à 1.99 %	1,990	1,990	EUR	A	C	O	A-1
2017001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/03/2017	02/03/2017	01/09/2017	2 100 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	S	C	O	A-1
2017003	CREDIT AGRICOLE	06/12/2017	14/03/2018	14/06/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,155	EUR	T	P	O	A-1
2017004	BANQUE POSTALE	06/12/2017	06/12/2017	01/07/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.62 %	0,620	0,622	EUR	T	C	O	A-1
2019015 - Consolidation	BANQUE POSTALE	13/12/2019	31/03/2020	01/07/2020	2 300 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,662	EUR	T	P	O	A-1
2021-001	BANQUE POSTALE	25/11/2020	31/03/2021	01/07/2021	3 800 000,00	F	Taux fixe à 0.44 %	0,440	0,441	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					53 166 830,65									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		25 602 248,48					2 876 245,19	854 683,48	0,00	134 635,90
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		25 602 248,48					2 876 245,19	854 683,48	0,00	134 635,90
2004009BA	N	0,00	A-1	63 684,80	10,57	F	Taux fixe à 4.9 %	4,887	4 399,99	3 256,13	0,00	563,43
2005005BA	N	0,00	A-1	128 475,38	11,94	F	Taux fixe à 3.67 %	3,660	8 376,50	4 908,06	0,00	261,95
2006006BA	N	0,00	A-1	122 410,33	12,08	F	Taux fixe à 4.28 %	4,268	6 936,51	5 536,04	0,00	4 788,01
2007004 BP	N	0,00	A-1	1 464 671,03	12,90	F	Taux fixe à 4.79 %	4,777	112 667,00	75 554,49	0,00	0,00
2007005-conso BP	N	0,00	A-1	1 966 666,67	14,58	F	Taux fixe à 4.66 %	4,712	133 333,33	96 332,53	0,00	0,00
2008003 BP	N	0,00	C-1	1 352 170,48	14,90	C	Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	4,631	59 678,73	65 560,79	0,00	6 192,94
2008005	N	0,00	A-1	2 034 495,00	14,92	V	((Euribor 3M-Floor à 4.07 activant à 3.7 sur Euribor 3M) + Cap 5.82 sur Euribor 3M) + 0.08	4,122	89 076,00	86 569,03	0,00	6 874,90
2010001-MON513124EUR	N	0,00	A-1	102 743,83	1,58	F	Taux fixe à 2.52 %	2,515	56 714,20	3 485,20	0,00	424,33
2010002	N	0,00	A-1	356 036,50	1,83	F	Taux fixe à 3.13 %	3,123	169 863,82	14 479,86	0,00	1 826,37
2010003	N	0,00	A-1	3 230 000,00	17,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,761	190 000,00	128 092,78	0,00	0,00
2011002 BP	N	0,00	A-1	288 794,11	0,57	F	Taux fixe à 3.58 %	3,620	289 245,34	20 981,23	0,00	4 566,31
2011005	N	0,00	A-1	300 278,22	2,99	F	Taux fixe à 3.99 %	3,983	92 403,75	14 296,85	0,00	99,84



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
2011006	N	0,00	A-1	800 000,00	3,97	V	Euribor 3M + 1.5	4,702	200 000,00	43 114,60	0,00	1 205,11
2011007	N	0,00	A-1	3 034 159,48	15,75	F	Taux fixe à 4.21 %	4,257	337 769,80	138 560,57	0,00	32 289,36
2011014BA	N	0,00	A-1	124 627,02	7,57	F	Taux fixe à 4.62 %	4,607	13 087,61	6 137,55	0,00	1 056,90
2014001	N	0,00	A-1	250 000,00	1,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,428	200 000,00	5 362,50	0,00	883,82
2014002	N	0,00	A-1	1 050 000,00	13,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,992	75 000,00	16 875,00	0,00	31 412,50
2015004	N	0,00	A-1	200 000,00	1,99	F	Taux fixe à 1.31 %	1,308	100 000,00	3 930,00	0,00	14,56
2015006BA	N	0,00	A-1	177 868,65	9,83	F	Taux fixe à 2.23 %	2,224	33 883,43	4 317,10	0,00	650,06
2015007BA	N	0,00	A-1	536 388,01	20,75	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,233	0,00	16 636,44	0,00	5 304,28
2016003BA	N	0,00	A-1	608 400,00	12,43	F	Taux fixe à 1.99 %	1,985	46 800,00	13 038,48	0,00	6 860,72
2017001	N	0,00	A-1	1 190 000,00	8,17	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,777	140 000,00	46 633,36	0,00	15 580,18
2017003	N	0,00	A-1	636 877,85	9,20	F	Taux fixe à 1.15 %	1,147	64 886,30	5 913,28	0,00	325,51
2017004	N	0,00	A-1	633 333,26	9,25	V	Taux fixe à 0.62 % (Euribor 3M + 0.48)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,170	50 000,01	8 096,24	0,00	7 100,11
2019015 - Consolidation	N	0,00	A-1	1 783 501,16	11,25	F	Taux fixe à 0.66 %	0,658	148 789,55	12 385,37	0,00	2 910,08
2021-001	N	0,00	A-1	3 166 666,70	12,25	F	Taux fixe à 0.44 %	0,439	253 333,32	14 630,00	0,00	3 444,63
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		25 602 248,48					2 876 245,19	854 683,48	0,00	134 635,90

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

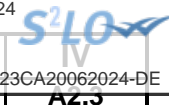
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
2008003 BP	CAISSE D'EPARGNE	2 000 000,00	1 352 170,48	1	30,00		Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	Taux fixe à 4.58 %	0,00	Taux fixe annulable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	4,631	65 560,79	0,00	5,28
TOTAL (C)		2 000 000,00	1 352 170,48						0,00			65 560,79	0,00	5,28
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 000 000,00	1 352 170,48						0,00			65 560,79	0,00	5,28

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - CA REGION COMPIEGNE - CA (projet de budget) - 2023

- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 250 078,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	5,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 352 170,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

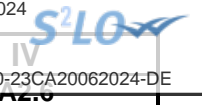
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

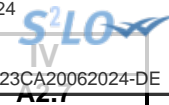
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			06/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	20/12/2008
L	FRAIS D ETUDES ET DE RECHERCHE (NON SUIVIES DE REALISATION)	5	20/12/2008
L	MOBILIER	10	20/12/2008
L	MATERIEL DE BUREAU	10	20/12/2008
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	20/12/2008
L	VEHICULES LEGERS	5	20/12/2008
L	VEHICULES LOURDS	5	20/12/2008
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	20/12/2008
L	APPAREIL DE LEVAGE ASCENSEURS	25	20/12/2008
L	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	20/12/2008
L	PLANTATIONS	15	20/12/2008
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	20/12/2008
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	20	20/12/2008
L	BACS	5	20/12/2008
L	AUTRES BIENS	5	20/12/2008
L	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLICS	15	25/02/2009
L	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009
L	FRAIS D ETUDES D ELABORATION DE MODIFICATION ET DE REVISIONS DES DOCUMENTS D URBANISME	10	06/10/2016
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	21/12/2017
L	FRAIS D ETUDES ET DE RECHERCHE (NON SUIVIES DE REALISATION)	5	21/12/2017
L	MOBILIER	10	21/12/2017
L	MATERIEL DE BUREAU	10	21/12/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	21/12/2017
L	VEHICULE LEGERS	5	21/12/2017
L	VEHICULES LOURDS	10	21/12/2017
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	25	21/12/2017
L	APPAREIL DE LEVAGE ASCENSEURS	25	21/12/2017
L	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	21/12/2017
L	PLANTATIONS	15	21/12/2017
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	21/12/2017
L	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	20	21/12/2017
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	20	21/12/2017
L	AUTRES BIENS	5	21/12/2017
L	BACS	5	21/12/2017
L	MATERIELS CLASSIQUES	5	21/12/2017
L	EQUIPEMENT DE GARAGE ET STATIONS	10	21/12/2017
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	15	21/12/2017
L	AUTRES EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENT DE TERRAINS	30	21/12/2017
L	COFFRE FORT ARMOIRE FORTE	30	21/12/2017
L	EQUIPEMENT DES CUISINES	15	21/12/2017
L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES POUR FINANCER DES BIENS IMMOBILIERS OU DES INSTALLATIONS	30	21/12/2017

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	023
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	21/07/2024
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	
5	21/12/2017

L	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES POUR FINANCER DES PROJETS D INFRASTRUCTURES D INTERET NATIONAL
L	SUBV EQUIP POUR FINANCER BIENS MOBILIERS, MAT OU ETUDES

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	74 200,85		134 393,00	208 593,85	0,00	208 593,85
Financement CET	0,00	18/11/2021	134 393,00	134 393,00	0,00	134 393,00
Risques impayés	74 200,85	06/07/2023	0,00	74 200,85	0,00	74 200,85
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	74 200,85		134 393,00	208 593,85	0,00	208 593,85

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	023
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	

IV – ANNEXES	 IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	
	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 348 159,81	3 329 993,14
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 894 411,86	2 876 245,19
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 894 411,86	2 876 245,19
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		453 747,95	453 747,95
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	453 747,95	453 747,95
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 329 993,14	3 949 540,38	3 051 583,62	10 331 117,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES


**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		18 997 873,08	III 5 745 252,24
Ressources propres externes de l'année (a)		1 537 204,00	739 642,49
10222	FCTVA	1 537 204,00	739 642,49
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		17 460 669,08	5 005 609,75
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	206 391,24	206 391,24
28031	Frais d'études	60 413,00	60 413,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	197 784,28	197 784,28
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 037 746,60	1 037 746,60
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	147 791,17	147 791,17
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	593,00	593,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	589 072,40	589 072,40
28041582	GFP : Bâtiments, installations	46 842,00	46 842,00
28041632	ADM : Bâtiments, installations	76 863,46	76 863,46
28041633	ADM : Projet infrastructure	298 823,31	298 823,31
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	179 974,70	179 974,70
280422	Privé : Bâtiments, installations	123 398,38	123 398,38
280423	Privé : Projet infrastructure	45 770,00	45 770,00
28051	Concessions et droits similaires	377 084,84	377 084,84
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	829,00	829,00
28128	Autres aménagements de terrains	224 019,99	224 019,99
28135	Installations générales, agencements, ..	407 376,97	407 376,97
28138	Autres constructions	23 234,00	23 234,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	174 391,79	174 391,79
28151	Réseaux de voirie	14 863,77	14 863,77
28152	Installations de voirie	185 919,00	185 919,00
281534	Réseaux d'électrification	9 957,00	9 957,00
281538	Autres réseaux	18 067,00	18 067,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 409,58	7 409,58
281578	Autre matériel et outillage de voirie	475,00	475,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	126 514,03	126 514,03
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 443,00	1 443,00
28181	Installations générales, aménagt divers	13 033,00	13 033,00
28182	Matériel de transport	32 265,00	32 265,00
28183	Matériel de bureau et informatique	192 320,52	192 320,52
28184	Mobilier	45 923,05	45 923,05
28188	Autres immo. corporelles	139 019,67	139 019,67
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 Réalisations
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE




Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	656 500,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	11 798 559,33	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 745 252,24	3 148 044,19	0,00	1 330 523,99	10 223 820,42

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 10 331 117,14
Ressources propres disponibles	IV 10 223 820,42
Solde	V = IV - II (3) -107 296,72

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1


Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT
A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 8 RUE HARLAY COMPIEGNE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	76 154,40	9 378,00	0,00	0,00	9 378,00	76 154,40	
45411 (2)	76 154,40	9 378,00	0,00	0,00	9 378,00	76 154,40	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	76 154,40	9 378,00	0,00	0,00	9 378,00	76 154,40	
RECETTES (b)	77 189,08	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	77 189,08	
45421 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	77 189,08	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	77 189,08	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	77 189,08	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	77 189,08	

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : PERIL395 RUE LEFÈVRE LESUEUR, BÉTHISY-SAINT-PIERRE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	0,00	11 244,00	2 811,00	2 811,00	5 622,00	2 811,00	
45413 (2)	0,00	11 244,00	2 811,00	2 811,00	5 622,00	2 811,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	11 244,00	2 811,00	2 811,00	5 622,00	2 811,00	
RECETTES (b)	0,00	5 622,00	0,00	0,00	5 622,00	0,00	
45423 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	5 622,00	0,00	0,00	5 622,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	5 622,00	0,00	0,00	5 622,00	0,00	



- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	PUPITRE ARCHIVE	1 105,80	0,00	10
01/01/2023	HARAS REMPLACEMENT CHAUDIERE	7 768,74	0,00	10
01/01/2023	BANQUE ALIMENTAIRE REALISATION	4 836,00	0,00	10
01/01/2023	PAVILLON CORPS DE GARDE - TRAV	1 544,40	0,00	20
01/01/2023	ABONNEMENT AUTOCAD 2023	9 208,80	0,00	2
01/01/2023	CREATIVE SUITE ADOBE - CS SONCO	338,93	0,00	1
01/01/2023	ACQUISITION DE LICENCES LE VPN	3 000,00	0,00	2
01/01/2023	ACQUISITION DE TIROIRS D EXTENSION	16 387,69	0,00	5
01/01/2023	ECRANS AVEC SUPP	139,96	0,00	1
01/01/2023	IRU HDV-HDM SUD DCSI - COMMANDE 19 -	49 809,48	0,00	2
01/01/2023	ECRANS AVEC SUPP	279,92	0,00	1
01/01/2023	ECRANS AVEC SUPP	21,44	0,00	1
01/01/2023	FRAIS PREEMPTION DIA CARON BET	620,80	0,00	0
01/01/2023	INDEMNITE DE M REGIS BAY COMMI	4 359,55	0,00	10
01/01/2023	VENTE HENOCH DU 28 MAI 2021 FR	90,00	0,00	0
01/01/2023	PLUiH Modif 1 mémoire en répon	1 200,00	0,00	10
01/01/2023	REDEVANCE RESEAU TELOISE - IRU	72 765,00	0,00	2
01/01/2023	LAMPES DE BUREAU	269,16	0,00	1
01/01/2023	FAUTEUIL MME TABAKA	576,90	0,00	1
01/01/2023	MOBILIER DIVERS POSMG	848,94	0,00	1
01/01/2023	KEMP - ACQUISITION DE LICENCE	13 440,00	0,00	2
01/01/2023	MATERIEL INFO - IPAD - M.BACHELET	12,49	0,00	1
01/01/2023	MATERIEL INFO - IPAD - M.BACHELET	307,50	0,00	1
01/01/2023	MATERIEL INFO - ECRANS AVEC SUPP	59,24	0,00	1
01/01/2023	ONDULEUR CTM LOCAL MAN	1 481,65	0,00	5
01/01/2023	LICENCES TOIP ALE	907,08	0,00	1
01/01/2023	LICENCES RAINBOW ENTREPRISE	80,58	0,00	1
01/01/2023	2020 55 MATERIEL INFORMATIQUE	8 094,68	0,00	5
01/01/2023	BUREAU CSI	1 132,63	0,00	1
01/01/2023	POSTFILES ENTREPRISE - ACQUISI	7 473,26	0,00	2
01/01/2023	2020 55 SALLE JEAN LEGENDRE - TRAVAUX DE CABLAGE AUDIOVISUEL	19 440,00	0,00	20
01/01/2023	FOURNITURE TERMINAUX ET ACCESSOIRES	8 681,62	0,00	5
01/01/2023	2020 58P REHABILITATION DEUX PAVILLONS ACCUEIL EEM	269,03	0,00	1
01/01/2023	PTRG - ACQUISITION RENOUVELLEM	11 636,28	0,00	2
01/01/2023	2021 104 REPRISE EN SOUS OEUVRE PORTAIL OUEST MANEGE EEM	1 788,48	0,00	30
01/01/2023	ACQUISITION MATERIEL INFORMATI	105,73	0,00	1
01/01/2023	ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE 10 PC PORTABLE	9 351,37	0,00	1
01/01/2023	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE 15 STATIONS ACCUEIL	11 546,38	0,00	1
01/01/2023	DATACORE - ACQUISITION 20 EXTENSIONS LICENCE STOCKAGE	7 872,00	0,00	1
01/01/2023	STOCK DCSI - ACQUISITION DE MATERIEL INFO - 5 ECRANS	959,28	0,00	1
01/01/2023	MOBILIER MOYENS GENERAUX	642,26	0,00	1
01/01/2023	FAUTEUIL DE BUREAU MME SONCOUR	281,71	0,00	1
01/01/2023	ECRAN 22 POUCES	1 699,20	0,00	10
01/01/2023	MATERIEL INFORMATIQUE - SALLE DU CONSEIL	1 180,63	0,00	1
01/01/2023	2022 195 RENOVATION DU MURET ANNEXE GRANDE ECURIE	136 745,04	0,00	10
01/01/2023	FOURNITURE TERMINAUX ET ACCESS	866,40	0,00	1
01/01/2023	PLUiH Plan de la Modification	1 308,06	0,00	10
01/01/2023	EEM MAISON DES PROJETS EXTINGCTEURS	680,40	0,00	1
01/01/2023	Révision Allégée N°2 du PLUiH	227,65	0,00	1
01/01/2023	CARBONITE - ACQUISITION LICENC	1 881,60	0,00	2
01/01/2023	NETWRIX AUDITOR EXCHANGE - LICENCES	5 421,60	0,00	2
01/01/2023	POSTE PUBLIC ACQUISITION	991,25	0,00	1
01/01/2023	DATACORE - ACQUISITION RENOUVE	26 949,60	0,00	2
01/01/2023	2 SIEGES CBB POMPIDOU	706,01	0,00	1
01/01/2023	MASSICOT ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	219,60	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
01/01/2023	PISTE D ATHLETISME DALOT ACO	18 386,40	0,00	30
01/01/2023	FOUR CSI	198,00	0,00	1
01/01/2023	LICENCES DESKTOP CAL 2019	249,31	0,00	1
01/01/2023	MOBILIER BUREAU ETUDE	714,14	0,00	1
01/01/2023	MANAGE ENGINE - SERVICE DESK PLU	35 148,84	0,00	2
01/01/2023	ACQUISITION BUREAU ETUDES	2 080,87	0,00	5
01/01/2023	ONDULEUR HDV	1 560,00	0,00	5
01/01/2023	SERVEURS DATACORE ET TIROIRS ADDITIONNELS	208 816,33	0,00	5
01/01/2023	TEAMVIEWER	3 278,88	0,00	2
01/01/2023	VADE SECURE CLOUD - ACQUISITIO	13 587,60	0,00	2
01/01/2023	2020 55 MATERIEL INFORMATIQUE OS 191	1 994,35	0,00	5
01/01/2023	VALISE DE DIAG	7 066,80	0,00	5
01/01/2023	TENTE	646,00	0,00	1
01/01/2023	TENTES DE RECEPTION	20 858,64	0,00	5
01/01/2023	DATACORE - ACQUISITION EXTENSI	4 561,92	0,00	2
01/01/2023	LICENCES IMC	5 472,00	0,00	2
01/01/2023	LICENCES RAINBOW ENTREPRISE	3 290,11	0,00	2
01/01/2023	BACHE SCENE MOBILE	1 081,74	0,00	1
01/01/2023	2020 55 OS 163 DCSI LCS PH 3 LOGICIEL	1 798,20	0,00	2
01/01/2023	2020 55 OS 163 DCSI LCS PH3 ACQ MAT	30 707,75	0,00	5
01/01/2023	2020 55 OS 182 DCSI LCS PH3 ACQ MAT	1 015,28	0,00	5
01/01/2023	2020 55 OS 182 DCSI LCS-PH3 TVX CABLAGE	540,34	0,00	1
01/01/2023	MANAGE ENGINE - SERVICEDESK PL	1 530,00	0,00	2
01/01/2023	ENREGISTREUR AUDIO	90,83	0,00	1
01/01/2023	MOBILIER MME MOULU SERVICE COM	625,57	0,00	1
01/01/2023	TABLE ELEVATRICE	498,00	0,00	1
01/01/2023	2022 310 TRAVAUX VRD AMENAGEMENT PARC ACT LOT 01	22 701,60	0,00	25
01/01/2023	ACQUISITION DE TERMINAUX MOBILES GVE	3 354,00	0,00	5
01/01/2023	HAIES - CHARIOTS - TAPIS ANTIP	5 655,60	0,00	30
01/01/2023	MANAGE ENGINE - ENDPOINT CENTR	3 396,60	0,00	2
01/01/2023	CARBONITE ONSITE BACKUP - RENO	31 080,00	0,00	2
01/01/2023	DATACORE - ACQUISITION EXTENSI	6 363,46	0,00	2
01/01/2023	DATACORE - ACQUISITION EXTENSI	4 561,92	0,00	2
01/01/2023	3 LICENCES OFFICE 2016	218,13	0,00	1
01/01/2023	MATERIEL INFO IPHONE	1 010,00	0,00	5
01/01/2023	5 ILOTS DE STATIONNEMENT ECLUP	4 140,00	0,00	25
01/01/2023	ECLUPARK FOURNITURE DISPOSITIF	1 656,00	0,00	25
01/01/2023	2022 311 TRAVAUX DE CREATION TROTTOIR A LA NORME PMR RUE NIEPCE	137 203,37	0,00	25
01/01/2023	ADOBE - ACQUISITION DE LICENCE	22 166,78	0,00	2
01/01/2023	MAISON DES PROJETS / SIGNALETIQ	2 930,64	0,00	10
01/01/2023	PANNEAUX ECO QUARTIER GARE	3 918,00	0,00	10
01/01/2023	LICENCE LIGHTROOM CLASSIC ADOBE - H.KHAZZARY licences	361,62	0,00	1
01/01/2023	HARAS - AUDIT TECHNIQUE SYSTEM	1 656,00	0,00	10
01/01/2023	EP STADE PETITPOISSON	6 590,40	0,00	5
01/01/2023	2020-55 - OS198 - DCSI - SSA - ACQ. MAT	1 015,28	0,00	5
01/01/2023	MARCHE 2020-55 - OS 203 - DCSI	5 365,13	0,00	5
01/01/2023	ALIMENTATION ELECTRIQUE RIDEAU	374,40	0,00	1
01/01/2023	YPOK - DIRECTION DE LA SECURIT	528,00	0,00	1
01/01/2023	OUTILLAGE DIVERS	355,70	0,00	1
01/01/2023	PIEDS ADAPTATEUR POUR REMORQUE	379,20	0,00	1
01/01/2023	SIGNALETIQUE BMX	1 278,00	0,00	5
01/01/2023	TRIBUNAL DE COMMERCE AMENAGEME	255,47	0,00	1
01/01/2023	ESET PROTECT ESSENTIAL - ACQUI	14 890,20	0,00	2
01/01/2023	UCOPIA LE TIGRE - RENOUVELLEME	6 678,29	0,00	5
01/01/2023	2020 55 OS 204 MCO PHASE 4	931,69	0,00	20
01/01/2023	2020-55 - OS 196 - DCSI - LCS- ACQU MAT	1 015,28	0,00	5
01/01/2023	2020 55 OS 196 - DCSI - LCS- TRVX CAB	1 330,18	0,00	20
01/01/2023	2020 55 OS 193 -DSCI-CBA-PH3 -TRVX COMPL	9 931,36	0,00	20
01/01/2023	2020-55 -OS193-DSCI-CBA-PH3 -LICE COMPL	479,52	0,00	2
01/01/2023	2020 55 -OS193-DSCI-CBA-PH3 -MAT COMPL	7 672,65	0,00	5
01/01/2023	PARCELLE AA 81 LIEU DIT DEVANT MERCIERES LACROIX ST OUEN	163,00	0,00	0
01/01/2023	2020-55- OS197-DCSI - LE TIGRE ACQU MAT	2 731,90	0,00	5
01/01/2023	2020 55 OS 197-DCSI - LE TIGRE TRVX CAB	3 732,66	0,00	20
01/01/2023	2020 55 - OS 205- DCSI - VEN-PHA	540,34	0,00	1
01/01/2023	TABLETTES POUR ARMOIRE SERVICE	141,96	0,00	1
01/01/2023	MOBILIER SERVICE ASSAINISSEMENT	845,14	0,00	1
01/01/2023	MOBILIER LUCIE LETOURNEUR	693,38	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
01/01/2023	FAUTEUIL DE BUREAU MEHDI DRAH	281,71	0,00	1
01/01/2023	FRAIS INGINIERIE PB PREFINANCE	50 583,08	0,00	0
01/01/2023	REMBOURSEMENT COFINANCEMENT SA	1 326 104,94	0,00	0
01/01/2023	CLESENCE 27 29 RUE D AMIENS A COMPIEGNE	600 567,73	0,00	0
01/01/2023	ACQUISITION DE TELEPHONES IP ALCATEL	6 036,00	0,00	5
01/01/2023	2021 70 INTERVENTIONN DE COORDINATEURS SECURITE	2 430,00	0,00	10
01/01/2023	2022 311 OS 10 TRAVAUX REPRISE STRUCTURE AV EUROPE	33 334,99	0,00	25
01/01/2023	2022 311 OS 12 TRAVAUX DE PURGE REPRISE STRUCTURE VOIRIE AVENUE VERMANDOIS	33 463,32	0,00	25
01/01/2023	2022 311 OS 08 TRAVAUX PURGE RENFORCEMENT STRUCTURE ETC PISTE CYCLABLE VENETTE	32 747,40	0,00	25
01/01/2023	SALLE VICE-PRESIDENTS - ACQUISITION DE MATERIEL AUDIOVIS	10 878,00	0,00	5
01/01/2023	LIFESIZE - ACQUISITION RENOUVE	8 576,40	0,00	2
01/01/2023	ACHAT PROJECTEUR	540,83	0,00	1
01/01/2023	STOCK DSI - ACQUISITION DE MAT	9 069,92	0,00	5
01/01/2023	PIECES POUR REPARATION POMPE C	3 761,22	0,00	5
01/01/2023	HARAS RENOVATION DES MENUISERI	3 696,00	0,00	10
01/01/2023	BANQUE ALIMENTAIRE TRAVAUX AD	13 701,49	0,00	30
01/01/2023	Re-équipement salle éveil RAM	364,47	0,00	1
01/01/2023	2020 55 OS 206-DCSI-VER-PHASE 2	540,34	0,00	20
01/01/2023	AUTOLAVEUSE BOURCIER	6 192,00	0,00	5
01/01/2023	SALLE 236 - ACQUISITION DE MAT	3 172,80	0,00	5
01/01/2023	SALLE 236 MATERIEL INFORMATIQUE	2 356,80	0,00	5
01/01/2023	RENOUVELLEMENT MOBILIERION	7 560,00	0,00	2
01/01/2023	E.SEDIT RH - ACQ. MODULE E.GES	3 531,60	0,00	2
01/01/2023	MAISON DES PROJETS / HABILLAGE INTERIEUR	2 594,04	0,00	10
01/01/2023	FAUTEUILS DE BUREAU	2 515,25	0,00	10
01/01/2023	FAUTEUIL CLAIRE DUBOIS	1 054,54	0,00	10
01/01/2023	AUTODESK - ABONNEMENT AUTOCAD	750,00	0,00	1
01/01/2023	PEUGEOT 208 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE M COCHARD GQ 866 YS	19 282,30	0,00	5
01/01/2023	FAUTEUIL DE BUREAU	838,42	0,00	1
01/01/2023	PANNEAUX ECO QUARTIER GARE	1 968,00	0,00	10
01/01/2023	TRAVAUX AD AP RESIDENCE JEAN L	13 034,10	0,00	30
01/01/2023	APPMA CHOISY AMENAGEMENT PLACE	49 134,00	0,00	30
01/01/2023	ESPACES URBAINS - ACQ. LICENCE	241,07	0,00	1
01/01/2023	PASSAGE DE CABLES	419,10	0,00	1
01/01/2023	LICENCE CLUSTER ANALYSE VIDEO	1 070,40	0,00	1
01/01/2023	FAUTEUIL M CHARPENTIER	838,42	0,00	1
01/01/2023	FAUTEUIL MME FLEURY	838,42	0,00	1
01/01/2023	ORDINATEUR GESTION D ECRAN	1 197,60	0,00	1
01/01/2023	RH - ACQUISITION SCAN	843,02	0,00	1
01/01/2023	IPHONE. M.LOZAY	525,48	0,00	1
01/01/2023	STATIONS ACCUEIL M. LOZAY ET C	419,44	0,00	1
01/01/2023	CSI FAUTEUIL ERGONOMIQUE	838,42	0,00	1
01/01/2023	MICROSOFT WINDOWS 10 PRO	263,82	0,00	1
01/01/2023	SIEGE PMR POUR DOUCHE VESTIAIR	308,28	0,00	1
06/01/2023	201964 CREATION STRUCTURE CHAUSSEE CSI	11 375,54	0,00	10
21/01/2023	PARTICIP INVEST CHAMP DOLENT 2022	5 305,07	0,00	15
10/02/2023	MOBILIER FONCIER	666,66	0,00	1
02/03/2023	2020 55 CABLAGE INFORMATIQUE	9 169,73	0,00	20
04/03/2023	BARRIERES RUE DU FOUR SAINT JACQUES	5 847,26	0,00	10
07/03/2023	DALOT ACO SPORT REF 0362 AMENAGEMENT PISTE	1 990,08	0,00	30
30/03/2023	202255 CABLE INFORMATIQUE	20 469,66	0,00	20
08/04/2023	VOLETS BATTANTS PVC BANQUE ALIMENTAIRE	3 498,48	0,00	10
08/04/2023	VER - TRAVAUX INSTALLATION VID	13 498,80	0,00	10
13/04/2023	FONDS DE CONCOURS 2021 ARMANCOURT	2 500,00	0,00	30
13/04/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 BIENVILLE	25 712,34	0,00	30
13/04/2023	FONDS DE CONCOURS 2021 SAINTINES	20 000,00	0,00	30
13/04/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 SAINT JEAN AUX BOIS	7 325,70	0,00	30
13/04/2023	FONDS DE CONCORS 2022 SAINTINES	35 000,00	0,00	30
13/04/2023	CONVENTION ISABELLE MARANDEL	8 000,00	0,00	30
13/04/2023	CONVENTION SOLENE ALLAIRE ET CEDRC ROIA	8 000,00	0,00	30
13/04/2023	CONVENTION SOPHIE BOUQUET	8 000,00	0,00	30
13/04/2023	CONVENTION FATIMA KHALASSI	8 000,00	0,00	30
14/04/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 JANVILLE	35 000,00	0,00	30
14/04/2023	FONDS DE CONCOURS 2020 ARMANCOURT	5 720,18	0,00	30
14/04/2023	MATERIEL CPI CLAIROIX	1 167,12	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
19/04/2023	FOURNITURES DIVERSES	1 275,00	0,00	5
20/04/2023	FOURNITURE TERMINAUX ET ACCESS	525,48	0,00	1
26/04/2023	CONVENTION ANNE PLACARD POUR AIDE RUE AMIENS	8 000,00	0,00	30
27/04/2023	FONDS DE CONCOURS COMPIEGNE VOIE NOUVELLE AVEC PISTE CYCLABLE ENTRE CHAUFFERIE	39 930,00	0,00	30
27/04/2023	FONDS DE CONCOURS COMPIEGNE RENOVATION DES AIRES DE JEUX DANS LES QUARTIERS 2021	57 437,20	0,00	30
04/05/2023	UGAP ACHAT 12 ABRIS VELOS	37 036,80	0,00	10
13/05/2023	246 RUE RAYMOND POINCARE - CHO	1 481,00	0,00	5
15/05/2023	DEFIBRILATEUR BMX	1 378,80	0,00	5
15/05/2023	TRAVAUX DE FIBRE OPTIQUE FTTH	13 786,14	0,00	20
15/05/2023	VITRINES SYNDICATS	562,70	0,00	1
16/05/2023	MAISON PROJETS LOT 2 EEM	3 811,47	0,00	30
20/05/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 JONQUIERES	23 997,66	0,00	30
01/06/2023	Subvention Abonnement SPEE - C	23 250,00	0,00	30
02/06/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 SAINT SAUVEUR	50 537,68	0,00	30
09/06/2023	PIEDS DE LEVAGE	4 675,90	0,00	5
10/06/2023	202028 ETUDE REPRISES SOUS OEUVRE MANEGE EEM	288,00	0,00	30
14/06/2023	2022 196 RENOVATION DU MURET ANNEXE GRANDE ECURIE	62 125,11	0,00	10
16/06/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 BETHISY SAINT MARTIN	35 000,00	0,00	30
19/06/2023	3 VENTILATEURS COLONNES	179,97	0,00	1
20/06/2023	ENREGISTREUR AUDIO	19,48	0,00	1
21/06/2023	CONVENTION CAMARA	8 000,00	0,00	30
03/07/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 SAINT VAAST DE LONGMONT	18 896,25	0,00	30
05/07/2023	VERBERIE PRE D AROMONT 28 PLUI	71 760,00	0,00	30
05/07/2023	2021601590004 COMPIEGNE 12 14	12 595,97	0,00	30
05/07/2023	2021601590001 COMPIEGNE 5 AVE	25 520,00	0,00	30
07/07/2023	FONDS DE CONCOURS 2018 ARMANCOURT	8 077,36	0,00	30
07/07/2023	FONDS DE CONCOURS 2019 ARMANCOURT	826,11	0,00	30
10/07/2023	FONDS DE CONCOURS 2023 ARMANCOURT	3 074,36	0,00	30
14/07/2023	APPEL DE FONDS POUR LA GESTION	93 507,00	0,00	5
25/07/2023	5 ECRANS DELL	2 274,92	0,00	5
02/08/2023	ZAC DE MERCIERES - TRAVAUX VID	11 784,90	0,00	10
09/08/2023	COMPIEGNE 12-14 RUE DE LA SOMM	12 295,97	0,00	30
09/08/2023	LACROIX 142 RUE NATIONALE 5LOG	16 084,80	0,00	30
24/08/2023	2022 138 TRAVAUX VIDEOPROTECTION MODERNISATION CAMERAS	7 394,40	0,00	10
30/08/2023	-HABITAT RENOVE TRAVAUX ELECTRIQUES	7 066,80	0,00	10
29/09/2023	MARCHE 2020-55-OS 206-DCSI-VER	1 316,18	0,00	5
23/10/2023	ACQUISITION DE LICENCE AUTOCAD	1 812,82	0,00	2
25/10/2023	FICHE NAVETTE 2015601590009 RU	10 624,80	0,00	30
25/10/2023	FICHE NAVETTE 201601590001 LAC	8 058,55	0,00	30
25/10/2023	FICHE NAVETTE 20156015900003 C	9 120,00	0,00	30
25/10/2023	2020 55 OS 200- DCSI - MCO - TRVX CABLAGE INFO - PH 3 -COMPLEMENT	396,24	0,00	1
02/11/2023	ECLAIRAGE D UNE FRESQUE -AQUAI	7 232,88	0,00	20
07/11/2023	TRAVAUX PURGE	14 641,68	0,00	10
10/11/2023	TRIBUNAL DE COMMERCE TRAVAUX AD AP MISE AUX NORMES	2 991,00	0,00	30
14/11/2023	Re-équipement salle éveil	1 155,59	0,00	5
16/11/2023	HARAS CREATION SSI	79 166,40	0,00	10
21/11/2023	LAMPADAIRE VINCENT PERRIN	126,61	0,00	1
21/11/2023	TRAVAUX AD AP RESIDENCE JEAN L	4 638,53	0,00	30
21/11/2023	ARMOIRE MME CELMA	357,20	0,00	1
22/11/2023	MISE EN SECURITE ET REMPLACEMENT	2 744,46	0,00	25
22/11/2023	Marché : 9394, Société : 01	1 624,56	0,00	10
22/11/2023	SAUTOIR HAUTEUR - TAPIS ANTI P	3 624,00	0,00	5
22/11/2023	FONDS DE CONCOURS COMPEIGNE MENSUISERIES HDV ET ABBAYE	20 000,00	0,00	5
23/11/2023	JEUX DES ECOLES- PROGRAMMES 20	20 000,00	0,00	5
24/11/2023	FONDS DE CONCOURS COMPIEGNE AMENAGEMENT RUE CARNOT	84 886,00	0,00	5
29/11/2023	ETAIEMENT SAS OUEST MANAGE EEM	11 323,30	0,00	30
04/12/2023	FICHE NAVETTE 20196016900018 L	16 084,80	0,00	30
04/12/2023	LACROIX SAINT OUEN 9 RUE PASTE	5 600,00	0,00	30
04/12/2023	DECISION 20216015900006 LES VA	132 000,00	0,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
04/12/2023	15 LOGEMENTS COLLECTIFS A LACR	11 500,00	0,00	30
04/12/2023	ROUTE NATIONALE AVENUE DES BRU	2 760,00	0,00	30
04/12/2023	CHOISY RUE BOULNOIS 3 PLS	5 400,00	0,00	30
04/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2021 VIEUX MOULIN	1 470,00	0,00	30
05/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2023 JONQUIERES	10 996,41	0,00	30
05/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2021 JONQUIERES	17 324,24	0,00	30
06/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 VIEUX MOULIN	1 086,17	0,00	30
08/12/2023	FONDS DE CONCOURS LACROIX EXTENSION ECOLE MATERNELLE P ABEILLE	129 841,58	0,00	30
08/12/2023	Marché : 9394, Société : 02PTP OS 20 CREATION CHEMINEMENT PMR ZONE COMMERCIALE J	10 376,40	0,00	25
08/12/2023	MARCHE 2022-138 - OS 26 - HDM - RENOUVELLEMENT CAMERA HDM16	3 763,20	0,00	10
08/12/2023	MARCHE 2022-138 - OS 25 - HDM - RENOUVELLEMENT CAMERA HDM15	3 763,20	0,00	10
08/12/2023	MARCHE 2022-138 - OS 27 - HDM - RENOUVELLEMENT CAMERA HDM08	1 281,60	0,00	10
08/12/2023	BC 73.2023- AV DU GL WEYGANG C	86 699,00	0,00	30
12/12/2023	IPBX ALCATEL - ACQUISITION LICENCES SBC	16 840,51	0,00	2
12/12/2023	2020-55 TX CABLAGE	63 377,82	0,00	20
12/12/2023	ECOLE DE LA PRAIRIE REPARATION	2 916,00	0,00	10
12/12/2023	POSE BORDURES RUE FOUR ST JACQUES COMPIEGNE	12 562,56	0,00	10
12/12/2023	REMORQUE EVENEMENTIEL	3 128,40	0,00	5
14/12/2023	BLOC SANITAIRE WC ET LAVABO PM	8 076,00	0,00	30
14/12/2023	ECLAIRAGE SUR PIED	3 375,36	0,00	5
14/12/2023	PORTE PMR	6 384,00	0,00	30
18/12/2023	TERRASSEMENT - CONTENEUR VERRE RUE DAGUERRE	8 894,76	0,00	10
18/12/2023	NORME PMR RUE METIERS A JAUX	3 226,85	0,00	10
18/12/2023	POSE 5 ILOTS BOUT STATIONNEMENT ECLUPARK	5 550,00	0,00	10
18/12/2023	CREATION TROTTOIR BORDURES RUE METIERS JAUX	15 322,39	0,00	10
18/12/2023	TERRASSEMENT CONTENEUR VERRE RUE LESSEPS	9 525,96	0,00	10
18/12/2023	CONTENEUR VERRE LA CROIX SAINT OUEN	9 525,96	0,00	10
18/12/2023	CREATION DOUBLE BORDURAGE ILOT RUE METIERS JAUX	4 404,23	0,00	10
18/12/2023	TRAVAUX DE MISE EN PROTECTION	4 220,47	0,00	10
19/12/2023	VEGETALISATION RUE DU FOUR ST	20 308,22	0,00	15
19/12/2023	FOUR ET POSE SIGNALISATION AV VERMANDOS	3 953,04	0,00	10
19/12/2023	AMENAGEMENT DE TROTTOIR-AVENUE VERMAN	5 230,32	0,00	10
19/12/2023	PTP OS 18 MISE CONFORMITE ARRET DES CAR	17 660,40	0,00	10
19/12/2023	CREATION CHEMINEMENT PMR RUE	17 876,40	0,00	10
19/12/2023	TRAVAUX DE SECURISATION DE L ACCES PIET	2 268,00	0,00	10
19/12/2023	TRAVAUX DE SECURISATION DU TROTTOIR-ENT	2 022,00	0,00	10
23/12/2023	DESTRUCTEUR DE PAPIER COMMANDE	160,31	0,00	1
26/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2021 BETHISY SAINT MARTIN	17 812,54	0,00	30
26/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2018 NERY	11 234,50	0,00	30
26/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2019 NERY	15 120,56	0,00	30
26/12/2023	FONDS DE CONCOURS NERY 2020	7 128,64	0,00	30
26/12/2023	FONDS DE CONCOURS 2022 NERY	23 999,21	0,00	30
27/12/2023	ACQUISITION LE CARPENTIER DE SAINTE OPPORTUNE	221 470,00	0,00	0
28/12/2023	MOURGUES - MARGNY LIEUDIT LES	1 250 000,00	0,00	0
28/12/2023	REHABILITATION 169 LOGTS COMPI	557 700,00	0,00	30
31/12/2023	PARTICIPATION BUDGET TOURISME 2023	193 597,02	0,00	30
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		7 575 531,39	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
31/12/2023	RENAULT KANGOO 863BSR60	13 172,51	5	13 172,51	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		13 172,51					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	656 500,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	023
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024	023
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES EN
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL
B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**
B1.6**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AFC COMPIEGNE	500,00	
AIKIDO COMPIEGNE	500,00	
AMICALE SPORTIVE DE ST SAUVEUR	500,00	
ANCIENS DU SIVOM	2 600,00	
ASCC MARGNY BASKET BALL	1 100,00	
ASPTT COMPIEGNE	500,00	
ASSOCIATION CYCLISTE MARGNY LES COMPIEGNE	7 000,00	
ASSOCIATION CYCLOTOURISME DE BETHISY ST PIERRE	250,00	
ASSOCIATION POUR UN FESTIVAL DE LA LANGUE FRANCAISE	15 000,00	
ASSOCIATION TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR	700,00	
ASSOCIATION TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR	1 500,00	
ASSOCIATION TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR	4 000,00	
ATHLETIC SAUTRIAUT	500,00	
Alepi	4 000,00	
BADMINTON CLUB COMPIEGNOIS	700,00	
BADMINTON MARGNY VENETTE	700,00	
BMX Compiègne-Clairoix	9 000,00	
CERCLE GEORGES TAINURIER - ESCRIME	900,00	
CLUB NAUTIQUE DE LA CROIX SAINT OUEN	500,00	
COMPIEGNE EQUESTRE (SUBVENTION)	6 000,00	
COMPIEGNE HANDBALL CLUB	1 000,00	
COMPIEGNE SPORTS CYCLISTES	500,00	
COMPIEGNE TRIATHLON	1 100,00	
COS	35 000,00	
HOCKEY CLUB COMPIEGNOIS	500,00	
Iterra (incubateur)	60 000,00	
KHEOPS	6 000,00	
LA MALMAIRE VTT CLUB DE LA CROIX ST OUEN	500,00	
LES ENFANTS AU SINGULIER	3 000,00	
Le défi du viaduc	3 000,00	
Les archers de Compiègne	10 300,00	
MAESTRIA TWIRLING CLUB DE COMPIEGNE	500,00	
Moutain board compiègne	1 500,00	
OFFICE DES SPORTS DE L AGGLOMERATION DE COMPIEGNE	1 060,00	
OISE LES VALLEES	155 000,00	
Partage Travail	27 000,00	
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS	2 000,00	
SKATING CLUB DE COMPIEGNE	2 300,00	
Sport nautique compiègnais	8 700,00	
UNION DES PROFESSIONNELS DE LACROIX SAINT OUEN	800,00	
UNION SPORTIVE CHOISY AU BAC	500,00	
UTC COMPIEGNE	5 000,00	
VGA	4 500,00	
<u>Entreprises</u>		
FAC. DECISION PRESIDENT 7-2022 DU 25/03/ Subvention Abonnement	23 250,00	
SPEE - Copro GOUNOD		
<u>Personnes physiques</u>		
Aide à l'acquisition récupérateur d'eau	4 568,74	
CONVENTION ANNE PLACARD POUR AIDE RUE AMIENS	8 000,00	
CONVENTION FATIMA KHALLASSI - PROJET ACESSION ABORDABLE RUE AMIENS COMPIEGNE	8 000,00	
CONVENTION IBRAHIMA CAMARA - AIDE RUE AMIENS	8 000,00	
CONVENTION ISABELLE MARANDEL - PROJET ACESSION ABORDABLE RUE AMIENS COMPIEGNE	8 000,00	
CONVENTION SOLENE ALLAIRE ET CEDRC ROIAT PROJET ACESSION ABORDABLE RUE AMIENS	8 000,00	
CONVENTION SOPHIE BOUQUET - PROJET ACESSION ABORDABLE RUE AMIENS COMPIEGNE	8 000,00	
OPERATION FACADE M. MELIN - COMPIEGNE 11 RUE HIPPOLYTE BOTTIER A COMPIEGNE	750,00	
OPERATION FACADE MME BAYLE 246 RUE RAYMOND POINCARE - CHOISY AU BAC ASSIETTE SUBVENTIONNABLE 3655 HT	731,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
<u>Autres</u>		
BIJOUTERIE LEGAY	1 780,00	
COMPICOOP EL CAFE DE LA RIBA	300,00	
ESPRITS FLEURS PAR CLAUDINE GREHA	2 092,00	
HAIR LINE	3 448,00	
LARDET COMPIEGNE	14 474,00	
LE DRESSING DE CLOE	3 874,00	
Les jardins des grenillettes	1 419,00	
Madame KIONA Emilie	4 800,00	
Monsieur MANNESSIER Claire	16 800,00	
Monsieur MOLINA Jean Charles	2 400,00	
Seme en terre	486,82	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
COMPIEGNE - AIRES DE JEUX DES ECOLES ECOLE ST LAZARE ET AUGUSTIN	20 000,00	
COMPIEGNE - AMENAGEMENT RUE CARNOT	84 886,00	
COMPIEGNE - CAPITAL EMPRUNT STADE PETITPOISSON	94 842,00	
COMPIEGNE - FRAIS FINANCIERS 2023 STADE PAUL PETITPOISSON	47 422,00	
COMPIEGNE - MENUISERIES HDV ET ABBAYE	20 000,00	
COMPIEGNE - RENOVATION AIRES DE JEUX SQUARES SEME SPAHIS-MARE GAUDRY-PUY DU ROY	57 437,20	
COMPIEGNE - VOIE NOUVELLE AVEC PISTE CYCLABLE ENTRE CHAUFFERIE ET CASERNE DE POMPIERS	39 930,00	
Compiègne	14 000,00	
DISTRIBUTION ARC INFOS/LE PICANTIN/AUTRES 2023 - COMMUNES	96 197,39	
FONDS DE CONCOURS COMMUNES MOINS 2 000 HABITANTS	377 839,91	
LACROIX SAINT OUEN - EXTENSION ECOLE MATERNELLE P ABEILLE - DELIBERATION 6-4-2023	129 841,58	
MARGNY LES COMPIEGNE	4 600,00	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CDC HABITAT SOCIAL	16 084,80	
CLESENCE	142 624,80	
DEPARTEMENT DE L'OISE	17 100,00	
HLM DEPARTEMENT DE L OISE	557 700,00	
OPAC	5 400,00	
OPAC DE L OISE	157 049,49	
Participation budget Champ Dolant	5 304,67	
Participation budget tourisme	193 597,02	
SAGEBA	27 607,88	
SIP HLM	71 760,00	
SMOA SYNDICAT MIXTE OISE ARONDE	167 286,36	
SPL LE TIGRE	200 000,00	
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE	1 510,27	
SYNDICAT MIXTE OISE MOYENNE	1 589,89	
<u>Autres</u>		
Agence Nationale de l'habitat	93 507,00	
CCIR CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE HAUT DE FRANCE	7 980,00	
ENTENTE OISE AISNE	236 969,28	
Ecole Robida A	150,00	
Ecole maternelle Faroux 1	90,00	
Ecole maternelle Saint Germain	320,00	
Ecole primaire Jonquières	126,47	
Ecole élémentaire Pompidou A	271,00	
LYCEE CHARLES DE GAULLE	1 500,00	
SDIS	3 739 931,00	
TOTAL GENERAL	7 147 839,57	



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D 14AIDPIERR 2014/2 AIDE A LA PIERRE ARC	777 225,00	0,00	777 225,00	150 350,00	0,00	0,00	0,00
D 14AIDPIERR 2014/1 AIDE A LA PIERRE DELEGUEE D	2 412 800,00	0,00	2 412 800,00	1 167 207,67	0,00	0,00	0,00
14BACHOISY 2014/1 BASSIN ECRETEMENT CHOISY	1 900 103,00	0,00	1 900 103,00	1 367 239,59	0,00	0,00	0,00
R 14AIDPIERR 2014/3 RECETTE AIDE A LA PIERRE DELEGUE	1 390 050,00	0,00	1 390 050,00	297 456,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.2


B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D 14ETUTHERM 2014/1 ETUDE THERMIQUE BATIS	120 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		88,00	0,00	88,00	59,10	23,00	82,10
Adjt adm	C	7,00	0,00	7,00	3,80	2,00	5,80
Adjt adm Pal 1CI	C	24,00	0,00	24,00	21,80	0,00	21,80
Adjt adm Pal 2CI	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Administrateur HCl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	15,00	0,00	15,00	4,00	11,00	15,00
Attaché HCl	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché Pal	A	8,00	0,00	8,00	4,30	3,00	7,30
Directeur ter	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	9,00	0,00	9,00	4,80	4,00	8,80
Rédacteur Pal 1CI	B	10,00	0,00	10,00	9,40	0,00	9,40
Rédacteur Pal 2CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		56,00	1,66	57,66	32,76	22,80	55,56
Adjt tech	C	14,00	0,86	14,86	8,86	4,00	12,86
Adjt tech Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjt tech Pal 2CI	C	8,00	0,00	8,00	6,00	2,00	8,00
Agent maitrise	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur	A	8,00	0,80	8,80	1,00	7,80	8,80
Ingénieur Pal	A	6,00	0,00	6,00	4,90	1,00	5,90
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	8,00	0,00	8,00	1,00	7,00	8,00
Technicien Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,50	3,50	3,00	0,50	3,50
Conseiller soc-ed	A	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50
Educateur Jeunes Enfants	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur j enfant CIEx	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	3,90	1,00	4,90
Adjt ter patr Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Adjt ter patr Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Conserv patr (Promo)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
Adjt ter anim Pal 2CI	C	2,00	0,00	2,00	1,50	0,00	1,50
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		155,00	2,16	157,16	101,26	47,30	148,56

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	734	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	1101	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjt tech Pal 1CI	C	TECH	548	0,00	3-2	CDD
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	916	0,00	3-2	CDD
Administrateur	A	ADM	1015	0,00	3-3-2°	CDD
Administrateur HCI	A	ADM	1120	0,00	3-2	CDI
Assist conserv	B	CULT	441	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	1912	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	1383	0,00	3-2	CDI
Attaché	A	ADM	1956	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché Pal	A	ADM	1792	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	1695	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Ingénieur	A	TECH	1608	0,00	3-2	CDD
Ingénieur	A	TECH	739	0,00	3-2	CDD
Ingénieur	A	TECH	821	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur Pal	A	TECH	966	0,00	3-2	CDI
Rédacteur	B	ADM	1465	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	563	0,00	3-2	CDI
Technicien	B	TECH	3331	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				47 555,38		
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	A Contrat de projet	CDD
Apprentis		OTR		36 140,08	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
CAE / CUI		OTR		11 415,30	A CAE-Contrat : CAE	A Autres contrats
Technicien	B	TECH	904	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				47 555,38		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.


IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- DSP Eau potable production et distribution Margny lès Compiègne	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable production et distribution Nery	VEOLIA (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Béthisy Saint Pierre	VEOLIA (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable production et distribution Verberie/St Vaast de Longuemont	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Venette	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Lachelle	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Saint Jean aux Bois	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Saint Sauveur	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Saintines	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Jaux	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Armancourt	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Le Meux	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- DSP Eau potable distribution Jonquières	SAUR (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution La Croix Saint Ouen	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Compiègne	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution hoisy au Bac	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Janville	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Clairoux	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Vieux Moulin	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Bienville	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP Eau potable production et distribution Production ARC	SUEZ (BUDGET EAU)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Armancourt	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Choisy au Bac	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Compiègne	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Jaux	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Jonquières	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement La Croix St Ouen	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Lachelle	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Le Meux	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Margny	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Venette	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Station épuration La Croix	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP collecte et traitement des EU et réseaux unitaires assainissement Station épuration Choisy	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



- DSP Assainissement Vieux Moulin	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saintines	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saint Sauveur	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saint Jean aux Bois	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Saint Vaast de Longmont	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Verberie	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- CSP Assainissement Stations épuration	SUEZ (BUDGET ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Béthisy Saint Pierre	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Béthisy Saint Martin	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Néry	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Station épuration Béthisy Saint Pierre	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Bienville	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Clairoux	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Janville	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
- DSP Assainissement Station épuration	VEOLIA (ASSAINISSEMENT)			0,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées CCPE			0,00
BUDGET CHAMP DOLANT CARC			0,00
BUDGET AMENAGEMENT ZONES CARC			0,00
BUDGET HOTEL DES PROJETS CARC			0,00
BUDGET RPA CARC			0,00
BUDGET AERODROME CARC			0,00
BUDGET ACCUEIL GENS DU VOYAGE CARC			0,00
BUDGET TRANSPORT INTERCOMMUNAUX CARC			0,00
BUDGET DECHETS MENAGERS CARC			0,00
BUDGET SERVICE EAUX CARC			0,00
BUDGET SERVICE ASSAINT CARC			0,00
BUDGET TOURISME CARC			0,00
BUDGET SPANC CARC			0,00
Autres organismes de regroupement			
Pole métropolitain de l'Oise			0,00
Centre de gestion de l'Oise			0,00
SPL Le Tigre			0,00
Communauté de communes du pays des sources			0,00
CC2V			0,00
SPL pole équestre du Compiègnais			0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES


AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget annexe	Eau		-	20006796500034		Oui
Budget annexe	Résidence pour personnes âgées		-	20006796500042		Non
Budget annexe	Aménagement, zones		-	20006796500059		Oui
Budget annexe	Déchets ménagers		-	20006796500067		Non
Budget annexe	Transport		-	20006796500075		Non
Budget annexe	SPANC		-	20006796500083		Non
Budget annexe	Aérodrome		-	20006796500091		Non
Budget annexe	Gens du voyage		-	20006796500109		Non
Budget annexe	Assainissement		-	20006796500026		Oui
Budget annexe	Hôtel de projet		-	20006796500117		Oui
Budget annexe	Tourisme		-	20006796500125		Non
Budget annexe	ZA Champ dolant		-	20006796500133		Oui

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 SLOW
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75

BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58


BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID: 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES
C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet

15-Relogement des ménages avec minoration de loyer

21-Démolition de logements locatifs sociaux

22-Recyclage de copropriétés dégradées

23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé

24-Aménagement d'ensemble

31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux

32-Production d'une offre de relogement temporaire

33-Requalification de logements locatifs sociaux

34-Résidentialisation de logements

35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées

36-Accession à la propriété

37-Equipement public de proximité

38-Immobilier à vocation économique

39-Autres investissements

41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel

42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	135 296 000,00	0,07	1,00	0,00	1 352 960,00	0,07
TFPNB	1 246 000,00	0,08	2,52	0,00	31 399,00	0,08
CFE	42 811 000,00	0,09	26,16	0,00	11 199 398,00	0,14
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

ARC - INDEMNITES DES ELUS		2023		
NOM	FONCTION	ARC	AUTRES MANDATS	TOTAL EN € BRUT
MARINI Philippe	PRESIDENT	53 535,42	26 830,92	80 366,34
HELLAL Bernard	1 ^{er} VICE PRESIDENT	19 954,08		29 055,12
DESESSART Jean	2 ^{ème} VICE-PRESIDENT	19 954,08		19 954,08
PORTEBOIS Laurent	3 ^{ème} VICE PRESIDENT	19 954,08		19 954,08
BERTRAND Eric	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 737,46		18 737,46
DE VALROGER Eric	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 737,46		18 737,46
LEBOEUF Jean-Pierre	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 737,46		18 737,46
LEDAY Nicolas	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 737,46	4 550,46	23 287,92
OURY Benjamin	VICE-PRESIDENT – Président de Commission	18 737,46		18 737,46
DESMOULINS Jean-Pierre	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	12 167,16		12 167,16
MIGNARD Jean-Luc	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	12 167,16		12 167,16
SEELS Romuald	VICE-PRESIDENT – Membre de la Commission stratégie et Synthèse	12 167,16		12 167,16
LE CHAPPELLIER Evelyne	VICE-PRESIDENT	8 395,32		8 395,32
MARTIN Béatrice	VICE-PRESIDENT	8 395,32		8 395,32
PICART Claude	VICE-PRESIDENT	8 395,32		8 395,32
DIAB Georges	MEMBRE DU BUREAU avec délégation à la santé et aux affaires sanitaires	2 798,46		2 798,46
ARNOULD Michel	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
BA Oumar	MEMBRE DU BUREAU (Conseiller Communautaire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
BOUCHER Philippe	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
BOUTEILLE Gilbert	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
CHIREUX Jean-Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
DRICOURT Alain	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
DUPRONT Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	322,05		322,05
FRANCOIS Arielle	MEMBRE DU BUREAU (Conseiller Communautaire avec délégation du Président)	1 460,10		10 561,14
LAVOISIER Jean-Marie	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
LEBON Claude	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
LOUVET Xavier	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10
MUSELET Sidonie	MEMBRE DU BUREAU (Maire avec délégation du Président)	1 460,10		1 460,10

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monsieur Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006796500125

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	48
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	79
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	80
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	84
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	85
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	86
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	88
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	89
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	90
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	91
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	92
A4 - Etat des provisions	93
A5 - Etalement des provisions	94
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	95
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	96
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	98
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	99
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	100
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	101
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	102
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	103
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	104
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	105
A8 - Etat des charges transférées	106
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	107
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	108
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	109
A10.3 - Opérations liées aux cessions	110
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	111
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	112
A11 - Etat des travaux en régie	113
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	115

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	116
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	117
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	118
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	119
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	120
B1.6 - Etat des engagements reçus	121

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	124
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	125
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	126
C1.2 - Actions de formation des élus	128
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	129
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	130
C3.2 - Liste des établissements publics créés	131
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	132
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	133
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	134
C3.6 - Identification des flux croisés	138
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	139
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	140
D2 - Arrêté et signatures	141

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
SERVICE TOURISME CARC

CA

CA

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

Potentiel fiscal et financier (1)

Fiscal

Financier

**Valeurs par hab.
(population DGF)**

**Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate**

Informations financières – ratios (2)

Valeurs

**Moyennes nationales de
la strate (3)**

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	9.57	
2	Produit des impositions directes/population	3.48	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	10.16	
4	Dépenses d'équipement brut/population	6.38	
5	Encours de dette/population	0	
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	3.97	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.63	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	886 434,47	G	883 960,43
	Section d'investissement	B	558 432,63	H	362 495,66

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	61 594,30 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 444 867,10	= G+H+I+J	1 308 050,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	89 061,02	L	223 403,69
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	89 061,02	= K+L	223 403,69

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	886 434,47	= G+I+K	883 960,43
	Section d'investissement	= B+D+F	647 493,65	= H+J+L	647 493,65
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 533 928,12	= G+H+I+J+K+L	1 531 454,08

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	89 061,02	L	223 403,69
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		223 403,69
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		39 660,72		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 Titres restant à émettre
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	18 510,45		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	30 889,85		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	437 582,09	378 894,53	30 628,17	0,00	28 059,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	357 751,00	341 722,26	0,00	0,00	16 028,74
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 610,00	68 602,27	4 500,00	0,00	18 507,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		886 943,09	789 219,06	35 128,17	0,00	62 595,86
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		887 943,09	789 219,06	35 128,17	0,00	63 595,86
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	62 087,24	62 087,24			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		62 087,24	62 087,24			0,00
TOTAL		950 030,33	851 306,30	35 128,17	0,00	63 595,86
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 873,11	6 873,11	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	260 451,59	299 707,15	0,00	0,00	-39 255,56
74	Dotations et participations	445 548,58	180 664,98	214 964,18	0,00	49 919,42
75	Autres produits de gestion courante	55 415,95	57 515,96	0,00	0,00	-2 100,01
Total des recettes de gestion courante		768 289,23	544 761,20	214 964,18	0,00	8 563,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	171 772,64	114 266,59	0,00	0,00	57 506,05
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	880,46	880,46			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		940 942,33	659 908,25	214 964,18	0,00	66 069,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	9 088,00	9 088,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 088,00	9 088,00			0,00
TOTAL		950 030,33	668 996,25	214 964,18	0,00	66 069,90
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	114 971,52	75 310,80	39 660,72	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	310 499,09	216 784,14	18 510,45	75 204,50
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	291 250,74	257 249,69	30 889,85	3 111,20
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	716 721,35	549 344,63	89 061,02	78 315,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	716 721,35	549 344,63	89 061,02	78 315,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	9 088,00	9 088,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 088,00	9 088,00		0,00
	TOTAL	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	526 663,79	224 944,40	223 403,69	78 315,70
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	526 663,79	224 944,40	223 403,69	78 315,70
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	75 464,02	75 464,02	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	75 464,02	75 464,02	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	602 127,81	300 408,42	223 403,69	78 315,70
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	62 087,24	62 087,24		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	62 087,24	62 087,24		0,00
	TOTAL	664 215,05	362 495,66	223 403,69	78 315,70

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le : à réaliser
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 61 594,30	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	409 522,70		409 522,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	341 722,26		341 722,26
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	73 102,27		73 102,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	62 087,24	62 087,24
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		824 347,23	62 087,24	886 434,47
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 088,00	9 088,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	75 310,80	0,00	75 310,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	216 784,14	0,00	216 784,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	257 249,69	0,00	257 249,69
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		549 344,63	9 088,00	558 432,63
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 873,11		6 873,11
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	299 707,15		299 707,15
74	Dotations et participations	395 629,16		395 629,16
75	Autres produits de gestion courante	57 515,96	0,00	57 515,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	114 266,59	9 088,00	123 354,59
78	Reprise sur amortissements et provisions	880,46	0,00	880,46
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	874 872,43	9 088,00	883 960,43
	Pour information			0,00
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	75 464,02	0,00	75 464,02
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	224 944,40	0,00	224 944,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		62 087,24	62 087,24
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	300 408,42	62 087,24	362 495,66
	Pour information			61 594,30
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			61 594,30

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).


(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	437 582,09	378 894,53	30 628,17	0,00	28 059,39
60611	Eau et assainissement	4 200,00	4 187,39	0,00	0,00	12,61
60612	Energie - Electricité	22 000,00	17 199,38	0,00	0,00	4 800,62
60623	Alimentation	300,00	86,94	0,00	0,00	213,06
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 146,00	546,55	374,89	0,00	1 224,56
6064	Fournitures administratives	400,00	397,33	0,00	0,00	2,67
611	Contrats de prestations de services	4 048,38	4 048,38	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	6 839,00	6 838,77	0,00	0,00	0,23
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	11 592,00	8 437,49	876,00	0,00	2 278,51
617	Etudes et recherches	3 456,00	3 456,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	22 020,00	19 920,00	0,00	0,00	2 100,00
6188	Autres frais divers	23 020,00	2 400,00	14 626,24	0,00	5 993,76
6226	Honoraires	234 250,77	234 010,77	0,00	0,00	240,00
6231	Annonces et insertions	625,00	0,00	0,00	0,00	625,00
6236	Catalogues et imprimés	28 409,59	24 480,59	0,00	0,00	3 929,00
6237	Publications	27 088,60	26 392,60	0,00	0,00	696,00
6238	Divers	18 918,20	4 774,20	13 540,32	0,00	603,68
6256	Missions	2 056,30	656,30	0,00	0,00	1 400,00
6257	Réceptions	941,25	341,25	0,00	0,00	600,00
6262	Frais de télécommunications	120,00	68,40	43,54	0,00	8,06
627	Services bancaires et assimilés	100,00	46,69	0,00	0,00	53,31
6281	Concours divers (cotisations)	1 950,00	894,00	0,00	0,00	1 056,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 601,00	1 263,98	1 167,18	0,00	169,84
6358	Autres droits	18 300,00	17 447,52	0,00	0,00	852,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	357 751,00	341 722,26	0,00	0,00	16 028,74
6331	Versement mobilité	2 312,00	726,63	0,00	0,00	1 585,37
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 284,00	1 160,29	0,00	0,00	123,71
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	4 403,94	0,00	0,00	596,06
64111	Rémunération principale titulaires	42 656,00	41 450,34	0,00	0,00	1 205,66
64118	Autres indemnités titulaires	9 901,00	9 884,84	0,00	0,00	16,16
64131	Rémunérations non tit.	248 841,00	248 825,59	0,00	0,00	15,41
64138	Autres indemnités non tit.	2 310,00	2 308,82	0,00	0,00	1,18
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 599,00	4 122,55	0,00	0,00	7 476,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	24 067,00	20 983,91	0,00	0,00	3 083,09
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 588,00	7 705,58	0,00	0,00	882,42
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	716,00	149,77	0,00	0,00	566,23
6488	Autres charges	477,00	0,00	0,00	0,00	477,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 610,00	68 602,27	4 500,00	0,00	18 507,73
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	91 600,00	68 600,00	4 500,00	0,00	18 500,00
65888	Autres	10,00	2,27	0,00	0,00	7,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		886 943,09	789 219,06	35 128,17	0,00	62 595,86
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		887 943,09	789 219,06	35 128,17	0,00	63 595,86
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	62 087,24	62 087,24			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	62 087,24	62 087,24			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		62 087,24	62 087,24			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		62 087,24	62 087,24			0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le à employer)
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE


Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou à employer)			
			Mandats émis	Chap rattachées	réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		950 030,33	851 306,30	35 128,17	0,00	63 595,86
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 873,11	6 873,11	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	6 873,11	6 873,11	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	260 451,59	299 707,15	0,00	0,00	-39 255,56
7362	Taxes de séjour	260 451,59	299 707,15	0,00	0,00	-39 255,56
74	Dotations et participations	445 548,58	180 664,98	214 964,18	0,00	49 919,42
7472	Participat° Régions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7473	Participat° Départements	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	419 548,58	174 664,98	214 964,18	0,00	29 919,42
75	Autres produits de gestion courante	55 415,95	57 515,96	0,00	0,00	-2 100,01
752	Revenus des immeubles	55 415,71	57 515,72	0,00	0,00	-2 100,01
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,24	0,24	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		768 289,23	544 761,20	214 964,18	0,00	8 563,85
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	171 772,64	114 266,59	0,00	0,00	57 506,05
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	9 200,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	162 572,64	105 066,59	0,00	0,00	57 506,05
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	880,46	880,46	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	880,46	880,46	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		940 942,33	659 908,25	214 964,18	0,00	66 069,90
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	9 088,00	9 088,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 088,00	9 088,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 088,00	9 088,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		950 030,33	668 996,25	214 964,18	0,00	66 069,90
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	114 971,52	75 310,80	39 660,72	0,00
2031	Frais d'études	114 971,52	75 310,80	39 660,72	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	310 499,09	216 784,14	18 510,45	75 204,50
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 944,15	0,00	1 944,15	0,00
2138	Autres constructions	68 994,76	64 314,76	4 680,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 131,75	2 131,75	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	11 265,60	0,00	11 265,60	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	226 162,83	150 337,63	620,70	75 204,50
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	291 250,74	257 249,69	30 889,85	3 111,20
2312	Agencements et aménagements de terrains	54 540,98	54 540,98	0,00	0,00
2313	Constructions	193 514,56	159 513,51	30 889,85	3 111,20
2315	Installat°, matériel et outillage techni	43 195,20	43 195,20	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		716 721,35	549 344,63	89 061,02	78 315,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		716 721,35	549 344,63	89 061,02	78 315,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 088,00	9 088,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	9 088,00	9 088,00		0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	887,00	887,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	8 201,00	8 201,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 088,00	9 088,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	526 663,79	224 944,40	223 403,69	78 315,70
1318	Autres subventions d'équipement transf.	254 751,06	31 347,38	223 403,69	-0,01
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	271 912,73	193 597,02	0,00	78 315,71
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		526 663,79	224 944,40	223 403,69	78 315,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 464,02	75 464,02	0,00	0,00
10222	FCTVA	75 464,02	75 464,02	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		75 464,02	75 464,02	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		602 127,81	300 408,42	223 403,69	78 315,70
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	62 087,24	62 087,24		0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 015,00	3 015,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 333,00	1 333,00		0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000,00	4 000,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 234,24	4 234,24		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 678,00	1 678,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	583,00	583,00		0,00
28138	Autres constructions	13 908,00	13 908,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	520,00	520,00		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	647,00	647,00		0,00
281745	Sol autrui - Instal. générales (m. à dis	12 106,00	12 106,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	20 063,00	20 063,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		62 087,24	62 087,24		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		62 087,24	62 087,24		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		664 215,05	362 495,66	223 403,69	78 315,70
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		61 594,30			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D’ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	549 345	549 345
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	549 345	549 345
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	9 088											9 088
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	9 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	549 345	558 433
Total recettes	123 682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 408	424 090
Solde d'investissement	114 594	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-248 936	-134 343
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 061	89 061
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223 404	223 404
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 343	134 343

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	62 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	824 347	886 434
Total recettes	9 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	873 992	883 960
Solde de fonctionnement	-52 119	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 645	-2 474
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		9 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	638 406	647 494
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	638 406	638 406
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 972	114 972
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 972	114 972
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 295	235 295
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 944	1 944
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 995	68 995
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 132	2 132
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 266	11 266
2188	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 958	150 958
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	288 140	288 140
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 541	54 541
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	190 403	190 403
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 195	43 195
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		9 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 088
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 088
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	887	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	887
13918	Autres subventions d'équipement	8 201	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 201



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 services urbains, environnement	9 économique	10
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		123 682	0	0	0	0	0	0	0	0	0	523 812	647 494
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	523 812	523 812
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 464	75 464
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 464	75 464
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	448 348	448 348
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	254 751	254 751
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 597	193 597
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		62 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 087
040	Opérat° ordre transfert entre sections	62 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 087
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 015
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 333
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 234
28128	Autres aménagements de terrains	1 678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 678
28135	Installations générales, agencements, ..	583	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	583
28138	Autres constructions	13 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 908

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - SERVICE TOURISME CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	9		
		Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	services urbains, environnem	économique	
281568	Autres matériels, outillages incendie	520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520
28158	Autres installat°, matériel et outillage	647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	647
281745	Sol autrui - Instal. générales (m. à dis	12 106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 106
28188	Autres immo. corporelles	20 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 063
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	61 594	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 594

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		62 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	824 347	886 434
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	824 347	824 347
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	409 523	409 523
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 187	4 187
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 199	17 199
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	87	87
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	921	921
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	397	397
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 048	4 048
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 839	6 839
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	1 000
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 313	9 313
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 456	3 456
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 920	19 920
6188	Autres frais divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 026	17 026
6226	Honoraires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 011	234 011
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 481	24 481
6237	Publications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 393	26 393
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 315	18 315
6256	Missions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	656	656
6257	Réceptions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	341	341
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	112
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47	47
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	894	894
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 431	2 431
6358	Autres droits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 448	17 448
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	341 722	341 722
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	727	727
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 160	1 160



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 services urbains, environnement	9 économique	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 404	4 404
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 450	41 450
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 885	9 885
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	248 826	248 826
64138	Autres indemnités non tit.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 309	2 309
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 123	4 123
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 984	20 984
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 706	7 706
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150	150
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 102	73 102
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 100	73 100
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>62 087</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>62 087</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>62 087</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>62 087</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>62 087</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>62 087</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		9 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0	873 992	883 960
Recettes réelles		880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	873 992	874 872
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 873	6 873
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 873	6 873
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	299 707	299 707
7362	Taxes de séjour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	299 707	299 707
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395 629	395 629



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000	6 000
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389 629	389 629
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 516	57 516
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 516	57 516
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114 267	114 267
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 200	9 200
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 067	105 067
78	Reprise sur amortissements et provisions	880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	880
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	880
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>9 088</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 088</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 088
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 088
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		62 087,24	0,00	0,00	0,00	62 087,24
Réalizations		62 087,24	0,00	0,00	0,00	62 087,24
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	62 087,24	0,00	0,00	0,00	62 087,24
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	62 087,24	0,00	0,00	0,00	62 087,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		9 968,46	0,00	0,00	0,00	9 968,46
Réalizations		9 968,46	0,00	0,00	0,00	9 968,46
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 088,00	0,00	0,00	0,00	9 088,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 088,00	0,00	0,00	0,00	9 088,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	880,46	0,00	0,00	0,00	880,46
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	880,46	0,00	0,00	0,00	880,46
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-52 118,78	0,00	0,00	0,00	-52 118,78



(2)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - SERVICE TOURISME CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le _____ Sous-fonction 02
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(2)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
	Reprise sur amortissements et provisions									
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES				
	Réalizations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
RECETTES				
	Réalizations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00



(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le  (01 et 002). Les lignes reports 001 et 002 sont à l'annexe.
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1


FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire) à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act [°] spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat [°] ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat [°] ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	824 347,23	0,00	824 347,23
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	824 347,23	0,00	824 347,23
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 522,70	0,00	409 522,70
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 187,39	0,00	4 187,39
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 199,38	0,00	17 199,38
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,94	0,00	86,94
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	921,44	0,00	921,44
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,33	0,00	397,33
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 048,38	0,00	4 048,38
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 838,77	0,00	6 838,77
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 313,49	0,00	9 313,49
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 456,00	0,00	3 456,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 920,00	0,00	19 920,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 026,24	0,00	17 026,24
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 010,77	0,00	234 010,77
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 480,59	0,00	24 480,59
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 392,60	0,00	26 392,60
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 314,52	0,00	18 314,52
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	656,30	0,00	656,30
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341,25	0,00	341,25
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,94	0,00	111,94
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,69	0,00	46,69
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	894,00	0,00	894,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 431,16	0,00	2 431,16
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 447,52	0,00	17 447,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 722,26	0,00	341 722,26
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726,63	0,00	726,63
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 160,29	0,00	1 160,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 403,94	0,00	4 403,94
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 450,34	0,00	41 450,34
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 884,84	0,00	9 884,84
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 825,59	0,00	248 825,59
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 308,82	0,00	2 308,82
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 122,55	0,00	4 122,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 983,91	0,00	20 983,91

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - SERVICE TOURISME CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



Publié le 24/06/2024
Aides aux services publics
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 705,58	0,00	7 705,58
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,77	0,00	149,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 102,27	0,00	73 102,27
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 100,00	0,00	73 100,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,27	0,00	2,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 991,97	0,00	873 991,97
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 991,97	0,00	873 991,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 873,11	0,00	6 873,11
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 873,11	0,00	6 873,11
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 707,15	0,00	299 707,15
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 707,15	0,00	299 707,15
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 629,16	0,00	395 629,16
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 629,16	0,00	389 629,16
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 515,96	0,00	57 515,96
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 515,72	0,00	57 515,72
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24	0,00	0,24
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 266,59	0,00	114 266,59
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 200,00	0,00	9 200,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 066,59	0,00	105 066,59
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 644,74	0,00	49 644,74

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		9 088,00	0,00	0,00	0,00	9 088,00
Réalizations		9 088,00	0,00	0,00	0,00	9 088,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 088,00	0,00	0,00	0,00	9 088,00
13912	Sub. transf. cpté résult. Régions	887,00	0,00	0,00	0,00	887,00
13918	Autres subventions d'équipement	8 201,00	0,00	0,00	0,00	8 201,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		123 681,54	0,00	0,00	0,00	123 681,54
Réalizations		123 681,54	0,00	0,00	0,00	123 681,54
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	61 594,30	0,00	0,00	0,00	61 594,30
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	62 087,24	0,00	0,00	0,00	62 087,24
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 015,00	0,00	0,00	0,00	3 015,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 333,00	0,00	0,00	0,00	1 333,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 234,24	0,00	0,00	0,00	4 234,24

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables					02 Administration générale		03 Justice		Coopérat° d'européen.	Publié le	Total
28128	Autres aménagements de terrains		1 678,00			0,00			0,00		0,00	1 678,00	
28135	Installations générales, agencements, ..		583,00			0,00			0,00		0,00	583,00	
28138	Autres constructions		13 908,00			0,00			0,00		0,00	13 908,00	
281568	Autres matériels, outillages incendie		520,00			0,00			0,00		0,00	520,00	
28158	Autres installat°, matériel et outillage		647,00			0,00			0,00		0,00	647,00	
281745	Sol autrui - Instal. générales (m. à dis		12 106,00			0,00			0,00		0,00	12 106,00	
28188	Autres immo. corporelles		20 063,00			0,00			0,00		0,00	20 063,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers			0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12			0,00			0,00			0,00		0,00	0,00	
SOLDE (2)			114 593,54			0,00			0,00		0,00	114 593,54	

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00




(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281745	Sol autrui - Instal. générales (m. à dis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes de reports 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le 
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Acti	Publié le	Total
						ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles				
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonnes de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établis sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	70	71	72	Aides à l'accès	Publié le	Total
		Services communs	Parc privé de la ville	Aide au secteur locatif			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00			0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00			0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00			0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00			0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00			0,00

Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Publié le	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00		0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Autres immobilisations financières							
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82						830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act ^e spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act. spécif. lutte contre la pollution	Preservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638 405,65	0,00	638 405,65
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	549 344,63	0,00	549 344,63
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 310,80	0,00	75 310,80
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 310,80	0,00	75 310,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 784,14	0,00	216 784,14
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 314,76	0,00	64 314,76
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 131,75	0,00	2 131,75
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 337,63	0,00	150 337,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257 249,69	0,00	257 249,69
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 540,98	0,00	54 540,98
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 513,51	0,00	159 513,51
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 195,20	0,00	43 195,20
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 061,02	0,00	89 061,02
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	523 812,11	0,00	523 812,11

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - SERVICE TOURISME CARC - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024



(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publies	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 408,42	0,00	300 408,42
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 464,02	0,00	75 464,02
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 464,02	0,00	75 464,02
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 944,40	0,00	224 944,40
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 347,38	0,00	31 347,38
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 597,02	0,00	193 597,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 403,69	0,00	223 403,69
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-114 593,54	0,00	-114 593,54

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

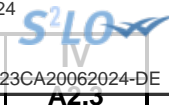
Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

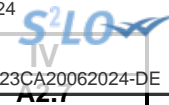
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.8****A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DE

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			06/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	25/02/2009
L	FRAIS D'ETUDES ET DE RECHERCHE	5	25/02/2009
L	MOBILIER	10	25/02/2009
L	MATERIEL DE BUREAU	10	25/02/2009
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2009
L	VEHICULES LEGERS	5	25/02/2009
L	VEHICULES LOURDS	10	25/02/2009
L	INSTALLATION DE VOIRIE	25	25/02/2009
L	APPAREIL DE LEVAGE ASCENSEURS	25	25/02/2009
L	INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	15	25/02/2009
L	PLANTATIONS	15	25/02/2009
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	15	25/02/2009
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENT, INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES BACS	20	25/02/2009
L	BACS	5	25/02/2009
L	AUTRES BIENS	5	25/02/2009
L	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PUBLICS	15	25/02/2009
L	FONDS DE CONCOURS ORGANISMES PRIVES	5	25/02/2009

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	2 276,79		3 157,25	5 434,04	880,46	4 553,58
PROVISION POUR RISQUE D IRRECOUVRABILITE IMPAYES	2 276,79	15/12/2021	3 157,25	5 434,04	880,46	4 553,58
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	2 276,79		3 157,25	5 434,04	880,46	4 553,58
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		9 088,00	9 088,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		9 088,00	9 088,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	9 088,00	9 088,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	9 088,00	89 061,02	0,00	98 149,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		137 551,26	III 137 551,26
Ressources propres externes de l'année (a)		75 464,02	75 464,02
10222	FCTVA	75 464,02	75 464,02
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		62 087,24	62 087,24
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	3 015,00	3 015,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	1 333,00	1 333,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000,00	4 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 234,24	4 234,24
28128	Autres aménagements de terrains	1 678,00	1 678,00
28135	Installations générales, agencements, ..	583,00	583,00
28138	Autres constructions	13 908,00	13 908,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	520,00	520,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	647,00	647,00
281745	Sol autrui - Instal. générales (m. à dis	12 106,00	12 106,00
28188	Autres immo. corporelles	20 063,00	20 063,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	137 551,26	223 403,69	61 594,30	0,00	422 549,25


	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 98 149,02
Ressources propres disponibles	IV 422 549,25
Solde	V = IV – II (3) 324 400,23

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.



- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions
- (3) Indiquer le signe algébrique.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA
TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

001 (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	19 151,40
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 187,39
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	14 964,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		19 151,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		19 151,40

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 075,72
752	REVENUS DES IMMEUBLES	50 075,72
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		50 075,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		50 075,72

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

001(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
 COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
 COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
07/02/2023	SCENOGRAPHIE CNETRE IMMERSIF MUSEE VIVENEL	42 960,00	0,00	5
16/02/2023	INTERREG TVX MACONNERIE ACCUEI	23 137,20	0,00	30
08/03/2023	2 CABINES SANI DRY	3 168,12	0,00	5
21/03/2023	ST PIERRE EN CHASTRES INSTAL.	24 680,56	0,00	30
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		93 945,88	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT


Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	874 872,43
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE
A12

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Amis du festival du film historique	18 500,00	
Atelage et tradition	5 000,00	
Compièg Yatch Club	2 600,00	
Festival des Forêts	20 000,00	
Festival du film - rattachement effectué	1 500,00	
Foire aux fromages	5 000,00	
NAPOLEONNIENNE DE COMPIEGNE	5 000,00	
ONF	3 000,00	
Pour l'histoire vivante	8 000,00	
Ring Compiègnois - rattachement effectué	3 000,00	
Sauvegarde patrimoine des forêts du Compiègnois	1 500,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	73 100,00	


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024	
Reçu en préfecture le 24/06/2024	
Publié le	
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE	

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	
	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	1,60	3,00	4,60
Adjt adm	C	3,00	0,00	3,00	1,60	1,00	2,60
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	1,60	3,00	4,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	758	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Grade non statutaire		OTR	844	0,00	A CDDI-Contrat : CDDI	CDI
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

**IV – ANNEXES**
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**
C3.1
**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.


Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 642 103,97	3 148 044,19	16 706 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 873 235,91	0,00	15 814 724,05
RECETTES	67 687 959,96	59 972 630,11	0,00	7 715 329,85

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)


BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	75 240,96	0,00	65 117,70
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 799,24	747 038,15	1 241 342,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 301,73	0,00	3 179 263,75

BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				



BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 486,91	7 052 841,22	59 874 847,71
RECETTES	100 842 175,84	28 395 059,98	4 319 154,82	68 127 961,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 726 743,13	0,00	71 956 462,92
RECETTES	164 683 206,05	112 762 336,64	0,00	51 920 869,41
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 641 230,04	7 052 841,22	131 831 310,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 157 396,62	4 319 154,82	120 048 830,45

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 486,91	7 052 841,22	59 874 847,71
RECETTES	100 842 175,84	28 395 059,98	4 319 154,82	68 127 961,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 726 743,13	0,00	71 956 462,92
RECETTES	164 683 206,05	112 762 336,64	0,00	51 920 869,41
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 641 230,04	7 052 841,22	131 831 310,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 157 396,62	4 319 154,82	120 048 830,45

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES
C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)


SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ÉTATS ANNEXÉS
C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN
C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20006796500026	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT E.P.C.I AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE COMPIEGNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	28
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	29
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	36
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	37
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	38
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	39
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	40
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	41
A6 - Etat des charges transférées	42
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	44
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	45
A8.3 - Opérations liées aux cessions	46
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	47
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	48
A10 - Etat des travaux en régie	49

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	51
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	52
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	53
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	55
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet



C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 112 573,61	G 4 355 411,79	G-A 1 242 838,18
	Section d'investissement	B 2 494 201,71	H 2 899 196,61	H-B 404 994,90

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 10 295 597,56 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 680 902,16 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 5 606 775,32	Q= G+H+I+J 20 231 108,12	=Q-P 14 624 332,80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 446 881,73	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 446 881,73	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 112 573,61	= G+I+K 14 651 009,35	11 538 435,74
	Section d'investissement	= B+D+F 2 941 083,44	= H+J+L 5 580 098,77	2 639 015,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 053 657,05	= G+H+I+J+K+L 20 231 108,12	14 177 451,07

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 446 881,73	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	4 298,82		0,00
21	Immobilisations corporelles	337 187,20		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	105 395,71		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	903 500,00	254 039,61	0,00	0,00	649 460,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 000,00	140 685,00	0,00	0,00	35 315,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 079 500,00	394 724,61	0,00	0,00	684 775,39
66	Charges financières	414 414,92	366 290,02	47 847,16	0,00	277,74
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	57 500,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 551 414,92	761 014,63	47 847,16	0,00	742 553,13
023	Virement à la section d'investissement	10 903 457,94				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 303 711,82	2 303 711,82			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		13 207 169,76	2 303 711,82			10 903 457,94
TOTAL		14 758 584,68	3 064 726,45	47 847,16	0,00	11 646 011,07
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 594 754,49	3 424 794,54	0,00	0,00	169 959,95
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 700,00	3 606,94	0,00	0,00	1 093,06
Total des recettes de gestion courante		3 599 454,49	3 428 401,48	0,00	0,00	171 053,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	63 477,68	0,00	0,00	-63 477,68
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 599 454,49	3 491 879,16	0,00	0,00	107 575,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections	863 532,63	863 532,63			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		863 532,63	863 532,63			0,00
TOTAL		4 462 987,12	4 355 411,79	0,00	0,00	107 575,33
Pour information		10 295 597,56				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	392 931,56	1 041,18	4 298,82	387 591,56
21	Immobilisations corporelles	4 764 695,97	380 172,41	337 187,20	4 047 336,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 149 032,56	51 091,50	105 395,71	8 992 545,35
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	14 306 660,09	432 305,09	446 881,73	13 427 473,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 081 527,60	1 081 527,59	0,00	0,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	535,60	535,60	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	215 000,00			
	Total des dépenses financières	1 297 063,20	1 082 063,19	0,00	215 000,01
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	15 603 723,29	1 514 368,28	446 881,73	13 642 473,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	863 532,63	863 532,63		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	116 300,80	116 300,80		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	979 833,43	979 833,43		0,00
	TOTAL	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	579 184,00	479 183,99	0,00	100 000,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	579 184,00	479 183,99	0,00	100 000,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	579 184,00	479 183,99	0,00	100 000,01
021	Virement de la section d'exploitation (2)	10 903 457,94			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 303 711,82	2 303 711,82		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	116 300,80	116 300,80		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 323 470,56	2 420 012,62		10 903 457,94
	TOTAL	13 902 654,56	2 899 196,61	0,00	11 003 457,95
	Pour information	2 680 902,16			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	254 039,61		254 039,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 685,00		140 685,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	414 137,18	0,00	414 137,18
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 303 711,82	2 303 711,82
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	808 861,79	2 303 711,82	3 112 573,61

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 112 573,61
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	863 532,63	863 532,63
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 081 527,59	0,00	1 081 527,59
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 041,18	0,00	1 041,18
21	Immobilisations corporelles (6)	380 172,41	116 300,80	496 473,21
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	51 091,50	0,00	51 091,50
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	535,60	0,00	535,60
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 514 368,28	979 833,43	2 494 201,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 494 201,71
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 424 794,54		3 424 794,54
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 606,94		3 606,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	63 477,68	863 532,63	927 010,31
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 491 879,16	863 532,63	4 355 411,79

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	10 295 597,56
---	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 651 009,35
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	479 183,99	0,00	479 183,99
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	116 300,80	116 300,80
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 303 711,82	2 303 711,82
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		479 183,99	2 420 012,62	2 899 196,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	2 680 902,16
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 580 098,77
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	903 500,00	254 039,61	0,00	0,00	649 460,39
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	265,73	0,00	0,00	234,27
611	Sous-traitance générale	20 000,00	21 082,47	0,00	0,00	-1 082,47
6132	Locations immobilières	2 000,00	1 248,33	0,00	0,00	751,67
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	226 000,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	103 000,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	120 000,00	12 606,00	0,00	0,00	107 394,00
618	Divers	1 000,00	3 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	170 000,00	130 111,31	0,00	0,00	39 888,69
6226	Honoraires	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	0,00	164,90	0,00	0,00	-164,90
6262	Frais de télécommunications	0,00	77,10	0,00	0,00	-77,10
63512	Taxes foncières	0,00	83 371,00	0,00	0,00	-83 371,00
6378	Autres taxes et redevances	5 000,00	2 112,77	0,00	0,00	2 887,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 000,00	140 685,00	0,00	0,00	35 315,00
6218	Autre personnel extérieur	176 000,00	140 685,00	0,00	0,00	35 315,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 079 500,00	394 724,61	0,00	0,00	684 775,39
66	Charges financières (b) (5)	414 414,92	366 290,02	47 847,16	0,00	277,74
66111	Intérêts réglés à l'échéance	410 257,91	410 432,19	0,00	0,00	-174,28
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 157,01	-44 142,17	47 847,16	0,00	452,02
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	57 500,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 551 414,92	761 014,63	47 847,16	0,00	742 553,13
023	Virement à la section d'investissement	10 903 457,94				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	2 303 711,82	2 303 711,82			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 303 711,82	2 303 711,82			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 207 169,76	2 303 711,82			10 903 457,94
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 207 169,76	2 303 711,82			10 903 457,94
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 758 584,68	3 064 726,45	47 847,16	0,00	11 646 011,07
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	47 847,16
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	44 142,17
= Différence ICNE N – ICNE N-1	3 704,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 594 754,49	3 424 794,54	0,00	0,00	169 959,95
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 400 000,00	3 230 040,04	0,00	0,00	169 959,96
7063	Contrib. communes, etab.pub.(eaux pluv.)	194 754,49	194 754,50	0,00	0,00	-0,01
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 700,00	3 606,94	0,00	0,00	1 093,06
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
752	Revenus des immeubles	3 700,00	3 606,94	0,00	0,00	93,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 599 454,49	3 428 401,48	0,00	0,00	171 053,01
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	63 477,68	0,00	0,00	-63 477,68
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	62,00	0,00	0,00	-62,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	63 415,68	0,00	0,00	-63 415,68
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 599 454,49	3 491 879,16	0,00	0,00	107 575,33
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	863 532,63	863 532,63			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	863 532,63	863 532,63			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		863 532,63	863 532,63			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 462 987,12	4 355 411,79	0,00	0,00	107 575,33
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		10 295 597,56				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	392 931,56	1 041,18	4 298,82	387 591,56
2031	Frais d'études	391 931,56	1 041,18	4 298,82	386 591,56
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 764 695,97	380 172,41	337 187,20	4 047 336,36
2111	Terrains nus	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	4 751 695,97	380 172,41	337 187,20	4 034 336,36
2182	Matériel de transport	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	9 149 032,56	51 091,50	105 395,71	8 992 545,35
2313	Constructions	4 502 210,00	0,00	87 110,00	4 415 100,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 646 822,56	51 091,50	18 285,71	4 577 445,35
Total des dépenses d'équipement		14 306 660,09	432 305,09	446 881,73	13 427 473,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 081 527,60	1 081 527,59	0,00	0,01
1641	Emprunts en euros	919 025,00	919 024,99	0,00	0,01
1678	Autres dettes condit° particulières	162 502,60	162 502,60	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	535,60	535,60	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	535,60	535,60	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	215 000,00			
Total des dépenses financières		1 297 063,20	1 082 063,19	0,00	215 000,01
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		15 603 723,29	1 514 368,28	446 881,73	13 642 473,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	863 532,63	863 532,63		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	863 532,63	863 532,63		0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	615 727,68	615 727,68		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	30 399,66	30 399,66		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	143 878,00	143 878,00		0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	2 973,29	2 973,29		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	70 554,00	70 554,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	116 300,80	116 300,80		0,00
21532	Réseaux d'assainissement	116 300,80	116 300,80		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		979 833,43	979 833,43		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
- (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	579 184,00	479 183,99	0,00	100 000,01
1314	Subv. équipt Communes	266 384,00	266 383,99	0,00	0,01
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	212 800,00	212 800,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		579 184,00	479 183,99	0,00	100 000,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		579 184,00	479 183,99	0,00	100 000,01
021	Virement de la section d'exploitation	10 903 457,94			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	2 303 711,82	2 303 711,82		0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	30 793,00	30 793,00		0,00
28131	Bâtiments	668 600,00	668 600,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 369 723,24	1 369 723,24		0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	52 434,79	52 434,79		0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	182 160,79	182 160,79		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		13 207 169,76	2 303 711,82		10 903 457,94
041	Opérations patrimoniales (6)	116 300,80	116 300,80		0,00
2031	Frais d'études	114 950,80	114 950,80		0,00
2033	Frais d'insertion	1 350,00	1 350,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 323 470,56	2 420 012,62		10 903 457,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 902 654,56	2 899 196,61	0,00	11 003 457,95
Pour information		2 680 902,16			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

S2LO

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					22 478 981,23									
1641 Emprunts en euros (total)					22 478 981,23									
2003006 ASS	CREDIT AGRICOLE	15/06/2003	15/06/2003	15/09/2003	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,896	EUR	T	P	O	A-1
2007004 ASS	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2007	25/08/2007	25/11/2007	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.79 %	4,790	4,790	EUR	A	C	O	A-1
2007005-conso ASS	SOCIETE GENERALE	01/08/2008	01/08/2008	01/11/2008	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,886	EUR	T	C	O	A-1
2008003 ASS	CAISSE D'EPARGNE	03/11/2003	03/11/2003	25/02/2009	1 000 000,00	C	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,728	EUR	A	P	O	C-1
2008004 ASS	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2008	21/10/2008	25/02/2009	100 000,00	F	Taux fixe à 4.82 %	4,820	4,908	EUR	T	P	O	A-1
2009004	CAISSE D'EPARGNE	04/09/2009	25/09/2009	25/04/2010	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.33 %	3,330	3,422	EUR	T	C	O	A-1
2010004	CAISSE D'EPARGNE	02/09/2010	31/12/2010	31/03/2011	3 100 000,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,720	3,828	EUR	T	C	O	A-1
2011002 ASS	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/07/2011	25/07/2011	25/07/2012	3 257 632,74	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,632	EUR	A	P	O	A-1
2011008	SFIL CAFFIL	26/09/2011	26/09/2011	01/03/2012	1 200 000,00	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	4,844	EUR	T	P	O	A-1
2018007	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2012	01/01/2018	25/03/2018	67 789,49	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,504	EUR	T	P	O	A-1
2018008	DEXIA CL	02/01/2004	01/01/2018	01/03/2018	567 655,95	F	Taux fixe à 5.1 %	5,100	5,100	EUR	A	P	O	A-1
2018009	DEXIA CL	06/11/2007	01/01/2018	01/02/2018	185 903,05	F	Taux fixe à 5.07 %	5,070	5,167	EUR	T	P	O	A-1
2018015	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE	13/09/2016	01/01/2018	20/12/2018	2 500 000,00	F	Taux fixe à 1.97 %	1,970	1,999	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					2 761 161,97											
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					2 761 161,97											
2008002	Agence de l'eau Seine Normandie	17/09/2008	17/09/2008	17/09/2009	168 509,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2009001	Agence de l'eau Seine Normandie	24/03/2009	24/03/2009	23/03/2010	80 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1		
2009002	Agence de l'eau Seine Normandie	07/05/2009	07/05/2009	06/05/2010	140 860,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1		
2010005	Agence de l'eau Seine Normandie	29/09/2010	29/09/2010	28/09/2011	14 998,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2011003	Agence de l'eau Seine Normandie	10/05/2011	10/05/2011	09/05/2012	171 460,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2011009	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2011	27/10/2011	26/10/2012	131 250,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2011010	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2011	27/10/2011	26/10/2012	46 634,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2012001	Agence de l'eau Seine Normandie	15/03/2012	15/03/2012	14/03/2013	42 127,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2014004	Agence de l'eau Seine Normandie	27/11/2013	14/11/2014	14/11/2015	17 380,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1		
2017005	Agence de l'eau Seine Normandie	09/11/2017	09/11/2017	09/11/2018	660 657,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2018002	Agence de l'eau Seine Normandie	10/03/2017	01/01/2018	10/03/2018	64 095,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1		
2018003	Agence de l'eau Seine Normandie	05/04/2016	01/01/2018	04/04/2018	73 017,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1		
2018005	Agence de l'eau Seine Normandie	16/04/2013	01/01/2018	15/04/2018	13 277,72	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1		
2018012	Agence de l'eau Seine Normandie	06/10/2014	01/01/2018	18/11/2018	52 942,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2018013	Agence de l'eau Seine Normandie	22/12/2015	01/01/2018	11/02/2018	149 631,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2018014	Agence de l'eau Seine Normandie	26/10/2015	01/01/2018	11/02/2018	224 447,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1		
2018016	Agence de l'eau Seine Normandie	15/11/2013	01/01/2018	11/05/2018	19 260,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2018017	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2018	01/01/2018	23/05/2018	38 282,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2018018	Agence de l'eau Seine Normandie	09/05/2018	09/05/2018	09/05/2019	252 119,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018020	Agence de l'eau Seine Normandie	19/07/2018	19/07/2018	19/07/2019	134 668,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018021	Agence de l'eau Seine Normandie	19/07/2018	19/07/2018	19/07/2019	89 778,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018022	Agence de l'eau Seine Normandie	16/11/2018	16/11/2018	16/11/2019	175 769,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					25 240 143,20									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 034 072,21					919 024,98	410 432,19	0,00	47 847,16
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 034 072,21					919 024,98	410 432,19	0,00	47 847,16
2003006 ASS	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.84 %	3,882	53 130,27	766,29	0,00	0,00
2007004 ASS	N	0,00	A-1	836 954,89	12,90	F	Taux fixe à 4.79 %	4,777	64 381,14	43 174,00	0,00	0,00
2007005-conso ASS	N	0,00	A-1	1 475 000,00	14,58	F	Taux fixe à 4.66 %	4,712	100 000,00	72 249,44	0,00	0,00
2008003 ASS	N	0,00	C-1	676 085,22	14,90	C	Taux fixe annulable à 4.58 % (exercçable à partir du 25/11/2013)	4,631	29 839,37	32 780,39	0,00	3 096,47
2008004 ASS	N	0,00	A-1	67 231,65	14,90	F	Taux fixe à 4.82 %	4,807	2 990,56	3 331,20	0,00	315,05
2009004	N	0,00	A-1	2 166 666,85	16,07	V	Euribor 3M + 0.92	4,145	133 333,32	83 240,76	0,00	19 678,15
2010004	N	0,00	A-1	1 756 666,84	17,00	F	Taux fixe à 3.72 %	3,761	103 333,32	69 664,49	0,00	0,00
2011002 ASS	N	0,00	A-1	222 672,74	0,57	F	Taux fixe à 3.58 %	3,620	223 020,68	16 177,43	0,00	3 520,83
2011008	N	0,00	A-1	311 350,24	2,92	F	Taux fixe à 4.69 %	4,742	94 474,04	17 624,70	0,00	1 216,86
2018007	N	0,00	A-1	30 738,00	3,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,421	6 874,80	1 553,08	0,00	18,90
2018008	N	0,00	A-1	419 158,10	10,17	F	Taux fixe à 5.1 %	5,088	27 926,05	22 801,29	0,00	17 754,84
2018009	N	0,00	A-1	129 631,93	11,08	F	Taux fixe à 5.07 %	5,056	9 941,17	6 888,29	0,00	1 077,13
2018015	N	0,00	A-1	1 941 915,75	21,97	F	Taux fixe à 1.97 %	1,992	69 780,26	40 180,83	0,00	1 168,93
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		1 466 578,25					162 502,60	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		1 466 578,25					162 502,60	0,00	0,00	0,00
2008002	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 233,93	0,00	0,00	0,00
2009001	N	0,00	A-1	5 333,38	0,23	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 333,33	0,00	0,00	0,00
2009002	N	0,00	A-1	9 390,62	0,35	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 390,67	0,00	0,00	0,00
2010005	N	0,00	A-1	1 999,69	1,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	999,87	0,00	0,00	0,00
2011003	N	0,00	A-1	86 632,00	7,36	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 829,00	0,00	0,00	0,00
2011009	N	0,00	A-1	26 250,00	2,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 750,00	0,00	0,00	0,00
2011010	N	0,00	A-1	9 326,84	2,82	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 108,93	0,00	0,00	0,00
2012001	N	0,00	A-1	11 233,83	3,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 808,47	0,00	0,00	0,00
2014004	N	0,00	A-1	9 559,00	10,87	F	Taux fixe à 0 %	0,000	869,00	0,00	0,00	0,00
2017005	N	0,00	A-1	462 459,90	13,86	F	Taux fixe à 0 %	0,000	33 032,85	0,00	0,00	0,00
2018002	N	0,00	A-1	38 457,00	8,19	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 273,00	0,00	0,00	0,00
2018003	N	0,00	A-1	49 959,65	12,26	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 843,05	0,00	0,00	0,00
2018005	N	0,00	A-1	6 035,30	4,29	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 207,07	0,00	0,00	0,00
2018012	N	0,00	A-1	24 706,24	6,88	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 529,47	0,00	0,00	0,00
2018013	N	0,00	A-1	97 260,15	12,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 481,55	0,00	0,00	0,00
2018014	N	0,00	A-1	145 890,55	12,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 222,35	0,00	0,00	0,00
2018016	N	0,00	A-1	13 178,10	12,36	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 013,70	0,00	0,00	0,00
2018017	N	0,00	A-1	15 312,80	3,39	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 828,20	0,00	0,00	0,00
2018018	N	0,00	A-1	168 079,35	9,36	F	Taux fixe à 0 %	0,000	16 807,93	0,00	0,00	0,00
2018020	N	0,00	A-1	101 001,00	14,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 733,40	0,00	0,00	0,00
2018021	N	0,00	A-1	67 333,50	14,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 488,90	0,00	0,00	0,00
2018022	N	0,00	A-1	117 179,35	9,88	F	Taux fixe à 0 %	0,000	11 717,93	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)					
Total général		0,00		11 500 650,46					1 081 527,58	410 432,19	0,00	47 847,16

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

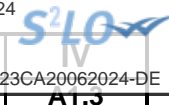
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
2008003 ASS	CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00	676 085,22	1	30,00		Taux fixe annuable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	Taux fixe à 4.58 %	0,00	Taux fixe annuable à 4.58 % (exerçable à partir du 25/11/2013)	4,631	32 780,39	0,00	5,88
TOTAL (C)		1 000 000,00	676 085,22						0,00			32 780,39	0,00	5,88
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 000 000,00	676 085,22						0,00			32 780,39	0,00	5,88

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE - SERVICE ASSAINT CARC - CA - 2023

- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	34	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 824 565,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	676 085,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

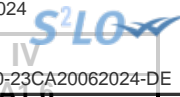
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

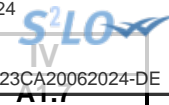
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	06/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels et Progiciels	2	20/12/2008
L	Frais d'études et de recherche	5	20/12/2008
L	Mobilier	10	20/12/2008
L	Matériel de bureau	5	20/12/2008
L	Matériel informatique	5	20/12/2008
L	Véhicules légers	10	20/12/2008
L	Véhicules lourds	10	20/12/2008
L	Installation de voirie	25	20/12/2008
L	Bâtiments durables	30	20/12/2008
L	Bâtiments légers et abris	15	20/12/2008
L	Station d'épuration ouvrages lourds	35	20/12/2008
L	Station d'épuration ouvrages courants	20	20/12/2008
L	Autres biens	5	20/12/2008
L	Fonds de concours organismes publiques	15	25/02/2009
L	Fonds de concours oragnismes privés	5	25/02/2009
L	Equipements lourds d'investissement	60	15/02/2011
L	Réseaux d'assainissement	50	15/02/2011

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS
A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 160 060,23	1 945 060,22
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 081 527,60	1 081 527,59
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	919 025,00	919 024,99
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	162 502,60	162 502,60
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 078 532,63	863 532,63
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	863 532,63	863 532,63
020	Dépenses imprévues	215 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 945 060,22	446 881,73	0,00	2 391 941,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 207 169,76	III 2 303 711,82
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		13 207 169,76	2 303 711,82
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28125	Aménagement Terrains bâtis	30 793,00	30 793,00
28131	Bâtiments	668 600,00	668 600,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 369 723,24	1 369 723,24
28173	Constructions (mise à disposition)	52 434,79	52 434,79
28175	Matériel et outillage technique (mad)	182 160,79	182 160,79
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	10 903 457,94	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 303 711,82	0,00	2 680 902,16	0,00	4 984 613,98


	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 391 941,95
Ressources propres disponibles	IV 4 984 613,98
Solde	V = IV – II (3) 2 592 672,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION
A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
 COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
27/01/2023	201965 RESEAU COMPIEGNE	199 931,52	0,00	50
07/02/2023	201965 RESEAUX CHOISY	2 039,34	0,00	50
28/02/2023	201965 RESEAUX ST SAUVEUR	21 935,17	0,00	50
10/03/2023	COMPIEGNE ALLEE PIERRE BARRETT	11 259,20	0,00	50
10/03/2023	M201965 JAUX	19 748,77	0,00	50
07/04/2023	M201965 LE MEUX	1 135,91	0,00	50
09/06/2023	CHOISY AU BAC CHEMIN COSSINS M	1 242,00	0,00	50
11/07/2023	JONQUIERES RUE VARANVAL CREATI	3 923,60	0,00	50
04/08/2023	201965 RESEAUX VERBERIE	13 346,34	0,00	50
23/10/2023	M201848 CANA RESEAUX LACHELLE	1 128 663,88	0,00	50
23/10/2023	M201849 RESEAUX LACHELLE POSTE	117 630,84	0,00	50
23/10/2023	M201850 RESEAUX LACHELLE CONTR	14 910,21	0,00	50
23/10/2023	EA1 TO1 VERBERIE 26/03/2020	462 897,93	0,00	50
23/10/2023	MARGNY RUE DE LA REPUBLIQUE RA	1 085,40	0,00	50
23/10/2023	TVX ASST VICTOR HUGO CHOISY	440 960,81	0,00	50
23/10/2023	BETHISY ST PIERRE CENTRALE SOU	2 566,44	0,00	50
23/10/2023	Marché : 201701, Société : 1,	91,50	0,00	50
10/11/2023	2022312 RESEAUX CLAIROIX	4 076,40	0,00	50
10/11/2023	201965 RESEAUX CLAIROIX	95 213,42	0,00	50
22/12/2023	M2022312 RESEAUX COMPIEGNE	3 006,29	0,00	50
22/12/2023	M2022312 RESEAUX ST SAUVEUR	3 314,45	0,00	50
31/12/2023	ETUDES RESEAU LACHELLE	81 130,80	0,00	30
31/12/2023	LACHELLE DCE CONTROLES EXTERNE	1 350,00	0,00	15
31/12/2023	ANNONCE BOAMP ESSAIS GARANTIE	33 820,00	0,00	50
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		2 665 280,22	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS
A8.3

A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	3 491 879,16
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).


(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)
C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	67 687 959,96	52 084 180,65	0,00	52 084 180,65
RECETTES	67 687 959,96	59 972 630,11	0,00	59 972 630,11
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	18 936 472,89
RECETTES	29 496 606,55	9 642 103,97	3 148 044,19	12 790 148,16

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SERVICE EAUX CARC / Numéro SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	1 639 158,13
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 474 102,15
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	4 648 271,13
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	6 410 129,56

BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / Numéro SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	323 844,08
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	355 959,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	104 864,07
RECETTES	140 358,66	75 240,96	0,00	75 240,96

BUDGET AMENAGEMENT ZONES CARC / Numéro SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	13 875 483,31
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	22 096 806,80
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	10 580 568,48
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	7 219 951,92

BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	10 296 797,44
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	10 799 781,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	558 163,92



BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	900 517,93


BUDGET TRANSPORT CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	9 194 662,63
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	10 255 308,73
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 846 844,39
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 248 284,94

BUDGET SPANC CARC / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	24 498,88
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	9 287,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET AERODROME CARC / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	130 259,32
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	205 137,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	225 546,59
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	70 692,55

BUDGET GENS DU VOYAGE CARC / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	767 633,72
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	751 795,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	172 363,20
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	193 535,45

BUDGET SERVICE ASSAINT CARC / Numéro SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	3 112 573,61
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	4 355 411,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	2 941 083,44
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	2 899 196,61

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le : 
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET HOTEL DE PROJET CARC / Numéro SIRET : 200067				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	189 324,78
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	204 278,78

BUDGET SERVICE TOURISME CARC / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	886 434,47
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	883 960,43
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	647 493,65
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	585 899,35

BUDGET ZA CHAMP DOLANT / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	164 683 206,05	92 937 687,87	0,00	92 937 687,87
RECETTES	164 683 206,05	112 762 343,64	0,00	112 762 343,64
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	40 967 335,13
RECETTES	100 842 175,84	28 395 059,98	4 319 154,82	32 714 214,80
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	265 525 381,89	126 852 181,78	7 052 841,22	133 905 023,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	265 525 381,89	141 157 403,62	4 319 154,82	145 476 558,44

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 20006796500034	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT E.P.C.I AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE COMPIEGNE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : SERVICE EAUX CARC (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 25

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 27

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 28

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 29

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 31

A3.2 - Etalement des provisions 32

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 35

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 37

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 38

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 39

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 40

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 41

A6 - Etat des charges transférées 42

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 43

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 44

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 46

A8.3 - Opérations liées aux cessions 47

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 48

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 49

A10 - Etat des travaux en régie 50

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 52

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 53

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 54

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 55

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 56

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 57

B1.7 - Etat des engagements reçus 58

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 59

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 60

C - Autres éléments d'informations


C1.1 - Etat du personnel 61

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 63

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 64

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 65

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 639 158,13	G 2 474 102,15	G-A 834 944,02
	Section d'investissement	B 3 024 421,95	H 5 762 020,34	H-B 2 737 598,39

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 287 533,25 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 2 845 815,80 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 509 395,88	Q= G+H+I+J 10 523 655,74	=Q-P 3 014 259,86

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 623 849,18	L 648 109,22
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 623 849,18	= K+L 648 109,22

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 639 158,13	= G+I+K 4 761 635,40	3 122 477,27
	Section d'investissement	= B+D+F 7 494 086,93	= H+J+L 6 410 129,56	-1 083 957,37
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 133 245,06	= G+H+I+J+K+L 11 171 764,96	2 038 519,90

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 623 849,18	L 648 109,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	648 109,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 Titres restant à émettre
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	92 525,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 498 288,72		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	33 035,46		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

- (1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	413 450,00	151 022,04	2 317,80	0,00	260 110,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	210 000,00	114 479,00	0,00	0,00	95 521,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		623 450,00	265 501,04	2 317,80	0,00	355 631,16
66	Charges financières	56 304,94	21 923,74	32 655,91	0,00	1 725,29
67	Charges exceptionnelles	103 000,00	86 964,67	0,00	0,00	16 035,33
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		782 754,94	374 389,45	34 973,71	0,00	373 391,78
023	Virement à la section d'investissement	3 096 914,43				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 229 794,97	1 229 794,97			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 326 709,40	1 229 794,97			3 096 914,43
TOTAL		5 109 464,34	1 604 184,42	34 973,71	0,00	3 470 306,21
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 400 000,00	2 206 509,06	0,00	0,00	193 490,94
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	223 000,00	68 662,00	0,00	0,00	154 338,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 623 000,00	2 275 171,06	0,00	0,00	347 828,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 623 000,00	2 275 171,06	0,00	0,00	347 828,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections	198 931,09	198 931,09			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		198 931,09	198 931,09			0,00
TOTAL		2 821 931,09	2 474 102,15	0,00	0,00	347 828,94
Pour information		2 287 533,25				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	347 525,00	0,00	92 525,00	255 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 878 772,02	2 171 017,48	1 498 288,72	209 465,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 892 411,22	360 067,81	33 035,46	2 499 307,95
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 118 708,24	2 531 085,29	1 623 849,18	2 963 773,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 401,36	249 812,43	0,00	588,93
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	250 401,36	249 812,43	0,00	588,93
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 369 109,60	2 780 897,72	1 623 849,18	2 964 362,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	198 931,09	198 931,09		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	91 342,34	44 593,14		46 749,20
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	290 273,43	243 524,23		46 749,20
	TOTAL	7 659 383,03	3 024 421,95	1 623 849,18	3 011 111,90
	Pour information	2 845 815,80			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	175 000,00	58 573,00	648 109,22	-531 682,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 483 087,86	0,00	0,00	1 483 087,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 658 087,86	58 573,00	648 109,22	951 405,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	4 429 059,23	4 429 059,23	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	4 429 059,23	4 429 059,23	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 087 147,09	4 487 632,23	648 109,22	951 405,64
021	Virement de la section d'exploitation (2)	3 096 914,43			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 229 794,97	1 229 794,97		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	91 342,34	44 593,14		46 749,20
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 418 051,74	1 274 388,11		3 143 663,63
	TOTAL	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	153 339,84		153 339,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	114 479,00		114 479,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	54 579,65	0,00	54 579,65
67	Charges exceptionnelles	86 964,67	0,00	86 964,67
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 229 794,97	1 229 794,97
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		409 363,16	1 229 794,97	1 639 158,13

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 639 158,13
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	198 931,09	198 931,09
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	249 812,43	0,00	249 812,43
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 171 017,48	41 342,34	2 212 359,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	360 067,81	3 250,80	363 318,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 780 897,72	243 524,23	3 024 421,95

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	2 845 815,80
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	5 870 237,75
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 206 509,06		2 206 509,06
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	68 662,00		68 662,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	198 931,09	198 931,09
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 275 171,06	198 931,09	2 474 102,15

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 287 533,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 761 635,40
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	58 573,00	0,00	58 573,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	41 342,34	41 342,34
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	3 250,80	3 250,80
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 229 794,97	1 229 794,97
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		58 573,00	1 274 388,11	1 332 961,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	4 429 059,23
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 762 020,34
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	413 450,00	151 022,04	2 317,80	0,00	260 110,16
605	Achats d'eau	45 000,00	41 890,47	0,00	0,00	3 109,53
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20 000,00	2 066,43	0,00	0,00	17 933,57
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	1 136,01	0,00	0,00	1 363,99
6071	Compteurs	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
611	Sous-traitance générale	125 000,00	93 939,86	0,00	0,00	31 060,14
6132	Locations immobilières	1 500,00	1 808,33	0,00	0,00	-308,33
6135	Locations mobilières	1 000,00	942,76	0,00	0,00	57,24
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	402,26	0,00	0,00	2 597,74
617	Etudes et recherches	164 000,00	7 695,00	1 375,00	0,00	154 930,00
618	Divers	3 000,00	88,63	545,00	0,00	2 366,37
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	357,80	0,00	1 642,20
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	49,25	0,00	0,00	1 950,75
6256	Missions	1 000,00	713,44	0,00	0,00	286,56
6257	Réceptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	15 800,00	245,60	40,00	0,00	15 514,40
63512	Taxes foncières	150,00	44,00	0,00	0,00	106,00
6356	Redevances occupat° domaine public	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	210 000,00	114 479,00	0,00	0,00	95 521,00
6218	Autre personnel extérieur	210 000,00	114 479,00	0,00	0,00	95 521,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		623 450,00	265 501,04	2 317,80	0,00	355 631,16
66	Charges financières (b) (5)	56 304,94	21 923,74	32 655,91	0,00	1 725,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 685,82	58 191,11	0,00	0,00	2 494,71
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 380,88	-36 267,37	32 655,91	0,00	-769,42
67	Charges exceptionnelles (c)	103 000,00	86 964,67	0,00	0,00	16 035,33
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	83 964,67	0,00	0,00	16 035,33
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		782 754,94	374 389,45	34 973,71	0,00	373 391,78
023	Virement à la section d'investissement	3 096 914,43				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 229 794,97	1 229 794,97			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 229 794,97	1 229 794,97			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 326 709,40	1 229 794,97			3 096 914,43
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 326 709,40	1 229 794,97			3 096 914,43
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 109 464,34	1 604 184,42	34 973,71	0,00	3 470 306,21
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	32 655,91
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	36 267,37
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 611,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.



(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire perennel.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 400 000,00	2 206 509,06	0,00	0,00	193 490,94
70128	Autres taxes et redevances	2 400 000,00	2 206 509,06	0,00	0,00	193 490,94
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	223 000,00	68 662,00	0,00	0,00	154 338,00
748	Autres subventions d'exploitation	223 000,00	68 662,00	0,00	0,00	154 338,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 623 000,00	2 275 171,06	0,00	0,00	347 828,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 623 000,00	2 275 171,06	0,00	0,00	347 828,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	198 931,09	198 931,09			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	198 931,09	198 931,09			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		198 931,09	198 931,09			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 821 931,09	2 474 102,15	0,00	0,00	347 828,94
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 287 533,25				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	347 525,00	0,00	92 525,00	255 000,00
2031	Frais d'études	342 525,00	0,00	92 525,00	250 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 878 772,02	2 171 017,48	1 498 288,72	209 465,82
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 874 272,02	2 167 548,80	1 498 288,72	208 434,50
2183	Matériel de bureau et informatique	3 500,00	3 468,68	0,00	31,32
2184	Mobilier	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 892 411,22	360 067,81	33 035,46	2 499 307,95
2313	Constructions	2 780 113,22	353 704,81	20 737,46	2 405 670,95
2315	Installat°, matériel et outillage techni	62 298,00	6 363,00	12 298,00	43 637,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses d'équipement		7 118 708,24	2 531 085,29	1 623 849,18	2 963 773,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 401,36	249 812,43	0,00	588,93
1641	Emprunts en euros	225 861,90	225 272,97	0,00	588,93
1678	Autres dettes condit° particulières	24 539,46	24 539,46	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		250 401,36	249 812,43	0,00	588,93
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 369 109,60	2 780 897,72	1 623 849,18	2 964 362,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	198 931,09	198 931,09		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	198 931,09	198 931,09		0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	46 064,00	46 064,00		0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	760,09	760,09		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	28 418,00	28 418,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 778,00	1 778,00		0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 434,00	3 434,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	118 477,00	118 477,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	91 342,34	44 593,14		46 749,20
21531	Réseaux d'adduction d'eau	41 342,34	41 342,34		0,00
2313	Constructions	50 000,00	3 250,80		46 749,20
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		290 273,43	243 524,23		46 749,20
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 659 383,03	3 024 421,95	1 623 849,18	3 011 111,90
Pour information		2 845 815,80			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	175 000,00	58 573,00	648 109,22	-531 682,22
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	45 000,00	58 573,00	648 109,22	-661 682,22
1318	Autres subventions d'équipement	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 483 087,86	0,00	0,00	1 483 087,86
1641	Emprunts en euros	1 483 087,86	0,00	0,00	1 483 087,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 658 087,86	58 573,00	648 109,22	951 405,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 429 059,23	4 429 059,23	0,00	0,00
1068	Autres réserves	4 429 059,23	4 429 059,23	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 429 059,23	4 429 059,23	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 087 147,09	4 487 632,23	648 109,22	951 405,64
021	Virement de la section d'exploitation	3 096 914,43			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	1 229 794,97	1 229 794,97		0,00
28031	Frais d'études	3 771,00	3 771,00		0,00
28121	Aménagement Terrains nus	35 610,00	35 610,00		0,00
28131	Bâtiments	80 143,13	80 143,13		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	529 139,22	529 139,22		0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	21 675,00	21 675,00		0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	556 725,62	556 725,62		0,00
28182	Matériel de transport	2 731,00	2 731,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 326 709,40	1 229 794,97		3 096 914,43
041	Opérations patrimoniales (6)	91 342,34	44 593,14		46 749,20
2031	Frais d'études	38 632,50	38 632,50		0,00
2033	Frais d'insertion	2 709,84	2 709,84		0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	3 250,80		46 749,20
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 418 051,74	1 274 388,11		3 143 663,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE


A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 639 208,52									
1641 Emprunts en euros (total)					2 639 208,52									
2017009	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2013	01/01/2018	25/01/2018	385 470,08	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
2017010	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/01/2012	01/01/2018	01/02/2018	486 372,20	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2017011	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	01/01/2017	01/06/2017	277 999,14	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2017012	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2015	01/01/2018	25/01/2018	265 659,82	F	Taux fixe à 2.3 %	2,300	2,300	EUR	A	P	O	A-1
2018010	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2018	01/01/2018	25/01/2018	29 250,14	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,380	EUR	A	P	O	A-1
2019002	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2007	01/01/2019	25/01/2019	80 000,00	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,750	EUR	A	P	O	A-1
2019004	CAISSE D'EPARGNE	29/11/2011	01/01/2019	25/03/2019	132 872,31	V	(Livret A(Préfixé) + 2)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,750	2,790	EUR	A	P	O	A-1
2019005	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2012	01/01/2019	25/03/2019	169 222,79	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,504	EUR	T	P	O	A-1
2019006	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2012	01/01/2019	25/03/2019	60 920,26	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,504	EUR	T	P	O	A-1
2019007	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	01/01/2019	20/03/2019	141 010,63	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1
2019008	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	01/01/2019	20/04/2019	70 505,32	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1
2019009	DEXIA CL	10/03/2009	01/01/2019	01/02/2019	94 288,09	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,815	EUR	T	P	O	A-1
2019010	CREDIT AGRICOLE	09/01/2012	01/01/2019	15/03/2019	90 988,50	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	0,690	0,702	EUR	T	P	O	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
2019011	SOCIETE GENERALE	21/09/2000	01/01/2019	12/10/2019	21 342,87	V	(TAM(Postfixé) + 0.25)-Floor -0.25 sur TAM(Postfixé)	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2019012	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2017	01/01/2019	25/02/2019	333 306,37	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,893	EUR	T	P	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					293 746,54										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					293 746,54										
2012009	Agence de l'eau Seine Normandie	13/09/2012	13/09/2012	13/09/2013	20 920,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2015005	Agence de l'eau Seine Normandie	09/07/2015	09/07/2015	08/07/2016	13 047,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1	
2017002	Agence de l'eau Seine Normandie	21/08/2017	21/08/2017	21/08/2018	20 652,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2017006	Agence de l'eau Seine Normandie	13/12/2014	01/01/2018	16/03/2018	113 986,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2017007	Agence de l'eau Seine Normandie	13/12/2014	01/01/2017	10/12/2017	19 820,52	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2017008	Agence de l'eau Seine Normandie	04/12/2014	01/01/2018	11/03/2018	18 504,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2018019	Agence de l'eau Seine Normandie	18/07/2018	18/07/2018	18/07/2019	54 048,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
2019003	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	23/05/2019	32 768,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 932 955,06									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 436 771,26					225 272,97	58 191,11	0,00	32 655,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 436 771,26					225 272,97	58 191,11	0,00	32 655,91
2017009	N	0,00	A-1	194 871,23	4,07	F	Taux fixe à 3.8 %	3,790	34 800,21	8 727,51	0,00	6 890,86
2017010	N	0,00	A-1	220 571,81	3,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,496	49 325,02	12 172,35	0,00	9 091,16
2017011	N	0,00	A-1	116 969,92	3,42	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	26 157,21	6 455,03	0,00	3 062,63
2017012	N	0,00	A-1	152 751,55	6,07	F	Taux fixe à 2.3 %	2,294	19 903,81	3 971,07	0,00	3 269,31
2018010	N	0,00	A-1	8 057,13	1,07	F	Taux fixe à 3.38 %	3,372	3 832,07	401,85	0,00	253,42
2019002	N	0,00	A-1	48 327,73	13,07	F	Taux fixe à 4.75 %	4,737	2 395,20	2 409,34	0,00	2 136,16
2019004	N	0,00	A-1	94 004,45	8,23	V	(Livret A(Préfixé) + 2)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,563	8 433,75	3 115,83	0,00	3 668,79
2019005	N	0,00	A-1	83 527,72	3,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,421	18 681,43	4 220,37	0,00	51,39
2019006	N	0,00	A-1	30 070,09	3,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,421	6 725,30	1 519,34	0,00	18,50
2019007	N	0,00	A-1	76 788,66	4,22	F	Taux fixe à 3.65 %	3,643	13 781,43	3 305,81	0,00	2 179,95
2019008	N	0,00	A-1	38 394,32	4,30	F	Taux fixe à 3.65 %	3,642	6 890,72	1 652,90	0,00	973,19
2019009	N	0,00	A-1	55 143,39	5,33	F	Taux fixe à 4.73 %	4,718	8 581,96	2 863,48	0,00	427,47
2019010	N	0,00	A-1	37 051,59	3,21	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	4,184	10 435,38	1 789,85	0,00	81,10
2019011	N	0,00	A-1	6 097,97	1,78	V	(€STR(Postfixé) + 0.335)-Floor -0.335 sur €STR(Postfixé)	3,162	3 048,98	287,84	0,00	50,90

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
2019012	N	0,00	A-1	274 143,70	18,40	F	Taux fixe à 1.88 %	1,875	12 280,50	5 298,54	0,00	501,08
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		143 239,09					24 539,46	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		143 239,09					24 539,46	0,00	0,00	0,00
2012009	N	0,00	A-1	5 578,63	3,70	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 394,67	0,00	0,00	0,00
2015005	N	0,00	A-1	6 088,60	6,52	F	Taux fixe à 0 %	0,000	869,80	0,00	0,00	0,00
2017002	N	0,00	A-1	12 391,20	8,64	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 376,80	0,00	0,00	0,00
2017006	N	0,00	A-1	61 377,46	6,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 768,19	0,00	0,00	0,00
2017007	N	0,00	A-1	7 207,43	3,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 801,87	0,00	0,00	0,00
2017008	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 084,00	0,00	0,00	0,00
2018019	N	0,00	A-1	36 032,00	9,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 603,20	0,00	0,00	0,00
2019003	N	0,00	A-1	14 563,77	3,39	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 640,93	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 580 010,35					249 812,43	58 191,11	0,00	32 655,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

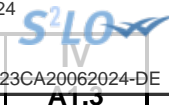
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 580 010,35	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A1.5**

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

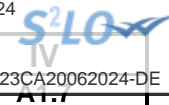
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	06/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels et Progiciels	2	19/12/2019
L	Frais d'études et de recherche	5	19/12/2019
L	Mobilier	10	19/12/2019
L	Matériel de bureau	10	19/12/2019
L	Matériel informatique	5	19/12/2019
L	Véhicules légers	5	19/12/2019
L	Véhicules lourds	10	19/12/2019
L	Installation de voirie	25	19/12/2019
L	Bâtiments durables	60	19/12/2019
L	Fonds de concours organismes privés	5	19/12/2019
L	Fonds de concours publics	15	19/12/2019
L	Réseaux d'eau potable	50	19/12/2019
L	Aménagement de terrain	30	19/12/2019
L	Autres biens	5	19/12/2019

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS
A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Travaux réservoirs	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		449 332,45	448 743,52
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		250 401,36	249 812,43
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	225 861,90	225 272,97
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	24 539,46	24 539,46
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		198 931,09	198 931,09
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	198 931,09	198 931,09
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	448 743,52	1 623 849,18	2 845 815,80	4 918 408,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 326 709,40	III	1 229 794,97
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 326 709,40		1 229 794,97
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	3 771,00		3 771,00
28121	Aménagement Terrains nus	35 610,00		35 610,00
28131	Bâtiments	80 143,13		80 143,13
28153	Installations à caractère spécifique	529 139,22		529 139,22
28173	Constructions (mise à disposition)	21 675,00		21 675,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	556 725,62		556 725,62
28182	Matériel de transport	2 731,00		2 731,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	3 096 914,43		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 229 794,97	648 109,22	0,00	4 429 059,23	6 306 963,42

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 918 408,50
Ressources propres disponibles	IV	6 306 963,42
Solde	V = IV – II (3)	1 388 554,92

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

<vide> (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	153 339,84
6226	HONORAIRES	0,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	357,80
605	ACHAT D EAU	41 890,47
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	2 066,43
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 136,01
6071	COMPTEURS	0,00
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	93 939,86
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 808,33
6135	LOCATIONS MOBILIERES	942,76
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	402,26
617	ETUDES ET RECHERCHES	9 070,00
618	DIVERS	633,63
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	49,25
6256	MISSIONS	713,44
6257	RECEPTIONS	0,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	285,60
63512	TAXES FONCIERES	44,00
6356	REDEVANCE OCC DOMAINE PUBLIC	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	114 479,00
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	114 479,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	54 579,65
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	58 191,11
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-3 611,46
67	Charges exceptionnelles	86 964,67
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	83 964,67
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D EQUIPEMENT	3 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		409 363,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 229 794,97
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 229 794,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 229 794,97
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALDES DEPENSES		1 639 158,13

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 206 509,06
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	2 206 509,06
74	Subventions d'exploitation	68 662,00
748	AUTRES SUBVENTIONS D EXPLOITATION	68 662,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		2 275 171,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections	198 931,09
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L EXERCIC	198 931,09
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		198 931,09
R 002 (5)		2 287 533,25
TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 761 635,40

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT
A5.1.2

<vide>(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 171 017,48
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	360 067,81
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	249 812,43
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		2 780 897,72
040	Opérat° ordre transfert entre sections	198 931,09
041	Opérations patrimoniales	44 593,14
Total des dépenses d'ordre		243 524,23
D 001 (4)		2 845 815,80
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		5 870 237,75

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	58 573,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	4 429 059,23
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		4 487 632,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 229 794,97
041	Opérations patrimoniales	44 593,14
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		1 274 388,11
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 762 020,34


(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN


VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	REPRISE EX SIAEP LONGUEIL RES	223 990,50	0,00	50
01/01/2023	REPRISE EX SIAEP LONGUEIL RES	57 038,85	0,00	50
01/01/2023	REPRISE EX SIAEP LONGUEIL RES	111 495,90	0,00	50
01/01/2023	REPRISE EX SIAEP LONGUEIL RES	1 439 152,27	0,00	50
01/02/2023	202130 CLAIROIX	181 005,18	0,00	50
07/02/2023	202130 LE MEUX	149 127,53	0,00	50
15/02/2023	APPROVISIONNEMENT D'UNE VANNE	11 754,00	0,00	50
17/02/2023	202130 NERY	275 203,17	0,00	50
17/02/2023	202130 JONQUIERES	106 540,38	0,00	50
10/03/2023	TPIP VENETTE RUE DE LA REPUBLI	25 405,29	0,00	50
10/03/2023	202130 VERBERIE	11 641,18	0,00	50
14/03/2023	202130 COMPIEGNE	502 464,86	0,00	50
14/03/2023	202130 LACROIX ST OUEN	153 401,17	0,00	50
14/03/2023	202130 ST SAUVEUR	54 030,14	0,00	50
14/03/2023	202130 BIENVILLE	156 359,81	0,00	50
05/04/2023	BIENVILLE RACCORDEMENTS RESEAU	4 637,66	0,00	50
05/04/2023	M202130 CANA VENETTE	87 106,85	0,00	50
12/04/2023	202130 JAUX	19 470,71	0,00	50
10/05/2023	M2022255 LIAISON FORAGE ET RESEAU	4 332,50	0,00	50
09/06/2023	ACQUISITION ORDINATEURS - MH.G	2 010,96	0,00	1
14/06/2023	CLAIROIX RUE DE LA REPUBLIQUE	1 816,31	0,00	50
14/06/2023	SUEZ RACCORDEMENTS AEP COMPIEG	6 707,79	0,00	50
11/07/2023	REPRISE VOIRIE RUE DE CLAMART	3 424,40	0,00	50
14/07/2023	COMPIEGNE RACCORDEMENTS RESEAU	3 840,84	0,00	50
09/09/2023	JANVILLE RUE RENE RICHARD RACC	6 479,16	0,00	50
09/09/2023	LA CROIX DEMAILLAGE CONDUITE A	841,45	0,00	50
27/09/2023	Marché : 201866, Société : 0	695,50	0,00	50
10/10/2023	202130 JANVILLE	23 860,23	0,00	50
23/10/2023	RACCORDEMENT SCHEMA DIRECTEUR	6 626,05	0,00	60
23/10/2023	RACCORDEMENT AU RESEAU HTA STA	12 082,77	0,00	60
23/10/2023	EXTENTION RESEAU HTA RESERVOIR	16 378,68	0,00	60
23/10/2023	D2PLACEMENT BRANCHEMENT ELECTR	1 854,00	0,00	60
23/10/2023	POSE DE 2 VANNES SUR LES FORAG	3 347,86	0,00	60
23/10/2023	LACROIX SAINT OUEN REMPLACEMENT	2 850,00	0,00	50
23/10/2023	SDEAP LIAISON CUIVRE ORANGE	2 492,16	0,00	60
23/10/2023	LACHELLE ESSAIS DE COMPACTAGE	2 430,00	7,00	60
23/10/2023	SDAEP LIAISON JONQUIERES ESSAI	3 020,00	9,00	60
23/10/2023	MISSION SPS REHABILITATION DU	938,00	3,00	60
24/10/2023	202130 MARGNY	212 986,41	0,00	50
21/11/2023	EAU - ACQUISITION ORDINATEURS	1 104,15	0,00	5
21/11/2023	ACQUISITION ECRANS ORDINATEURS	353,57	0,00	1
05/12/2023	202378 RESEAUX CLAIROIX	13 325,91	0,00	50
19/12/2023	MARGNY-LES-COMPIEGNE RACCORDEM	7 758,68	0,00	50
23/12/2023	M2023201 ILE JEAN LENOBLE JANVILLE	76 436,00	0,00	50
23/12/2023	REPRISE DES TRAVAUX DE TRANCHE	3 999,03	0,00	50
23/12/2023	202130 RESEAUX CHOISY	61 611,85	0,00	50
31/12/2023	Marché : 201718, Société : 1	15 975,00	0,00	30
31/12/2023	ETUDE COMPLEMENTAIRE POUR REPR	10 080,00	0,00	30
31/12/2023	AVIS DE PUBLICATION ENQUETE PU	909,84	0,00	30
31/12/2023	ETUDE COMPLEMENTAIRE POUR REPR	5 687,50	0,00	30
31/12/2023	ANNONCE TRAVAUX DU SDAEP	1 350,00	0,00	30
31/12/2023	DIVISION CADASTREE POUR IMPLAN	3 640,00	0,00	30
31/12/2023	F20190994 28/10/2019	3 250,00	0,00	30
31/12/2023	ANNONCE MARCHÉ TRAVUX DE REHAB	450,00	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
23/10/2023	M201713 TVX SECTORISATION ISSUS SDAEP	228 844,29	0,00	50

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)		
TOTAL GENERAL		4 323 616,34	19,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN


VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS
A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN


VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)
A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT


Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	2 275 171,06
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**


Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP
--------------------	--------------------------------------	---------------------------	--	--	---	-----------------------------------	-------------------------------

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS
B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN
 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Place de l'Hôtel de Ville 60321 Compiègne cedex (1). Toute personne a le droit de demander communication.


La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)
C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	67 687 959,96	52 084 180,65	0,00	52 084 180,65
RECETTES	67 687 959,96	59 972 630,11	0,00	59 972 630,11
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	18 936 472,89
RECETTES	29 496 606,55	9 642 103,97	3 148 044,19	12 790 148,16

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET SERVICE EAUX CARC / Numéro SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	1 639 158,13
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 474 102,15
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	4 648 271,13
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	6 410 129,56

BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / Numéro SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	323 844,08
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	355 959,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	104 864,07
RECETTES	140 358,66	75 240,96	0,00	75 240,96

BUDGET AMENAGEMENT ZONES CARC / Numéro SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	13 875 483,31
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	22 096 806,80
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	10 580 568,48
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	7 219 951,92

BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	10 296 797,44
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	10 799 781,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	558 163,92

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024
 SLOW
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET DECHETS MENAGERS CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	900 517,93


BUDGET TRANSPORT CARC / Numéro SIRET : 20006796500075				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	9 194 662,63
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	10 255 308,73
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 846 844,39
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 248 284,94

BUDGET SPANC CARC / Numéro SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	24 498,88
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	9 287,46
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	0,00
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	0,00

BUDGET AERODROME CARC / Numéro SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	130 259,32
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	205 137,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	225 546,59
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	70 692,55

BUDGET GENS DU VOYAGE CARC / Numéro SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	767 633,72
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	751 795,14
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	172 363,20
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	193 535,45

BUDGET SERVICE ASSAINT CARC / Numéro SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	3 112 573,61
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	4 355 411,79
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	2 941 083,44
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	2 899 196,61

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le : 
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET HOTEL DE PROJET CARC / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	486 394,45
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	189 324,78
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	204 278,78

BUDGET SERVICE TOURISME CARC / Numéro SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	886 434,47
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	883 960,43
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	647 493,65
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	585 899,35

BUDGET ZA CHAMP DOLANT / Numéro SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	115 767,18
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	116 338,59

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	164 683 206,05	92 937 687,87	0,00	92 937 687,87
RECETTES	164 683 206,05	112 762 343,64	0,00	112 762 343,64
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	40 967 335,13
RECETTES	100 842 175,84	28 395 059,98	4 319 154,82	32 714 214,80
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	265 525 381,89	126 852 181,78	7 052 841,22	133 905 023,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	265 525 381,89	141 157 403,62	4 319 154,82	145 476 558,44

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monsieur Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

E.P.C.I - AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20006796500133

POSTE COMPTABLE : SGC DE COMPIEGNE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	24
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	25
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	26
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	28
A5 - Etalement des provisions	29
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	32
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	33
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	34
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	35
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	36
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	37
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	38
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	39
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	40
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	41
A10.3 - Opérations liées aux cessions	42
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	43
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	44
A11 - Etat des travaux en régie	45
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	47
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	48
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

50

C1.2 - Actions de formation des élus

Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

52

C3.6 - Identification des flux croisés

Sans Objet

C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

56

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

AGGLO. REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE
AUTOMNE
ZA CHAMP DOLANT

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES****I****A****Informations statistiques****Valeurs**

Population totale (colonne h du recensement INSEE) :
 Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :
 Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :

86135

Potentiel fiscal et financier (1)

Fiscal

Financier

Valeurs par hab.
(population DGF)Moyennes nationales du
potentiel financier par
habitants de la strate**Informations financières – ratios (2)****Valeurs**Moyennes nationales de
la strate (3)

1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut
5	Encours de la dette

0.06

0.80

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	115 767,18	G	115 767,18
	Section d'investissement	B	116 338,59	H	116 338,59

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	232 105,77	= G+H+I+J	232 105,77
--------------------------------	--	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	115 767,18	= G+I+K	115 767,18
	Section d'investissement	= B+D+F	116 338,59	= H+J+L	116 338,59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	232 105,77	= G+H+I+J+K+L	232 105,77

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 Titres restant à émettre
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	2 366,63	2 077,04	289,59	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 366,63	2 077,04	289,59	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	111 033,92	111 033,92			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	2 366,63	2 366,63			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		113 400,55	113 400,55			0,00
TOTAL		115 767,18	115 477,59	289,59	0,00	0,00
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	113 400,55	113 400,55			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	2 366,63	2 366,63			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		115 767,18	115 767,18			0,00
TOTAL		115 767,18	115 767,18	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.


(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 938,04	2 938,04	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 938,04	2 938,04	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 938,04	2 938,04	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	113 400,55	113 400,55		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	113 400,55	113 400,55		0,00
	TOTAL	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 304,67	5 304,67	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 304,67	5 304,67	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 304,67	5 304,67	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	111 033,92	111 033,92		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	111 033,92	111 033,92		0,00
	TOTAL	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 24/06/2024 à réaliser
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

 Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 0,00	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		113 400,55	113 400,55
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 366,63	0,00	2 366,63
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 366,63	113 400,55	115 767,18
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 938,04	0,00	2 938,04
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	113 400,55	113 400,55
Dépenses d'investissement – Total		2 938,04	113 400,55	116 338,59
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		113 400,55	113 400,55
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		2 366,63	2 366,63
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	115 767,18	115 767,18
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	5 304,67	0,00	5 304,67
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	111 033,92	111 033,92
Recettes d'investissement – Total		5 304,67	111 033,92	116 338,59
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	2 366,63	2 077,04	289,59	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 379,04	2 379,04	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12,41	-302,00	289,59	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 366,63	2 077,04	289,59	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	111 033,92	111 033,92			0,00
60315	Variation stocks terrains à aménager	111 033,92	111 033,92			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		111 033,92	111 033,92			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	2 366,63	2 366,63			0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	2 366,63	2 366,63			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		113 400,55	113 400,55			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		115 767,18	115 477,59	289,59	0,00	0,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	289,59
Montant des ICNE de l'exercice N-1	302,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	113 400,55	113 400,55			0,00
60315	Variation stocks terrains à aménager	113 400,55	113 400,55			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	2 366,63	2 366,63			0,00
796	Transferts charges financières	2 366,63	2 366,63			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		115 767,18	115 767,18			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		115 767,18	115 767,18	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 938,04	2 938,04	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 938,04	2 938,04	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 938,04	2 938,04	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 938,04	2 938,04	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	113 400,55	113 400,55		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	113 400,55	113 400,55		0,00
315	Terrains à aménager	113 400,55	113 400,55		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		113 400,55	113 400,55		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 304,67	5 304,67	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	5 304,67	5 304,67	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 304,67	5 304,67	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 304,67	5 304,67	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	111 033,92	111 033,92		0,00
315	Terrains à aménager	111 033,92	111 033,92		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		111 033,92	111 033,92		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		111 033,92	111 033,92		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.




IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					87 174,91									
1641 Emprunts en euros (total)					87 174,91									
2011013BA	CREDIT AGRICOLE	26/10/2010	01/12/2010	15/02/2017	87 174,91	F	Taux fixe à 3.38 %	3,380	3,423	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le
 ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Proportion d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					87 174,91									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

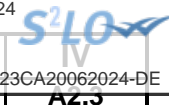
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		68 541,70					2 938,04	2 379,04	0,00	289,59
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		68 541,70					2 938,04	2 379,04	0,00	289,59
2011013BA	N	0,00	A-1	68 541,70	16,87	F	Taux fixe à 3.38 %	3,371	2 938,04	2 379,04	0,00	289,59
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		68 541,70					2 938,04	2 379,04	0,00	289,59

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	68 541,70	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

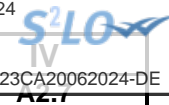
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.8****A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €			06/10/2016
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS
A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 938,04	2 938,04
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 938,04	2 938,04
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 938,04	2 938,04
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 938,04	0,00	0,00	2 938,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 938,04
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV – II (3)	-2 938,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1


Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.


Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT
A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES

A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**


Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
Reçu en préfecture le 24/06/2024
Publié le
ID : 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	29 496 606,55	14 986 932,51	3 949 540,38	10 560 133,66
RECETTES	29 496 606,55	9 442 103,97	3 148 044,19	16 906 458,39
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 687 959,96	51 884 180,65	0,00	15 803 779,31
RECETTES	67 687 959,96	60 097 491,90	0,00	7 590 468,06

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : SERVICE EAUX CARC / N°SIRET : 20006796500034				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 505 198,83	3 024 421,95	1 623 849,18	5 856 927,70
RECETTES	10 505 198,83	5 762 020,34	648 109,22	4 095 069,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 109 464,34	1 639 158,13	0,00	3 470 306,21
RECETTES	5 109 464,34	2 474 102,15	0,00	2 635 362,19

BUDGET : RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES CARC / N°SIRET : 20006796500042				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 358,66	101 647,32	3 216,75	35 494,59
RECETTES	140 358,66	73 972,14	0,00	66 386,52
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	415 116,08	323 844,08	0,00	91 272,00
RECETTES	415 116,08	355 959,70	0,00	59 156,38

BUDGET : AMENAGEMENT ZONES CARC / N°SIRET : 20006796500059				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	36 243 884,30	10 580 568,48	0,00	25 663 315,82
RECETTES	36 243 884,30	7 219 951,92	0,00	29 023 932,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	48 512 617,82	13 875 483,31	0,00	34 637 134,51
RECETTES	48 512 617,82	22 096 806,80	0,00	26 415 811,02

BUDGET : DECHETS MENAGERS CARC / N°SIRET : 20006796500067				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 563 046,06	473 562,85	84 601,07	1 004 882,14
RECETTES	1 563 046,06	897 595,21	2 922,72	662 528,13
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 905 489,72	10 296 797,44	0,00	1 608 692,28
RECETTES	11 905 489,72	10 799 781,79	0,00	1 105 707,93

BUDGET : TRANSPORT CARC / N°SIRET : 20006796500				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 088 180,05	1 099 806,24	747 038,15	1 241 335,66
RECETTES	3 088 180,05	951 609,94	296 675,00	1 839 895,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 434 565,48	9 194 662,63	0,00	4 239 902,85
RECETTES	13 434 565,48	10 255 308,73	0,00	3 179 256,75


BUDGET : SPANC CARC / N°SIRET : 20006796500083				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
RECETTES	258 281,73	0,00	0,00	258 281,73
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 614,04	24 498,88	0,00	6 115,16
RECETTES	30 614,04	9 287,46	0,00	21 326,58

BUDGET : AERODROME CARC / N°SIRET : 20006796500091				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	771 533,55	120 546,59	105 000,00	545 986,96
RECETTES	771 533,55	70 692,55	0,00	700 841,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 153,38	130 259,32	0,00	138 894,06
RECETTES	269 153,38	205 137,91	0,00	64 015,47

BUDGET : GENS DU VOYAGE CARC / N°SIRET : 20006796500109				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	421 386,38	168 710,26	3 652,94	249 023,18
RECETTES	421 386,38	193 535,45	0,00	227 850,93
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	977 550,00	767 633,72	0,00	209 916,28
RECETTES	977 550,00	751 795,14	0,00	225 754,86

BUDGET : SERVICE ASSAINT CARC / N°SIRET : 20006796500026				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 583 556,72	2 494 201,71	446 881,73	13 642 473,28
RECETTES	16 583 556,72	2 899 196,61	0,00	13 684 360,11
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	14 758 584,68	3 112 573,61	0,00	11 646 011,07
RECETTES	14 758 584,68	4 355 411,79	0,00	10 403 172,89

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 20006796500117				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	927 995,07	189 324,78	0,00	738 670,29
RECETTES	927 995,07	204 278,78	0,00	723 716,29
FONCTIONNEMENT				

Envoyé en préfecture le 24/06/2024
 Reçu en préfecture le 24/06/2024
 Publié le 
 ID: 060-200067965-20240620-23CA20062024-DE

BUDGET : HOTEL DE PROJET CARC / N°SIRET : 200067965				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59
RECETTES	516 293,04	486 394,45	0,00	29 898,59

BUDGET : SERVICE TOURISME CARC / N°SIRET : 20006796500125				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	725 809,35	558 432,63	89 061,02	78 315,70
RECETTES	725 809,35	362 495,66	223 403,69	139 910,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	950 030,33	886 434,47	0,00	63 595,86
RECETTES	950 030,33	883 960,43	0,00	66 069,90

BUDGET : ZA CHAMP DOLANT / N°SIRET : 20006796500133				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
RECETTES	116 338,59	116 338,59	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00
RECETTES	115 767,18	115 767,18	0,00	0,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	100 842 175,84	33 914 493,91	7 052 841,22	59 874 840,71
RECETTES	100 842 175,84	28 193 791,16	4 319 154,82	68 329 229,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	164 683 206,05	92 737 687,87	0,00	71 945 518,18
RECETTES	164 683 206,05	112 887 205,43	0,00	51 796 000,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	265 525 381,89	126 652 181,78	7 052 841,22	131 820 358,89
TOTAL GENERAL DES RECETTES	265 525 381,89	141 080 996,59	4 319 154,82	120 125 230,48

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame CUGNET-WATTELET	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emilie MONTREUIL	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Benjamin OURY	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Oumar BA	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**24 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) -
Adhésion au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité
de membre associé ainsi qu'à sa centrale d'achat Focus
Numérique**

Date de convocation : L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est
14 juin 2024 réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de
Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par
Date d'affichage de la l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des
convocation : communes constituant l'Agglomération de la Région de
14 juin 2024 Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents 34	Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEOEUF, Eric BERTRAND,
Nombre de Conseillers représentés : 15	Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY
Nombre de Conseillers en exercice : 53	
Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49	

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-

MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

ADMINISTRATION

24 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) - Adhésion au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé ainsi qu'à sa centrale d'achat Focus Numérique

Créé en 2015, Val d'Oise Numérique, syndicat mixte ouvert et à la carte, est un établissement public administratif qui agit dans le domaine de la transformation numérique du territoire. Il est constitué des collectivités et groupements de collectivités territoriales du Val d'Oise.

Des membres associés situés en dehors du département du Val d'Oise peuvent également participer aux travaux du syndicat et notamment bénéficier des services de la centrale d'achat du syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales prévues dans les statuts du syndicat.

La centrale d'achat territoriale, dénommée « Focus Numérique », est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette centrale se veut au plus près des besoins des acheteurs publics : intermédiation contractuelle, absence de ticket d'entrée, frais de gestion minimales (5% du coût HT des achats de l'année N-1, conformément à l'article 1.2 des statuts du syndicat et à l'article 5.1 de la convention d'adhésion), accompagnement des adhérents de l'analyse du besoin jusqu'au service fait, sécurisation des procédures d'achat, suivi de l'exécution des marchés, vérification de la conformité des commandes, veille technologique et juridique, clauses sociales ambitieuses.

Ces adhésions au syndicat et à la centrale d'achat permettront à l'ARC d'accéder à l'ensemble des marchés en cours de validité, et de bénéficier de prix compétitifs sur un vaste panel d'équipements, de licences, d'infrastructures et de prestations informatiques, le tout sans aucun frais annuels d'accès ou d'adhésion.

Le premier besoin de l'ARC concerne le plan de sécurisation de ses systèmes d'information, au sein duquel il avait été identifié le besoin d'externaliser la supervision et l'administration de la cybersécurité. Il s'agit d'un service réalisé par un prestataire expert qui assure une surveillance permanente de l'intrusion, du niveau de vulnérabilités, et des comportements anormaux sur l'ensemble des systèmes d'information.

Vu l'actualité des menaces en terme de cybersécurité, cette prestation de service, qui concerne l'ARC et la totalité des communes, pourra être contractualisée et mise en œuvre rapidement grâce aux marchés disponibles de la centrale d'achat Focus Numérique.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur ARNOULD,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-2 et L.2113-4,

Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique annexés à la présente délibération,

Vu la délibération 17-008 du 17 février 2017 du Syndicat Val d'Oise Numérique portant création de la centrale d'achat du Syndicat dénommée « Focus Numérique »,

Vu la délibération du 6 mars 2019 portant sur la création d'une DCSI et l'approbation d'une convention de fonctionnement entre l'ARC et ses communes membres,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 portant sur l'externalisation de la supervision et de l'administration de la cybersécurité de l'ARC et ses communes membres,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au Syndicat Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé,

APPROUVE les termes des statuts de Val d'Oise Numérique annexés à la présente délibération,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat territoriale Focus Numérique annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à adhérer à la centrale d'achat territoriale Focus Numérique et à signer tout document, tout marché ou bon de commande, toute convention nécessaire permettant de bénéficier des offres des marchés proposés par la centrale d'achat dès lors que les contrats proposés répondent à un besoin de la collectivité, et que les crédits nécessaires sont inscrits annuellement sur les budgets correspondants pendant la durée de la convention.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE

CONTEXTE DE LA CREATION DU SYNDICAT

L'économie de la connaissance est considérée comme le principal facteur de développement économique, de compétitivité des entreprises et d'attractivité des territoires pour les dix prochaines années. Elle est en grande partie une économie du numérique qui repose à la fois sur le déploiement d'infrastructures de très haut débit (THD) ainsi que sur l'offre en matière de services et de contenus numériques.

Conscient que la desserte effective en THD revêtera à horizon de la prochaine décennie un caractère distinctif majeur pour le développement économique, social et humain de ses territoires et de ses habitants, le Département a lancé, en février 2011, la démarche d'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique pour le Val d'Oise s'inscrivant ainsi dans le cadre de la loi 2009-1572 du 17 décembre 2009, dite Pintat, relative à la lutte contre la fracture numérique et de l'article L1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Département a approuvé le 22 juin 2012 le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO), après une concertation approfondie avec les communes, leur groupement et l'ensemble des acteurs valdoisiens concernés.

Les objectifs et moyens de mise en œuvre retenus dans le SDAN VO s'inscrivent dans la Stratégie Régionale de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique d'Ile de France, copilotée par le Conseil régional d'Ile de France et la Préfecture de région d'Ile de France.

Il s'agissait, plus particulièrement, de garantir pour les particuliers et les entreprises l'accès au très haut débit par la fibre optique jusqu'à l'habitant (FttH/FttO), partout et pour tous dans le Val d'Oise, à l'horizon 2020 par la complémentarité des initiatives publiques et privées mais aussi d'impulser une politique publique en faveur du développement des usages numériques et de leur appropriation par le plus grand nombre.

Les opérateurs privés ont annoncé leurs intentions de déploiements sur 59 communes valdoisiennes situées dans la Zone Moyennement Dense, auxquelles il faut ajouter les 3 communes du département situées dans la Zone Très Dense, selon des modalités définies par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP).

Ces intentions de déploiement ont fait l'objet d'une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'Investissements (AMII) des opérateurs privés : des conventions départementales relatives au cadencement et au suivi des déploiements en zone concertée ont été signées en mars et novembre 2013 avec chacun des deux opérateurs concernés (Orange, SFR) par le Département, l'État et la Région Ile de France afin de fixer les modalités du cadencement et du suivi des déploiements FttH ainsi que le rôle des collectivités territoriales pour en faciliter et en contrôler la mise en œuvre.

Les deux conventions ont fait l'objet d'avenants en date du 6 octobre 2016 relatifs à l'actualisation des périmètres respectifs et du phasage des déploiements des deux opérateurs.

Retenant pour objectif "la fibre optique jusqu'à l'habitant pour tous à l'horizon 2020", le Département du Val d'Oise a inscrit le principe d'une initiative publique pour le déploiement d'un réseau optique FttH dans les

communes situées en dehors de la zone concertée (AMII) ainsi que la desserte et le raccordement, par une boucle locale optique, dédiée des zones d'activités et des sites publics stratégiques valdoisiens en complémentarité du Réseau d'Initiative Publique (RIP) Debitex ; le périmètre de cette initiative publique devant pouvoir évoluer notamment si la carence de déploiement d'un opérateur privé était constatée au regard de leurs engagements respectifs.

La Commission Départementale d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (CDAN VO) du 28 mars 2013 a validé la feuille de route, présentée à l'ensemble des élus locaux valdoisiens lors des rencontres de l'aménagement numérique du 30 novembre 2012. La feuille de route a précisé les modalités de mise en œuvre des objectifs inscrits dans le SDAN du Val d'Oise et a retenu le principe de la création d'un Syndicat mixte ouvert réunissant principalement le Département du Val d'Oise et les Intercommunalités valdoisiennes afin de poursuivre l'action amorcée par le Conseil départemental du Val d'Oise en tant que pilote départemental de l'aménagement numérique. En conséquence, le Syndicat est créé pour assurer la maîtrise d'ouvrage des initiatives publiques nécessaires à la complétude départementale des réseaux de fibre optique et mettre en œuvre les actions retenues dans la feuille de route départementale (SDAN VO).

En particulier, face au développement de nouveaux besoins pour les acteurs publics valdoisiens et à l'apparition de nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux liés à la transformation numérique, le Syndicat est également en charge de porter de nouveaux projets numériques, en capacité de répondre aux nouveaux usages du numérique et de développer de nouveaux services, en s'appuyant sur les réseaux très haut débit de fibre optique, dont ses propres réseaux d'initiative publique, ou sur toute autre technologie du numérique.

Val d'Oise Numérique, Syndicat Mixte Ouvert et à la carte, a ainsi été créé, en conséquence, par arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 avec la composition suivante :

- le Département du Val d'Oise (CD VO)
- la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF),
- la Communauté de Communes Ouest de la Plaine de France (CCOPF)
- la Communauté de Communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F)
- la Communauté de Communes Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI)
- la Communauté de Communes Haut Val d'Oise (CCHVO)
- la Communauté de Communes Vallée du Sausseron (CCVS)
- la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC)
- la Communauté d'Agglomération de Roissy-Porte de France (CARPF)

REVISIONS SUCCESSIVES DES STATUTS DU SYNDICAT

Les statuts du Syndicat ont été modifiés par délibération du comité syndical du 4 juin 2015 afin d'intégrer trois nouveaux membres : la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), la Communauté de Communes Pays de France (CCPF) et la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS).

Les statuts ont été modifiés à nouveau par délibération du comité syndical du 24 mars 2016, transmis au contrôle de légalité le 15 avril 2016, afin de prendre en compte les conséquences du schéma régional de coopération intercommunale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 conformément à l'arrêté du Préfet de la région Ile de France n° 2015063-0002 du 4 mars 2015.

Une nouvelle version des statuts, adoptée unanimement par délibération du comité syndical du 29 mars 2017, a permis de prendre en compte :

- l'adhésion de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) au Syndicat pour le compte des communes valdoisiennes de son périmètre,
- la substitution des Communautés de communes de Carnelle-Pays de France et du Pays de France par la Communauté de communes de Carnelle-Pays de France suite à la fusion de ces deux intercommunalités à la date du 1er janvier 2017,

- le transfert de la compétence L 1425-1 du Département du Val d'Oise au Syndicat à partir du 1er mai 2017, conformément à la délibération du 30 septembre 2016 de son Assemblée et celle du 6 mars 2017 de sa Commission permanente, ainsi que ses conséquences incluant la substitution du Département par le Syndicat dans la cogestion de la délégation de service public Debitex avec le Département de la Seine-Saint-Denis.

Par délibération du 27 novembre 2019, le comité syndical a modifié les statuts pour :

- actualiser le préambule de contexte de création du Syndicat
- modifier l'article 1 par la création d'un statut de membre associé
- préciser la définition et le cadre d'adhésion aux compétences facultatives (article 2.2)
- mettre en cohérence l'article 2.3 avec le nouveau code de la commande publique
- modifier les articles 6.2 et 8.2 pour permettre la dématérialisation des convocations et la possibilité de participer aux séances du comité syndical en visioconférence
- modifier l'article 17 afin de permettre aux communes disposant de leur compétence L 1425-1 de la transférer au Syndicat mixte sous réserve que leur intercommunalité ne soit pas elle-même adhérente de Val d'Oise Numérique.

Enfin par délibération du 6 juillet 2022, le comité syndical a modifié les statuts pour :

- une nouvelle rédaction du préambule,
- un ajout à l'article 2 "objet du Syndicat"
- la création d'une compétence facultative "territoires intelligents et durables"
- la création de la compétence facultative "dispositifs mutualisés de vidéoprotection"
- l'actualisation des annexes financières et des droits de vote des membres
- l'actualisation des annexes relatives aux membres associés ayant voix consultative et aux compétences facultatives activées par ces derniers.

La présente version actualise la liste des membres associés de l'article 1 conformément aux délibérations :

- n°22-041 du 14/11/2022 relative à l'adhésion du Groupement d'Intérêt Economique d'Infogérance Publique Communautaire,
- n°23-016A du 14/04/2023 relative à l'adhésion du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS),
- n°23-016B du 14/04/2023 relative à l'adhésion de la Commune d'Avignon,
- n°23-018A du 05/07/2023 relative à l'adhésion de la Commune de Marseille,
- n°23-018B du 05/07/2023 relative à l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise (SDIS 95),
- n°23-018C du 05/07/2023 relative à l'adhésion du Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Marne Numérique,
- n°23-018D du 05/07/2023 relative à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,
- n°23-030 du 09/10/2023 relative à l'adhésion de la Commune de Persan,
- n°23-035 du 09/10/2023 relative à l'adhésion de la Commune d'Arnouville.

CHAPITRE I - PRESENTATION DU SYNDICAT

Article 1 - Composition et dénomination

Article 1.1 - Membre au titre de la compétence L.1425-1

En application des dispositions des articles L. 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat mixte ouvert et à la carte est constitué des collectivités et groupements de collectivités territoriales suivants :

- le Département du Val d'Oise (CD VO)
- la Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF)
- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)
- la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO)
- la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)
- la Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS)
- la Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP)
- la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF)

Le Département du Val d'Oise a transféré à compter du 30 avril 2017 sa compétence L. 1425-1 du CGCT conformément à la délibération du 30 septembre 2017 de son assemblée et à la délibération du 6 mars 2017 de sa commission permanente.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont transféré, dès leur adhésion au Syndicat, la compétence L.1425-1 du CGCT au titre des compétences générales telles que mentionnées à l'article 2.1 pour le compte des communes valdoisiennes relevant de leur périmètre et ayant transféré cette compétence au niveau intercommunal.

Article 1.2 - Membres associés

Des membres associés peuvent participer aux travaux du Syndicat et de ses différents organes dans des conditions qui seront déterminées dans le règlement intérieur ou par délibération cadre. Il peut s'agir de personnes publiques comme de personnes privées ayant un intérêt à l'aménagement numérique.

Peuvent être associées aux travaux du Syndicat des structures ayant un intérêt particulier dans la mise en œuvre du SDAN VO et l'aménagement numérique des territoires, que cet intérêt soit direct ou indirect. Ayant alors un rôle exclusivement consultatif, elles peuvent conventionner, si il s'agit de personnes publiques, avec le Syndicat pour bénéficier de ses services.

Les membres associés peuvent notamment bénéficier des services de la Centrale d'Achat du Syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales de recours ou des services associés à une de ses compétences facultatives selon les modalités prévues à l'article 2.2 sous réserve d'activation de ladite compétence facultative.

L'adhésion d'un membre associé fait l'objet d'une délibération adoptée à la majorité simple des membres présents ou représentés du comité syndical.

A la date des présents statuts, les membres associés sont :

- | | |
|-------------------------------|---|
| ▪ Commune de Pontoise | ▪ Commune de Bezons |
| ▪ Seine et Yvelines Numérique | ▪ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) |
| ▪ Commune d'Osny | ▪ Université Sorbonne Paris Nord |
| ▪ Commune d'Eragny-sur-Oise | ▪ Val d'Oise Habitat |
| ▪ Région Ile de France | ▪ Commune de Méry sur Oise |
| ▪ CY Cergy Paris Université | |
| ▪ Réseau national CANOPE | |

- GIE d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC)
- Centre Départemental de Formations et d'Activités Sportives (CDFAS)
- Commune d'Avignon
- Commune de Marseille
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise (SDIS 95)
- Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique (77Num)
- Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
- Commune de Persan
- Commune d'Arnouville

Article 1.3 - Dénomination

Le Syndicat prend la dénomination de "Val d'Oise Numérique" (VONum), marque déposée à l'INPI et propriété du Conseil départemental du Val d'Oise qui en permet l'usage exclusif pour le Syndicat.

Article 2 - Objet

Le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique a pour objet :

- la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur territorial de l'Aménagement Numérique pour le Département du Val d'Oise (SDAN VO), en particulier sous forme de réseau(x) d'initiative publique (RIP) conformément à la législation nationale et la réglementation en vigueur, et le suivi des déploiements de la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental ;
- la transformation numérique du territoire valdoisien en faveur de son développement économique, social, éducatif et inclusif : en particulier la mise en œuvre d'actions favorisant le développement des usages numériques et leur appropriation par le plus grand nombre, l'offre de formation aux métiers des infrastructures numériques et au développement des territoires connectés et durables, la transformation digitale de l'action publique ;
- le développement de services numériques mutualisés, la valorisation de la donnée et le portage de projets de territoires intelligents et durables sur l'ensemble de la chaîne de valeur incluant le déploiement d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage publique.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 1425-1 et dans les limites prévues pour chacune d'elles dans les présents statuts, le Syndicat exerce, en lieu et place de ses membres, les compétences transférées ou déléguées et les missions définies dans les articles 2.1 à 2.3.

Article 2.1 - Compétences générales

2.1.1 - Mise en œuvre des Réseaux d'Initiative Publique (RIP)

Le Syndicat a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les valdoisiens et sur l'ensemble du territoire valdoisien.

Il s'agit principalement d'assurer, en lieu et place de ses membres, une mission de gouvernance et de mise en œuvre du SDAN du Val d'Oise qui réunit l'ensemble des collectivités territoriales et groupement de collectivités concernés et intéressés par le déploiement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

A ce titre, le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui l'ont expressément décidé par délibération, la compétence suivante : assurer le service public local de communications électroniques tel que prévu à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ses activités de développement des infrastructures et de réseaux, le Syndicat assure :

- l'établissement, la mise à disposition et l'exploitation pour des opérateurs de services (activité d'opérateur d'infrastructures) de Réseau d'Initiative Publique, permettant le transport de signaux de télécommunications, dans le respect de la réglementation en vigueur,
- la gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux,
- la réalisation de toutes prestations ou de tous travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux.

Cette compétence se traduira notamment aux travers des différentes activités suivantes :

- animer l'information et les échanges entre ses membres sur l'évolution des cadres réglementaires ou législatifs au niveau européen, national ou régional régissant l'établissement, l'exploitation et la commercialisation des réseaux de communication très haut débit,
- procéder aux études prospectives nécessaires à l'organisation et au suivi de l'établissement des réseaux optiques THD d'initiative publique,
- procéder aux études prospectives nécessaires au suivi de l'établissement de réseaux privés de communications électroniques à très haut débit sur le territoire valdoisien afin de pouvoir évaluer les éventuelles carences des opérateurs privés,
- assurer une coordination des maîtrises d'ouvrage d'établissement des infrastructures et réseaux de communication électroniques à très haut débit sur le territoire du Val d'Oise avec une attention particulière sur les projets de réseaux optiques déployés pour les réseaux de vidéo protection, la constitution de boucle optique dédiée à l'établissement de GFU, les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms,
- organiser des discussions avec les opérateurs et industriels intéressés par les projets Très Haut Débit portés par le Syndicat,
- suivre la cohérence des programmes de travaux ou de suivi d'une éventuelle délégation de service public, sur la base des équilibres territoriaux du programme départemental et des axes de programmation validés par le comité syndical, ainsi que des services et des tarifs mis en œuvre sur ces infrastructures et réseaux,
- élaborer et assurer l'exécution des plans de financements des études et des travaux programmés pour la mise en œuvre des réseaux optiques,
- suivre et contrôler la mise en œuvre des conventions signées avec les délégataires de service publics dont le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage en qualité de délégant.

L'exercice de la compétence "Mise en œuvre des réseaux d'initiative publique" du Syndicat devra s'inscrire en cohérence avec le volet valdoisien du plan national THD piloté par le Commissariat Général à l'Investissement et les principes retenus dans le cadre du SDAN VO, approuvé par l'Assemblée départementale le 22 juin 2012, et de la feuille de route retenue par la CDAN VO du 22 mars 2013.

Elle pourra être mise en œuvre sous la forme de délégation de service public ou de régie ou toute autre forme permise par le CGCT et le Code de la Commande Publique.

Précisions sur le cas particulier du RIP DEBITEX

Conformément aux délibérations du 30 septembre 2016 de son Assemblée départementale et du 6 mars 2017 de sa Commission permanente, le Département du Val d'Oise a transféré au profit de Val d'Oise Numérique sa compétence L.1425-1 du CGCT au 30 avril 2017 qui a entraîné de facto la dissolution de l'Établissement Public de Coopération Interdépartementale (EPCID) DEBITEX qui assurait, depuis sa création jusqu'à sa dissolution au 30 avril 2017, le portage du RIP DEBITEX dans le cadre d'une délégation de service public.

En conséquence, suite aux délibérations 16-023 du 17 octobre 2016 et 17-005 / 17-006 du 7 avril 2017 de son comité syndical, Val d'Oise Numérique s'est ainsi substitué à l'EPCID DEBITEX afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage du déploiement du RIP DEBITEX dans le cadre d'une convention de cogestion avec le Département de la Seine-Saint-Denis et d'un avenant de transfert de la convention de Délégation de Service Public.

2.1.2 - Accompagnement et suivi des déploiements en zone concertée (AMII / ZTD)

Le Syndicat a également pour mission de suivre, accompagner et contrôler les déploiements des opérateurs privés sur le territoire situés en zone concertée (AMII, ZTD) dans le cadre des conventions cadres signées par chaque opérateur avec le Département, la Région Ile de France et la Préfecture de région et, le cas échéant, la déclinaison locale sous la forme d'une convention d'application.

Le Syndicat pourra pallier d'éventuelles carences de ces opérateurs dans le cadre des tranches conditionnelles incluses dans les délégations de service public dont il assure la maîtrise d'ouvrage en qualité d'autorité délégante (DEBITEX, VORTEX).

Article 2.2 - Compétences facultatives

Afin de mettre en œuvre des mutualisations entre ses membres à l'échelle départementale, voire régionale, et de favoriser le transfert et le partage d'ingénierie entre ses membres dans le domaine du numérique, le Syndicat exerce des compétences facultatives ouvertes à l'ensemble de ses membres lui ayant transféré la compétence L1425-1 et de ses membres associés tels que définis à l'article 1.

La/les compétence(s) à caractère facultatif est/sont transférée(s) ou déléguées au Syndicat mixte par les membres qui le décident dans les conditions suivantes :

- 1°) le transfert ou la délégation prend effet à la date indiquée dans la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'EPCI portant transfert ou délégation de compétence.
- 2°) la délibération portant transfert ou délégation de compétence est notifiée au Président du Syndicat mixte qui l'inscrit à l'ordre du jour du premier comité syndical suivant cette notification afin qu'il en délibère.
- 3°) ladite délibération précisera la nature de l'adhésion (transfert ou délégation) à la (aux) compétence(s) facultative(s) retenue(s) par le membre ainsi que leurs modalités de mise en œuvre qui feront l'objet d'une convention arrêtant le champ d'intervention du Syndicat.

La mise en œuvre des compétences facultatives fera l'objet d'une convention entre le membre concerné et le Syndicat précisant les périmètres réciproques de l'action du Syndicat et du membre ainsi que les modalités administratives, techniques et financières. Les services et prestations rattachés aux compétences facultatives ainsi que leurs modalités d'accès pourront être précisés dans une délibération du comité syndical :

La convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le membre des coûts de fonctionnement ou d'investissement pour la mise en œuvre de ladite compétence sur la base de la valorisation des ressources matérielles et humaines mobilisées et/ou de la grille tarifaire des services concernés établie par délibération. Les remboursements font alors l'objet d'appels de charge trimestriels établis spécifiquement auprès du membre pour chaque compétence activée.

La délibération d'adhésion d'un membre à une compétence facultative est prise par le comité syndical à la majorité simple des suffrages exprimés.

Dans ce cadre, le Syndicat exerce des COMPETENCES FACULTATIVES dans les domaines suivants :

2.2.1 - Développement des usages numériques - projet de Territoires Intelligents et Durables

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui l'ont expressément décidé par délibération, la compétence suivante : encourager le développement des usages numériques et leur appropriation par le plus grand nombre et favoriser la transformation digitale du territoire à l'échelle locale, départementale et régionale, notamment par la mise en œuvre de services de type "territoires intelligents et durables".

Pour cela, le Syndicat accompagnera ses membres à l'aide de solutions numériques mixant différents types de technologies et s'appuyant si possible sur les réseaux et infrastructures publiques existants. Il pourra néanmoins mettre en œuvre, si nécessaire, une infrastructure dédiée à ces nouveaux services intégrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la "ville connectée" : réseau de connectivité "bas débit", déploiement de capteurs, plateforme de gestion de données, outil de visualisation et d'analyse de données, développement d'API métiers, etc.

La mise en œuvre de cette compétence fera l'objet d'une convention entre le membre concerné et le Syndicat précisant les périmètres réciproques de l'action du Syndicat et du membre ainsi que les modalités administratives, techniques et financières. Les services et prestations rattachés à cette compétence facultative ainsi que les modalités d'accès sont précisés dans une délibération du comité syndical.

La convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le membre des coûts de fonctionnement ou d'investissement pour la mise en œuvre de ladite compétence sur la base de la valorisation des ressources matérielles et humaines mobilisées et de la grille tarifaire des services concernés établie par délibération. Les remboursements font alors l'objet d'appels de charge trimestriels établis spécifiquement auprès du membre pour chaque compétence activée.

2.2.2 - Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU)

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui l'ont expressément décidé par délibération, la compétence suivante : mutualiser des ressources et des moyens (propres et de ses membres) pour l'étude et/ou la mise en œuvre et/ou le pilotage et/ou l'administration et/ou la gestion de Groupe Fermé d'Utilisateurs (dits « réseaux indépendants ») au sens de l'article L. 32-5° du Code des Postes et Communications Electroniques.

En s'appuyant sur les moyens et ressources propres du Syndicat et, éventuellement, celles de ses membres, le Syndicat est notamment habilité à porter assistance et apporter une expertise à ses membres, à mener des études, mettre à disposition et favoriser la mutualisation des équipements et des services associés concourant à la mise en œuvre et au maintien opérationnel de GFU.

La mise en œuvre de cette compétence fera l'objet d'une convention entre le membre concerné et le Syndicat précisant les périmètres réciproques de l'action du Syndicat et du membre ainsi que les modalités administratives, techniques et financières. Les services et prestations rattachés à cette compétence facultative ainsi que les modalités d'accès sont précisés dans une délibération du comité syndical.

La convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le membre des coûts de fonctionnement ou d'investissement pour la mise en œuvre de ladite compétence sur la base de la valorisation des ressources matérielles et humaines mobilisées et/ou de la grille tarifaire des services concernés établie par délibération. Les remboursements font alors l'objet d'appels de charge trimestriels établis spécifiquement auprès du membre pour chaque compétence activée.

2.2.3 - Système d'information géographique et services connexes

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui l'ont expressément décidé par délibération, la compétence suivante : étudier, établir, intégrer, gérer et analyser des données géographiques et alphanumériques concernant leur territoire.

La mise en œuvre de cette compétence fera l'objet d'une convention entre le membre concerné et le Syndicat précisant les périmètres réciproques de l'action du Syndicat et du membre ainsi que les modalités administratives, techniques et financières. Les services et prestations rattachés à cette compétence facultative ainsi que les modalités d'accès sont précisés dans une délibération du comité syndical.

La convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le membre des coûts de fonctionnement ou d'investissement pour la mise en œuvre de ladite compétence sur la base de la valorisation des ressources matérielles et humaines mobilisées et/ou de la grille tarifaire des services concernés établie par délibération. Les remboursements font alors l'objet d'appels de charge trimestriels établis spécifiquement auprès du membre pour chaque compétence activée.

2.2.4 - Opérateur de service et services annexes

En plus de l'exploitation des RIP déployés sur son territoire (Debitex et Vortex), le Syndicat mixte pourra exercer une activité d'opérateur de communications électroniques au sens de l'article L. 32-15° du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE), soit en tant qu'opérateur d'immeuble au sens de l'article L. 33-6 dudit code soit, après constat d'une carence de l'initiative privée, en tant que fournisseur de services de communications électroniques. Il pourra ainsi proposer une offre d'accès activé sur les Réseaux d'Initiative Publique établis dans le cadre de sa compétence générale ou sur les réseaux optiques déployés par les opérateurs privés dans le cadre des modalités de co-investissement définies par l'ARCEP.

En outre, le Syndicat peut intervenir, après décision du comité syndical, dans des domaines d'activités annexes à son objet principal, pour ses membres ou une partie de ses membres ou pour des tiers éligibles au sens du présent article.

Seront notamment éligibles aux services fournis par le Syndicat les organismes exerçant une activité relevant des communautés d'intérêt général suivantes : l'administration locale, l'enseignement supérieur et la recherche, l'enseignement primaire et secondaire, la santé, la formation, la culture, le tourisme, les organismes consulaires et tout projet ayant un intérêt départemental. Les conditions d'éligibilité des organismes qui en feront la demande seront étudiées au cas par cas.

2.2.5 - Systèmes d'information et services connexes

De manière complémentaire à la compétence 2.2.2, le Syndicat exerce, en lieu et place des membres qui l'ont expressément décidé par délibération, la compétence suivante : système d'information au sens large, la partie réseau local mais aussi la partie télécommunication, l'environnement métiers et les outils liés à l'informatique de gestion (par exemple : GRU, RGPD, e-Vote, ENT...).

En cohérence avec son adhésion, en tant que membre fondateur, du Groupement d'Intérêt Économique d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC), le Syndicat est habilité à conduire des actions de mutualisation de compétences et de moyens pour l'hébergement des systèmes d'information.

Pour répondre à un besoin exprimé par un ou plusieurs de ses membres, notamment dans les domaines suivants : dématérialisation, télétransmission, télé sauvegarde, outils collaboratifs, le Syndicat peut déployer, dans le cadre de cette compétence, des briques de services numériques mutualisées ou intégrées.

La mise en œuvre de cette compétence fera l'objet d'une convention entre le membre concerné et le Syndicat précisant les périmètres réciproques de l'action du Syndicat et du membre ainsi que les modalités administratives, techniques et financières. Les services et prestations rattachés à cette compétence facultative ainsi que les modalités d'accès sont précisés dans une délibération du comité syndical.

La convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le membre des coûts de fonctionnement ou d'investissement pour la mise en œuvre de ladite compétence sur la base de la valorisation des ressources matérielles et humaines mobilisées et/ou de la grille tarifaire des services concernés établie par délibération. Les remboursements font alors l'objet d'appels de charge trimestriels établis spécifiquement auprès du membre pour chaque compétence activée.

2.2.5 - Acquisition, installation et entretien de dispositifs de vidéoprotection mutualisés

Le Syndicat exerce en lieu et place des membres compétents en matière de Dispositifs Locaux de Prévention de la Délinquance (DPLD) et qui ont délibéré en ce sens, le droit d'acquérir, d'installer et d'entretenir des dispositifs de vidéoprotection selon les modalités prévues par les dispositions de l'article L. 132-14 du Code de la sécurité intérieure (CSI). Dans cette optique, le Syndicat pourra procéder à la création d'un Centre Départemental de Supervision (CDS VO) en vue de centraliser le fonctionnement des dispositifs de vidéoprotection déployés par ses membres, et d'étendre le déploiement de la vidéoprotection aux territoires qui en sont dépourvus.

Cette compétence s'exercera sous réserve de conclure, au préalable, avec chaque collectivité, une convention définissant les modalités techniques, juridiques et financières de son intervention et de mutualisation du CDS VO pour le compte de ses membres. Sans préjudice de la compétence des agents de police municipale, le

Syndicat pourra ainsi, dans les conditions prévues par l'article L. 132-14-1 du CSI, mettre du personnel en charge du visionnage des images à disposition de ses membres.

La convention prévoit notamment les conditions de remboursement par le membre des coûts de fonctionnement ou d'investissement pour la mise en œuvre de ladite compétence sur la base de la valorisation des ressources matérielles et humaines mobilisées et/ou de la grille tarifaire des services concernés établie par délibération. Les remboursements font alors l'objet d'appels de charge trimestriels établis spécifiquement auprès du membre pour chaque compétence activée.

Le Syndicat s'assurera de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de ses missions auprès des autorités compétentes. Il pourra également solliciter des subventions auprès de toute autorité locale, nationale ou européenne susceptible de participer à la mise en œuvre de projets relatifs aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, notamment le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il veillera enfin à conclure une convention avec le représentant de l'Etat dans le département pour objet de définir les modalités d'intervention des forces de sécurité de l'Etat.

Cette compétence pourra donner lieu à la création d'un collège composé uniquement des membres ayant adhéré à cette compétence, lequel sera en charge de donner son avis pour toutes les délibérations du comité syndical se rapportant à celle-ci. Les modalités de fonctionnement de ce collège seront précisées dans le règlement intérieur du Syndicat en cohérence avec les modalités prévues par les dispositions de l'article L. 132-14 du Code de la sécurité intérieure (CSI).

Article 2.3 : Prestation de services et missions complémentaires

Le Syndicat peut, à la demande d'un de ses membres, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un Syndicat mixte, assurer des prestations de services se rattachant à son objet, dans les conditions de l'article L.5211-56 du code général des collectivités territoriales.

Il est alors établi entre le Syndicat et les collectivités ou les établissements intéressés une convention fixant les modalités de la mise à disposition de services délivrés au titre des compétences exercées par le Syndicat. La convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la collectivité ou l'établissement des frais de fonctionnement dudit service.

Les contrats par lesquels les membres du Syndicat confient des prestations de service au Syndicat n'entrent pas dans le champ d'application des règles de publicité et de mise en concurrence issues du droit de la commande publique lorsque les conditions des articles L 2511-3 (quasi-régie) et L.2511-6 (coopération entre pouvoir adjudicateurs) du code de la commande publique sont réunies.

Le Syndicat peut également être coordonnateur de groupement de commandes publiques dans des domaines se rattachant à son objet et ses compétences dans les conditions prévues à l'article L.2113-6 du Code de la commande publique. Il peut se constituer en Centrale d'Achat au titre des missions visées dans les conditions prévues à l'article L.2113-2 à L.2113-5 du code de la commande publique pour toute catégorie d'achat se rattachant à son objet et à son périmètre d'intervention.

En outre, le Syndicat peut intervenir, après décision du comité syndical, dans des domaines d'activités annexes à son objet principal, pour ses membres ou une partie de ses membres, notamment dans le cadre des compétences facultatives, ou pour des tiers éligibles au sens du présent article.

Seront notamment éligibles aux services fournis par le Syndicat les organismes exerçant une activité relevant des communautés d'intérêt général suivantes : l'administration locale, l'enseignement supérieur et la recherche, l'enseignement primaire et secondaire, la santé, la formation, la culture, le tourisme, les organismes consulaires et tout projet ayant un intérêt départemental ou régional ou national, notamment dans le cadre de la participation du Syndicat à un consortium pour un appel à projet.

L'éligibilité des organismes qui en feront la demande sera étudiée au cas par cas et feront l'objet d'une délibération, adoptée à la majorité simple des présents et représentés du comité syndical, précisant le champ d'intervention du Syndicat.

Article 3 - Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 - Siège social

Le siège du Syndicat, modifiable sur délibération du comité syndical, est fixé à l'adresse suivante :
Hôtel du Département - 2, avenue du Parc - CS 20201 CERGY - 95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Article 5 - Périmètre

Le périmètre géographique d'intervention du Syndicat est le territoire départemental. Toutefois le Syndicat pourra être amené à mener des actions hors du territoire départemental dans le cadre de sa participation à des structures régionales voire nationales, notamment en cas d'intégration à des consortiums répondant à des Appels à Projets de l'Etat, ou dans le cadre de sa Centrale d'Achat ou des missions visées à l'article 2.3 des présents statuts.

S'agissant de la compétence de l'article L. 1425-1 du CGCT, le Syndicat intervient en cohérence avec les actions menées par les autres collectivités territoriales et les initiatives publiques déjà déployées sur le territoire.

CHAPITRE II - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Article 6 - Le comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité syndical sont fixées selon les dispositions de l'article L 5721-2 du CGCT et par les dispositions particulières des présents statuts.

Le comité syndical est composé de délégués élus par les organes délibérants des membres du Syndicat en leur sein.

Article 6.1 - La désignation des délégués

Chaque membre du comité syndical désigne ses délégués titulaires et suppléants comme suit :

- Le Département du Val d'Oise désigne 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants : chaque délégué représente un sixième des droits de vote du Département. Le droit de vote du Département, au maximum 60 voix, est égal aux droits de vote de l'ensemble des intercommunalités selon le principe de parité entre le Département et les EPCI pour ce qui concerne les droits de vote au comité syndical et les contributions financières au fonctionnement du Syndicat.
- Chaque EPCI désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant. L'ensemble des EPCI totalise au maximum un nombre de voix égal à 60 à parité avec le Département.

Chaque EPCI comptabilise un nombre de voix calculé en fonction du nombre de locaux à raccorder dans le cadre de l'initiative publique et du nombre de locaux à raccorder par l'initiative privée.

La répartition des droits de vote entre les membres du Syndicat pour l'exercice de la compétence générale est rappelée dans l'annexe 6 :

Désignation	Nombre maxi de membres	Délégués titulaires par membre	Nombre maxi total de délégués	Nombre de voix par délégué	Nombre maximum de voix
Département	1	6	6	1 à 10	60
Intercommunalités	10	1	12	prorata du nombre de prises RIP FttH	60

La formule retenue donne à chacun des membres un poids identique pour leur droit de vote et leur participation financière au fonctionnement du Syndicat au titre du transfert de leur compétence L.1425-1 pour la mise en œuvre de ses compétences générales.

À la date de mise en œuvre des présents statuts, la ventilation des voix est la suivante :

EPCI	Nombre de délégués	Nombre de voix
CC Carnelle - Pays de France	1	9
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	1	11
CC Sausseron Impressionnistes	1	7
CC du Haut Val-d'Oise	1	10
CC Vexin Centre	1	8
CC Vexin - Val de Seine	1	6
CA Val Parisis	1	5
CA Plaine Vallée	1	2
CA Roissy Pays de France	1	2
Département du Val d'Oise	6	60
TOTAL	15	120

La répartition des voix pourra être modifiée en cas de modification de la répartition des prises déployées dans le cadre de l'initiative publique, notamment en cas de traitement par l'initiative publique des zones de carence des opérateurs privés, ou à l'issue d'une modification du périmètre des intercommunalités.

Dans le cas particulier des scrutins :

- le délégué de chaque EPCI exprime les voix de la structure intercommunale qu'il représente,
- chaque délégué du Département exprime un nombre de voix correspondant au sixième du total des voix du Département dont on rappelle qu'il est égal au nombre total de voix de l'ensemble des intercommunalités membres.

Le choix des délégués des membres au comité syndical ne peut porter que sur un ou des membres de l'organe délibérant. Une même personne ne peut pas être à la fois déléguée de plusieurs membres.

Chaque délégué désigné pour siéger dans une instance du Syndicat, autre que le comité syndical, représentera le nombre de voix prévu par le règlement de l'instance concernée ou les règles de droit commun (CGCT notamment). À défaut de précision dans le règlement intérieur de l'instance concernée, c'est la règle de droit commun « une personne, une voix » qui devra s'appliquer, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des compétences facultatives si une structure de type "collège dédié" était créée.

Les délégués suppléants sont appelés à intervenir en cas d'empêchement des délégués titulaires. Le vote par procuration est autorisé. La procuration ne peut pas être donnée par un délégué titulaire représenté par son

suppléant. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations. Le délégué suppléant peut assister aux débats du comité syndical en cas de présence du délégué titulaire mais ne prend pas part au vote.

Le mandat des délégués suit le sort des assemblées qu'ils représentent lors de leur renouvellement. Ce mandat expire à la réunion d'installation des nouveaux délégués dans l'assemblée où ils les remplacent.

Le délégué peut siéger au sein du comité syndical dès la séance suivant la réception par le Syndicat de la notification de sa désignation par l'autorité délibérante l'ayant désigné : cette notification doit parvenir au Président du Syndicat avant le délai de convocation des membres prévu dans les présents statuts (5 jours).

Les fonctions de délégués sont exercées à titre gratuit.

Article 6.2 - Le fonctionnement du Comité syndical

Le comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat.

Il se réunit en session ordinaire à l'initiative du Président au moins une fois par trimestre. Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande expresse soit de son Président, soit d'un tiers de ses membres.

Le comité syndical se réunit au siège social du Syndicat. Le comité syndical peut se tenir par visio-conférence ou tout autre moyen de communication permettant l'identification des délégués. Les délibérations sont alors adoptées selon les mêmes modalités qu'en présentiel.

La convocation et les rapports aux réunions du comité syndical sont transmis de manière dématérialisée par courriel avec accusé de réception au moins cinq jours francs avant la tenue de la réunion, sauf urgence motivée justifiant une réduction de ce délai. La convocation précisera, le cas échéant, les modalités de connexion des délégués en cas d'usage de la visioconférence.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour de la réunion et du procès-verbal de la réunion précédente.

L'envoi dématérialisé valant original, une copie de la convocation et de l'ordre du jour est envoyée aux délégués par lettre simple. Les rapports de présentation et les délibérations ainsi que tous les documents s'y rapportant peuvent être envoyés sous format papier au délégué qui en fera la demande au secrétariat du Syndicat.

Chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un rapport de présentation.

Le comité syndical ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue des délégués est présente ou représentée. À défaut, une deuxième réunion se tient, sans condition de quorum, dans un délai maximum de 5 jours à compter de la date initiale.

Les délibérations du comité syndical sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf dispositions particulières prévues dans les présents statuts. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le vote s'effectue à main levée, à moins qu'un vote à bulletin secret ne soit demandé par au moins un tiers des délégués présents ou représentés.

En cas de mise en place d'un collège dédié à la gestion d'une des compétences facultatives du Syndicat, seuls prendraient part au vote les représentants des membres ayant activé ladite compétence du Syndicat selon des modalités qui seront définies dans le règlement intérieur. Les décisions du Collège sont des avis consultatifs pouvant faire l'objet de délibérations du Syndicat à soumettre au vote du comité syndical le plus proche.

Article 6.3 - Les compétences du comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de son objet et notamment :

- le vote du budget du Syndicat et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- la fixation des contributions financières des membres,
- l'approbation du compte administratif,
- l'édition des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement, de durée du Syndicat et l'approbation de toute autre modification statutaire,
- l'adhésion du Syndicat à une autre structure,
- le choix des modalités de gestion d'un service public,
- l'élection de son président,
- l'élection des membres du bureau,
- les demandes de subventions, participations, emprunts et prêts,
- l'adoption du règlement intérieur du Syndicat,
- l'adhésion ou le retrait d'un membre du Syndicat et leurs conséquences,
- la conclusion des marchés publics, conventions et tous contrats nécessaires à la réalisation de son objet et à son fonctionnement,
- l'acceptation ou le refus des dons et legs,
- les actions en justice,
- les décisions relatives à l'organisation générale du Syndicat,
- le cas échéant, les décisions de création d'emplois.

Le comité syndical peut déléguer, par délibération, une partie de ses attributions au Bureau ou au Président dans les limites des dispositions des articles 7-2 et 8-3 des présents statuts.

Pour toute délibération relative à la compétence facultative prévue à l'article 2.2.5 « Acquisition, installation et entretien de dispositifs de vidéoprotection mutualisés », le Comité syndical se prononcera au vu de l'avis qui sera préalablement donné, le cas échéant, par le collège des membres ayant transféré cette compétence.

Article 6-4 - Les structures associées aux travaux du Syndicat

Les structures associées aux travaux du Syndicat peuvent participer au comité syndical avec un rôle consultatif.

Elles ne prennent pas part aux délibérations du comité syndical.

Article 7 - Le Président du comité syndical

Article 7.1 - La désignation du Président

Le Président est élu par le comité syndical en son sein, à la majorité absolue de ses membres, présents ou représentés pour une durée de 3 ans. Il est rééligible dans les mêmes conditions de vote.

Article 7.2 - Les attributions du Président

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Syndicat. Il signe les marchés publics et les contrats.

Il est seul chargé de l'administration. Il est le chef des services du Syndicat et à ce titre, il peut déléguer sa signature aux agents du Syndicat. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il représente le Syndicat en justice, dans les conditions définies par délibération du comité syndical.

Il convoque aux réunions du comité syndical et du bureau, et en fixe l'ordre du jour.

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical, conformément à l'article 6-3 des présents statuts et à l'article L. 5211-10 du CGCT, à l'exception :

- de l'élection du président et des membres du bureau,
- de la fixation des contributions financières des membres,
- du vote du budget du Syndicat et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- de l'adhésion du Syndicat à une autre structure,
- des modalités de gestion d'un service public,
- de l'adoption du règlement intérieur du Syndicat,
- de l'adhésion ou le retrait d'un membre du Syndicat et leurs conséquences,
- de l'acceptation ou le refus des dons et legs,
- des modifications statutaires,
- des créations d'emplois.

Article 8 - Le Bureau

Article 8.1 - La composition du Bureau

Le Bureau est élu par le comité syndical, en son sein.

Il est composé du Président et de trois Vice-présidents du comité syndical :

- un des Vice-présidents est élu parmi les délégués représentant le Département,
- deux Vice-présidents sont élus parmi les délégués représentant les EPCI

Les Vice-présidents sont élus dans les mêmes conditions que le président en application de l'article 7-1 des présents statuts. Les membres du Bureau, désignés pour 3 ans, sont rééligibles.

Article 8.2 - Le fonctionnement du Bureau

Le bureau se réunit au siège social du Syndicat, à l'initiative du Président, au moins quatre fois par an et autant que nécessaire, ou à la demande de la moitié au moins de ses membres en exercice.

Le Bureau peut se tenir par visio-conférence ou tout autre moyen de communication permettant l'identification des délégués. Les délibérations sont alors adoptées selon les mêmes modalités qu'en présentiel.

La convocation et les rapports aux réunions du Bureau sont transmis de manière dématérialisée par courriel avec accusé de réception au moins cinq jours francs avant la tenue de la réunion, sauf urgence motivée justifiant une réduction de ce délai.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour de la réunion et du procès-verbal de la réunion précédente.

L'envoi dématérialisé valant original, une copie de la convocation et de l'ordre du jour est envoyé aux membres du Bureau par lettre simple. Les rapports de présentation et les délibérations ainsi que tous les documents s'y rapportant peuvent être envoyés sous format papier sur demande au secrétariat du Syndicat.

Chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un rapport de présentation.

Le bureau est exclusivement composé des quatre membres élus par le comité syndical (Président et trois Vice-Présidents), et leurs délégués suppléants (au comité syndical) n'ont pas vocation à siéger.

Le bureau ne peut valablement délibérer que si la majorité absolue de ses membres est présente, soit au moins trois de ses membres. Si ces conditions ne sont pas remplies, la réunion se tient de plein droit dans les cinq jours suivants, sans condition de quorum.

Les délibérations du bureau sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le vote s'effectue à main levée, à moins qu'il ne soit expressément demandé un scrutin secret par au moins la moitié des membres présents.

Article 8.3 - Les attributions du Bureau

Le bureau propose les grandes orientations et prépare le budget. Il élabore le règlement intérieur et le soumet au vote du comité syndical. Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical, conformément à l'article 6-3 des statuts à l'exception :

- de l'élection du président et des membres du bureau,
- de la fixation des contributions financières des membres,
- du vote du budget du Syndicat et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- de l'adhésion du Syndicat à une autre structure,
- des modalités de gestion d'un service public,
- de l'adoption du règlement intérieur du Syndicat,
- de l'adhésion ou le retrait d'un membre du Syndicat et leurs conséquences,
- de l'acceptation ou le refus des dons et legs,
- des modifications statutaires,
- des créations d'emplois.

Article 9 - Le règlement intérieur

Un règlement intérieur, arrêté par le comité syndical, précisera, en tant que de besoin, les dispositions relatives au fonctionnement du Syndicat non prévues par les présents statuts ou par les lois et les règlements.

Article 10 - Les moyens du Syndicat

Le Syndicat mixte se dote des moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues par les statuts et par le comité syndical.

Pour l'exercice de ses missions, le Syndicat peut bénéficier de la mise à disposition de tout ou partie de services d'un de ses membres. Dans ce cas, une convention sera conclue entre la collectivité territoriale ou l'établissement public de coopération intercommunale membre et le Syndicat pour fixer les modalités de cette mise à disposition dans les conditions prévues à l'article L. 5721-9 du CGCT. Le Président du Syndicat donnera alors au responsable de ce service les instructions nécessaires à l'exercice de ses tâches.

Des agents de la collectivité territoriale ou des établissements publics de coopération intercommunale membres peuvent être mis à disposition du Syndicat ou détachés auprès de ce dernier, dans les conditions fixées par la convention y afférente.

Les collectivités locales ou les autres entités publiques, autres que celles visées à l'article 1 des présents statuts, qui manifesteraient le souhait de participer financièrement au projet, le feront dans le cadre d'une convention avec le Syndicat.

Le Syndicat devra assurer une liaison de proximité avec l'ensemble des territoires d'intervention. Pour ce faire, il visera à pleinement articuler son intervention avec ses collectivités membres, et en particulier le Département, pilote de l'aménagement numérique au niveau départemental dans les conditions précisées en préambule de ces statuts et dans le cadre de la compétence L. 1425-2 du CGCT, dite "élaboration du SDTAN", qu'il conserve à ce jour.

Le Syndicat est propriétaire des infrastructures, réseaux et équipements constituant des biens de retour des gestions déléguées ainsi que ceux dont il est maître d'ouvrage.

Les infrastructures, équipement et réseaux, ainsi que les ouvrages réalisés par ses membres avant la création du Syndicat, et nécessaires à l'exercice de sa compétence, sont mis à la disposition du Syndicat.

Les modalités de mise à disposition des infrastructures, réseaux et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée au Syndicat seront éventuellement précisées dans le cadre de conventions et feront l'objet de procès-verbal de mise à disposition.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 11 - Le budget du Syndicat

Il est fait application de l'article L. 5722-1 et suivants du CGCT.

La préparation du budget fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire.

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses et aux recettes destinées à la réalisation des objectifs pour lesquels le Syndicat est constitué.

Le comité syndical vote chaque année, au plus tard le 15 avril, à la majorité des suffrages exprimés, le budget primitif. Il vote les décisions modificatives si nécessaire et le budget supplémentaire. Il arrête le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année n + 1.

Le Syndicat arrête son choix de la nomenclature comptable et budgétaire par délibération du comité syndical. Il procède de même pour son règlement financier qui détermine le cadre des procédures internes en matière de préparation de vote et d'exécution du budget.

Article 12 - Les recettes

Les recettes du budget du Syndicat comprennent notamment :

- les contributions et subventions des membres au titre des compétences générales,
- les participations des membres au titre des compétences facultatives, notamment les contreparties financières pour la mise en œuvre d'un service "in house" dans le cadre des dites compétences,
- le revenu des biens, meubles ou immeubles, du Syndicat,

- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations ou des particuliers en contrepartie d'un service rendu,
- les subventions et participations de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Ile de France, de Collectivités territoriales ou de groupements de collectivités territoriales, et de toutes les structures habilitées à soutenir ses projets,
- les produits des dons et legs,
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés directement par le Syndicat,
- les redevances versées par ses délégataires de service public prévues dans les conventions ad hoc,
- le produit des emprunts,
- toute autre ressource autorisée par les lois et règlements.

Article 13 - Financement des compétences générales

Les contributions et subventions destinées au financement des compétences générales, liées au transfert de la compétence L.1425-1 du CGCT, revêtent un caractère obligatoire.

Le comité syndical détermine par délibération les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les membres du Syndicat selon les principes retenus et rappelés dans l'annexe 4 relative aux estimations des coûts de fonctionnement et d'investissement :

- une répartition à parité entre le Département et les Intercommunalités,
- un calcul prenant en compte la réalité du nombre et de la répartition du nombre de locaux à raccorder avec une actualisation de la clé de répartition a minima tous les 5 ans à partir des données retenues par l'Autorité de Régulation des Communications Electronique des Postes et de la Presse (ARCEP).

Pour les investissements des initiatives publiques de déploiement d'infrastructures numériques dans le cadre des concessions ou de travaux en maîtrise d'ouvrage directe et sauf cas particulier du RIP DEBITEX*, il est retenu le principe d'une péréquation à l'échelle des projets pour le calcul de la contribution des Intercommunalités.

La contribution pourra être ainsi calculée au prorata d'indicateurs jugés pertinents pour le projet concerné (par exemple : nombre de prises FttH pour le RIP VORTEX) et d'un coût moyen du projet ramené à l'unité de cet indicateur (par exemple le cout moyen par prise du RIP VORTEX).

L'annexe 4 décrit les principes du calcul du montant de ces participations financières et produit des simulations des contributions prévisionnelles en fonctionnement et en investissement (pour les projets en cours).

La délibération est adoptée à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Les membres peuvent participer aux dépenses de fonctionnement courant du Syndicat sous la forme d'une mise à disposition de moyens en personnel dont les modalités seront précisées par convention.

Les membres peuvent participer aux dépenses d'investissement du Syndicat sous la forme d'une mise à disposition d'équipements dont les modalités seront précisées par convention. Le montant de la participation financière des membres prend en compte les moyens qu'ils mettent à la disposition du Syndicat.

Les dépenses et les recettes afférentes à l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques ouverts au public et à l'exercice d'une activité d'opérateur de communications électroniques sont retracées au sein d'une comptabilité distincte, dans le respect de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales et conformément au principe d'équilibre budgétaire et financier des services publics industriels et commerciaux visé à l'article L. 2224-1 du CGCT. Toutefois, par dérogation à ce principe, et dans les cas prévus aux articles L. 1425-1 et L. 2224-2 dudit code, les membres pourront attribuer, par délibération dûment motivée, des subventions au Syndicat pour le financement de ces services publics.

* Cas particulier du RIP DEBITEX

Suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet par le Département du Val d'Oise à l'issue de la dissolution de l'EPCID DEBITEX au 30 avril 2017, le Syndicat bénéficiera du transfert des crédits programmés par la Région Ile de France et le Département du Val d'Oise versés jusqu'alors sous la forme de subventions à l'EPCID DEBITEX au fur et à mesure des appels de fonds du délégataire. En conséquence la Région et le Département compenseront intégralement et à parité le versement des subventions qui seront appelées par le délégataire de service public Debitex Telecom à partir du 1er mai 2017 et jusqu'à la livraison des ouvrages du réseau.

Article 14 - Financement des compétences facultatives

Le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement concourant à l'exercice des compétences facultatives est assuré par le versement de participations ou de subventions des seuls membres ayant transféré ou délégué ces compétences. Ces contributions ont un caractère obligatoire.

Le comité syndical détermine par délibération les modalités de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement entre les membres du Syndicat ou la grille tarifaire. La délibération est adoptée à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Les membres ayant transféré ou délégué une ou plusieurs des compétences facultatives peuvent participer aux dépenses de fonctionnement courant du Syndicat ou d'investissement sous la forme d'une mise à disposition de moyens en personnel ou d'équipement dont les modalités seront précisées par convention.

Article 15 - La comptabilité

La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles applicables à la comptabilité publique et la nomenclature retenue par le comité syndical. Les fonctions de comptable du Syndicat sont exercées par le comptable qui sera désigné par arrêté du représentant de l'État dans le département.

CHAPITRE IV - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Article 16 - La modification de l'objet du Syndicat

Le Syndicat peut étendre son objet présentant une utilité pour chacun de ses membres.

La modification de l'objet du Syndicat peut être proposée à l'initiative du comité syndical ou de l'un des membres du Syndicat.

Elle fait l'objet d'une modification statutaire qui est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés par le comité syndical.

Article 17 - La modification de la composition du Comité syndical

Peut adhérer au titre des compétences générales du syndicat toute intercommunalité disposant de la compétence L1425-1 de ses communes valdoisiennes membres ou toute commune "isolée" n'ayant pas transféré ladite compétence à l'intercommunalité dont elle est membre et si cette dernière n'est pas membre du syndicat.

En cas d'adhésion la commune concernée devra transférer au Syndicat sa compétence L1425 selon les mêmes modalités et avec les mêmes conséquences que les autres membres (Département et intercommunalités).

À titre d'information seules les communes d'Argenteuil, Bezons et du périmètre valdoisien de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pourraient adhérer au Syndicat dans ce cadre particulier.

En cas d'adhésion ou de retrait d'un membre avec voix délibérative, la composition du comité syndical fait l'objet d'une modification statutaire adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés du comité syndical.

La modification statutaire devra préciser la nouvelle répartition des voix au sein du comité syndical ainsi que la nouvelle ventilation des participations financières des membres pour le financement de ladite compétence.

Article 18 - Le retrait d'un membre ayant transféré une compétence

18.1 - Les modalités

Un membre peut se retirer à tout moment après en avoir informé le Président du Syndicat par courrier, auquel une copie de la délibération de la collectivité ou de l'EPCI afférente à ce retrait sera annexée. Le retrait prend effet au plus tard six mois à compter de la délibération du comité syndical actant de la décision du membre.

18.2 - Conséquences du retrait

Les conséquences matérielles du retrait (sort des biens mis à disposition du Syndicat ou acquis par ce dernier) sont soumises aux articles L. 5721-6-2 et L. 5211-25-1 du CGCT.

En cas de retrait d'un membre du Syndicat mixte :

- Les biens meubles et immeubles mis à la disposition du Syndicat et non transférés à ce dernier sont restitués au membre antérieurement compétent qui se retire et réintégré dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidés sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restitué au membre propriétaire ;
- Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés par le Syndicat mixte postérieurement au transfert de compétences sont conservés par lui, le membre faisant acte de retrait pouvant, le cas échéant, prétendre au versement d'une compensation financière ne pouvant excéder sa contribution aux investissements pour la constitution desdits biens ;
- À défaut d'accord entre le comité syndical et l'organe délibérant du membre concerné, le montant de cette compensation financière est fixé par arrêté du représentant de l'État pris dans un délai de six mois suivant la saisine de ce dernier par le comité syndical ou l'organe délibérant de l'adhérent concerné.
- Les sommes versées au titre de la contribution statutaire ne sont pas remboursées.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux membres associés n'ayant transféré aucune compétence au Syndicat : pour ces derniers, la seule conséquence du retrait est la caducité de la convention fixant les modalités techniques, administratives et financières régissant les conditions d'accès aux services et prestations rattachés à cette compétence après application des conditions de retrait prévues dans ladite convention.

Article 19 - Autres modifications statutaires

Toutes les autres modifications statutaires seront adoptées par le comité syndical à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Article 20 - Dissolution du Syndicat mixte

Article 20.1 - La procédure de dissolution

La dissolution du Syndicat relève des dispositions fixées à l'article L. 5721-7 du CGCT.

Plus particulièrement, le Syndicat qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut être dissout par arrêté du représentant de l'État dans le département siège du Syndicat, après avis de chacun de ses membres.

A compter de la notification par le représentant de l'État dans le département de son intention de dissoudre le Syndicat, chaque membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. À défaut d'avis dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

L'arrêté de dissolution détermine sous la réserve des droits des tiers et dans le respect des dispositions des articles L. 5211-25-1 et L. 5211-25-26 les conditions dans lesquelles le Syndicat est liquidé.

Article 20.2 - La dévolution des biens

Les biens meubles et immeubles mis à la disposition du Syndicat sont restitués aux membres, conformément aux conventions de mise à disposition correspondantes, et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases.

Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restitué à la personne publique propriétaire.

Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement à la création du Syndicat sont répartis entre les membres, selon les modalités définies par le comité syndical. Il en va de même pour le produit de la réalisation de tels biens.

Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement à la création du Syndicat est réparti dans les mêmes conditions entre les personnes publiques membres.

À défaut d'accord entre le comité syndical et les organes délibérants des membres, cette répartition est fixée par arrêté du représentant de l'État dans le Département.

Les dispositions du présent article s'appliquent, entre les membres concernés, également en cas de suppression d'une compétence facultative.

CHAPITRE V - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 - Les autres textes applicables

Le règlement intérieur réglera toutes les questions d'organisation et de fonctionnement du Syndicat non prévues dans les statuts.

Le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offre, ou par défaut la délibération du comité syndical cadrant sa mise en place, détermine les règles de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres en conformité avec le Code de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-24CA20062024-DE

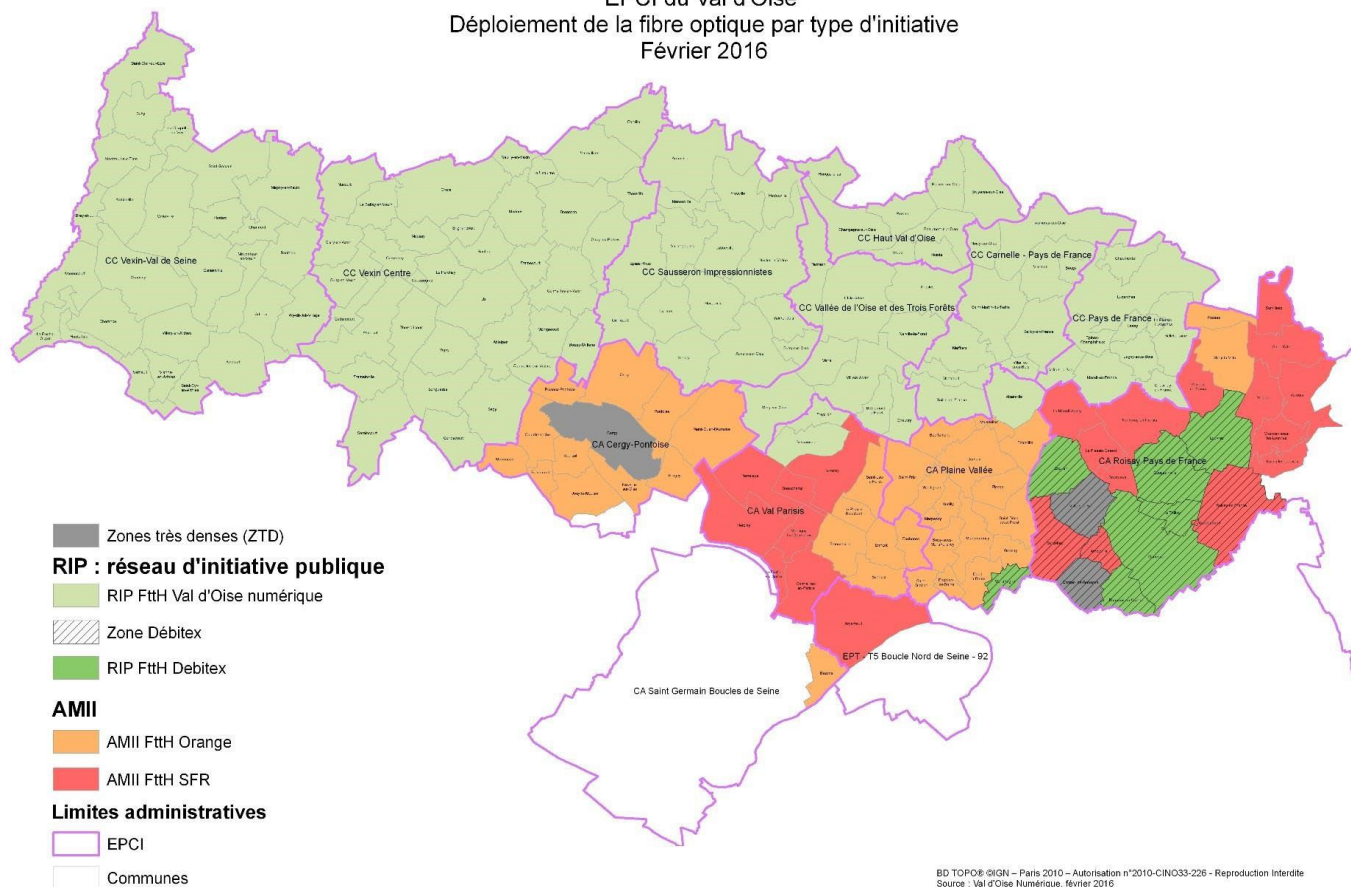
vers

ANNEXES

.

ANNEXE 1 : Cartographie des membres

EPCI du Val d'Oise Déploiement de la fibre optique par type d'initiative Février 2016



ANNEXE 2 : Répartition des prises à déployer par membres et selon le type d'initiative

EPCI - périmètre 2017 prise en compte des données actualisées INSEE (2014)	Nb prises FttH RIP VORTEX	Nb de prises FttH RIP DEBITEX	Nb de prises FttH AMII + ZTD
CA Val Parisis	4 352	0	104 255
CC de Carnelle Pays de France	14 605	0	0
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	17 762	0	0
CC Sausseron Impressionnistes	10 206	0	0
CC du Haut Val d'Oise	15 053	0	0
CC Vexin Centre	12 282	0	0
CC Vexin Val de Seine	9 004	0	0
CA Plaine Vallée	670	5 341	81 138
CA Roissy Pays de France	0	31 120	104 425
Département du Val d'Oise	-	-	-
Total général	83 934	36 461	289 818

EPCI - périmètre 2017 prise en compte des données actualisées IPE ARCEP (T1 2022)	Nb prises FttH RIP VORTEX	Nb de prises FttH RIP DEBITEX	Nb de prises FttH AMII + ZTD
CA Val Parisis	5 884	0	135 394
CC de Carnelle Pays de France	15 483	0	0
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	19 398	0	0
CC Sausseron Impressionnistes	9 663	0	0
CC du Haut Val d'Oise	18 228	0	0
CC Vexin Centre	12 208	0	0
CC Vexin Val de Seine	8 994	0	0
CA Plaine Vallée	698	5 985	95 521
CA Roissy Pays de France	0	35 112	97 822
Département du Val d'Oise	-	-	-
Total général	90 556	41 097	328 737

La méthode d'évaluation est celle en vigueur pour l'établissement des données de l'observatoire des déploiements établis par l'Autorité de Régulation des Communications Electronique des Postes et de la Distribution de la Presse (ARCEP)

Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/le-marche-du-haut-et-tres-haut-debit-fixe-deploiements/>

ANNEXE 3 : ANNEXE FINANCIERE ET PRINCIPE DE REPARTITION

Règles de calcul de la contribution des membres au fonctionnement du Syndicat

La contribution statutaire des membres au budget de fonctionnement du Syndicat est déterminée selon la règle de calcul suivante :

- C (EPCI) = 3,05 € x nombre de prises RIP VORTEX + 0,1 € x nombre de prises (AMII + ZTD)
- C (Département) = C (EPCI) + Contribution spécifique DEBITEX * (cogestion avec CD 93)

Sur la base du nombre de locaux à raccorder retenus dans l'Annexe 2, les contributions en fonctionnement des membres au titre des compétences générales sont évaluées à (2017 à 2022):

EPCI - périmètre 2017 + prise en compte des données actualisées INSEE (2014)	contribution au fonctionnement (BP 2017)	Part de fonctionnement RIP VORTEX (2017)	Part de fonctionnement AMII + ZTD + DEBITEX (2017)
CA Val Parisis	24 078 €	13 287 €	10 792 €
CC de Carnelle Pays de France	44 589 €	44 589 €	0 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	54 227 €	54 227 €	0 €
CC Sausseron Impressionnistes	31 159 €	31 159 €	0 €
CC du Haut Val d'Oise	45 957 €	45 957 €	0 €
CC Vexin Centre	37 497 €	37 497 €	0 €
CC Vexin Val de Seine	27 489 €	27 489 €	0 €
CA Plaine Vallée	10 444 €	2 046 €	8 399 €
CA Roissy Pays de France	10 809 €	0 €	10 809 €
Département du Val d'Oise* - Vortex + AMII	286 250 €	256 250 €	30 000 €
Département du Val d'Oise - Débitex	80 000	0	80 000
Total général	652 500 €	512 500 €	140 000 €

Contribution en fonctionnement des membres du Syndicat (2017-2022)

La projection des contributions à partir de 2023 pour prendre en compte l'actualisation du nombre et de la répartition des locaux :

EPCI - périmètre 2017 + prise en compte des données actualisées IPE ARCEP (T1 2022)	contribution au fonctionnement	Part de fonctionnement RIP VORTEX	Part de fonctionnement AMII + ZTD + DEBITEX
CA Val Parisis	31 486 €	17 946 €	13 539 €
CC de Carnelle Pays de France	47 223 €	47 223 €	0 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	59 164 €	59 164 €	0 €
CC Sausseron Impressionnistes	29 472 €	29 472 €	0 €
CC du Haut Val d'Oise	55 595 €	55 595 €	0 €
CC Vexin Centre	37 234 €	37 234 €	0 €
CC Vexin Val de Seine	27 432 €	27 432 €	0 €
CA Plaine Vallée	12 280 €	2 129 €	10 151 €
CA Roissy Pays de France	11 593 €	0 €	11 593 €
Département du Val d'Oise *	311 479 €	276 196 €	35 283 €
Département du Val d'Oise - Débitex	80 000	0	80 000
Total général	702 958 €	552 391 €	150 566 €

Estimation de la contribution en fonctionnement des membres du Syndicat (2023)

* La participation du Département prend en compte sa contribution spécifique pour le suivi et le contrôle de la DSP DEBITEX suite au transfert de sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat après la dissolution de l'EPCID DEBITEX au 30 avril 2017. Fixée à 80 000 € en 2017, elle peut être révisée en fonction des besoins établis par les deux co-autorités délégantes (VONum et CD 93) après accord du Département.

Règles de calcul de la contribution des membres aux investissements du Syndicat**RIP VORTEX (Val d'Oise Fibre / TDF)**

Les intercommunalités prendront en charge à parité avec le Département du Val d'Oise, la part publique restant à la charge du Syndicat dans le cadre des appels de fonds émis par le délégataire de service public. Ce reliquat est égal à la subvention publique à verser au délégataire, dans le cadre de la convention de délégation de service public, diminuée des versements des contributions au projet de l'État (FSN) et de la Région IDF.

Dans le cadre du principe de péréquation départementale retenu à l'échelle du projet, la contribution d'une intercommunalité est calculée au prorata du nombre de prises déployées sur le périmètre de ses communes membres (annexe 2) sur la base du calcul d'une subvention moyenne à la prise égale à la part publique de cofinancement du projet divisée par le nombre total de prises.

EPCI - périmètre 2017 prise en compte des données actualisées de l'INSEE (2014)	contribution totale aux investissements du RIP VORTEX	contribution aux investissements du RIP VORTEX (IPE)	contribution aux investissements du RIP VORTEX (raccordements)
CA Val Parisis	103 701 €	51 850 €	51 850 €
CC de Carnelle Pays de France	348 012 €	174 006 €	174 006 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forets	423 237 €	211 619 €	211 619 €
CC Sausseron Impressionnistes	243 191 €	121 596 €	121 596 €
CC du Haut Val d'Oise	358 687 €	179 343 €	179 343 €
CC Vexin Centre	292 659 €	146 329 €	146 329 €
CC Vexin Val de Seine	214 550 €	107 275 €	107 275 €
CA Plaine Vallée	15 965 €	7 982 €	7 982 €
CA Roissy Pays de France	0 €	0 €	0 €
Département du Val d'Oise	2 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Total général	4 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €

Simulation 2017 de la répartition des contributions en investissement des membres (RIP VORTEX FttH)**ATTENTION :**

Ce tableau des contributions par membres est annexé aux statuts uniquement à titre illustratif. Il pourra être sujet à modifications en fonction notamment du coût réel des travaux, en particulier en fonction des extensions prévues dans le cadre de la convention de DSP et de la tranche conditionnelle, de la répartition des prises du RIP, de l'offre retenue pour la DSP et du niveau des subventions de l'État et de la Région Ile de France. Il a vocation à être actualisé par délibération du comité syndical dans les conditions prévues par les statuts.

Pour rappel :

EPCI - périmètre 2016 et prise en compte des données actualisées INSEE	Nb prises FttH prévues	contribution au projet en investissement (FSN)	contribution annuelle en investissement (base 5 ans)
CA Val Parisis (Bessancourt et Frépillon)	4459	307 857 €	61 572 €
CC de Carnelle Pays de France	10744	741 784 €	148 357 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forets	18435	1 272 783 €	254 557 €
CC Sausseron Impressionnistes	10704	739 022 €	147 805 €
CC du Haut Val d'Oise	14848	1 025 131 €	205 026 €
CC du Pays de France	4944	341 342 €	68 269 €
CC Vexin Centre	12476	861 364 €	172 273 €
CC Vexin Val de Seine	9152	631 870 €	126 374 €
CA Plaine Vallée (Attainville)	685	47 294 €	9 459 €
Département du Val d'Oise	-	5 968 444 €	1 193 689 €
Total général	86447 prises	11 936 891 €	2 387 378 €

Contribution des membres pour le financement du RIP VORTEX FttH (simulation de 2016)

Les contributions des membres et leur phasage prévisionnel des appels de fonds seront finalisés à l'issue de l'instruction de la phase 2 du dossier FSN établissant la part de cofinancement de l'État sur la base de la décision de principe du Premier Ministre en date du 1^{er} février 2016, les modalités de décaissement de l'État et de la Région Ile de France ainsi que le plan d'affaires du délégataire annexés à la convention de délégation de service public.

RIP DEBITEX (Débitex Télécom / XPFibre)

Le transfert de la compétence L1425-1 du Département au profit du Syndicat a entraîné la dissolution et la liquidation au 30 avril 2017 de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale DEBITEX créé en 2005 par les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise. En conséquence le Syndicat Val d'Oise Numérique assure aux côtés de la Seine-Saint-Denis la co-maitrise d'ouvrage du projet en qualité d'autorité co-délégante dans le cadre d'une convention de cogestion avec ce Département.

Il assumera ainsi 40% des investissements restant à financer et 50% des coûts de fonctionnement à parité avec la Seine-Saint-Denis. Dans ce contexte, le Département du Val d'Oise a approuvé par délibération du 6 mars 2017 de sa Commission permanente le transfert de l'autorisation de programme dédiée aux investissements déjà inscrits dans le périmètre de la convention de délégation de service public (avenant n° 1 du 12/12/12).

De manière identique, la Région Ile de France transfère à compter du 1^{er} mai 2017 le versement de la subvention régionale prévue à hauteur de 50% de la part publique. Aucune contribution supplémentaire ne sera sollicitée auprès des membres pour le financement des investissements du projet Debitex dans son périmètre actuel.

Toute modification du périmètre du projet, notamment pour le déploiement des réseaux de fibres noires répondant aux besoins identifiés de ses membres, fera l'objet d'une étude technico-économique préalable soumise à la délibération des membres.

État a date de la liquidation (30/04/17)	Versements Département VO	Versements Département SSD	Versements Région Ile de France	Fonds versés au Déléataire (DT)
Total subventions (base AP)	2 930 000,00 €	4 970 000,00 €	7 900 000,00 €	15 800 000,00 €
Total versements après liquidation (base AP)	2 110 724,03 €	3 563 895,44 €	5 627 477,50 €	11 254 955,00 €
Reliquat net à verser au délégataire	819 275,97 €	1 406 104,56 €	2 272 522,50 €	4 545 045,00 €
Reliquat brut à verser au délégataire	1 728 284,97 €	2 769 618,06 €	avenant 1	

État à date des versements des financeurs publics du projet DEBITEX

ANNÉES	APPEL DE FONDS DU DÉLÉGATAIRE	VERSEMENTS VONUM (cogestion)	SUBVENTION REGION IDF A VONUM (avenant)	SUBVENTION CD VO A VONUM (solde AP)
2017 (liquidation EPCID DEBITEX)				472 835,76 €
2017	2 000 000 €	800 000 €	400 000 €	80 000 €
2018	1 000 000 €	400 000 €	200 000 €	170 000 €
2019	1 000 000 €	400 000 €	200 000 €	100 000 €
2021	545 045 €	218 018 €	109 009 €	86 174 €
Totaux 2017-2021	4 545 045 €	1 818 018 €	909 009 €	909 009 €

Simulation des appels de fonds et des versements du Syndicat sur la période 2017-2021

ANNEXE 5 : PROJECTIONS DU NOMBRE DE VOIX PAR MEMBRE**5.1 : répartition à l'installation du SMO Val d'Oise Numérique (arrêté préfectoral 30 janvier 2015)**

MEMBRES	Nombre de prises RIP FttH	Nombre de délégués	Nombre de voix
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (EPCI RIP)	11 972	1	8
CC de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes (EPCI RIP)	13 298	1	9
CC de la Vallée du Sausseron (EPCI RIP)	5 220	1	4
CC du Haut Val-d'Oise (EPCI RIP)	14 848	1	10
CC Carnelle Pays de France (EPCI RIP)	10 744	1	7
CC Vexin Centre (EPCI RIP)	12 476	1	8
CC de l'Ouest de la Plaine de France (EPCI RIP)	685	1	1
CC Roissy Porte de France (EPCI AMII)	0	1	1
Département du Val d'Oise	69 243	6	47

5.2 : répartition à l'issue de la modification des statuts (délibération du comité syndical du 4 juin 2015)

MEMBRES	Nombre de prises RIP FttH	Nombre de délégués	Nombre de voix
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (EPCI RIP)	11 972	1	8
CC de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes (EPCI RIP)	13 298	1	9
CC de la Vallée du Sausseron (EPCI RIP)	5 220	1	4
CC du Haut Val-d'Oise (EPCI RIP)	14 848	1	10
CC Carnelle Pays de France (EPCI RIP)	10 744	1	7
CC Vexin Centre (EPCI RIP)	12 476	1	8
CC de l'Ouest de la Plaine de France (EPCI RIP)	685	1	1
CC Vexin - Val de Seine (EPCI RIP)	9 152	1	6
CA Le Parisis (EPCI RIP)	3 108	1	1
CC Pays de France (EPCI RIP)	4 944	1	4
CC Roissy Porte de France (EPCI AMII)	0	1	1
Département du Val d'Oise	86 447	6	60

5.3 Répartition à l'issue de la modification des statuts (délibération du comité syndical du 24 mars 2016)

MEMBRES	Nombre de prises RIP VORTEX	Nombre de délégués	Nombre de voix
CC Carnelle - Pays de France	10 744	1	7
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	18 435	1	13
CC Sausseron Impressionnistes	10 704	1	7
CC du Haut Val-d'Oise	14 848	1	10
CC du Pays de France	4 944	1	4
CC Vexin Centre	12 476	1	9
CC Vexin - Val de Seine	9 152	1	6
CA Val Parisis	4459	1	3
CA Plaine Vallée	685	1	1
Département du Val d'Oise		6	60

5.4 Répartition à l'issue de la modification des statuts (délibération du comité syndical du 27 mars 2017)

MEMBRES	Nombres de prises RIP VORTEX	Nombres de prises RIP DEBITEX	Nombre de prises AMII + ZTD	Nombre de délégués par membre	Nombre de voix par membre
CC Carnelle - Pays de France	14 605	-	-	1	9
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	17 762	-	-	1	11
CC Sausseron Impressionnistes	10 206	-	-	1	7
CC du Haut Val-d'Oise	15 053	-	-	1	10
CC Vexin Centre	12 282	-	-	1	8
CC Vexin - Val de Seine	9 004	-	-	1	6
CA Val Parisis	4352	-	104 255	1	5
CA Plaine Vallée	670	5 341	81 138	1	2
CA Roissy Pays de France	-	31 120	104 425	1	2
Département du Val d'Oise	83 934	36 461	289 818	6	60

5.5 Répartition à l'issue de la modification des statuts (délibération du comité syndical du 06 juillet 2022)

MEMBRES	Nombres de prises RIP VORTEX	Nombres de prises RIP DEBITEX	Nombre de prises AMII + ZTD	Nombre de délégués par membre	Nombre de voix par membre
CC Carnelle - Pays de France	15 483	-	-	1	9
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	19 398	-	-	1	12
CC Sausseron Impressionnistes	9 663	-	-	1	6
CC du Haut Val-d'Oise	18 228	-	-	1	11
CC Vexin Centre	12 208	-	-	1	7
CC Vexin - Val de Seine	8 994	-	-	1	5
CA Val Parisis	5 884	-	135 394	1	6
CA Plaine Vallée	698	5 985	95 520	1	2
CA Roissy Pays de France	-	35 112	97 822	1	2
Département du Val d'Oise	90 556	41 097	328 736	6	60

ANNEXE 6 : LISTE DES MEMBRES ASSOCIES (au 01/10/2023)

<u>Organisme</u>	<u>Délibération du Syndicat pour adhésion membre associé</u>
Commune de Pontoise	n° 20-010 du 15/06/2020
Syndicat Seine et Yvelines Numérique	n° 20-025 du 24/06/2020
Commune d'Osny	n° 20-043 du 16/11/2020
Commune d'Eragny-sur-Oise	n° 20-043 du 16/11/2020
Région Ile de France	n° 21-022 du 09/04/2021
CY Cergy Paris Université	n° 21-022 du 09/04/2021
Réseau Canopé	n° 21-031 du 08/07/2021
Commune de Bezons	n° 21-050 du 13/10/2021
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)	n° 21-061A du 10/12/2021
Université Sorbonne Paris Nord	n° 21-061B du 10/12/2021
Val d'Oise Habitat	n° 21-061C du 10/12/2021
Commune de Méry sur Oise	n° 22-005 du 08/04/2022
GIE d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC)	n° 22-041 du 14/11/2022
Centre Départemental de Formations et d'Activités Sportives (CDFAS)	n° 23-016A du 14/04/2023
Commune d'Avignon	n° 23-016B du 14/04/2023
Commune de Marseille	n° 23-018A du 05/07/2023
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise (SDIS 95)	n° 23-018B du 05/07/2023
Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique (77Num)	n° 23-018C du 05/07/2023
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	n° 23-018D du 05/07/2023
Commune de Persan	n° 23-030 du 09/10/2023
Commune d'Arnouville	n° 23-035 du 09/10/2023

ANNEXE 7 : LISTE DES MEMBRES AYANT ACTIVE À UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE

<u>Organisme</u>	<u>Délibération du Syndicat pour adhésion membre associé</u>	<u>Délibération du Syndicat pour activation compétence</u>
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	na	n° 17-026 du 15/12/2017 et 23-006B du 07/04/2023 (GFU) n° 23-031 du 09/10/2023 (VP)
Département du Val d'Oise	na	n° 20-024 du 24/06/2020
Commune de Pontoise	n° 20-010 du 15/06/2020	n° 21-033 du 08/07/2021 (GFU)
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)	n° 21-061A du 10/12/2021	n° 21-062A du 10/12/2021 (GFU)
Val d'Oise Habitat	n° 21-061C du 10/12/2021	n° 21-062B du 10/12/2021 (GFU)
Université Sorbonne Paris Nord	n° 21-061B du 10/12/2021	n° 21-062C du 10/12/2021 (GFU)
CY Cergy Paris Université	n° 21-022 du 09/04/2021	n° 21-062C du 10/12/2021 (GFU)
Commune de Méry sur Oise	n° 22-005 du 08/04/2022	n° 22-005 du 08/04/2022 (GFU)
Commune d'Osny	n° 20-043 du 16/11/2020	n° 22-062 du 12/12/2022 (GFU)
Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes	na	n° 23-006A du 07/04/2023 (GFU)
Commune de Bezons	n° 21-050 du 13/10/2021	n° 23-006C du 07/04/2023 (GFU)
GIE d'Infogérance Publique Communautaire (GIPC)	n° 22-041 du 14/11/2022	n° 23-019A du 05/07/2023 (GFU)
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise (SDIS 95)	n° 23-018B du 05/07/2023	n° 23-019B du 05/07/2023 (GFU)
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	n° 23-018D du 05/07/2023	n° 23-019C du 05/07/2023 (GFU)
Commune de Persan	n° 23-030 du 09/10/2023	n° 23-035 du 09/10/2023 (VP)
Commune d'Arnouville	n° 23-035 du 09/10/2023	n° 23-035 du 09/10/2023 (GFU)

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 060-200067965-20240620-24CA20062024-DE



Convention d'adhésion à la Centrale d'Achat du Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique



VAL D'OISE
NUMÉRIQUE

Focus Numérique

Centrale d'achat territoriale



VAL D'OISE
NUMÉRIQUE
Syndicat mixte ouvert

 **ARC**
AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE
COMPIÈGNE

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le



ID : 060-200067965-20240620-24CA20062024-DE

PROJET

ENTRE :

Le Syndicat Val d'Oise Numérique (VONum), au titre de la Centrale d'Achat Focus Numérique,
ayant son siège à Hôtel du Département - 2, avenue du Parc - CS 20201 - 95032 Cergy-Pontoise Cedex,
représenté par Monsieur Pierre-Edouard EON agissant en qualité de Président,
dûment mandaté par la délibération n°23-033 du 9 octobre 2023

Ci-après dénommée la « Centrale », « VONum »,

D'UNE PART,

ET :

La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARC),
ayant son siège Place de l'Hôtel de Ville - CS 10007 - 60321 Compiègne Cedex
représenté par Monsieur Philippe MARINI agissant en qualité de Président,
dûment mandaté par la délibération n°2 du 10 juillet 2020

Ci-après dénommé l'« Adhérent »,

D'AUTRE PART,

Ci-après, désignés collectivement les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

EXPOSÉ PRÉALABLE

La constitution d'une Centrale d'Achat présente un intérêt économique certain à travers la réalisation d'économies d'échelle ; elle garantit, par ailleurs, un approvisionnement constant de ses adhérents et l'accès à des solutions techniquement pertinentes ; elle permet, en outre, la traçabilité et la conformité du processus d'achat et sa mutualisation ; enfin, elle exonère les acheteurs qui y recourent, de toute obligation de publicité et de mise en concurrence préalables à l'achat public dès lors que la Centrale d'Achat garantit la légalité des opérations de passation et d'exécution des marchés publics auxquels ils recourent.

La Centrale d'Achat permet de garantir des procédures sécurisées et facilite l'accès à une offre technique cohérente et adaptée aux besoins des acteurs publics, quelle que soit leur localisation géographique dès lors qu'ils ont délibéré favorablement pour y adhérer.

Val d'Oise Numérique (VONum), Syndicat mixte ouvert et à la carte, est un établissement public administratif qui agit dans le domaine de la transformation numérique du territoire au titre de sa compétence générale L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales transférée par ses membres, mais aussi au titre de ses compétences facultatives mises en œuvre par délégation de compétences de ses membres associés.

Dans une logique de mutualisation des achats et de partage d'expertise entre acteurs publics, Val d'Oise Numérique s'est engagé par délibération n° 16-017 du 24 mars 2016 dans un processus de création d'une Centrale d'Achat portant sur les travaux, les équipements et les services numériques.

Créée par délibération n° 17-008 du 17 février 2017 du Syndicat Val d'Oise Numérique, la Centrale d'Achat territoriale Focus Numérique est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2018. Fonctionnant sur le mode juridique de l'intermédiation contractuelle et sur la base du volontariat de ses adhérents, elle applique des frais de gestion fixés par délibération du Syndicat.

La Centrale d'Achat Focus Numérique se veut au plus près des besoins des acheteurs publics :

- Intermédiation contractuelle
- Adhésion par simple délibération
- Absence de ticket d'entrée
- Transparence des frais de gestion
- Accompagnement des adhérents
- Sécurisation des procédures d'achat
- Suivi de l'exécution des marchés
- Vérification de la conformité des commandes
- Veille technologique et juridique
- Clauses sociales ambitieuses

Pour cela, le Syndicat se charge de réaliser, après avoir pris le temps de recenser les besoins de ses adhérents ou dans le cadre d'une initiative propre, la passation d'accord-cadre et de marchés publics permettant d'offrir une réponse rapide, économique et efficiente adaptés aux besoins de ses adhérents. Une fois l'accord-cadre mono-attributaire signé entre le Titulaire et Val d'Oise Numérique en qualité de Centrale d'Achat, chacun des adhérents pourra bénéficier des tarifs et des conditions obtenues lors de la passation de bons de commandes directement auprès du Titulaire du marché.

L'ensemble est soumis au Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019.

- **Considérant** les dispositions des articles L2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique de 2019 ;
- **Considérant** la délibération n°17-008 du 17 février 2017 de VONum fixant les modalités initiales d'organisation et de fonctionnement de la Centrale d'Achat fondée sur le volontariat de ses adhérents ;
- **Considérant** la délibération n°20-042 du 16 novembre 2020 de VONum fixant une cotisation annuelle à :
 - 5% du montant total de l'année précédant celle du versement de sa cotisation si l'adhérent est un pouvoir adjudicateur valdoisien ou un membre associé de Val d'Oise Numérique,
 - 7% du montant total de l'année précédant celle du versement de sa cotisation si l'adhérent ne remplit pas l'une des conditions précédentes ;
- **Considérant** la délibération n°23-003 du 7 avril 2023 de VONum ouvrant l'adhésion à la Centrale d'Achat à tout pouvoir adjudicateur soumis au Code de la Commande Publique sur le territoire national ;
- **Considérant** la délibération n°23-033 du 9 octobre 2023 de VONum approuvant l'ajout d'une modalité pour l'appel des contributions aux frais de gestion auprès des membres de la Centrale d'Achat ;
- **Considérant** la nécessité d'actualiser la convention d'adhésion afin d'intégrer les modalités nouvelles d'appel des frais de gestion ayant fait l'objet de la délibération n°23-033 du 9 octobre 2023 ;

Il a été élaboré et conclu, entre l'Adhérent et le Syndicat Val d'Oise Numérique, la présente Convention d'adhésion (ci-après la « Convention »).

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1 Objet et périmètre de la Convention

1.1 Objet de la Convention

La présente Convention a pour objet de définir :

- les modalités d'adhésion à la Centrale ;
- l'étendue des missions confiées à la Centrale ;
- les modalités de saisine de la Centrale par l'Adhérent ;
- les modalités de participation de l'Adhérent dans la définition des besoins ;
- les modalités de participation de l'Adhérent dans le suivi des procédures d'achat ;
- les obligations de l'Adhérent dans les procédures d'achat ;
- la participation de l'Adhérent aux frais de fonctionnement de la Centrale.

1.2 Périmètre de la Convention

1.2.1 Adhérents de la Centrale

Peut adhérer à la Centrale tout acheteur soumis au Code de la Commande Publique.

1.2.2 Activités d'achat prises en charge par la Centrale

La Centrale porte sur les infrastructures, les équipements et les services dans les domaines du numérique et de la transformation numérique vers un territoire connecté, intelligent, durable et de confiance.

A ce titre et au profit de ses Adhérents, la Centrale :

- passe des marchés publics destinés à ses Adhérents,
- conclut des accords-cadres de fournitures ou de services destinés à ses Adhérents,
- passe des appels à projet destinés à ses Adhérents ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques, notamment en faveur de l'innovation,
- passe des marchés subséquents destinés à ses Adhérents,
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

Article 2 Entrée en vigueur - Durée de la Convention

2.1 Entrée en vigueur de la Convention

La Convention entre en vigueur à compter de sa notification par la Centrale à l'Adhérent.

2.2 Durée de la Convention

La Convention est établie pour une durée indéterminée à laquelle il peut être mis fin dans les conditions définies par l'Article 6 de la Convention.

Article 3 Missions et obligations de la Centrale

3.1 Activité d'achat centralisée

La Centrale réalise, en fonction des procédures applicables, les missions suivantes :

- assister l'Adhérent dans le recensement de ses besoins ;
- recueillir les besoins de l'Adhérent et centraliser ses besoins en vue de la passation et de la conclusion de marchés publics (marchés ou accords-cadres) ;
- informer l'Adhérent de son intention de lancer une consultation par la transmission, par courrier électronique ou lettre recommandée, d'un avis de lancement de procédure dans un délai raisonnable avant la date prévisionnelle de lancement de la procédure par la Centrale.

Cet avis comprend :

- une description des commandes envisagées : qualification des prestations (travaux, fournitures et services) et description technique des prestations ;
 - une description de la procédure envisagée : nature du contrat (marché ou accord-cadre), découpage des prestations (bons de commande, allotissement, etc.) et choix de la procédure (appels d'offres, procédure concurrentielle avec négociation, etc.) ;
 - un calendrier prévisionnel de passation ;
 - un délai maximal imposé à l'Adhérent pour transmettre une évaluation de ses besoins.
- assurer l'ensemble des opérations nécessaires à la préparation et la passation de marchés publics dans le respect de la réglementation en vigueur, et notamment du Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} juin 2019.

A ce titre, la Centrale peut notamment :

- procéder à l'analyse et à la sélection des candidatures ;
 - procéder à l'analyse et à la sélection des offres ;
 - procéder à la régularisation éventuelle des offres ;
 - engager, le cas échéant, toute éventuelle négociation avec les candidats retenus ;
- assurer l'ensemble des opérations nécessaires à la signature et à la notification de marchés publics dans le respect de la réglementation en vigueur ;
 - informer l'Adhérent, dans les plus brefs délais, de l'entrée en vigueur des marchés publics conclus par courrier électronique et par lettre recommandée avec accusé de réception ;
 - transmettre à l'Adhérent, dans les plus brefs délais, copie des marchés publics conclus, le cas échéant, en son nom et pour son compte ;
 - à l'exception des accord-cadre mono-attributaire, assurer les remises en concurrence des titulaires des accords-cadres et conclure, par conséquent, les marchés subséquents ;
 - engager toute négociation avec les titulaires des marchés publics, en vue de leur modification et conclure tout acte modifiant l'exécution des marchés publics (avenant notamment).

3.2 Activité d'achat auxiliaire

La Centrale peut fournir à ses Adhérents, sur demande, une assistance à la passation de leurs marchés publics, qui peut notamment prendre l'une des formes suivantes :

- conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation de marchés publics (notamment assistance dans la définition des besoins) ;
- préparation et gestion des procédures de passation de marchés publics au nom de l'Adhérent concerné et pour son compte.

Cette activité est nécessairement liée à l'activité d'achat centralisée de la Centrale, c'est-à-dire à la passation des marchés publics telle que décrite à l'article 3.1. de la présente Convention.

La Centrale peut assurer également un recensement sur le suivi des marchés passés par elle pour le compte de ses Adhérents, en vue notamment de prendre en compte les éventuelles difficultés survenues en cours d'exécution de ces marchés dans le cadre de la préparation et de la passation de futurs marchés. Elle informe, dans tous les cas, ses Adhérents des éventuelles difficultés d'exécution survenues dans le cadre des marchés passés par elle.

Article 4 Missions et obligations de l'Adhérent

4.1 Recensement des besoins par l'Adhérent

Dans le délai imposé par la Centrale, l'Adhérent transmet à la Centrale une évaluation de ses besoins, par courrier électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception, comprenant un état des besoins, sur le plan quantitatif et qualitatif, s'agissant des prestations à commander.

La Centrale n'est pas tenue de prendre en compte l'évaluation des besoins transmise après expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

4.2 Exécution des prestations

L'Adhérent s'engage à exécuter les prescriptions définies par les marchés publics conclus par la Centrale.

L'Adhérent s'engage à garder confidentielles les informations relatives aux conditions, notamment économiques, des prestations fournies/réalisées par la Centrale. Il lui est formellement interdit de transmettre les conditions techniques et financières des marchés à un tiers.

L'Adhérent est seul responsable de l'exécution des prestations commandées à compter de la notification des marchés publics. A ce titre, l'Adhérent supporte, seul et intégralement, les conséquences liées à un refus de commandes des prestations visées dans les marchés publics lorsqu'ils sont conclus en son nom et pour son compte par la Centrale. Toutefois, en cas de litige avec un prestataire, l'Adhérent peut solliciter l'intervention du Syndicat sur le fondement d'un exposé documenté de la situation litigieuse.

4.3 Paiement des prestations

L'Adhérent s'engage à assurer le paiement des prestations dans les conditions et selon les modalités définies par les marchés publics conclus par la Centrale.

L'Adhérent est seul responsable du paiement des prestations. A ce titre, l'Adhérent supporte, seul et intégralement, les conséquences liées à un retard ou un refus de paiement des prestations visées dans les marchés publics conclus par la Centrale.

4.4 Information de l'Adhérent

En tant que de besoin, la Centrale invite l'Adhérent à participer à des réunions d'information sur les projets d'achat en cours ou à venir. A la demande de l'Adhérent, la Centrale peut présenter les marchés référencés aux différents services prescripteurs.

4.5 Information de la Centrale

L'Adhérent transmet à la Centrale, dans les plus brefs délais, toute information relative à des difficultés dans l'exécution des marchés publics conclus en application de la Convention. Dans le cas où le montant d'une commande serait jugé important au regard du plafond du marché, l'adhérent informera la Centrale afin d'en vérifier la compatibilité avec le plafond dudit marché. Toutefois réciproquement, la Centrale doit s'engager à suivre les seuils et le cas échéant alerter l'adhérent si le seuil est proche d'être atteint.

Article 5 Stipulations financières

5.1 Activité d'achat centralisée

En contrepartie du service rendu par la Centrale d'Achat, l'Adhérent lui verse une cotisation annuelle dont le montant est calculé de la façon suivante :

- 5 % du montant total des achats Hors Taxe de l'année échue (N), taux retenu pour les pouvoirs adjudicateurs valdoisiens ou les membres de Val d'Oise Numérique,
- 7 % du montant total des achats Hors Taxe de l'année échue (N), si l'adhérent ne remplit pas la condition précédente.

Cette cotisation sera calculée sur l'assiette des achats mandatés sur l'exercice comptable précédent (année N) sur le fondement des déclarations des prestataires référencés dans la Centrale. A l'issue de ce processus, l'Adhérent sera destinataire de l'avis des sommes à payer émis par VONum.

En cas de différence entre le déclaratif des prestataires et le montant total des achats mandatés par l'Adhérent, une analyse des factures sera effectuée conjointement entre les Parties.

Possibilité de facturation directe des frais de gestion par le prestataire, attributaire du marché

Conformément à la délibération n°23-033 du Comité syndical du 9 octobre 2023, l'attributaire d'un marché de la Centrale d'Achat pourra effectuer directement, sur demande de l'Adhérent, la facturation des frais de gestion de la Centrale d'Achat après en avoir préalablement informé le Syndicat.

Lors de la déclaration annuelle (année N+1) du volume d'achats effectué par chaque Adhérent, le prestataire précisera le montant des frais de gestion directement facturés au titre des achats de l'année N. Le prestataire reversera à l'euro près au Syndicat les frais ainsi encaissés (hors TVA) au plus tard au 31 mai de l'année N+1.

Le Syndicat procédera alors au reliquat de frais de gestion dus par l'Adhérent non directement facturés par les différents prestataires ayant fait l'objet de commandes mandatées par les services de l'Adhérent.

5.2 Activités d'achat auxiliaires

Pour toutes missions ou prestations telles que définies à l'article 3 alinéa 2 de la présente Convention, les Adhérents versent à la Centrale une indemnisation correspondant au coût qu'elle a supporté pour l'exécution de ses missions ou prestations. Cette indemnisation sera déterminée au cas par cas par la Centrale, et approuvée par un avenant à la présente Convention.

En toute hypothèse, la Centrale peut décider de ne pas faire suite aux demandes qui lui sont présentées, tendant à l'exécution des missions ou prestations visées à l'article 3 alinéa 2 de la présente Convention.

Article 6 Fin de la Convention

6.1 Résiliation à l'initiative de l'Adhérent

La Convention peut être résiliée à l'initiative de l'Adhérent par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation ne prend effet qu'à l'expiration de la durée des marchés publics ayant fait l'objet d'une demande de commande à la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception susvisée.

En tout état de cause, la résiliation ne prend effet qu'à l'expiration d'un délai de 8 semaines courant à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception susvisée.

6.2 Résiliation à l'initiative de la Centrale

La Convention peut être résiliée par la Centrale en cas de manquements caractérisés de l'Adhérent à ses obligations au titre de la présente Convention.

La résiliation ne prend effet qu'à l'expiration de la durée des marchés publics ayant fait l'objet d'une demande de commande à la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception susvisée.

En tout état de cause, la résiliation ne prend effet qu'à l'expiration d'un délai de 8 semaines courant à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception susvisée.

Article 7 Résolution des différends

Les Parties s'engagent à trouver une solution amiable pour résoudre tout différend résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention.

Toutefois, lorsqu'aucune solution amiable n'est possible, les Parties s'engagent à porter leur différend devant la juridiction compétente.

La présente convention est établie et signée en deux (2) exemplaires originaux. Les Parties ont fait signer cette convention par leurs représentants respectifs dûment autorisés aux dates et lieux indiqués ci-dessous, chaque Partie recevant un exemplaire original.

Fait à Compiègne, le .

Pour Val d'Oise Numérique

Pierre-Edouard EON
Président

Pour l'ARC

Philippe MARINI
Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

**25 - Compte rendu des décisions du Président et du Bureau
communautaire**

Date de convocation : 14 juin 2024
Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Basse Automne.

Etaient présents :

Nombre de Conseillers présents : 34
Nombre de Conseillers représentés : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 53

Bernard HELLAL, Laurent PORTEBOIS, Jean DESESSART, Nicolas LEDAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Eric BERTRAND, Benjamin OURY, Jean-Luc MIGNARD, Romuald SEELS, Claude PICART, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Alain DENNEL (suppléant de Jean-Claude CHIREUX), Xavier LOUVET, Claude LEBON, Michel ARNOULD, Sophie SCHWARZ, Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ, Georges DIAB, Dominique RENARD, Christian TELLIER, Claudine GRÉHAN, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Astrid CHOISNE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Emmanuelle BOUR, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Nombre de Conseillers votants présents ou ayant donné pouvoir : 49

Ont donné pouvoir :

Eric de VALROGER représenté par Christian TELLIER
Jean-Pierre DESMOULINS représenté par Claude PICART
Béatrice MARTIN représentée par Jean-Pierre LEBOEUF
Gilbert BOUTEILLE représenté par Michel ARNOULD
Martine MIQUEL représentée par Laurent PORTEBOIS
Arielle FRANÇOIS représentée par Nicolas COTELLE
Sandrine De FIGUEIREDO représentée par Justyna DEPIERRE
Eugénie LE QUÉRÉ représentée par Xavier BOMBARD
Emmanuel PASCUAL représenté par Sophie SCHWARZ
Anne-Sophie FONTAINE représentée par Jean DESESSART
Thérèse-Marie LAMARCHE représentée par Jean-Luc MIGNARD
Jihade OUKADI représentée par Oumar BA
Pierre VATIN représenté par Benjamin OURY
Zadiyé BLANC représentée par Bernard HELLAL
Etienne DIOT représenté par Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

Étaient absents excusés :

Philippe MARINI, Evelyne LE CHAPPELLIER, Patrick LEROUX,
Cécile DAVIDOVICS

Assistaient en outre à cette séance :

Xavier HUET - Directeur Général des Services, Sandrine
BRIERE - Directrice Générale Adjointe, Claude CHARTIER -
Directeur Général Adjoint, Jean BACHELET - Directeur Général
Adjoint, Cathy REGNIER-FERNAGU - Directrice des Affaires
Juridiques et de la gestion des assemblées

A été désignée secrétaire de séance : Daniel LECA

ADMINISTRATION

25 - Compte rendu des décisions du Président et du Bureau communautaire

Monsieur le Président rend compte au Conseil d'Agglomération :

- des décisions qu'il a prises depuis la séance du 11 avril 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération par délibération adoptée lors de la séance du 24 février 2022 :

Décision du Président n° 10-2024

Le Président décide de recruter M. Cassien DANGOISSE pour effectuer un stage au sein de la Direction Jeunesse et Sport de l'ARC, du 15 avril au 5 juillet 2024, en vertu de la convention de stage conclue avec le centre de formation Win Sport School situé à Lille ; une gratification mensuelle correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale sera accordée à l'intéressé.

Décision du Président n° 11-2024

Le Président décide de recruter Mme Julie BOISSON pour effectuer un stage au sein du service Assainissement du Pôle Développement durable de l'ARC, du 3 mai au 8 juillet 2024, en vertu de la convention de stage conclue avec l'Université de Picardie Jules Verne située à Amiens ; une gratification mensuelle correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale sera accordée à l'intéressé.

Décision du Président n° 12-2024

Le Président décide de recourir aux services de Mme Sophie MUSCIANESE dans les conditions suivantes : objet de la vacation : préparation et participation à une conférence dans le cadre du Festival Paroles ; localisation : Compiègne ; nombre de vacation : 1 (1 vacation est égale à 8 H) ; date : 16 mars 2024 ; rémunération : 456,26 € bruts/vacation de 8 H

Décision du Président n° 13-2024

Le Président décide de déléguer le droit de préemption urbain à la commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, afin de lui permettre d'exercer ce droit sur la parcelle non bâtie cadastrée B n° 787-961-825-827 et 962 sise à Saint-Vaast-de-Longmont, lieudit « Le Clos Fay », d'une superficie totale de 796 m², située en zone UV6,1, zone urbaine mixte de village, dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine non bâti et des espaces naturels situées à proximité desdites parcelles, au vu de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue par la commune de Saint-Vaast-de-Longmont le 21 mars 2024, présentée par M^e BOUCHERY, notaire pour le compte de M. Grégory HULIN et du prix de 25 000 € y figurant

Décision du Président n° 14-2024

Le Président décide de déléguer le droit de préemption urbain à la commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, afin de lui permettre d'exercer ce droit sur la parcelle non bâtie cadastrée B n° 787-960-825-827 et 962 sise à Saint-Vaast-de-Longmont, lieudit « Le Clos Fay », d'une superficie totale de 734 m², située en zone UV6,1, zone urbaine mixte de village, dans le cadre de sa politique de valorisation du patrimoine non bâti et des espaces naturels situées à proximité desdites parcelles, au vu de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue par la commune de Saint-Vaast-de-Longmont le 21 mars 2024, présentée par M^e BOUCHERY, notaire pour le compte de M. Grégory HULIN et du prix de 25 000 € y figurant

Décision du Président n° 15-2024

Le Président décide de recourir aux services de Mme Lalie GACONGNE dans les conditions suivantes : objet de la vacation : assurer l'accueil à l'Office de Tourisme en binôme avec un agent de l'équipe les dimanches et jours fériés ; nombre de vacation : minimum : 1/maximum

: 36 (1 vacation est égale à 5h de travail) ; durée : du 6 avril au 27 octobre 2024 ,
rémunération : SMIC horaire brut/vacation.

- des décisions prises par le Bureau Communautaire le 11 avril 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération par délibération adoptée lors de la séance du 24 février 2022 :

FINANCES

1 - Répartition des billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

Dans le cadre du label Terre de Jeux 2024 obtenu par l'Agglomération de la Région de Compiègne, le Comité des Jeux Olympiques (COJO) a ouvert une billetterie territoriale visant à faciliter l'achat de billets pour les collectivités à des prix préférentiels. 198 billets ont été achetés par l'Agglomération pour des épreuves olympiques et paralympiques.

A cet effet, à compter d'avril, Paris 2024 met en place une plateforme dans laquelle l'ARC devra obligatoirement importer les données nominatives des bénéficiaires (noms-prénoms-adresses mail), qui examinera / validera la proposition définitive d'attribution de sièges. Cette validation sera faite sur la base des dossiers remis par l'ARC et en fonction des conditions générales arrêtées par le COJO. Ces conditions sont les suivantes :

- les labélisés (ici, l'ARC) Terre de jeux 2024 ont pour obligation de présenter un plan d'utilisation des billets, mis à jour régulièrement, permettant de cibler les bénéficiaires, approuvé par Paris 2024 et le Comité International Olympique,
- ni le labélisé Terre de jeux 2024, ni le bénéficiaire final ne peut vendre des billets à des courtiers tiers ou sur le marché secondaire,
- il est de la responsabilité de chaque labélisé Terre de jeux 2024 d'informer les détenteurs de billets Paris 2024 des règles et des conditions d'utilisation de la billetterie, notamment des règles fondamentales suivantes : interdiction de revendre les billets, pas de marketing en embuscade, respect des règles de sécurité.

Tous les labélisés seront évalués dans un rapport final rédigé après les Jeux, évaluant la performance, selon les critères suivants :

- respect des règles,
- inventaire final réel en relation avec le plan d'utilisation initial des billets,
- pourcentage réel d'utilisation des billets,
- collaboration avec Paris 2024.

Pour garantir ces conditions générales arrêtées par le COJO, les bénéficiaires signeront une charte, à renvoyer au COJO comme gage de bonne gestion de la distribution. La charte se trouve en annexe.

Afin d'approuver l'attribution nominative des billets, l'ARC détermine les conditions suivantes :

- pour les billets à destination des élèves ayant obtenu le brevet et le baccalauréat dans les établissements situés dans l'ARC : l'ARC recevra de l'Éducation Nationale la liste des élèves ayant obtenu les meilleurs résultats, et offrira les billets à ces élèves en juillet, après les résultats. 20 personnes seront ainsi récompensées. Le COJO accepte que lui soit communiquée la liste des bénéficiaires à l'issue des résultats des épreuves du baccalauréat et du brevet,
- pour les 14 billets à destination des enfants des centres de loisirs de Compiègne et de leurs accompagnateurs, les jeunes seront sélectionnés par un atelier oral et écrit autour des Jeux. Leurs productions seront évaluées par un jury, composé des directeurs de centres, du directeur de la Jeunesse du service Jeunesse et Sports et de l'élue en charge de la Jeunesse,
- pour les 28 billets à destination des jeunes habitants dans les Quartiers Prioritaires de la Ville et de leurs accompagnateurs, le service Politique de la Ville va constituer une

liste de jeunes sur la base de l'assiduité dont ils ont fait preuve tout au long de l'année sur les programmes du centre (soutien scolaire, nettoyage de la nature, sportifs). Le jury sera composé de la direction du Centre Social.

En règle générale, on compte un animateur pour huit mineurs âgés de moins de six ans et un animateur pour douze mineurs âgés de six ans ou plus,

- chacun des 22 maires des communes membres de l'Agglomération recevra un billet qu'il pourra attribuer à un membre de son choix de son conseil municipal,
- 64 billets seront affectés à des habitants des communes de l'Agglomération, hors ville de Compiègne. Le nombre de billets a été réparti en fonction du nombre d'habitants de la commune. Chaque commune va désigner le ou les bénéficiaires de billets sous réserve de respecter les critères d'éligibilité.

Répartition par commune par habitants

	Nb hab	Nb billet
St Jean aux Bois	295	1
Bienville	455	1
Armancourt	559	1
Lachelle	596	1
Jonquières	602	1
Vieux Moulin	626	1
St Vaast de Longmont	649	1
Néry	700	1
Janville	726	1
Saintines	1006	2
Béthisy St Martin	1139	3
St Sauveur	1598	3
Le Meux	2091	3
Clairoix	2112	3
Jaux	2638	4
Venette	2919	5
Béthisy St Pierre	3227	5
Choisy au bac	3366	5
Verberie	4000	6
La Croix st Ouen	4334	6
Margny les Compiègne	7979	10

Les critères d'éligibilité fixés par le COJO :

- Population en situation d'exclusion ou de précarité,
 - Jeunes en centre de loisirs ou écoles,
 - Populations issues des QPV (Quartier prioritaire de la politique de la ville) / ZRR (Zone de revitalisation rurale),
 - Populations en situation de handicap,
 - Bénéficiaires d'un programme labélisé Impact 2024,
 - Licenciés et bénévoles du mouvement sportif local (justificatif : certificat de bénévolat cosigné mairie et clubs),
 - Sportifs ayant obtenu d'excellents résultats sportifs (championnats de France au minimum dans les disciplines Olympiques et Paralympiques)
- pour les billets distribués directement par l'OSARC (Office des Sports de l'Agglomération de la Région de Compiègne), le choix s'est porté sur des jeunes ayant participé au « projet 2024 » organisé par l'OSARC. Ces jeunes ont effectué 24 heures de bénévolat dans un club sportif. Chaque jeune a rempli avec le club sportif une fiche de bénévolat attestant de son implication dans le club. Les accompagnateurs font partie quant à eux du comité directeur de l'OSARC ou sont les présidents de clubs qui encadrent les jeunes.

Les 50 billets seront répartis entre les jeunes et leurs accompagnants, sous réserve d'ajustement, de l'ordre de 40 jeunes et 10 accompagnateurs.

Pour tout participant qui ne pourrait pas se rendre à l'épreuve ou qui se trouverait dans l'incapacité d'accepter un billet, l'ARC se référera aux critères d'éligibilité qui respectent les conditions générales arrêtées par le COJO.

Le Bureau communautaire,
Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024
Et après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le plan d'utilisation des places aux Jeux Olympiques et Paralympiques mis en place par l'Agglomération de la Région de Compiègne,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

TRANSPORTS, MOBILITE ET GESTION DES VOIRIES

2 - Plan sobriété énergie - Signature d'un contrat de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) lié au programme des lanternes à leds d'éclairage public

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, l'ARC souhaite accélérer le remplacement des lanternes énergivores d'éclairage public par des luminaires à LED. Elle s'est engagée dans un programme pluri-annuel.

Pour 2024, une 2^{ème} tranche est prévue avec le remplacement de 494 lanternes pour un coût estimé à environ 330 000 € HT.

Ces dépenses peuvent donner lieu à une valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). L'unité de mesure est le kilowattheure cumac (kilowattheure cumulé actualisé). Il mesure l'économie d'énergie réalisée (en kw/h) en fonction de la durée de vie du produit et d'un coefficient d'actualisation financier et technique.

La valeur des CEE peut varier à la baisse ou à la hausse étant donné que le cours du CEE est variable mensuellement. Afin de se garantir de cette variabilité, l'ARC s'est rapprochée de prestataires de services qui ont également le rôle de conseil auprès des communes et de suivi administratif du dépôt des CEE.

4 prestataires ont été contactés. Suite à une analyse, il apparaît que l'offre de TEKSIAL est la plus intéressante en termes de valorisation financière et de garantie de fiabilité.

Sur la base de la valorisation proposée par TEKSIAL, l'ARC pourrait obtenir une prime d'environ 34 000 €.

Dans ce contexte, il est proposé de signer le contrat de valorisation des CEE joint en annexe avec la société TEKSIAL.

Le Bureau communautaire,
Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,
A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024
Et après en avoir délibéré,

AUTORISE la signature du contrat de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec la société TEKSIAL,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

GRANDS PROJETS

3 - Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) - Renouvellement de l'accord-cadre

L'ARC lance tous les 3 ans un accord-cadre pour la mission de coordination de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour les opérations de l'ARC, tous services confondus. Le présent marché arrivera à échéance le 19 août 2024. Il est donc nécessaire de relancer une consultation.

Cette mission est nécessaire, notamment, dès que des travaux qui sont réalisés nécessitent de la coordination d'entreprises (allotissement des marchés) ou en cas de travaux à risques (tranchée, travaux en hauteur,...).

Afin de mener à bien cette mission, il est proposé de lancer une consultation d'entreprises sous forme d'un accord-cadre à bons de commande pour un montant maximum de 60 000 € HT annuel. Ce marché sera conclu pour une durée d'un an reconductible 2 fois sans que le total n'excède 3 ans.

Un avis de publicité paraîtra au BOAMP et le dossier de consultation des entreprises sera téléchargeable sur le profil acheteur de la collectivité : <https://marches-agglo-compiegne.satefender.com>

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Considérant qu'il est nécessaire de faire réaliser cette mission pour assurer la bonne sécurité et protection de la santé sur certains chantiers menés par l'ARC,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

A reçu un avis favorable en Commission Grands Projets du 25/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les éléments du dossier tels qu'ils ont été énoncés dans la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation sous forme d'une procédure adaptée pour le marché cité ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment le marché public ainsi que tous les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 020 des différents budgets de l'ARC.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT

4 - LACHELLE - Parc d'activités d'Aiguisy - Renforcement du réseau électrique HTA - Signature d'une convention entre l'ARC et la SICAE

Par délibération du 06 avril 2023, le Conseil d'Agglomération a autorisé la création d'une zone d'aménagement concerté ayant pour objet le programme d'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer un nouveau parc d'activité à vocation économique sur la commune de Lachelle dénommée Parc d'Activités d'Aiguisy.

Au préalable, l'ARC avait délibéré le 15 décembre 2022 pour la cession d'un terrain d'environ 65 000 m² assorti d'un droit à construire d'environ 45 500 m² (surface plancher), à la société PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIE France (PO), ce terrain devant être intégré au futur Parc d'Activités d'Aiguisy. Les travaux de construction ont démarré et la livraison du bâtiment est prévue pour le mois de septembre 2024.

Dans le cadre du programme d'aménagement et de viabilisation des différentes parcelles et notamment celle de PO, il est nécessaire de procéder au renforcement du réseau HTA. Des études ont été menées par le concessionnaire (SICAE) au départ de plusieurs postes

sources. Après étude, la solution techniquement et économiquement la plus avantageuse correspond à un raccordement au départ du poste source situé dans la commune d'Estrées Saint Denis. Les travaux consisteront en la pose de deux câbles HTA sur une longueur d'un peu plus de 7,50 km. Ces deux câbles permettront de délivrer une puissance de 12 MVA (puissance maximale du câble) et sont nécessaires pour assurer un bouclage du réseau. Pour mémoire, les besoins exprimés à ce jour par PO sont de 6 MVA à horizon 2030. Il restera donc, en puissance disponible, 6 MVA pour les besoins des futurs projets (station d'hydrogène,...). Les travaux doivent débuter courant juin 2024. Cela vient en complément d'une réserve de capacité de puissance déjà existante sur le secteur de l'ordre de 4 MVA.

Il est précisé qu'étant donné que l'ARC porte financièrement ces travaux de renforcement, la puissance développée correspondante est réservée à l'ARC, c'est-à-dire que seuls les projets portés par l'ARC pourront bénéficier de ce renforcement.

Le coût de ce renforcement s'élève à 1 609 906,69 € HT. Après application du taux de réfaction en vigueur, le coût à la charge de l'ARC s'élève à 965 944,01 € HT. Ainsi, une convention fixant les modalités techniques et financières doit être signée entre l'ARC et la SICAE afin d'entériner ces travaux.

Il est à noter que la signature d'une seconde convention interviendra dans le courant de l'année fixant les conditions techniques et financières pour la desserte HTA et BT à partir du poste transformateur vers chacun des lots à viabiliser à l'intérieur du Parc d'Activités. Des échanges entre les services de l'ARC et de la SICAE sont en cours.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette première proposition Technique et Financière (PTF) sur le renforcement de réseau et la convention associée.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LOUVET,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil de l'ARC du 15 décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil de l'ARC du 6 avril 2023,

Considérant que ces travaux de renforcement HTA sont nécessaires pour permettre la viabilisation des parcelles vendues par l'ARC sur le Parc d'Activités d'Aiguisy.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les éléments techniques relatifs aux travaux de renforcement de réseau électrique nécessaire pour desservir le futur Parc d'Activités d'Aiguisy tels qu'ils ont été présentés,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de renforcement de réseau avec la SICAE, ou toute autre structure s'y substituant ainsi que tous les documents ou pièces afférant à ce dossier,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au budget Aménagement au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité

HABITAT

5 - Renouvellement de la convention de partenariat et de financement avec le Service régional Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) - 2024

Le dispositif de l'ANAH, MaPrimeRénov' Parcours Accompagné, est spécifique à la rénovation énergétique et permet de financer l'accompagnement des particuliers par un assistant à maîtrise d'ouvrage reconnu « MonAccompagnateurRénov' » (MAR).

Parmi les MAR reconnus, figure le partenaire de l'ARC : le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE, autrement appelé Hauts de France Pass Rénovation). Ce service régional assure l'accompagnement complet des ménages dans leur projet de rénovation de leur maison individuelle, avec pour objectif final de favoriser la réalisation de bouquets de travaux et inciter à la rénovation globale du logement, et non par petits bouts. Cela implique des montants de projet élevés qu'un préfinancement par le SPEE peut aider à engager.

Depuis 2018, l'aide ARC aux travaux énergétiques était établie à 1 000 €, elle était abondée par une aide de 860 € accordée hors du champ de la délégation des aides à la pierre, pour les dossiers aidés par l'ANAH et conventionnés avec le SPEE pour l'accompagnement technique et financier, à savoir le tiers financement :

Le tiers-financement permet :

- au particulier ou à la copropriété de décider plus facilement l'engagement de travaux de rénovation énergétique globale de l'immeuble, sans craindre de ne pas pouvoir avancer la trésorerie nécessaire,
- aux entreprises, de s'engager dans ces commandes sans risquer de manquer de trésorerie au cours des travaux, et d'être sûres d'être payées en fin de chantier sur la base du devis initial.

Instruite lors du dépôt du dossier ANAH par le service Habitat de l'ARC, l'aide de 860 € était destinée aux ménages modestes et très modestes. Elle est accordée selon les critères et conditions suivants :

- critères de ressources identiques à ceux de l'ANAH,
- projet de rénovation énergétique d'une maison individuelle, emportant un gain énergétique du logement supérieur à 35 % (règle ANAH),
- conclusion d'une convention d'abonnement au dispositif du Hauts de France Pass Rénovation et présentation d'une facture du SPEE à la fin des travaux,
- le SPEE est subrogé au particulier pour percevoir l'aide de l'ARC.

Eu égard aux nouvelles aides de l'ANAH et au statut de MAR du SPEE, les montants des abonnements à ce service ont été révisés début 2024, à savoir :

Le montant de l'abonnement pour le particulier, est de 2 004 € TTC pour l'accompagnement technique, 2 724 € TTC pour l'accompagnement technique et financier (tiers-financement)

L'ANAH finance le montant de l'accompagnement technique « MAR » (ici, le SPEE) à hauteur de 100 % pour les ménages très modestes, 80 % pour les ménages modestes, jusqu'à un plafond de 2 000 € TTC. L'aide de l'ARC de 860 € viendrait donc en surfinancement pour les ménages très modestes : aussi est-il proposé de diminuer ce montant d'aide pour le limiter à 724 € ; le montant d'aide pour les ménages modestes peut être maintenu à 860 € comme les années précédentes.

Chaque décision d'attribution de l'aide individuelle sera soumise à décision du Président sur proposition du service ; le montant de l'aide sera versé directement au SPEE qui le valorisera ainsi dans le plan de financement du particulier concerné. À cette fin, il est proposé de reconduire la convention entre l'ARC et le SPEE pour 2024 sur les principes énoncés

Par ailleurs, il est proposé d'accompagner les copropriétés intéressées par le Hauts de France Pass Copro, un service du SPEE spécifique pour les copropriétés. Ce service, un accompagnement complet des copropriétés décidées à procéder à une rénovation énergétique d'ampleur, se déroule en trois étapes : le diagnostic, le lancement des appels d'offres, puis la décision de réaliser les travaux. Pour aider à la décision des conseils syndicaux en vue d'engager la démarche de rénovation et en premier lieu la phase de diagnostic, l'ARC accordait jusqu'alors une subvention de 150 € par logement soit la moitié du coût du diagnostic.

Or, la régie du SPEE a aussi modifié ses tarifs pour les copropriétés :

- l'abonnement global est de 1 500 € par logement pour les copropriétés de plus de 20 lots principaux, 2 220 € TTC pour les copropriétés de moins de 20 lots ; l'accompagnement se divise toujours en 3 phases : diagnostic, lancement de la consultation d'entreprises, marchés de travaux.

L'aide de l'ANAH pour l'accompagnement par un MAR en copropriété s'élève pour 2024 à 50 % du montant de la prestation plafonnée à 600 € HT par logement pour les copropriétés de plus de 20 logements, et 1 000 € HT par logement pour les copropriétés de moins de 20 logements.

Il est proposé d'accorder les aides suivantes aux syndicats de copropriété, avec subrogation de la régie du SPEE pour en percevoir les montants :

- pour la copropriété, l'aide s'élèvera à 300 € par logement pour l'ensemble des phases, à savoir 150 € pour le diagnostic, 75 € pour la consultation des entreprises, 75 € pour le lancement et le suivi des travaux.

Instruite lors du dépôt du dossier par le SPEE auprès du service Habitat de l'ARC, cette aide destinée aux copropriétaires de logements dans des copropriétés concernées est accordée selon les critères et conditions suivants :

- décision de l'Assemblée Générale de la Copropriété en faveur de la réalisation de chaque phase avec le SPEE en vue de la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur l'ensemble de la copropriété (y compris travaux individuels) (décision à fournir).

La décision d'attribution de l'aide sera soumise à décision du Président sur proposition du service ; le montant de l'aide sera versé directement au SPEE qui le valorisera ainsi dans le plan de financement de la copropriété.

À cette fin, la convention de l'ARC avec le SPEE peut également comprendre cette aide complémentaire.

Ainsi, il est proposé de passer une convention avec le SPEE pour l'année 2024, afin de cofinancer l'abonnement au SPEE pour les particuliers ou les copropriétés, en vue d'inciter à l'utilisation de cette facilité d'avance et entraîner les prises de décision pour l'engagement de programmes de travaux de rénovation énergétique ambitieux.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur OURY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-6 et L.5216-5 (3°),

Vu le contrat de service public liant la Région Hauts-de-France et la Régie du SPEE,

Considérant l'intérêt pour le public d'accéder plus facilement, grâce à des aides financières, aux services proposés par le SPEE afin d'améliorer le parc d'habitation privé, en individuel comme en copropriété,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention renouvelée entre l'ARC et le SPEE pour l'année 2024, accordant notamment le cofinancement de l'accompagnement du SPEE aux particuliers et aux copropriétés comme mentionné au rapport,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention, ainsi que toute décision d'attribution d'aide conformément à cette convention,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 204.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

6 - CLAIROIX - La Petite Couture - Projet d'implantation de la société PÊCHE & NATURE

PECHE ET NATURE est un établissement spécialisé dans la vente d'articles de pêche, installé en location au sein d'un local de 135 m² situé 227 bis, Rue de la République à Clairoix.

Cette entreprise, créée il y a 29 ans à Clairoix par Monsieur Franck THOMINE, a réalisé en 2022 un Chiffre d'Affaires d'environ 300 K€.

Afin d'assurer la pérennité de son activité sur Clairoix et dans l'optique d'un investissement patrimonial, Monsieur THOMINE sollicite l'ARC pour l'acquisition d'un terrain d'environ 1 187 m², situé sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sur la commune de Clairoix, dans la perspective de création d'un bâtiment d'environ 200 m², qui serait composé d'une partie showroom de 190 m² et une partie réserve de 10 m².

Ce futur site se trouvera à environ 600 m de son bâtiment actuel. De plus, il s'accompagnera de la réalisation d'un parking d'environ 350 m², soit une douzaine de places (contre 2 places actuellement).

Ce nouveau bâtiment permettra à Monsieur THOMINE d'étendre son activité via la réalisation de démonstrations avec la présence de fournisseurs de matériel de pêche, ainsi que la possibilité de proposer des ateliers aux écoles.

L'ARC envisage donc de céder un terrain d'environ 1 187 m², sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher de la parcelle cadastrée AM n° 53p sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sur la commune de Clairoix.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 45 € HT le m², TVA et frais notariés en sus à la charge de l'acquéreur. Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 53 415 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface cédée.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des Services Fiscaux du 6 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la cession d'un terrain d'environ 1 187 m², à détacher de la parcelle cadastrée AM n° 53p sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sis à Clairoix, à la société PECHE ET NATURE ou toute autre structure s'y substituant à un prix de vente de 53 415 € HT, net vendeur, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur, sous réserve d'ajustement de la surface cédée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRÉCISE que les effets de la présente délibération cesseront dans le cas où la promesse n'est pas signée dans un délai de 6 mois suite à la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, ce délai pouvant être prorogé par accord express du représentant de l'ARC,

PRÉCISE que la recette sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 70.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

7 - CLAIROIX - La Petite Couture - Projet d'implantation de la société DUFRESNOY

DUFRESNOY est une entreprise spécialisée dans la couverture et l'étanchéité, installée en location sur la commune de Montataire.

Monsieur Adelin BAROIN a fondé cette société en 2021, suite à une expérience de 12 ans au sein d'entreprises de couverture, au cours de laquelle il a été amené à travailler sur de nombreux chantiers de couverture sur le territoire de l'ARC. Cet établissement se destine principalement à une clientèle de professionnels pour des travaux de couverture pour des bâtiments neufs d'une surface de 2 000 à 4 000 m².

Cette société se compose à présent d'un effectif de 10 salariés et a réalisé en 2022 un Chiffre d'Affaires d'environ 1,8 M€.

Afin d'accompagner le développement de sa société, Monsieur BAROIN sollicite l'ARC pour l'acquisition d'un terrain d'environ 1 821 m², situé sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sur la commune de Clairoix, dans la perspective de création d'un bâtiment d'environ 900 m².

L'ARC envisage donc de céder un terrain d'environ 1 821 m², sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher de la parcelle cadastrée AM n°53p sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sur la commune de Clairoix.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 45 € HT le m², TVA et frais notariés en sus à la charge de l'acquéreur. Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 81 945 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface cédée.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis des Services Fiscaux du 6 mars 2024,
A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,
DÉCIDE la cession d'un terrain de 1 821 m², à détacher de la parcelle cadastrée AM n°53p sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sis à Clairoix, à la société DUFRESNOY ou toute autre structure s'y substituant à un prix de vente de 81 945 € HT, net vendeur, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur, sous réserve d'ajustement de la surface cédée,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,
PRÉCISE que les effets de la présente délibération cesseront dans le cas où la promesse n'est pas signée dans un délai de 6 mois suite à la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, ce délai pouvant être prorogé par accord express du représentant de l'ARC,
PRÉCISE que la recette sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 70.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

8 - CLAIROIX - La Petite Couture - Projet d'implantation de la société CT2A

La société CT2A, installée en location au sein d'un local de 450 m² situé au 1 Rue de Roye sur la commune de Clairoix, est spécialisée dans la fabrication et la pose de menuiseries extérieures aluminium.

Cette entreprise, créée le 01/04/2010 par Monsieur Tony VICART, se compose aujourd'hui d'un effectif stable de 6 personnes, et a réalisé en 2022 un Chiffre d'Affaires d'environ 1,1 M€. Elle dispose d'un parc machine lui permettant de répondre à des cahiers des charges très spécifiques, selon la demande de ses clients.

Ses approvisionnements, constitués de barres aluminium de 6 m, sont réalisés à partir de semi-remorques à raison d'une fréquence de 3 fois par semaine.

La clientèle de CT2A, qui se développe essentiellement par bouche à oreille, se compose d'entreprises industrielles (notamment Saint-Gobain, Colgate, l'Ineris) et en sous-traitance avec des sociétés de construction telles que ZUB et PIVETTA, mais aussi de collectivités (en réponse aux appels d'offres).

Afin d'accompagner le développement de sa société, Monsieur VICART sollicite l'ARC pour l'acquisition d'un terrain d'environ 2 328 m², situé sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sur la commune de Clairoix, dans la perspective de création d'un bâtiment d'environ 900 m², qui serait composé d'une partie activité de 800 m² et une partie bureau / showroom de 100 m².

L'ARC envisage donc de céder un terrain d'environ 2 328 m², sous réserve d'ajustement de la surface, à détacher de la parcelle cadastrée AM n° 53p sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sur la commune de Clairoix.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 45 € HT le m², TVA et frais notariés en sus à la charge de l'acquéreur. Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 104 760 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface cédée.

Le Bureau communautaire,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu les articles L.2241-1 et L.2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des Services Fiscaux du 6 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 26/03/2024

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la cession d'un terrain de 2 328 m², à détacher de la parcelle cadastrée AM n° 53p sur le futur parc d'activités artisanal dit de « la petite couture », sis à Clairoix, à la société CT2A ou toute autre structure s'y substituant à un prix de vente de 104 760 € HT, net vendeur, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur, sous réserve d'ajustement de la surface cédée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRÉCISE que les effets de la présente délibération cesseront dans le cas où la promesse n'est pas signée dans un délai de 6 mois suite à la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, ce délai pouvant être prorogé par accord express du représentant de l'ARC,

PRÉCISE que la recette sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 70.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu les articles L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et sur sa proposition,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Contrôle de Gestion et Ressources Humaines du 12/06/2024

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu de Monsieur le Président concernant les décisions qu'il a prises depuis la séance du 11 avril 2024 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération et des décisions prises par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 11 avril 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération.

ADOPTE à l'unanimité
par le Conseil d'Agglomération

Pour copie conforme,
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

JEUDI 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, à 20 heures 00, s'est réuni à la Salle du Conseil municipal sous la présidence de Bernard HELLAL, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré,

1 - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil d'Agglomération du 11 avril 2024

ADOpte le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024, joint en annexe.

Adopté à l'unanimité,

2 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2025

APPROUVE l'augmentation annuelle des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à partir du 1^{er} janvier 2025, sur le périmètre relevant de la compétence de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, et selon les tarifs maximum applicables publiés par le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

ABROGE les délibérations antérieures relatives à la fixation des tarifs de la TLPE, et notamment la délibération n° 2 du 25 mai 2023 pour la partie concernant les tarifs 2024.

Adopté à l'unanimité,

3 - Créances admises en non-valeur – Budgets Principal et Déchets

CONSTATE l'impossibilité de procéder au recouvrement des titres émis au Budget Principal, pour un montant total de 8 561,67 €,

CONSTATE l'impossibilité de procéder au recouvrement des titres émis au Budget Déchets, pour un montant total de 2 366,75 €,

PROCÈDE à leur admission en non-valeur,

PRÉCISE que le montant total de ces admissions en non-valeur sera comptabilisé au chapitre 65 de chacun des deux budgets.

Adopté à l'unanimité,

4 - Provision pour risque d'irrecouvrabilité – Impayés Budgets Principal, Déchets, Gens du Voyage, Hôtel de projet, Résidence pour personnes âgées et Tourisme

APPROUVE la dotation de la provision de + 8 541,49€ pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Principal,

APPROUVE la reprise de la provision de – 48 769,89€ pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Déchets,

APPROUVE la dotation de la provision de + 18 806,08€ pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Gens du voyage,

APPROUVE la constitution d'une provision de +12 844,79 € pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Hôtel de projet,

APPROUVE la reprise de la provision de + 2 892,81 € pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Tourisme,

ARRÊTE la méthodologie pour la valorisation du risque d'irrecouvrabilité des créances du Budget Résidences pour Personnes Agées,

APPROUVE la constitution d'une provision de 23 029,83 € pour risque d'irrecouvrabilité au titre de l'exercice 2024 pour le Budget Résidence pour Personnes Agées,

PRÉCISE que le montant de ces provisions sera ajusté chaque année selon la méthodologie retenue et compte tenu du fichier actualisé des restes à recouvrer,

PRÉCISE que la constitution de la provision est inscrite au chapitre 68,

PRÉCISE que la reprise de la provision est inscrite au chapitre 78.

Adopté à l'unanimité,

5 - Accompagnement à la stratégie de communication, au déploiement du plan de communication et à la mise en œuvre de la communication du chantier ÉcoQuartier gare de l'ARC - Attribution du marché

AUTORISE la signature du marché public « Accompagnement à la stratégie de communication, au déploiement du plan de communication et à la mise en œuvre de la communication du chantier ÉcoQuartier gare de l'Agglomération de la Région de Compiègne » avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, à savoir la société Quinte et Sens,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment le marché public ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal, chapitre 011.

Adopté à l'unanimité,

6 - Assurance Dommages aux biens - Avenant au marché

APPROUVE la modification n° 1 au marché n° 22.275 d'assurance Dommages aux biens proposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président (ou son délégué) à la signer,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité,

7 - Assurance Responsabilité civile - Avenant au marché

APPROUVE la modification n° 1 au marché 103-2020 d'assurance Responsabilité civile proposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président (ou son délégué) à la signer,

PRÉCISE que la dépense est prévue au chapitre 011

Adopté à l'unanimité,

8 - Signature d'une convention tripartite entre l'ARC, la Ville de COMPIEGNE et l'Entente Oise Aisne pour l'entretien et la gestion du batardeau situé devant l'entreprise GUERDIN

APPROUVE la convention tripartite pour la gestion et l'entretien du batardeau devant l'entreprise GUERDIN, jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité,

9 - Signature d'une convention de mise à disposition de la digue ZI Nord entre l'Entente Oise Aisne, la Ville de COMPIEGNE, la Ville de CHOISY-AU-BAC, l'ARC, OPELLA (SANOFI) et l'ONF

ABROGE la délibération antérieure du 19 décembre 2019 et la convention du 4 mars 2020,

APPROUVE la signature de la convention jointe de mise à disposition du système d'endiguement de la ZI Nord de Compiègne entre l'Entente Oise Aisne, l'ARC, la commune de Compiègne, la commune de Choisy-au-Bac, la société OPELLA et l'ONF,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité,

10 - Signature d'une convention avec l'Entente Oise Aisne pour le financement des travaux des digues de l'ARC

APPROUVE la convention financière de mise à niveau des systèmes d'endiguement de l'ARC, jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

PRÉCISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 21.

Adopté à l'unanimité,

11 - Fixation du prix de vente des composteurs

ABROGE la délibération antérieure n° 11 du 5 octobre 2023 relative à la fixation du prix de vente des composteurs,

FIXE le prix de vente des composteurs de la manière suivante :

- 400 L : 26 €,
- 570 L : 28 €,
- 820 L : 36 €,
- 820 L professionnel : 45 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier,

PRÉCISE que :

- la dépense est inscrite au budget Déchets, chapitre 21,
- la recette de vente des composteurs sera inscrite au budget Déchets, chapitre 77.

Adopté à l'unanimité,

12 - Passation de l'avenant n° 1 au marché SEPUR pour la collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification de tournées de collectes pour les quartiers sensibles de l'Écharde, du Vivier Corax, du Clos des Roses et des Musiciens à Compiègne

AUTORISE la signature de l'avenant n° 1 joint modifiant le marché n° 35.2021,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les pièces et documents afférents à ce dossier,

PRÉCISE que la dépense soit 13 050,00 € HT est inscrite au Budget Déchets, chapitre 011.

Adopté à l'unanimité,

13 - Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Energie de l'Oise

APPROUVE l'adhésion de la Communauté des Communes du Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.

Adopté à l'unanimité,

14 - Fixation des barèmes de la taxe de séjour sur le territoire de l'ARC au 1er janvier 2025

ABROGE toutes les délibérations antérieures relatives aux modalités et aux tarifs de la taxe de séjour,

APPROUVE l'ensemble des barèmes tels qu'énoncés ci-dessus pour une application au 1^{er} janvier 2025 et figurant à l'article 4 du règlement de la taxe de séjour en annexe,

APPROUVE l'ensemble du règlement d'application de la taxe de séjour sur le territoire de l'ARC en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité,

15 - Principe du recours à la délégation de service public s'agissant de l'exploitant du parking ACARY situé rue d'Amiens à Compiègne.

APPROUVE le principe de la concession de service public pour l'exploitation du parc de stationnement dit ACARY situé rue d'Amiens à Compiègne après avoir pris connaissance du rapport joint en annexe,

APPROUVE les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion étant entendu qu'il sera ultérieurement loisible à Monsieur le Président ou à son représentant d'en négocier les conditions précises, en application de l'article L.3124-1 du code de la commande publique,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer et conduire la procédure de passation de la délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement dit ACARY, sur la commune de Compiègne dans le cadre d'une consultation, conformément aux articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et aux articles L.1121-3, L.3000-1 et suivants et R.3111-1 et suivants du code de la commande publique,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

16 - CHOISY-AU-BAC - ZAC du Maubon - Lancement d'une consultation pour le désamiantage et la démolition de l'ancien stade de football du Maubon

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour les travaux de désamiantage et démolition/déconstruction de l'ancien stade de football sur la ZAC du Maubon à Choisy-au-Bac,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes relatifs à la procédure et notamment les marchés correspondants avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres,

PRÉCISE que les dépenses, 200 000 € HT, seront inscrites au Budget Aménagement, chapitre 011 - article 70.

Adopté à l'unanimité,

17 - CLAIROIX - La Petite Couture - Lancement d'une consultation d'entreprises pour la viabilisation de 6 lots à vocation économique

APPROUVE le lancement d'une consultation d'entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la viabilisation de 6 lots à vocation économique au lieu-dit « La Petite Couture » à Clairoix,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que la dépense de 335 000 € HT sera inscrite au budget Aménagement, chapitre 011.

Adopté à l'unanimité,

18 - Requalification de l'ancien site de BMX - Création d'une aire sportive et de loisirs - Autorisation de lancement de consultation, établissement d'un groupement de commandes avec la commune de Clairoix et demande de subvention auprès de différents partenaires

APPROUVE la constitution du groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive jointe en annexe, à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de l'ARC et à exécuter les marchés,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'État, de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Régional et du Département aux taux maximum autorisés,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention auprès des partenaires financiers ci-avant désignés,

PRECISE que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 23.

Adopté à l'unanimité,

19 - Approbation de la Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

DECIDE d'approuver la Modification simplifiée n° 4 du PLUiH, tel que le dossier est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

PRECISE que :

- le dossier de Modification simplifiée n° 4 du PLUiH sera transmis aux Personnes Publiques Associées,
- la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité compétente de l'État, conformément aux dispositions des articles L.153-48, R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme.

Adopté à la majorité avec,
2 abstentions de

Etienne DIOT et Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY

20 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) - Lancement d'un marché pour le renouvellement du matériel informatique et la fourniture de solutions numériques éducatives pour les écoles des communes de l'ARC

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert, pour le renouvellement du matériel informatique et la fourniture de solutions numériques éducatives pour les écoles des communes de l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment les marchés publics avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de l'ARC, pour chaque lot ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que les dépenses sont prévues au chapitre 011 et 21 du budget principal.

Adopté à l'unanimité,

21 - Remplacement du conseiller communautaire suppléant de la commune de Saint-Sauveur

PREND ACTE du remplacement de Mme Emilie MONTREUIL, suppléante de M. Claude LEBON, conseiller titulaire de la commune de Saint-Sauveur, par Mme Patricia COLLAS,

PREND ACTE de la mise à jour de la liste des membres titulaires et suppléants du Conseil d'Agglomération de la Région de Compiègne, jointe en annexe,

ABROGE partiellement les délibérations n° 1 du 10 juillet 2020, n° 47 du 15 décembre 2022 et n° 2 du 6 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité,

22 - Remplacement d'un délégué suppléant au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA)

DÉSIGNE Mme Odile ARNOULD en tant que déléguée suppléante au sein du Comité Syndical du SAGEBA pour la commune de VERBERIE en remplacement de Mme Martine LIETIN,

PRECISE que le tableau des délégués de l'ARC au sein du Comité Syndical du SAGEBA s'établit comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Philippe COMMERE (Béthisy-St-Martin)	M. Martin BATTAGLIA (Béthisy-St-Martin)
M. Michel PICART (Béthisy-St-Pierre)	M. Jean-Luc BACHELART (Béthisy-St-Pierre)
Mme Delphine DEBRAY (Saintines)	Mme Aurélie TAGHON (Saintines)
M. Michel ARNOULD (Verberie)	Mme Odile ARNOULD (Verberie)
M. Yves DAMBRINE (Saint-Sauveur)	M. Joël LORGNET (Néry)
M. Dominique VERDRU (St-Vaast-de-Longmont)	Mme Emma GUILBAUD (Néry)

Adopté à l'unanimité,

23 - Rapport annuel d'activités de l'ARC pour l'année 2023

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 joint en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par l'Agglomération de la Région de Compiègne et de sa communication aux maires de chaque commune membre.

Adopté à l'unanimité,

24 - Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) - Adhésion au Syndicat mixte Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé ainsi qu'à sa centrale d'achat Focus Numérique

DECIDE d'adhérer au Syndicat Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé,

APPROUVE les termes des statuts de Val d'Oise Numérique annexés à la présente délibération,

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à la centrale d'achat territoriale Focus Numérique annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à adhérer à la centrale d'achat territoriale Focus Numérique et à signer tout document, tout marché ou bon de commande, toute convention nécessaire permettant de bénéficier des offres des marchés proposés par la centrale d'achat dès lors que les contrats proposés répondent à un besoin de la collectivité, et que les crédits nécessaires sont inscrits annuellement sur les budgets correspondants pendant la durée de la convention.

Adopté à l'unanimité,

25 - Compte rendu des décisions du Président et du Bureau communautaire

PREND ACTE du compte rendu de Monsieur le Président concernant les décisions qu'il a prises depuis la séance du 11 avril 2024 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération et des décisions prises par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 11 avril 2024, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Agglomération.

Adopté à l'unanimité,

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard HELLAL

